

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2009

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Version du 06/10/2008 à 20:26:53

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2009 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2009-2011 comportant :

- la présentation stratégique de la mission ;
- la présentation de l'évolution pluriannuelle des crédits pour 2009-2011 ;
- la présentation des réformes ;
- un tableau récapitulatif des plafonds de crédits de la mission ainsi qu'une répartition indicative de ces plafonds par programme.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2009 et afin de permettre une analyse systématique des écarts avec la loi de finances pour 2008, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2008 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2009. Cependant, les résultats de l'exécution 2007 ne sont pas fournis compte tenu de la difficulté de retraitement de celle-ci au format de la maquette budgétaire du projet de loi de finances pour 2009.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2009 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9
Présentation de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits	12

Programme 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	21
Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Présentation du programme et des actions	32
Objectifs et indicateurs de performance	43
Justification au premier euro	68
Opérateurs	110
Analyse des coûts du programme et des actions	144

Programme 231

VIE ÉTUDIANTE	149
Présentation stratégique du projet annuel de performances	150
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	153
Présentation du programme et des actions	158
Objectifs et indicateurs de performance	163
Justification au premier euro	169
Opérateurs	182
Analyse des coûts du programme et des actions	192

Programme 172

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES	197
Présentation stratégique du projet annuel de performances	198
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	200
Présentation du programme et des actions	209
Objectifs et indicateurs de performance	220
Justification au premier euro	232
Opérateurs	257
Analyse des coûts du programme et des actions	294

Programme 187

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	301
Présentation stratégique du projet annuel de performances	302
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	304
Présentation du programme et des actions	309
Objectifs et indicateurs de performance	315
Justification au premier euro	323
Opérateurs	331
Analyse des coûts du programme et des actions	357

Programme 193

RECHERCHE SPATIALE	363
Présentation stratégique du projet annuel de performances	364
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	366
Présentation du programme et des actions	369
Objectifs et indicateurs de performance	375
Justification au premier euro	380
Opérateurs	391
Analyse des coûts du programme et des actions	397

Programme 189

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS	401
Présentation stratégique du projet annuel de performances	402
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	404
Présentation du programme et des actions	407
Objectifs et indicateurs de performance	417
Justification au premier euro	421
Opérateurs	435
Analyse des coûts du programme et des actions	440

Programme 188

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE	445
Présentation stratégique du projet annuel de performances	446
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	448
Présentation du programme et des actions	452
Objectifs et indicateurs de performance	458
Justification au premier euro	465
Opérateurs	476
Analyse des coûts du programme et des actions	486

Programme 192

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE	491
Présentation stratégique du projet annuel de performances	492
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	494
Présentation du programme et des actions	499
Objectifs et indicateurs de performance	507
Justification au premier euro	514
Opérateurs	527
Analyse des coûts du programme et des actions	548

Programme 190

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT	553
Présentation stratégique du projet annuel de performances	554
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	556
Présentation du programme et des actions	561
Objectifs et indicateurs de performance	569
Justification au premier euro	573
Opérateurs	583
Analyse des coûts du programme et des actions	594

Programme 191

RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)	599
Présentation stratégique du projet annuel de performances	600
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	601
Présentation du programme et des actions	604

Objectifs et indicateurs de performance	609
Justification au premier euro	611
Opérateurs	620
Analyse des coûts du programme et des actions	622
Programme 186	
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE	625
Présentation stratégique du projet annuel de performances	626
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	628
Présentation du programme et des actions	631
Objectifs et indicateurs de performance	636
Justification au premier euro	641
Opérateurs	651
Analyse des coûts du programme et des actions	658
Programme 142	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES	663
Présentation stratégique du projet annuel de performances	664
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	666
Présentation du programme et des actions	670
Objectifs et indicateurs de performance	675
Justification au premier euro	677
Opérateurs	691
Analyse des coûts du programme et des actions	702

MISSION

MISSION**RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Présentation de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits	12

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Valérie PÉCRESSE Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Louis BORLOO Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Christine LAGARDE Ministre de l'Économie, l'industrie et de l'emploi

Hervé MORIN Ministre de la Défense

Christine ALBANEL Ministre de la Culture et de la communication

Michel BARNIER Ministre de l'Agriculture et de la pêche

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur » vise à répondre aux besoins de qualification supérieure et à améliorer la réussite à tous les niveaux de formation, à favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, à développer une capacité de recherche d'excellence et à améliorer sa contribution à la croissance, et à soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises. Elle regroupe l'ensemble des moyens en faveur de la politique nationale de recherche et d'enseignement supérieur, soit :

- les moyens consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ainsi que l'ensemble des aides, directes et indirectes et autres dispositifs, qui concourent à la vie étudiante (programmes 150 et 231) ;
- les moyens alloués aux organismes de recherche relevant du MESR, aux organisations internationales de recherche, ainsi qu'aux divers dispositifs relatifs à la diffusion des savoirs, à la formation par la recherche et à la valorisation de la recherche (programmes 172, 187 et 193) ;
- les moyens alloués à la politique d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à l'innovation des Ministères de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (programmes 188, 189 et 190), de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi (programme 192), de la Défense (programme 191), de la Culture et de la communication (programme 186) et de l'Agriculture et de la pêche (programme 142).

La mission retrace également l'ensemble des dépenses fiscales en faveur de la politique d'enseignement supérieur et de recherche, dont notamment le crédit d'impôt recherche, dispositif central d'incitation au renforcement de l'intensité de R&D des entreprises privées.

PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES CRÉDITS POUR 2009-2011

La mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur » (MIRE) constitue la première priorité budgétaire du Gouvernement. L'ensemble des moyens alloués à ce secteur, conformément aux engagements pris dès 2007, progressera de + 1,8 milliard d'euros par an entre 2009 et 2011. Cet effort se concrétise à travers des vecteurs de financement adaptés aux différents enjeux du secteur :

- des dépenses budgétaires en faveur de l'ensemble des établissements et des dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur, en progression, à périmètre constant (et sans compter les partenariats public-privé), de + 1 035 M€ en 2009, de + 761 M€ en 2010 et de + 766 M€ en 2011 en autorisations d'engagement (dont + 792 M€ en 2009, + 523 M€ en 2010 et + 422 M€ au titre de l'enseignement supérieur et + 243 M€ en 2009, + 238 M€ en 2010 et + 344 M€ en 2011 au titre de la recherche) ;

- une amélioration des dispositifs fiscaux en faveur de l'enseignement supérieur (+ 35 M€ par an) et de la recherche suite à la réforme de grande ampleur du crédit d'impôt recherche inscrite en LFI 2008 (+ 620 M€ en 2009, + 560 M€ en 2010 et + 460 M€ en 2011) ;

- s'ajoutent à cet effort budgétaire et fiscal des financements innovants en faveur de l'immobilier des universités (partenariats public-privé pour 170 M€ en 2009, 297 M€ en 2010 et 349 M€ en 2011, et produits financiers destinés à l'opération Campus pour environ 160 M€ par an).

Conformément à l'engagement du Gouvernement de novembre 2007, le soutien financier de l'État aux universités, à l'enseignement supérieur et à leurs étudiants augmentera dès lors de 1 milliard d'euros par an sur 2009-2011.

La recherche bénéficiera d'un effort supplémentaire de + 800 M€ par an sur 2009-2011.

Enfin, dans le cadre du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, un milliard d'euros supplémentaires sera mobilisé sur la période 2008-2012 en matière de recherche sur le développement durable, grâce notamment à la mise en place d'un fonds en faveur des démonstrateurs d'écotechnologies.

Au global, les seuls crédits budgétaires de la mission progressent entre 2008 et 2011, à structure courante, de 2 737 M€ en autorisations d'engagement (+ 11,6%) et 2.432 M€ en crédits de paiement (+ 10,4 %).

A structure constante, ils évoluent de 2 776 M€ en AE (+ 11,8 %) et 2 470 M€ en CP (+ 10,5 %), soit dans le détail une progression à structure constante des crédits de paiement de + 758 M€ en 2009, de + 809 M€ en 2010 et de + 903 M€ en 2011.

■ PRÉSENTATION DES RÉFORMES

Sur la période 2009-2011, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est marqué par diverses réformes qui constituent autant de priorités :

- la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, avec le passage aux compétences et responsabilités élargies de 20 universités dès le 1er janvier 2009 ;
- la rénovation du système d'allocation des moyens aux universités, visant la prise en compte de la performance des établissements, la transparence des critères d'allocation et la convergence progressive des universités ;
- la poursuite du plan licence ;
- le renforcement de l'attractivité des carrières, permettant notamment une plus grande fluidité entre corps d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, et le soutien des réformes menées dans les universités et les organismes à travers une politique de rémunération renouvelée ;
- des mesures en faveur de la vie étudiante, notamment dans la continuité de la réforme des aides aux étudiants ;
- le soutien à la recherche privée, grâce à une montée en puissance du crédit impôt recherche (CIR). Cette aide croissante s'accompagne d'un recentrage de certains dispositifs d'aide aux entreprises sur crédits budgétaires sur les entreprises de taille moyenne pour les rendre plus efficaces ;
- le développement d'une recherche publique d'excellence, grâce à un financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent.

Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

2009 / 2011 RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

Avertissement

La répartition par programme, ferme pour le PLF, est indicative pour les 2ème et 3ème années. Les plafonds par mission sont fermes.

Mission / Programme		PLF 2009	2010	2011
Recherche et enseignement supérieur	Plafond AE	24 561 449 875	25 448 929 926	26 267 184 638
	Plafond CP	24 155 324 451	24 963 567 727	25 866 770 124
Formations supérieures et recherche universitaire	AE	11 860 989 302	12 459 577 191	12 912 201 569
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	CP	11 705 073 877	12 218 174 991	12 632 540 069
Vie étudiante	AE	2 068 747 914	2 101 572 751	2 146 520 504
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	CP	2 057 747 914	2 100 572 751	2 146 520 504
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	AE	5 087 890 107	5 211 169 287	AE : 7 992 998 928 CP : 7 965 998 928
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	CP	5 055 890 107	5 182 169 287	
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	AE	1 221 892 824	1 245 367 956	
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	CP	1 221 892 824	1 245 367 956	
Recherche spatiale	AE	1 285 247 629	1 302 415 798	
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	CP	1 285 247 629	1 302 415 798	
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	AE	297 964 068	297 964 068	294 964 068
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	CP	297 964 068	297 964 068	294 964 068
Recherche dans le domaine de l'énergie	AE	667 923 889	680 999 206	694 129 879
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	CP	667 923 889	680 999 206	694 129 879
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (libellé modifié)	AE	1 005 193 525	1 041 751 544	1 149 250 292
Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi	CP	874 593 525	943 151 544	1 079 940 292
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	AE	410 030 000	440 980 000	407 130 000
Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	CP	332 530 000	324 730 000	376 930 000
Recherche duale (civile et militaire)	AE	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Ministre de la défense	CP	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Recherche culturelle et culture scientifique	AE	161 157 874	167 291 895	166 224 910
Ministre de la culture et de la communication	CP	158 607 874	164 741 895	168 541 895
Enseignement supérieur et recherche agricoles	AE	294 412 743	299 840 230	303 764 488
Ministre de l'agriculture et de la pêche	CP	297 852 744	303 280 231	307 204 489

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
150	Formations supérieures et recherche universitaire	11 190 530 799	11 860 989 302	46 420 000	11 272 808 935	11 705 073 877	49 920 000
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 385 099 979	2 486 796 977	860 000	2 385 099 979	2 486 796 977	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 161 847 751	2 227 370 279	540 000	2 161 847 751	2 227 370 279	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	190 059 072	325 759 493		190 059 072	325 759 493	
04	Établissements d'enseignement privés	59 288 852	61 788 852		59 288 852	61 788 852	
05	Bibliothèques et documentation	349 826 812	360 164 687		349 826 812	360 164 687	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	801 765 836	834 983 195		801 765 836	834 983 195	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	350 095 751	373 148 535		350 095 751	373 148 535	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	495 791 305	527 784 947		495 791 305	527 784 947	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	13 650 762	14 164 278		13 650 762	14 164 278	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	128 417 116	136 245 548		128 417 116	136 245 548	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	839 573 846	887 558 644		839 573 846	887 558 644	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	999 504 274	900 114 576		999 504 274	900 114 576	
13	Diffusion des savoirs et musées	76 300 768	77 584 881		76 300 768	77 584 881	
14	Immobilier	1 332 997 397	1 488 036 708	45 000 000	1 415 275 533	1 332 121 283	48 500 000
15	Pilotage et support du programme	1 006 311 278	1 159 487 702	20 000	1 006 311 278	1 159 487 702	20 000
231	Vie étudiante	1 981 528 751	2 068 747 914	4 000 000	1 965 528 751	2 057 747 914	4 000 000
01	Aides directes	1 503 754 311	1 547 267 798	4 000 000	1 503 754 311	1 547 267 798	4 000 000
02	Aides indirectes	267 120 625	281 990 625		251 120 625	270 990 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	137 670 804	142 479 107		137 670 804	142 479 107	
04	Pilotage et animation du programme	72 983 011	97 010 384		72 983 011	97 010 384	
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (LFI 2008 retraitée)	4 982 496 835	5 087 890 107	150 000	4 982 496 835	5 055 890 107	150 000
01	Pilotage et animation (libellé modifié)	123 805 087	244 610 595	150 000	123 805 087	212 610 595	150 000
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	951 978 111	872 478 111		951 978 111	872 478 111	

Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action		Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 115 230 767	1 124 382 528		1 115 230 767	1 124 382 528	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 806 448	483 033 369		478 806 448	483 033 369	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 106 277	589 953 191		538 106 277	589 953 191	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	349 763 441	321 393 555		349 763 441	321 393 555	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	290 089 441	293 613 682		290 089 441	293 613 682	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	304 569 149	307 884 604		304 569 149	307 884 604	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225	58 865 815		58 487 225	58 865 815	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257	68 763 744		67 975 257	68 763 744	
13	Grandes infrastructures de recherche	210 320 000	218 020 000		210 320 000	218 020 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	493 365 632	504 890 913		493 365 632	504 890 913	
187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 216 843 527	1 221 892 824		1 216 843 527	1 221 892 824	
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 194 419	264 512 823		263 194 419	264 512 823	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372	255 364 449		254 677 372	255 364 449	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797	86 814 554		86 372 797	86 814 554	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285	73 182 029		72 954 285	73 182 029	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049	163 148 849		162 406 049	163 148 849	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144	69 043 529		68 584 144	69 043 529	
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	54 145 641		54 145 641	54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	254 508 820	255 680 950		254 508 820	255 680 950	
193	Recherche spatiale	1 277 749 726	1 285 247 629		1 277 749 726	1 285 247 629	
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 470 339	130 974 328		130 470 339	130 974 328	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	212 420 240	213 194 623		212 420 240	213 194 623	

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action		Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 332 784	140 517 580		140 332 784	140 517 580	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	435 119 880	436 202 256		435 119 880	436 202 256	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	223 364 866	224 398 843		223 364 866	224 398 843	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	111 931 617	112 749 999		111 931 617	112 749 999	
07	Développement des satellites de météorologie	24 110 000	27 210 000		24 110 000	27 210 000	
189	Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	279 739 068	297 964 068		279 739 068	297 964 068	
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 866 289	10 866 289		5 866 289	10 866 289	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169	1 592 169		1 592 169	1 592 169	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 067 255	244 792 255		235 067 255	244 792 255	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389	28 723 389		28 723 389	28 723 389	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	8 489 966	11 989 966		8 489 966	11 989 966	
188	Recherche dans le domaine de l'énergie	668 314 416	667 923 889		668 314 416	667 923 889	
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000	439 456 495		442 600 000	439 456 495	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949	111 616 454		81 472 949	111 616 454	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	144 241 467	116 850 940		144 241 467	116 850 940	
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (libellé modifié) (LFI 2008 retraitée)	881 294 429	1 005 193 525	1 360 000	756 444 429	874 593 525	1 360 000
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	279 443 487	334 553 525	1 360 000	277 443 487	289 553 525	1 360 000
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	180 640 000	300 640 000		180 640 000	300 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	421 210 942	370 000 000		298 360 942	284 400 000	
190	Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	413 357 413	410 030 000	30 000	376 118 413	332 530 000	30 000
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	46 526 686	46 760 000		46 526 686	46 210 000	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	290 398 000	285 000 000		254 859 000	209 000 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	49 540 746	51 050 000		48 640 746	50 450 000	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 891 981	27 220 000	30 000	26 091 981	26 870 000	30 000

Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action		Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
191	Recherche duale (civile et militaire)	200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	19 000 000		19 000 000	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	165 000 000		165 000 000	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	12 000 000		12 000 000	12 000 000	
186	Recherche culturelle et culture scientifique	159 744 726	161 157 874	25 000	157 194 726	158 607 874	25 000
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 937 105	6 937 105	25 000	6 937 105	6 937 105	25 000
02	Recherche en faveur de la création	2 078 827	2 078 827		2 078 827	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	111 486 985	113 662 985		108 936 985	111 112 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	39 241 809	38 478 957		39 241 809	38 478 957	
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	278 530 744	294 412 743		281 970 744	297 852 744	
01	Enseignement supérieur	235 627 306	250 834 244		237 226 500	254 274 245	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	42 903 438	43 578 499		44 744 244	43 578 499	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
150 / Formations supérieures et recherche universitaire	11 190 530 799	11 860 989 302	46 420 000	11 272 808 935	11 705 073 877	49 920 000
Titre 2. Dépenses de personnel	8 424 189 285	6 839 751 564		8 424 189 285	6 839 751 564	
Autres dépenses :	2 766 341 514	5 021 237 738	46 420 000	2 848 619 650	4 865 322 313	49 920 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 235 752 032	4 382 784 345	1 420 000	2 293 812 032	4 370 684 345	1 420 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	128 708 195	165 503 925	45 000 000	247 950 346	165 162 500	48 500 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	97 462 224	71 806 468		97 462 224	71 806 468	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	304 419 063	401 143 000		209 395 048	257 669 000	
231 / Vie étudiante	1 981 528 751	2 068 747 914	4 000 000	1 965 528 751	2 057 747 914	4 000 000
Titre 2. Dépenses de personnel	81 378 865	65 797 342		81 378 865	65 797 342	
Autres dépenses :	1 900 149 886	2 002 950 572	4 000 000	1 884 149 886	1 991 950 572	4 000 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	387 573 398	433 850 097		387 573 398	433 850 097	
Titre 5. Dépenses d'investissement	20 000 000	28 000 000		4 000 000	17 000 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 487 727 508	1 541 100 475		1 487 727 508	1 541 100 475	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 848 980		4 000 000	4 848 980		4 000 000
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 982 496 835	5 087 890 107	150 000	4 982 496 835	5 055 890 107	150 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	4 636 266 304	4 627 427 407	100 000	4 636 266 304	4 595 427 407	100 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	346 230 531	460 462 700	50 000	346 230 531	460 462 700	50 000
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 216 843 527	1 221 892 824		1 216 843 527	1 221 892 824	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 216 812 427	1 221 892 824		1 216 812 427	1 221 892 824	
Titre 6. Dépenses d'intervention	31 100			31 100		
193 / Recherche spatiale	1 277 749 726	1 285 247 629		1 277 749 726	1 285 247 629	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	568 637 726	573 037 629		568 637 726	573 037 629	
Titre 6. Dépenses d'intervention	709 112 000	712 210 000		709 112 000	712 210 000	
189 / Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	279 739 068	297 964 068		279 739 068	297 964 068	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	271 583 665	286 308 665		271 583 665	286 308 665	
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 155 403	11 655 403		8 155 403	11 655 403	
188 / Recherche dans le domaine de l'énergie	668 314 416	667 923 889		668 314 416	667 923 889	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	662 402 949	662 423 889		662 402 949	662 423 889	
Titre 6. Dépenses d'intervention		500 000			500 000	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	5 911 467	5 000 000		5 911 467	5 000 000	
192 / Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (libellé modifié)	881 294 429	1 005 193 525	1 360 000	756 444 429	874 593 525	1 360 000
Titre 2. Dépenses de personnel	92 175 783	95 427 524		92 175 783	95 427 524	
Autres dépenses :	789 118 646	909 766 001	1 360 000	664 268 646	779 166 001	1 360 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	232 834 000	241 442 297	1 360 000	232 834 000	241 442 297	1 360 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		45 000 000				

Recherche et enseignement supérieur

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
Titre 6. Dépenses d'intervention	553 284 646	622 323 704		430 434 646	536 723 704	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	3 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000	
190 / Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	413 357 413	410 030 000	30 000	376 118 413	332 530 000	30 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	115 879 413	116 940 000	30 000	115 859 413	116 930 000	30 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	111 080 000	132 090 000		85 317 000	80 600 000	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	186 398 000	161 000 000		174 942 000	135 000 000	
191 / Recherche duale (civile et militaire)	200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	
186 / Recherche culturelle et culture scientifique	159 744 726	161 157 874	25 000	157 194 726	158 607 874	25 000
Titre 2. Dépenses de personnel	36 457 741	35 694 889		36 457 741	35 694 889	
Autres dépenses :	123 286 985	125 462 985	25 000	120 736 985	122 912 985	25 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	116 817 470	118 993 470	25 000	114 267 470	116 443 470	25 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	771 067	771 067		771 067	771 067	
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 698 448	5 698 448		5 698 448	5 698 448	
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	278 530 744	294 412 743		281 970 744	297 852 744	
Titre 2. Dépenses de personnel	159 636 008	166 697 502		159 636 008	166 697 502	
Autres dépenses :	118 894 736	127 715 241		122 334 736	131 155 242	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	74 362 210	77 861 241		75 961 404	81 301 242	
Titre 6. Dépenses d'intervention	44 532 526	49 854 000		46 373 332	49 854 000	
Totaux pour la mission	23 530 130 434	24 561 449 875	51 985 000	23 435 209 570	24 155 324 451	55 485 000
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	8 793 837 682	7 203 368 821		8 793 837 682	7 203 368 821	
Autres dépenses :	14 736 292 752	17 358 081 054	51 985 000	14 641 371 888	16 951 955 630	55 485 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	10 718 921 594	12 942 961 864	2 935 000	10 776 010 788	12 899 741 865	2 935 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	149 479 262	239 274 992	45 000 000	252 721 413	182 933 567	48 500 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 363 314 386	3 607 701 198	50 000	3 216 542 192	3 470 611 198	50 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	504 577 510	568 143 000	4 000 000	396 097 495	398 669 000	4 000 000

PROGRAMME 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Présentation du programme et des actions	32
Objectifs et indicateurs de performance	43
Justification au premier euro	68
Opérateurs	110
Analyse des coûts du programme et des actions	144

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » est engagé dans un effort important d'amélioration de ses performances afin de mieux répondre aux besoins de qualifications supérieures du pays et d'améliorer l'efficacité de la recherche universitaire, en vue de porter la France au meilleur niveau mondial dans ces domaines. Cette ambition s'accompagne d'une recherche d'efficience accrue.

Ces orientations stratégiques se déclinent en plusieurs objectifs qui les traduisent de manière opérationnelle, mesurés par différents indicateurs qui permettent d'en apprécier la progression sous différents angles et selon des temporalités différentes.

Mieux répondre aux besoins de qualifications supérieures du pays

La compétition internationale impose à l'ensemble des États européens de fonder leur économie sur la connaissance et l'innovation. Pour relever ce défi, la loi sur l'école fixe pour objectif de porter la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur à 50% d'une génération. Actuellement, ce pourcentage s'élève à 43,8% (2006) et la stratégie de performance mise en œuvre doit permettre d'atteindre la cible de 50% en 2012.

Accroître la proportion d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur suppose d'abord l'amélioration de la réussite des étudiants. Le Plan pour la réussite en Licence permet de concentrer les efforts budgétaires des quatre prochaines années sur le premier cycle d'études qui concentre les taux d'échec les plus importants. Les crédits sont alloués en fonction de la fragilité des étudiants et de la qualité des projets présentés par les établissements, en matière d'accompagnement des étudiants, d'aide à l'orientation et de renforcement des savoirs préparant à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. Afin de mesurer l'effet du Plan licence, un nouvel indicateur est proposé au PAP 2009, la part des inscrits en première année de licence passant en seconde année. Le Plan pour la réussite en Licence prévoit également la diversification du recrutement en filière professionnelle, STS et IUT, afin de les ouvrir davantage aux bacheliers technologiques et professionnels qui y ont de meilleures chances de réussite.

L'accroissement du taux de diplômés de l'enseignement supérieur dépend également du taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des nouveaux bacheliers. L'ensemble des mesures mises en œuvre pour la réforme de l'enseignement supérieur doit en améliorer l'attractivité. Les efforts faits en matière de formation continue permettent également d'attirer davantage d'actifs dans l'enseignement supérieur, ce qui accroît encore le niveau de qualification de la population.

Pour que la hausse du niveau de compétence de la population réponde véritablement aux besoins de l'économie, il convient de s'assurer de la bonne insertion professionnelle des diplômés. Plusieurs indicateurs la mesurent. Un chantier d'harmonisation des méthodes de mesure réalisée à l'échelle de chaque établissement sera lancé à l'automne 2008 en vue de permettre des mesures harmonisées en 2009-2010.

Améliorer l'efficacité de la recherche universitaire

Le classement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche établi par l'université Jiao Tong de Shanghai en fonction de critères relatifs à leur activité de recherche, la place de la France diminue (3 établissements supérieurs français classés parmi les 100 premiers du classement en 2008 contre 4 en 2007). Cependant, les performances du programme en matière de publications scientifiques et de dépôts des brevets s'améliorent (voir le RAP 2007).

Cela atteste l'intensité de la compétition mondiale dans laquelle se situe la recherche française et l'enjeu d'améliorer encore davantage les performances du programme dans ce domaine. Les cibles retenues traduisent cette volonté. Les mesures prises ces dernières années dans le cadre notamment de la loi de programmation pour la recherche et celles qui le seront en 2009 devraient permettre de les réaliser.

L'effort de regroupement et de mise en cohérence des différents établissements proches dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur doit notamment y contribuer, en permettant une mise en synergie des équipes de recherche.

Améliorer l'efficience

Plusieurs objectifs traduisent l'effort d'efficience accru, en matière de rationalisation de l'occupation des locaux, de recherche de ressources propres, de diminution des filières à faibles effectifs, de réduction de la durée d'obtention des diplômes. Un nouvel indicateur permet également de mesurer l'accroissement de la proportion des enseignants-chercheurs effectuant leurs recherches dans des unités de recherche de haut niveau.

Les leviers d'action communs aux différents objectifs

Outre les différents leviers d'action principaux déjà cités, en appui des différents objectifs précédemment mentionnés, d'autres leviers permettent d'agir sur l'ensemble des objectifs :

La revalorisation de la situation des personnels

Le rapport de la Commission relative à l'avenir des personnels de l'université présidée par Rémy Schwartz, remis le 8 juillet 2008 à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, contient des propositions de nature à revaloriser les métiers de l'enseignement supérieur afin d'en améliorer l'attractivité et de diffuser la culture du résultat. Le budget 2009 devrait permettre de mettre en œuvre plusieurs de ces préconisations.

L'amélioration des conditions matérielles d'exercice des missions

Le chantier sur les conditions d'exercice des missions d'enseignement et de recherche de l'université doit permettre aux personnels de bénéficier de meilleures conditions matérielles de travail qui contribueront à améliorer l'attractivité et l'efficacité de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. L'opération Campus permet ainsi, grâce à l'affectation du produit de la vente d'actions d'EDF, de financer la rénovation de 10 Campus. Afin de maximiser l'effet de ces crédits, les opérations retenues sont très ciblées et répondent à un cahier des charges qui garantit que l'effort accompli en matière immobilière sert des projets d'enseignement supérieur et de recherche, qui permettront de donner à ces sites une visibilité internationale et d'améliorer les performances globales du programme.

L'autonomie accrue des établissements

La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités adoptée en 2007 vise à renforcer les marges de manœuvre des établissements en les dotant d'un budget global incluant les rémunérations de personnel jusqu'ici versées par l'État, en assouplissant les modalités de recrutement et de gestion des personnels et en facilitant les partenariats (fondations, mécénat). Les établissements, au plus près des réalités du terrain, auront ainsi en mains tous les leviers pour conduire les stratégies les plus adaptées à leur contexte afin d'améliorer leurs performances. La loi a par ailleurs renforcé la gouvernance des établissements afin de mettre leurs responsables en situation de tirer pleinement profit de ces marges de manœuvre. D'ici 2012, la totalité des 85 universités seront passées aux compétences élargies. La mise en œuvre effective de la loi se fait à un rythme soutenu puisque, dès 2009, 20 universités bénéficieront du nouveau régime. Des crédits ont été par ailleurs consacrés en 2008 à la requalification des emplois des établissements pour les doter des compétences nécessaires à la prise en charge des nouvelles responsabilités. L'administration centrale devra également évoluer, réduire ses tâches de gestion désormais transférées aux établissements et développer les capacités de pilotage, d'évaluation et prévention des risques. Une réorganisation est prévue à cette fin en 2009. Les rectorats doivent également jouer un rôle accru en matière de contrôle budgétaire et de légalité.

Un nouveau dispositif d'allocation des moyens

Un nouveau dispositif d'allocation des moyens permettra dès 2009 une répartition des dotations entre établissements plus équitable et qui incitera à l'amélioration des performances. En fondant le financement à l'activité sur le nombre d'étudiants présents, il conduira les établissements à attirer davantage de bacheliers dans l'enseignement supérieur. En fondant le financement de la recherche sur le nombre d'enseignants chercheurs publiant à un haut niveau, il répartira les moyens de recherche à proportion de l'intensité de l'activité de recherche. La proportion de crédits alloués en fonction de critères de performance augmentera sensiblement. Les critères de performance permettront notamment, en matière de recherche, de financer davantage les universités qui bénéficieront des meilleurs évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). En matière de formation, la répartition du financement en fonction de la performance se fondera notamment sur les évaluations des formations réalisées par

l'AERES, sur la réussite en licence en tenant compte de la valeur ajoutée par les établissements au regard des antécédents scolaires des étudiants, et sur l'insertion professionnelle.

L'adaptation de la procédure contractuelle

Le programme est exécuté par 200 opérateurs aux statuts variés : universités, grands établissements, écoles ... liés à l'État par des contrats quadriennaux. C'est donc essentiellement par le biais des engagements pris par les établissements dans ce cadre que les objectifs du programme sont déclinés opérationnellement. Depuis une quinzaine d'années, la procédure contractuelle a considérablement évolué. Elle permet, sur la base d'un bilan établi par l'établissement et d'une évaluation réalisée désormais par l'AERES, de définir des objectifs répondant à la fois aux enjeux stratégiques de l'établissement et aux priorités de l'État, et d'accorder des moyens en conséquence. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités a consacré l'intérêt que représente le contrat en tant qu'outil permettant de s'assurer que les marges de manœuvre offertes aux établissements seront utilisées pour réaliser des objectifs contribuant aux performances du programme. Le nouveau décret relatif au régime financier des EPSCP passés aux compétences élargies prévoit par ailleurs que le budget et le compte financier de l'établissement devront comporter une annexe déclinant les objectifs de performance du contrat. La discussion contractuelle va évoluer, pour s'inscrire dans le nouveau dispositif d'allocation des moyens. Elle sera plus stratégique c'est-à-dire qu'elle portera sur un nombre restreint d'objectifs relatifs aux résultats finaux attendus, tiendra davantage compte de l'évaluation, et objectivera davantage les cibles accompagnant les objectifs attribués aux établissements. Cette amélioration s'appuiera sur l'acquis de l'expérience développée jusqu'à présent, et qui a notamment permis la mise en place du LMD puis le resserrement et la mise en cohérence de l'offre de formation, la mise en place de politiques de site communes à plusieurs établissements en matière de recherche et de formation, l'articulation de la recherche avec la formation doctorale.

L'ensemble des objectifs et des indicateurs sont commentés plus précisément dans les pages suivantes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Répondre aux besoins de qualification supérieure
INDICATEUR 1.1	Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 1.2	Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
INDICATEUR 1.3	Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur
OBJECTIF 2	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
INDICATEUR 2.1	Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur
INDICATEUR 2.2	Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 2.3	Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou de Deug, ou d'IUT) ou en STS dans le total des licenciés
INDICATEUR 2.4	Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine
INDICATEUR 2.5	Taux d'usage de la procédure du dossier unique
INDICATEUR 2.6	Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus
OBJECTIF 3	Maîtriser l'offre de formation
INDICATEUR 3.1	Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
INDICATEUR 3.2	Part des mentions à faibles effectifs (L et M)
OBJECTIF 4	Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie
INDICATEUR 4.1	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
INDICATEUR 4.2	Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM

OBJECTIF 5	Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial
INDICATEUR 5.1	Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
INDICATEUR 5.2	Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master
INDICATEUR 5.3	Nombre de diplômes conjoints aux niveaux Master et Doctorat
OBJECTIF 6	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
INDICATEUR 6.1	Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
INDICATEUR 6.2	Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit
INDICATEUR 6.3	Consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites
OBJECTIF 7	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 7.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 7.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
OBJECTIF 8	Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire
INDICATEUR 8.1	Proportion d'enseignants chercheurs et de chercheurs dans les unités de recherche classées A+ et A
INDICATEUR 8.2	Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche
OBJECTIF 9	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 9.1	Efficience de la valorisation : nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés
INDICATEUR 9.2	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 9.3	Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs
OBJECTIF 10	Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française
INDICATEUR 10.1	Attractivité des opérateurs du programme
OBJECTIF 11	Consolider l'Europe de la recherche
INDICATEUR 11.1	Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
INDICATEUR 11.2	Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
INDICATEUR 11.3	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme
OBJECTIF 12	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier
INDICATEUR 12.1	Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité
INDICATEUR 12.2	Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
INDICATEUR 12.3	Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements
INDICATEUR 12.4	Taux d'occupation des locaux

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 553 093 462	933 703 515				2 486 796 977	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 398 581 736	828 788 543				2 227 370 279	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	135 509 914	190 249 579				325 759 493	
04	Établissements d'enseignement privés				61 788 852		61 788 852	
05	Bibliothèques et documentation	196 654 290	163 510 397				360 164 687	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	599 114 967	235 868 228				834 983 195	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	251 058 541	122 089 994				373 148 535	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	342 908 806	184 876 141				527 784 947	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	10 267 144	3 897 134				14 164 278	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	89 061 609	47 183 939				136 245 548	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	602 934 653	284 623 991				887 558 644	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	659 967 301	240 147 275				900 114 576	
13	Diffusion des savoirs et musées	32 286 523	45 282 168		16 190		77 584 881	
14	Immobilier	270 109 340	651 280 443	165 503 925		401 143 000	1 488 036 708	45 000 000
15	Pilotage et support du programme	698 203 278	451 282 998		10 001 426		1 159 487 702	20 000
Totaux		6 839 751 564	4 382 784 345	165 503 925	71 806 468	401 143 000	11 860 989 302	46 420 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 553 093 462	933 703 515				2 486 796 977	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 398 581 736	828 788 543				2 227 370 279	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	135 509 914	190 249 579				325 759 493	
04	Établissements d'enseignement privés				61 788 852		61 788 852	
05	Bibliothèques et documentation	196 654 290	163 510 397				360 164 687	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	599 114 967	235 868 228				834 983 195	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	251 058 541	122 089 994				373 148 535	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	342 908 806	184 876 141				527 784 947	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	10 267 144	3 897 134				14 164 278	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	89 061 609	47 183 939				136 245 548	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	602 934 653	284 623 991				887 558 644	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	659 967 301	240 147 275				900 114 576	
13	Diffusion des savoirs et musées	32 286 523	45 282 168		16 190		77 584 881	
14	Immobilier	270 109 340	639 180 443	165 162 500		257 669 000	1 332 121 283	48 500 000
15	Pilotage et support du programme	698 203 278	451 282 998		10 001 426		1 159 487 702	20 000
Totaux		6 839 751 564	4 370 684 345	165 162 500	71 806 468	257 669 000	11 705 073 877	49 920 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632	507 242 347				2 385 099 979	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055	471 940 696				2 161 847 751	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142	26 559 930				190 059 072	
04	Établissements d'enseignement privés				59 288 852		59 288 852	
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076	111 921 736				349 826 812	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820	65 603 016				801 765 836	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439	37 710 312				350 095 751	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433	66 080 872				495 791 305	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796	1 262 966				13 650 762	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468	19 041 648				128 417 116	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448	82 697 398				839 573 846	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386	96 778 888				999 504 274	
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410	45 282 168		17 190		76 300 768	
14	Immobilier	325 899 735	573 970 404	128 708 195		304 419 063	1 332 997 397	45 000 000
15	Pilotage et support du programme	838 495 445	129 659 651		38 156 182		1 006 311 278	20 000
Totaux		8 424 189 285	2 235 752 032	128 708 195	97 462 224	304 419 063	11 190 530 799	46 420 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632	507 242 347				2 385 099 979	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055	471 940 696				2 161 847 751	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142	26 559 930				190 059 072	
04	Établissements d'enseignement privés				59 288 852		59 288 852	
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076	111 921 736				349 826 812	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820	65 603 016				801 765 836	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439	37 710 312				350 095 751	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433	66 080 872				495 791 305	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796	1 262 966				13 650 762	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468	19 041 648				128 417 116	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448	82 697 398				839 573 846	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386	96 778 888				999 504 274	
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410	45 282 168		17 190		76 300 768	
14	Immobilier	325 899 735	632 030 404	247 950 346		209 395 048	1 415 275 533	45 000 000
15	Pilotage et support du programme	838 495 445	129 659 651		38 156 182		1 006 311 278	20 000
Totaux		8 424 189 285	2 293 812 032	247 950 346	97 462 224	209 395 048	11 272 808 935	46 420 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		8 424 189 285	6 839 751 564		8 424 189 285	6 839 751 564
Rémunérations d'activité		5 151 663 023	4 042 541 152		5 151 663 023	4 042 541 152
Cotisations et contributions sociales		3 209 947 500	2 746 168 243		3 209 947 500	2 746 168 243
Prestations sociales et allocations diverses		62 578 762	51 042 169		62 578 762	51 042 169
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		2 235 752 032	4 382 784 345		2 293 812 032	4 370 684 345
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		9 907 549	12 743 549		9 907 549	12 743 549
Subventions pour charges de service public		2 225 844 483	4 370 040 796		2 283 904 483	4 357 940 796
Titre 5. Dépenses d'investissement		128 708 195	165 503 925		247 950 346	165 162 500
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		128 708 195	165 503 925		247 950 346	165 162 500
Titre 6. Dépenses d'intervention		97 462 224	71 806 468		97 462 224	71 806 468
Transferts aux ménages		28 904 756			28 904 756	
Transferts aux autres collectivités		68 557 468	71 806 468		68 557 468	71 806 468
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		304 419 063	401 143 000		209 395 048	257 669 000
Dotations en fonds propres		304 419 063	401 143 000		209 395 048	257 669 000
Totaux hors FDC et ADP prévus		11 190 530 799	11 860 989 302		11 272 808 935	11 705 073 877
FDC et ADP prévus		46 420 000	46 420 000		46 420 000	49 920 000
Totaux y.c. FDC et ADP		11 236 950 799	11 907 409 302		11 319 228 935	11 754 993 877

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 5 175 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2008 - CGI : 200</i>	835	950	950
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 12 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - CGI : 238 bis-1 et 4</i>	235	250	250
400203	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt de solidarité sur la fortune <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 0 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2008 - CGI : 885-0 V bis A-I, II, IV et V</i>	-	40	40
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les organismes d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - CGI : 757 C</i>	5	10	10
Coût total des dépenses fiscales²		1 075	1 250	1 250

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

Formations supérieures et recherche universitaire

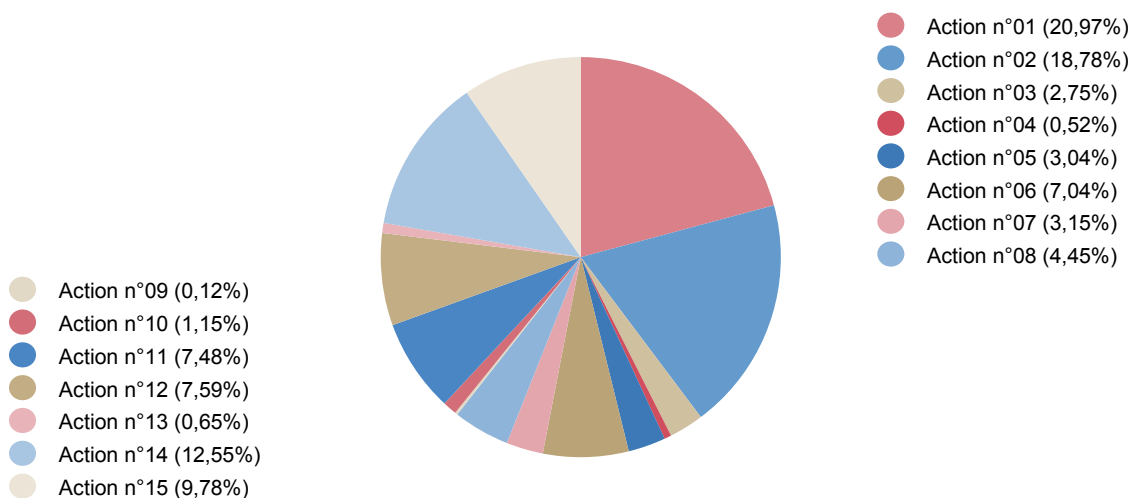
Programme n° 150 PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 486 796 977	2 486 796 977
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 227 370 279	2 227 370 279
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	325 759 493	325 759 493
04	Établissements d'enseignement privés	61 788 852	61 788 852
05	Bibliothèques et documentation	360 164 687	360 164 687
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	834 983 195	834 983 195
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	373 148 535	373 148 535
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	527 784 947	527 784 947
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 164 278	14 164 278
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	136 245 548	136 245 548
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	887 558 644	887 558 644
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	900 114 576	900 114 576
13	Diffusion des savoirs et musées	77 584 881	77 584 881
14	Immobilier	1 488 036 708	1 332 121 283
15	Pilotage et support du programme	1 159 487 702	1 159 487 702
Totaux		11 860 989 302	11 705 073 877

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur sur le programme 150 «formations supérieures et recherche universitaire» : la production des connaissances, leur transmission et la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants des connaissances et une qualification élevées et reconnues sur le plan international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens. Il s'agit également de former les cadres de la Nation.

Ainsi, en 2007, 2 228 188 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France et 80% des bacheliers qui entrent dans l'enseignement supérieur en sortent avec un diplôme. Globalement, la France compte 42% de diplômés du supérieur dans les générations des 25-34 ans.

Le financement de l'enseignement supérieur est très majoritairement public (81,3%).

En deuxième lieu, ce programme vise, par la formation à la recherche ainsi que par la recherche et en imbrication étroite avec les organismes de recherche relevant du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques disciplinaires », à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En 2007, 3 107 équipes de recherche universitaires ont été reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux : soit par l'État seul (1 679 équipes), soit conjointement par l'État et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 43 366 enseignants-chercheurs ainsi que 14 597 chercheurs soutenus par 20 515 personnels ITA et IATOS et encadrant plus de 85 000 doctorants dont près de 12 000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les IUFM en cours d'intégration au sein des universités et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

Pilotage

L'outil principal de pilotage repose sur les contrats quadriennaux d'objectifs passés entre l'État et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation. La loi LRU du 10 août 2007 redéfinit la relation entre la tutelle et les établissements d'enseignement supérieur en réaffirmant la place centrale du contrat. Elle en fait le principe unique d'organisation des rapports entre l'Etat et ses opérateurs. La mise en place de l'AERES, autorité administrative indépendante, donne sens et légitimité à cette nouvelle relation. Les moyens alloués aux établissements dépendront ainsi pour une part des résultats obtenus au cours de l'exécution du précédent contrat.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

Actions

Le programme est structuré en quinze actions. Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Un chantier majeur est conduit depuis 2008, pour lutter contre l'échec en 1er cycle (action Licence).

Les actions de la recherche universitaire correspondent aux actions «miroir» du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires» (programme 172). Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe le pilotage, l'animation

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

du système universitaire et la coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés).

LES ACTIONS DE FORMATION

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2007, 2 228 188 étudiants étaient inscrits dont 1 729 102 dans des formations publiques relevant des Ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi ces derniers 1 515 960 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (147 305 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (65 837 étudiants) étant inscrites dans la mission « Enseignement scolaire ».

En 2006, sur les 1 441 075 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1 340 036 étaient en formation initiale, 17 591 en apprentissage, 49 188 en formation continue diplômante et 34 264 en reprises d'études.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « L.M.D » qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la « déclaration de Bologne » (1999). D'ores et déjà toutes les universités (hors formations de santé en cours) ont basculé en « L.M.D » au 1er septembre 2006.

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et du nombre d'établissements

	2006-2007					2007-2008				
	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements
Universités	1399,2	63%	32%	4%	86	1368,4	62%	33%	5%	86
...dont universités	1393,1	63%	32%	5%	81	1365,9	63%	32%	5%	81
...dont CUFR*	6,1	93%	7%	0%	2	2,553	94,4%	5,6%	0%	1
...dont sans effectif					3					3
IEP	14,9	4%	91%	5%	8	15,4	4%	91%	5%	8
...dont IEP indépendants	5,2	0%	90%	10%	1	5,6	0%	90%	10%	1
...dont IEP rattachés	9,7	6%	91%	3%	7	9,8	6%	91%	3%	7
IUFM (sans tenir compte du processus d'intégration pour comparaison des 2 années universitaires)	74,2	0%	100%	0%	31	70,6	0%	100%	0%	31
Ecoles et formations d'ingénieurs	37,8	n.d.	n.d.	n.d.	41	43,2				42
...dont EPSCP	25,4	n.d.	n.d.	n.d.	18	30,5				19
...dont EPA	10,5	n.d.	n.d.	n.d.	21	10,8				21
Etablissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur	15,5	n.d.	n.d.	n.d.	16	14,9				16
...dont sans effectif connu	0				6	0				6
ENS	3,7	n.d.	n.d.	n.d.	4	3,460	n.d.	n.d.	n.d.	4
Ecoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
TOTAL	1 545,3				190	1 515,96				192

*Centres universitaires de formation et de recherche

Sources : DEPP.

Champ : opérateurs principaux du programme 150.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

21 %



Accueillant un public hétérogène, issus des baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels, les cursus relevant du cycle Licence doivent contribuer de façon décisive à l'objectif suivant lequel 50 % d'une classe d'âge devra en 2012 être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils ont une double vocation : assurer une formation professionnelle répondant à un besoin de recrutement à un niveau de technicien supérieur ou d'encadrement intermédiaire, d'une part ; permettre une poursuite d'études en cycle Master pour les étudiants qui s'orientent vers des fonctions d'encadrement supérieur ou de recherche, d'autre part.

Les indicateurs relatifs à l'origine des étudiants (baccalauréat, catégories socioprofessionnelles des parents), au déroulement des études et à leur issue permettent de mesurer l'efficacité de ces cursus en matière d'égalité des chances, de réduction des taux d'échec, d'insertion professionnelle des diplômés et d'accès au cycle Master.

Dans ce contexte, la revalorisation du cycle licence qui accueille au total 1 200 000 étudiants (dont 900 000 dans les universités, IUT inclus) constitue un enjeu majeur.

Prenant appui sur les recommandations qui ont été émises par les comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle, le Plan pluriannuel pour la réussite en licence, lancé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en décembre 2007, a pour objet de :

- rendre ce cycle attractif
- d'en faire un cursus de réussite
- débouchant sur un diplôme doublement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle.

A cet effet, il s'organise autour de trois grands principes :

- 1- Généraliser l'orientation active et permettre, notamment par une spécialisation progressive des études et la mise en œuvre de passerelles à différentes étapes des cursus, les réorientations.
- 2- Développer la professionnalisation en élargissant le champ des compétences acquises.
- 3- Renforcer l'encadrement pédagogique afin de mieux prendre en compte la diversité des étudiants et de mettre en place, notamment grâce à la désignation d'enseignants référents et à la constitution d'équipes pédagogiques homogènes et permanentes, un accompagnement individualisé de chacun.

Ces principes sont au cœur du cahier des charges de l'offre de formation pour le cycle licence qui constitue le document de référence tant pour l'évaluation par l'AERES que pour le dialogue contractuel conduisant à l'habilitation des formations concernées.

Le plan pour la réussite en licence représente un effort cumulé de 730 ME sur la période 2008-2012, dont 35 ME en 2008 et plus de 100 ME en 2009. Ces moyens supplémentaires sont en particulier destinés à accompagner la mise en œuvre de l'orientation active, la rénovation de la licence et de son encadrement ainsi que la rénovation de la carte des formations courtes professionnalisées qui sont appelées à accueillir en leur sein un plus grand nombre de bacheliers technologiques et professionnels.

L'offre de formation initiale et continue doit être bien entendu en cohérence avec les besoins de la nation et des différents secteurs économiques et sociaux. A cet égard, l'inscription de toutes les formations universitaires au Répertoire national des certifications professionnelles impose aux universités de décliner désormais leurs formations non seulement en termes d'acquisition de savoirs mais aussi en termes de compétences.

La généralisation du processus d'évaluation interne et externe doit enfin permettre de garantir la qualité des formations quant aux acquis et compétences nécessaires à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle.

ACTION n° 02
Formation initiale et continue de niveau master**18,8 %**

Le cursus master assure la formation des cadres supérieurs nécessaires au développement social, économique, scientifique et culturel, en leur dispensant à la fois un enseignement scientifique de haut niveau et une spécialisation professionnelle qui garantit leur employabilité. Il s'agit donc d'offrir une offre de formation étroitement liée aux mondes de la recherche et de l'entreprise, lisible et attractive au niveau national et international. En particulier, toute formation menant au diplôme national de master doit répondre, dans ses contenus et méthodes d'enseignement, à un double objectif, avec le même souci d'excellence dans les deux cas :

préparer les étudiants, via les études doctorales, à se destiner à la recherche ;

leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau (bac + 5).

Au niveau de ce cursus, l'identification, la consolidation et la valorisation différenciées de pôles de compétences sur le territoire conduisent d'une part à encourager les partenariats et à inciter aux regroupements et aux rapprochements fonctionnels d'établissements et d'autre part à favoriser la mobilité internationale, la création de formations conjointes avec les établissements étrangers et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

La qualité des formations doit être garantie par la mise en place de processus d'évaluation interne et externe.

Le cursus de master correspond à 120 crédits européens au-delà de la licence et qui ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Ce diplôme relève d'une habilitation nationale fondée sur une évaluation périodique, effectuée depuis cette année par l'AERES, dans le cadre de la politique contractuelle. L'offre de formation doit être en liaison avec les compétences scientifiques reconnues de l'établissement qui la propose.

Depuis la rentrée 2006, toutes les universités ont décliné leurs formations selon ce nouveau schéma, démontrant ainsi l'intérêt qu'elles ont trouvé dans une approche accroissant leurs marges d'initiative pédagogique. Depuis 2007, la phase II du LMD vise, à l'occasion de la procédure d'habilitation des deux premières vagues d'établissements d'enseignement supérieur, à améliorer encore la lisibilité des cursus, à conforter les politiques de site, à renforcer la professionnalisation des établissements pour constituer des pôles de compétence attractifs et reconnus sur le plan international.

La nouvelle architecture des diplômes LMD s'applique à l'ensemble de l'enseignement supérieur français dès lors que sa qualité est reconnue par l'État, garant de la valeur des diplômes. Cela concerne les universités, comme les grandes écoles, en particulier les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce et de gestion. Celles-ci sont soumises à une évaluation périodique menée par des commissions spécialisées.

En ce qui concerne les disciplines médicales (médecine, odontologie, maïeutique) et pharmaceutiques, leur intégration dans le parcours L.M.D. exige qu'y soient conciliés d'une part les principes de souplesse, d'ouverture et d'autonomie du processus de Bologne, et d'autre part l'exigence d'une formation conforme aux directives européennes, conduisant à la délivrance d'un diplôme d'État autorisant l'exercice d'une profession réglementée.

S'agissant des masters dans les écoles d'ingénieurs, l'un des principaux objectifs du LMD est de favoriser les collaborations entre les établissements dans le cadre d'une politique de site, les offres de formation des établissements étant conçues en termes de complémentarité. Les établissements peuvent ainsi délivrer des masters recherche et des masters professionnels.

La voie privilégiée de la structuration de l'offre de formation est celle de l'habilitation conjointe entre écoles et universités, ou « cohabilitation », impliquant une équipe de formation commune et des enseignements communs s'adressant à une même promotion d'étudiants.

Par ailleurs, les écoles d'ingénieurs peuvent, en complément de leurs filières traditionnelles, créer de nouveaux cursus de master conçus spécifiquement pour les étudiants étrangers, afin de développer l'attractivité internationale des établissements.

L'offre master des écoles d'ingénieurs ne se substitue pas à la formation d'ingénieur. Il est rappelé que le titre d'ingénieur diplômé confère désormais à son titulaire le grade de master.

Concernant les écoles supérieures de commerce et de gestion, la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est compétente pour évaluer les masters proposés par ces écoles.

Le grade de master créé par le décret n° 99.747 du 30 août 1999 modifié certifie un niveau élevé de formation, indépendamment des disciplines ou spécialités, permettant ainsi d'assurer une lisibilité internationale immédiate. Le haut niveau de formation tant sur le plan professionnel que sur le plan académique doit être garanti. L'évaluation de ces formations s'attache donc particulièrement à l'appréciation de la production scientifique en sciences de gestion des écoles.

Les **instituts universitaires de formation des maîtres** sont inscrits dans cette action. Les formations initiale et continue dispensées aux futurs enseignants doivent relever le défi que constitue, pour le système éducatif, le flux croissant des départs à la retraite des enseignants. L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaires une évolution qualitative des contenus et des méthodes. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre une formation initiale à caractère universitaire, alliée à une sensibilisation au métier avant même l'entrée en IUFM et une formation tout au long de la vie, adaptée à l'évolution des conditions d'enseignement.

La loi pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration dans un délai de trois ans des IUFM aux universités, ce qui rend compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens. Cette intégration a débuté en 2006 et devrait se terminer en 2009.

ACTION n° 03

2,7 %

Formation initiale et continue de niveau doctorat



La formation à et par la recherche des doctorants s'effectue au sein des écoles doctorales qui maillent le territoire national. L'objectif des écoles doctorales est de former des spécialistes et des chercheurs de très haut niveau en vue d'irriguer le service public d'enseignement supérieur et de recherche, les administrations et le secteur économique privé. L'action a pour objectif majeur l'organisation d'une offre de formation initiale et continue fondée sur des pôles de recherche et des réseaux d'excellence, visible et compétitive aux plans européen et international. Les écoles doctorales concourent ainsi au rayonnement européen et international du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

La qualité scientifique de l'offre de formation est garantie par un processus d'accréditation qui permet de vérifier, dans le cadre du contrat quadriennal des établissements d'enseignement supérieur et sur la base d'indicateurs de performance, la qualité des équipes et de l'offre de formation ainsi que la cohérence globale de cette offre dans le cadre d'une politique de site. Les écoles doctorales sont accréditées après une évaluation nationale conduite par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), par la ministre chargée de l'enseignement supérieur dans le cadre du ou des contrats d'établissements, ou en cohérence avec la politique de site pour les établissements ne disposant pas d'un contrat.

Cette action s'inscrit dans le cadre défini en mai 2005 à Bergen par les ministres de l'enseignement supérieur des pays engagés dans le processus de mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les ministres ont en effet confirmé à cette occasion le caractère central de la formation doctorale et ont recommandé que les programmes doctoraux garantissent une formation interdisciplinaire et le développement de compétences transférables répondant ainsi aux besoins du marché de l'emploi le plus large possible. Ils ont également invité à une mobilité accrue aux niveaux doctoral et post-doctoral.

ACTION n° 04

0,5 %

Établissements d'enseignement privés



Le ministère chargé de l'enseignement supérieur soutient financièrement les établissements privés (établissements d'enseignement supérieur libre et établissements d'enseignement supérieur technique privés reconnus par l'Etat), réunis, pour la plupart, en fédérations ou unions. Parmi celles-ci, on distingue :

- l'Union Des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA),
- la Fédération d'Ecoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres (FESIC),
- l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes représente l'enseignement privé laïc dispensé au sein d'écoles d'ingénieurs et de commerce-gestion,
- l'Union des nouvelles facultés libres (UNFL) qui regroupe également les facultés libres de Paris affiliées à l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur Libre (APPEL)

Par ailleurs, le ministère finance des établissements « non affiliés », dont des écoles de journalisme, d'architecture, de communication.

59 établissements d'enseignement supérieur privés, érigés en associations « loi 1901 » ou en fondations, reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement de la part de l'Etat qui a pour objectif de promouvoir une formation de qualité, conforme aux missions du service public.

ACTION n° 05 Bibliothèques et documentation

3 %



Le développement des ressources documentaires et de leur accessibilité dans de bonnes conditions correspond à des enjeux à la fois pédagogiques et scientifiques. La mise en œuvre d'une pédagogie de plus en plus fondée sur le travail personnel de l'étudiant exige que celui-ci soit en mesure de recourir à des documents en nombre, diversifiés et faciles d'accès. Par ailleurs, les activités de recherche ne peuvent être conduites qu'à la condition de disposer des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international.

Autour des services communs de la documentation (SCD), les universités sont en situation de conduire une politique documentaire cohérente avec la stratégie globale de l'établissement, en mobilisant les moyens nécessaires tant en crédits qu'en équipements. Dans le même temps, l'émergence très forte depuis 1997 de la documentation numérique (bases de données et revues électroniques), dont les coûts progressent de façon importante, contribue à accélérer la rationalisation de l'offre documentaire en s'inscrivant notamment dans des politiques documentaires de site.

ACTION n° 06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

7 %



Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe. Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi une force essentielle au développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier. Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec les organismes de recherche, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

ACTION n° 07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

3,1 %



Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines. Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur

contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 08**4,4 %****Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur**

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée.

ACTION n° 09**0,1 %****Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies**

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies en collaboration avec le CNRS et le CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international.

ACTION n° 10**1,1 %****Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte. Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre », du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre. En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs, de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

ACTION n° 11**7,5 %****Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société**

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel. L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création des maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les

équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale. Le progrès de la connaissance repose, tout autant que sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 12**7,6 %****Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres. Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine. La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes.

ACTION n° 13**0,7 %****Diffusion des savoirs et musées**

Cette action s'inscrit dans la mission de diffusion de la culture scientifique dévolue aux établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à assurer une meilleure diffusion des travaux effectués au sein des établissements dans une perspective de valorisation et d'information à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes. Elle comprend également les actions de conservation et de valorisation des collections des musées sous tutelle du MESR, des musées universitaires et des collections scientifiques dont le ministère assume la tutelle technique (universités, muséums d'histoire naturelle en région, autres musées) et les actions de formation et d'information des professionnels des musées et de la culture scientifique et technique par l'intermédiaire de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) de l'université de Bourgogne.

Cette action comprend des moyens consacrés :

- au fonctionnement des établissements nationaux de culture scientifique : Muséum national d'histoire naturelle, musée des arts et métiers du CNAM, musée du quai Branly et Cité nationale de l'histoire de l'immigration,
 - aux opérations de conservation et de valorisation des collections des musées scientifiques nationaux et des collections scientifiques et techniques dont le ministère assure la tutelle technique (établissements d'enseignement supérieur, 60 muséums d'histoire naturelle en région, autres musées),
 - aux activités de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de différents publics conduites par les acteurs du secteur, principalement les musées et les établissements d'enseignement supérieur.
- au fonctionnement de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) de l'université de Bourgogne, centre de ressources à vocation nationale (édition, formation, documentation), pour les acteurs du domaine.

ACTION n° 14 **12,5 %****Immobilier**

Cette action regroupe les moyens financiers et humains que l'Etat consacre à la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur, dont l'objectif principal est de disposer d'un patrimoine de qualité, respectant les normes de sécurité et répondant aux besoins induits par les activités d'enseignement et de recherche.

Cette politique doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du parc immobilier, une bonne maîtrise de sa gestion et une meilleure utilisation. Pour cela, les établissements doivent élaborer un schéma directeur immobilier qui constitue à la fois un diagnostic de l'état de leur patrimoine, de son utilisation et de ses insuffisances au regard de la politique de

formation et de recherche, ainsi qu'une vision prospective des opérations à entreprendre pour en améliorer la qualité et l'adéquation aux besoins. Il constitue un outil essentiel de pilotage et de dialogue pour les établissements sur le développement, l'amélioration et l'entretien du parc immobilier bâti et non bâti : constructions, restructurations, maintenance, logistique immobilière (locations, entretien et fonctionnement courants) et mise en sécurité de locaux et espaces extérieurs.

Les diagnostics techniques permettent, pour leur part, d'appréhender l'état du parc immobilier universitaire et d'estimer les moyens nécessaires à sa remise à niveau par le biais d'une programmation pluriannuelle de maintenance. Associées à des indicateurs portant sur la qualité du pilotage de la gestion immobilière, ces informations constituent des éléments importants de la démarche contractuelle dont l'objectif est d'inciter les établissements à mener une politique garantissant un niveau satisfaisant de maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs et contribuant à une amélioration significative de leur état.

En outre, les schémas directeurs peuvent présenter des éléments d'appréciation sur l'entretien et le fonctionnement courant des bâtiments, installations techniques et espaces extérieurs dans l'objectif d'améliorer et optimiser les coûts de logistique immobilière. L'adéquation aux besoins immobiliers n'étant pas satisfaite pour tous les établissements, ceux qui ne disposent pas de surfaces suffisantes (en cours de restructuration par exemple) peuvent être amenés à recourir à des locations que l'Etat peut soutenir dans le cadre de l'enveloppe destinée au financement de la logistique immobilière.

Ces schémas sont également un outil d'évaluation du coût des travaux nécessaires pour lever les avis défavorables émis par les commissions de sécurité touchant les établissements et plus particulièrement ceux concernant la mise aux normes de sécurité incendie. Etant donné le risque que peut faire encourir aux usagers un défaut de mise aux normes des bâtiments notamment sur la réglementation relative à la santé publique, il est accordé aux établissements un financement favorisant la mise en conformité ; le financement de l'établissement public du campus de Jussieu prend en compte le traitement du risque amiante.

Enfin, les schémas directeurs immobiliers en conduisant à un diagnostic de l'utilisation des locaux doivent favoriser une pratique de mutualisation. L'effort d'optimisation du patrimoine bâti fait l'objet d'une évaluation à partir de l'indicateur « taux d'occupation des locaux » qui dans son périmètre actuel mesure l'utilisation des locaux d'enseignement.

ACTION n° 15

9,8 %



Pilotage et support du programme

Cette action comprend notamment les moyens consacrés :

- au pilotage du système universitaire (par exemple les moyens de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES) : tutelle et pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur, en particulier la responsabilité du cadre général, du financement et du contrôle de la qualité des formations ;
- à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE) chargée, dans le cadre de la modernisation des établissements, de la mise au point d'outils de gestion et de pilotage ;
- au pilotage opérationnel des établissements (fonctions de direction, d'administration, de gestion financière et de GRH des établissements) pour une gestion performante des établissements, une maîtrise de la cohérence entre leurs objectifs à atteindre et l'allocation de leurs ressources ;
- à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur (notamment les bourses de mobilité, les dotations aux établissements dans le cadre des relations contractuelles) ;
- à la formation des personnels enseignants chercheurs et Personnels ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service (IATOS) ;
- aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en place dans les établissements des services numériques pour l'ensemble des activités et services.

Enfin, cette action permet de financer enfin, à partir de 2008, les dépenses des personnels affectés auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur ainsi que les dépenses de fonctionnement de celle-ci.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

L'ajustement formation-emploi est un processus qui dépend de la formation des jeunes sortant du système éducatif mais également de la conjoncture du marché du travail. Les marges de manœuvre existantes permettent cependant de viser une meilleure insertion des jeunes diplômés dans les prochaines années, sauf forte dégradation de la conjoncture.

Les études de prospective à l'horizon 2010 prévoient peu d'écarts entre les niveaux de recrutement et de sortie des diplômés de l'enseignement supérieur. Les diplômés à bac+2 seraient même en légère insuffisance par rapport à la demande des entreprises.

Actuellement environ 280.000 jeunes par an, soit 42,5 % des sortants de formation initiale, terminent leurs études titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Ce diplôme sanctionne pour 53,6 % d'entre eux la réussite d'un cursus long (licence, master, doctorat, grandes écoles) et pour 46,4 % la réussite d'un cycle court [essentiellement brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT)].

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification. Ceci est actuellement mesuré par l'indicateur « Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale ».

Le rapport de la Commission du débat national Université-Emploi, remis en octobre 2006, et le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, remis en mars 2007, ont souligné l'enjeu que représente une meilleure articulation de notre appareil de formation supérieure avec l'ensemble des acteurs du monde professionnel et ont préconisé des mesures destinées à la renforcer. Ces préconisations ont été approfondies dans le cadre des comités de suivi mis en place à l'occasion du déploiement du dispositif L,M,D. Les comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle ont émis en particulier des recommandations propres à développer, à côté des unités d'enseignement de savoirs fondamentaux, des unités d'enseignement de professionnalisation. Celles-ci favoriseront l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants aux licences professionnelles et rendront par ailleurs la licence générale doublement qualifiante, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion.

Le « plan licence » contribuera à la mise en œuvre de ces actions.

L'insertion professionnelle des diplômés qui est, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, une mission du service public de l'enseignement supérieur, constitue une des priorités du gouvernement.

Pour améliorer cette insertion, plusieurs leviers sont activés :

- la généralisation de l'orientation active, qui prend en compte les débouchés associés à chaque formation
- la généralisation, dans chaque établissement ou dans chaque site universitaire, des observatoires qui ont notamment pour mission de mesurer les taux d'insertion pour chaque filière à chaque niveau
- le développement de la professionnalisation des formations : développement et généralisation de stages en entreprises, en milieu associatif, en administration) dans tous les cursus notamment en 3^{ème} année de licence, développement de partenariats avec le monde économique
- la création, dans chaque université d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants. Ce bureau est notamment chargé de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variés, en lien avec les formations proposées par l'université, et de les assister dans leur recherche de stages et de premier emploi.
- Les plates-formes d'insertion professionnelle, outil supplémentaire au service de l'accès à l'emploi des diplômés, favorisent un travail en commun du monde professionnel et des milieux académiques, en particulier pour la définition

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

de l'offre de formation Elles ont également pour fonction de caractériser l'environnement socio-économique des établissements d'enseignement supérieur en exploitant les différentes informations produites au niveau local. 35 universités participent à la mise en place des 18 plates-formes d'insertion professionnelle nouvellement créées.

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	43,8		45	45	46	50

Précisions méthodologiques :

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération, qui ne peut être calculé annuellement et serait fourni par un recensement de la population.

Source des données : DEPP

Commentaires :

La cible 2012 est inscrite dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. « 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 10 ans ». L'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, soit au moins un diplôme bac+2 (BTS ou DUT) ou bac +3 a été fixé aux niveaux national et européen. Il suppose à la fois d'augmenter le taux de poursuite d'études après le baccalauréat, notamment technologique, et d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La progression continue exprimée par l'indicateur doit se poursuivre. Des mesures ont été engagées en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels dans les formations courtes professionnalisées : examen prioritaire des candidatures des bacheliers technologiques en STS ; attribution d'un bonus aux IUT en fonction du taux de bacheliers technologiques accueillis. S'y ajoutent des actions en faveur de la réussite en premier cycle avec la mise en œuvre du plan pluriannuel pour la réussite en licence, mobilisant 730 millions d'euros sur la période 2008-2012 et se traduisant notamment par un encadrement renforcé des étudiants. Selon les derniers éléments statistiques, parmi les bacheliers 2002, inscrits en licence après leur baccalauréat, 39% ont obtenu leur licence en trois ans. Cela représente une hausse de 9 points par rapport à la précédente cohorte de bacheliers de 1996. Ces éléments, combinés avec les différents dispositifs mis en place laissent présager une atteinte de la cible fixée en 2012.

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines : ensemble)	%		77	-			82
dont CDI	%		70	-			72
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%		62	-			67
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%		82	-			86
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	89,2	88	90,5			90
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%		71	-			71
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%		89	-			89
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%		85	-			85

Précisions méthodologiques :

Observation triennale réalisée par le CEREQ sur la base des enquêtes génération 2004, 2007, 2010.

L'observation réalisée en 2001 (réalisation 2004) puis en 2004 (réalisation 2007) fait apparaître une diminution globale du pourcentage de diplômés insérés 3 ans après leur sortie de formation (-9 points). Compte tenu du caractère triennal de cette enquête il n'y a pas de prévision 2008 et il semble difficile avant l'observation 2007 (réalisation 2010) de redéfinir la cible, d'autant qu'aucune information sur les évolutions du marché de l'emploi n'est disponible.

Source des données : CEREQ

Commentaires :

Même si les jeunes qui sortent diplômés de l'enseignement supérieur sont moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, l'état du marché du travail est également pour eux un facteur déterminant de l'insertion professionnelle. Or, les jeunes sortis du système éducatif en 2004 sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile, ce qui peut expliquer l'absence de progression du pourcentage de diplômés du supérieur qui accède au statut de cadre ou de profession intermédiaire.

Néanmoins, trois années après la fin de leurs études, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 7%, soit un taux inférieur de moitié à celui de l'ensemble de leur génération. En effet, toutes catégories d'emplois confondues, les conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur se sont révélées globalement favorables. Trois ans après la fin de leurs études, près de 90% ont un emploi et, dans plus de 70% des cas, il s'agit d'un emploi à durée indéterminée. C'est respectivement 20 et 10 points de plus que pour les jeunes ayant au plus un baccalauréat.

Des clivages apparaissent toutefois parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. 75% d'entre eux sont issus de filières professionnelles et, à niveau de diplôme équivalent, entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés de filières générales.

S'agissant plus particulièrement des diplômés de licence, ceux-ci semblent s'insérer plutôt convenablement. Leur taux de chômage est de 7% en fin de troisième année de vie active. Il existe toutefois des différences, dans la mesure où ceux issus des filières lettres, sciences humaines se trouvent dans une situation bien moins favorable, avec un taux de chômage de 13%.

Pour rendre le diplôme de licence pleinement qualifiant pour l'insertion professionnelle, le plan *Réussite en licence* prévoit notamment la mise œuvre d'unités d'enseignement à caractère pratique ou professionnel, la généralisation du projet personnel et professionnel et, dans le cadre de la professionnalisation des formations, une période de stage, notamment en troisième année.

Les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, dont la création est prévue dans chaque université par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, seront chargés de diffuser aux étudiants des offres de stages en lien avec les formations proposées par l'université.

Enfin, la réforme de l'allocation des moyens aux universités prévoit d'intégrer un indicateur de mesure de l'insertion professionnelle des diplômés parmi les critères d'évaluation de la performance des universités, qui conduira les établissements à procéder à des enquêtes d'insertion pour l'ensemble de leurs diplômés. Un groupe de travail, regroupant des représentants de la DEPP, de la DGES et des établissements, est chargé de la conception et de la mise en place de l'outil de mesure de cet indicateur. Une première réunion de ce groupe de travail devrait se tenir dès le début du mois de septembre 2008.

Pour ce qui concerne la prévision 2010, à la lumière des résultats de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en 2007 et dans l'attente de la mise en place des outils dont les établissements vont se doter, les cibles ont été revues à la baisse.

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
de niveau DUT et BTS	%	17,8		18,5	18	18,2	19
de niveau licence	%	18,3		19	19	19,8	22
de niveau master	%	10		10,5	10,5	10,6	11
de niveau doctorat	%	0,9		1,2	1	1,1	1,5

Précisions méthodologiques :

Ce pourcentage est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge, sur une tranche d'âge allant de 17 à 33 ans.

Source des données : DEPP

Commentaires :

Niveau DUT, BTS et licence :

Les cibles fixées expriment, en cohérence avec l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, à la fois la volonté d'accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques (cibles BTS et DUT) et d'augmenter le taux des sorties au niveau bac+3. Néanmoins, la légère baisse constatée entre 2005 et 2006 pour les niveaux DUT et BTS ont conduit à réviser la prévision 2008 à la baisse et à prévoir une augmentation moins marquée mais continue des bacheliers poursuivant en DUT et BTS. Les mesures prises pour favoriser l'accueil des bacheliers professionnels et technologiques en STS devraient permettre d'atteindre les cibles fixées. La rénovation de la carte des formations courtes professionnalisées, les nouveaux dispositifs propres à favoriser l'accueil des bacheliers technologiques en STS et IUT, l'ensemble des mesures prises dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en licence doivent y contribuer.

Niveau master :

La cible 2012 a été revue à la baisse (11% au lieu de 11,3% au PAP 2008) car l'absence de réalisation 2007 à ce jour ne permet pas un recul suffisant pour fixer des cibles ambitieuses.

Niveau doctorat :

La politique actuellement conduite au niveau des écoles doctorales vise à garantir la meilleure utilisation possible du potentiel d'encadrement doctoral présent au sein des unités de recherche françaises. La progression actuelle du nombre de doctorats décernés (11 200 en 2007) permettra de conforter la hausse de la proportion relative des docteurs dans la population totale des diplômés.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur permet d'assigner à chacun des cursus (licence, master et doctorat) des objectifs différenciés décrits dans les actions du programme. C'est en fonction de ces objectifs que l'excellence doit être garantie pour chacun des niveaux.

L'amélioration de l'orientation et des taux de succès des étudiants en cursus licence constitue un enjeu majeur. Le plan pluriannuel pour la réussite en licence (2008-2012) se traduira dans les contrats par un effort cumulé de 730 millions d'euros sur la période 2008-2012. Ces moyens supplémentaires attribués aux établissements seront modulés en fonction de la qualité des projets et de l'évaluation des résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce plan. Il prévoit la mise en œuvre conjointe de plusieurs actions :

- le développement de l'orientation active, associée à la généralisation du dossier unique d'accès à l'enseignement supérieur, afin de favoriser une meilleure adéquation entre les aspirations et les capacités des lycéens et les formations leur offrant les plus grandes chances de réussite. A cet égard, le décret n° 2007-540 qui dispose que l'admission des bacheliers technologiques dans une section de technicien supérieur fait l'objet d'un examen prioritaire y contribue ainsi que l'attribution de moyens supplémentaires aux IUT en proportion du nombre de bacheliers technologiques accueillis.
- le développement de la pluridisciplinarité, couplée à l'apprentissage de la méthodologie du travail universitaire, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter.
- le renforcement de l'encadrement pédagogique avec la désignation d'enseignants référents assurant un suivi personnalisé des étudiants, l'augmentation des horaires d'enseignement et la mise en œuvre de dispositifs de soutien aux étudiants en difficulté.
- l'organisation, au sein de chaque licence, d'un nombre limité de parcours, dans la mesure où cela constitue une des conditions de la mise en place d'équipes pédagogiques homogènes assurant un accompagnement suivi des étudiants.
- un renouvellement des méthodes pédagogiques, se traduisant par la généralisation des groupes de petite taille, un suivi individualisé du travail personnel et par le développement du contrôle continu qui favorise la progression de l'étudiant.

Un nouveau sous-indicateur a été ajouté à l'indicateur « Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 ou en STS dans le total des licenciés ». Il s'agit du sous-indicateur « Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante ». Ce sous-indicateur a été ajouté afin de pouvoir mesurer les effets de la mise en place d'un des chantiers les plus importants de la ministre de l'enseignement supérieur, à savoir le Plan Licence.

INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
dans les seuls IUT (bacheliers technologiques)	%	13,1	13	13,5	13,1	13,5	15,6
dans les seuls IUT (bacheliers professionnels)	%	3,3	3,2	3,4	3,4	3,5	6
dans les seuls STS (bacheliers technologiques)	%	56	56	56,3	56,3	57	63,5
dans les seuls STS (bacheliers professionnels)	%	68,3	68,7	69,1	69,1	69,5	72

Précisions méthodologiques :

Champ : enseignement public et privé sous contrat – Universités, IUT, STS et CPGE

Source des données : DEPP

Commentaires :

L'augmentation du nombre de bacheliers technologiques et, dans une moindre mesure, professionnels s'engageant dans des études supérieures, en privilégiant la voie des STS et des IUT au sein desquels ils trouvent des conditions d'encadrement et une pédagogie adaptées à leur parcours antérieur, est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. Les mesures prises pour favoriser l'accueil des bacheliers professionnels en STS (accès de droit pour les mentions « bien » et « très bien » au baccalauréat), des bacheliers technologiques en STS (accès de droit pour les mentions « bien » et « très bien » ; examens prioritaires des candidatures) et en IUT avec l'attribution d'un bonus financier en fonction du taux de bacheliers technologiques accueillis, doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%			20		19,5	16

Précisions méthodologiques : Les données sont disponibles en juin de l'année n+2 pour les sortants de l'année n.

Source des données : INSEE

Commentaires :

Le plan pluriannuel pour la réussite en licence, fondé sur le développement de l'orientation active, sur le renforcement de l'encadrement pédagogique, sur la spécialisation progressive dans les études avec la possibilité de réorientation, sur la professionnalisation ainsi que sur l'évaluation de la qualité des enseignements, doit conduire à une baisse significative du taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 2.3 : Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou de Deug, ou d'IUT) ou en STS dans le total des licenciés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou de Deug ou d'IUT) ou en STS dans le total des licenciés	%	38,7		39			43
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	%	46,6	44,7		48	49	52

Précisions méthodologiques : Champ : Etudiants français (enseignement public universités et assimilés) âgés de 18 à 25 ans inscrits en cursus licence et titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle. Les élèves inscrits en CPGE ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Source des données : DEPP

Commentaires : Diverses mesures ont été prises dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en licence. Ainsi, l'encadrement de la première année de licence est renforcé pour lutter contre un taux d'abandon actuellement élevé. Par ailleurs, un suivi individualisé des étudiants tout au long du cursus licence est mis en place. Ces actions devront se traduire par un accroissement du taux de passage de L1 en L2 dès 2008 et une accélération du taux de réussite de la licence en trois ans. Les dernières données statistiques disponibles confirment cette tendance : parmi les bacheliers 2002 inscrits en licence après leur bac, 39% ont obtenu leur licence en trois ans. Cela représente une hausse de 9 points par rapport à la précédente cohorte de bacheliers 1996.

INDICATEUR 2.4 : Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Taux de réussite en STS	%	73,5	74,9	77	75,4	76	77,4
dont BAC général (en STS)	%	83,8	85,1	84,5	85,5	86	88
dont bac technologique (en STS)	%	72,5	74,3	75	75	75,5	77
dont BAC professionnel (en STS)	%	56,4	56,6	59	56,8	57	58

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	75,4		76	76	78	81
dont BAC général (en DUT)	%	81,5		82	82	83	86
dont BAC technologique (en DUT)	%	66,3		67	67	68	70
dont BAC professionnel (en DUT)	%	46		45	45	46,5	50

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

BTS : Nombre de candidats admis à l'examen parmi les candidats présentés. Un candidat présenté est un candidat ayant participé à au moins une des épreuves.

DUT : Premiers inscrits en 1^{ère} année d'IUT une année n suivis durant trois années consécutives (pour les résultats 2005 : cohorte d'inscrits en 2002 en première année d'IUT).

Source de données : DEPP

Commentaires :

Par rapport au PAP 2008, les cibles du sous-indicateur « Taux de réussite en STS » ont été revues pour tenir compte des résultats 2007.

Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les STS sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers technologiques et professionnels. Les progressions observées permettent d'envisager une atteinte des cibles fixées.

En ce qui concerne les IUT, filière importante au regard de l'objectif de conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, les moyens financiers mis en place au titre du plan pluriannuel pour la réussite en licence et qui sont proportionnels au nombre de bacheliers technologiques et professionnels accueillis, favoriseront un accompagnement pédagogique renforcé des étudiants. Cet effort se traduira par une augmentation des taux de réussite au DUT.

INDICATEUR 2.5 : Taux d'usage de la procédure du dossier unique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Taux d'usage de la procédure du dossier unique	%		23,5	65	65	90	100

Précisions méthodologiques :**Le mode de calcul de cet indicateur a été légèrement modifié par rapport au PAP 2008.** Le dénominateur était précédemment : « nombre d'étudiants entrant en première année dans l'enseignement supérieur / 100 ». Il a évolué de la façon suivante : « nombre de candidats au baccalauréat à la session de juin précédant la rentrée universitaire / 100 ». En effet, tous les candidats au bac (même ceux qui ne l'obtiennent pas) sont susceptibles de participer à la procédure du dossier unique. Le nouveau dénominateur est donc plus juste.

Le numérateur n'a pas évolué : nombre d'utilisateurs de la procédure du dossier unique

Source des données : DGES

Commentaires :

Le dossier pour l'accès à l'enseignement supérieur est un levier fort de modernisation des inscriptions dans les formations post-bac. Il contribue, dans la transparence et l'équité, à la bonne orientation des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Sa généralisation à toutes les académies et à la quasi-totalité des filières pour la rentrée universitaire 2009 permet de fixer une cible ambitieuse pour 2012 et une atteinte rapide de l'objectif.

INDICATEUR 2.6 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31/12 qui suit la fin de leur 3 ^{ème} année universitaire	%	40,6	37,2	41	41	42	50

Précisions méthodologiquesMode de calcul : Pour chaque promotion recrutée pendant la période, dénombrement des allocataires qui ont soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3^{ème} année universitaire. Le résultat est ensuite rapporté au nombre d'allocataires recrutés à la rentrée correspondante.

Source de données : DGES

Commentaires :

La diminution constatée du pourcentage entre 2006 et 2007 semble due à deux raisons principales :

le nombre d'allocataires ayant soutenu leur thèse en moins de 40 mois est quasiment identique pour chaque année mais il est rapporté à un nombre d'allocataires recrutés moins élevé en 2003 (3 800) qu'en 2004 (4 000).

A la date de la réponse de l'enquête (fin janvier 2008), toutes les thèses soutenues à la fin de l'année 2007 n'avaient pas encore été enregistrées. Pour s'en assurer, lors de la prochaine enquête, dont la date de réponse sera repoussée à fin mars 2009, les établissements seront à nouveau interrogés sur le devenir académique des allocataires 2004.

Compte tenu de la nouvelle date de l'enquête, à l'avenir, toutes les données seront prises en compte, ce qui permet à ce stade de maintenir l'objectif cible de 50%.

OBJECTIF n° 3 : Maîtriser l'offre de formation

Le système français d'enseignement supérieur souffrait de deux maux : d'une part, une superposition et un enchevêtrement de dispositifs diplômants le rendait peu compréhensible en France et à l'étranger, d'autre part, une pression interne aux établissements et des pressions externes, notamment locales, conduisait à une inflation non maîtrisée de l'offre de diplômes voire à la multiplication d'établissements de taille réduite.

La politique licence-master-doctorat (LMD) a contribué à clarifier la situation en se donnant pour objectif d'organiser tout l'enseignement supérieur autour de trois grades :

- le cursus licence vise à répondre à la croissance des besoins de formation supérieure et à assurer la réussite du plus grand nombre dans le but d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur et de respecter l'égalité des choix sur tout le territoire
- le cursus master, qui s'appuie sur les compétences scientifiques reconnues d'un établissement, assure la formation des cadres supérieurs nécessaires au développement social, économique, scientifique et culturel, en leur dispensant à la fois un enseignement scientifique de haut niveau et une spécialisation professionnelle qui garantit leur employabilité ;
- le cursus doctorat vise, comme dans tous les pays du monde, le meilleur niveau d'excellence académique

Cette politique s'accompagne de mesures pour en assurer l'efficacité :

- structurer l'offre au niveau doctorat autour de pôles d'excellence en recherche associant écoles et universités
- mieux organiser les politiques de site en incitant aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces plutôt qu'en les dispersant,
- resserrer, renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, de façon à éviter notamment, sauf cas particuliers, les formations à très petits effectifs.

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000	%	74,8	73,2		73,3	72	70

Précisions méthodologiques :

Un site universitaire correspond à une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation universitaire.

Un site universitaire secondaire est une implantation où les enseignements relèvent d'une ou plusieurs universités hors de l'agglomération qui accueille le siège de cet(s) établissement(s).

Les sites secondaires ayant moins de 1 000 étudiants s'apprécient en prenant en compte les effectifs des formations universitaires incluant les IUT, les formations d'ingénieurs MESR (hors centres régionaux du CNAM) et les IUFRM (hors Ile de France).

Source des données : DEPP

Commentaires :

Cet indicateur a connu une modification des modes de collecte des données de base.

En effet, l'amélioration de la fiabilité du système d'information conduit à prendre en compte trois sites secondaires qui auparavant figuraient sur la liste des sites sièges :

Cluny et Châlons en Champagne : sites secondaires de l'ENSAM Paris

Tarbes : site secondaire de l'institut national polytechnique (INP) de Toulouse.

Par ailleurs, l'enquête SISE fait apparaître une nouvelle antenne de l'IUT de l'université Nancy 1 à Poligny (Doubs).

Parmi ces 4 nouveaux sites, trois comptent en 2008 moins de 1 000 étudiants : Poligny, Cluny et Châlons en Champagne.

Compte tenu de l'accroissement du nombre de sites secondaires recensés en 2008, la prévision 2008 a été actualisée.

De façon générale, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, alors que les habilitations qui sont accordées par l'Etat ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur peut effectuer une évaluation de cette offre et encourager les établissements à caractériser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire.

La contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou de confortation (vie étudiante) de ces petits sites, actée dans les contrats de projets Etat-région 2007-2013, semble toutefois aller à l'encontre d'un resserrement significatif de la carte des formations.

INDICATEUR 3.2 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	31,5	31,9	30	33,10	32	30
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	32,9	32,3	31,5	31,8	31,7	30

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre de couples domaine-mention licence par établissement (ou master) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 (ou à 30) / nombre de couples domaine-mention licence (ou master)

Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master (inscriptions principales).

Source des données : DEPP

Commentaires :

Licence :

La cible 2012 a été revue à la hausse par rapport au PAP 2008. En effet, le resserrement moins rapide que prévu du nombre des mentions a conduit à faire évoluer la cible 2012 à 30% au lieu de 25%.

Le resserrement de l'offre de formation des établissements au niveau licence doit contribuer à une meilleure lisibilité et se traduit par une mutualisation des mentions de licence à petits effectifs. Les habilitations qui seront prononcées dans le cadre des prochaines vagues contractuelles permettront d'atteindre l'objectif fixé.

Master :

La diminution constatée des mentions à faible effectif s'accroît d'année en année grâce notamment aux efforts entrepris par les établissements d'enseignement supérieur au travers de la politique contractuelle, pour renforcer les coopérations et resserrer l'offre de formation.

OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs : assurer l'adaptation à l'emploi, aider à la réinsertion des demandeurs d'emploi, permettre la promotion sociale, participer au développement culturel et lutter contre les inégalités.

Aujourd'hui, l'ensemble des universités sont en mesure d'offrir un ensemble de formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à leur ouverture au monde de l'entreprise, la professionnalisation de leurs formations ainsi que la définition de leurs diplômes en compétences.

L'objectif est maintenant d'améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, notamment par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Dans cette perspective, les universités doivent développer encore leur offre de formation, mettre en place des parcours modulaires, aménager les horaires aux publics salariés, développer l'enseignement à distance et étendre leurs activités d'orientation et d'accompagnement aux adultes.

L'évolution de la formation tout au long de la vie au sein des universités sera mesurée par :

- la part des diplômes délivrés au titre de la formation continue
- le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les universités et au CNAM.

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
numérateur	Effectifs			-			-
dénominateur	Effectifs			-			-
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	6,9		7,7	7,6	7,7	10

Précisions méthodologiques : L'enquête relative au « Bilan des actions de formation continue par les établissements publics d'enseignement supérieur » est désormais utilisée pour les données relatives aux diplômés de formation continue (numérateur), données qui proviennent des services de formation continue des établissements. L'enquête SISE est utilisée pour les données concernant le nombre total de diplômés. Enfin, les diplômés d'université ne sont plus retenus dans ce calcul. Cette modification et ses incidences sur les réalisations ont conduit à revoir à la baisse les pourcentages de prévision.

Source des données : DEPP

Commentaire :

L'augmentation linéaire du pourcentage des diplômés en formation continue devrait se poursuivre au cours des prochaines années malgré un déplacement des usagers vers les formations courtes non diplômantes observé ces dernières années et alors même que les ASSEDIC ne financent plus les formations universitaires (baisse de 12 % des demandeurs d'emplois dans ce type de formations). Face à cette situation, les établissements d'enseignement supérieur mettent en place un certain nombre de dispositifs visant à dynamiser l'activité de formation continue : adaptation des parcours au public des salariés (modularisation des formations, aménagements horaires, formations ouvertes à distance), mutualisation des procédures, portails communs aux universités d'une même région, définition des diplômes en compétences, amélioration de l'accueil et développement de l'orientation et de l'accompagnement.

INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 705	4 199	4 000	4 600	5 100	7 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 842	2 154	2 000	2 300	2 400	2 600

Précisions méthodologiques :

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Source des données : DEPP

Commentaires :

Les premières années de mise en œuvre de la VAE se sont caractérisées par une forte croissance du nombre de validations et du nombre de diplômes attribués en totalité. L'année 2006 marque un arrêt de cette évolution dû en particulier à la fin du volet national du FSE et à l'absence de campagne d'information sur la VAE, la dernière remontant à 2002. On constate une reprise de l'activité en 2007 qui peut s'expliquer par l'amélioration de

l'accessibilité à la VAE (système de VAE à distance) et par la traduction des diplômes en termes de compétences (supplément au diplôme ; fiche RNCP). La mise en place du comité interministériel de développement de la VAE (décret n° 2006-166 du 15 février 2006) a également permis d'impulser un certain nombre d'actions comme l'organisation des certificateurs au niveau régional ainsi que la création d'outils tels que le site internet interministériel vae.gouv.fr et la charte d'accompagnement des candidats par les certificateurs publics, ce qui a permis d'ajuster les prévisions à la hausse et qui devrait permettre d'atteindre les cibles fixées.

OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

Tout système d'enseignement supérieur est désormais soumis à une compétition européenne et mondiale. Le système français doit donc offrir à ses ressortissants une qualité qui leur garantit une bonne comparaison avec les systèmes étrangers ; il doit également être suffisamment attractif pour permettre le rayonnement durable de la culture française maintenir des pôles d'excellence sur notre territoire.

L'ouverture et l'action internationales comportent un développement de la mobilité, un accroissement des partenariats entre établissements français et étrangers, des politiques volontaristes sur des zones géographiques ciblées dans le cadre de la politique internationale de la France.

Le développement de la mobilité sera mesuré par le nombre d'étudiants français poursuivant une part de leurs études à l'étranger ainsi que par le nombre d'étudiants étrangers se formant en France aux niveaux master et doctorat, niveaux retenus pour s'assurer d'une véritable attractivité de l'offre. La négociation contractuelle s'engagera désormais sur les résultats de l'évaluation des formations des établissements. Dans le cadre des chantiers pédagogiques, le renforcement de la lisibilité et de l'attractivité internationale d'une offre master adossée aux forces scientifiques et en phase avec les partenaires économiques sera particulièrement observé.

S'agissant de l'accroissement des partenariats, il sera évalué par la mesure des diplômes conjoints entre établissements français et étrangers mis en œuvre aux niveaux master et doctorat. En effet, compte tenu de l'âpreté de la compétition mondiale, il est indispensable d'accélérer ce processus d'internationalisation et d'éviter qu'il ne revête un contenu superficiel. De ce point de vue, une forme élaborée de partenariat se traduit par la mise en œuvre de diplômes conjoints. Dans ce cadre, un établissement français conclut avec un ou plusieurs établissements étrangers un accord visant à organiser avec une équipe de formation multinationale un cursus accueillant des étudiants des pays participants et de pays tiers et conduisant à un diplôme délivré en commun et reconnu dans les divers pays concernés. C'est cette formule qui a été retenue dans le programme communautaire « Erasmus Mundus ».

La réglementation française qui ne permettait pas jusqu'alors cette formule a été adaptée en 2005 pour tous les types de diplômes d'enseignement supérieur bénéficiant en France de la garantie de l'Etat, qu'ils soient délivrés par les universités ou par les écoles supérieures.

Afin de mesurer la profondeur de l'internationalisation du système français d'enseignement supérieur, il a été choisi de retenir l'indicateur du nombre de diplômes conjoints. Cet indicateur nécessairement faible en 2006, compte tenu de l'évolution récente de la réglementation, devrait être particulièrement sensible pour mesurer les résultats de la politique d'ouverture internationale.

INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
inscrits en master	%	16,6	18,3	18,7	16,1	16	17
dont étudiants OCDE	%	2,8	2,8	2,9	2,9	2,95	3,1
inscrits en doctorat	%	30	32,2	32,6		32,7	33
dont étudiants OCDE	%	7	7,3	7,5		7,8	9

Précisions méthodologiques :

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.

Source des données : DEPP

Commentaires :

Au vu des premiers résultats provisoires « master » pour la réalisation 2008, la part des étudiants étrangers inscrits en master a tendance à baisser. De ce fait, les prévisions 2008, 2009 et la cible 2012 ont été revus à la baisse. Dans un contexte international où la compétition entre universités est accrue, où de nouveaux pays prennent une place grandissante, tels la Chine, l'atteinte de ces cibles serait déjà un élément positif.

Les actions menées pour accroître l'attractivité des niveaux de formation master et doctorat pour les étudiants étrangers seront poursuivies afin d'atteindre les prévisions et cibles fixées.

Dans cet objectif, les efforts pour améliorer la lisibilité et la qualité des formations et de l'accueil des étudiants (généralisation des « Centres pour les Etudes en France », création du GIP « Campus France »), ainsi que le développement des partenariats internationaux seront poursuivis et renforcés, notamment grâce à la politique contractuelle qui y veillera particulièrement. L'opération Campus, en améliorant les conditions matérielles d'enseignement et de recherche, la visibilité internationale et la qualité de vie étudiante devrait également y contribuer.

INDICATEUR 5.2 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Cursus Licence	%	54,9		54	55,5	56	60
Cursus Master	%	75,3		76,5	76,5	77	78

Précisions méthodologiques :

Le ratio est le suivant : (nombre de diplômés étrangers non bacheliers d'une licence(ou d'un master)/nombre d'étrangers non bacheliers inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de diplômés français d'une licence(ou d'un master) / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus).

Source des données : DEPP

Commentaires :

Les efforts entrepris en matière d'accueil d'étudiants étrangers et de qualité des formations délivrés, qui se traduisent par la progression des résultats, seront poursuivis pour atteindre les cibles 2012.

INDICATEUR 5.3 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux Master et Doctorat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nbre	1 155	1 153	1 250		1 300	1 400
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre		168	-	542		

Précisions méthodologiques :

Nombre de cursus en master conjoint :

Le nombre de diplômes conjoints au niveau master est difficilement mesurable à ce jour. Dans le cadre d'une demande d'habilitation, les établissements sont invités à remplir un formulaire où figure, depuis 2007 (vague A), une question relative à un partenariat international et à la codélivrance de diplômes avec des établissements étrangers (décret 2005-450 du 11 mai 2005) ? Cette solution d'urgence reste imparfaite. Outre le fait que les réponses sont déclaratives, seules les demandes sont comptabilisées ; or, toutes ne débouchent pas sur une habilitation. De plus, au minimum, il faudra attendre quatre ans pour obtenir un résultat qui concerne tous les établissements, sans pouvoir cependant éviter les doubles comptes. En effet, une campagne d'habilitation reçoit d'une part les demandes des établissements de la vague mais aussi des demandes d'établissements hors vague. D'autre part, le même diplôme peut être comptabilisé plusieurs fois, quand plusieurs établissements sont en France déjà cohabilités pour celui-ci.

La réalisation 2007 est donc 168 déclarations sur 2 716 demandes d'habilitation de master, correspondant à des spécialités ou des mentions sans spécialité.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Niveau doctorat

En 2007, sur les 1 153 premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, 710 avaient obtenu leur master (ou diplôme équivalent) dans un pays membre de l'espace européen de l'enseignement supérieur (406 en France, 304 dans les autres Etats) et 443 hors Europe. L'arrêté ministériel du

6 janvier 2005 a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplomation au niveau doctorat.

Même si un palier provisoire semble avoir été atteint entre 2006 et 2007, les prévisions et cibles ont été maintenues. En effet, l'impact positif de la rénovation de la réglementation relative aux thèses préparées dans le cadre d'une cotutelle internationale devrait se renforcer.

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

Afin que la documentation soit un élément majeur d'attractivité dans les constitutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur, plusieurs objectifs doivent être poursuivis de façon conjointe :

- renforcer la culture de l'évaluation et de l'analyse de la demande afin d'être au plus près des besoins des usagers ;
- améliorer les services, grâce en particulier à la généralisation de l'accès direct ou à distance aux ressources, à l'élargissement des horaires d'ouverture et à la mise en œuvre d'actions de formation des étudiants à la recherche d'information ; ainsi, la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques progresse. A partir de 2008, l'ouverture de nouvelles surfaces importantes devra permettre d'améliorer cette disponibilité, parallèlement à l'augmentation continue des places assises. L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques est une des actions visant également à la réussite en licence. Ainsi, la disponibilité des bibliothèques sera accrue. L'horaire moyen d'ouverture sera porté de 57 heures hebdomadaires à 58h30 et les périodes annuelles d'ouverture seront étendues en préservant la qualité des services offerts aux usagers.
- développer les ressources dans le cadre d'une organisation cohérente par l'intégration des bibliothèques de composantes dans le service de documentation et par l'élaboration de plans de développement des collections ;
- favoriser la mise en œuvre de systèmes d'information documentaire, donnant accès à un ensemble riche de ressources électroniques ;
- structurer le réseau national autour de bibliothèques de référence et de recours ainsi que d'outils collectifs favorisant notamment les achats groupés, le signalement et l'accès direct aux documents, ainsi que la conservation et l'archivage.

INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heure/semaine	4h34	4h44	4h40	4h50	4h52	5h00

Précisions méthodologiques :

Champ couvert : services communs de documentation des universités et services interétablissements de coopération documentaire.

Méthode de calcul : Nombre de places de travail * durée hebdomadaire d'ouverture/Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

La réalisation 2006 est différente par rapport au RAP 2006 dans la mesure où les données provisoires ont été consolidées pour le PAP 2008.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Cet indicateur montre une amélioration des conditions d'accueil qui va au-delà des prévisions, conséquence de la convergence de deux facteurs : l'augmentation des horaires d'ouverture hebdomadaire d'une heure en 2006 (58 heures), confirmée en 2007 après plusieurs années de stagnation ; l'augmentation continue des places assises.

Cette amélioration devrait se poursuivre en 2008 et à l'horizon de 2012 pour les raisons suivantes :

- les bibliothèques universitaires bénéficieront d'une augmentation sensible des surfaces et des places assises, près de 40 établissements de l'enseignement supérieur émergeant dans les contrats de projets 2007-2013 pour des réhabilitations et des constructions de bibliothèques (dont la bibliothèque communautaire et universitaire de Clermont Ferrand, 25 000 m²) ; par ailleurs, hors contrats, de nouveaux grands équipements ouvriront à partir de 2008, dont la bibliothèque Sainte Barbe (8 500 m²) et la bibliothèque interuniversitaire des langues et civilisations (Bulac, 11 000 m²) ; ces évolutions se feront d'autant plus sentir qu'elles interviendront dans un contexte de stagnation des effectifs étudiants ;

- la priorité donnée, à partir de 2008, à l'élargissement des horaires d'ouverture hebdomadaires dans le cadre du plan licence, notamment à travers les contrats d'établissement.

INDICATEUR 6.2 : Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit	%	50	52	56	55	60	68

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre d'entrées / nombre de lecteurs inscrits

Source des données : DGES

Commentaires :

Les bibliothèques universitaires, au même titre que certains grands équipements publics, ont réussi depuis plusieurs années à fidéliser leurs lecteurs. Cependant, le développement de l'accès à distance pour les usagers conduit à revoir la prévision 2008 légèrement à la baisse du fait du développement de l'accès à distance. Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer et ont accès à des ressources électroniques (qui ne sont pas comptabilisées).

Il faut néanmoins compter sur une progression de cet indicateur grâce à plusieurs facteurs :

- des conditions d'accueil qui continuent de s'améliorer depuis les plans U2M et U3M, et avec les contrats de projets 2007-2013 : réhabilitation des locaux et nouvelles surfaces, augmentation des places assises et du libre accès aux collections ;
- des actions d'accompagnement qui incitent à des usages plus efficaces des bibliothèques : tutorat, formations documentaires ;
- une modernisation des accès aux collections très attractive : portails d'accès, Wifi, postes de consultation informatique nombreux.

A côté des contrats de projets Etat - Régions, les contrats d'établissement constituent le levier principal des actions d'amélioration des services et des conditions d'accueil.

INDICATEUR 6.3 : Consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Bases de données Nombre de documents téléchargés	Nombre	13 966 442	16 677 157	20 000 000	18 000 000	20 000 000	25 000 000
taux de réponses	%	61,5	76	80	80	85	90
Périodiques électroniques Nombre de documents téléchargés	Nombre	14 833 366	15 822 155	18 000 000	18 000 000	20 000 000	25 000 000
taux de réponses	%	79,6	88	85	85	88	90

Précisions méthodologiques : Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Les réalisations 2006 sont différentes par rapport au RAP 2006 dans la mesure où les données provisoires ont été consolidées pour le PAP 2008.

Source des données : DGES.

Commentaire :

L'augmentation régulière du nombre de documents et d'articles de périodiques téléchargés s'explique par plusieurs facteurs :

- l'accroissement de l'offre offerte aux usagers,
- le développement de la formation des usagers à l'utilisation des ressources électroniques,
- le développement des systèmes autorisant la consultation de ces ressources à distance.

Pour autant, si le nombre de périodiques électroniques téléchargés est très proche des attentes, celui des bases de données marque le pas (malgré une progression de près de 20% de 2006 à 2007). Les raisons peuvent être les suivantes : les services documentaires continuent de fiabiliser les statistiques de consultation des données numériques ; par ailleurs, les usagers, grâce à un accompagnement documentaire qui se développe, commencent à privilégier dans un certain nombre de cas l'accès direct aux articles de revues. De ce fait, la prévision 2008 pour les bases de données téléchargées a été ajustée à la baisse.

Ces développements constituent des axes prioritaires de la politique documentaire contractuelle. La mesure des usages des ressources électroniques au travers d'indicateurs pertinents et susceptibles d'être renseignés de façon homogène par les établissements est au centre de travaux menés par les bibliothèques d'enseignement supérieur au niveau international. L'enjeu de cette démarche est notamment de pouvoir affiner et fiabiliser les données.

OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international. La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités donne à l'université les moyens et la liberté indispensable pour être plus réactive dans la compétition mondiale de la connaissance. Le contrat d'établissement comme principal levier de l'Etat est réaffirmé dans la loi. Les crédits scientifiques sont répartis entre les établissements sur la base de l'évaluation des résultats obtenus (nombre d'enseignants chercheurs et de chercheurs ayant une production scientifique de niveau international). La mise en place de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) consolide cette modalité de répartition qui a pour conséquence une forte modulation des financements en fonction des résultats (disparition d'une unité de recherche, diminution des crédits d'un établissement, augmentation pouvant atteindre 30%). Cette politique conduit à renforcer les points forts du dispositif de recherche universitaire, avec pour conséquence :

- l'émergence de grands sites pluridisciplinaires visibles dans la compétition internationale,
- la consolidation des points forts des sites de taille moyenne,
- la spécialisation des autres sites sur des « niches scientifiques ».

Les 155 établissements contractualisés peuvent ainsi se répartir en 50 sites :

- Paris et la région parisienne (35 établissements) : 38% des crédits,
- 10 sites majeurs en région (Toulouse, Lyon, Marseille, Grenoble, Montpellier, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Nancy et Rennes) : 40% des crédits,
- 19 sites de taille moyenne et 20 sites de taille modeste : 22% des crédits.

La rénovation du système de répartition des moyens en cours, second levier de l'Etat, devra permettre, dès 2009, de valoriser la performance des établissements aussi bien en matière de formation que de recherche.

Enfin, la promotion de la qualité, à travers l'institut universitaire de France (IUF) est renforcée. Cet institut permet à ses membres juniors et seniors sélectionnés par un jury international (environ 300 membres) de poursuivre leurs travaux de recherche dans leurs établissements avec une décharge de service d'enseignement et des crédits de fonctionnement supplémentaires.

Par ailleurs, les primes d'encadrement et de recherche –PEDR- (qui distinguent les enseignants-chercheurs ayant un investissement particulier en recherche et formation doctorale) seront dès 2009 attribuées non plus dans le cadre d'un concours national, mais par les établissements eux-mêmes, au plus près de la réalité de l'activité et en cohérence avec la stratégie scientifique de chaque établissement.

Deux indicateurs bibliométriques mesurent la part de la science française par rapport au reste du monde. Dans un contexte de concurrence directe avec de nouveaux acteurs au niveau européen et surtout au niveau mondial, des pays de l'Asie tels que la Chine et l'Inde, le maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance ; par ailleurs la reconnaissance scientifique des opérateurs de ce programme, mesurée par un indice de citation, assure la visibilité à l'international de ces publications.

INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,8	8,6 à 9 (valeur prévisionnelle)	8,4 à 8,9		8,5 à 8,9	8 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,9	2,7 à 3	2,6 à 2,9		2,5 à 2,8	2 à 2,5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : La part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le « nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme » par le « nombre de publications de référence internationale de l'UE25 (part européenne) ou du monde (part mondiale) ». Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire qu'il tient compte du nombre de laboratoires signataires des articles.

Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux non référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sources des données : base de données Thomson Reuters – Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Cet indicateur permet de mesurer la production des opérateurs du programme dans la recherche de niveau international au sein de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données maintenue par l'OST, en sciences de la matière et de la vie. L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans les productions françaises, européenne et mondiale.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Commentaire : La compétition mondiale dans le domaine de la publication se renforce et de nouveaux pays émergents y participent désormais, ce qui incite à la prudence et au maintien des cibles fixées.

INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	0,91 (valeur prévisionnelle)		0,93	0,97	0,97	0,95 à 1

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la "part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme" par "la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme". Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Source des données : Base de données Thomson Reuters -Institute Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication. Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les opérateurs du programme.

Cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'"utilité scientifique", au niveau international, des connaissances qu'il a produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance du programme. De plus, il est clair que mesurer une part de production (cf l'indicateur précédent) sans mesurer, par un indicateur d'impact, la qualité de cette production, peut induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

Disponibilité : Il convient de noter que cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production) avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel pour évaluer la performance du programme. Les données les plus récentes disponibles concernent par construction les publications de l'année n-3 pour lesquelles l'indice d'impact à 2 ans n'est définitif qu'au terme de l'année n-1 et n'est donc disponible qu'en année n.

Limites et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier aux problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Cet indicateur bibliométrique est qualitatif : il mesure l'influence de la production scientifique d'un opérateur sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté internationale des chercheurs.

OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique, considérer la recherche dans toutes ses dimensions, y compris l'émergence de nouvelles thématiques, la valorisation des résultats et l'articulation avec la formation doctorale afin de constituer un vivier des jeunes chercheurs.

L'ANR, agence de financement sur projet de la recherche, favorise le dynamisme et la réactivité de la recherche. Les établissements d'enseignement supérieur sont en 2008 les principaux bénéficiaires des crédits de l'agence nationale de la recherche (ANR), avec 40 % des crédits distribués, signe de leur forte mobilisation. Ces crédits représentent en 2008, 239 M€, à rapporter aux 349 M€ répartis dans le cadre de la politique contractuelle.

En outre, dans le cadre de la politique contractuelle, le nouveau dispositif de financement de la recherche universitaire intégrera la prise en compte de thématiques émergentes. La capacité d'un établissement à redéployer ses moyens vers de nouveaux secteurs en émergence sera donc prise en compte.

L'ancien indicateur associé à cet objectif, « Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme », qui mesurait la part des publications de référence internationale des opérateurs dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne et mondiale, a été supprimé. En effet, l'OST ne prenait en compte que les sciences du vivant alors qu'elle devrait prendre en compte d'autres domaines scientifiques.

Deux nouveaux indicateurs ont été mis en place pour mesurer cet objectif.

Le premier permet de mesurer l'excellence à travers l'évaluation des unités de recherche par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), le second la réactivité des opérateurs du programme pour se positionner sur les domaines de pointe de la recherche, afin de témoigner de la capacité des équipes à se porter sur les sujets innovants qui font « bouger la science ».

INDICATEUR 8.1 : Proportion d'enseignants chercheurs et de chercheurs dans les unités de recherche classées A+ et A

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Proportion des enseignants-chercheurs publiant dans les unités de recherche classées A et A+	%				66,3		

Précisions méthodologiques : Le critère de « publiant » accordé aux enseignants-chercheurs (professeurs des universités, maîtres de conférences et assistants titulaires) et la note donnée à l'unité de recherche (A+, A, B ou C) résultent de la procédure d'évaluation conduite par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). La section des unités au sein de l'AERES est chargée de l'évaluation des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. Cette évaluation suit le calendrier de la contractualisation.

Si l'évaluation de la vague B (2008-2011) représente une période intermédiaire, pour la vague C (2009-2012), l'ensemble des établissements, grandes écoles incluses ainsi que toutes les unités de recherche quelles qu'en soient les tutelles seront évaluées par l'AERES. Cette évaluation est formalisée à travers le carnet de visite des unités de recherche et conduit à un rapport d'Evaluation qui s'articule autour :

du déroulement de l'évaluation

d'une analyse globale de l'unité de recherche, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

d'une analyse équipe par équipe par équipe, par projet

d'une analyse de la vie de l'unité de recherche.

Source des données : Données mises à jour annuellement par l'AERES en fonction des résultats de l'évaluation de chaque vague contractuelle

Commentaires :

L'homogénéité des évaluations ne sera réalisée que lorsque l'AERES aura analysé les quatre vagues de contractualisation soit après la vague B (2012-2015). De ce fait, les prévisions 2009 et cibles 2012 ne peuvent être complétées à ce jour pour cet indicateur.

Cet indicateur mesure la capacité des universités à améliorer la qualité de la recherche conduite dans leurs unités de recherche. Le mode de répartition des crédits attribués en fonction de la performance en matière de recherche tient directement compte de ces évaluations.

INDICATEUR 8.2 : Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche	%	-	-		66,3	-	-

La nécessité d'une phase de test pour cet indicateur nouveau explique que ne soient pas proposées au PAP 2009 de valeurs de réalisation, de prévision et de cible.

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche se calcule en divisant le "nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines de pointe" par le "nombre total de publications de référence internationale des opérateurs". Le numérateur sera obtenu en décomptant le nombre de publications des opérateurs publiées dans une sélection de journaux représentant les domaines de pointe de l'ensemble des disciplines observées. Le calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, et lorsque le nombre d'années disponibles le permettra, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : en régime de croisière, et compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer quelle fraction de leurs publications les opérateurs du programme ont publié dans des domaines de recherche jugés stratégiques, les domaines stratégiques étant définis par une sélection parmi les journaux présents dans la base de données de référence. La sélection des journaux est faite avec l'aide d'experts scientifiques, et mise à jour chaque année pour garantir le maintien de sa pertinence en termes scientifique et stratégique. Pour pallier aux problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

Limites et biais connus : la valeur des indicateurs calculés à un instant donné est un signal délicat à interpréter en lui-même; par contre, son évolution permettra de tracer la capacité des opérateurs à rester au contact des domaines de recherche les plus porteurs d'avenir. La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale, mais l'indicateur sera, dans un premier temps, limité aux sciences de la matière et de la vie, qui sont mieux couverts en termes de journaux.

Commentaires : La procédure contractuelle et le mode d'allocation des moyens permettront à l'Etat de soutenir le positionnement des opérateurs sur les domaines de pointe.

OBJECTIF n° 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Les opérateurs de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation.

Les crédits scientifiques répartis dans le cadre de la politique contractuelle prennent en compte la « production scientifique » des établissements. Cela se traduit par la détermination pour chaque établissement du nombre de « publiants ». Ce terme recouvre en fait les enseignants chercheurs ou chercheurs qui ont satisfait à un nombre minimal de « publications », c'est-à-dire : revues de rang A, ouvrages de référence, communication dans des congrès internationaux sélectifs, mais aussi, brevets, logiciels, développement instrumental ou technologique, création artistique. La contribution des établissements au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche est donc bien prise en compte dans l'évaluation des résultats et du financement attribué.

En outre, le nouveau dispositif de répartition des moyens 2009 accordera des financements sur le critère spécifique de l'activité de valorisation, dans le cadre du financement de la performance

Par ailleurs, la création de 10 Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) depuis 2007 a permis de prolonger l'action entreprise par l'agence nationale de la recherche (ANR) pour des actions d'organisation mutualisée du transfert technologique et de la maturation des projets innovants. De même, les 10 PRES permettront aux établissements universitaires, membres fondateurs, une action mutualisée et plus efficace au sein des pôles de compétitivité. Dans le cadre des contrats passés entre les établissements et le ministère, seront examinés, dans une logique de site, les complémentarités et les partenariats entre les différents établissements (universités, écoles publiques ou privées mais aussi grands organismes de recherche, CHU,...). La période contractuelle qui s'ouvre sera ainsi l'occasion de faire un premier bilan des dynamiques initiées par la création des PRES et d'engager d'autres initiatives de ce type à partir d'un projet scientifique partagé.

Enfin, le ministère a lancé dès la rentrée 2007 un monitorat d'initiation à l'entreprise comme il existe aujourd'hui un monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur sur le plan national. Le monitorat d'initiation à l'entreprise consiste en une mission effectuée par un doctorant dans une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale, en parallèle à la réalisation de sa thèse au sein d'une unité de recherche ou d'une université qui permet d'offrir aux doctorants l'occasion d'effectuer une mission en entreprise. Un des objectifs attendus de ce monitorat est le rapprochement de la formation doctorale et de l'entreprise, contribuant ainsi à l'objectif visé.

Trois indicateurs d'efficience permettent de mesurer cet objectif. Un indicateur du PAP 2008 a été supprimé. Il s'agit de la part des opérateurs du programme dans les brevets déposés. Il a été remplacé par le nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés. Cet indicateur permet de mesurer le développement de la culture de la valorisation chez les opérateurs en mesurant l'efficience de leurs activités de valorisation à travers le prisme du dépôt de brevet.

INDICATEUR 9.1 : Efficience de la valorisation : nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Efficience de la valorisation : nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés	Nombre	-	-	-	-	-	-

Cet indicateur est nouveau. Les délais de production du PAP 2009 n'ont pas permis de le renseigner. Les valeurs de réalisation, prévision et cible seront disponibles au PAP 2010.

Mode de calcul : l'indicateur est un ratio. Au numérateur figure le nombre de brevets déposés en priorité (premier dépôt par la voie nationale auprès de l'INPI ou par la voie européenne auprès de l'OEB) dans l'année considérée par les opérateurs du périmètre observé. Le dénominateur est le montant total des recettes sur SCSP réalisées par ces opérateurs pour l'année de référence, l'unité de compte étant la dizaine de millions d'euros. S'agissant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont la subvention pour charge de service public finance tout à la fois les activités d'enseignement et les activités de recherche, la part retenue comme finançant la recherche est celle calibrée en fonction de critères de recherche dans le modèle d'allocation des moyens.

Source des données : OST, comptes financiers et budgets des opérateurs

Observations méthodologiques : le périmètre est celui des opérateurs du programme 150

Il s'agit d'un indicateur « du point de vue du contribuable », la dépense retenue est la dépense financée sur SCSP, quoique la propriété intellectuelle résulte souvent de travaux de recherche successifs, indistinctement financés sur SCSP et sur ressources propres.

Ainsi construit, l'indicateur propose une moyenne de l'effort public de recherche par invention attestée par un dépôt de brevet. La perception donnée par cet indicateur n'est cependant que partielle, l'issue des recherches scientifiques disposant d'un impact économique direct se traduisant aussi par d'autres formes de propriété intellectuelle, notamment dans le cas de logiciels ou de bases de données et collections, voire de propriété informelle par l'intermédiaire des savoir faire ; les inventions protégées représentent toutefois le vecteur le plus fiable pour une évaluation quantitative de la valorisation. Son évolution permet ainsi de qualifier globalement l'effort de la recherche publique pour contribuer à la compétitivité économique, depuis la stratégie de recherche jusqu'à l'efficience du dispositif de valorisation.

Commentaire : L'ensemble des leviers d'action mentionnés dans le texte de présentation de l'objectifs concourent à soutenir l'activité de dépôt de brevets par les opérateurs du programme. L'indicateur qui était retenu jusqu'à présent « part des opérateurs du programme dans les brevets déposés » a montré une amélioration des performances du programme en la matière dans le RAP 2007.

INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,26		0,19	0,25	0,27	0,3

Précisions méthodologiques : Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des organismes et services publics, car il impose de séparer précisément dans les comptes mêmes des opérateurs les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Source des données : DEPP

Commentaires :

L'ensemble des leviers d'action mentionnés dans le texte de présentation de l'objectif concourent à soutenir l'activité de dépôt de brevets par les opérateurs du programme. La forte progression de l'indicateur en 2006 s'explique par une augmentation des ressources sur redevance de +65%, rapportée à une faible augmentation de l'ensemble des ressources (+1,7%). Une hausse modeste de la part des ressources apportées par les redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme peut donc être envisagée d'ici 2012. L'augmentation de cette proportion traduit une amélioration forte de l'activité concernée dans la mesure où dans le même temps les financements de l'Etat augmenteront également de manière importante.

INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	2,1		3,5	2,1	2,2	2,5

Source des données : DEPP

Commentaires :

La progression de l'indicateur en 2006 s'explique par une augmentation des contrats avec les entreprises de + 20,6%, rapportée à une faible augmentation de l'ensemble des ressources (+1,7%).

Les prévisions et cibles fixées témoignent d'une volonté de renforcement des contrats de recherche passés avec des entreprises privées ou publiques.

L'ensemble des leviers d'action mentionnés dans le texte de présentation de l'objectif concourent à soutenir la conclusion de contrats de recherche par les opérateurs du programme. L'augmentation de cette proportion traduit une amélioration forte de l'activité concernée dans la mesure où dans le même temps les financements de l'Etat augmenteront également de manière importante.

OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des post-doctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second axe est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Ces deux axes politiques s'inscrivent dans une politique générale visant à donner une plus grande visibilité internationale à la recherche universitaire française :

l'encouragement à la coopération entre établissements d'un même site et la création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en sont la traduction concrète, ainsi que l'opération Campus qui permet d'améliorer particulièrement les conditions matérielles d'exercice des missions de recherche dans dix sites. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités, en élargissant les possibilités de recrutement de contractuels à durée déterminée ou indéterminée assouplit également les possibilités de recrutement d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs étrangers.

Cette attractivité est mesurée par un nouvel indicateur, plus dynamique, qui mesure non plus le « stock » des étrangers parmi les enseignants-chercheurs, les chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche, mais le « flux » des enseignants-chercheurs et chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés.

INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Pourcentage d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés (flux par rapport au stock)	%						
Enseignants-Chercheurs	%	6,6					
Chercheurs	%	17,9					

Précisions méthodologiques :

Indicateur recentré sur le flux de chercheurs étrangers

Source des données : DGRI

Commentaires :

L'encouragement à la coopération et à la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) devrait permettre d'accroître la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat et concourir de ce fait au développement de l'attractivité internationale de la recherche française. Cependant, en l'absence de données autres que la réalisation 2006, aucune prévision ou cible n'a été fixée à ce jour.

OBJECTIF n° 11 : Consolider l'Europe de la recherche

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires pour participer, à un bon niveau, à la compétition internationale.

La France est engagée dans la consultation ouverte actuellement par la Commission européenne sur la relance d'un Espace européen de la recherche (EER) qui a vocation à permettre à l'union européenne et aux états membres d'identifier les leviers pertinents pour un approfondissement d'un EER qui contribue pleinement à la stratégie de Lisbonne renouvelée.

Promouvant la bonne coordination entre actions nationales et communautaires en matière de recherche, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fait de la capacité des établissements d'enseignement supérieur et de leurs unités de recherche à s'inscrire pleinement dans le 7^{ème} PCRD un élément d'appréciation du dynamisme et de la réactivité des recherches menées par les établissements. Ce critère est pris en compte dans la détermination du niveau du soutien financier apporté dans le cadre de la politique contractuelle.

Trois indicateurs permettent de mesurer cet objectif.

Deux indicateurs concernent les programmes cadre de R & D de l'union européenne. La comparaison entre les résultats du 5^{ème} PCRD et du 6^{ème} PCRD et a fortiori avec ceux du 7^{ème} PCRD n'est pas significative dans la mesure où chaque programme est différent selon la structuration et les thèmes qui ont été retenus. Le résultat doit être apprécié au regard des autres pays de l'union européenne.

S'agissant des articles co-publiés, cet indicateur mesure la coopération établie entre les pays de l'union sous l'égide de l'union européenne dans la perspective de la constitution d'une « Europe de la connaissance » inscrite dans la stratégie de Lisbonne.

INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2013 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,52 (6ème PCRD mi-parcours)		1,5 (7ème PCRD 2007-2013)		1,5	1,5 (7ème PCRD 2007-2013)

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : le chiffre de la réalisation pour le 6^{ème} PCRD (2002-2006) est le nombre de participations des opérateurs du programme dans les projets financés sur le nombre total des participations aux projets financés par le 6^{ème} PCRD

Source des données : base Cordis, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : la commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD) : la base CORDIS. Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques). Les projets sont agrégés sans double compte.

Limites et biais connus : les programmes de l'Union européenne sont exécutés en continu sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont renseignés pour l'exécution à mi-programme et en fin de programme, par exemple, pour le 5^{ème} PCRD (1999-2002), pour 2000 et 2002. La donnée 2002 concerne l'ensemble des projets retenus dans le cadre du 5^{ème} PCRD. Le calendrier de déroulement des appels d'offres et de l'alimentation de la base CORDIS est tel que la donnée définitive pour le 5^{ème} PCRD n'a été stabilisée qu'en 2006. Celle-ci s'élève à 1,99.

INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2013 Cible
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne	%	0,88 (6ème PCRD mi-parcours)		1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)		1	1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : Nombre de projets coordonnés par les opérateurs / nombre de projets financés

Source des données : Base Cordis, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : Cet indicateur, comme l'indicateur de participation, est construit à partir de la base CORDIS.

INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,9		24,5		25	33

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : Nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE 25/nombre d'articles total de opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne triennale glissante : par exemple, la réalisation 2006 (23,9 %) est la moyenne des réalisations 2004, 2005 et 2006.

Source des données : base de données Thomson Reuters - Institute for Scientific Information, indicateur OST

Précisions méthodologiques : la communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Limites : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. Les habitudes de publication varient selon les disciplines. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

Commentaires : Les leviers d'action mentionnés dans la présentation de l'objectif permettront d'atteindre la cible fixée.

OBJECTIF n° 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

L'optimisation de la gestion des établissements et l'évolution du patrimoine immobilier supposent :

- la mesure du degré de mise en œuvre des démarches d'évaluation de la qualité par les établissements eux-mêmes. L'accroissement des libertés et responsabilités des établissements a pour corollaire le renforcement de l'évaluation interne et externe. Parallèlement à la mise en place d'une évaluation externe indépendante réalisée par l'AERES, chaque établissement doit s'engager dans une démarche d'auto-évaluation, désormais mesurée dans les contrats. Car c'est en se dotant d'outils de pilotage interne et en s'inscrivant dans une démarche d'assurance-qualité que les établissements pourront pleinement assumer leurs nouvelles responsabilités.

- La capacité des établissements à générer des ressources propres leur permettant de donner sens au concept d'autonomie financière tout en leur octroyant une souplesse budgétaire. Le nouveau système d'allocation des moyens tiendra compte des efforts de valorisation au sens large effectués par l'établissement.

- Une meilleure connaissance par les établissements de leur patrimoine immobilier en en mesurant les aspects quantitatifs (nombre d'implantations et surfaces bâties et non bâties) et qualitatifs (état du bâti et situation des bâtiments au regard des réglementations de sécurité).

Par ailleurs, dans le cadre du passage aux responsabilités et compétences élargies induit par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, des audits préalables au transfert de compétences sont réalisés systématiquement par l'IGAENR sur la base d'un cahier des charges réalisé conjointement avec l'IGF. Cet audit analyse la gestion des ressources humaines, la gestion financière, le pilotage de l'établissement et des systèmes d'information, la politique et la gestion immobilière. Les recommandations de l'audit indiquent les pré-requis à mettre en œuvre par les établissements pour réussir le transfert de compétences et les actions à engager pour tirer le meilleur profit des marges de manœuvre qui leur sont offertes. Un plan d'actions est demandé à chaque établissement, dans lequel il expose le calendrier de mise en œuvre des préconisations. Un avenant au contrat quadriennal fixe les principaux

engagements d'amélioration de la gestion pris par l'établissement consécutivement au passage aux compétences élargies.

INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Politique de formation: Cote 0	%	18,2	21,8				0
Politique de formation: Cote 1	%	65,9	60,4				7,9
Politique de formation: Cote 2	%	13,6	15,8				65,3
Politique de formation: Cote 3	%	2,3	2				26,7
Politique scientifique: Cote 0	%	31,8	24,8				0
Politique scientifique: Cote 1	%	43,2	51,5				7,8
Politique scientifique: Cote 2	%	20,5	20,8				66,7
Politique scientifique: Cote 3	%	4,5	3				25,5
Management: Cote 0	%	29,5	24,5				0
Management: Cote 1	%	61,4	62,7				6,9
Management: Cote 2	%	9,1	11,8				70,6
Management: Cote 3	%	0	1				22,5

Précisions méthodologiques :

% d'établissements relevant des cotations suivantes :

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

Politique de formation

Politique scientifique

Management

Les données seront collectées lors de la présentation de leur bilan quadriennal par les établissements d'une vague contractuelle. Mesure annuelle sur ¼ des établissements : ceux de la vague contractuelle en cours.

Les constats 2005 et 2006 ont été faits sur la base des réponses transmises par les établissements des vagues A, puis B soit la moitié des établissements concernés.

La réalisation 2007 repose sur les résultats consolidés des établissements des vagues A et B et de 62% à ce jour des établissements de la vague C, soit un peu plus d'une centaine d'établissements au total. Il s'agit d'un cumul transversal des cotations.

La mise en œuvre de la loi LRU impose aux établissements de s'inscrire dans des processus formalisés d'amélioration continue. D'ici 2012, l'ensemble des établissements aura été audité par l'IGAENR et l'IGF. Ces rapports et les plans d'action qui en découlent constituent autant de leviers d'amélioration du niveau de cet indicateur.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Les prévisions ne pourront se faire que suite à la consolidation des 4 vagues contractualisées et seront disponibles au PAP 2010.

INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	M€		2 166	1 170	2 274	2 388	2 764

Précisions méthodologiques :

Les modalités de calcul de cet indicateur ont été modifiées lors de l'élaboration du PAP 2009. Il y a eu un changement de périmètre dans le calcul de cet indicateur puisqu'il tient compte désormais des droits d'inscription dans les recettes propres des établissements. La réalisation 2007 tient compte de cette nouvelle méthodologie.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Cet indicateur a pour objet de mesurer l'ensemble des ressources collectées par les établissements qui résultent de leurs efforts de recherche de financements. Il faut donc entendre « prestations de service » au sens large, c'est-à-dire au sens de l'ensemble des financements obtenus par un établissement hors ceux versés par le programme en contrepartie de sa mission de service public. Il convient d'ajouter les ressources réalisées par d'autres personnes morales pour le compte de l'établissement. En effet, de nombreux établissements confient à des tiers qu'ils contrôlent la valorisation d'une partie de leur activité, dans le souci d'une plus grande efficacité ou d'une mutualisation des efforts de valorisation avec d'autres partenaires.

INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes totales des établissements, hors subventions Etat	%	non disponible	50,32	37,2	49,95	49,68	49,34

Précisions méthodologiques :

Les prévisions 2008 ont été revues par rapport au PAP 2008. En effet, le périmètre de cet indicateur a été revu. Calculant auparavant la part des ressources propres liées à des prestations de service sur les recettes de fonctionnement des établissements, l'indicateur calcule désormais la part des ressources propres liées à des prestations de service (hors prestations internes) sur les recettes totales des établissements (hors prestations internes).

Source des données : DGES

Commentaires :

La généralisation de la remontée dématérialisée des comptes financiers des établissements, utile au raccourcissement du délai de production de l'indicateur, a été engagée courant mars 2008. A ce jour, les données financières des exercices 2006 et 2007 des établissements sont disponibles sous forme brute dans l'infocentre DGES, néanmoins les remontées demeurent partielles. Les données chiffrées ont donc été calculées sur la base de l'enquête RAP 2007, élaborée par la DGES et adressée à l'ensemble des établissements concernés par le programme.

L'évolution du ratio est présentée à la baisse. Néanmoins, celle-ci n'est pas significative d'une baisse des ressources propres (au numérateur) mais relève d'une augmentation particulièrement marquée des subventions ministérielles (au dénominateur) liée au financement du plan licence.

INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2008 Cible
Taux d'occupation des locaux.	%		72				

Précisions méthodologiques :

Périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Mode de calcul : le taux d'occupation est établi à partir d'une approche temporelle en deux étapes :

- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.

- détermination du taux d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Les données 2007 ont été collectées par une enquête auprès des établissements dont le taux de réponse est de 76 %, représentant 71 % de la surface totale SHON des établissements d'enseignement supérieur (18,55 millions de m²).

Les surfaces (amphithéâtres et salles banalisées) pour lesquelles le taux d'occupation des locaux est déterminé représentent :

16 % de la surface totale des établissements d'enseignement supérieur,

40 % du total des surfaces dédiées à l'enseignement.

Source des données : DGES.

Commentaires :

Les établissements d'enseignement supérieur, dont l'immobilier bénéficie d'un effort financier important, sont appelés à optimiser et rationaliser l'utilisation de leurs locaux et plus particulièrement des espaces les plus standards comme les amphithéâtres ou salles banalisées.

Même si de nombreuses disparités peuvent être constatées entre les établissements, s'expliquant notamment par une implantation géographique éclatée, une organisation pédagogique laissant une large place aux travaux pratiques comme dans les universités scientifiques ou la présence d'effectifs étudiants non linéaire au cours de l'année universitaire, il convient de remarquer la volonté forte des établissements de mieux connaître l'utilisation de leurs locaux d'enseignement grâce au déploiement d'outils informatisés de gestion de salles permettant une gestion centralisée (le taux d'équipement des établissements en logiciel de gestion de salles est de l'ordre de 54 %).

Une amélioration de l'occupation des locaux est attendue dans les prochaines années : l'abandon de toute référence aux surfaces dans l'allocation des moyens devrait inviter les établissements à une meilleure mutualisation de leur parc immobilier et les exigences de performance des établissements notamment en termes de qualité du pilotage des établissements devrait conduire à une meilleure concertation entre les services immobiliers et de scolarité.

En raison de l'impossibilité d'analyser l'évolution des résultats de cet indicateur, les données 2007 étant les premières réalisations disponibles pour cet indicateur, il n'est pas proposé de prévision chiffrée pour 2008, pour 2009 ni de cible pour 2012.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 553 093 462	933 703 515	2 486 796 977	1 553 093 462	933 703 515	2 486 796 977
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 398 581 736	828 788 543	2 227 370 279	1 398 581 736	828 788 543	2 227 370 279
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	135 509 914	190 249 579	325 759 493	135 509 914	190 249 579	325 759 493
04	Établissements d'enseignement privés		61 788 852	61 788 852		61 788 852	61 788 852
05	Bibliothèques et documentation	196 654 290	163 510 397	360 164 687	196 654 290	163 510 397	360 164 687
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	599 114 967	235 868 228	834 983 195	599 114 967	235 868 228	834 983 195
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	251 058 541	122 089 994	373 148 535	251 058 541	122 089 994	373 148 535
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	342 908 806	184 876 141	527 784 947	342 908 806	184 876 141	527 784 947
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	10 267 144	3 897 134	14 164 278	10 267 144	3 897 134	14 164 278
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	89 061 609	47 183 939	136 245 548	89 061 609	47 183 939	136 245 548
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	602 934 653	284 623 991	887 558 644	602 934 653	284 623 991	887 558 644
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	659 967 301	240 147 275	900 114 576	659 967 301	240 147 275	900 114 576
13	Diffusion des savoirs et musées	32 286 523	45 298 358	77 584 881	32 286 523	45 298 358	77 584 881
14	Immobilier	270 109 340	1 217 927 368	1 488 036 708	270 109 340	1 062 011 943	1 332 121 283
15	Pilotage et support du programme	698 203 278	461 284 424	1 159 487 702	698 203 278	461 284 424	1 159 487 702
Totaux		6 839 751 564	5 021 237 738	11 860 989 302	6 839 751 564	4 865 322 313	11 705 073 877

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré		439	337	-102	18 994 161
Enseignants du 2nd degré		13 545	11 200	-2 345	748 655 096
Enseignants stagiaires		2 814	2 814	0	79 639 014
Enseignants chercheurs et assimilés		76 802	57 296	-19 506	4 239 235 306
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		38	29	-9	1 404 527
Personnels d'encadrement		2 363	2 197	-166	195 408 650
Personnels administratif, technique et de service		48 128	38 360	-9 768	1 435 533 046
Personnels des bibliothèques et des musées		4 391	1 905	-2 486	114 614 906
Totaux		148 520	114 138	-34 382	6 833 484 706

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	4 042 541 152
Cotisations et contributions sociales	2 746 168 243
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	<i>2 053 524 012</i>
Prestations sociales et allocations diverses	51 042 169

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

A – EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 114 138 ETPT.

A structure constante, c'est-à-dire hors transfert des emplois aux 20 universités accédant à l'autonomie en 2009, le nombre d'ETPT évolue de -169 ETPT correspondant à des mesures de suppressions d'emplois.

A structure courante, le plafond d'emplois varie de - 34 382 ETPT compte tenu du schéma d'emplois (pour -169 ETPT), du transfert de tous les emplois des 20 universités accédant aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2009 sur leur budget (pour - 34 175 ETPT) et des transferts d'emplois entre missions ou programmes (pour - 38 ETPT).

A structure constante, la variation de la ventilation des ETPT entre catégories d'emplois de 2008 à 2009 résulte de mesures de requalification ou d'ordre statutaire.

1 - Schéma d'emplois

Schéma d'emplois – année universitaire 2008-2009 :

La mesure de requalification des emplois des personnels non enseignants par la suppression de 700 emplois de catégories C et B et la création de 300 emplois d'ingénieurs d'études et de 400 emplois d'ingénieurs de recherche, intervenue au 1er septembre 2008, conduit à une modification de la ventilation des ETPT entre catégories d'emplois : - 267 ETPT pour la catégorie « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » et +267 ETPT pour la catégorie « Personnels d'encadrement ».

Schéma d'emplois – année universitaire 2009-2010 :

Le présent projet de loi de finances prévoit, au titre de l'année universitaire 2009-2010, une mesure de suppression de 450 emplois : -225 emplois de personnels non enseignants de catégorie C au 1er juillet 2009 et -225 emplois d'allocataires de recherche au 1er octobre 2009.

Cette mesure impacte le plafond d'emplois 2009 de la façon suivante : -113 ETPT pour la catégorie d'emplois « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » et -56 ETPT pour celle des « Personnels enseignants chercheurs et assimilés ».

Par ailleurs, l'intégration des personnels relevant respectivement des corps des magasiniers et des assistants de bibliothèque dans les corps d'adjoints techniques et de techniciens de recherche et de formation (Branche d'Activité Professionnelle F « information, documentation, culture, communication, ») conduit à une variation de la répartition entre catégories d'emplois (-2 006 ETPT pour la catégorie « Personnels des bibliothèques et des musées » et +2 006 ETPT pour la catégorie « Personnels administratifs, techniques et de services »).

2 – Mesures de transferts au sein du programme, entre programmes et entre missions

L'ensemble des différents transferts minore le plafond d'emplois du programme 150 de -34 213 ETPT.

Transferts entre le titre 2 et le titre 3 du programme

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, 20 universités (Aix-Marseille 2, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand 1, Corte, Limoges, Lyon 1, Marne la Vallée, Montpellier 1, Mulhouse, Nancy 1, Paris 5, Paris 6, Paris 7, La Rochelle, Saint-Étienne, Strasbourg 1, Strasbourg 2, Strasbourg 3 ainsi que l'IUFM, Toulouse 1 et l'université de technologie de Troyes) accèdent aux compétences élargies et auront à gérer l'intégralité de la masse salariale de leurs personnels à compter du 1er janvier 2009.

A ce titre, le présent projet de loi de finances prévoit le transfert de 34 175 ETPT entre le budget de l'État (titre 2) et celui des établissements (titre 3). Ce transfert se répartit entre les différentes catégories d'emplois de la façon suivante :

Catégorie d'emplois	Effectifs du Titre 2 du P150 transférés
Enseignants du 1er degré	-102
Enseignants du 2nd degré	-2 345
Enseignants chercheurs et assimilés dont 3 191 allocataires de recherche	-19 405
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	-9
Personnels d'encadrement	-436
Personnels administratif, technique et de service	-11 401
Personnels des bibliothèques et des musées	-477
TOTAL	- 34 175

Transferts entre programmes :

Afin de compléter le financement du transfert mis en œuvre en 2008 des emplois du cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la direction générale de l'enseignement supérieur, de la direction générale de la recherche et de l'innovation et des structures rattachées à ces directions, un transfert de +7 ETPT (5 personnels administratifs et 2 d'encadrement) relevant de la DGRI est opéré en provenance du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Transferts entre missions :

Ils minorent le plafond d'autorisation d'emplois inscrits sur ce programme de -45 ETPT.

Ces mouvements correspondent aux mesures suivantes :

- transfert vers la mission « Enseignement scolaire » de 6 ETPT dans le cadre du recentrage des missions de l'administration centrale qui sera désormais en charge de l'organisation des concours de bibliothèque actuellement assurés par l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ;
- transfert en provenance de la mission « Enseignement scolaire » de +9 ETPT (8 personnels administratifs et 1 d'encadrement) au profit de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- dans la continuité de la mesure 2008, transfert vers le ministère de la culture et de la communication de 3 ETPT de personnels des bibliothèques et des musées au titre de l'ouverture à Pierrefitte du Centre national des archives ;
- transfert de 45 ETPT au profit du ministère du logement et de la ville dans le cadre de la mise en place des délégués des préfets dans les quartiers sensibles.

B – STRUCTURE DU PROGRAMME

Les personnels imputés sur ce programme sont des personnels titulaires, stagiaires et contractuels intervenant majoritairement dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, grands établissements, écoles d'ingénieurs...).

Figurent également sur ce programme les personnels en poste à l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que les personnels de l'AERES.

Parmi ces personnels, environ 69,4% appartiennent à la catégorie A, 8,8% à la catégorie B et 21,8% à la catégorie C.

Hypothèses d'entrées et de sorties par catégories d'emplois hors transferts 2009 (en emplois)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont retraites	Entrées	Solde
Enseignants du 1er degré	17	15	17	0
Enseignants du 2nd degré	647	571	647	0
Enseignants stagiaires	771		771	0
Enseignants chercheurs et assimilés	5 868	1 760	5 643	-225
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	7	7	7	0
Personnels d'encadrement	165	136	165	0
Personnels administratif, technique et de service	1 289	1 197	3 070	+ 1 781
Personnels des bibliothèques et des musées	2 184	151	178	- 2 006
TOTAL	10 948	3 837	10 498	-450

HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties comprennent les départs à la retraite, les décès, les démissions ainsi que l'accès à d'autres corps (notamment mesure d'intégration de personnels de bibliothèques dans la filière des personnels de recherche et de formation).

Le nombre de départs à la retraite prévus en 2009 est de 3 837.

1 - Les personnels non enseignants

1 484 départs à la retraite de personnels non enseignants sont prévus durant l'année 2009, soit 2,64% des effectifs. Sur l'hypothèse d'un effectif constant, 15,71% des personnels IATOSS et de bibliothèque pourraient partir à la retraite d'ici à 2013, soit en moyenne 1 469 départs par an.

Projection des départs à la retraite à l'horizon 2013 des personnels IATOSS, de Bibliothèques et des Musées

	Effectifs 2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total départs 2008-2013	% total départs / effectifs 2008
IATOSS	49 132	1 239	1 197	1 222	1 193	1 178	1 178	7 207	14,66%
Personnels d'encadrement	2 096	126	136	138	140	137	137	814	38,83%
Bibliothèque	4 866	130	151	131	132	124	124	792	16,27%
TOTAL	56 094	1 495	1 484	1 491	1 465	1 439	1 439	8 813	15,71%

2 - Les personnels enseignants-chercheurs

Les professeurs des universités sont au nombre de 18 570. D'ici 2013, 5 712 partiront à la retraite, soit 30,75% des effectifs, pour une moyenne annuelle de 952. Les disciplines les plus touchées seront par ordre décroissant l'odontologie puis les lettres et la pharmacie. Les sciences devraient enregistrer une baisse du nombre de départs à la retraite à compter de 2009 tandis que pour les autres disciplines, la tendance à la hausse du nombre de départs devrait se poursuivre et atteindre un palier en 2011-2012.

Les maîtres de conférences sont au nombre de 36 253. D'ici 2013, 5 154 partiront à la retraite, soit 14,21% de l'effectif actuel des maîtres de conférences, pour une moyenne annuelle de 859. Les disciplines les plus touchées seront la

médecine, la pharmacie puis les lettres, le droit connaissant le taux de départ en retraite le plus faible. La courbe prévisionnelle des départs est analogue à celle des professeurs des universités.

HYPOTHESES D'ENTREES

Les entrées correspondent principalement au remplacement des agents partant à la retraite par des personnels issus des concours, hormis sur la catégorie « Personnels administratif, technique et de service » du fait de la mesure statutaire d'intégration de personnels de la filière bibliothèque.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	23 382
02	Formation initiale et continue de niveau master	20 413
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 940
05	Bibliothèques et documentation	5 485
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	8 953
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	3 568
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 274
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	165
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 454
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 489
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	9 336
13	Diffusion des savoirs et musées	668
14	Immobilier	6 870
15	Pilotage et support du programme	18 141
Total		114 138

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre de l'enseignement supérieur, hormis pour les actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ...).

La répartition des ETPT entre les différentes actions du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été réalisée à partir de l'imputation de la rémunération des personnels sur les actions constatée en exécution 2007 (RAP 2007) complétée pour les personnels imputés sur l'action 99 « personnels à reventiler », d'une reventilation faite à partir des données extraites du contrôle national des emplois de l'enseignement supérieur.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

1 -Coût annuel en euros par catégorie d'emplois hors CAS pensions (vp 2009)

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 1er degré,	33 836	41 295	40 825
Enseignants du 2nd degré	40 284	48 894	46 534
Enseignants stagiaires (coût unique)			22 005
Personnels enseignants-chercheurs et assimilés hors allocataires de recherche	45 823	65 098	50 171
Allocataires de recherche (coût unique)			26 400
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 349	35 574	32 583
Personnels d'encadrement	39 586	66 694	50 812
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 583	27 780	26 457
Personnels des bibliothèques et des musées	24 898	44 637	31 183

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie d'emplois, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le ministère, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent ; les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des coûts « entrants » et « sortants », les indices retenus sont respectivement, les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels partant en retraite.

2 – Éléments transversaux

Le PLF 2009 a été construit avec une hypothèse de valeur moyenne pondérée du point fonction publique de 55,0259€, prenant en compte deux revalorisations du point, la première de 0,5 % au 1^{er} juillet 2009 et la seconde de 0,3 % au 1^{er} octobre 2009. Ces revalorisations du point fonction publique ont pour effet de faire évoluer la masse salariale de 27,03 M€ dont 19,53 M€ hors Cas pensions et 7,50 M€ au titre du Cas pensions. L'extension en année pleine des mesures de revalorisation du point réalisées le 1^{er} mars (0,5 %) et le 1^{er} octobre (0,3 %) 2008 représente un montant de 25,48 M€ dont 18,05 M€ hors Cas pensions et 7,43 M€ au titre du Cas pensions.

L'élaboration du PLF 2009 est basée sur une hypothèse de GVT solde égal à 0, le GVT positif étant compensé par l'effet des entrées et sorties.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de **232,57 M€**.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de **22,94 M€** en 2009, (taux de 0,5%, dont 0,1 % pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0,4% pour la rémunération déplafonnée).

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions hors mesures de transfert est de **2 539,40 M€**, dont 2 526,02 M€ au titre des pensions civiles (taux de 60,44%) et 13,38 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,32%). Ce montant intègre l'impact des suppressions d'emplois et des mesures catégorielles.

3 - Décomposition et évolution de la dépense de personnel :

Le montant global des dépenses de personnel de ce programme s'élève, hors mesures de transferts, à **8 773,40 M€**, dont 6 234 M€ hors CAS pensions, (CAS pensions : 2 539,40 M€), soit une évolution de 1,90 % de la masse salariale hors Cas pensions, par rapport à la LFI 2008.

Cette dépense se décompose de la manière suivante :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	5 252,62 M€	(5 151,66 en 2008)
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	3 458,20 M€	(3 209,95 en 2008)
	<i>dont Cas pensions</i>	<i>2 539,40 M€</i>	<i>(2 306,22 en 2008)</i>
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	62,58 M€	(62,58 en 2008)

4 - L'évolution de la masse salariale hors Cas pensions se justifie par les mesures suivantes :

- l'évolution de la valeur du point Fonction publique (cf ci-dessus) pour un montant de **37,58 M€ hors CAS pensions** (14,93 M€ CAS pensions)

- un ajustement du socle du titre 2 :

afin de tenir compte de la prévision d'exécution 2008, un ajustement des crédits du titre 2 du programme est rendu nécessaire à hauteur de **47,76 M€ hors Cas pensions** (16,51M€ au titre du Cas pensions) , soit au total 64,27 M€.

- les schémas d'emplois 2008 et 2009 :

l'extension en année pleine des transformations d'emplois intervenues au 1^{er} septembre 2008 impacte le PLF 2009 à hauteur de **9,20 M€ hors Cas pensions** (3,43 M€ au titre du CAS pensions), soit un total de 12,63 M€,

Il est également proposé la suppression de 450 emplois, représentant un montant de **4,45 M€ hors Cas pensions** (1,46 M€ au titre du Cas pensions), soit au total 5,92 M€. Ces suppressions se décomposent de la manière suivante :

- 225 emplois de personnels non enseignants de catégorie C au 1^{er} juillet 2009 pour un montant de 4,42 M€, dont **2,95 M€ hors Cas pensions** (1,46 M€ de Cas pensions),
- 225 allocations de recherche au 1^{er} octobre 2009 pour un montant de **1,5 M€** non soumis au Cas pensions.

- dans le cadre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) la mise en œuvre des mesures prévues nécessite l'inscription d'une provision de **8,99 M€** non soumise à Cas pensions.

- les mesures catégorielles:

Une enveloppe catégorielle de **17 M€ hors Cas pensions** (4,6 M€ au titre du Cas pensions) dont 11,0 M€ en tiers d'année est inscrite au PLF 2009. En outre, 1,30 M€ sont inscrits sur le titre 3, au titre de la prime de responsabilité pédagogique et de la prime de charges administratives payées sur les budgets des établissements d'enseignement supérieur.

L'enveloppe catégorielle s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre du passage aux responsabilités et compétences élargies des universités. Son utilisation sera précisément définie ultérieurement dans le cadre du chantier Carrières. Les mesures prises s'appuieront notamment sur les propositions figurant dans le rapport de la commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur présidée par Rémy Schwartz.

- les mesures de transfert

- les mesures de transfert entre titres du programme 150 :

Le PLF 2009 est marqué par la mise en œuvre de la loi du 10 août 2007 relative aux responsabilités et compétences élargies des universités. Pour la première année d'application du nouveau dispositif d'autonomie renforcée, 20 établissements bénéficient du transfert de leur masse salariale. Cette mesure représente un montant total de **1 890,03 M€** dont 485,42 M€ au titre du Cas pensions. Elle prend en compte le transfert de la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour 13,35 M€, des allocataires de recherche pour 85,34 M€ et des autres éléments de masse salariale pour 1791,34 M€, dont 485,42 M€ au titre du Cas pensions.

Il est également envisagé pour les autres établissements, de leur transférer la gestion de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Le transfert des crédits consacrés à la prime d'encadrement doctoral d'un montant de **44,73 M€** (hors fraction de la PEDR transférée aux établissements accédant aux compétences élargies au 1^{er} janvier 2009) est effectué vers le titre 3 du programme afin de prendre en compte les nouvelles modalités d'attribution de la prime déterminées par le décret du 2008-607 du 26 juin 2008. En effet, cette prime qui était payée jusqu'à maintenant sur le titre 2 du programme sera à l'avenir payée directement sur le budget des établissements.

- les mesures de transfert entre programmes de la MIRE :

Afin de compléter le transfert réalisé en 2008 des personnels relevant de la Direction générale de la recherche et de l'innovation, un transfert de 7 ETPT en provenance du programme 172 est réalisé pour un montant de **0,46 M€** dont 0,14 M€ au titre du Cas pensions.

- les mesures de transfert entre missions :

Transfert entre MIES et MIRE :

- un transfert de 6 ETPT du programme 150 vers le programme 214 au titre de l'organisation des concours des bibliothèques pour un montant de **-0,37 M€** dont 0,07 au titre du Cas pensions,
- un transfert de 9 ETPT du programme 214 sur le programme 150 au profit de l' AERES pour **0,39 M€** dont 0,12 M€ au titre du Cas pensions,
- deux transferts du programme 214 vers le programme 150 au titre de l'action sociale d'une part, et du financement du SIEC pour les examens et concours relevant de l'enseignement supérieur à hauteur de **3,66 M€**, d'autre part.

Transfert en faveur du ministère du Logement et de la Ville :

Un transfert de 45 ETPT est effectué du programme 150 vers le ministère du logement et de la ville au titre de la mise en place des délégués du préfet dans les quartiers sensibles. Cette mesure représente un montant de **2,88 M€**, dont 0,85 M€ au titre du Cas pensions.

Transfert en faveur du ministère de la Culture :

Un transfert de 3 ETPT est effectué du programme 150 vers le ministère de la Culture au titre du centre national des archives. Cette mesure représente un montant de **0,15 M€**, dont 0,05 M€ au titre du Cas pensions.

Les mesures de transfert décrites ci-dessus ont pour effet de ramener les dépenses de personnel imputées sur le titre 2 à un montant de **6 839,75 M€** dont 2 053,26 au titre du Cas pensions, décomposé comme suit :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	4 042,54 M€
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	2 746,17 M€
	<i>dont Cas pensions</i>	2 053,52 M€
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	51,04M€

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

A structure constante, l'évolution de la dépense de Cas pensions entre 2008 et 2009 s'explique par le relèvement du taux du Cas pensions de 55,71 % à 60,44% et de l'ATI de 0,31% à 0,32% ainsi que par l'impact des mesures concernant les rémunérations d'activités (revalorisation du point fonction publique, mesures relatives au schéma d'emplois et mesures catégorielles).

	Réalisation 2007	Prévision 2008	Prévision 2009
Contribution employeur au CAS pensions	2 080 301 245	2 306 218 302	2 539 395 991
<i>dont civils (y.c. ATI)</i>	2 080 301 245	2 306 218 302	2 539 395 991
Contribution employeur au FNAL	12 999 054	21 160 000	22 940 725

Les prestations sociales inscrites sur le programme concernent le congé de longue durée, le congé de fin d'activité, le capital - décès, l'allocation d'invalidité temporaire, la prise en charge des trajets domicile travail et les allocations de retour à l'emploi.

Pour 2009 et à structure constante, elles représentent un montant de 62,58 M€ (montant identique à 2008). A titre indicatif, les grands postes de dépenses sont évalués de la manière suivante :

- **33 M€** pour les allocations de retour à l'emploi,
- **10 M€** de prestations au titre des congés de longue durée,
- **12 M€** pour la prise en charge des trajets domicile travail,
- **7,58 M€** au titre des autres prestations et notamment du capital - décès, des accidents de service ou de travail et de l'action sociale

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006 :

Action	CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
14 Immobilier	134 500 000	126 630 000
Totaux	134 500 000	126 630 000

Génération CPER 2007-2013 :

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2008	CP réalisés au 31/12/2008	AE demandés pour 2009	CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
14 Immobilier	1 928 000 000	343 050 000	64 130 000	277 000 000	125 010 000	430 910 000
Totaux	1 928 000 000	343 050 000	64 130 000	277 000 000	125 010 000	430 910 000

Totaux des crédits de paiement pour ce programme :

CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
259 510 000	557 540 000

Contrats de plan État Régions – 2000 - 2006

L'enveloppe que l'État a consacré au volet enseignement supérieur des contrats de plan État Régions - CPER 2000-2006 s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,1 % du montant ajustée à mi parcours (2.185,1 M€). Compte tenu des ouvertures et des annulations de crédits de paiement depuis l'origine des CPER, le montant des crédits de paiement restant à ouvrir à partir de 2009 est estimé à 261,1 M€. Dès 2009, il sera ouvert **134,5 M€** de crédits de paiement, le solde devant être ouvert les années ultérieures.

Contrats de projets État Régions – 2007 - 2013

Dans les contrats de projets État régions 2007-2013 et dans la poursuite des contrats de développement universitaire des collectivités d'outre-mer, le renforcement de l'effort de recherche et des structures d'enseignement supérieur constitue une thématique prioritaire s'intégrant à l'axe « compétitivité et attractivité des territoires ».

L'enveloppe prévue pour la nouvelle génération des CPER 2007-2013 sur l'enseignement supérieur est de 2 122,9 M€, dont 1 928,0 M€ prévus sur le programme 150 et 194,9 M€ sur le programme 231. L'axe prioritaire est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire. Cet objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants - des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;

- l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants.

En LFI 2007, 139,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 15 M€ de crédits de paiement ont été ouverts sur le programme 150. En 2008, l'effort de l'État prévoit d'atteindre 214,5 M€ en AE et 51,5 M€ en CP, dorénavant inscrits à la fois sur le présent programme mais également sur le programme 231 pour les opérations relevant de la vie étudiante.

En PLF 2009, il est proposé d'atteindre une annuité théorique d'ouverture en AE (**305M€ se répartissant en 277M€ sur le P150 et 28M€ sur le P231**). En termes de CP, 142M€ sont ouverts (**125M€ sur le P150 et 17M€ sur le P231**).

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX**1° Les moyens alloués sous forme de dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs de l'État, destinés à assurer le financement des actions de formation et de recherche**

La spécificité de ce programme porte sur le fait que les crédits (hors titre 2) inscrits dans les différentes actions sont majoritairement destinés au financement des établissements publics d'enseignement supérieur, sous forme de dotations globalisées dans le cadre de contrats quadriennaux.

A structure constante, c'est un montant global de **1 966 M€**, hors action immobilier, qui a vocation à être alloué entre les établissements d'enseignement supérieur pour concourir au financement des activités de formation et de recherche, mises en œuvre par ces établissements, soit un abondement supplémentaire de **206,8 M€** par rapport à la LFI 2008.

Actions de formation et de recherche universitaire

Les moyens des établissements augmentent de **67,9 M€** :

- **67,9 M€** destinés à financer les dispositifs de réussite en licence, un des cinq chantiers prioritaires de la ministre ; ces crédits permettront notamment de renforcer l'encadrement pédagogique en cursus licence, de généraliser le dispositif d'orientation active et d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques ;
- **5,0 M€** à destination d'établissements spécifiques
- **5,0 M€** sont dégagés grâce à la résorption totale de libéralités qui figure dans le Pacte pour la recherche.

Par ailleurs, **9,3 M€** seront mis en place pour accompagner la montée en charge des 2 250 créations de monitorats en 2008 (extension année pleine).

Enseignement supérieur privé

L'action 4 voit également ses crédits augmenter de **2,5 M€** pour la politique de rééquilibrage du coût par étudiant entre les établissements privés.

Immobilier

Dans le domaine immobilier, les crédits relatifs à la maintenance et à la logistique immobilière, inscrits à l'action 14 « Immobilier », s'élèvent à **434,1 M€**.

Concernant les subventions aux établissements en matière de mise en sécurité des bâtiments universitaires, un montant de crédits de paiement (CP) de **59,15 M€** est prévu (67,5 M€ en AE).

Sur l'opération du campus de Jussieu, il est prévu de porter les autorisations d'engagement à 197,3 M€, soit une augmentation de 56,74 M€ des AE et de porter les CP à 194,4 M€.

Sur les opérations de construction qui ne relèvent pas des CPER (les opérations relevant de cette logique contractuelle sont décrites plus haut), il est prévu de porter cette enveloppe à **38,5 M€** en AE et **34,4 M€** en CP.

Au titre des partenariats public-privé, les crédits pour le PLF 2009 sont portés à **124,8 M€ en AE** et à **5,55 M€ en CP**.

Enfin, **7,5 M€** en AE et **3,7 M€** en CP seront alloués dans le cadre de la préparation à la dévolution du patrimoine immobilier aux universités, pour des travaux de mise en sécurité préalable au transfert.

Pilotage et support du programme

La priorité gouvernementale donnée à l'enseignement supérieur et qui se traduit budgétairement par une augmentation de l'effort en faveur de ce secteur de 5 Md€ sur la période 2007-2012, constitue l'occasion de réformer le système analytique de répartition des moyens (Sanrémo).

L'année 2009 sera l'année de mise en œuvre d'un nouveau dispositif de répartition des financements alloués par l'Etat permettant l'émergence d'établissements d'enseignement supérieur autonomes et puissants.

Conçu pour assurer la transparence et l'objectivité du système de financement de l'enseignement supérieur, le nouveau dispositif d'allocation des moyens calibrera les dotations des établissements en fonction de l'activité de l'établissement et de la performance de celui-ci.

Les missions de service public et le souci d'équité conduisent à rendre prépondérante la part « activité », afin d'allouer un financement identique pour un même niveau d'activité, la part à la performance devant en régime de croisière du dispositif se situer dans des proportions équivalentes à celle constatée dans les autres pays de l'OCDE.

Ce nouveau dispositif, construit en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, n'étant pas totalement finalisé, la justification au premier euro reste présentée à ce stade dans le cadre du présent projet de loi de finances sur la base d'une répartition entre dotation globale de fonctionnement, crédits contractuels, actions spécifiques et rémunérations.

Le projet de loi de finances pour 2009 intègre une provision de **91,4 M€** pour la mise en œuvre du nouveau système d'allocation des moyens, qui se répartit entre l'action Pilotage et support du programme (**89,2 M€**) et les actions de recherche universitaire (**2,2 M€**).

Au-delà de cette mesure, l'action « pilotage et support du programme » voit ses crédits augmenter de **35,8 M€** :

3,8 M€ permettant de financer les actions menées par le GENCI, Renater et le CINES ;

14,8 M€ au titre de la prise en compte de l'évolution du taux de pensions civiles dans le budget des opérateurs ;

5,0 M€ destinés à accroître la dotation de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur (AMUE) ;

1,3 M€ d'augmentation de l'enveloppe des primes de responsabilités pédagogiques et des primes de charges administratives ;

10,9 M€ destinés à l'accompagnement à l'autonomie des établissements passant aux compétences élargies ;

2° Les mesures de périmètre communes à plusieurs actions

La principale mesure de périmètre concerne la mise en œuvre de la loi du 10 août 2007 relative aux responsabilités et compétences élargies des universités avec le transfert de la masse salariale à 20 universités : Aix-Marseille-2, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand-1, Corte, Limoges, Lyon 1, Marne-la-Vallée, Montpellier 1, Mulhouse, Nancy 1, Paris 5, Paris 7, Paris 8, La Rochelle, Saint Etienne, Strasbourg 1, Strasbourg 2, Strasbourg 3, Toulouse 1, université technologique de Troyes.

Cette mesure de transfert de l'ensemble des rémunérations et cotisations associées des personnels vers le budget des opérateurs représente un montant de **1 890,0 M€** provenant du titre 2 et abondant le titre 3.

Au-delà de ce transfert, afin de prendre en compte les nouvelles modalités d'attribution de la prime déterminées par le décret 2008-607 du 26 juin 2008, il est également prévu de transférer la gestion de la prime d'encadrement doctoral et de recherche sur le budget des opérateurs non encore autonomes. Les crédits de T3 sont en conséquence abondés de **44,73 M€** au titre de cette prime. Ils étaient jusqu'à présent inscrits sur le T2.

Enfin, les crédits destinés à rémunérer certains personnels sur le budget des établissements (essentiellement des ATER) sont, à partir du PLF 2009, répartis entre les actions 6 à 12. Initialement inscrits sur l'action 16 (supprimée depuis le PAP 2008), puis sur l'action 12, ces rémunérations sont aujourd'hui réparties sur les actions de la recherche universitaire.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 11 388 895 690		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 11 293 678 193			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
834 069 254	11 860 989 302	405 391 500	11 299 682 377	11 705 073 877	873 247 341
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 405 646 000
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 371 627 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 95 974 341

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La ventilation des crédits de paiement destinés à couvrir les engagements prévus au 31 décembre 2009 concerne uniquement l'action 14 « immobilier ». Ces crédits relèvent de plusieurs types : les crédits contractualisés (CPER 2000-2006 et contrats de projet 2007-2013) et les crédits spécifiques (Plan de mise en sécurité, établissement public du campus de Jussieu et autres établissements hors CPER ou contrats de partenariat public-privé).

Les propositions de ventilation des crédits de paiement sur les années 2009 et suivantes prennent en compte pour une part les prévisions d'engagement des travaux (Jussieu, constructions hors CPER ou plan de mise en sécurité), pour une autre part un échéancier théorique pour la nouvelle génération des contrats 2007-2013 qu'il faudra nécessairement recadrer en fonction du rythme effectif des opérations et enfin le solde des engagements non couverts en crédits de paiement pour les CPER 2000-2006.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 553 093 462	933 703 515	2 486 796 977
Crédits de paiement	1 553 093 462	933 703 515	2 486 796 977

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	8
Enseignants du 2nd degré	6 321
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	12 115
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	40
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	4 892
Personnels des bibliothèques et des musées	5
Total en ETPT	23 382

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	933 703 515	933 703 515

En LFI 2008, l'action 01 s'élevait à **507,2 M€** en AE et en CP. Au PLF 2009, le montant de celle-ci est fixé à **933,7 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur l'action 01 à un montant de **933,7 M€**.

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement à hauteur de **341,0 M€**, les dotations contractuelles pour **34,6 M€**, le financement de rémunérations pour **51,3 M€**, des actions spécifiques pour **0,9 M€**, le plan pour la réussite en licence pour un montant de **103,3 M€**, dont 35,4 M€ inscrits en LFI 2008 et 67,9 M€ en mesures nouvelles 2009 et enfin, le transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies pour un montant sur l'action 1 de **402,6 M€**.

La dotation globale de fonctionnement

Elle s'élève à **341,0 M€**, dont 128,8 M€ pour les IUT et 212,2 M€ pour les universités. Le montant de la DGF des IUT comme celui des universités est calculé, à ce stade, selon le modèle de répartition San Rémo, qui sera remplacé au 1^{er} janvier prochain par le nouveau système d'allocation des moyens.

La dotation contractuelle.

Le montant de la dotation contractuelle en action 01 s'élève à **34,6 M€**.

Ces crédits ont pour objet d'assurer aux étudiants une formation généraliste de qualité pour préparer l'insertion professionnelle au niveau L en proposant des diplômes de « sortie » reconnus et permettre la poursuite des études au niveau M. Ces crédits viennent donc en appui de la mise en œuvre d'actions pédagogiques : mise en œuvre de dispositifs d'accueil et d'orientation des bacheliers, soutien aux dispositifs d'aide à la réussite, tutorat, développement des technologies de l'information et de la communication.

Les contrats entre les universités et le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrivent dans un cadre quadriennal. Il y a donc chaque année une « vague de renégociation » qui correspond environ à un quart des contrats passés entre les universités et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enveloppe de 34,6 M€ se répartit de la façon suivante entre les différentes vagues :

8,0 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007) :

12,1 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;

7,8 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;

6,7 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Le plan licence

Représentant un montant de **103,3 M€**, le plan pour la réussite en licence prévoit, à terme, d'atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau de la licence. Pour réaliser cet objectif ambitieux, une montée en charge sur cinq ans entre 2008 et 2012 est prévue, afin d'accompagner la mise en place des projets des établissements.

Sur 2009, **10,0 M€**, soit 5 M€ supplémentaires par rapport à 2008, abonderont la dotation des IUT afin d'accompagner la refonte de la carte (prime à la conversion et ouverture de nouveaux départements) et mobiliser les places vacantes. En 2008, une dotation de 5 M€ a en effet permis de favoriser l'accueil des bacheliers technologiques.

Les rémunérations.

Le financement alloué par l'Etat au titre de la masse salariale s'élève **453,9 M€**. Elle correspond :

d'une part à une provision au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies pour **402,6 M€** ;

d'autre part à la prise en charge des dépenses de personnel des agents non titulaires comme les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les lecteurs et les maîtres de langue imputées sur cette action et payées sur le budget des établissements, pour un montant de **51,3 M€**.

Les actions spécifiques.

Le montant des actions spécifiques s'élève à **0,9 M€** en action 01. Cette enveloppe permet notamment de financer le dispositif RAVEL pour 0,2 M€ (il s'agit d'une application informatique qui permet d'assurer une pré inscription des étudiants de première année dans les universités d'Ile-de-France) ainsi que les trousseaux dentaires pour 0,5 M€ (il s'agit pour le ministère de financer, pour les étudiants boursiers, l'équipement nécessaire à leurs études).

ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 398 581 736	828 788 543	2 227 370 279
Crédits de paiement	1 398 581 736	828 788 543	2 227 370 279

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	295
Enseignants du 2nd degré	4 193
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	12 056
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	16
Personnels d'encadrement	110
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	3 701
Personnels des bibliothèques et des musées	42
Total en ETPT	20 413

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	828 788 543	828 788 543

En LFI 2008, l'action 02 s'élevait à **471,9 M€** en AE et en CP. Dans le cadre du **PLF 2009**, le montant de cette action est fixé à **828,8 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur l'action 02 à un montant de **828,8 M€**.

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement à hauteur de **302,6 M€**, les dotations contractuelles pour **57,6 M€**, le financement de rémunérations pour **74,1 M€**, des actions spécifiques pour **31,9 M€** et enfin le transfert de la masse salariale des établissements passant aux compétences élargies pour un montant sur l'action 2 de **362,6 M€**.

La dotation globale de fonctionnement.

Le montant inscrit sur cette action s'élève à **302,6 M€**, dont :

- université et IUFM : **179,9 M€** ;
- Ecoles d'ingénieurs : **54,2 M€** ;
- IEP et FNSP : **45,1 M€** ;
- autres établissements à vocation d'enseignement et de recherche (CNAM, ENS Louis lumière, ENSAT, IAE Paris, INALCO, IOTA, IPG) : **18,7 M€** ;
- ENS : **4,7 M€** ;

La dotation contractuelle

Le montant de la dotation contractuelle de l'action s'élève à **57,6 M€**.

Au niveau master, qui est le niveau permettant aux universités d'affirmer leurs compétences et leurs spécificités, les crédits contractuels ont pour but de reconnaître et soutenir la qualité de l'offre pédagogique et scientifique. L'objectif est notamment d'inciter les établissements à se recentrer sur leurs pôles forts, à rechercher une plus grande cohérence de leur offre, dans une perspective, au niveau national, de régulation de l'offre de formation et de maîtrise de la carte universitaire. Cette appréciation de la qualité intrinsèque de l'offre, qui est un élément déterminant dans la décision de soutien financier, s'appuie notamment sur les résultats des expertises externes pratiquées dans le cadre des campagnes d'habilitation des diplômes.

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite en action 2 est la suivante :

10,7 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007) ;

19,6 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;

7,9 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;

13,5 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Par ailleurs, une enveloppe de **0,9 M€** est allouée au GIP Microélectronique nouvellement contractualisé et **5,0 M€** à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et à l'IUT Paris Dauphine.

Les rémunérations.

Le financement alloué par l'Etat au titre de la masse salariale s'élève **436,7 M€**. Elle correspond :

d'une part à une provision au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies pour **362,6 M€** ;

d'autre part à la prise en charge des dépenses de personnel des agents non titulaires comme les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les lecteurs et les maîtres de langue imputées sur cette action et payées sur le budget des établissements, pour un montant de **74,1 M€**.

Les actions spécifiques

Le montant des actions spécifiques s'élève à **31,9 M€**.

Une enveloppe de crédits de **27,2 M€** est consacrée au financement des indemnités de stage et des frais de déplacement des stagiaires IUFM. En effet, le ministère participe de manière significative au fonctionnement de ces instituts qui assurent la formation des futurs enseignants.

Une enveloppe de **4,3 M€** est demandée pour compenser les dépenses liées à l'organisation de concours organisés par les établissements universitaires.

Enfin, un montant de **0,4 M€** est prévu pour diverses actions spécifiques dont la formation des conseillers d'orientation pédagogiques (0,25 M€) ou encore AIP-PRIMECA (0,15 M€).

ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	135 509 914	190 249 579	325 759 493
Crédits de paiement	135 509 914	190 249 579	325 759 493

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	33
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	1 411
Personnels d'encadrement	22
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	473
Personnels des bibliothèques et des musées	1
Total en ETPT	1 940

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	190 249 579	190 249 579

En **LFI 2008**, l'action 03 s'élevait à **26,5 M€**, après pérénisation des deux mesures de transfert concernant les post doctorants et les aires culturelles effectuées en 2007. Par ailleurs, une mesure de rééquilibrage des crédits contractuels par action a engendré au titre de 2008 un transfert de l'action 03 vers l'action 02 de 0,9 M€.

Au **PLF 2009**, le montant de l'action 03 est fixé à **25,6 M€** auquel s'ajoutent :

34,8 M€ au titre du transfert du Titre 2 sur le Titre 3 de la masse salariale des 20 établissements retenus dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

85,3 M€ au titre du transfert du Titre 2 sur le Titre 3 des crédits de rémunérations des allocataires de recherche destinés aux établissements précités.

44,5 M€ en année pleine, au titre du transfert des actions 1 et 2 sur l'action 3 de la totalité des crédits destinés aux monitorats, dont **9,3 M€** de mesures nouvelles au titre de l'extension en année pleine des 2.250 créations de monitorat en 2008.

L'action 03 s'élève donc pour 2009 à **190,2 M€**

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **190,2 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les écoles doctorales : **13,0 M€**

Ces crédits destinés à la formation initiale et continue de niveau doctorat sont principalement attribués dans le cadre du processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur :

En 2008, 295 écoles doctorales ont accueilli 85 364 doctorants. Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution et représentent 75% du total des crédits contractuels de l'action 03 soit **9,75 M€**.

2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de l'Île de France. Les contrats quadriennaux de la vague C représentent 25 % des crédits contractuels de l'action 3 soit **3,25 M€**.

Le niveau des financements contractuels des écoles de cette vague - qui sont depuis 2004 globalisés - est déterminé en prenant en compte les expertises scientifiques externes et notamment l'évaluation qui est portée par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Enfin, pour accompagner la montée en charge des 2.250 créations de monitorats en 2008, **9,28 M€** seront attribués aux établissements publics d'enseignement supérieur.

L'action 03 permet également de financer :

- les «doctorales», séminaires de sensibilisation des doctorants au monde des entreprises, pour un montant de **0,5 M€**. Une subvention de 300 € par doctorant est attribuée pour leur organisation : une vingtaine de séminaires rassemblant près de 1700 doctorants ont lieu en 2008.

- la prise en charge de l'opération « Valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse » et d'autres actions de professionnalisation de jeunes docteurs, par une subvention d'un montant de **0,1 M€** allouée par l'Etat à l'Association Bernard Gregory.

- les dotations de fonctionnement de certains établissements où le niveau doctoral est particulièrement important, tels que l'école pratique des hautes études (0,07 M€), le muséum national d'histoire naturelle (0,42 M€) ou l'école des hautes études en sciences sociales (0,21 M€) soit un total de **0,7 M€**.

Sur l'action 03 sont également financés l'accueil de jeunes chercheurs étrangers en séjour post-doctoral et des aides à la mobilité internationale des doctorants

10,3 M€ permettent la rémunération de 250 post-doctorants étrangers sur une durée de 12 mois. Chaque post-doctorant bénéficie d'un salaire mensuel net de 1.830 € soit 3.400 € toutes charges comprises. Depuis 2008, la totalité de ces séjours post-doctorants sont intégrés dans les contrats quadriennaux.

1,1 M€ permettent de financer les « cotutelles » internationales de thèse (0,82 M€) et le programme « aires culturelles » réservé aux doctorants de sciences humaines et sociales (0,28 M€).

ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		61 788 852	61 788 852
Crédits de paiement		61 788 852	61 788 852

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	61 788 852	61 788 852

En LFI 2008, et compte tenu de divers amendements parlementaires, l'action 04 s'élevait à **59,3 M€** en AE et en CP. **Au PLF 2009**, le montant de l'action 04 est fixé à **61,8 M€**.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Pour l'année 2008, 53 associations « loi 1901 » et 2 fondations qui gèrent 59 établissements d'enseignement supérieur privé ont demandé un soutien financier de l'Etat. 52 544 étudiants sont scolarisés dans ces établissements (soit environ 2,3% des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur).

L'année 2008 a été caractérisée par la mise en place d'audits juridiques et financiers sur l'ensemble des associations bénéficiant ou sollicitant une subvention de l'Etat. Ces audits conduits par des cabinets d'expertise externes avaient pour objectif de clarifier la situation financière des associations, et de vérifier notamment, sur la base de huit items préalablement définis, leur indépendance tant au niveau de la gouvernance qu'au niveau de la gestion, par rapport à des groupes ou à des sociétés à but lucratif.

C'est sur la base du résultat de ces audits, après examen par le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé, qu'a été déterminé le périmètre des associations éligibles à une subvention de l'Etat.

Deux établissements sont exclus du dispositif financier pour l'année 2008 : l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité de Paris (ESME SUDRIA) et l'Ecole française d'électronique et d'informatique de Paris (EFREI), affiliés à l'Union des grandes écoles indépendantes (UGEI).

Par ailleurs, par rapport à l'année dernière, 5 associations dont 4 nouvelles avaient demandé un soutien financier de l'Etat :

- l'association Léonard de Vinci, qui gère 2 établissements, bénéficiant depuis 2007 d'une subvention pour l'école d'ingénieur Léonard de Vinci et qui a sollicité en 2008 une subvention pour l'école de management.
- l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles (EPMI),
- l'école européenne de gestion EBS Paris
- l'école de management de Normandie
- l'école centrale d'électronique de Paris (ECE) : financée par l'Etat jusqu'en 2005.

Seule l'école de management Léonard de Vinci intègre le dispositif financier en 2008.

Depuis 6 ans, la politique engagée par le ministère est de réduire les écarts en termes de dotation par étudiant qui existent entre les fédérations (UDESCA, FESIC, UGEI, UNFL) et d'autre part entre celles-ci et les établissements non affiliés. L'objectif principal est de permettre aux établissements relevant de l'UGEI et de l'UNFL ainsi qu'aux non-affiliés d'atteindre un niveau de dotation par étudiant comparable à celui de l'UDESCA et la FESIC qui sont des fédérations plus anciennes.

En 2008, sur la base de la répartition des crédits entre les fédérations, la part/étudiant est la suivante :

UDESCA : 1.236 €/étudiant (soit +3,92%) ;

FESIC : 1.140 €/étudiant (soit -0,55%) ;

UGEI : 1.230 €/étudiant (soit +19,61%) ;

UNFL : 646 €/étudiant (soit +30,65%) ;

Non affiliés : 775 €/étudiant (soit -4,58%).

La subvention moyenne/étudiant pour l'ensemble de l'enseignement supérieur privé s'établit ainsi à 1.130€, contre 1.080 € en 2007, soit une augmentation de 4,67%.

Le rattrapage a pu être réalisé en faveur l'UGEI et l'UNFL qui ont progressé de manière significative, près de 20% pour l'UGEI et un peu plus de 30% pour l'UNFL.

L'augmentation de 2,5 M€ de la dotation consacrée aux établissements supérieurs privés pour 2009 doit permettre :

- la poursuite de la politique de rééquilibrage évoquée ci-dessus ;
- l'entrée de nouveaux établissements dans le dispositif financier, notamment ceux dont la demande n'a pu être suivie d'effet en 2008 ;
- la poursuite du processus de contractualisation amorcé avec deux établissements d'enseignement supérieur privés, l'ESC de Lille et l'ESTP (contrats avec passés en 2002, renouvelés en 2006 jusqu'en 2010). Un groupe de travail s'est constitué au sein du comité pour l'enseignement supérieur privé en début d'année 2008 avec pour mission d'examiner les modalités d'une extension du dispositif contractuel à l'ensemble des établissements.

Les propositions de ce groupe de travail, qui doivent être étudiées avec attention, portent sur deux niveaux possibles de contractualisation : un contrat ordinaire qui comporte les plus grandes exigences réciproques (notamment en termes de soutien financier pour l'Etat, et de définition d'indicateurs de performance pour les établissements), et un contrat de simple soutien dans lequel l'Etat reconnaît l'intérêt de soutenir telle formation dont la qualité est reconnue.

En tout état de cause, la définition de critères précis, le caractère non lucratif des associations supports, la reconnaissance par l'Etat des établissements volontaires à la contractualisation et surtout l'évaluation des projets devront être des préalables indispensables au financement de l'Etat.

ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	196 654 290	163 510 397	360 164 687
Crédits de paiement	196 654 290	163 510 397	360 164 687

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	8
Enseignants du 2nd degré	128
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	13
Personnels d'encadrement	25
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	3 486
Personnels des bibliothèques et des musées	1 825
Total en ETPT	5 485

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 916	1 850 916
Subventions pour charges de service public	161 659 481	161 659 481

En **LFI 2008**, le montant de l'action 05 était de **111,9 M€**. Au PLF 2009, différentes mesures augmentent les crédits de l'action 5 de 51,6 M€.

Au **PLF 2009**, le montant de l'action 5 est donc fixé à **163,5 M€**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à **1,9 M€** en AE et en CP. Elles concernent :

- l'opération nationale de conversion rétrospective des catalogues sur fiches : transformation des catalogues papier en fichiers électroniques accessibles sur le catalogue national de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et sur les systèmes de gestion de bibliothèque pour offrir aux usagers le signalement et l'accès à l'ensemble du patrimoine documentaire des établissements (280 000 notices sur la base de 2,5 € la notice), soit **0,7 M€** ;
- le financement du droit de prêt, instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises : **1,2 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à **161,66 M€** en AE et en CP, qui se répartissent entre la dotation aux services communs de la documentation des établissements de l'enseignement supérieur (**82,2 M€**), la dotation aux bibliothèques interuniversitaires et aux bibliothèques de deux grands établissements (**17,6 M€**), les dotations aux établissements et services de coopération (**6,5 M€**), les actions spécifiques (**4,7 M€**) et enfin le transfert de masse salariale pour les établissements passant aux compétences élargies (**50,6 M€**).

Ce mode de répartition sera revu en janvier prochain et remplacé par un nouveau système d'allocation des moyens.

Dotation aux services communs de la documentation (SCD) : 82,2 M€.

Bénéficiant à 101 établissements, la politique de développement des bibliothèques universitaires s'articule autour des axes suivants :

- la mise en accès d'une offre de ressources documentaires sur papier ou support électronique en cohérence avec la politique de formation et de recherche de l'établissement ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et des services aux usagers (en particulier l'extension des horaires d'ouverture et la formation à l'usage de la documentation), ainsi que des accès à la documentation (modernisation des systèmes informatiques, accès à distance, signalement des ressources dans le catalogue bibliographique national (Sudoc), diffusion de la production scientifique de l'établissement (thèses électroniques, archives institutionnelles),...);
- la valorisation du patrimoine documentaire au travers notamment de projets de numérisation.

La dotation au titre de CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) pour 24 bibliothèques de référence et de recours dans une discipline donnée, est contractualisée depuis 2006 (**4,4 M€**), hormis la Médiathèque du Musée du Quai Branly.

Dotation aux bibliothèques interuniversitaires (BIU) et aux bibliothèques de deux grands établissements : 17,6 M€.

- Les BIU sont au nombre de 11 : Bibliothèque de la Sorbonne, Bibliothèque Cujas, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Bibliothèque Sainte-Barbe, Bibliothèque des Langues orientales (BIULO), Bibliothèque interuniversitaire scientifique de Jussieu (BIUSJ), Bibliothèque interuniversitaire de Médecine (BIUM), Bibliothèque interuniversitaire de Pharmacie (BIUP), Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Bibliothèque interuniversitaire des Lettres et Sciences humains de Lyon, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

De par la richesse de leurs collections, celles-ci ont des missions élargies en termes de couverture documentaire, d'offre de services et de desserte des publics, soit à un niveau de site (par ex. BIUP, Sainte-Barbe, BIU LSH de Lyon,...), soit à un niveau national (par ex. Sorbonne, BIUM, BNUS,...).

- Les deux bibliothèques de grands établissements qui proposent d'importants fonds patrimoniaux ainsi qu'une documentation de niveau recherche sont la bibliothèque Byzantine et la bibliothèque Mazarine.

Dotations aux établissements et services de coopération : 6,5 M€

Ces dotations prennent en charge :

- la formation professionnelle (ENSSIB, centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques) : **2 M€**,
- les outils collectifs (ABES, CINES) : **3,1 M€**,
- la conservation partagée (CTLES) : **0,7 M€**,
- le Centre international de l'ISSN (CIEPS) : **0,4 M€**,
- l'atelier national de reproduction des thèses (ANRT) : **0,3 M€**.

Dotations au titre d'actions spécifiques : 4,7 M€.

Extension des horaires d'ouverture : **0,8 M€**.

GIP BULAC (Bibliothèque des langues et civilisations) : **1,7 M€**,

PERSEE (portail d'accès à de grandes revues scientifiques numérisées en sciences humaines et sociales) : **0,5 M€**,

Subventions pour les groupements d'achat de ressources électroniques (hors ABES) : **0,4 M€**,

Autres (formation continue, patrimoine documentaire, relations internationales, CADIST MQB,...) : **1,3 M€**,

Transfert de la masse salariale aux établissements passant aux compétences élargies : 50,6 M€

En 2009, vingt établissements passeront aux compétences élargies. **50,6 M€** leur seront transférés au titre des rémunérations jusque là financées par l'Etat sur le titre 2 pour cette action.

ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	599 114 967	235 868 228	834 983 195
Crédits de paiement	599 114 967	235 868 228	834 983 195

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	7
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	6 510
Personnels d'encadrement	204
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	2 231
Personnels des bibliothèques et des musées	1
Total en ETPT	8 953

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	235 868 228	235 868 228

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **235,9 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

11,0 M€ au titre du transfert de crédits des primes d'encadrement doctoral (PEDR) du titre II sur le titre III dans le cadre de l'application du décret n°2008-607 du 26 juin 2008 modifiant le décret n°90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur.

156,5 M€ de provision au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies pour un montant sur l'action 6 de.

52,5 M€ au titre de la politique contractuelle : En 2007, cette action regroupait 1 028 unités de recherche (soit 33,1% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 13 671 enseignants chercheurs et chercheurs (21,8%) et 8 002 autres personnels (39%) pour 221 181 étudiants. Plus de 60 % des unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 1.050.419 m² soit 30 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 49 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 12 465 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3 983 €, 769 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en sciences de la vie, biotechnologies et santé. Le contrat est le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution. L'action 6 représente 21 % du total annuel des crédits scientifiques des actions 6 à 12 pour ces 3 vagues, soit **38,5 M€** sur un total de 183 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de la région d'Ile de France. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague C s'élève à **14,0 M€**.

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2007, pour cette action, 234 unités de recherche dont 170 sont liées à un organisme de recherche, 3 135 enseignants chercheurs et chercheurs, 1 886 personnels ITA et IATOS pour 48 165 étudiants. Cette vague compte 12 écoles doctorales et 3 073 doctorants (inscrits 2006-2007).

Enfin, sont prévus :

0,02 M€ au titre du financement des colloques

0,8 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). D'une part, chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement 2 fois 5 ans pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, d'autre part la nomination comme membre de l'IUF qui ouvre droit à une décharge de service d'enseignement (2/3 de service).

7,3 M€ au titre des rémunérations des ATER. Compte tenu de la suppression de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » au PLF 2008, la répartition de ces crédits a été réalisée entre les actions 6 à 12 pour les activités de recherche des ces personnels.

1,5 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables.

5,6 M€ au titre des contrats de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 compte tenu des engagements pris à la signature des CPER.

0,6 M€ au titre d'actions spécifiques et pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	251 058 541	122 089 994	373 148 535
Crédits de paiement	251 058 541	122 089 994	373 148 535

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	56
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	3 006
Personnels d'encadrement	109
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	397
Total en ETPT	3 568

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	122 089 994	122 089 994

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **122,1 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

7,8 M€ au titre du transfert de crédits des primes d'encadrement doctoral (PEDR) du titre II sur le titre III dans le cadre de l'application du décret n°2008-607 du 26 juin 2008 modifiant le décret n°90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur.

66,4 M€ au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies.

30,0 M€ au titre de la politique contractuelle : En 2007, cette action regroupait 227 unités de recherche (soit 7,3 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 9 076 enseignants chercheurs et chercheurs (14,5 %) et 1 519 autres personnels (7,4 %) pour 138 496 étudiants. Plus de la moitié des unités de recherche (52 %) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 463.541 m² soit 13,5 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 36 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 9 876 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3 535 €, 321 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en mathématiques, STIC, micro et nanotechnologie. Le contrat est le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution. L'action 7 représente 13,2 % du total annuel des crédits scientifiques des actions 6 à 12 pour ces 3 vagues, soit **24,2 M€** sur un total de 183 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de la région d'Ile de France. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague C s'élève à **5,8 M€**.

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2007, pour cette action, 38 unités de recherche dont 20 sont liées à un organisme de recherche, 1.529 enseignants-chercheurs et chercheurs, 238 personnels ITA et IATOS pour 32 669 étudiants. Cette vague compte 6 écoles doctorales et 1.781 doctorants (inscrits 2006-2007).

Enfin, sont prévus :

0,2 M€ au titre du financement des colloques

1,4 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). D'une part, chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement 2 fois 5 ans pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, d'autre part la nomination comme membre de l'IUF qui ouvre droit à une décharge de service d'enseignement (2/3 de service).

10,2 M€ au titre des rémunérations des ATER Compte tenu de la suppression de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » au PLF 2008, la répartition de ces crédits a été réalisée entre les actions 6 à 12 pour les activités de recherche des ces personnels.

2,1 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables.

3,0 M€ au titre des contrats de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 compte tenu des engagements pris à la signature des CPER.

0,9 M€ au titre d'actions spécifiques et pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	342 908 806	184 876 141	527 784 947
Crédits de paiement	342 908 806	184 876 141	527 784 947

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	98
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	3 628
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1
Personnels d'encadrement	243
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	1 304
Total en ETPT	5 274

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	184 876 141	184 876 141

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **184,9 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

13,2 M€ au titre du transfert de crédits des primes d'encadrement doctoral (PEDR) du titre 2 sur le titre 3 dans le cadre de l'application du décret n°2008-607 du 26 juin 2008 modifiant le décret n°90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur.

91,4 M€ au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant aux compétences élargies.

56,4 M€ au titre de la politique contractuelle. En 2007, cette action regroupait 503 unités de recherche (soit 16,2 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 12 864 enseignants chercheurs et chercheurs (20,6 %) et 6 358 autres personnels (31 %) pour 143 884 étudiants. 68 % des unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 1 303 083 m² soit 38 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 61 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 12 697 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 4 345 €, 1 130 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur. Le contrat est le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution. L'action 8 représente 22,5 % du total annuel des crédits scientifiques des actions 6 à 12 pour ces 3 vagues, soit **41,2 M€** sur un total de 183 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de la région d'Ile de France. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague C s'élève à **15,2 M€**.

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2007, pour cette action, 113 unités de recherche dont 88 sont liées à un organisme de recherche, 2 787 enseignants chercheurs et chercheurs, 1 484 personnels ITA et IATOS pour 26 132 étudiants. Cette action compte 15 écoles doctorales et 2 642 doctorants (inscrits 2006-2007).

Enfin, sont prévus :

0,1 M€ au titre du financement des colloques

2,0 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). D'une part, chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement 2 fois 5 ans pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, d'autre part la nomination comme membre de l'IUF qui ouvre droit à une décharge de service d'enseignement (2/3 de service).

13,0 M€ au titre des rémunérations des ATER Compte tenu de la suppression de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » au PLF 2008, la répartition de ces crédits a été réalisée entre les actions 6 à 12 pour les activités de recherche des ces personnels.

4,9 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables.

3,0 M€ au titre des contrats de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 compte tenu des engagements pris à la signature des CPER.

0,9 M€ au titre d'actions spécifiques et pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	10 267 144	3 897 134	14 164 278
Crédits de paiement	10 267 144	3 897 134	14 164 278

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	3
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	114
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	1
Personnels des bibliothèques et des musées	47
Total en ETPT	165

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	3 897 134	3 897 134

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Sur cette action sont inscrits en subventions pour charges de service public, **3,9 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

1,3 M€ sont destinés à des laboratoires travaillant en collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) et le CNRS.

2,6 M€ au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies.

ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	89 061 609	47 183 939	136 245 548
Crédits de paiement	89 061 609	47 183 939	136 245 548

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	6
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	849
Personnels d'encadrement	75
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	524
Total en ETPT	1 454

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	25 915
Subventions pour charges de service public	47 158 024	47 158 024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense de fonctionnement de l'action 10 est de **0,03 M€** en AE et CP et concerne le bureau des longitudes (missions de publication et de mise à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que de diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **47,2 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

1,59 M€ au titre du transfert de crédits des primes d'encadrement doctoral (PEDR) du titre II sur le titre III dans le cadre de l'application du décret n°2008-607 du 26 juin 2008 modifiant le décret n°90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur.

23,25 M€ au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies.

16,6 M€ au titre de la politique contractuelle. En 2007, cette action regroupait 106 unités de recherche (soit 3,4 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 3 011 enseignants chercheurs et chercheurs (4,8 %) et 1 948 autres personnels (9,5 %) pour 11 785 étudiants. Près de 80 % des unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 289 990 m² soit 8,5 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 12 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 2 282 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 5 098 €, 1 883 € de plus que le financement moyen toutes actions confondues, ce qui s'explique par la nécessité de mobiliser des équipements particulièrement lourds.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur. Le contrat est le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution. L'action 10 représente 6,5 % du total annuel des crédits scientifiques des actions 6 à 12 pour ces 3 vagues, soit **11,9 M€** sur un total de 183 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de la région d'Ile de France. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague C s'élève à **4,7 M€**.

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2007, pour cette action, 21 unités de recherche dont 20 sont liées à un organisme de recherche, 730 enseignants-chercheurs et chercheurs, 442 personnels ITA et IATOS pour 2 143 étudiants. Cette action compte 4 écoles doctorales et 692 doctorants (inscrits 2006-2007).

Enfin, sont prévus :

0,04 M€ au titre du financement des colloques

0,5 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). D'une part, chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement 2 fois 5 ans pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, d'autre part la nomination comme membre de l'IUF qui ouvre droit à une décharge de service d'enseignement (2/3 de service).

3,58 M€ au titre des rémunérations ATER Compte tenu de la suppression de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » au PLF 2008, la répartition de ces crédits a été réalisée entre les actions 6 à 12 pour les activités de recherche des ces personnels.

0,4 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables

1,2 M€ au titre des contrats de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 compte tenu des engagements pris à la signature des CPER.

0,04 M€ au titre d'actions spécifiques et pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	602 934 653	284 623 991	887 558 644
Crédits de paiement	602 934 653	284 623 991	887 558 644

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	84
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	7 691
Personnels d'encadrement	98
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	615
Personnels des bibliothèques et des musées	1
Total en ETPT	8 489

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	284 623 991	284 623 991

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **284,6 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

24,4 M€ au titre du transfert de crédits des primes d'encadrement doctoral (PEDR) du titre II sur le titre III dans le cadre de l'application du décret n°2008-607 du 26 juin 2008 modifiant le décret n°90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur.

160,9 M€ au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies.

47,0 M€ au titre de la politique contractuelle. En 2007, cette action regroupait 1 239 unités de recherche (soit 39,9 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 23 972 enseignants chercheurs et chercheurs (38,3 %) et 2 687 autres personnels (13,1 %) pour 912 426 étudiants. Deux unités de recherche sur dix (20,7 %) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 322 923 m² soit 9,4 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 137 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 48 044 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 1.812 €, 1 402 € de moins que le financement moyen toutes actions confondues.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur. Le contrat est le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution. L'action 11 représente 24,5 % du total annuel des crédits scientifiques des actions 6 à 12 pour ces 3 vagues, soit **45,0 M€** (y compris la dotation à la Maison des sciences de l'Homme pour 7,0 M€) sur un total de 183 M€ affectés à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

L'année 2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de la région d'Ile de France. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague C s'élève à **9,0 M€**.

L'ensemble des établissements de cette vague rassemblaient en 2007, pour cette action, 276 unités de recherche dont 54 sont liées à un organisme de recherche, 5 643 enseignants chercheurs et chercheurs, 491 personnels ITA et IATOS pour 190 720 étudiants. Cette action compte 40 écoles doctorales et 12 415 doctorants (inscrits 2006-2007).

Enfin, sont prévus :

0,3 M€ au titre du financement des colloques

4,3 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). D'une part, chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement 2 fois 5 ans pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, d'autre part la nomination comme membre de l'IUF qui ouvre droit à une décharge de service d'enseignement (2/3 de service).

19,0 M€ au titre des rémunérations des personnels métropolitains des cinq écoles françaises à l'étranger.

15,2 M€ au titre des rémunérations des ATER. Compte tenu de la suppression de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » au PLF 2008, la répartition de ces crédits a été réalisée entre les actions 6 à 12 pour les activités de recherche des ces personnels.

4,1 M€ à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP); au titre de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

0,5 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables.

0,6 M€ au titre des contrats de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 compte tenu des engagements pris à la signature des CPER.

1,3 M€ au titre d'actions spécifiques et pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	659 967 301	240 147 275	900 114 576
Crédits de paiement	659 967 301	240 147 275	900 114 576

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	1
Enseignants du 2nd degré	4
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	9 022
Personnels d'encadrement	42
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	266
Total en ETPT	9 336

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	206 065
Subventions pour charges de service public	239 941 210	239 941 210

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le financement des crédits de fonctionnement courant de l'Institut universitaire de France est inscrit sur cette action pour un montant de **0,2 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **239,9 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

191,9 M€ au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies.

28,4 M€ au titre de la politique contractuelle. L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur. Le contrat est le levier privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Les contrats quadriennaux des vagues A, B et D sont en cours d'exécution. L'action 12 représente 11,9 % du total annuel des crédits des actions 6 à 12 pour ces 3 vagues, soit **21,9 M€** sur un total de 183 M€ à ces contrats pour toutes les actions de la recherche universitaire.

2009 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 28 établissements de la vague C (2009-2012), répartis sur les régions Alsace, Lorraine et la moitié des établissements de la région d'Ile de France. La part des crédits scientifiques des contrats de la vague C s'élève à **6,5 M€**.

Enfin, sont prévus :

8,0 M€ au titre du soutien à la création de quatre nouveaux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

5,7 M€ au titre des rémunérations des ATER. Compte tenu de la suppression de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » au PLF 2008, la répartition de ces crédits a été réalisée entre les actions 6 à 12 pour les activités de recherche des ces personnels.

3,6 M€ au titre des contrats de projet Etat-Région (CPER) 2007-20013 compte tenu des engagements initiaux pris à la signature des CPER.

0,2 M€ au titre de l'institut universitaire de France (IUF). D'une part, chaque membre de l'IUF, senior ou junior perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement 2 fois 5 ans pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, d'autre part la nomination comme membre de l'IUF qui ouvre droit à une décharge de service d'enseignement (2/3 de service).

0,6 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables.

1,5 M€ au titre d'actions spécifiques et pour faire face à des mesures urgentes ou particulières.

ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	32 286 523	45 298 358	77 584 881
Crédits de paiement	32 286 523	45 298 358	77 584 881

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	14
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	32
Personnels d'encadrement	30
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	584
Personnels des bibliothèques et des musées	8
Total en ETPT	668

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	45 282 168	45 282 168

Au **PLF 2009**, le montant de cette action s'élève à **45,3 M€**.

LES MUSÉES SCIENTIFIQUES NATIONAUX ET LE PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche exerce la tutelle sur les musées de sciences. Il s'agit principalement des musées scientifiques nationaux et des muséums d'histoire naturelle en région (bénéficiant pour la plupart de l'appellation Musée de France) qui disposent d'un vaste patrimoine sur lequel ils appuient leur activité de diffusion des savoirs, voire de recherche pour les plus importants d'entre eux. L'action du ministère consiste, notamment, à valoriser le patrimoine scientifique, technique et naturel, à susciter ou à accompagner les grands projets des établissements.

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Les crédits alloués à l'établissement sont de **10,2 M€** dont 9,2 M€ dans le cadre du contrat au sein duquel 1,3 M€ sont destinés aux actions de muséologie et de diffusion de la culture scientifique et technique.

Le Muséum fait par ailleurs l'objet d'un plan global de rénovation de son patrimoine immobilier échelonné sur la période 2005 – 2016 qui concerne le site du Jardin des plantes, le site de Chaillot, le parc zoologique de Paris et les implantations en région. Les grandes expositions à venir ou en cours : de juin 2008 à juin 2009 « les cétacés », de septembre 2009 à septembre 2010 « les araignées », de mai 2009 à janvier 2011 « l'Or des Amériques ». Parallèlement, l'établissement participe à de nombreux événements nationaux et européens et organise des cours publics et des sessions de formations.

Le Musée du quai Branly (EPMQB)

La subvention de fonctionnement allouée au musée du quai Branly par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'un montant de **25,9 M€**.

Outre les expositions permanentes et temporaires (cinq par an), les expositions dossiers (six par an), le musée développe un programme d'animation culturelle qui s'articule autour des arts vivants, colloques et cinéma. Il développe également des activités de recherche et d'enseignement.

Ouvert au public depuis le 23 juin 2006, sa fréquentation est un grand succès. En deux ans, plus de 3 000 000 de personnes ont visité le musée dont 1 450 000 en 2007.

Le Musée des arts et métiers (CNAM)

Le contrat d'établissement du CNAM (2007-2010) prévoit un soutien financier au Musée des arts et métiers pour un montant de **5,3 M€** par an pour le personnel, le fonctionnement et les activités de muséologie et de culture scientifique et technique.

L'exposition « Atmosphère... Le climat révélé par les glaces » se prolonge jusqu'au 30 avril 2009, puis le relais sera pris par deux autres expositions sur le centenaire de la traversée de la Manche et sur l'histoire française de la vitesse sur le rail. Le musée poursuit simultanément l'actualisation des domaines de l'exposition permanente. En 2009, la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain va continuer de développer ses activités (augmentation de la couverture du territoire, édition d'un outil juridique...).

La fréquentation pour l'année 2007 a été de 152 249 visiteurs et de 151 572 pour les six premiers mois de l'année 2008 (participation à l'expérience nationale de gratuité d'accès).

L'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM)

L'OCIM, service général de l'université de Bourgogne, est un centre de ressources à vocation nationale, spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques.

Il reçoit une subvention d'un montant de **0,4 M€** pour notamment organiser des stages de formation continue et des journées d'études pour les professionnels de la muséologie (11 en 2008 ; 13 en 2009) et assurer la parution bimestrielle de La Lettre de l'OCIM, périodique de référence dans le domaine. En 2008, une réflexion a été conduite pour la mise en place d'un observatoire du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques dans la perspective d'une mise en œuvre en 2009 (50 k€ y sont consacrés).

Les actions spécifiques

La part destinée aux actions spécifiques représente **2,2 M€**. Ces crédits sont destinés à financer, sur projet, les opérations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et de diffusion de la culture scientifique et technique présentés par les muséums d'histoire naturelle en région et les musées scientifiques nationaux.

LES UNIVERSITÉS ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche assure un soutien récurrent à un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des contrats quadriennaux signés entre l'Etat et chacun de ces établissements.

Pour l'année 2009, une soixantaine d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche bénéficiera de financements dans le cadre du volet « Soutien à la valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique » de leur contrat d'établissement pour un montant total de **1,3 M€** (vague C : 0,3 M€, vague D : 0,2 M€, vague A : 0,5 M€, vague B : 0,2 M€).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	16 190	16 190

0,02 M€ sont destinés au financement d'associations dans le domaine de la muséologie.

ACTION n° 14 : Immobilier

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	270 109 340	1 217 927 368	1 488 036 708
Crédits de paiement	270 109 340	1 062 011 943	1 332 121 283

EFFECTIFS

Enseignants du 2nd degré	5
Personnels d'encadrement	111
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	6 753
Personnels des bibliothèques et des musées	1
Total en ETPT	6 870

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	651 280 443	639 180 443

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'action « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur. Il peut s'agir de constructions nouvelles, de restructurations, de réhabilitations, d'acquisitions, ou encore d'opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments.

Les crédits de cette action sont répartis de la manière suivante :

- le titre 3 - catégorie 32 - pour les subventions pour charges de service public (maintenance et logistique immobilière) mais aussi les subventions typées investissements pour les opérations de mise en sécurité incendie et de mise en conformité (au sens des remises aux normes, y compris certaines dépenses réalisées par l'établissement public du campus de Jussieu) ; le cas échéant, est également prévue la catégorie 31 pour les dépenses de fonctionnement (principalement intérêts moratoires) ;
- le titre 5 - catégorie 51 - pour les dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et / ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage État ;
- le titre 7 - catégorie 72 - pour les participations - dotations en fonds propres - portant sur les constructions, extensions et / ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités territoriales mais aussi pour les subventions au titre du 1^{er} équipement attribuées à l'établissement quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de la construction.

Ces modalités d'imputation des crédits de l'action 14 (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires, ont été confirmées en 2007 après une expérimentation en 2006. Cette démarche a pour objectif d'assurer la cohérence des modalités d'enregistrement entre la dépense « État » et la ressource « Opérateurs » ; elle va de pair avec le chantier de fiabilisation du patrimoine de l'État et de ses opérateurs.

Maintenance et logistique immobilière : 434,1 M€ en AE et en CP

Les crédits de maintenance et de logistique immobilière regroupent tous les crédits destinés à entretenir et maintenir dans un état d'occupation correct (clos et couvert, installations techniques...) le parc immobilier universitaire dont la gestion est confiée aux établissements qui exercent les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition. Représentant 18,5 millions de m² bâtis³ (hors parkings couverts), ce parc immobilier existant, très hétérogène tant dans sa composition que dans sa qualité et son état, est majoritairement propriété de l'État (80,6 %). Il comprend à la fois des bâtiments historiques, parfois classés et fréquemment mal adaptés à un usage d'enseignement et de recherche, de nombreuses constructions des années 1960-1970 souvent réalisées à moindre coût, entraînant d'importants besoins de maintenance lourde et de mise en sécurité, des réalisations plus récentes datant des années 1990 à aujourd'hui qui demandent une vigilance particulière. Le montant global consacré à la maintenance, la logistique immobilière et au fonctionnement général de la recherche s'élève à 434,1 M€ en AE et en CP et se répartit comme suit :

Maintenance immobilière (139,5 M€) :

Les crédits inscrits au titre de la maintenance immobilière ont vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments. En 2009, la dotation moyenne de l'état s'élèvera à 7,54 € par m² (soit 139,5 M€ de crédits de maintenance pour 18,5 millions de m²). Dans le cadre de la réforme de l'allocation des moyens, ces crédits seront intégrés dans le futur système de répartition.

Logistique immobilière (294,6 M€) :

Les crédits dédiés à la logistique immobilière qui recouvrent les coûts de fonctionnement logistique y compris la dotation globale de décentralisation des IUFM, les crédits de fonctionnement général de la recherche ainsi que les charges locatives des établissements d'enseignement supérieur ont vocation dans le cadre de la réforme de l'allocation des moyens à être globalisés dans le futur système de répartition. En 2009, la dotation moyenne de l'Etat au titre de la logistique immobilière s'élèvera à 15,6 € par m², ce qui, compte tenu du parc immobilier de l'enseignement supérieur (18,5 millions de m²), représente une dépense prévisionnelle de 294,6 M€ en AE et en CP.

Désamiantage, réhabilitation et mise en sécurité de Jussieu : 71 M€ en AE – 71 M€ en CP

Pour que le chantier du campus de Jussieu soit achevé à l'échéance 2013, l'établissement public du campus de Jussieu – EPCJ maintiendra une activité soutenue en 2009 avec l'achèvement de la rénovation de la tour centrale, la poursuite du désamiantage du secteur Est et de la réhabilitation du secteur Ouest. En outre, l'EPCJ prend en charge les locations extérieures permettant le relogement provisoire des activités pendant les travaux.

Les besoins d'engagement sont évalués pour 2009 à 192 M€, et les besoins en crédits de paiements à 189,1 M€ auxquels s'ajoute le budget de fonctionnement courant d'un montant de 5,3 M€,

Sur l'enveloppe des crédits d'opérations, une part correspondant notamment aux dépenses de locations et de désamiantage est inscrite en titre 3 (**71 M€ en AE et en CP**), le solde étant imputé sur le titre 7.

Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu : 67,5 M€ en AE – 59,15 M€ en CP

Les plans successifs de mise en sécurité (plan 2000-2006, plan d'urgence 2005) ont réglé de nombreux problèmes de sécurité particulièrement dans le domaine de la sécurité incendie. La poursuite de la mise en sécurité des bâtiments universitaires sera engagé en 2009 à hauteur de **67,5 M€** en autorisations d'engagement couvertes en CP à hauteur de **33,75 M€**, avec des interventions :

- de mise en sécurité incendie (désenfumage, systèmes de sécurité incendie, issues de secours ...) favorisant la levée d'avis défavorables d'exploitation pour des universités comme Paris 7, Paris 12, Clermont 1, Lille 3, Lyon 2, Montpellier 1 ou Strasbourg 1 ;
- de mise en conformité de locaux scientifiques à risque dont ceux des universités Lyon 1 et d'Amiens ;
- de mises en conformité électrique à l'université Aix-Marseille 2.

³ Résultats enquête surfaces 2007 :

- . SHON totale hors parkings couverts : 18,5 millions de m²
- . Parkings couverts : 0,6 millions de m²
- . Surfaces pour lesquelles l'État assure les charges du propriétaire : 17,1 millions de m²
- . Surfaces propriété de l'État : 15 millions de m².

En outre, il convient de solder en crédits de paiement les autorisations d'engagement mises en place en 2008, ce qui représente un montant de CP de **25,4 M€**.

Préparation à la dévolution du patrimoine immobilier : 7,5 M€ en AE 3,75 M€ en CP

L'article 32 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) codifié sous l'article L.719-14 du code de l'éducation prévoit la possibilité de transférer aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui en font la demande, la pleine propriété du patrimoine immobilier appartenant à l'Etat qui leur est affecté ou mis à leur disposition.

Une enveloppe de 7,5 M€ en AE et de 3,75 M€ en CP est destinée à préparer la dévolution du patrimoine des établissements en soutenant des travaux de mise en sécurité préalablement au transfert de propriété au profit des établissements qui en feraient la demande.

Etablissement public d'aménagement universitaire : 1,84 M€ en AE et en CP

L'établissement public d'aménagement universitaire – EPAU, créé par décret du 5 octobre 2006, est chargé d'accompagner l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur dans la définition et la mise en œuvre de leur politique immobilière. Il est actuellement adossé à l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) afin de bénéficier de l'expérience acquise par celui-ci et de permettre une mutualisation des moyens des deux établissements. La dotation prévue en faveur de l'EPAU s'élève à 1,84 M€ en 2009.

Les rémunérations des personnels

Les rémunérations inscrites en titre 3 du programme 150 s'élèvent globalement à **69,3 M€** sur cette action : il s'agit de la part de la masse salariale des établissements passant en 2009 aux compétences élargies, imputée sur cette action.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	165 503 925	165 162 500

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CPER 2000-2006 et Contrats de projets 2007-2013 : 142,0 M€ en AE et 146,7 M€ en CP

La description des moyens destinés aux crédits contractualisés a été présentée précédemment, au sein des « Grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Compte tenu de la nature des opérations prévues, ces crédits se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage Établissements ou collectivités locales). Sur le titre 5, il est prévu d'ouvrir 142 M€ en AE et 146,66 M€ en CP.

Dans le cadre du dispositif de contrat de développement des collectivités territoriales d'outre-mer, la Polynésie française bénéficie d'une enveloppe pour 2009 de 0,55 M€ en AE et 0,3 M€ en CP et la Nouvelle-Calédonie de 3 M€ en AE et 1,2 M€ en CP, crédits qui feront l'objet d'un transfert en gestion vers le programme « Conditions de vie outre-mer » (programme 123)

Opérations hors CPER : 23,5 M€ en AE et 18,5 M€ en CP

Des projets non intégrés dans les contrats de projets signés entre l'État et les régions sont à soutenir tels la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), le réaménagement du site Richelieu pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), la mise en œuvre des contrats triennaux de Strasbourg ou l'exécution du programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse.

Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

L'ensemble du patrimoine immobilier du muséum dont certains édifices présentent une valeur historique remarquable, mérite d'être protégé et remis en état. Etant donné l'ampleur des travaux et leur coût, la rénovation de cet établissement est échelonnée sur une durée correspondant à deux contrats de plan Etat Régions, 2000-2006 et 2007-2013.

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

Le réaménagement du site Richelieu au profit de l'INHA est une opération d'envergure qui nécessite d'être étalée sur plusieurs années de 2006 à 2013. Pour la tranche 2009, la participation attendue du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est de 14,3 M€ en AE et 5,8 M€ en CP.

Contrats triennaux « Strasbourg capitale européenne » 2006-2008 et 2009-2011

Le contrat triennal 2006-2008, signé le 13 novembre 2006 entre l'Etat, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin sera suivi d'un prochain contrat couvrant la période 2009-2011, en cours de négociation. En 2009, il convient de couvrir en CP à hauteur de 3,5 M€ les AE ouvertes antérieurement au titre du triennal 2006-2008 et de prévoir une enveloppe d'AE et de CP pour lancer les opérations du nouveau contrat.

Programme exceptionnel d'investissement PEI pour la Corse

La participation totale de l'Etat au titre de la seconde convention du programme exceptionnel d'investissement PEI pour la Corse couvrant la période 2007-2013 est d'un montant maximum de 35 M€. Pour 2009, il est prévu de lancer les travaux de construction d'un ensemble immobilier comprenant la bibliothèque, un centre culturel, des locaux administratifs et pour les services communs avec une participation sur le programme des interventions territoriales de l'Etat (programme 162) de 2 M€ en AE et CP qui fera l'objet d'un transfert en gestion.

D'autres opérations ont aussi vocation à s'imputer sur cette enveloppe, à l'exemple de la poursuite de la reconstruction de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse après une explosion survenue en mars 2006, la construction de locaux pour le RTRA Toulouse School of Economics - TSE, la décontamination du site d'Arcueil ou la mise en place de projets en partenariat public-privé.

Compte tenu de la nature des opérations hors CPER prévues, ces crédits d'un montant total de 38,5 M€ en AE et 34,4 M€ en CP se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'Etat) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales). Sur le titre 5, il est prévu d'ouvrir **23,5 M€ en AE et 18,5 M€ en CP**.

Au-delà des crédits budgétaires, il est en outre prévu de rattacher des crédits provenant d'une part de collectivités territoriales et d'autres organismes tels que les universités, les centres régionaux des œuvres universitaires, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et, d'autre part, du Fonds européen de développement régional (FEDER), pour un montant de **45,0 M€ en AE et 48,5 M€ en CP** (dont 15 M€ pour le FEDER). La majorité des opérations liées aux fonds de concours relatifs aux constructions universitaires s'inscrivent dans le cadre des contrats passés entre l'Etat et les régions.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	401 143 000	257 669 000

DOTATIONS EN FONDS PROPRES

CPER 2000-2006 et Contrats de projets 2007-2013 : 135,0 M€ en AE et 112,9 M€ en CP

Compte tenu de la nature des opérations prévues, ces crédits se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'état) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales). Sur le titre 7, il est prévu d'ouvrir 135,0 M€ en AE et 112,85 M€ en CP.

Opérations hors CPER : 139,8 M€ en AE et 21,42 M€ en CP

Compte tenu de la nature des opérations hors CPER prévues, ces crédits se répartissent entre les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'état) et 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales). Sur le titre 7, il est prévu d'ouvrir 15 M€ en AE et 15,86 M€ en CP. La description des opérations est faite au niveau du titre 5.

En outre, il est prévu de prendre en compte l'impact des contrats de partenariat susceptibles d'être signés au cours de l'année 2009 comme ceux concernant les projets des universités Paris 4 et Versailles-Saint-Quentin. Dans un souci de sincérité budgétaire, l'article 8 de la LOLF, modifié en 2005, prévoit que l'autorisation d'engagement afférente aux opérations menées en partenariat couvre, dès l'année où le contrat est conclu, la totalité de l'engagement juridique. Aussi est-il proposé d'ouvrir en 2009 **124,8 M€ en AE et 5,56 M€ en CP** sur le titre 7 pour des opérations en partenariat public-privé.

Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu : 126,3 M€ en AE et 123,4 M€ en CP

Sur l'enveloppe des crédits d'opérations, une part correspondant notamment aux opérations de reconstruction et de restructuration est inscrite en titre 7 (126,3 M€ en AE et 123,4 M€ en CP), le solde étant imputé sur le titre 3.

COÛTS SYNTHÉTIQUES**Décomposition de la dépense immobilière**

	LFI 2006		LFI 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Contrats de projets 2007-2013			139,8	15	194,5	47,5	277	125
Contrats de projets 2007-2013 inscrits sur le programme 231 (pour information)					20	4	28	17
Contrats de plan 2000-2006	146,8	268,9		225,3		265,0		134,5
Opérations hors CPER (MNHN, INHA, PPP...)	46,8	12,4	20	20	168,5	53,1	163,3	39,9
Dont partenariat public-privé					135	0	124,8	5,6
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS	193,6	281,3	159,8	260,3	363,0	365,5	440,3	299,4
Dépenses de maintenance (1) et (4)	54,4	135,2	133,8	133,8	139,5	139,5	139,5	139,5
Coût au m2 des dépenses de maintenance	8,3	8,3	7,3	7,3	7,6	7,6	7,6	7,6
Dépenses de logistique immobilière (2)	13,6	13,6	279,6	279,6	294,6	294,6	294,6	294,6
dont crédits de logistique			160	160	171,0	171,0		
dont crédits d'infrastructures recherche			87,4	87,4	91,4	91,4		
dont crédits afférents à la DGD des IUFM			18,2	18,2	18,2	18,2		
Coût au m2 des dépenses de logistique			15,2	15,2	15,9	15,9	15,9	15,9
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	68	148,8	413,4	413,4	434,1	434,1	434,1	434,1
Dépenses de Mise en sécurité	43	73	45	73	67,5	82,5	67,5	59,2
dont plan de mise en sécurité des CROUS (3)	0	0						
Préparation à la dévolution du patrimoine							7,5	3,8
EP Campus de Jussieu	45,9	37	93,2	114,6	140,6	205,4	197,3	194,4
EP Aménagement universitaire			1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
SECURITE	88,9	110	140	189,4	209,9	289,7	274,1	259,2
Rémunérations Etablissements passant aux RCE							69,3	69,3
ACTION IMMOBILIER du programme 150	350,5	540,1	713,2	863,1	1 007,1	1 089,4	1 217,9	1 062,0
État actualisé des surfaces (en m²) :								
Total (hors CROUS) (3)	18,2		18,3		18,5		18,5 (est.)	

(1) en 2006, les CP tiennent compte des 81 M€ de solde d'AP 2005

(2) avant 2007, les crédits de logistique immobilière étaient inclus dans l'action DGF

(3) A partir de 2007, les crédits de mise en sécurité des CROUS relèvent du programme "vie étudiante"

(4) A partir de 2008, les crédits de maintenance de la CIUP (0,23 M€) sont transférés sur le P231.

ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	698 203 278	461 284 424	1 159 487 702
Crédits de paiement	698 203 278	461 284 424	1 159 487 702

EFFECTIFS

Enseignants du 1er degré	25
Enseignants du 2nd degré	248
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	2 814
Personnels enseignants chercheurs et assimilés	848
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	11
Personnels d'encadrement	1 087
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	13 087
Personnels des bibliothèques et des musées	21
Total en ETPT	18 141

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 660 653	10 660 653
Subventions pour charges de service public	440 622 345	440 622 345

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action correspondent à **10,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Une enveloppe de **5,3 M€** est destinée au financement de l'AERES.

Par ailleurs, il s'agit de :

- crédits destinés au financement de certains moyens de documentation et de fonctionnement des services centraux dont les crédits pour les technologies de l'information et de la communication (**1,8 M€**)
- crédits au titre du protocole relatif aux droits d'auteurs (**1,0 M€**)
- crédits pour les honoraires médicaux des chancelleries (**0,8 M€**)
- crédits pour l'organisation de concours (**1,6 M€** dont 0,9 M€ pour le SIEC)
- crédits à destination de l'académie de médecine (**0,2 M€**).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charge de service public pour cette action correspondent à **440,6 M€**.

Appui au pilotage du système universitaire : 41,6 M€

Entrent dans la dotation de fonctionnement les crédits destinés à CampusFrance (1,9 M€), à l'Institut de France (1,6 M€), au fonctionnement du GIP « Agence Europe Education Formation » (0,9 M€).

Les crédits de l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements (AMUE) s'élèvent à 8 M€ (+ 5M€ par rapport à 2008, conformément au contrat signé avec l'agence).

Enfin, cette enveloppe couvre le financement d'actions spécifiques pour un montant global de 29,2 M€.

Parmi ces actions 5,63 M€ sont destinées à renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion du système universitaire : on peut citer :

- la prise en charge de la pénalité prévue pour le non respect de l'obligation d'emplois de personnels handicapés pour 2,8 M€.
- le fonctionnement des chancelleries des rectorats (1,4 M€)
- l'action sociale en faveur des personnels des universités (1,1 M€)
- le soutien aux instances de concertation du système universitaire (Conférence des titres d'ingénieurs, Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs, Conférence des directeurs d'IUFM) pour 0,3 M€

Cette action finance également le développement des technologies de l'information et de la communication pour un montant de 22,1 M€, en augmentation de +3,8 M€ par rapport à 2008. Il s'agit notamment du développement des réseaux et matériels, en particulier le réseau RENATER (10,22 M€) pour lequel l'année 2009 est la première étape de l'opération RENATER 5. Les postes de dépenses sont, outre le financement du GIP RENATER, le fonctionnement et l'équipement du Centre informatique national CINES (4,92 M€) qui à compter de 2009 doit prendre en charge le coût de fonctionnement et de l'installation du nouveau super-calculateur, le financement du Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI) à hauteur de 2,3 M€. Enfin, une enveloppe de 4,7 M€ est consacrée au financement d'actions spécifiques destinées au développement des technologies informatiques liées à la recherche.

Enfin, de cette action relèvent également les crédits destinés à soutenir les centres d'initiation à l'enseignement supérieur pour un montant de 1,462 M€. La vocation des CIES est en effet d'assurer aux moniteurs une offre de formation les préparant à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur (10 jours de formation annuelle prévoyant notamment la mise en place d'ateliers-projets destinés à la diffusion de la culture scientifique).

Appui au pilotage opérationnel des établissements d'enseignement supérieur : 94,1 M€

Cet appui au pilotage se traduit dans le cadre de la politique contractuelle quadriennale. Ainsi, le ministère apporte à ce titre une enveloppe de 55,2 M€ répartie comme suit :

- 16 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007) ;
- 16 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- 10,4 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- 12,8 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Il s'agit notamment d'aider au développement de l'usage des TICE et d'un système de pilotage par la performance qui implique que les établissements d'enseignement supérieur se dotent d'outils permettant d'assurer un meilleur contrôle de gestion et de suivre la réalisation des objectifs fixés par le contrat. Ainsi, le ministère soutient l'élaboration de dispositifs d'autoévaluation, d'indicateurs d'activités, de résultats et d'analyse des coûts.

Au-delà de cette dotation contractuelle, une enveloppe de 20,9 M€ (19,6 M€ augmentée d'une mesure nouvelle de 1,3 M€) est attribuée aux personnels enseignants qui assurent des responsabilités administratives ou des missions temporaires annuelles. Ces primes sont attribuées par les établissements dans lesquels ils exercent leurs fonctions.

Une dotation de 8,4 M€ est consacrée aux actions conduites sur les usages des technologies de l'information et de la communication.

Une enveloppe de 9,6 M€ est consacrée au financement d'actions spécifiques dont :
le remboursement des coopérants techniques (2,5 M€),

l'organisation d'examens et de concours pour les personnels est ramené à 1,1 M€ suite à une mesure de transfert vers le programme 214 de l'organisation du concours des bibliothèques
le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil National des Universités (1,3 M€),

Passage aux compétences élargies : 189,2 M€

La loi « libertés et responsabilités des universités » du 10 août 2007 prévoit que, dans un délai de cinq ans, toutes les universités accèdent à l'autonomie en matière de budget et de personnel et qu'elles puissent, si elles le souhaitent, devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche accompagne ces universités autonomes en mettant à leur disposition une enveloppe exceptionnelle de 10,9 M€.

Dans l'année qui précède le passage aux compétences élargies, chaque université bénéficie d'une dotation « de préfiguration » afin de préparer au mieux ce défi humain et organisationnel. Cette dotation spécifique doit permettre le recours à des consultants pour les aider à piloter leurs projets de transformation, la rationalisation des fonctions supports et l'adaptation ou mise en cohérence des systèmes d'information, financement des actions de formation pour les personnels.

La première année du passage aux compétences élargies, il est également prévu de poursuivre cet effort financier exceptionnel permettant de poursuivre les actions engagées : crédits d'étude, de formation, de développement des systèmes d'information

En outre, **178,3 M€** sont imputés sur cette action au titre du transfert de la masse salariale des établissements passant aux compétences élargies

Accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 11,7 M€

Les dotations contractuelles des universités et établissements s'élèvent à 7,9 M€.

Par ailleurs, 1,0 M€ est destiné à l'ICSU, correspondant à la participation de la France à des instances de recherche internationales.

Enfin, 2,8 M€ sont consacrés à des actions destinées notamment à soutenir la mobilité et les échanges internationaux des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à développer de formations vers l'international ou encore le soutien à la mise en œuvre de projets communautaires et multilatéraux. Une enveloppe complémentaire de 4,0 M€ est inscrite en dépenses d'intervention.

Provision au titre du système d'allocation des moyens : 89,2 M€

Le montant total de l'augmentation des moyens au titre du nouveau dispositif d'allocation des moyens s'élève en 2009 à 89,2 M€.

A ce stade, les moyens nouveaux destinés au nouveau dispositif d'allocation des moyens sont inscrits sur l'action 15 dans la mesure où les hypothèses de répartition entre les différents établissements nécessitent d'ultimes ajustements. L'exécution (RAP 2009) rendra compte de l'exécution par actions des moyens.

Enfin cette action a vu ses crédits augmenter également de :

14,8 M€ au titre de la prise en compte du taux de pensions civiles dans le budget des opérateurs

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	10 001 426	10 001 426

DEPENSES D'INTERVENTION (9,98M€)

Les dépenses d'intervention sur cette action s'élèvent à **4,2 M€** au titre des relations internationales et **0,2 M€** au titre d'un contrat conclu avec l'ESTIA (école d'ingénieurs rattachées à la chambre de commerce de Bayonne).

Elles comprennent également la contribution du ministère de l'enseignement supérieur et la recherche au financement du dispositif « Jeunes Entreprises Universitaires » pour **5 M€** destiné à favoriser la création d'entreprises par les étudiants ou par toute autre personne impliquée dans les travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur, en accordant les mêmes avantages fiscaux que ceux dont bénéficient les « jeunes entreprises innovantes » exerçant une activité nouvelle et dont les dépenses en matière de R&D s'élèvent à au moins 15%.

Par ailleurs, **0,58 M€** sont destinées à renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion du système universitaire (Conférence des présidents d'université et l'association Conférence Permanente -Conseil National des Universités).

Enfin, les crédits relatifs aux bourses de mobilité (24,33 M€) et aux compléments de bourses Erasmus (4,57 M€) sont transférés sur le programme 231 « Vie étudiante » en 2009.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			2 225 844 483	2 283 904 483	4 370 040 796	4 357 940 796
Dotations en fonds propres (titre 7-2)			304 419 063	209 395 048	401 143 000	257 669 000
Transferts (titre 6)						
Totaux			2 530 263 546	2 493 299 531	4 771 183 796	4 615 609 796

Une des caractéristiques du programme Formations supérieures et recherche universitaire est d'être essentiellement exécuté par des opérateurs. Près de 170 d'entre eux sont des opérateurs principaux :

- les universités (catégorie incluant les instituts universitaires de formation des maîtres ou IUFM en cours d'intégration) ainsi que le centre universitaire de formation et de recherche et les trois établissements de documentation (ABES, CTLES et BNU Strasbourg) (86) ;
- les instituts d'études politiques (IEP) (9) ;
- les écoles normales supérieures (ENS) (4) ;
- les écoles françaises à l'étranger (5) ;
- les écoles et formations d'ingénieurs, qui intègrent notamment les instituts nationaux polytechniques (42) ;
- les établissements à vocation principale de recherche (6) ;
- les établissements à vocation principale d'enseignement supérieur et de recherche regroupant sept grands établissements et quatre établissements publics administratifs (11) ;
- l'établissement public du campus de Jussieu.

Les opérateurs secondaires peuvent être des établissements publics nationaux à caractère administratif (notamment les chancelleries), des groupements d'intérêt public (Agence Europe Education Formation France) ou des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel (le Collège de France).

Les missions dévolues aux opérateurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue,
- la recherche scientifique, technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- l'orientation et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique,
- la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
- la coopération internationale.

Ces missions s'exercent dans un nouveau cadre de rénovation des conditions de pilotage des politiques nationales d'enseignement supérieur et de recherche visant notamment à renforcer l'attractivité et la visibilité internationale des établissements. Elles s'inscrivent dans des contextes multiples que tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent prendre en compte dans l'exercice de leurs responsabilités respectives.

Le contexte national s'impose immédiatement ; un nouveau paysage universitaire est en train d'émerger, marqué par le développement de l'autonomie des établissements avec la loi du 10 août 2007 sur « les libertés et les responsabilités des universités » mais également par un effort financier important en matière de politique immobilière avec l'Opération Campus et en matière de lutte contre l'échec en 1^{er} cycle universitaire avec le Plan Licence.

La loi sur l'autonomie des universités est désormais entrée en vigueur ; toutes les universités ont mis en place leurs nouveaux conseils d'administration, ramenés à une trentaine de membres, c'est-à-dire divisés par deux.

Au 1^{er} janvier 2009, vingt universités bénéficieront de compétences élargies dans le cadre du passage à l'autonomie. Elles disposeront d'un budget global, d'une prévision des moyens sur quatre ans et d'un transfert des ressources humaines et de la masse salariale. Un accompagnement de l'Etat prévoit :

- une dotation spécifique par université autonome pour soutenir le passage à ses nouvelles responsabilités et mettre en œuvre de nouveaux processus d'organisation, de changement et mieux rémunérer les personnels qui feront face à un surcroît de travail,
- un plan de formation triennal qui s'adresse aux personnels d'encadrement des universités ; il bénéficiera à 1500 agents et portera sur le management, les finances et le contrôle de gestion et les ressources humaines,
- un plan de requalification des emplois pour accroître l'encadrement ; en 2008, 650 emplois de catégorie C ont été requalifiés en catégories A et B.

Les opérateurs sont liés à l'Etat par des contrats quadriennaux, instruments privilégiés d'organisation du rapport entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur. Le contrat est global, incluant l'ensemble des moyens alloués aux universités par l'Etat ; il est enrichi d'un volet ressources humaines dont la maîtrise constitue un des leviers essentiels de l'exercice de la nouvelle autonomie.

C'est également dans le cadre du contrat que s'organiseront les relations entre universités et organismes de recherche, dont le renforcement participera au développement de la recherche française.

2009 devrait voir également le lancement opérationnel de vastes projets immobiliers dans le cadre de **l'opération Campus**. Ce renforcement de la politique immobilière vise à fédérer les grands campus de demain, créer de véritables lieux de vie et accroître leur attractivité et leur visibilité internationale. Il répond à une double intention, de parer aux situations immobilières les plus urgentes dans le cadre d'une réflexion globale et de penser la politique immobilière comme un facteur de l'attractivité des universités. Il s'accompagne d'un effort financier exceptionnel (5 milliards d'euros en faveur des campus universitaires) qui s'ajoute aux autres crédits immobiliers versés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

En 2008, les projets de dix campus ont été sélectionnés ; ils impliquent 39 universités, 97 écoles, tous les principaux organismes de recherche et concernent 650 000 étudiants et 21 000 chercheurs publiants. Le démarrage opérationnel de ces projets aura lieu début 2009 après approbation définitive par un comité d'évaluation.

Par ailleurs, dans le cadre du plan **"Réussite en licence"** qui vise à diviser par deux le taux d'échec en première année en 5 ans et à faire de la Licence un diplôme qualifiant, tremplin vers la poursuite d'études ou le marché du travail, le budget consacré aux étudiants de licence sera augmenté de 43% sur 4 ans. Pour la rentrée 2008-2009, les trois quarts des universités ont d'ores et déjà adressé pour évaluation au ministère leurs projets proposant une rénovation de leur formation en licence.

Le contexte de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur n'est pas moins important. A l'occasion du début de la Présidence française de l'Union européenne, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a présenté ses trois principales priorités pour les six mois :

- **mettre en place un classement européen des universités** afin de garantir l'information des étudiants européens sur la qualité des formations proposées et de développer la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs à travers l'Europe
- **mieux coordonner l'Espace européen de la recherche** pour accélérer la recherche sur les grands enjeux sociétaux (vieillesse de la population, énergie, alimentation, changement climatique, société de l'information) ;
- et enfin, **faire de l'Union européenne une vraie puissance spatiale.**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pilote 40 opérations majeures dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

Enfin, il est nécessaire d'inscrire les démarches nationales dans le contexte de mondialisation des échanges qui a aussi un impact majeur sur les enseignements supérieurs confrontés, comme la recherche, à de multiples défis en termes d'attractivité et de compétitivité. À cet égard, l'existence d'une agence nationale d'évaluation, l'agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES) reconnue dans ses principes et ses méthodes est un enjeu majeur pour toutes les parties prenantes des dispositifs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans cette perspective, elle se soumettra au processus d'accréditation de l'ENQA (the European Association for Quality Assurance in Higher Education) en 2009.

Les crédits alloués à ces opérateurs en titre 3 correspondent aux subventions globales de fonctionnement et aux travaux de mise en sécurité des locaux d'enseignement supérieur. Les crédits en titre 7 correspondent à des travaux de construction, de réhabilitations ou de restructurations lourdes dont la maîtrise d'ouvrage est exercée par les collectivités locales ou confiée aux établissements d'enseignement supérieur. Les crédits du Titre 5 concernent les travaux de constructions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat.

Les subventions globales de fonctionnement seront attribuées à partir de 2009 dans le cadre d'un nouveau modèle d'allocation des moyens.

L'écart existant entre les montants LFI 2008 et PLF 2009 du tableau récapitulatif et le total des montants par action déclinés par type d'opérateur s'explique par la prise en compte, dans le tableau général, de l'ensemble des opérateurs, y compris les opérateurs secondaires.

Par ailleurs, le passage aux compétences élargies de 20 universités se traduit par une augmentation des subventions versées aux opérateurs correspondant au montant de la masse salariale de leurs personnels, imputée précédemment sur le titre 2 du budget de l'Etat.

En outre, les montants correspondant aux dépenses prévisionnelles et aux recettes prévisionnelles des opérateurs sont issus d'une enquête déclarative des établissements. La refonte de l'application permettant le traitement des informations budgétaires et financières des opérateurs (Cofisup) engagée en 2008, devrait permettre en 2009 de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'Etat est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		148 520	114 138
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	144 921	147 076	112 737
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	20 024		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		23 928	58 419
dont sous plafond d'emplois opérateurs		17 556	52 047
dont hors plafond d'emplois opérateurs		6 372	6 372

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 548	965			3 605	744	296	1 040	3 594	744	296	1 040
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 733	367			1 760	274	75	349	1 729	274	75	349
Ecoles et formations d'ingénieurs	9 449	2 193			9 599	1 637	426	2 063	9 466	1 637	426	2 063
Ecoles françaises à l'étranger		694				694	0	694		694	0	694
Ecoles normales supérieures	4 472	278			4 542	225	48	273	4 507	225	48	273
EPCJ - Etablissement public du campus de Jussieu		42				57	0	57		57	0	57

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
Instituts d'études politiques	587	777			596	494	267	761	595	494	267	761
Universités	125 132	14 708			126 974	13 431	5 260	18 691	92 846	47 922	5 260	53 182
A2E2F - Agence Europe Education Formation France												
Académie des sciences de l'outre-mer												
ADU Drôme Ardèche - Agence du développement universitaire Drôme Ardèche												
AMUE - Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieure et de recherche												
BULAC - Bibliothèque universitaire des langues et civilisations												
Chancelleries des universités												
Collège de France												
Institut de France												
Pôles universitaires et assimilés												
RENATER - Réseau national de communications pour la technologie, l'enseignement et la recherche												
Totaux	144 921	20 024			147 076	17 556	6 372	23 928	112 737	52 047	6 372	58 419

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

EMPLOIS PRIS EN COMPTE DANS UN AUTRE PROGRAMME POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Information : Le tableau ci-dessous présente les emplois des opérateurs rattachés au présent programme et à un ou plusieurs autres programmes et dont les emplois sont comptabilisés dans l'un de ces autres programmes (programme chef de file) au titre du plafond d'emplois des opérateurs.

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le présent programme 150	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 150	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 150	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
CAMPUSFRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques <i>185 Rayonnement culturel et scientifique</i>		27				30	8	38		30	8	38
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly <i>175 Patrimoines</i>		236				263	0	263		263	0	263
Totaux		263				293	8	301		293	8	301

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs et une fondation dont l'importance relative est limitée au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Grands établissements (EPSCP)

-L'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, est l'appellation attribuée au grand établissement créé à partir de l'université Paris 9.

-L'Institut national des langues et civilisations orientales assure des formations initiales et continues portant sur l'étude des langues et des civilisations et contribue, par la diffusion de ses productions scientifiques et pédagogiques, à la connaissance des pays concernés.

-L'École pratique des hautes études a pour mission dans les champs scientifiques qu'elle couvre, le développement de la recherche et la formation par la pratique. L'école comporte aujourd'hui trois sections : sciences de la vie et de la terre, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.

-L'École des hautes études en sciences sociales a pour mission la recherche et l'enseignement de la recherche en sciences sociales, en incluant dans les sciences sociales, les rapports que celles-ci entretiennent avec les autres sciences.

-Le Conservatoire national des arts et métiers assure principalement la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.

-L'École nationale des Chartes prépare, à des concours de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques ou ayant en charge le patrimoine national, des élèves ayant le statut de fonctionnaires stagiaires rémunérés par l'État. Les cours organisés reposent sur des formations à et par la recherche en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation, la communication des sources historiques.

-L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques accueille à la fois des élèves conservateurs stagiaires et des étudiants non fonctionnaires en Master. Les modules organisés reposent sur des formations à et par la recherche et préparent aux concours et fonctions scientifiques et d'encadrement dans les bibliothèques et dans les services de documentation et d'information scientifique et technique.

Établissements publics administratifs (EPA)

-L'Institut d'administration des entreprises de Paris dispense un enseignement de spécialisation axé sur la gestion des entreprises et des organisations publiques ou privées.

-L'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre dispense une formation à finalité professionnelle dans le théâtre.

-L'École nationale supérieure Louis Lumière dispense une formation à finalité professionnelle pour le cinéma.

-Le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) est un établissement public national créé par décret n° 99-318 du 20 avril 1999 et situé à Montpellier. Cet établissement est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le centre assure pour le compte des établissements publics d'enseignement supérieur et, dans la mesure de ses moyens, des organismes de recherche, un service informatique dans les domaines suivants :

-le calcul numérique intensif ;

-l'exploitation des bases de données d'information et de documentation, notamment celles utilisées dans le secteur des bibliothèques ;

-l'expertise et la formation en matière de réseaux informatiques nationaux et internationaux et en matière de technologies associées.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par le décret n°2008-606 du 26 juin 2008 en conseil d'Etat pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par le même décret.

Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Créée au début des années 60 à l'initiative de Fernand Braudel, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) est un établissement d'utilité publique, personne morale de droit privé, conçue sur le modèle institutionnel de la Fondation Nationale de Science Politique (FNSP). A la différence de sa devancière, la FMSH ne gère pas d'établissement d'enseignement supérieur et ne dispose d'aucune équipe de recherche qui lui soit rattachée. Tout en ayant servi de modèle à la création des autres MSH et en faisant partie intégrante de leur réseau national, la FMSH reste donc une institution originale dans le système français de recherche où ce sont développées récemment plusieurs fondations reconnues d'utilité publique.

Selon le décret du 4 janvier 1963 modifié, la FMSH a pour but « la promotion de l'étude des sociétés humaines considérées avant tout dans leurs réalités actuelles et à partir d'elles ». Elle est au service des activités de recherche de toutes les Sciences Humaines et Sociales (SHS) sans distinction de discipline et sans limite territoriale. Outil pour les institutions de recherche en SHS, elle dispose de services d'édition, de bibliothèque, de diffusion d'ouvrage et de valorisation, de financement et de lieu d'accueil pour des projets de recherche originaux.

La FMSH doit définir sa place dans le nouveau système français de recherche et d'innovation en s'appuyant sur une longue expérience d'interface entre les disciplines, entre les chercheurs et les décideurs, entre chercheurs français et étrangers, entre institutions françaises et étrangères. La FMSH a indéniablement contribué au rayonnement international des SHS françaises et aux échanges d'idées et de personnes, missions qu'elle souhaite poursuivre en créant avec l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et l'Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), un Institut d'Etudes Avancées, élément du RTRA Réseau Français des Institut d'Etudes Avancées.

Les actions

Dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », ces établissements se rapportent aux actions 1, 2, 3 (Licence, Master, Doctorat), 10 (recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement) et 11 (recherche universitaire en sciences de l'Homme et de la société), ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec les opérateurs

Tous ces opérateurs disposent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière.

La tutelle des grands établissements est assurée directement par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'université de technologie Paris-Dauphine, qui relève du recteur de l'académie de Paris. S'agissant des EPA, la tutelle est assurée par le recteur de l'académie compétent.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'Etat. Ils délivrent des diplômes propres et sont pour la plupart d'entre eux également habilités par la ministre chargée de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	565	565	630	630	551	551
Subventions pour charges de service public	565	565	630	630	551	551
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	7 778	7 778	28 008	28 008	25 211	25 211
Subventions pour charges de service public	7 778	7 778	28 008	28 008	25 211	25 211
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	345	345	797	797	1 700	1 700
Subventions pour charges de service public	345	345	797	797	1 700	1 700
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 957	2 957	3 011	3 011	3 465	3 465
Subventions pour charges de service public	2 957	2 957	3 011	3 011	3 465	3 465
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	234	234	0	0	270	270
Subventions pour charges de service public	234	234	0	0	270	270
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478	478	377	377	650	650
Subventions pour charges de service public	478	478	377	377	650	650
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	65	65	661	661	1 100	1 100
Subventions pour charges de service public	65	65	661	661	1 100	1 100
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	15	15	0	0	40	40
Subventions pour charges de service public	15	15	0	0	40	40
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 501	4 501	12 405	12 405	14 850	14 850
Subventions pour charges de service public	4 501	4 501	12 405	12 405	14 850	14 850
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	676	676	968	968	480	480
Subventions pour charges de service public	676	676	968	968	480	480
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	5 904	5 904	5 952	5 952	5 924	5 924
Subventions pour charges de service public	5 904	5 904	5 952	5 952	5 924	5 924
Action n° 14 : Immobilier	17 913	18 178	25 512	19 331	26 007	15 291
Subventions pour charges de service public	17 913	18 178	25 512	19 331	26 007	15 291
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	8 046	8 046	11 099	11 099	4 877	4 877
Subventions pour charges de service public	8 046	8 046	11 099	11 099	4 877	4 877
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	16 965	16 965	0	0		
Subventions pour charges de service public	16 965	16 965	0	0		
Totaux pour ce programme	66 442	66 707	89 420	83 239	85 125	74 409
Programme 231 : Vie étudiante	161	161	0	0	197	197
Subventions pour charges de service public	161	161	0	0	197	197
Totaux	66 603	66 868	89 420	83 239	85 322	74 606

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	52 485	54 151	Ressources de l'État	67 659	61 876
Fonctionnement	70 474	74 822	- subventions de l'État	67 659	61 876
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	72 702	78 644
Total des dépenses	122 959	128 973	Total des recettes	140 361	140 520
Résultat : bénéfice	17 402	11 547	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	140 361	140 520	Total équilibre du CR	140 361	140 520

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	17 402	11 547
Investissements	12 786	21 144	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	12 786	21 144	Total des ressources	17 402	11 547
Apport au fonds de roulement	4 616		Prélèvement sur le fonds de roulement		9 597

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 584	3 713		464	12 761
102 - Formation initiale et continue de niveau master	17 787	15 316		1 348	34 451
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 872	1 834		91	3 797
105 - Bibliothèques et documentation	775	3 778		192	4 745
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 044	277		41	1 362
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	782	2 405		180	3 367
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 078	722		44	2 844
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	594	481		957	2 032
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 042	4 210		292	8 544
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	271	2 377		2 379	5 027

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
113 - Diffusion des savoirs et musées	2 125	6 502		238	8 865
114 - Immobilier	1 659	21 252		11 870	34 781
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	12 356	11 581		3 016	26 953
201 - Aides directes		169			169
202 - Aides indirectes	130	116		3	249
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	53	78		29	160
DZ - Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement	26	20 652		4 260	24 938
Totaux	54 178	95 463		25 404	175 045

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	965		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 040	1 040
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		744	744
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		296	296
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	3 560	3 619	3 605
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	3 548	3 605	3 594
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	12	14	11

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

Cette catégorie regroupe cinq établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire.

Institut de physique du globe de Paris

L'Institut de Physique du Globe de Paris, créé en 1921, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), qui a le statut de grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation. Ses missions sont l'observation et l'étude des phénomènes naturels, la recherche, l'enseignement, et la diffusion et la valorisation des connaissances dans le domaine des sciences physiques de la terre. L'IPGP a également la responsabilité de cinq observatoires (observatoire magnétique créé en 1936 à Chambon-la-Forêt, observatoire sismologique et trois observatoires volcanologiques en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion). Dans le cadre de son contrat quadriennal 2005-2008, les 8 unités mixtes de recherche CNRS portées par l'IPGP se sont regroupées en une unique UMR « Institut de Physique du Globe », qui a pour établissements de rattachement secondaire les universités Paris 6, Paris 7 et La Réunion.

Muséum national d'histoire naturelle

Le Muséum national d'histoire naturelle est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté du statut de grand établissement relevant de la tutelle conjointe des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de recherche et de l'environnement. Il est régi par le décret n° 2001- 916 du 3 octobre 2001. Il est devenu « musée de France » le 6 janvier 2002.

Ses missions sont : la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine scientifique et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative à l'intention de tous les publics.

Le premier contrat entre l'Etat et le Muséum national d'histoire naturelle englobant l'ensemble de ses missions a été signé le 26 juillet 2004. Ce contrat, dont la durée a été fixée à 6 ans (2003-2008), s'appuie sur les orientations stratégiques du projet de l'établissement qui ont été approuvées par les instances du Muséum. Avec la mise en place d'outils d'évaluation et de pilotage, ce contrat est un volet très important de la modernisation de l'établissement. Il s'organise autour de quatre grands ensembles : la recherche, l'expertise et l'enseignement ; le patrimoine scientifique, naturel et culturel ; l'accueil des publics ; la modernisation de la gestion et de l'administration. La procédure d'élaboration du contrat 2009-2012 a débuté avec l'évaluation par l'AERES de la recherche, de la formation et de la gouvernance de l'établissement, dans le cadre de la vague C à laquelle appartiennent certains des partenaires parisiens du MNHN.

Parallèlement à l'amélioration et à la modernisation de son organisation fonctionnelle et administrative plusieurs grands chantiers ont été lancés ou sont en cours.

Le Musée de l'Homme : le concours d'architecture a été remporté en décembre 2006 par l'équipe Brochet-Lajus-Pueyo. Sa rénovation doit commencer début 2009 pour s'achever en 2012. Le coût prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 50 000 000 €.

La rénovation du parc zoologique de Paris : le chantier de rénovation du parc zoologique de Paris sera ouvert au premier trimestre 2009 et sera mené dans le cadre d'un partenariat public-privé. La réouverture est prévue en 2012.

Le patrimoine immobilier du Muséum fait par ailleurs l'objet d'un plan global de rénovation échelonné sur la période 2005-2016.

Le nombre total d'entrées sur les sites parisiens et les sites en région était de 1 795 097 en 2005, de 1 878 043 en 2006 et de 2 067 581 en 2007.

Institut national d'histoire de l'art

L'institut national d'histoire de l'art (INHA), créé en juillet 2001, est un EPCSCP, doté du statut de grand établissement, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

L'INHA exerce, d'une part, des activités de recherche, de formation à la recherche documentaire et de diffusion des connaissances, et, d'autre part, assure la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation de ses collections propres et des collections qui lui sont confiées, réunies en bibliothèque. Il offre ainsi à un public composé de chercheurs, d'étudiants et d'amateurs des collections de référence en art et en archéologie, disciplines dans lesquelles la bibliothèque est CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique). Ouverte 53 heures par semaine depuis 2003 (contre 52 heures auparavant), elle a, en 2007, accueilli 29 759 visites, contre 31 550 en 2006. L'un des objectifs fixé par le contrat consistera à améliorer les services offerts aux usagers, et notamment les horaires d'ouverture, et à élargir la fréquentation à de nouveaux publics, sur place et à distance. L'INHA est par ailleurs engagé dans la préfiguration d'une grande bibliothèque de référence en histoire de l'art et en archéologie : cette nouvelle bibliothèque, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2012, offrira 1,6 million de documents dans un espace de 9 600 m², situé au sein du quadrilatère Richelieu rénové (salle Labrousse).

A l'instar des autres grands centres d'histoire de l'art dans le monde, les équipes de recherche de l'INHA s'adossent et puisent une partie de leurs objectifs dans les collections de leur bibliothèque. Ainsi, les projets scientifiques donnent-ils la prééminence aux programmes documentaires fédérateurs, à l'enrichissement et à la valorisation des ressources et des outils scientifiques.

Observatoire de Paris

L'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et en astrophysique localisé sur 3 sites (Paris, Meudon, Nançay), doté du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement au titre de l'article L.717-1 du code de l'éducation

Il remplit trois missions fondamentales :

- la recherche, en contribuant au progrès de la connaissance de l'univers. Il est également chargé de fournir à la communauté nationale et internationale des services liés à son activité de recherche et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale ;
- la formation initiale et continue ;
- la diffusion des connaissances.

La recherche menée à l'Observatoire de Paris s'organise autour des principaux thèmes en astronomie et en astrophysique (métrologie de l'espace et du temps, soleil et système soleil-terre, systèmes planétaires, milieu interstellaire, physique des étoiles, physique des galaxies, cosmologie, objets compacts et ondes gravitationnelles, histoire des sciences).

L'Observatoire de Paris est composé de six départements, d'un service scientifique situé à Nançay, d'un institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides qui lui est rattaché, de quatre services communs et d'une unité de formation et d'enseignement. Dans le cadre des responsabilités de service qui lui ont été confiées au niveau national ou international, il abrite le laboratoire primaire du temps et des fréquences, le service des éphémérides, les services de surveillance et prévision de l'activité solaire et le bureau central du Service International de la Rotation de la Terre.

L'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA):

L'Observatoire de la Côte d'Azur est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) né en 1988 de la fusion entre l'Observatoire de Nice (fondé en 1881 et rattaché à l'Université de Nice) et le CERGA (Centre d'Etudes et de Recherches en Géodynamique et Astrométrie, créé en 1974 et rattaché à l'Observatoire de Paris).

Avec le contrat quadriennal 2008- 2011 l'OCA a élargi son périmètre en fédérant l'ensemble du potentiel azuréen en astrophysique et géosciences relevant historiquement de l'OCA, de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (UNS) et de l'UPMC (site de Villefranche-sur-Mer). L'ambition des trois établissements ainsi que des organismes partenaires (CNRS-INSU et IRD) est de constituer un pôle d'excellence en Sciences de la Planète et de l'Univers (SPU) prenant appui sur l'OCA. Ce pôle a été retenu en première priorité au CPER 2007-2013.

Le nouvel OCA –qui demeure un EPA- a renforcé ses liens avec l'UNS (rattachement selon l'article 719-10 du code de l'éducation).

La constitution du Pôle SPU s'est accompagnée d'une réorganisation des unités de recherche dont le nombre est passé de 5 à 4. L'étape suivante, financée par le CPER, sera la réduction du nombre de sites, de 6 actuellement à 4 en fin de contrat.

Dans ce contexte l'Observatoire de la Côte d'Azur garde pour principales missions :

- de contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, des sciences connexes et de leurs applications ;
- de fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
- de contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;
- de concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;
- de mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par le décret n°2008-606 du 26 juin 2008 en conseil d'Etat pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par le même décret.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	173	173	1 301	1 301	646	646
Subventions pour charges de service public	173	173	1 301	1 301	646	646
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	167	167	266	266	410	410
Subventions pour charges de service public	167	167	266	266	410	410
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	4 037	4 037	4 354	4 354	4 215	4 215
Subventions pour charges de service public	4 037	4 037	4 354	4 354	4 215	4 215

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 177	1 177	1 312	1 312	1 410	1 410
Subventions pour charges de service public	1 177	1 177	1 312	1 312	1 410	1 410
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	31	31	0	0	50	50
Subventions pour charges de service public	31	31	0	0	50	50
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	40	40	0	0	70	70
Subventions pour charges de service public	40	40	0	0	70	70
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 598	3 598	4 189	4 189	4 810	4 810
Subventions pour charges de service public	3 598	3 598	4 189	4 189	4 810	4 810
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	731	731	827	827	1 100	1 100
Subventions pour charges de service public	731	731	827	827	1 100	1 100
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	547	547	968	968	480	480
Subventions pour charges de service public	547	547	968	968	480	480
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	9 067	9 067	12 662	12 662	9 975	9 975
Subventions pour charges de service public	9 067	9 067	12 662	12 662	9 975	9 975
Action n° 14 : Immobilier	20 626	22 641	25 136	30 991	19 538	21 829
Subventions pour charges de service public	9 126	12 717	8 678	9 834	6 022	6 916
Dotations en fonds propres	11 500	9 924	16 458	21 157	13 516	14 913
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	1 849	1 849	1 852	1 852	2 000	2 000
Subventions pour charges de service public	1 849	1 849	1 852	1 852	2 000	2 000
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	1 058	1 058	0	0		
Subventions pour charges de service public	1 058	1 058	0	0		
Totaux	43 101	45 116	52 867	58 722	44 704	46 995

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	19 728	24 779	Ressources de l'État	54 657	65 325
Fonctionnement	41 878	44 258	- subventions de l'État	54 657	65 325
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	34 527	31 276
Total des dépenses	61 606	69 037	Total des recettes	89 184	96 601
Résultat : bénéfice	27 578	27 564	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	89 184	96 601	Total équilibre du CR	89 184	96 601

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	27 578	27 565
Investissements	19 960	26 062	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	19 960	26 062	Total des ressources	27 578	27 565
Apport au fonds de roulement	7 618	1 503	Prélèvement sur le fonds de roulement		

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 - Formation initiale et continue de niveau master	145	230		71	446
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	3	50			53
105 - Bibliothèques et documentation	2 730	3 149		412	6 291
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 267	5 377		3 404	11 048
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	317	310		120	747
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	818	920		566	2 304
113 - Diffusion des savoirs et musées	7 663	7 565		2 302	17 530
114 - Immobilier	1 647	13 186		17 394	32 227
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	7 804	12 025		1 320	21 149
201 - Aides directes		75			75
DZ - Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement	219	9 514		219	9 952
9952					
Totaux	23 613	52 401		25 808	101 822

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	367		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		349	349
dont emplois sous plafond opérateurs		274	274
dont emplois hors plafond opérateurs		75	75
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 735	1 763	1 731
dont emplois rémunérés par l'État par le programme	1 733	1 760	1 729
dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	2	3	2

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Les effectifs progressent de 24,62 % entre 2007 et 2008. Cette évolution s'explique par le nombre de vacances déclarées par ces établissements.

ÉCOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière. Ces établissements peuvent être également regroupés selon une classification réglementaire :

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

- 2 instituts nationaux polytechniques (INP de Lorraine, INP de Toulouse) ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse, Strasbourg), 4 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes et Marseille), 3 universités de technologie (UT Belfort-Montbéliard, UT Compiègne, UT Troyes), 2 autres EPSCP (ISMEP « Supméca » et ENSAIT Roubaix) ;
- 3 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ; école centrale des arts et manufactures (ECAM Paris) ; institut polytechnique de Grenoble (IPG qui succède à l'INP de Grenoble par décret du 8 mars 2007).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), rattachées à un EPSCP ;
- 5 écoles nationales d'ingénieurs (ENI), dont 4 sont rattachées à un EPSCP ;
- 3 autres EPA autonomes.

Les missions

De façon générale, les missions dévolues aux écoles d'ingénieurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue des ingénieurs ;
- le développement de la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la coopération internationale.

De manière générale, on note, ces dernières années, une forte ouverture à l'international sous forme d'échanges d'enseignants, d'étudiants et de conventions avec les établissements étrangers, ainsi qu'une implication renforcée des activités recherche.

Les actions

Les missions de ces établissements sont principalement rattachées aux actions relatives à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche et la diffusion des savoirs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Elles concernent l'action 2 « Formation initiale et continue de niveaux Master », l'action 3 « Formation initiale et continue de niveaux Doctorat », et les actions liées à la recherche (actions 6 à 12).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements. Au sein du programme 231 « Vie étudiante », ces établissements interviennent sur l'action 3 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives".

Nature des liens avec l'opérateur

Les liens entre les établissements et le ministère relèvent essentiellement de la politique contractuelle (tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat quadriennal avec l'Etat) et des procédures d'habilitation nationale des diplômes (diplôme d'ingénieur, masters, formation doctorale).

En tant qu'opérateurs, les écoles concourent à la plupart des objectifs identifiés au sein des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie universitaire ».

En termes de stratégie, le rapprochement souhaité entre les universités et les grandes écoles se poursuit par la voie d'une intensification des coopérations.

Les collaborations universités/écoles existent déjà depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD) qui a permis l'émergence d'une politique de sites fondée sur le

développement de la recherche (offre commune de masters, reconnaissance de laboratoires communs, coaccréditation d'écoles doctorales) et un rapprochement pragmatique entre les institutions, notamment grâce à la politique de contractualisation.

Les nouveaux outils créés par la Loi de programme pour la recherche - PRES, RTRA, réforme des études doctorales - vont contribuer à renforcer et accélérer le rapprochement entre les différents acteurs, quel que soit le statut ou la tutelle des établissements.

Par ailleurs, ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

Au 1er janvier 2009, l'université de technologie de Troyes bénéficiera de compétences élargies dans le cadre du passage à l'autonomie.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	79 365	79 365	104 190	104 190	106 845	106 845
Subventions pour charges de service public	79 365	79 365	104 190	104 190	106 845	106 845
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	627	627	1 859	1 859	5 720	5 720
Subventions pour charges de service public	627	627	1 859	1 859	5 720	5 720
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 551	2 551	2 728	2 728	2 102	2 102
Subventions pour charges de service public	2 551	2 551	2 728	2 728	2 102	2 102
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	995	995	1 312	1 312	2 420	2 420
Subventions pour charges de service public	995	995	1 312	1 312	2 420	2 420
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 538	4 538	5 279	5 279	7 300	7 300
Subventions pour charges de service public	4 538	4 538	5 279	5 279	7 300	7 300
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	12 256	12 256	10 573	10 573	13 850	13 850
Subventions pour charges de service public	12 256	12 256	10 573	10 573	13 850	13 850
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	369	369	381	381	610	610
Subventions pour charges de service public	369	369	381	381	610	610
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	146	146	0	0	2 480	2 480
Subventions pour charges de service public	146	146	0	0	2 480	2 480
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 434	2 434	2 903	2 903	1 450	1 450
Subventions pour charges de service public	2 434	2 434	2 903	2 903	1 450	1 450
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	8	8	0	0	50	50
Subventions pour charges de service public	8	8	0	0	50	50

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	35 805	46 260	52 993	54 333	47 426	45 402
Subventions pour charges de service public	32 905	33 306	49 290	47 037	40 710	36 633
Dotations en fonds propres	2 900	12 954	3 703	7 296	6 716	8 769
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	11 067	11 067	10 207	10 207	20 997	20 997
Subventions pour charges de service public	11 067	11 067	10 207	10 207	20 997	20 997
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	27 570	27 570	0	0		
Subventions pour charges de service public	27 570	27 570	0	0		
Totaux pour ce programme	177 731	188 186	192 425	193 765	211 250	209 226
Programme 231 : Vie étudiante	1 513	1 513	0	0	1 990	1 990
Subventions pour charges de service public	1 513	1 513	0	0	1 990	1 990
Totaux	179 244	189 699	192 425	193 765	213 240	211 216

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	150 340	163 978	Ressources de l'État	198 004	157 370
Fonctionnement	210 870	240 756	- subventions de l'État	198 004	157 370
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	254 096	251 478
Total des dépenses	361 210	404 734	Total des recettes	452 100	408 848
Résultat : bénéfice	90 890	4 114	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	452 100	408 848	Total équilibre du CR	452 100	408 848

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	90 890	4 114
Investissements	93 419	106 507	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	93 419	106 507	Total des ressources	90 890	4 114
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 529	102 393

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	7 784	5 119		1 032	13 935
102 Formation initiale et continue de niveau master	61 183	44 815		13 068	119 066
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 522	2 599		255	5 376
105 Bibliothèques et documentation	1 267	5 635		893	7 795
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	2 519	4 924		2 322	9 765
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	10 969	18 357		8 265	37 591
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	22 288	42 854		18 858	84 000
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	183	340		50	573
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	854	1 117		104	2 075
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 251	4 642		1 471	9 364
113 Diffusion des savoirs et musées	220	895		5 291	6 406
114 Immobilier	5 042	39 219		49 060	93 321
115 Pilotage et animation du programme de l'établissement	41 454	42 401		5 545	89 400
201 Aides directes	27	16 218			16 245
202 Aides indirectes	2 754	8 901		182	11 837
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 662	2 722		111	4 495
DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement					
Totaux	163 979	240 758		106 507	511 244

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	2 193		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		2 063	2 063
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		1 637	1 637
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		426	426
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	9 492	9 648	9 519
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	9 449	9 599	9 466
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	43	49	53

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Les effectifs prévisionnels des écoles et formations d'ingénieurs augmentent de 1,53 % entre l'exécution 2007 et les prévisions 2008, passant de 2194 à 2227 (33 ETPT).

ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les cinq Écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective. À l'exception de l'école française d'Extrême-Orient, ces écoles ont leur siège à l'étranger (Athènes, Rome, le Caire, Madrid).

Les missions

Leurs principaux champs d'activité sont :

- pour l'École française d'Athènes : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine ainsi qu'aux civilisations du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain et des Balkans ;
- pour l'École française de Rome : toutes les civilisations qui se sont succédées en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours ;
- pour l'Institut français d'archéologie orientale du Caire : les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succédées en Égypte ;
- pour La Casa de Velázquez à Madrid : les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques ;
- pour l'École française d'Extrême-Orient : les civilisations de l'Asie, principalement de la Chine, du Japon, de la Haute-Asie, de l'Asie du Sud-Est et de la péninsule indienne.

Fruit de l'implantation historique de la France dans le monde, la présence à l'étranger de ces établissements de recherche d'excellence contribue au rayonnement scientifique et culturel national. Les écoles doivent aujourd'hui valoriser l'héritage d'une tradition prestigieuse tout en s'adaptant aux exigences actuelles de la recherche historique et archéologique. Toutes ont développé des partenariats fructueux avec les institutions scientifiques des pays hôtes. Par ailleurs, les cinq écoles mettent à la disposition des chercheurs de tous statuts des fonds documentaires d'une grande richesse. Elles s'efforcent également de conduire une politique éditoriale de qualité.

C'est aujourd'hui à l'échelle européenne que les collaborations entre les grands établissements scientifiques doivent être développées. De ce point de vue, le projet de consortium européen pour les recherches sur le terrain en Asie engagé par l'école française d'Extrême Orient devrait permettre de dépasser le cadre des partenariats bilatéraux. Les quatre autres écoles, dont la zone géographique principale d'activités se situe en Europe, ont été invitées à dégager des thématiques scientifiques communes.

Le personnel scientifique de ces écoles est essentiellement composé de membres nommés pour une durée variable selon les écoles (1 à 4 ans) en petit nombre (6 à 33) et de scientifiques accueillis temporairement. Pour mener à bien leur mission, les EFE disposent à la fois de personnels métropolitains sur carte budgétaire (189), qui relèvent de la Fonction publique d'État française et de personnels locaux (531) qui relèvent du droit privé local.

Les actions

Les EFE relèvent principalement de l'action 11 « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec l'opérateur

L'article L.717-1 du code de l'éducation dispose que des décrets en conseil d'État fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des écoles françaises à l'étranger.

Les cinq écoles sont placées sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les contrats quadriennaux fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements. Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des écoles.

Les cinq écoles françaises à l'étranger appartiennent à la vague contractuelle B (2008-2011). Compte tenu de la spécificité de ces établissements, deux objectifs du programme sont privilégiés pour la mesure de la performance : la

valorisation des activités scientifiques (publications d'ouvrages et d'articles, opérations donnant lieu à des rencontres scientifiques) et l'accès aux ressources documentaires.

Ces établissements pourront, sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	29 198	29 198	27 290	27 290	31 380	31 380
Subventions pour charges de service public	29 198	29 198	27 290	27 290	31 380	31 380
Action n° 14 : Immobilier	1 674	1 674	1 849	1 837	907	895
Subventions pour charges de service public	1 674	1 674	1 849	1 837	907	895
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	88	88			97	97
Subventions pour charges de service public	88	88			97	97
Totaux	30 960	30 960	29 139	29 127	32 384	32 372

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	22 367	23 653	Ressources de l'État	28 747	27 911
Fonctionnement	7 344	7 340	- subventions de l'État	28 747	27 911
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	2 852	4 653
Total des dépenses	29 711	30 993	Total des recettes	31 599	32 564
Résultat : bénéfice	1 888	1 571	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	31 599	32 564	Total équilibre du CR	31 599	32 564

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 888	1 572
Investissements	2 906	4 616	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	2 906	4 616	Total des ressources	1 888	1 572
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	1 018	3 044

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 - Formation initiale et continue de niveau master	90	0		0	90
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	3 082	515			3 597
105 - Bibliothèques et documentation	2 348	646		264	3 258
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 638	4 167		312	18 117
114 - Immobilier	595	1 130		3 984	5 709
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	3 900	882		56	4 838
DZ - Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement		1 420		100	1 520
Totaux	23 653	8 760		4 716	37 129

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	694		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		694	694
dont emplois sous plafond opérateurs		694	694

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elles sont au nombre de quatre ; deux d'entre elles sont situées en région parisienne (Ulm et Cachan), les deux autres sont localisées à Lyon (dont l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud créée en 1880 et délocalisée en 1995). La plus ancienne, « Ulm », a été créée en 1795. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

Les missions

Elles ont pour mission de préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves recrutés sur concours qui se destinent aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et éventuellement du second degré et également aux entreprises.

Pour l'année 2008, 772 postes ont été ouverts au titre des concours d'accès aux quatre ENS ; elles ont accueilli 2 864 élèves normaliens, 536 étudiants préparant un master et 992 doctorants (source : ENS).

Les élèves poursuivent majoritairement leurs études vers une formation doctorale.

Les quatre écoles constituent, par ailleurs, un vivier important pour la recherche scientifique qui leur permet de conduire une politique dynamique et de qualité ; cela leur confère une reconnaissance de niveau international. De plus, celles-ci s'inscrivent dans les projets de recherche porteurs aujourd'hui, puisque trois d'entre elles font partie de pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), toutes sont membres de réseaux thématiques de recherche

avancée (RTRA) et sont très impliquées dans les pôles de compétitivité. Elles représentent ainsi une force attractive pour les étudiants comme pour les organismes, renforcée par un ancrage dans le tissu économique régional.

Par ailleurs, 3 d'entre elles font partie d'un projet « Campus » retenu, soit dans le cadre du PRES de Lyon, soit dans le projet de Saclay.

Parallèlement, les écoles ont entrepris des efforts de restructuration interne, notamment au regard des instances de gouvernance, visant à accroître leurs performances, leur efficacité et leur visibilité dans le paysage universitaire européen. Elles ont toutes demandé à bénéficier de l'accès aux compétences élargies conformément à la loi LRU.

Les actions

Au titre du programme 150, les ENS relèvent essentiellement de l'action 02 « formation initiale et continue de niveau master », de l'action 03 « formation initiale et continue de niveau doctorat », de l'action 05 « bibliothèques et documentation », et enfin des actions liées à la recherche (actions 06 à 08 et 10 à 12).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au titre du programme 231, les ENS contribuent à l'action 03 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Nature des liens avec l'opérateur

Les décrets du 26 août 1987 portant respectivement statut des quatre écoles normales supérieures placent ces établissements sous la tutelle de la ministre chargée de l'enseignement supérieur.

Chaque ENS conclut un contrat quadriennal avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cet engagement permet de fixer les objectifs en termes d'offre de formation, de diversification des parcours, d'ouverture internationale, de développement et de rayonnement de l'école. Les 2 ENS d'Ile-de-France voient leur contrat entrer dans sa dernière année d'exécution. Elles doivent présenter d'ici la fin de l'année 2008 un projet de contrat pour la période 2010-2013. Les ENS lyonnaises quant à elles sont à mi parcours (contrat 2007-2010).

Ces établissements pourront, sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	8 547	8 547	11 896	11 896	9 294	9 294
Subventions pour charges de service public	8 547	8 547	11 896	11 896	9 294	9 294
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	78	78	797	797	4 660	4 660
Subventions pour charges de service public	78	78	797	797	4 660	4 660
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	879	879	950	950	939	939
Subventions pour charges de service public	879	879	950	950	939	939
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 633	1 633	1 312	1 312	1 540	1 540
Subventions pour charges de service public	1 633	1 633	1 312	1 312	1 540	1 540
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 391	1 391	1 508	1 508	2 030	2 030
Subventions pour charges de service public	1 391	1 391	1 508	1 508	2 030	2 030

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 571	2 571	1 982	1 982	2 620	2 620
Subventions pour charges de service public	2 571	2 571	1 982	1 982	2 620	2 620
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	560	560	571	571	700	700
Subventions pour charges de service public	560	560	571	571	700	700
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 484	1 484	1 654	1 654	2 430	2 430
Subventions pour charges de service public	1 484	1 484	1 654	1 654	2 430	2 430
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	279	279	390	390	10	10
Subventions pour charges de service public	279	279	390	390	10	10
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	57	57	62	62	57	57
Subventions pour charges de service public	57	57	62	62	57	57
Action n° 14 : Immobilier	9 047	8 237	13 179	10 681	13 857	10 289
Subventions pour charges de service public	8 897	8 237	12 987	10 681	13 510	10 289
Dotations en fonds propres	150		192		347	
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 997	4 997	5 112	5 112	1 479	1 479
Subventions pour charges de service public	4 997	4 997	5 112	5 112	1 479	1 479
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	2 473	2 473				
Subventions pour charges de service public	2 473	2 473				
Totaux pour ce programme	33 996	33 186	39 413	36 915	39 616	36 048
Programme 231 : Vie étudiante	119	119			180	180
Subventions pour charges de service public	119	119			180	180
Totaux	34 115	33 305	39 413	36 915	39 796	36 228

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	16 939	21 150	Ressources de l'État	28 820	35 350
Fonctionnement	47 416	41 148	- subventions de l'État	28 820	35 350
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	43 946	45 068
Total des dépenses	64 355	62 298	Total des recettes	72 766	80 418
Résultat : bénéfice	8 411	18 120	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	72 766	80 418	Total équilibre du CR	72 766	80 418

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 411	18 120
Investissements	15 897	18 388	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	15 897	18 388	Total des ressources	8 411	18 120
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	7 486	268

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 810	773		23	2 606
102 - Formation initiale et continue de niveau master	4 674	4 321		859	9 854
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	19	132			151
105 - Bibliothèques et documentation	365	1 591		356	2 312
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 384	3 230		1 253	5 867
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 184	1 587		764	3 535
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 817	3 571		3 657	12 045
109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0	0	0	0
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	637	875		906	2 418
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 231	3 411		737	5 379
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	672	1 748		698	3 118
113 - Diffusion des savoirs et musées	185	4 763		693	5 641
114 - Immobilier	1 320	7 015		6 517	14 852
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	2 562	4 777		1 755	9 094
201 - Aides directes	200	424			624
202 - Aides indirectes	86	2 703		153	2 942
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	3	226		17	246
DZ - Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement	3 774	8 220			11 994
Totaux	24 923	49 367	0	18 388	92 678

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	278		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		273	273
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		225	225
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		48	48
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	4 492	4 566	4 552
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	4 472	4 542	4 507
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	20	24	45

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EPCJ - ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été créé par le décret n° 97-356 du 17 avril 1997 modifié par les décrets n° 99-329 du 29 avril 1999 et n°2000-1105 du 14 novembre 2000. Le décret n°2006-1543 du 7 décembre 2006 abroge le décret de 1997. Il élargit les missions de l'établissement et prend en compte la création de l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) par décret n°2006-1219 du 5 octobre 2006, en prévoyant notamment les modalités de collaboration entre les deux établissements.

Les missions

L'EPCJ a pour mission d'assurer, dans un périmètre annexé à son statut (c'est à dire le campus de Jussieu et l'« îlot Cuvier ») tout ou partie des missions de maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'Etat, y compris d'immeubles affectés, mis à disposition ou attribués à titre de dotation à des établissements publics de l'Etat. En dehors de ce périmètre géographique, l'établissement est chargé de prendre à bail et d'aménager, le cas échéant, les locaux de substitution nécessaires à la réalisation des travaux.

L'établissement est responsable de la sécurité dans les enceintes et locaux qui, pour l'exercice des missions qui lui incombent, cessent provisoirement d'être à la disposition des usagers. Il a pleine autorité sur le déroulement du chantier. Il assure, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'information du public, des personnels et des étudiants sur le déroulement des travaux.

A la fin 2007, les deux tiers du campus sont désamiantés. Un second arrêté de prorogation portant la date limite pour la fin du désamiantage au 31/12/2010 a été délivré par la préfecture de Paris en décembre 2007.

Plus précisément concernant les opérations de désamiantage, de mise en sécurité et de réhabilitation, il convient de préciser que :

- le secteur 1 (ancien secteur des théoriciens) portant sur huit barres est terminé ; la presque totalité du secteur 1 est donc réoccupée. Le départ des dernières entités de Paris 7 vers la ZAC PRG permet l'aménagement des locaux du socle qui n'ont pas encore été réhabilités ;
- l'opération portant sur l'ensemble du secteur Ouest est en cours ;
- l'opération de réhabilitation de la Tour centrale est également en cours ; le chantier de désamiantage est terminé depuis 2005 ;
- l'opération portant sur le secteur Est est en phase de lancement. ;
- l'opération portant sur les barres de Cassan est également en cours de lancement ;

Par ailleurs, les opérations de relogement et transfert se poursuivent. Les travaux d'aménagements des hôtels industriels Biopark et Berlier ont été achevés respectivement en août 2007 et octobre 2007.

Les actions

L'EPCJ relève au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de l'action 14 « Immobilier ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le ministère siège au conseil d'administration de l'établissement public du campus de Jussieu. A ce titre, il participe aux délibérations relatives aux orientations de l'établissement et son programme d'activités et d'investissements, au budget et ses modifications, au compte financier.

Le ministère alloue à l'établissement public du campus de Jussieu les crédits d'investissement inscrits en loi de finances au vu des informations que celui-ci lui communique périodiquement sur la gestion de l'année en cours et le bon déroulement des chantiers. Les retards pris dans la programmation peuvent occasionner des corrections importantes dans le rythme et les montants des crédits versés à l'établissement en cours de gestion.

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2007, l'EPCJ a bénéficié (toutes sources de financement confondues) d'un montant d'autorisations d'engagement de 757,83 M€ couverts à hauteur de 590,55 M€ en crédits de paiement. Cette somme conséquente est justifiée par l'importance et la complexité du chantier.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	81 067	58 000	140 590	205 390	197 340	194 400
Subventions pour charges de service public	52 290	58 000	75 590	118 290	71 000	71 000
Dotations en fonds propres	28 777	0	65 000	87 100	126 340	123 400
Totaux	81 067	58 000	140 590	205 390	197 340	194 400

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	2 484	3 890	Ressources de l'État	51 049	48 147
Fonctionnement	48 660	44 632	- subventions de l'État	51 049	48 147
Intervention	0	0	- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	2 944	387
Total des dépenses	51 144	48 522	Total des recettes	53 993	48 534
Résultat : bénéfice	2 849	12	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	53 993	48 534	Total équilibre du CR	53 993	48 534

La progression importante des dépenses de personnel prévues en 2008 par rapport à l'exécution 2007 résulte essentiellement par la montée en charge de l'établissement afin d'assurer le suivi technique et financier de l'opération. Ainsi, les effectifs permanents, qui étaient au nombre de 48 en fin d'année 2007, doivent passer à 57 au cours de l'exercice 2008.

Les crédits de fonctionnement prennent en compte les charges de location de locaux extérieurs. Sur 2007, deux événements se sont produits : d'une part, la libération des locaux de Réseau Ferré de France par l'université Paris 7, d'autre part la prise à bail lors du dernier trimestre de surfaces supplémentaires (Berliet, Biopark, Kennedy). Au total, le coût des locations et des charges connexes (38.322.000 €) baisse sur 2008 de 10%.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 849	55
Investissements	53 202	161 125	Ressources de l'État	8 951	161 070
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	53 202	161 125	Total des ressources	11 800	161 125
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	41 402	

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement et du niveau de crédits de paiement qui ont été attribués à l'EPCJ, un prélèvement sur le fonds de roulement a été opéré à hauteur de 41.402.250 €. Le fonds de roulement s'établissait fin 2007 à 18.391.187 €.

En 2008, les crédits inscrits au budget primitif devraient être affecté prioritairement à la réhabilitation du secteur Ouest (87M€), à la rénovation de la tour centrale (23M€), aux travaux sur les réseaux primaires du campus et les voiries (13,4M€) et au désamiantage du secteur Est (5,2M€). Au-delà de ces opérations, les aménagements provisoires et les transferts devraient mobiliser près de 10M€ et les travaux de mise en sécurité et de relogement sur les barres de Cassan 8M€.

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
114 - Immobilier	3 890	44 590		161 125	209 605
DZ - Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement		42			42
Totaux	3 890	44 632		161 125	209 647

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	42		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		57	57
dont emplois sous plafond opérateurs		57	57

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

Les Instituts d'études politiques (IEP) sont placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils sont au nombre de neuf : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

Les IEP de province, sauf celui de Strasbourg qui possède le statut d'école interne à l'université Strasbourg III et n'est donc pas intégré dans ce regroupement, sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif.

Tous bénéficient de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et pédagogique et sont, sauf pour l'IEP de Paris, entièrement autonomes et rattachés par convention à une université.

Les missions

Les IEP ont pour objet de former en cinq ans des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Ils dispensent une formation pluridisciplinaire de haut niveau centrée sur l'analyse du monde contemporain (droit, économie, gestion, histoire, sciences politiques, langues vivantes).

Ils préparent les étudiants aux carrières de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hospitalière), à la gestion des entreprises publiques et privées, aux activités de communication et d'études.

Ils délivrent un diplôme propre et lorsqu'ils y sont habilités, des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. A cet effet, ils coopèrent avec les universités et des organismes de recherche, notamment en sciences sociales. Les conditions d'obtention de ces diplômes sont prises par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires des diplômes délivrés par les IEP.

Ces établissements pourront, dans des conditions fixées par décret, demander à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, être habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

Les actions

Les IEP se rapportent, au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 02 (formation initiale et continue de niveau master), à l'action 03 (formation initiale et continue de niveau doctorat) et à l'action 11 (recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société). Au titre du programme 231, les IEP relèvent de l'action 03 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec l'opérateur

Le directeur d'un IEP est nommé par arrêté, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement. Le directeur de l'IEP Paris est nommé par décret sur proposition du conseil de direction.

Pour les IEP de province, les recteurs, représentants de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, assurent la tutelle de ces établissements. S'agissant de l'IEP de Paris, la ministre assure directement ce rôle.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'Etat.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

La Fondation nationale des sciences politiques

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) est régie par ses textes fondateurs, l'ordonnance n° 45-2284 du 9 octobre 1945 et le décret n°46-492 du 22 mars 1946 qui en a fixé les règles d'organisation.

La Fondation est une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public. Dépourvue de capital, elle est donc privée de l'indépendance financière qui caractérise habituellement les fondations d'utilité publique.

La FNSP assure la gestion administrative et financière de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle fixe notamment les moyens de fonctionnement de l'Institut et les droits de scolarité pour les diplômes propres à l'Institut.

Le budget de l'institut intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par le décret n°2008-606 du 26 juin 2008 en conseil d'Etat pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par le même décret.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	23 651	23 651	51 949	51 949	52 091	52 091
Subventions pour charges de service public	23 651	23 651	51 949	51 949	52 091	52 091
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	543	543	490	490	280	280
Subventions pour charges de service public	543	543	490	490	280	280
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	452	452	490	490	460	460
Subventions pour charges de service public	452	452	490	490	460	460
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	30	30	6	6		
Subventions pour charges de service public	30	30	6	6		
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 361	4 361	4 135	4 135	4 135	4 135
Subventions pour charges de service public	4 361	4 361	4 135	4 135	4 135	4 135
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	27	27				
Subventions pour charges de service public	27	27				
Action n° 14 : Immobilier	6 079	6 079	4 258	4 161	3 410	3 275
Subventions pour charges de service public	6 079	6 079	4 258	4 161	3 410	3 275
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 411	2 411	2 418	2 418	2 022	2 022
Subventions pour charges de service public	2 411	2 411	2 418	2 418	2 022	2 022
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	25 497	25 497				
Subventions pour charges de service public	25 497	25 497				
Totaux pour ce programme	63 051	63 051	63 746	63 649	62 398	62 263
Programme 231 : Vie étudiante	148	148			141	141
Subventions pour charges de service public	148	148			141	141
Totaux	63 199	63 199	63 746	63 649	62 539	62 404

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	67 660	67 817	Ressources de l'État	63 921	65 408
Fonctionnement	43 010	44 802	- subventions de l'État	63 921	65 408
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	56 053	58 897
Total des dépenses	110 670	112 619	Total des recettes	119 974	124 305
Résultat : bénéfice	9 304	11 686	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	119 974	124 305	Total équilibre du CR	119 974	124 305

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 304	11 686
Investissements	7 645	7 915	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	7 645	7 915	Total des ressources	9 304	11 686
Apport au fonds de roulement	1 659	3 771	Prélèvement sur le fonds de roulement		

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 534	1 685		581	10 800
102 - Formation initiale et continue de niveau master	21 076	7 319		637	29 032
103 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 666	248		43	1 957
105 - Bibliothèques et documentation	6 567	2 520		125	9 212
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 628	5 845		149	19 622
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		12			12
113 - Diffusion des savoirs et musées	168	541		0	709
114 - Immobilier	323	13 117		5 777	19 217
115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement	15 437	6 786		590	22 813
201 - Aides directes	404	6 152		11	6 567
202 - Aides indirectes	9	340		0	349
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	5	239		2	246
DZ - Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement	0	5 624		350	5 974
Totaux	67 817	50 428		8 265	126 510

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	777		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		761	761
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		494	494
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		267	267
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	590	599	598
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	587	596	595
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	3	3	3

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

UNIVERSITÉS

Cette catégorie regroupe quatre-vingt-deux universités, un centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) et trois établissements de documentation.

Les missions

Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régis par les livres VI et VII du code de l'éducation. Ces établissements chargés du service public de l'enseignement supérieur disposent de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont dotés d'organes dirigeants élus, prennent des décisions créatrices de droit engageant leur responsabilité, disposent d'un patrimoine propre, ont un budget distinct de celui de l'État, peuvent agir en justice, et détiennent des prérogatives de puissance publique. Ces établissements publics sont soumis à la tutelle de l'État et aux règles de la comptabilité publique.

Le président d'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs propositions, leurs avis et leurs vœux, assurent l'administration de l'université. Les universités sont pluridisciplinaires et doivent être habilitées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Elles définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre des orientations nationales et dans le respect de leurs engagements contractuels avec l'État.

Le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion est un établissement public administratif (EPA) autonome doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Il peut conduire des activités de recherche et assurer des missions de formation continue. Il organise des formations préparant aux divers diplômes nationaux délivrés par les universités.

Les trois établissements de documentation sont également des EPA : l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). L'ABES recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents. Elle veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, édite sur tout support les produits dérivés des catalogues. Le CTLES et la BNUS assurent la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt notamment par les universités.

Les actions

Les EPCSCP et le CUFR se rapportent, au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'ensemble des actions, hormis l'action 4 relative aux établissements d'enseignement supérieur privé, ainsi que l'action 3 du programme « Vie étudiante » (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives). L'ABES, le CTLES et la BNUS se rattachent aux actions 5, 13 et 15 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Nature des liens avec les opérateurs

Le recteur d'académie, en qualité de chancelier des universités, représente la ministre chargée de l'enseignement supérieur auprès de ces établissements. A ce titre, le recteur d'académie assiste ou se fait représenter au conseil d'administration et, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, il effectue notamment un contrôle de légalité. Les deux universités des Collectivités d'Outre-mer (Nouméa et Papeete) ne sont pas concernées par ces dispositions car elles sont sous la responsabilité directe de la ministre, qui assure une tutelle budgétaire.

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités réaffirme le principe de la politique contractuelle et du contrat d'établissement comme principal levier de l'Etat.

Au 1er janvier 2009, vingt universités bénéficieront de compétences élargies dans le cadre du passage à l'autonomie. Elles disposeront d'un budget global, d'une prévision des moyens sur quatre ans et d'une gestion des ressources humaines et de la masse salariale. Elles sont liées à l'Etat par des contrats quadriennaux qui deviennent l'instrument privilégié d'organisation du rapport entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur. Le contrat est global, incluant l'ensemble des moyens alloués aux universités par l'Etat ; il est enrichi d'un véritable volet ressources humaines dont la maîtrise constitue un des leviers essentiels de l'exercice de la nouvelle autonomie.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Aujourd'hui, tous les opérateurs de l'enseignement supérieur sont contractualisés au sein de quatre vagues quadriennales.

C'est également dans le cadre du contrat que s'organiseront les relations entre universités et organismes de recherche, dont le renforcement participera au développement de la recherche française.

Les subventions globales de fonctionnement seront attribuées à partir de 2009 dans le cadre d'un nouveau modèle d'allocation des moyens qui devra permettre de valoriser la performance des établissements aussi bien en matière de formation que de recherche.

Par ailleurs les nouveaux outils de « mutualisation » créés par la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche – PRES, RTRA, réforme des écoles doctorales, livrent leurs premiers effets. Ils sont conçus comme un instrument de promotion des établissements qui les composent, quelque soient leurs statuts ou leurs tutelles. En 2008, trois PRES (EPCS) devraient s'ajouter aux neuf PRES créés en 2007. Ces établissements permettent à leurs membres de gérer en commun des activités, qu'ils géraient individuellement, dans le cadre d'un transfert de compétences. Ils représentent aussi un moyen d'accéder à une plus grande présence internationale.

Cette catégorie intègre désormais les IUFM.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	169 850	169 850	506 485	506 485	933 104	933 104
Subventions pour charges de service public	169 850	169 850	506 485	506 485	933 104	933 104
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	88 633	88 633	294 445	294 445	632 319	632 319
Subventions pour charges de service public	88 633	88 633	294 445	294 445	632 319	632 319
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	10 154	10 154	21 248	21 248	187 360	187 360
Subventions pour charges de service public	10 154	10 154	21 248	21 248	187 360	187 360
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	88 124	88 124	98 454	98 454	143 485	143 485
Subventions pour charges de service public	88 124	88 124	98 454	98 454	143 485	143 485
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	62 314	62 314	59 699	59 699	228 060	228 060
Subventions pour charges de service public	62 314	62 314	59 699	59 699	228 060	228 060
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	26 351	26 351	27 529	27 529	108 230	108 230
Subventions pour charges de service public	26 351	26 351	27 529	27 529	108 230	108 230

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	59 544	59 544	51 543	51 543	165 510	165 510
Subventions pour charges de service public	59 544	59 544	51 543	51 543	165 510	165 510
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	321	321	1 263	1 263	3 870	3 870
Subventions pour charges de service public	321	321	1 263	1 263	3 870	3 870
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	11 798	11 798	13 520	13 520	40 550	40 550
Subventions pour charges de service public	11 798	11 798	13 520	13 520	40 550	40 550
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	36 685	36 685	35 094	35 094	225 930	225 930
Subventions pour charges de service public	36 685	36 685	35 094	35 094	225 930	225 930
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	23 853	23 853	90 004	90 004	236 880	236 880
Subventions pour charges de service public	23 853	23 853	90 004	90 004	236 880	236 880
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	1 383	1 383	1 388	1 388	1 358	1 358
Subventions pour charges de service public	1 383	1 383	1 388	1 388	1 358	1 358
Action n° 14 : Immobilier	265 310	266 714	558 882	456 440	444 397	317 002
Subventions pour charges de service public	264 966	266 112	388 753	415 445	257 673	262 840
Dotations en fonds propres	344	602	170 129	40 995	186 724	54 162
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	99 642	99 642	81 855	81 855	373 327	373 327
Subventions pour charges de service public	99 642	99 642	81 855	81 855	373 327	373 327
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	604 761	604 761				
Subventions pour charges de service public	604 761	604 761				
Totaux pour ce programme	1 548 723	1 550 127	1 841 409	1 738 967	3 724 380	3 596 985
Programme 231 : Vie étudiante	25 827	25 827			58 305	58 305
Subventions pour charges de service public	25 820	25 820			58 305	58 305
Transferts	7	7				
Totaux	1 574 550	1 575 954	1 841 409	1 738 967	3 782 685	3 655 290

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	1 046 287	1 153 491	Ressources de l'État	1 666 424	1 632 190
Fonctionnement	1 443 268	1 619 041	- subventions de l'État	1 666 424	1 632 190
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	1 571 303	1 667 114
Total des dépenses	2 489 555	2 772 532	Total des recettes	3 237 727	3 299 304
Résultat : bénéfice	748 172	526 772	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	3 237 727	3 299 304	Total équilibre du CR	3 237 727	3 299 304

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	748 172	526 772
Investissements	565 989	680 611	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	565 989	680 611	Total des ressources	748 172	526 772
Apport au fonds de roulement	182 183		Prélèvement sur le fonds de roulement		153 839

Avertissement : les dépenses 2008 présentées par nature n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	449 665	180 763		53 714	684 142
102 Formation initiale et continue de niveau master	168 347	148 609		31 585	348 541
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	20 244	15 707		2 440	38 391
105 Bibliothèques et documentation	21 390	131 960		7 704	161 054
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	58 414	89 405		45 416	193 235
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	40 205	50 349		27 489	118 043
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	38 123	64 647		58 218	160 988
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	5 086	8 370		2 084	15 540
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	10 370	19 950		8 696	39 016
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	30 163	52 717		12 930	95 810
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	32 963	64 599		38 536	136 098
113 Diffusion des savoirs et musées	12 060	16 900		1 065	30 025
114 Immobilier	41 304	409 953		312 992	764 249
115 Pilotage et animation du programme de l'établissement	199 218	298 665		74 842	572 725
201 Aides directes	4 026	28 688		489	33 203
202 Aides indirectes	2 394	15 706		604	18 704
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	19 519	22 052		1 807	43 378
DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement	28 174	449 456		4 826	482 456
Totaux	1 181 665	2 068 496		685 437	3 935 598

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	14 708		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		18 691	53 182
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		13 431	47 922
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		5 260	5 260
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	126 493	128 568	94 101
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	125 132	126 974	92 846
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	1 361	1 594	1 255

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Les emplois inscrits au titre du budget prévisionnel 2008 ont été décomptés suivant les mêmes modalités que celles ayant permis de déterminer le plafond d'emplois prévu pour 2009.

Cette nouvelle méthode a conduit à prendre en compte des personnels contractuels occasionnels et saisonniers qui n'avaient pas été décomptés en 2007, soit 3500 ETP et à décompter les emplois en ETP et non plus en ETPT.

La fiabilité du décompte des emplois des opérateurs du programme progressera encore dans les prochaines années au fur et à mesure du passage de ceux-ci aux compétences élargies avec l'utilisation de la paye à façon.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

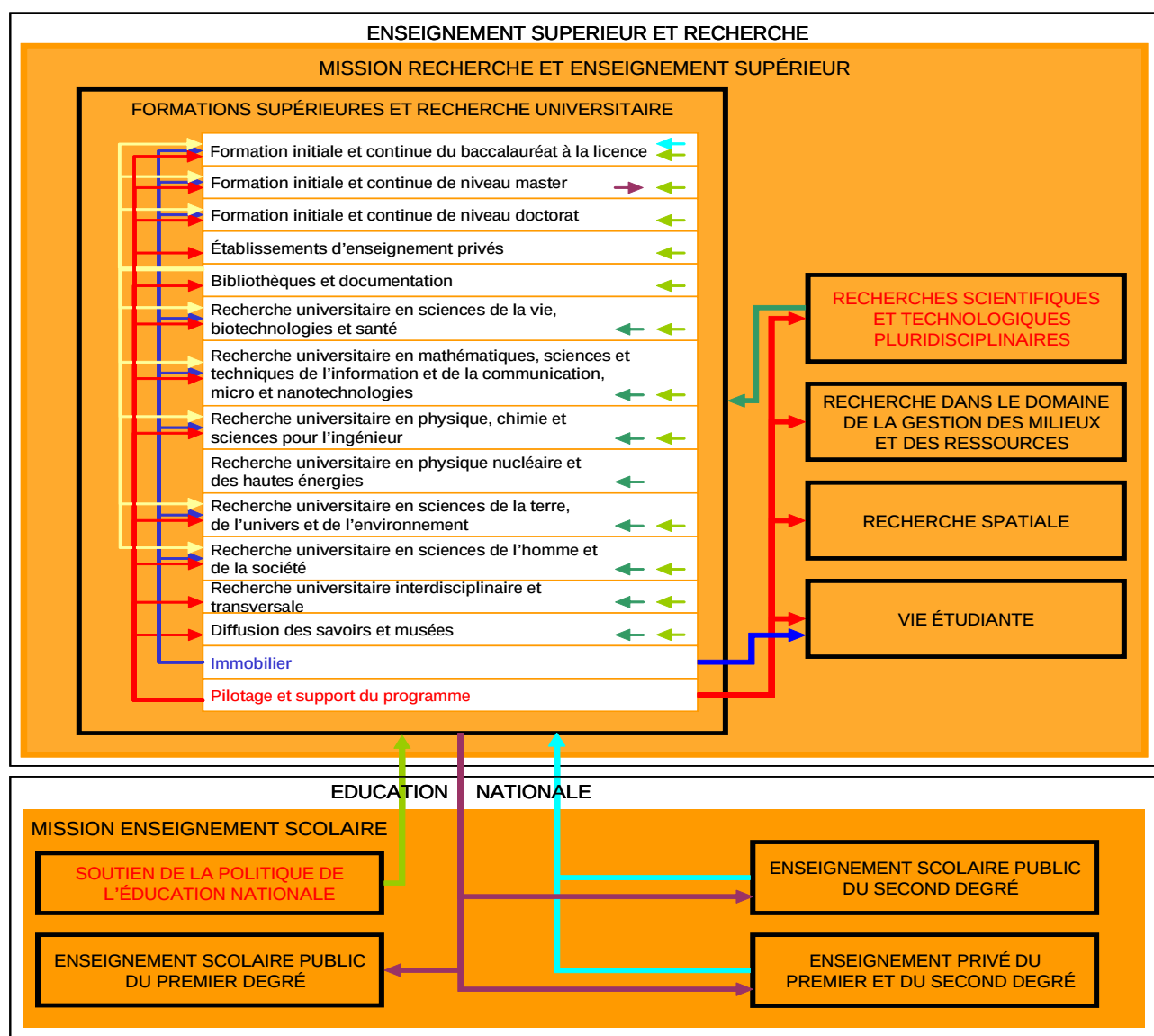
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 487 656 977	+978 643 465	+2 562 108 757	+6 028 409 199	+5 854 587 621
Formation initiale et continue de niveau master	2 227 910 279	+942 411 081	-40 031 217	+3 130 290 143	+3 043 196 710
Formation initiale et continue de niveau doctorat	325 759 493	+189 042 163	+2 641 802	+517 443 458	+372 191 801
Établissements d'enseignement privés	61 788 852	+792 635	+184 013	+62 765 500	+60 123 889
Bibliothèques et documentation	360 164 687	-360 164 687	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	834 983 195	+189 517 370	+80 642 523	+1 105 143 088	+1 055 326 093
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	373 148 535	+97 368 572	+46 751 533	+517 268 640	+485 644 047
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	527 784 947	+166 331 362	+66 371 007	+760 487 316	+717 506 266
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	14 164 278	0	+1 209 226	+15 373 504	+14 819 078
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	136 245 548	+49 313 727	+13 085 972	+198 645 247	+187 657 533
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	887 558 644	+144 183 171	+85 465 884	+1 117 207 699	+1 051 841 032
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	900 114 576	+6 009 497	+88 590 636	+994 714 709	+1 090 439 067
Diffusion des savoirs et musées	77 584 881	+3 400 795	+4 227 134	+85 212 810	+81 140 983
Immobilier	1 380 621 283	-1 272 513 011	-99 108 271	+9 000 001	0
Pilotage et support du programme	1 159 507 702	-1 134 336 140	-25 171 561	+1	0
Totaux	11 754 993 877	0	+2 786 967 438	14 541 961 315	14 014 474 120

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2 786 967 438
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-311 149 982
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+27 171 199
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-2 207 648 086
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-369 132 734
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+3 977 148
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 105 358
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-36 922 867
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+101 632 526

OBSERVATIONS

La ventilation interne

Les règles de déversement sont les suivantes : la ventilation interne au programme 150 concerne trois actions du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » :

- l'action « Bibliothèques et documentation »,
- l'action « Immobilier »,
- l'action « Pilotage et support du programme ».

L'action « **Bibliothèques** » comprend les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux développements des ressources documentaires et à l'amélioration de leur accessibilité pour les étudiants, ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes, et de niveau international, pour les chercheurs. Les crédits de l'action « Bibliothèques » sont ventilés :

- sur les actions « L », « M » et « D » en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau d'études ainsi que du poids des acquisitions documentaires qui représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement de l'action ;
- sur les actions de recherche universitaire (actions 6 à 12 du programme), au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs par action de recherche universitaire.

L'action « **Immobilier** » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations, ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties en fonction de leur principale utilisation.

Depuis le PLF 2008, pour suivre les recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) et ventiler une partie des crédits des Contrats de plan Etat-Région sur le programme « Vie étudiante », l'enquête « surface » de la DGES a été améliorée afin d'identifier des surfaces au titre de l'hébergement des étudiants sur l'ensemble des surfaces bâties des établissements de l'enseignement supérieur.

L'action « **Pilotage et support du programme** » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire (Administration centrale, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), Conseil national des universités - CNU, technologies de l'information et de la communication), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service).

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ». Une partie des crédits a été reventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, les crédits correspondant aux moyens dévolus aux services de la ministre et du Cabinet de la ministre, ainsi que des directions responsables de programmes, DGES et DGRI sont déversés sur trois programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » : « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », « Recherche dans le domaine de la gestion, des milieux et des ressources » et « Recherche spatiale ».

Du fait des clés de répartition retenues pour la reventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme », qui prennent particulièrement en compte les effectifs d'étudiants en formation, ce sont les actions 1 « Licence » et l'action 2 « Master » qui enregistrent les reventilations de crédits les plus importantes avec respectivement + 978,6 M€ et + 942,4 M€.

La ventilation externe

Afin de reconstituer la dépense prévisionnelle complète du programme, des crédits en provenance de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) et de la mission « Enseignement scolaire » (MIES) sont déversés sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

La dépense complète du programme a été reconstituée de la façon suivante :

- des dépenses venant du **programme 172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », principalement les contrats CIFRE et des dépenses de soutien à la recherche de même que les crédits au titre du fonctionnement de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), ont été intégrées aux dépenses du programme,
- des dépenses du **programme 214** « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrées pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de

l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur.

- les dépenses de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) exécutées sur le **programmes 139** « Enseignement privé du premier et du second degrés » et le **programme 141** « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputées sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Cette ventilation externe est la plus importante puisqu'elle concerne 2 526 M€.

Inversement, des crédits du P 150 sont déversés sur des programmes de la MIES. Une partie des moyens des IUFM contenus dans l'action « formation initiale et continue de niveau master », correspondant à la part des étudiants ayant réussi le concours et des stagiaires de deuxième année d'IUFM, est déversée sur le **programme 140** « Enseignement scolaire public du premier degré », le **programme 141** « Enseignement scolaire public du second degré » et le **programme 139** « Enseignement privé du premier et du second degrés ».

PROGRAMME 231

VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	150
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	153
Présentation du programme et des actions	158
Objectifs et indicateurs de performance	163
Justification au premier euro	169
Opérateurs	182
Analyse des coûts du programme et des actions	192

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

L'amélioration des conditions de vie étudiante a constitué, dès le lancement de la réforme de l'enseignement supérieur, l'un des cinq grands chantiers ouverts en juin 2007 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Lors de la vaste concertation qui s'est déroulée lors de l'été 2007, l'ensemble des domaines inhérents à la vie étudiante ont été abordés : les aides sociales, le logement, la restauration, la santé, le sport, la culture, la vie associative et l'engagement étudiant et, l'accompagnement des étudiants handicapés. L'année 2008 a été en conséquence marquée par l'élaboration de mesures conduisant à une rénovation des dispositifs existants et dont la plupart entre en vigueur à la rentrée universitaire 2008-2009.

La réforme la plus attendue, compte tenu des critiques récurrentes émises sur la complexité du système, est celle des aides sociales. Elle vise en premier lieu à plus de clarté et d'équité. Elle prévoit une simplification des aides, une extension du dispositif aux classes moyennes, une prise en compte du mérite tout au long des études et un soutien renforcé à la mobilité internationale.

Les bourses sur critères sociaux demeurent le socle du dispositif, mais les critères d'attribution ont été simplifiés : auparavant de nature très diverse et de l'ordre d'une dizaine, ils sont désormais réduits à deux : l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge. Les bourses s'ouvrent davantage aux classes moyennes à revenus modestes grâce à l'augmentation importante du plafond de ressources maximal nécessaire pour l'obtention de l'échelon 0 qui devrait permettre d'accueillir dès la rentrée 2008, 50 000 boursiers supplémentaires.

L'aide au mérite est profondément modifiée. Son objectif est de promouvoir l'excellence tout au long des études, quelque soit le domaine dans lequel elle s'exerce, en prenant mieux en compte les étudiants des classes moyennes. En conséquence, le mérite ne sera plus seulement apprécié au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur mais aussi au moment de l'entrée en master et l'aide pourra être accordée sans distinction de la filière choisie. Enfin, cette aide ne sera plus réservée exclusivement aux étudiants boursiers sur critères sociaux mais elle pourra également être attribuée à des étudiants qui n'ont pas le statut de boursier et dont la famille n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu (dispositif SESAME).

Cet élargissement aux classes moyennes s'applique également aux aides à la mobilité dont le nombre augmentera sensiblement sur les trois années à venir pour atteindre un contingent de 30 000 bourses de trois mois en 2011. Ces aides, jusqu'à présentes inscrites sur l'action 15 du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire », sont à compter du 1er janvier 2009 imputées sur le programme 231 et seront versées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), les établissements d'enseignement supérieur contractualisés continuant à sélectionner les bénéficiaires.

Le souci d'une plus grande lisibilité de l'aide d'urgence a conduit à la création du fonds national d'aide d'urgence (FNAU) qui sera géré par un opérateur unique (le réseau des œuvres universitaires et scolaires). Cette nouvelle organisation permettra une réponse plus adaptée aux difficultés financières, passagères ou durables, des étudiants.

Parallèlement, un système de prêts bancaires garanti par l'Etat sera ouvert à tous les étudiants qui le souhaitent. Ces prêts ne pourront faire l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources et leur taux sera plafonné. Ce dispositif permettra de réduire l'actuelle inégalité d'accès aux prêts qui existe entre les étudiants.

S'agissant des aides indirectes comme l'hébergement et la restauration, l'Etat poursuit son effort financier en augmentant d'une part le montant de la subvention du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et des CROUS, et d'autre part, les moyens alloués dans le cadre des Contrats de Plan Etat région (CPER), pour les

opérations de construction et de réhabilitation de logements étudiants. Ces moyens supplémentaires permettront de rattraper les retards des deux premières années de la mise en œuvre du plan Anciaux qui connaît depuis une montée en charge régulière puisque le nombre d'offres de logements gérés par les CROUS est passé de 150 000 en 2004 à 157 000 en 2008. Le second rapport demandé au député Jean-Paul Anciaux par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche confirme les orientations du premier rapport (construction de 50 000 chambres et réhabilitation de 70 000 chambres en dix ans) et propose également de faciliter d'autres modes d'hébergement comme la colocation ou la cohabitation intergénérationnelle. Enfin, l'identification, depuis un amendement parlementaire lors du vote de la loi de finances 2008, sur le programme 231 des crédits des CPER consacrés au logement étudiant permet de garantir la volonté gouvernementale de soutenir ces dépenses.

En matière de santé, dans la prolongation des moyens nouveaux obtenus en loi de finances 2008, la rentrée universitaire 2008-2009 sera marquée par l'entrée en vigueur du décret relatif à l'organisation et aux missions des services universitaires ou interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé qui actualise les missions de ces services et leur permettra de mieux prendre en compte l'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale.

Dans un souci d'égal accès à l'enseignement supérieur, l'accompagnement des étudiants handicapés demeure une priorité, d'autant que les établissements d'enseignement supérieur ont la pleine responsabilité de la mise en œuvre des mesures nécessaires depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Un effort particulier est apporté en matière d'accessibilité des locaux afin de répondre à l'objectif fixé par le décret n°2006-555 du 17 mai relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public qui prévoit qu'à la date du 31 décembre 2010, les parties classées « ERP » des locaux des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des résidences et des restaurants universitaires devront être mises en accessibilité. Des moyens nouveaux en 2009 viennent compléter ceux obtenus en loi de finances 2008.

Le CNOUS et les CROUS sont les principaux opérateurs de ce programme : ils interviennent tant au niveau des aides sociales, du logement, de la restauration que de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant. Dans la réforme des aides sociales, le réseau voit ses missions confortées puisqu'il va prendre en charge, à compter de la rentrée universitaire 2008-2009, la gestion pleine et entière du FNAU ainsi que le paiement des aides à la mobilité. Le prochain contrat d'objectifs devra conforter l'évolution de ses missions. Pour le logement étudiant, le réseau joue également un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan Anciaux.

Les CROUS constituent donc, notamment pour les universités, des partenaires essentiels et incontournables. Leur collaboration accrue en matière de gestion des dossiers sociaux étudiants (DSE) grâce à la réalisation d'une interface entre les deux systèmes d'information APOGEE-AGLAE a largement favorisé, à la rentrée universitaire 2007-2008, un paiement accéléré des bourses sur critères sociaux. Cette tendance ne pourra que se confirmer à la rentrée 2008 puisque l'interface sera généralisée.

Le programme 231 n'est pas le seul à concourir à l'objectif d'égal accès à l'enseignement supérieur, même s'il joue un rôle primordial en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils seraient contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En effet, des actions développées par le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » comme le plan « réussite en licence », et l'orientation active y concourent largement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
INDICATEUR 1.1	Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
INDICATEUR 1.2	Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation
INDICATEUR 1.3	Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

INDICATEUR 1.4 Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre

■ **OBJECTIF 2** Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

INDICATEUR 2.1 Répartition de la couverture des besoins en logements

INDICATEUR 2.2 Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

INDICATEUR 2.3 Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres

■ **OBJECTIF 3** Développer la prévention dans le domaine de la santé

INDICATEUR 3.1 Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Aides directes		17 485 145		1 529 782 653	1 547 267 798	4 000 000
02	Aides indirectes		248 211 869	28 000 000	5 778 756	281 990 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	65 797 342	71 142 699		5 539 066	142 479 107	
04	Pilotage et animation du programme		97 010 384			97 010 384	
Totaux		65 797 342	433 850 097	28 000 000	1 541 100 475	2 068 747 914	4 000 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Aides directes		17 485 145		1 529 782 653	1 547 267 798	4 000 000
02	Aides indirectes		248 211 869	17 000 000	5 778 756	270 990 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	65 797 342	71 142 699		5 539 066	142 479 107	
04	Pilotage et animation du programme		97 010 384			97 010 384	
Totaux		65 797 342	433 850 097	17 000 000	1 541 100 475	2 057 747 914	4 000 000

Vie étudiante

Programme n° 231 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Aides directes		22 455 145		1 476 450 186	4 848 980	1 503 754 311	4 000 000
02	Aides indirectes		241 531 869	20 000 000	5 588 756		267 120 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	81 378 865	50 603 373		5 688 566		137 670 804	
04	Pilotage et animation du programme		72 983 011				72 983 011	
Totaux		81 378 865	387 573 398	20 000 000	1 487 727 508	4 848 980	1 981 528 751	4 000 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Aides directes		22 455 145		1 476 450 186	4 848 980	1 503 754 311	4 000 000
02	Aides indirectes		241 531 869	4 000 000	5 588 756		251 120 625	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	81 378 865	50 603 373		5 688 566		137 670 804	
04	Pilotage et animation du programme		72 983 011				72 983 011	
Totaux		81 378 865	387 573 398	4 000 000	1 487 727 508	4 848 980	1 965 528 751	4 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommées en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		81 378 865	65 797 342		81 378 865	65 797 342
Rémunérations d'activité		50 343 933	39 956 694		50 343 933	39 956 694
Cotisations et contributions sociales		30 784 274	25 664 605		30 784 274	25 664 605
Prestations sociales et allocations diverses		250 658	176 043		250 658	176 043
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		387 573 398	433 850 097		387 573 398	433 850 097
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 000 000	2 780 000		3 000 000	2 780 000
Subventions pour charges de service public		384 573 398	431 070 097		384 573 398	431 070 097
Titre 5. Dépenses d'investissement		20 000 000	28 000 000		4 000 000	17 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		20 000 000	28 000 000		4 000 000	17 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 487 727 508	1 541 100 475		1 487 727 508	1 541 100 475
Transferts aux ménages		1 476 444 186	1 519 482 653		1 476 444 186	1 519 482 653
Transferts aux entreprises			10 300 000			10 300 000
Transferts aux autres collectivités		11 283 322	11 317 822		11 283 322	11 317 822
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		4 848 980			4 848 980	
Prêts et avances		4 848 980			4 848 980	
Totaux hors FDC et ADP prévus		1 981 528 751	2 068 747 914		1 965 528 751	2 057 747 914
FDC et ADP prévus		4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
Totaux y.c. FDC et ADP		1 985 528 751	2 072 747 914		1 969 528 751	2 061 747 914

Vie étudiante

Programme n° 231 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES⁴

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 1 041 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater F</i>	170	175	180
120132	Exonération d'impôt sur le revenu (sur option) des salaires perçus par les jeunes au titre d'une activité exercée pendant leurs études secondaires ou supérieures ou leurs congés scolaires ou universitaires Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les étudiants qui travaillent. Développer les boursiers d'été des lycéens et étudiants</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification : 2007 - CGI : 81-36°</i>	10	50	50
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur (étudiants modestes)</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 15 700 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - CGI : 200 terdecies</i>	1	2	5
Coût total des dépenses fiscales⁵		181	227	235

⁴ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

⁵ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

— DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

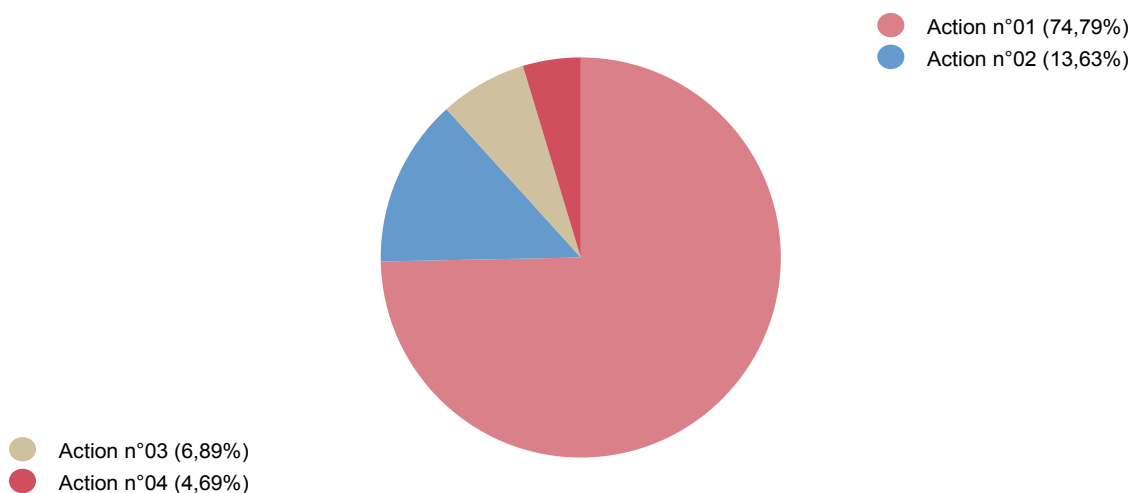
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008	Chiffage pour 2009
730207	Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA Taxe sur la valeur ajoutée <i>Objectif : Aider le secteur de la restauration collective</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 1969 - CGI : 279-a bis</i>	740	770	790
120109	Exonération du salaire des apprentis Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'apprentissage</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 387 000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1977 - Dernière modification : 2005 - CGI : 81 bis</i>	210	240	270
120110	Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter les stages en entreprises</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 1 200 000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1958 - Dernière modification : 1958 - CGI : DA : DB5F1131</i>	40	40	40
Coût total des dépenses fiscales		990	1 050	1 100

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aides directes	1 547 267 798	1 547 267 798
02	Aides indirectes	281 990 625	270 990 625
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	142 479 107	142 479 107
04	Pilotage et animation du programme	97 010 384	97 010 384
Totaux		2 068 747 914	2 057 747 914

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 231 « Vie étudiante » concourt à la promotion de l'égalité des chances, objectif majeur de l'enseignement supérieur.

Un ensemble d'aides favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, le déroulement des études mais aussi les conditions de vie des étudiants, comme celles de la réussite de leur insertion professionnelle, est dédié à cet objectif.

Ainsi, l'effort des pouvoirs publics porte, d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur la mise en œuvre de moyens permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études.

Par ailleurs, ce programme promeut un suivi sanitaire efficace de la population étudiante et encourage le développement des pratiques des activités sportives et culturelles et l'engagement dans la vie démocratique associative.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières relevant de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études et prêts d'honneur.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (principalement les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires et l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles et associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'État et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 74,8 %**Aides directes**

Le dispositif d'aides sociales est destiné à permettre aux étudiants d'entreprendre des études du baccalauréat au master auxquelles ils auraient été contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. Il est principalement fondé sur une logique de rattachement de l'étudiant à sa famille et d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

Toutefois, pour répondre aux critiques récurrentes sur le caractère complexe du dispositif des aides, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé dès l'été 2007, une grande concertation sur les conditions de vie étudiante. Les travaux ont abouti à la rentrée universitaire 2008, à la mise en place d'une réforme du système des aides directes qui vise à plus de clarté et d'équité.

• **Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux** demeurent le socle central du dispositif. Elles sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national. Elles sont réparties en 7 échelons (de 0 à 6) depuis le mois de janvier 2008 qui a vu la création d'un nouvel échelon destiné aux étudiants issus des milieux les plus défavorisés. Le montant des bourses sur critères sociaux déjà augmenté à la rentrée 2007 de 2,5% au lieu de 1,5% les années précédentes, sera à nouveau revalorisé de 2,5% à la rentrée 2008. Les critères d'attribution ont été simplifiés : auparavant de nature très diverse et de l'ordre d'une dizaine, ils sont désormais réduits à deux : l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence.

Cette modification des points de charge peut entraîner pour un certain nombre d'étudiants, l'attribution d'un échelon de bourses inférieur à celui octroyé au titre de l'année universitaire 2007-2008. L'étudiant aura la possibilité de demander un réexamen de son dossier qui pourra aboutir à la décision de maintien de l'échelon de bourse de l'année universitaire précédente.

• **L'aide au mérite** : l'objectif de la nouvelle aide au mérite est de promouvoir l'excellence tout au long des études, quelque soit le domaine dans lequel elle s'exerce et en prenant mieux en compte les étudiants des classes moyennes. L'aide au mérite se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ou d'une bourse principale pour les étudiants relevant du SESAME, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas le statut de boursier mais dont la famille n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Dans les deux cas, son montant mensuel s'élève à 200€.

L'excellence est appréciée à deux moments du cursus d'études :

-à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat, quelle que soit la filière d'enseignement supérieur choisie dès lors qu'elle relève du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'elle est habilitée à recevoir des boursiers. L'aide au mérite est attribuée pour trois ans.

-à l'entrée du master 1 pour les meilleurs licenciés de l'année précédente retenus par les établissements. Ce dispositif a été mis en place à titre expérimental dès janvier 2008.

Cette nouvelle aide au mérite remplace les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite, ces dernières continuant néanmoins à être attribuées jusqu'à la fin de leurs études aux étudiants déjà bénéficiaires.

L'aide à la mobilité : il s'agit d'une aide à la mobilité internationale en faveur des étudiants souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette aide correspond aux bourses de mobilité jusqu'alors imputées sur le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire ». Comme l'aide au mérite, elle se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ou d'une bourse principale pour les étudiants relevant du

SESAME, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas le statut de boursier mais dont la famille n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Dans les deux cas, son montant mensuel s'élève à 400€. Les bénéficiaires de cette aide sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. Cette aide qui était jusqu'à présent versée par les établissements d'enseignement, le sera dorénavant par les services du CROUS.

Les voyages port à port et les bourses de voyage sont supprimés.

Le fonds national d'aide d'urgence (FNAU) : la création de ce fonds obéit au souci de simplifier l'aide d'urgence qui se répartit actuellement entre les allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence.

A partir de la rentrée universitaire, les étudiants auront, en cas de difficultés graves, un interlocuteur unique le CROUS, ce qui permettra une meilleure réactivité.

Ce dispositif national, géré par les CROUS et organisé selon des critères valables sur tout le territoire, doit répondre à la fois aux étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée.

- **Les prêts étudiants :** un système de prêts bancaires garantis par l'Etat sera ouvert pour tous les étudiants qui le souhaitent. Ces prêts ne pourront faire l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources. Le taux sera plafonné.

ACTION n° 02
Aides indirectes

13,6 %



Cette action concerne essentiellement le logement étudiant, la restauration universitaire, le réseau des œuvres universitaires et scolaires étant un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

- **La restauration universitaire** poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre à l'extérieur un repas pour un prix par repas de 2,85 € (prix du ticket des restaurants universitaires de la rentrée 2008).

- **Le logement étudiant :** S'agissant des conditions de vie, le logement étudiant est une question majeure dans un contexte de rareté de l'offre et de hausse des loyers. Aussi, la ministre de l'enseignement supérieure a-t-elle demandé en 2007 au député Jean-Paul Anciaux d'établir un rapport d'étape sur l'état d'avancement de l'application des mesures qu'il avait préconisées dans son premier rapport de 2004, (construction de résidences nouvelles et réhabilitation de résidences anciennes). En fait, si des difficultés sont apparues au moment du lancement du plan (rareté et coût élevé du foncier, surcharge des entreprises de BTP, surcoûts dus à l'envolée des prix de l'immobilier et de l'intégration des normes environnementales), il s'avère que depuis 2006, les opérations de réhabilitation et de construction de logement social étudiant connaissent une véritable montée en charge. Le nombre d'offres de logements gérés par les CROUS est passé de 150 000 en 2004 à environ 157 000 en 2008.

Il n'en demeure pas moins que d'autres formes de logement doivent être exploitées comme la colocation, le logement intergénérationnel, d'autant que la question du logement s'inscrit aussi dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, de l'objectif d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et des enjeux de l'aménagement du territoire universitaire.

ACTION n° 03
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

6,9 %



La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de

prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SMPPS conduisent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement.

En raison de leur diversification, de leur enrichissement et des évolutions législatives (notamment la loi LRU), la refonte des missions statutaires des SMPPS définies par le décret du 3 mai 1988 relatif aux services de médecine préventive et de promotion de la santé a été entreprise. Un décret relatif à l'organisation et aux missions des SMPPS est en cours de publication. Cette réforme s'est accompagnée d'une mesure nouvelle dans le cadre de la loi de finances 2008 qui a abouti à un quasi doublement des moyens.

L'intégration et la réussite des étudiants handicapés représentent également un enjeu de première importance qui se traduit par la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer de meilleures conditions d'accueil et un suivi personnalisé de ces étudiants. Des moyens nouveaux ont été inscrits en loi de finances 2008 plus particulièrement ciblés sur les travaux de mise en accessibilité tant dans les établissements d'enseignement supérieur que dans les résidences et les restaurants universitaires.

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté : ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques et à développer les pratiques sportives. A ce titre, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de service d'activités physiques et sportives qui offrent une palette d'activités collectives ou individuelles très variées et correspondant aux attentes actuelles des étudiants. La plupart ont également créé des services culturels chargés à la fois de proposer des activités culturelles et artistiques sur le site même de l'université, mais aussi de faciliter l'accès aux institutions culturelles locales grâce à une politique de partenariat.

De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.

ACTION n° 04

Pilotage et animation du programme

4,7 %



Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- **du CNOUS**, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulse sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle doit avoir pour conséquence la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont conclu en 2004 un contrat d'objectifs pour une période de trois ans. Les axes stratégiques de ce contrat sont les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international. Le CNOUS vient d'établir un bilan de ce contrat. Après une phase d'évaluation des résultats obtenus par le CNOUS et le réseau des CROUS, un nouveau contrat d'objectifs sera négocié dans le courant de l'automne 2008.

- **de l'observatoire de la vie étudiante (OVE)** : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, 30,1% des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant des professions intellectuelles supérieures alors que ces catégories socio-professionnelles représentent 11 % de la population totale ; en revanche, seulement 11,2% d'étudiants sont enfants d'ouvriers, ces derniers représentant 25% de la population totale. Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées. Ainsi, en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), 51% des élèves ont des parents cadres ou exerçant une profession libérale alors que le pourcentage d'enfants d'ouvriers s'élève à 5%. Le phénomène est inverse dans les sections de techniciens supérieurs où les élèves sont majoritairement issus de milieux ouvriers (22%) alors que les enfants de cadres représentent 14%. Les enfants de professions intermédiaires se répartissent de manière plus homogène sur les différentes filières, même s'ils ont tendance à s'orienter un peu plus vers les STS ou les écoles paramédicales et sociales.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 28,7 % en cursus licence à 38,3 % en doctorat ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,3 % des étudiants inscrits à l'université les trois premières années d'études, cette part se situe à 7,3 % en master et à 4,4% en doctorat.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue donc un objectif prioritaire qu'un certain nombre de moyens et d'actions mis en œuvre doit permettre d'atteindre.

Le système d'organisation des formations (LMD) concourt à cet objectif par la souplesse apportée notamment au niveau de la licence, en évitant en particulier les orientations trop précoces qui réduisent les chances de réussite des étudiants issus de milieux modestes qui n'ont pas toujours une connaissance suffisante du système universitaire. Le plan « réussite en licence » lancé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche participe directement au principe d'égalité des chances puisqu'il s'agit de faire du cursus licence, un cursus de réussite universitaire débouchant sur un diplôme doublement qualifiant. Le plan s'organise autour de trois principes : le développement de l'orientation active, de la professionnalisation et du renforcement de l'encadrement afin de mieux prendre en compte la diversité des étudiants.

S'agissant de l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles, plusieurs mesures ont été prises afin de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de boursiers, comme l'ouverture des classes préparatoires expérimentales destinées à des bacheliers issus de lycées situés en zone ou réseau d'éducation prioritaire.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat contribue également à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils auraient été conduits à renoncer sans cette aide. Même si deux mesures sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008 (la création d'un 6^{ème} échelon de bourse sur critères sociaux et d'une aide au mérite pour les meilleurs lauréats de licence), la rentrée universitaire 2008-2009 est marquée par la mise en place d'une réforme attendue de l'ensemble des aides directes. Les aides indirectes, que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent aussi la réussite des études.

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	77	74	79	78	79	80,5
Employés, Ouvriers	%	40	40	47	44	46	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	55	55	58	56	57	60

Précisions méthodologiques :

Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle ou telle catégorie socio-professionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Il est établi à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE qui, depuis 2003, est effectuée tout au long de l'année, en continu, les ménages étant interrogés sur six trimestres consécutifs. Si ces derniers sont interrogés plus souvent, en revanche leur nombre a diminué, ce qui accentue la limite principale de cet indicateur qui est la trop grande faiblesse des échantillons. L'INSEE, à partir de 2009, devrait élargir l'échantillon de son enquête emploi en le multipliant par 1,5.

Commentaires :

En dehors de la prévision 2008 revue un peu à la baisse pour les trois sous-indicateurs compte tenu des résultats 2007, les cibles établies à la hausse ont été maintenues car l'évolution attendue de cet indicateur est une évolution positive. Il faut rappeler cependant que les causes de sa progression sont plurielles et qu'une partie dépend du parcours effectué dans le secondaire et des politiques éducatives mises en œuvre.

Les cibles ont donc été fixées en tenant compte des réformes engagées par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment dans les domaines de l'orientation, de l'insertion professionnelle, et de l'accompagnement social des étudiants. Le plan « réussite en licence » est une des priorités du plan gouvernemental en matière d'enseignement supérieur et doit permettre l'accompagnement de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. La généralisation de l'orientation active, la spécialisation progressive des études et la mise en œuvre de passerelles à différentes étapes des cursus ne peuvent que favoriser la réussite des étudiants les plus fragiles dont une partie est issue de milieux modestes peu familiarisés avec le monde de l'enseignement supérieur.

La réforme des aides sociales initiée en janvier 2008 et généralisée à la rentrée universitaire 2008-2009 ont nécessairement un effet positif sur la progression du nombre de jeunes ayant accès à l'enseignement supérieur. Rappelons l'objectif pour 2012 que 50% d'une classe d'âge soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. La réforme repose à la fois sur une aide accrue pour les étudiants issus des classes les plus défavorisées et sur une meilleure prise en compte des classes moyennes, sur la reconnaissance du mérite tout au long des études, le soutien appuyé à la mobilité, au logement social étudiant.

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	29,1	29,3	29,7	29,7	30	33
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	19,3	19,4	19,7	19,7	19,8	21
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	13,7	14	14,3	14,3	14,5	15,5

Précisions méthodologiques :

Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

Le calcul s'effectue sur la France entière, incluant les collectivités d'outre mer.

Les résultats de l'année n sont calculés par rapport à l'année universitaire dont 2 trimestres sur 3 correspondent à l'année n.

L'indicateur est construit à partir de données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il repose sur des informations données par les étudiants eux-mêmes. Sa limite tient donc à la fiabilité des renseignements et à leur effectivité.

Source des données : DEPP

Commentaires :

Comme il a été précisé pour l'indicateur 1-1, les réformes engagées par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche tant en matière de formation, d'orientation et d'accompagnement social, ne peuvent avoir qu'un impact positif sur l'évolution à la hausse de cet indicateur.

Les mesures prises doivent jouer un rôle non négligeable pour favoriser l'égalité d'accès des différentes classes sociales à chaque niveau des formations de l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2008 Cible
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%			-			-
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%			-			-
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%			-			-
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%			-			-

Précisions méthodologiques : Indicateur en cours de construction. Date de livraison PAP 2011.

Son renseignement est lié au suivi d'une cohorte d'étudiants boursiers entrés en 1^{ère} année de licence à la rentrée universitaire 2006-2007, date de la généralisation de la nouvelle version de l'application de gestion des aides sociales qui intègre un numéro identifiant national pour chaque étudiant avec une codification par niveau d'études. La réussite est appréciée au niveau terminal du diplôme.

Source des données : DEPP**Commentaires :**

Cet indicateur permet d'apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur.

A l'occasion du lancement de la nouvelle vague de contractualisation des établissements d'enseignement supérieur, cet indicateur a été demandé aux établissements concernés. Sur les 17 universités relevant de la vague C, seules 4 ont été en mesure de renseigner l'indicateur. Les pourcentages obtenus sont établis à partir du ratio admis/inscrits. Dans chacun des 4 établissements, échantillon limité et aléatoire, une constante apparaît : la réussite des étudiants boursiers est supérieure à celle des étudiants non boursiers, tant au niveau licence que master. En moyenne, elle est de 6,54% supérieure pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et de 10,6% pour les étudiants titulaires d'un master.

La différence entre les résultats des étudiants boursiers et non boursiers doit être relativisée par le mode de calcul, puisqu'est retenu à la base, le nombre d'inscrits et non le nombre d'étudiants présents aux examens. Or, le taux d'évaporation d'étudiants boursiers entre le début de l'année universitaire et sa fin, doit être moins élevé que chez les étudiants non boursiers compte tenu de l'obligation d'assiduité qui pèse sur eux.

INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Nombre	Nombre	373 443	401 177				-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	83,12	91,4	85	92	93	93
Nombre	Nombre	414 427	418 859				-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	92,2	95,4	93	96	96,5	98

Précisions méthodologiques : Le taux de paiement des bourses prend en compte les boursiers sur critères sociaux (BCS), hors les boursiers à taux 0.

Source des données : CNOUS.**Commentaires :**

La réalisation 2007 a nettement dépassé la prévision 2007, notamment pour le taux de paiement au 30 novembre 2007. Cette forte progression est due à la mobilisation des CROUS qui a permis de répondre à l'engagement de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche d'assurer un premier paiement des bourses rapide afin de faciliter la rentrée des étudiants.

En conséquence, les cibles 2008 et 2009 ont été revues à la hausse dans la mesure où les prévisions 2008 sont déjà dépassées en 2007. Seule, la cible de 2012 du taux de paiement au 30 décembre fixé à 98% a été maintenue : il est difficilement concevable de l'améliorer en raison notamment d'un inévitable reliquat de dossiers incomplets et tardifs qui ne peuvent être mis en paiement avant la date de clôture des opérations de liquidation.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré**

Le réseau des œuvres universitaires dispose en 2008 d'un parc de près de 157 000 logements dont les capacités d'accueil vont en augmentant chaque année depuis 2004, du fait de la montée en charge du plan Anciaux. Les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins, et, en priorité, porter l'effort sur les académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers inférieurs à 30. L'amélioration, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de l'offre de logement étudiant permet le développement d'une politique d'accueil des étudiants étrangers.

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert près de 57 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie de reconquête de public en offrant des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Si la progression de la fréquentation a été régulière depuis 2004, un léger fléchissement a été constaté en 2007 qui devrait essentiellement être dû aux mouvements de grève de fin d'année dans les universités. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les universités doivent permettre d'en assurer la promotion.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,5	32,4	32,8	32,8	33,4	35
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	7	6	6	5	4
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	6	9	9	9	10	12

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet d'apprécier la progression du taux de couverture des besoins en logement social géré par les CROUS pour les étudiants boursiers. Le calcul résulte du rapport entre le nombre de places disponibles au cours d'une année universitaire et le nombre de boursiers sur critères sociaux de la même année universitaire comptabilisés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Source des données : CNOUS/CROUS/DEPP

Commentaires :

Compte tenu des résultats de 2007 qui confirment une progression pour les sous-indicateurs 1 et 3 et une diminution attendue pour le sous-indicateur 2, les cibles 2009 et 2012 sont confirmées. La réalisation du plan Anciaux demeure une des priorités de la ministre. Les moyens nouveaux obtenus en loi de finances 2008 (15,75 M€ sur le programme 231 et 20M€ d'AE et 4 M€ de CP au titre des CPER sur le programme 150) ne peuvent que contribuer à une accélération des constructions et des réhabilitations. Il ne faut pas cependant mésestimer le fait que les opérations de réhabilitation diminuent dans un premier temps l'offre de logement et qu'elles ne se font pas toujours à superficie égale. D'autres difficultés rencontrées dès le lancement du plan subsistent encore : rareté et coût élevé du foncier, surcoûts liés à l'envolée de l'indice des coûts de la construction ou à l'intégration de la Haute qualité environnementale (HQE) dans les opérations immobilières.

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5	3,4		3,7		3,7	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5	2,8		3,2		3,2	4

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble.

Source des données : Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Commentaires :

Par rapport à 2003, les résultats de 2006 sont en progression. Les efforts qualitatifs sur le logement et la restauration universitaires devront être poursuivis pour maintenir une évolution à la hausse de cet indicateur et atteindre les cibles fixées.

Les prochains résultats de l'enquête OVE porteront sur l'année 2009. Dans l'intervalle, il existe depuis l'année universitaire 2006-2007, une enquête annuelle de satisfaction lancée par le CNOUS, en liaison avec l'OVE, auprès des usagers des restaurants universitaires : « panel RU ». Les résultats, limités à la restauration, permettent d'avoir des indications intermédiaires. Trois thèmes sont retenus, la qualité de l'accueil, des repas et du cadre, comportant chacun plusieurs items. Ainsi, la dernière enquête réalisée en décembre 2007 présente des résultats globaux positifs puisque respectivement 7,2% et 72,7% des étudiants se déclarent très satisfaits et satisfaits de la prestation des restaurants universitaires, accueil, menu et cadre compris, contre 18,3% de peu satisfaits et 1,7% de pas du tout satisfaits.

INDICATEUR 2.3 : Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses d'hébergement	%	92,9	93,9		94,3	94,4	97
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses de restauration	%	59,5	58,1		57,2	57,5	58

Précisions méthodologiques :

Périmètre des recettes et des dépenses pour l'hébergement et la restauration :

(1) : l'hébergement limité à la gestion directe par les CROUS :

Sont retenus pour les recettes : l'ensemble des ressources propres constitué par le chiffre d'affaires, c'est-à-dire essentiellement les loyers et le déplaçonnement de l'ALS, les produits financiers, les produits exceptionnels (hors 776 et 777).

Sont retenus pour les dépenses : la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs y compris les pensions civiles, les locations et charges, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courantes, financières, exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

(2) : la restauration :

Sont retenus pour les recettes : l'ensemble des ressources propres constitué par les repas étudiants, non étudiants et exceptionnels, les produits financiers, les produits exceptionnels exceptionnels (hors 776 et 777).

Sont retenus pour les dépenses : la masse salariale des personnels ouvriers et administratifs y compris les pensions civiles, les dépenses de denrées, boissons, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courantes, financières, exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

Source des données : CNOUS/CROUS

Commentaires :

L'indicateur « coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas » est remplacé par l'indicateur « taux de couverture sur ressources propres des dépenses d'hébergement et de restauration ».

S'agissant de l'hébergement, les cibles ont été fixées à la hausse, les ressources devant augmenter en raison des nouvelles recettes entraînées par les réhabilitations et l'agrandissement du parc immobilier dû aux constructions. Cependant, l'augmentation des dépenses d'énergie peut en diminuer la progression.

S'agissant de la restauration, les prévisions pour 2008 laissent percevoir une légère baisse d'un point en raison de l'augmentation des charges (personnel et fonctionnement) et une stagnation des recettes : l'augmentation programmée de 1% de la fréquentation semble difficile à atteindre,

même si les premiers résultats de 2008 indiquent une légère reprise de l'activité par rapport au dernier trimestre de l'année 2007 marqué par les mouvements de grève étudiante, le décalage des vacances scolaires de fin d'année et la fermeture de quelques restaurants universitaires pour réhabilitation. L'augmentation de 1,79% du ticket restaurant ne permettra pas vraiment une progression des recettes compte tenu de l'augmentation parallèle du prix des denrées et des matières premières.

OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il est en cours de publication et permettra une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé.

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des étudiants du cursus licence ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2012 Cible
Pourcentage d'étudiants inscrits dans les 3 premières années d'études ayant bénéficié au cours de l'année d'une visite médicale de prévention	%	25	22,7	28	23,5		30

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur a été intégré dans le PAP 2008 en remplacement de l'indicateur sur la lutte contre le tabagisme dans les établissements d'enseignement supérieur devenu obsolète. Cet indicateur pour 2009 est simplifié car seules les visites médicales de prévention ont été conservées.

Les résultats de l'année n sont calculés par rapport à l'année universitaire dont deux trimestres sur trois correspondent à l'année n.

Source des données : DGES – Enquête annuelle menée auprès des services de médecine préventive des établissements.

Commentaires :

Sur le plan technique, il est à noter que l'exploitation de l'enquête connaît des limites car tous les services ne comptabilisent pas en nombre d'étudiants, mais en nombre de visites, base de calcul qui n'avait pas été retenue pour éviter un caractère trop quantitatif à cet indicateur. Aussi, a-t-il été nécessaire de modifier les résultats inscrits au PAP 2008 car la dernière enquête a permis d'avoir un meilleur éclairage : un plus grand nombre d'universités a répondu (52 au lieu de 37) et a mieux renseigné les demandes, ce qui a permis de déceler des erreurs dans l'enquête précédente, en particulier une confusion entre le nombre de visites et le nombre d'étudiants reçus.

Bien que revues, les cibles sont fixées à la hausse car le plan pluriannuel en faveur de l'enseignement supérieur annoncé en 2008 doit permettre, compte tenu de la reconnaissance du caractère prioritaire du domaine de la santé, une augmentation des moyens et donc des résultats. Ainsi, des moyens nouveaux ont été accordés aux services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, tant sur le plan réglementaire avec la publication d'un décret prenant en compte l'évolution de leurs missions, que sur le plan financier avec une mesure nouvelle de 2 M€ obtenue en loi de finances 2008.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Aides directes		1 547 267 798	1 547 267 798		1 547 267 798	1 547 267 798
02	Aides indirectes		281 990 625	281 990 625		270 990 625	270 990 625
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	65 797 342	76 681 765	142 479 107	65 797 342	76 681 765	142 479 107
04	Pilotage et animation du programme		97 010 384	97 010 384		97 010 384	97 010 384
Totaux		65 797 342	2 002 950 572	2 068 747 914	65 797 342	1 991 950 572	2 057 747 914

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
Enseignants du 2nd degré		531	420	-111	27 330 047
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		426	341	-85	16 077 330
Personnels d'encadrement		3	2	-1	173 169
Personnels administratif, technique et de service		727	608	-119	22 149 580
Totaux		1 687	1 371	-316	65 730 126

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	39 956 694
Cotisations et contributions sociales	25 664 605
dont contributions au CAS Pensions	21 615 643
Prestations sociales et allocations diverses	176 043

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

A – EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 1 371 ETPT.

A structure courante, le nombre d'ETPT diminue de -316 ETPT correspondant au transfert de ces emplois sur le budget des 20 universités accédant au 1^{er} janvier 2009 aux compétences élargies prévues par la LRU.

Ainsi, 111 ETPT d'enseignants du second degré, 85 ETPT de personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants, 1 ETPT de personnels d'encadrement et 119 ETPT de personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement sont transférés aux universités.

Vie étudiante

Programme n° 231 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Parmi les personnels de ce programme, 39,1% appartiennent à la catégorie A, 27,9% à la catégorie B et 33% à la catégorie C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 371
Total		1 371

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre des actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ..).

Ils sont tous regroupés sur l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Les personnels concourant aux autres actions de ce programme sont les personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires (cf. partie opérateurs).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

1 - Coût annuel en euros par catégorie d'emplois hors CAS pensions (vp 2009)

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 2nd degré	40 284	48 894	46 534
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 349	35 574	32 583
Personnels d'encadrement	39 586	66 694	50 812
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 583	27 780	26 457

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie d'emplois, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le ministère, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent ; les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des coûts « entrants » et « sortants », les indices retenus sont respectivement, les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels partant en retraite.

2 – Eléments transversaux

Le PLF 2009 a été construit avec une hypothèse de valeur moyenne pondérée du point fonction publique de 55,0259€, prenant en compte deux revalorisations du point, la première de 0,5 % au 1^{er} juillet 2009 et la seconde de 0,3 % le 1^{er} octobre 2009. Ces revalorisations du point fonction publique ont pour effet de faire évoluer la masse salariale de **0,16 M€ hors CAS pensions** (0,09 M€ au titre du CAS pensions). L'extension en année pleine des mesures de revalorisation du point réalisées au 1^{er} mars (0,5 %) et le 1^{er} octobre (0,3 %) 2008 représente un montant de **0,15 M€ hors CAS pensions** (0,10 M€ au titre du CAS pensions).

L'élaboration du PLF 2009 est basée sur une hypothèse de GVT solde égal à 0, le GVT positif étant compensé par l'effet des entrées et sorties.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) est de **2,19 M€**.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de **0,20 M€** en 2009, (taux de 0,5 %, dont 0,1 % pour la rémunération sous plafond de sécurité sociale et 0,4 % pour la rémunération déplafonnée).

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de **26,44 M€**, dont 26,30 M€ au titre des pensions civiles (taux de 60,44%) et 0,14 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,32%).

3 - Décomposition et évolution de la dépense de personnel :

Le montant global des dépenses de personnel de ce programme s'élève, hors mesures de transfert, à **82,14 M€**, dont 55,70 M€ hors CAS pensions, (CAS pensions : 26,44 M€), soit une évolution de - 1,27 % de la masse salariale hors CAS pensions, par rapport à la LFI 2008.

Cette dépense se décompose de la manière suivante :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	49,72 M€	(50,34 M€ en 2008)
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	32,17 M€	(30,78 M€ en 2008)
	<i>dont CAS pensions</i>	26,44 M€	(24,96 M€ en 2008)
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	0,25 M€	(0,25M€ en 2008)

4 - L'évolution de la masse salariale se justifie par les mesures suivantes :

- l'évolution de la valeur du point Fonction publique (cf ci-dessus) pour un montant de **0,31 M€ hors CAS pensions** (0,19 M€ CAS pensions)

- un ajustement du socle du titre 2 :

afin de tenir compte de la prévision d'exécution 2008, un ajustement des crédits du titre 2 du programme est rendu nécessaire à hauteur de - **1,36 M€ hors CAS pensions** (- 0,82 M€ au titre du CAS pensions), soit au total - **2,18 M€**.

- dans le cadre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) la mise en œuvre des mesures prévues nécessite l'inscription d'une provision de **0,23 M€** non soumise à CAS pensions.

- les mesures catégorielles :

une enveloppe catégorielle de **0,10 M€** non soumise à CAS pensions est destinée à l'amélioration des régimes indemnitaires des personnels imputés sur ce programme.

- une mesure de transfert entre titres du programme 231 :

La loi du 10 août 2007 relative aux responsabilités et compétences élargies des universités entre en application au 1^{er} janvier 2009 dans 20 universités. Elle a pour effet le transfert de la masse salariale actuellement imputée sur le titre 2 du budget de l'Etat vers le budget de ces établissements. Cette mesure représente un montant de **16,34 M€** dont 4,82 M€ au titre du CAS pensions.

L'impact de ce transfert sur le titre 2 du programme a pour effet de ramener les dépenses de personnel, à un montant de **65,80 M€** dont 21,62 au titre du CAS pensions, décomposé comme suit :

catégorie 21 :	Rémunérations d'activité :	39,96M€
catégorie 22 :	Cotisations et contributions sociales :	25,66M€
	<i>dont CAS pensions</i>	21,62M€
catégorie 23 :	Prestations sociales et allocations diverses :	0,18M€

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

A structure constante, l'évolution de la dépense de CAS pensions entre 2008 et 2009 s'explique par le relèvement du taux du CAS pensions de 55,71 % à 60,44% et de l'ATI de 0,31% à 0,32% ainsi que par l'impact des mesures concernant les rémunérations d'activités (revalorisation du point fonction publique et mesures catégorielles).

	Réalisation 2007	Prévision 2008	Prévision 2009
Contribution employeur au CAS pensions	19 150 796	24 959 244	26 440 686
<i>dont civils (y.c. ATI)</i>	19 150 796	24 959 244	26 440 686
Contribution employeur au FNAL	112 873	208 165	205 935

Les prestations sociales sont inscrites sur le programme, à structure constante, pour un montant de 0,25 M€ (montant identique à 2008). Elles concernent le congé de longue durée, le capital - décès, l'allocation d'invalidité temporaire, la prise en charge des trajets domicile travail et les allocations de retour à l'emploi.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013 :

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2008	CP réalisés au 31/12/2008	AE demandés pour 2009	CP demandés pour 2009	CP sur engage- ments à couvrir après 2009
02 Aides indirectes	194 900 000	20 000 000	4 000 000	28 000 000	17 000 000	27 000 000
Totaux	194 900 000	20 000 000	4 000 000	28 000 000	17 000 000	27 000 000

Totaux des crédits de paiement pour ce programme :

CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
17 000 000	27 000 000

Les éléments d'explication relatifs aux contrats de projet Etat-régions 2007-2013 sont fournis au sein du programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire. Il est à noter que l'identification sur le programme 231 des travaux relevant du logement étudiant ne s'est opérée qu'en 2008. A ce titre, les opérations immobilières mises en place avant 2008 sur le volet logement étudiant continuent d'être imputées sur le programme 150.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 1 982 095 256		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 1 966 095 256			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
201 127	2 068 747 914	12 000 000	2 045 747 914	2 057 747 914	27 000 000
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 20 000 000
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 7 000 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

En 2008, seuls les crédits des contrats de projet Etat-régions sont gérés en AE différents de CP, selon un échéancier prévisionnel sur trois années : 25% des crédits de paiement pour couvrir les autorisations d'engagement ouvertes en année n, 50% des CP l'année suivante et le solde en n+2

Vie étudiante

Programme n° 231 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides directes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 547 267 798	1 547 267 798
Crédits de paiement		1 547 267 798	1 547 267 798

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	17 485 145	17 485 145

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires prévoit de consacrer **17,48 M€** de la subvention pour charges de service public qu'il reçoit de l'Etat au titre de cette action. Cette part correspond au financement de la rémunération et des charges connexes des personnels administratifs chargés de la gestion des aides directes (gestion du dossier social étudiant) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Ce montant est en diminution de 4,97 M€ par rapport à la loi de finances 2008 du fait d'un transfert de même montant sur l'action 4 « pilotage et animation du programme » du même programme. La dépense ainsi affichée correspond aux besoins identifiés sur le terrain.

Sur les 2 803,70 équivalents temps plein (ETP) de personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 613,3 ETP assurent l'instruction des dossiers de bourses.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 519 482 653	1 519 482 653
Transferts aux entreprises	10 300 000	10 300 000

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Le titre 6 regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de l'Education nationale, pour un montant de **1 519,48 M€**.

Ainsi qu'il a été précisé dans la présentation des actions, l'ensemble du dispositif des aides aux étudiants a été réformé en 2008 et les effets se feront pleinement sentir dans le cadre du PLF 2009. Il repose sur les aides suivantes :

Les bourses sur critères sociaux : 1 415,6 M€

Les bourses sur critères sociaux se répartissent en 7 échelons auxquels correspond un montant de bourse, sauf pour le premier, dit « échelon 0 », qui n'ouvre droit qu'à l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale

étudiante. L'effectif de boursiers prévu pour l'année universitaire 2008 - 2009 est de 533 033 et se répartit de la manière suivante :

Échelon 0 : 87 336 (cet effectif prend en compte 50 000 boursiers supplémentaires prévus à la rentrée universitaire 2008-2009 dans le cadre de la réforme des aides), échelon 1 (1 424 € à la rentrée 2008): 85 243, échelon 2 (2 145 €) : 49 967, échelon 3 (2 749€): 50 474, échelon 4 (3 351€): 50 382, échelon 5 (3 847€): 109 631, échelon 6 (4 019€): 100 000.

Les taux de bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 2,5 % à la rentrée universitaire 2008-2009 et leur plafond de 3,2 %, ce qui générera un surcoût de 22,5 M€ pour l'année 2009.

La dépense prévisionnelle totale des bourses qui intègre notamment le financement de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique pour 2 M€, s'élève ainsi à **1 381,38 M€**.

A ces dépenses, viennent s'ajouter :

15,77 M€ au titre du 4ème terme de bourses versé aux étudiants originaires des départements ou territoires d'outre-mer qui restent en métropole pendant les vacances universitaires ;

8,45 M€ qui concernent le complément transport pour les étudiants d'Île-de-France versé du mois de janvier au mois de juin 2009. En effet, ce complément est maintenu pour l'année universitaire 2008-2009 ;

10 M€ destinés à compenser la perte financière que certains étudiants subiront du fait de la modification de la réglementation des bourses sur critères sociaux par la suppression de certains points de charge.

Les aides au mérite : 20,50 M€

Le montant de ces aides contingentées est de 1 800 €. Elles sont accordées soit en complément à la bourse sur critères sociaux soit comme bourse principale du fait du nouveau dispositif Sésame qui permet d'attribuer une aide aux étudiants non boursiers dont les parents ne payent pas l'impôt sur le revenu. Ce sont 9 000 étudiants particulièrement méritants qui pourront en bénéficier pour l'année universitaire 2008-2009 et plus de 15 000 pour l'année universitaire 2009-2010. En effet, ce dispositif se caractérise par une montée en charge progressive sur plusieurs années avec l'objectif d'atteindre 30 000 bourses.

Les bourses de mérite (ancien dispositif): 5,79 M€

Ces bourses, mises en extinction à la rentrée 2008-2009, continueront à être attribuées aux étudiants qui en sont déjà bénéficiaires jusqu'à la fin de leurs études. En effet, la bourse de mérite est acquise durant la durée des études. D'un montant de 6 102 €, elles concerneront encore, compte tenu d'un taux annuel de sortie estimé à environ 25%, 1 046 étudiants pour l'année universitaire 2008-2009 et 785 étudiants pour l'année universitaire 2009-2010.

Les aides à la mobilité : 31,89 M€

Elles sont accordées aux étudiants boursiers faisant une partie de leurs études à l'étranger. Elles participent pleinement à la réforme des aides sociales et ont donc vocation à être inscrites sur le programme 231. Leur financement est pris en charge sur les crédits des bourses de mobilité et du complément Erasmus antérieurement inscrits sur le programme 150 (28,9 M€), ainsi que sur ceux des bourses de voyage et des voyages port à port inscrits sur le programme 231 (2,99 M€).

Les crédits inscrits au titre du présent projet de loi de finances permettront d'attribuer 26 575 bourses de trois mois.

Le fonds national d'aide d'urgence : 45 M€

Ce fonds permettra de financer des aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés (environ 20% des crédits) et des aides annuelles accordées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes (environ 80 % des crédits). Le montant de ce fonds est financé par les crédits antérieurement consacrés aux allocations d'étude et à l'allocation unique d'aide d'urgence (AUAU) qui sont parallèlement supprimées, soit 40,5 M€. Une mesure nouvelle de 4,5 M€ vient compléter ce financement.

Le versement d'une subvention au CNASEA : 0,7 M€

Ces crédits contribuent à la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi qui ne peuvent bénéficier d'un autre régime conventionnel ni d'une prise en charge par le conseil régional, en leur accordant les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur grâce à une aide financière attribuée sur plusieurs mois. Ces aides sont versées par le CNASEA, prestataire de service. En 2007-2008, chaque bénéficiaire reçoit en moyenne une indemnité mensuelle de 873 € sur une durée moyenne comprise entre 4 et 8 mois. Pour cette même année universitaire, environ 180 stagiaires ont été sélectionnés contre 265 en 2006-2007. Cette

diminution s'explique par la présence, nettement plus nombreuse, de stagiaires qui ont des charges de famille et qui perçoivent une indemnité majorée.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Ces crédits correspondent au financement du fonds de garantie du nouveau système de prêts bancaires destinés aux étudiants. Dans le cadre de la réforme des aides aux étudiants, il a été décidé de faciliter l'accès à l'emprunt auprès des banques à l'ensemble des étudiants par la mise en place d'un fonds de garantie abondé annuellement par l'Etat. Ces prêts bancaires seront accordés avec un remboursement différé, sans condition de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers puisque l'Etat garantit le risque de défaillance à hauteur de 70% du capital, les banques conservant le risque sur les intérêts et les 30% du capital restant. Il devrait permettre de garantir 60 000 prêts d'un montant moyen de 7.500 € dès fin 2009. Oséo gère pour le compte de l'Etat ce fonds.

ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		281 990 625	281 990 625
Crédits de paiement		270 990 625	270 990 625

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	248 211 869	248 211 869

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre de la subvention pour charges de service public versée par l'Etat au réseau des oeuvres, 248,21 M€ en AE et CP sont destinés à financer les dépenses relatives à la gestion du logement et de la restauration universitaires, suivant la répartition suivante.

26,11 M€ pour la rémunération de 1 007 ETP de personnels administratifs des CROUS.

Ce montant est en diminution de 8,82 M€ par rapport à la loi de finances 2008 du fait d'un transfert de même montant sur l'action 4 « pilotage et animation du programme ».

128,0 M€ affectés aux dépenses de fonctionnement du réseau des oeuvres et à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS (9 990 ETP pour 2009) qui assurent le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires ;

91,6 M€ de crédits pour l'investissement ;

1,9 M€ pour l'informatique du réseau des oeuvres universitaires et scolaires ;

0,6 M€ pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS affectés aux achats de restauration et de logement.

Le logement et la restauration étudiants

Le réseau est un des principaux acteurs en matière de politique de logement étudiant et intervient notamment dans la mise en œuvre du plan Anciaux en participant au financement des réhabilitations et en assurant le premier équipement des nouveaux logements.

Compte tenu du caractère prioritaire de ces deux domaines d'intervention complémentaires de l'aide directe aux étudiants, une mesure nouvelle de **15,5 M€** est inscrite au PLF 2009.

A la suite du rapport rendu par le député Jean-Paul Anciaux sur la mise en œuvre du plan décennal sur le logement étudiant lancé en 2004, l'Etat souhaite accélérer la réalisation des chantiers de réhabilitation de logements étudiants. 9,0 M€ de crédits supplémentaires seront consacrés à cette accélération. Le nombre de réhabilitations effectuées par le réseau s'élève à 5 458 en 2007 (pour mémoire, 3 637 en 2006), il devrait atteindre 6 100 en 2008 et il est prévu de réaliser 6 522 réhabilitations en 2009.

Parallèlement, le réseau poursuit ses actions de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants universitaires. Il demeure encore 5 restaurants de taille importante dont la rénovation s'avère urgente. Ils se trouvent dans les académies de Poitiers, Nancy, Toulouse, Créteil et Versailles. 6,5 M€ de crédits supplémentaires sont prévus à cet effet.

La politique de reconquête du public étudiant menée par les CROUS dépend en grande partie du bon état de ses restaurants universitaires. Depuis 2004, la fréquentation des restaurants a augmenté selon les années entre 1,2 % et 1,4 %. Même si en 2007, une diminution de 1,45 % a été constatée, en raison principalement des mouvements étudiants de fin d'année, le réseau souhaite retrouver en 2009, le niveau de fréquentation de 2006.

Les éléments d'analyse concernant ces deux volets figurent dans la partie « opérateur » du projet annuel de performance.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	28 000 000	17 000 000

Contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 : 28 M€ en AE-17 M€ en CP

Le développement et l'amélioration du logement étudiant constituent une priorité nationale. A ce titre, un amendement adopté lors du vote de la loi de finances pour 2008 a prévu le transfert de 20 M€ d'AE et 4 M€ de CP des crédits CPER inscrits sur le programme 150 vers le programme 231 et a ainsi permis d'isoler, au sein du programme « vie étudiante » dans l'action « aides indirectes », les crédits correspondant aux opérations de logement prévues au sein des CPER de l'enseignement supérieur.

Pour 2009, un effort supplémentaire de **8 M€ en AE et de 13 M€ en CP** au titre de la 3^{ème} année d'exécution du CPER 2007 - 2013 est prévu.

Les opérations immobilières dont le financement a été mis en place avant 2008 continueront à être imputées sur le programme 150.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 778 756	5 778 756

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits prévus au titre des transferts aux autres collectivités s'élèvent à **5,78 M€** et se décomposent comme suit :

5,2 M€ afin d'assurer le fonctionnement et la maintenance de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP). Cette fondation a pour mission de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, d'accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur et d'organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international. A compter de 2009, l'ensemble des crédits alloués à la CIUP étant regroupé sur cette action, un transfert de 0,11 M€ est opéré à partir de l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

0,58 M€ pour les frais de fonctionnement de la fondation santé des étudiants de France (FSEF). Le même souci de regroupement des moyens de la FSEF sur l'action 2 implique une mesure de périmètre de 0,08M€ à partir de l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	65 797 342	76 681 765	142 479 107
Crédits de paiement	65 797 342	76 681 765	142 479 107

EFFECTIFS

	2007	2008	2009
ETP rattachés à l'action par catégorie	1507	1687	1 371
Personnels enseignants du second degré(*)	531	531	420
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426	341
Personnels d'encadrement	2	3	2
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	548	727	608

(*) Enseignants des services (inter)universitaires d'activités physiques et sportives – S(I)UAPS

NB: effectifs en ETPT

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 780 000	2 780 000
Subventions pour charges de service public	68 362 699	68 362 699

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement de cette action sont destinés au paiement des cotisations URSSAF et aux rentes versées par l'État pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV du Code de la sécurité sociale. Ces crédits s'élèvent à **2,78 M€**.

Une part importante des dépenses concerne les stages effectués par les étudiants. Ceux-ci connaissent un fort développement dans la mesure où ils favorisent l'insertion professionnelle des jeunes, qu'il s'agisse de stages intégrés ou, depuis la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, de stages non intégrés dans le cursus d'études.

Il existe deux taux de cotisation dont le montant pour 2007 s'établit à 6 € pour les étudiants des établissements d'enseignement technique et à 1 € pour les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement général. Le coefficient de revalorisation applicable aux rentes est actuellement fixé à 1,011.

Une mesure de transfert de 0,22 M€ est opérée du programme 231 vers le programme 230 « vie de l'élève » et concerne les cotisations se rapportant aux élèves inscrits en CPGE et STS, dont les dépenses figurent dans les programmes de la mission enseignement scolaire.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **68,36 M€**, couvrent les dépenses relatives aux secteurs de la santé, des activités sportives, socioculturelles et assurent le financement des mesures en faveur des étudiants handicapés.

- Un transfert de **16,34 M€** du titre 2 vers le titre 3 concerne les rémunérations des personnels des **universités accédant aux compétences élargies** à compter du 1^{er} janvier 2009.

- Le programme 231 participe à la **politique contractuelle** en allouant des crédits destinés à l'animation des campus par le développement de la vie culturelle, artistique, sportive, associative et des actions en faveur de la santé. Une mesure de **13,37 M€** est prévue à ce titre. Cette politique contribue à la réussite des étudiants et renforce l'attractivité des établissements, notamment à l'égard des étudiants étrangers. Compte tenu de ces enjeux, les établissements s'y investissent de plus en plus.

- **Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé** reçoivent une subvention d'un montant total de **4,48 M€**. La protection médicale des étudiants est inscrite dans les obligations des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ces établissements sont dotés de services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) qui ont notamment pour mission d'assurer un examen médical de l'étudiant, de dépister les troubles de santé et de dispenser des soins d'urgence.

En complément de cette subvention, ces services bénéficient du droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €).

- Le montant de la subvention allouée aux **services universitaires d'activités physiques et sportives** s'élève à **4,3 M€**. La pratique sportive étudiante connaît très peu d'évolution depuis plusieurs années et se situe aux alentours de 20 % des étudiants dans les universités. Aussi afin de développer la participation des étudiants aux activités sportives, le ministère finance les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Toutes les universités en sont dotées, ainsi que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur.

- **Les activités culturelles : 2,37 M€**. Il s'agit des actions menées dans le domaine culturel par le réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ce montant est en diminution de 0,47 M€ par rapport à la loi de finances 2008 du fait d'un transfert de même montant sur l'action 4 « pilotage et animation du programme » de ce programme. Ce sont 34,40 ETPT qui sont affectés à la gestion des activités culturelles pour 2009.

- **L'accompagnement et l'accessibilité des étudiants handicapés : 27,5 M€.**

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, différentes mesures seront prises en 2009.

7,5 M€ sont consacrés au financement par les établissements d'enseignement supérieur :

- des aides individuelles qui, selon la nature et la gravité du handicap, prennent des formes diverses : transcription en braille, aide à la communication, aménagement des conditions de soutien pédagogique et de tutorat ;
- des aides au financement de dispositifs structurels et collectifs nécessaires à l'accompagnement des études : acquisition de matériel et de logiciels adaptés, mise en accessibilité de la documentation dans les bibliothèques, périphériques de travail....

De plus, une dotation de **20 M€**, en augmentation de 5 M€ par rapport à 2008, est destinée à financer les diagnostics et les travaux immobiliers d'accessibilité dans les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS (rampes d'accès, automatisation d'ouverture des portes, installation d'ascenseurs, pose d'appareils sanitaires adaptés...).

Vie étudiante

Programme n° 231 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 539 066	5 539 066

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Le montant des transferts aux autres collectivités de cette action s'élève à **5,54 M€** et permet de financer des activités associatives, culturelles et sportives. Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

4,51 M€ permettent d'allouer des subventions à des associations étudiantes.

Ce financement correspond :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER ;
- à la subvention attribuée par le ministère à titre de participation au fonctionnement des associations étudiantes représentatives ;
- au financement de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE, l'AFEV, la LMDE et l'USEM afin de participer à la mise en place d'opérations ciblées.
- au soutien financier du ministère sur des appels à projets ponctuels d'associations comme A+U+C, GENEPI, Musique en Sorbonne, UTLS.

1,03 M€ est par ailleurs affecté au financement de la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes.

Deux transferts respectivement de 0,08 M€ et de 0,11M€ ont été opérés vers l'action 2 dans un souci de regroupement sur cette action d'une part des moyens de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF) et d'autre part de ceux correspondant au fonctionnement et à la maintenance de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP).

ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		97 010 384	97 010 384
Crédits de paiement		97 010 384	97 010 384

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	97 010 384	97 010 384

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action « pilotage et animation du programme » regroupe les crédits :

- du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) destinés à la rémunération de ses personnels administratifs et à son propre fonctionnement, ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ;
- de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), destinés à couvrir son fonctionnement (0,4 M€).

83,05 M€ participent au financement des rémunérations des personnels des œuvres universitaires et scolaires concourant au pilotage du réseau et de ses établissements (1 149 ETPT). Ce montant intègre :

- une augmentation du taux des pensions civiles des fonctionnaires employés au sein du réseau des œuvres universitaires pour 6,25 M€ ;
- un abondement de 3,73 M€ pour la prise en compte de l'impact du point fonction publique 2008 et 2009 et les effets en année pleine des mesures de revalorisation des personnels ouvriers arrêtées en 2008 ;
- un transfert de 14,26 M€ provenant des actions 1, 2 et 3 de ce programme. La dépense ainsi affichée correspond aux besoins identifiés sur le terrain.

13,96 M€ sont destinés au fonctionnement du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (OVE inclus).

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			384 573 398	384 573 398	431 070 097	431 070 097
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			384 573 398	384 573 398	431 070 097	431 070 097

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		1 687	1 371
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	1 441		
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	12 734		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		12 794	12 794
dont sous plafond d'emplois opérateurs		12 794	12 794
dont hors plafond d'emplois opérateurs			

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Les emplois rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère sont des emplois affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, opérateurs de l'État, au titre de la vie étudiante.

La baisse des 316 emplois prévue en 2009 correspond aux personnels des 20 établissements accédant aux compétences élargies à compter du 1^{er} janvier 2009. Les établissements concernés étant opérateurs principaux sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », ces 316 emplois sont comptabilisés sur le programme 150.

Les autres emplois sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires appartenant au plafond d'emplois opérateur qui se décomposent en personnel administratif (2 804 ETP de PA) et en personnel ouvrier (9 990 ETP de PO).

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
Réseau des oeuvres universitaires et scolaires	1 441		12 734			12 794		12 794		12 794		12 794
Totaux	1 441		12 734			12 794		12 794		12 794		12 794

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

RÉSEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

MISSIONS DE L'OPÉRATEUR

Le Centre National des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les 28 Centres régionaux des Œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont nés de la volonté des pouvoirs publics de réorganiser les services d'aide sociale aux étudiants, ils ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. La loi n° 55-425 du 16 avril 1955 et le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 déterminent les missions et l'organisation des œuvres universitaires. Le Cnous aide et oriente l'action des Crous et il en contrôle la gestion.

Au plan régional, les Crous assurent la gestion des services propres à satisfaire les besoins matériels et financiers des étudiants. Les services proposés aux étudiants sont :

- L'hébergement,
- La restauration collective,
- L'action culturelle,
- L'action sociale,
- Les bourses d'enseignement supérieur,
- L'accueil des étudiants étrangers.

ACTIONS DU PROGRAMME AUXQUELLES L'OPÉRATEUR SE RATTACHE

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF), le Cnous et les Crous sont opérateurs de l'État pour le programme 231 « Vie Étudiante » de la mission « Enseignement Supérieur et Recherche » (MIRE). A ce titre, ils participent à la gestion des quatre actions de ce programme :

- **Action 1** : « Aides directes » qui recouvre l'action sociale (bourses de l'enseignement supérieur uniquement instruites par les Crous et le Fonds National d'Aides d'Urgence),
- **Action 2** : « Aides indirectes » qui retrace l'hébergement et la restauration,
- **Action 3** : « Santé des étudiants et actions, associatives, culturelles et sportives », dans cette action, les Crous n'interviennent que pour l'action culturelle,
- **Action 4** : « Pilotage et soutien de programme » : toutes les actions menées par le Cnous et les Crous en services centraux ainsi que l'activité internationale sont gérés dans cette action.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS DE L'OPÉRATEUR

Le réseau des œuvres, principal opérateur du programme « vie étudiante », concourt de façon importante à deux objectifs sur les trois du programme, par le biais de l'ensemble de ses missions. Ainsi la gestion des bourses et des aides contribue à « promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales » et l'indicateur de performance « taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre » est imputable presque exclusivement à l'action du réseau. De même, l'objectif n°2 du programme « améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts » est réalisé essentiellement par le réseau à travers ses deux activités principales : l'hébergement et la restauration étudiante. L'efficacité de l'action du réseau est évaluée par une enquête de satisfaction de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

PRÉVISION D'ACTIVITÉ DU RESEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES EN 2007

L'activité du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'exerce principalement dans deux domaines : le logement et la restauration des étudiants.

Le logement étudiant

Sans en être l'unique acteur, le réseau des œuvres universitaires est le principal opérateur de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine du logement étudiant.

Le fonctionnement de l'activité hébergement est essentiellement financé par les ressources propres des CROUS. Le taux de couverture des dépenses par les ressources propres se maintient depuis 2005 autour de 97 % en moyenne nationale. Ce taux s'est amélioré en 2006 et 2007 pour dépasser le seuil des 98%.

Les charges des CROUS ont progressé ces dernières années du fait des augmentations salariales, catégorielles et indemnitaires, des personnels ouvriers, de la hausse importante des fluides et de la montée en puissance des amortissements suite aux investissements réalisés, ce qui explique l'évolution du coût moyen de fonctionnement. Avec une hausse modérée des revenus, le chiffre d'affaires a cependant pu évoluer parallèlement grâce à l'augmentation du nombre de places en résidences, et au surplus de recettes générées par la gestion de l'ALS en tiers payant. L'objectif est de stabiliser, hors charges d'amortissement, le coût de fonctionnement des résidences et d'atteindre un niveau de taux de couverture des dépenses par les ressources propres proche de 100%.

En ce qui concerne les investissements, la politique du réseau est fondée sur les conclusions du premier rapport du député JP Anciaux qui préconise la création ou la prise en gestion de 50 000 logements nouveaux sur 10 ans et la réhabilitation de 70 000 chambres sur la période 2004-2014. Pour mener à bien les réhabilitations de logements en 2008, 161,46 M€ seront mobilisés par le réseau des œuvres en 2008, dont 62,65 M€ au titre des financements apportés par l'Etat.

Le nombre de places disponibles offert par le réseau des œuvres universitaires et scolaires pour les étudiants a régulièrement augmenté depuis l'exercice 2000 et prend un nouvel essor depuis l'année 2006 ainsi que le montre l'historique suivant :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
places disponibles a la rentrée universitaire	148 145	148 155	149 104	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	157 294

Le présent projet de loi de finances entend soutenir cette augmentation car il propose d'abonder les financements alloués au réseau pour le logement étudiant de 9 M€ (cf. le volet JPE de l'action n°2 « Aides indirectes » du programme).

La restauration universitaire

Le réseau s'était fixé comme objectif dans son contrat quadriennal 2004/2007 des mesures de performance visant à améliorer l'équilibre économique des établissements et à augmenter, à raison de 1% par an, le taux de fréquentation étudiante dans les restaurants universitaires. Jusqu'en 2006, cet objectif a été respecté. En 2007, les mouvements de grève étudiante ont engendré une baisse de près de 1,3 %, ce qui a ramené les résultats au niveau de 2005. Les premières données sur 2008 permettent d'envisager une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 1 % par rapport à 2007, ce qui correspond au nombre de prestations servies en 2007, hors mouvements de grève.

La hausse des fluides et des denrées alimentaires et, dans une moindre mesure, l'amélioration du régime de rémunération des personnels ouvriers, ont un impact très important sur l'augmentation des charges de fonctionnement de l'activité de restauration. De ce fait, le coût complet de fonctionnement par repas subira probablement une hausse en 2008, l'évolution déjà constatée entre 2006 et 2007 étant de 4,77 € à 4,97 € soit près de +4,2%. Par ailleurs, compte tenu d'une perspective de stagnation de la fréquentation dans les restaurants universitaires, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres, maintenu depuis 2004 autour de 63%, risque de se dégrader en 2008.

En ce qui concerne l'investissement en 2008, le réseau des œuvres, sans compter l'apport d'éventuels autres financeurs, consacrera **26,80 M€** à la rénovation des restaurants universitaires dont 13,45 M€ provenant de la subvention pour charges de service public versée par l'État, et 4 M€ de ressources propres.

En 2009, il est proposé d'augmenter la participation de l'Etat de 6,5 M€, ce qui portera sa part de financement au titre de l'investissement de la restauration universitaire à **19,95 M€**.

Si le logement et la restauration étudiants constituent les missions principales du réseau des œuvres, ce dernier intervient toutefois de façon conséquente dans la gestion des bourses. Cette activité n'a toutefois d'incidence financière directe dans les dépenses et ressources du réseau que d'une part, pour le paiement des aides accordées

Vie étudiante

Programme n° 231 | OPÉRATEURS

sur le Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) et des bourses de mobilité, les autres bourses étant imputées directement sur le budget de l'État et d'autre part, pour le paiement des rémunérations des personnels gérant les dossiers de bourses.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Aides directes	20 971	20 971	29 231	29 231	94 375	94 375
Subventions pour charges de service public	14 195	14 195	22 455	22 455	17 485	17 485
Transferts	6 776	6 776	6 776	6 776	76 890	76 890
Action n° 02 : Aides indirectes	238 053	238 053	241 536	241 536	248 212	248 212
Subventions pour charges de service public	238 053	238 053	241 536	241 536	248 212	248 212
Action n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 986	1 986	2 843	2 843	2 367	2 367
Subventions pour charges de service public	1 986	1 986	2 843	2 843	2 367	2 367
Action n° 04 : Pilotage et animation du programme	68 484	68 484	72 983	72 983	97 010	97 010
Subventions pour charges de service public	68 484	68 484	72 983	72 983	97 010	97 010
Totaux	329 494	329 494	346 593	346 593	441 964	441 964

*En 2009, les crédits d'un montant de 76 890 K€ en AE et CP correspondent aux crédits transférés au CNOUS, gestionnaire du FNAU (45 M€) et des bourses de mobilité (31,89 M€).

** NB : en 2009 le réseau des œuvres universitaires a reçu 46 138 662 € de subventions des autres ministères (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Outre-mer).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	358 493	382 235	Ressources de l'État	304 943	316 715
Fonctionnement	359 512	385 054	- subventions de l'État	304 943	316 715
Intervention	100 440	100 440	- ressources fiscales		
			Autres subventions	19 216	2 370
			Ressources propres et autres	509 639	549 284
Total des dépenses	818 445	867 729	Total des recettes	833 798	868 369
Résultat : bénéfice	15 353	640	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	833 798	868 369	Total équilibre du CR	833 798	868 369

NB : Les éléments du compte de résultat prévisionnel ne tiennent compte que des seules opérations donnant lieu à encaissement ou à décaissement.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	41 723	23 366
Investissements	136 045	161 084	Ressources de l'État	77 112	86 296
			Autres subv. d'investissement et dotations	8 332	12 825
			Autres ressources	17 244	14 687
Total des emplois	136 045	161 084	Total des ressources	144 411	137 174
Apport au fonds de roulement	8 366		Prélèvement sur le fonds de roulement		23 910

Les ressources recensées dans les tableaux ci-dessus se décomposent de la façon suivante.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT : 403,01 M€

Les subventions allouées par l'Etat (403,01 M€) proviennent principalement du MESR pour 346,59 M€ et, pour une part moins importante, d'autres ministères (46,14 M€) tels que le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Outre-mer ou le ministère de la Culture :

Elles permettent le financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 316,71 M€ et d'autres opérations d'investissements pour 83,6 M€. Ces dernières, exclusivement financées par le MESR, correspondent à plus de 97% à des travaux de réhabilitations entrepris dans les résidences et les restaurants universitaires, à près de 2,9% à la rénovation du parc informatique du réseau des œuvres ainsi qu'à l'amélioration de ses systèmes d'information et enfin à moins de 0,1 % à des opérations diverses.

- 0,21 M€ proviennent de crédits délégués par ce même ministère dans le cadre de programmes de coopération avec des pays étrangers,
- 1,59 M€ sont versés directement aux CROUS par les rectorats pour financer la restauration des personnels administratifs (subvention « cantines ») qui viennent prendre leur repas dans les restaurants universitaires mais qui n'appartiennent pas au réseau des CROUS ;
- 8,51 M€ sont versés aux CROUS en accompagnement de certaines opérations de mise en sécurité ;
- 0,35 M€ correspondent à des remboursements de prêts consentis les années antérieures par le CNOUS aux CROUS sur la subvention du titre 3 ; ils sont réaffectés à des opérations d'investissement ;
- 10,46 M€ relèvent de reports d'opérations de réhabilitation du patrimoine inscrites dès le budget primitif.

D'autres ministères allouent également des ressources au réseau :

- le ministère des affaires étrangères pour l'accueil des étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français (BGF) : 34,98 M€ ;
- le ministère de l'outre-mer pour la gestion du passeport mobilité : 10,99 M€ ;
- et d'autres ministères (Santé, Culture...) pour accompagner et valoriser certaines actions entreprises par les CROUS : 0,16 M€.

LES AUTRES SUBVENTIONS ET DOTATIONS : 15,2 M€

Plusieurs établissements et organismes apportent leur concours au financement des établissements du réseau à hauteur de 15,19 M€.

Il s'agit :

- du CNASEA pour 0,78 M€ en accompagnement des recrutements de personnels sous contrat de droit privé tels que le contrat emploi consolidé (CEC) ou le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- des universités : 1,29 M€ dont 0,24 M€ en complément des aides accordées par les Crous au titre de l'AUAU et 0,73 M€ pour participer au financement d'opérations d'investissement à Lyon (mise en place d'une carte multi-services étudiante), Nancy (pour la rénovation de la résidence Boudonville) et Orléans (déploiement de la carte unique dans le cadre de l'UNCR) ;
- des collectivités locales : pour 12,95 M€ répartis à hauteur de 9,4 % pour les villes, 2,8 % pour les communautés urbaines, 13,7 % pour les départements et 74,1 % pour les régions ; elles contribuent à la rénovation du patrimoine immobilier des centres régionaux ;
- de l'Union européenne : 0,09 M€ pour l'équipement de la résidence Schœlcher aux Antilles ;

- et d'autres organismes tels qu'Egide, Edufrance... en partenariat avec les Crous pour l'accueil d'étudiants étrangers : 0,08 M€.

LES AUTRES RESSOURCES (HORS RESSOURCES PROPRES) : 35,7 M€

Ce sont essentiellement des ressources affectées réparties en :

- dons et legs : il existe quatre legs (Dobry-Baratz, Lassence, Giveka et Fondation de France) dont les revenus de placement, gérés par le Cnous, permettent de verser des bourses à des étudiants dont le profil a été prédéterminé par le légataire : 0,2 M€ ;
- conventions passées par le Cnous avec des pays étrangers pour l'accueil de leurs boursiers et par les Crous, à la demande de certaines collectivités : 34,85 M€ ;
- ressources diverses qui ne répondent pas véritablement aux critères d'affectation mais qui sont versées dans un objectif bien défini (par exemple : versement par le Cnous sur ses ressources propres d'une subvention forfaitaire destinée à la prise en charge des frais de déplacement des personnels des Crous) : 0,63 M€.

LES RESSOURCES PROPRES : 564,15 M€

Elles représentent plus de la moitié du budget total du réseau. Le chiffre d'affaires prévu en 2008 s'élève, tous domaines confondus, à 539,85 M€ soit 95 % de l'ensemble des ressources propres en soulignant que les activités d'hébergement et de restauration génèrent à elles seules 510,58 M€. Seules ces dernières ressources qui représentent les deux activités essentielles de production des Crous sont analysées ci-après :

L'hébergement, avec 339,45 M€ réalise 62,9 % de ce chiffre d'affaires ; entre l'exécution 2007 et la prévision 2008, il augmente de 8,6% ; ces recettes supplémentaires proviennent d'une part de l'extension du parc (153 994 chambres en 2007 contre 157 352 en 2008) d'autre part, de l'augmentation des tarifs. Pour les logements conventionnés, ceux-ci sont limités à la hausse de l'indice de référence des loyers (IRL) mais pour les logements non conventionnés, ils sont fixés librement par les établissements après avis de leur conseil d'administration. Les efforts de rénovation entrepris par les Crous depuis plusieurs années ont permis de revaloriser les redevances et de bénéficier de recettes supplémentaires générées par la mise à niveau de l'allocation de logement social (ALS) perçue directement par les Crous. Une partie de cette recette supplémentaire est provisionnée (9,8 € en 2007 et 11,9 M€ en 2008) et contribue à la rénovation du parc de logements.

Au vu de ces prévisions, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres pourra être maintenu en 2008 à un niveau sensiblement identique à celui de 2007, à savoir supérieur à 98 %.

La **restauration** affiche un chiffre d'affaires prévisionnel de 194,10 M€ avec un taux de couverture de 63 % (cf. infra « Partie Prévision d'activité du réseau »).

Les **autres recettes de fonctionnement**, beaucoup plus marginales, (9,7 M€) proviennent des revenus procurés par les locations, les commissions versées par les pays étrangers pour l'accueil de leurs boursiers, les placements de trésorerie et les intérêts de fonds placés en comptes de dépôt.

Parmi les recettes propres d'investissement (14,6 M€), il faut noter la part croissante des emprunts contractés par les Crous (13,95 M€ au lieu de 11,05 M€ en 2007) pour réhabiliter leur patrimoine et accompagner, sur leurs ressources propres, les efforts d'investissement voulus par l'État.

Ces recettes n'incluent pas les opérations d'ordre inscrites aux comptes 776, 777 et 78 « reprises sur provisions ».

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Les dépenses prévues au budget 2008 du réseau ont été ventilées par destination entre les différentes actions du programme 231 et réparties entre les rubriques « personnel », « fonctionnement » et « investissement ». Comme pour les ressources, les dépenses correspondent aux seules opérations donnant lieu à décaissement.

LES DÉPENSES RELATIVES À LA MASSE SALARIALE : 410,39 M€

Ces dépenses concernent toutes les rémunérations, salaires et cotisations des personnels payés par le réseau, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public, à durée indéterminée ou déterminée.

Les **personnels administratifs** (2 804 ETP en 2008) représentent une charge, action sociale comprise, de 123,04 M€ (soit +13% par rapport à 2007), financée sur la subvention pour charge de service public allouée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils sont répartis dans les différentes actions en fonction de la nature de leur activité. Les personnels du Cnous sont affectés en totalité dans l'action 4. La masse salariale du personnel du CNOUS représente 32,8 % du montant total (+18 % par rapport à 2007) ; ce pourcentage important s'explique par le fait que le Cnous intègre également dans sa dotation le montant total des pensions civiles (part ouvrière et part employeur) des fonctionnaires des Crous (31,45 M€). La masse salariale des fonctionnaires affectés dans les Crous se répartit à concurrence de 15,2 % en action 1, 23,5 % en action 2, 1 % en action 3 et 27,5 % en action 4.

Les **personnels ouvriers** (9 990 ETP en 2008) relevant des activités de production (hébergement et restauration) sont tous regroupés dans l'action 2 (255,9 M€) ; leur masse salariale financée à 80 % sur les budgets des établissements, s'élève à 108,58 M€ pour l'activité « hébergement » (en augmentation de 3,7 % par rapport à 2007) et à 147,32 M€ pour la « restauration » (+ 4,2 % par rapport à 2007). Ces augmentations tiennent compte de l'alignement sur la revalorisation du point Fonction publique, du régime indemnitaire et du GVT ainsi que des mesures de requalification des grilles indiciaires.

Compte tenu de l'augmentation des dépenses de masse salariale due essentiellement aux mesures catégorielles, la productivité (chiffre d'affaires / masse salariale) devrait baisser en 2008 : hébergement : 3,00 (au lieu de 3,03 en 2007) et restauration : 1,22 (au lieu de 1,23 en 2007). Le coût PO/lit passerait de 670 € en 2007 à 690 € en 2008 ; le coût de la masse salariale par repas évoluerait de 2,48 € à 2,55 €.

Quelques personnels ouvriers exercent des fonctions administratives, culturelles, informatiques et d'accueil ; ils sont alors regroupés dans les actions correspondant à leur activité.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: 485,4 M€

Action 1 « Aides directes » : 11,32 M€

Les deux principales dépenses concernent l'allocation unique d'aide d'urgence (A.U.A.U.) et l'attribution des bourses. L'A.U.A.U. constitue actuellement le principal moyen pour les centres régionaux d'aider les étudiants en grande difficulté et permet de leur apporter, dans l'urgence, une aide adaptée aux problèmes qu'ils rencontrent. Il est prévu une dotation de 8,03 M€ pour 2008, financée à hauteur de 6,78 M€ par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; et à hauteur de 1,25 M€ par les universités et les ressources propres des Crous.

Les Crous ont accordé, en 2007, 37 696 dons pour un montant moyen de 193 € et 700 prêts. 63,3 % des bénéficiaires étaient de nationalité française, les étudiants français boursiers correspondant à 41,7 % des étudiants aidés. Quant aux étudiants étrangers, ils représentaient, un peu plus de 35 % (36,7 %) des étudiants aidés et 30,86 % sont des étudiants non boursiers.

L'autre poste significatif de dépenses de l'action 1 est l'attribution de bourses territoriales par les centres régionaux à des étudiants que les collectivités locales souhaitent encourager par des aides ciblées : **2,47 M€**.

Action 2 « Aides indirectes » : 379,09 M€

Elles concernent l'hébergement et la restauration.

Les dépenses d'hébergement prévues au budget 2008 s'élèvent à **218,99 M€** ; elles n'incluent pas les dépenses d'amortissement sur ressources propres (10,11 M€ en 2008) et les constitutions de provisions (14,9 M€) dont le volume ne cesse d'augmenter (+ 12,1 % entre 2007 et 2008) en raison des travaux d'investissement réalisés par les centres régionaux.

Les **principaux postes de dépenses de fonctionnement** sont :

- les locations et charges locatives qui concernent les résidences conventionnées : 111,97 M€

- l'énergie et les fluides : 53,94 M€ qui augmentent encore de 2,1 % par rapport à l'année 2007 qui avait déjà connu une hausse particulièrement importante (+7,10 %) en raison des fluctuations enregistrées sur les produits pétroliers. La rénovation des chambres avec la mise en place de cabines de douches et l'introduction d'un confort plus moderne contribuent également à l'évolution de ce poste de dépenses.

- l'entretien courant : 14,21 M€. Ce poste est stable par rapport aux années antérieures.

Les **dépenses de restauration** ont été estimées à hauteur de **152,2 M€**. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- l'achat de denrées alimentaires et de boissons : 93,6 M€, soit 61,5 % du montant total des dépenses de fonctionnement de la restauration. Au vu de ces prévisions, le « coût denrées » par repas devrait passer de 1,44 € en 2007 à 1,54 € en 2008 soit une augmentation de près de 7 %. Cette évolution est due à l'augmentation importante du prix des denrées alimentaires, la plupart des Crous ayant été contraints par les fournisseurs de renégocier leurs marchés, ce qui a occasionné des hausses moyennes sur la plupart des produits de base d'environ 8 %.

- l'énergie et les fluides : 15,37 M€. La charge par repas continue à évoluer sur 2008 (+ 5,9 %) ; le coût par repas, stabilisé à 0,23 € en 2006 et 2007 s'élève à 0,25 € en 2008, conséquence de la hausse des produits pétroliers.

- l'entretien : 9,82 M€, ce poste recense les travaux effectués par les établissements pour maintenir les structures en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité (hors gros travaux d'investissement).

Action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 3,37 M€

Les dépenses effectuées par les Crous au titre de cette action concernent la politique culturelle. L'objectif visé est de soutenir la création et les initiatives étudiantes, d'encourager les mouvements associatifs, de développer des pratiques amateurs en ouvrant les lieux de vie étudiante aux étudiants artistes (cafétérias, restaurants, maisons de l'étudiant...), d'animer les campus et les résidences. Des opérations inter régionales sont lancées sous la forme de concours à destination des étudiants dans des domaines aussi divers que l'écriture de nouvelles, la photographie, la bande dessinée, le court métrage et la musique.

Action 4 « Pilotage et animation du programme » : 91,72 M€

Outre les frais de fonctionnement du CNOUS (OVE compris) et des services centraux des centres régionaux, cette action retrace à 93,7 % les dépenses que le réseau effectue :

- soit au titre du passeport mobilité (10 M€),

- soit au titre de son activité internationale pour les étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français pris en charge par le Ministère des Affaires étrangères (35,33 M€), et pour les étudiants étrangers, boursiers de leur gouvernement avec lesquels le Crous passe des conventions (34,88 M€). Les frais inhérents à cette activité sont de l'ordre de 5,6 M€.

INVESTISSEMENTS : 161,08 M€

Ils sont concentrés sur l'action 2 et l'action 4.

Action 2 : 149,79 M€

Les dépenses réalisées sur cette action correspondent prioritairement à la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant qui prévoit la création de places nouvelles (50 000) en 10 ans et la réhabilitation de 70 000 places en résidences traditionnelles afin de les doter d'un confort moderne.

Depuis 2007, les Crous se mobilisent pour que les objectifs de ce plan soient atteints compte tenu des financements complémentaires apportés par l'Etat et par l'effort consenti par les Crous.

En 2008, sur les 149,79 M€ inscrits en action 2, 147,10 M€ concernent les investissements immobiliers prévus en hébergement et restauration. **L'hébergement** représente à lui seul, avec 114,55 M€, près de 78 % des efforts engagés par les Crous en matière d'investissements. 77,83 M€ proviennent de subventions ; 36,72 M€ sont apportés par les établissements sur leurs ressources propres, dont l'emprunt. Leur contribution doit être soulignée car elle représente, en 2008, sur cette activité, environ le tiers de l'ensemble des financements.

Les investissements, en matière de **restauration**, concernent les restaurants dont la mise aux normes s'avère indispensable au vu des avis émis par les services vétérinaires ou les commissions de sécurité. Les financements proviennent de subventions : 16,98 M€ ; 15,56 M€ sont apportés par les Crous sur leurs fonds propres.

Action 4 : 9,94 M€

Hormis quelques prêts au personnel et quelques remboursements d'emprunts, les investissements de l'action 4 concernent pour 65 % des dépenses réalisées pour l'évolution des systèmes d'information : le développement des infrastructures, l'évolution des logiciels métiers, l'accélération de la modernisation avec la construction d'un info centre décisionnel pour une collecte plus performante des informations et une remontée fiabilisée des données.

Les dépenses d'investissement globales prévues à hauteur de 161,08 M€ sont financées par :

Apport des CROUS :

- un excédent de la section de fonctionnement	0,64 M€
- les amortissements des biens acquis sur RP	22,72 M€
- un prélèvement sur fond de roulement disponible	10,63 M€
- une reprise sur provisions	13,28 M€
- des emprunts	13,95 M€

Autres financements :

- des subventions de l'État	86,30 M€
- des subventions des collectivités locales	12,82 M€
- des remboursements de prêts	0,64 M€
- autres ressources	0,10 M€

On constate ainsi que l'apport des Crous dans le financement des investissements est de 38 %.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	12 734		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		12 794	12 794
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		12 794	12 794
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 441		
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	1 441		

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Emplois du réseau des œuvres universitaires :

Personnels ouvriers	Exécution 2007	Prévisions 2008	Prévisions 2009
ETP	9 702	9 990	9 990
ETPT	9 498	9 593	9 593

Personnels administratifs	Exécution 2007	Prévisions 2008	Prévisions 2009
ETP	2 798	2 804	2 804

Le réseau des œuvres n'est pas en mesure de fournir les prévisions en ETPT pour les personnels administratifs.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

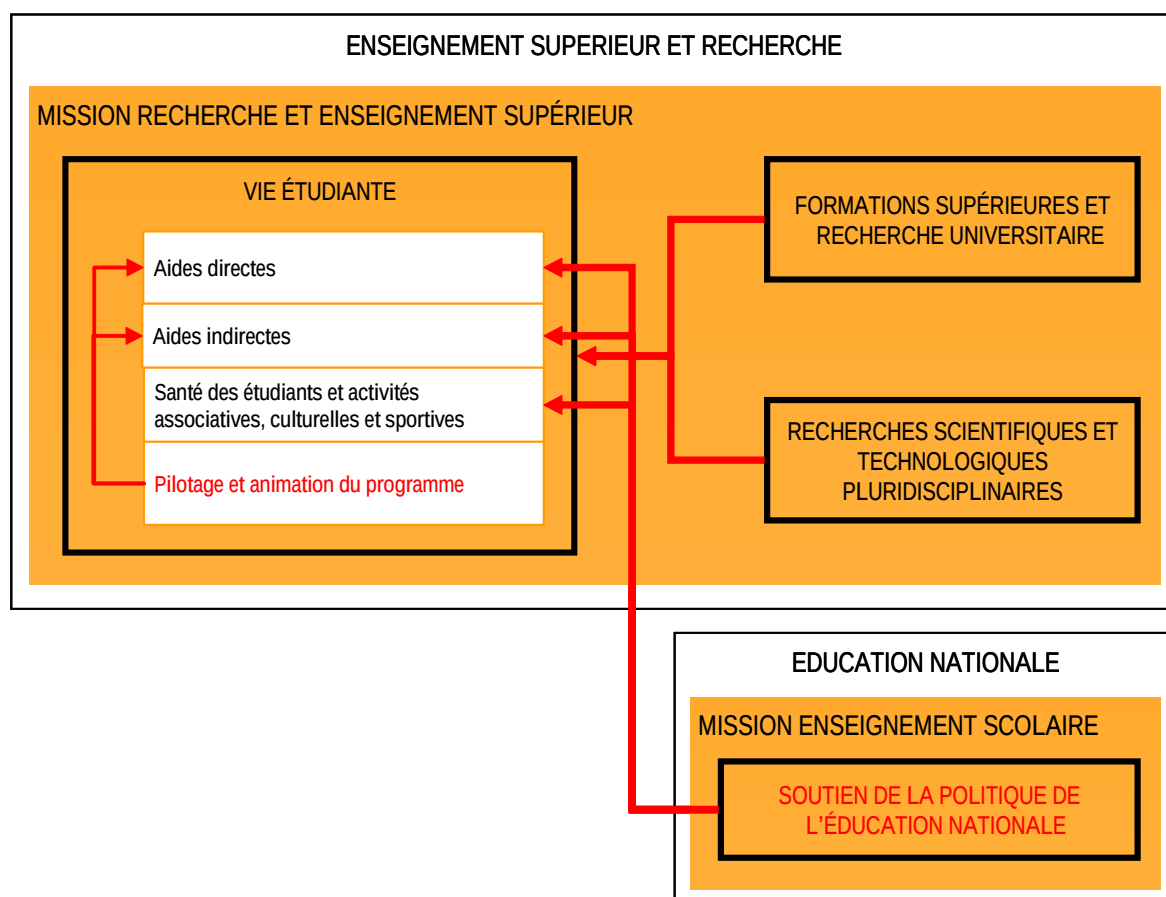
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Aides directes	1 551 267 798	+3 501 105	+2 696 726	+1 557 465 629	+1 511 203 812
Aides indirectes	270 990 625	+93 509 279	+40 156 770	+404 656 674	+394 106 551
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	142 479 107	0	+60 458 418	+202 937 525	+199 445 212
Pilotage et animation du programme	97 010 384	-97 010 384	0	0	0
Totaux	2 061 747 914	0	+103 311 914	2 165 059 828	2 104 755 575

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-103 311 914
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-101 632 526
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-919 510
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-759 878

OBSERVATIONS

L'action support du programme « Pilotage et animation du programme » contribue au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les dépenses de personnel et les moyens du CNOUS, les dépenses des personnels d'encadrement des 28 CROUS et des 13 CLOUS (Centres locaux des œuvres universitaires) ainsi que les dépenses de pensions civiles liées aux rémunérations des personnels des CROUS et payées par le CNOUS.

Les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La ventilation interne

Du fait des clés de répartition retenues dans l'analyse des coûts, la dépense de 97 M€ de l'action de pilotage du programme est déversée à plus de 96 % sur l'action « aides indirectes » qui recouvrent les deux activités principales du réseau des œuvres universitaires et scolaires : l'hébergement et la restauration étudiantes.

La dépense de l'action « Pilotage et animation du programme » a augmenté de 32 M€ par rapport à la dépense prévue en LFI 2008 (64,6 M€). Cette augmentation tient compte de la hausse entamée dans le RAP 2007 où l'exécution 2007 a été supérieure de +4 M€ à la prévision. Cette augmentation est due à une meilleure évaluation de la répartition par le réseau des œuvres universitaires de ses dépenses de personnels financées par l'Etat.

La ventilation externe

Afin de reconstituer la dépense prévisionnelle complète du programme 231 « vie étudiante », des déversements proviennent du **programme 150** « Formations supérieures et recherche universitaire » et du **programme 172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission Enseignement supérieur et Recherche

(MIREs) et du **programme 214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission Enseignement scolaire (MIEs) :

- Le programme 150 est celui qui apporte la plus grande contribution (101,6 M€) du fait de l'importance des déversements de son **action « Pilotage et support du programme » et de son action « Immobilier »**.

Ces dépenses ont été reventilées pour leurs parties consacrées au pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur (25,1 M€) en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur chargé de la vie étudiante, de plus, l'action « Immobilier » est aussi déversée en partie sur les action 2 « Aides indirectes » et 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » du **programme 231** « Vie étudiante » au prorata des surfaces bâties consacrées à la vie étudiante (99,1 M€) ;

- de même, le **programme 214** « Soutien de la politique de l'Education nationale » contribue aussi à la reconstitution des dépenses complètes du programme avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante (0,7 M€) ;

-enfin, un nouveau déversement intervient du **programme 172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (0,9 M€) vers le programme 231 correspondant à une partie du fonctionnement du site de Descartes qui est reventilée du fait du déménagement sur ce site de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur.

PROGRAMME 172

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	198
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	200
Présentation du programme et des actions	209
Objectifs et indicateurs de performance	220
Justification au premier euro	232
Opérateurs	257
Analyse des coûts du programme et des actions	294

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le programme joue un rôle central au regard des enjeux de la politique nationale de recherche. Et ce, pour plusieurs raisons :

- son poids financier (près de 4 milliards d'euros) en fait et de loin le premier programme entièrement consacré à la recherche au sein de la MIREs, et dépasse sensiblement le volume total des crédits imputés sur les actions recherche du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » (un peu plus de 3 milliards d'euros) ;
- le spectre scientifique couvert par les opérateurs qui dépendent du programme 172 est universel : cela tient bien entendu au fait que le CNRS est du nombre de ces opérateurs ; mais sur les domaines prioritaires de la politique nationale de recherche que sont les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et les sciences de la vie (SDV), on doit souligner qu'aux forces qu'y mobilisent le CNRS s'ajoutent au sein du programme celles du CEA civil et de l'INSERM pour les SDV, et de l'INRIA pour les STIC, et que c'est donc à travers ce programme que ces priorités sont principalement poursuivies ;
- l'ANR, qui joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des priorités programmatiques de la politique nationale est désormais un opérateur majeur du programme 172, dans la mesure où, à partir de 2008 le budget d'intervention de l'agence lui est rattaché ;
- le crédit impôt recherche, l'instrument essentiel dont dispose le gouvernement pour inciter au développement de la recherche des entreprises, est rattaché au programme 172 au titre des dépenses fiscales dont l'objet principal contribue à la poursuite de ses finalités ;
- enfin le ministère chargé de la recherche qui propose la politique du gouvernement dans les domaines de la recherche et de la technologie et joue donc un rôle de chef de file au sein de la MIREs, voit ses crédits de dépense directe retracés au sein de ce programme ;

L'ensemble de ces éléments confère donc au programme un rôle stratégique pour la recherche française. Ainsi s'explique le caractère transversal des objectifs qui lui sont assignés.

Le premier des objectifs pour la recherche française doit rester celui de l'excellence scientifique dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. Cette excellence se mesure essentiellement à travers les publications. Si le développement de la recherche dans les grands pays émergents, comme la Chine, rendra difficile pour la France, comme pour les autres pays industrialisés, le maintien de sa part relative dans les revues de référence internationale, une confirmation de la reconnaissance scientifique des travaux de nos chercheurs, mesurée par les citations à deux ans qu'obtiennent leurs publications, est visée par le programme.

Le second critère de la performance de notre recherche réside dans sa capacité à se mobiliser sur les nouveaux enjeux de la recherche, qu'il s'agisse des priorités que lui assigne l'acteur politique ou de celles que porte la programmation du financement incitatif de recherche mobilisé par l'ANR. Plus généralement, en effet, c'est à travers la mobilisation accrue sur des projets novateurs que s'appréciera la réactivité du système, autre objectif transversal qui a donc été retenu pour le programme.

L'excellence et la réactivité qui porteront témoignage de la vitalité de notre recherche ne sont pas des objectifs à viser seulement pour eux-mêmes dans la perspective du progrès des connaissances fondamentales : ils doivent être également poursuivis dans la perspective de la construction d'une économie de la connaissance, où la recherche est au service des enjeux de la société, de la croissance de l'emploi et de la richesse nationale. Aussi la contribution de la recherche à l'amélioration de la compétitivité de l'économie française est-elle un autre objectif fondamental du programme, qu'il s'agisse de l'atteindre par la valorisation et le transfert des résultats de la recherche des laboratoires publics, ou par l'accroissement de l'innovation dans les entreprises.

Enfin, dernier objectif transversal du programme qu'il convient de mentionner, le développement de la recherche nationale doit s'inscrire résolument dans l'espace européen de la recherche, que la France a l'ambition de relancer dans le cadre de sa présidence européenne en 2008. Il importe que se confirme dans le cadre du 7^{ème} PCRD lancé en 2007, l'implication croissante des équipes françaises dans les programmes cadres de l'Union, dont témoignent leurs bons résultats aux appels à projets européens sur la période récente.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.3	Efficience de la production scientifique: indice de coût d'une publication à bonne visibilité internationale
OBJECTIF 2	Accroître le dynamisme des équipes de recherche
INDICATEUR 2.1	Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent
INDICATEUR 2.2	Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)
INDICATEUR 2.3	Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche
OBJECTIF 3	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises
INDICATEUR 3.1	Efficience de la valorisation : nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés
INDICATEUR 3.2	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 3.3	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
INDICATEUR 3.4	Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises
INDICATEUR 3.5	Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche
OBJECTIF 4	Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche
INDICATEUR 4.1	Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
INDICATEUR 4.2	Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
INDICATEUR 4.3	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme
INDICATEUR 4.4	Part du PCRD attribuée à des équipes françaises
OBJECTIF 5	Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise
INDICATEUR 5.1	Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année
INDICATEUR 5.2	Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année
OBJECTIF 6	Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française
INDICATEUR 6.1	Evolution du nombre de chercheurs étrangers

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Pilotage et animation (libellé modifié)	73 199 400	171 411 195	244 610 595	150 000
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	872 478 111		872 478 111	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 034 543 274	89 839 254	1 124 382 528	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	482 512 369	521 000	483 033 369	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	543 053 191	46 900 000	589 953 191	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	211 116 925	110 276 630	321 393 555	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	264 953 682	28 660 000	293 613 682	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	306 529 983	1 354 621	307 884 604	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 865 815		58 865 815	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 763 744		68 763 744	
13	Grandes infrastructures de recherche	206 520 000	11 500 000	218 020 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	504 890 913		504 890 913	
Totaux		4 627 427 407	460 462 700	5 087 890 107	150 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Pilotage et animation (libellé modifié)	41 199 400	171 411 195	212 610 595	150 000
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	872 478 111		872 478 111	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 034 543 274	89 839 254	1 124 382 528	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	482 512 369	521 000	483 033 369	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	543 053 191	46 900 000	589 953 191	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	211 116 925	110 276 630	321 393 555	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	264 953 682	28 660 000	293 613 682	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	306 529 983	1 354 621	307 884 604	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 865 815		58 865 815	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 763 744		68 763 744	
13	Grandes infrastructures de recherche	206 520 000	11 500 000	218 020 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	504 890 913		504 890 913	
Totaux		4 595 427 407	460 462 700	5 055 890 107	150 000

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE RETRAITÉE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Pilotage et animation (libellé modifié)	40 187 061	83 618 026	123 805 087	200 000
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	951 978 111	0	951 978 111	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 028 294 533	86 936 234	1 115 230 767	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 285 448	521 000	478 806 448	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 106 277		538 106 277	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	209 350 170	140 413 271	349 763 441	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	262 202 062	27 887 379	290 089 441	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	303 214 528	1 354 621	304 569 149	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225		58 487 225	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257		67 975 257	
13	Grandes infrastructures de recherche	204 820 000	5 500 000	210 320 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	493 365 632		493 365 632	
Totaux		4 636 266 304	346 230 531	4 982 496 835	200 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Pilotage et animation (libellé modifié)	40 187 061	83 618 026	123 805 087	200 000
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	951 978 111	0	951 978 111	
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 028 294 533	86 936 234	1 115 230 767	
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478 285 448	521 000	478 806 448	
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 106 277		538 106 277	
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	209 350 170	140 413 271	349 763 441	
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	262 202 062	27 887 379	290 089 441	
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	303 214 528	1 354 621	304 569 149	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 487 225		58 487 225	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	67 975 257		67 975 257	
13	Grandes infrastructures de recherche	204 820 000	5 500 000	210 320 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	493 365 632		493 365 632	
Totaux		4 636 266 304	346 230 531	4 982 496 835	200 000

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008 retraitée	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008 retraitée	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		4 636 266 304	4 627 427 407		4 636 266 304	4 595 427 407
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 980 000	9 280 000		8 980 000	9 280 000
Subventions pour charges de service public		4 627 286 304	4 618 147 407		4 627 286 304	4 586 147 407
Titre 6. Dépenses d'intervention		346 230 531	460 462 700		346 230 531	460 462 700
Transferts aux entreprises		55 740 656	54 069 036		55 740 656	54 069 036
Transferts aux autres collectivités		290 489 875	406 393 664		290 489 875	406 393 664
Totaux hors FDC et ADP prévus		4 982 496 835	5 087 890 107		4 982 496 835	5 055 890 107
FDC et ADP prévus		200 000	150 000		200 000	150 000
Totaux y.c. FDC et ADP		4 982 696 835	5 088 040 107		4 982 696 835	5 056 040 107

DÉPENSES FISCALES⁶

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
200302	Crédit d'impôt en faveur de la recherche Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2007 - CGI : 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i>	1 000	1 390	2 010
300208	Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - CGI : 207-1-9°, 10° et 11°</i>	5	5	5
Coût total des dépenses fiscales⁷		1 005	1 395	2 015

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux, prises en charge par l'État, contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
080204	Dégrèvement afférent aux immobilisations affectées à la recherche Taxe professionnelle <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 1 170 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2002 - CGI : 1647 C quater</i>	40	44	50
Coût total des dépenses fiscales		40	44	50

⁶ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

⁷ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008	Chiffage pour 2009
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 130 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2004 - CGI : 44 undecies</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		0	0	0

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES À FORTS ENJEUX

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE (200302)

OBJECTIF VISÉ

Créé en 1983, le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) est devenu l'un des dispositifs majeurs dont dispose l'État pour inciter les entreprises à accroître leur effort de Recherche & Développement (R&D). Il permet aux entreprises qui effectuent des dépenses de R&D de constituer une créance fiscale imputable sur l'impôt sur les bénéfices. Cette créance peut aussi leur être remboursée au terme d'un délai de trois ans si son montant se révèle supérieur à celui de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de la même période. Certaines catégories de PME, et notamment celles disposant du statut de « Jeune entreprise innovante », bénéficient de la restitution immédiate de l'ensemble de leur créance dès la première année.

Fondé initialement sur la seule augmentation des dépenses de recherche supportées par les entreprises au cours d'un exercice par rapport à la moyenne des dépenses des deux exercices précédents, le CIR a été aménagé par l'introduction d'une « part en volume » égale à 5% (en 2004) puis 10% (en 2006) des dépenses de recherche exposées au cours de l'année. La « part en accroissement » était parallèlement ramenée de 50% à 45% (en 2004) puis 40% (en 2006) tandis que le plafond du crédit d'impôt ainsi calculé était successivement porté à 8 M€ en 2004, 10 M€ en 2006 et 16 M€ en 2007.

La réforme engagée par la loi de finances pour 2008 simplifie et augmente fortement le CIR, qui devient ainsi plus lisible et plus attractif. Le nouveau dispositif est adossé uniquement au volume des dépenses de R&D des entreprises. Le taux du crédit d'impôt est porté à 30% jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses de R&D et à 5% au-delà, sans plafond. Une majoration du taux, à 50%, est prévue pour les entreprises qui bénéficient pour la première fois du crédit d'impôt et pour celles qui n'en ont pas bénéficié depuis cinq ans. La seconde année d'entrée dans le dispositif, le taux majoré est de 40%.

Enfin, en application d'une recommandation de la Cour des comptes figurant dans son rapport public annuel de 2007, les avances remboursables accordées par l'Etat sont à partir de 2008 exclues de l'assiette du crédit d'impôt du bénéficiaire au titre de l'année de leur attribution. Elles y sont réintégrées si et lorsque l'entreprise rembourse.

PERTINENCE ET NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

En 2005, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a engagé deux études : l'une sur la perception par les entreprises de l'impact du crédit d'impôt recherche, l'autre sur la mesure de cet impact.

Ces deux études ont démontré l'intérêt que représentait ce dispositif tant sur la baisse du coût de la R&D, que sur la localisation en France d'activités de R&D, par des entreprises étrangères. Leurs résultats figurent dans les rapports adressés en 2006 et 2007 au Parlement. L'étude économétrique indique que sur la période 1993-2003, le ratio d'impact à court terme du CIR a été d'un peu plus de 1 : 1€ de CIR entraîne une dépense de R&D un peu supérieure à

1€. Le CIR a aussi un impact positif sur la propension à employer des chercheurs. Enfin, l'effet à moyen terme est supérieur à travers l'évolution du comportement des entreprises en matière de R&D.

COÛT POUR LES FINANCES PUBLIQUES ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Le nombre d'entreprises bénéficiaires a été divisé par plus de 2 au cours de la décennie qui a précédé l'introduction en 2004 de la « part en volume » ; sur les 5 833 entreprises ayant souscrit une déclaration au titre de l'année 2003, 2 757, soit moins de 50%, avaient un crédit positif, pour un montant cumulé de 428 M€ (cf. tableau 1).

La réforme de 2004 a donné des résultats immédiatement mesurables : dès la première année, le nombre des entreprises bénéficiaires est remonté à 5 096 et le montant de crédit d'impôt recherche a bondi à 890 M€. En 2006, avec le doublement de la « part en volume », le nombre de bénéficiaires a connu une accélération et la créance fiscale s'est à nouveau fortement gonflée.

Tableau 1 : évolution du CIR de 2002 à 2006 (dernier exercice fiscal connu)

Année de l'exercice fiscal	Nombre de déclarants	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires/ Nombre de déclarants	Créance fiscale du CIR	Créance moyenne par bénéficiaire
2002	5 907	2 760	54%	489 M€	177 200 €
2003	5 833	2 757	47%	428 M€	155 200 €
2004	6 369	5 096	80%	890 M€	174 600 €
2005	7 400	5 486	74%	982 M€	179 000 €
2006	8 070	6 570	81%	1 430 M€	217 700 €

La dépense fiscale doit être différenciée de la créance fiscale dont elle est la contrepartie budgétaire ; elle suit une évolution parallèle à la créance fiscale assortie d'un effet retard, l'utilisation de la créance pouvant conduire à un étalement sur une période de quatre ans : ainsi, la créance fiscale de l'année N est imputée en fonction de l'impôt dû et, s'il est insuffisant, le solde est reporté avant d'être remboursé la 4^{ème} année. Ce mécanisme est illustré par le tableau 2, qui porte sur la période récente :

Tableau 2 : évolutions comparées de la créance et de la dépense fiscales (en millions d'euros)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (*)
Créance fiscale	489	430	890	982	1 430	1 530
Dépense fiscale	470	470	480	700	800	1 000

(*) Données provisoires

Estimation de la créance et de la dépense fiscales induites par la réforme de 2008

Le MESR a effectué une simulation de l'effet brut de la législation 2008 du CIR sur la créance fiscale 2005. Après actualisation de cette créance et exclusion des avances remboursables de l'assiette du CIR, la créance 2008 peut ainsi être estimée à 3 500 M€, avant toute prise en compte des effets incitatifs de la réforme. Ces derniers, perceptibles à partir de 2009, sont de deux ordres :

- un effet d'addition fondé sur l'hypothèse que les entreprises réinvestissent en dépenses de R&D le surcroît de créance fiscale qu'elles imputent sur l'impôt ou qui leur est restitué ;
- un effet progressif d'entrée dans le dispositif de nouvelles entreprises issues du vivier de celles qui ont une activité (continue ou discontinue) de R&D mais n'étaient pas bénéficiaires du CIR avant 2008, éventuellement accompagné d'un effet déclaratif en raison du déplafonnement du dispositif.

A l'avenir, et hors ces effets incitatifs, la créance fiscale du CIR progressera régulièrement. En effet, la formulation précédente du CIR en faisait un dispositif différentiel, non indexé sur l'inflation. Le passage à une formulation en volume indexe désormais cette dépense sur le volume global des dépenses de R&D des entreprises, qui croît à *minima* sous l'effet de l'inflation.

La traduction de la créance estimée en une dépense fiscale annuelle dépend de la capacité des entreprises à consommer cette créance en l'imputant sur leur impôt société ou en demandant la restitution. L'évolution de la dépense fiscale dépend ainsi fortement de la dynamique de l'impôt sur les sociétés, mais également de la répartition

de la créance supplémentaire par typologie d'entreprises (les JEI par exemple ayant droit à une restitution immédiate). L'ampleur, sans précédent, de la réforme inscrite en LFI 2008 invite à envisager une montée en puissance plus progressive de la dépense fiscale que lors des réformes précédentes. Les évaluations arrêtées compte tenu des éléments connus sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : prévision d'évolution de la créance et de la dépense fiscales (en millions d'euros)

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense fiscale estimée après effets incitatifs	1 390	2 010	2 570	3 030	4 150
Progression annuelle de la dépense fiscale	+ 390	+ 620	+ 560	+ 460	+ 1 120

EFFICIENCE

On ne dispose pas à ce jour d'études précises permettant d'évaluer l'efficacité du CIR pour les finances publiques et les entreprises. On admet toutefois généralement que le coût de gestion des dispositifs fiscaux est relativement faible, tant pour les administrations que pour les entreprises, en tout cas inférieur aux coûts de montage, de suivi, d'instruction et de contrôle des dossiers générés par les procédures d'aides directes.

COMPARAISON COÛTS-AVANTAGES ENTRE DÉPENSES FISCALE ET BUDGÉTAIRE

Les incitations fiscales sont devenues l'un des instruments importants des politiques publiques d'innovation. De nombreux pays les ont adoptées comme des instruments généraux, susceptibles d'améliorer l'environnement national pour les dépenses de R&D sans ciblage sectoriel ou technologique, contrairement aux subventions.

En effet, pour augmenter les dépenses de R&D, l'État a besoin d'un outil transversal qui réduit l'écart entre rendements privé et public de la R&D pour toutes les entreprises. L'instrument fiscal crée ainsi un environnement général plus favorable à l'investissement en R&D des entreprises, quel que soit leur âge, leur taille ou leur secteur d'activité. L'outil fiscal laisse le choix des projets et des investissements aux entreprises, ce qui constitue un atout dans un contexte de progrès technologique rapide et de multiplication des combinaisons entre technologies et secteurs pour innover.

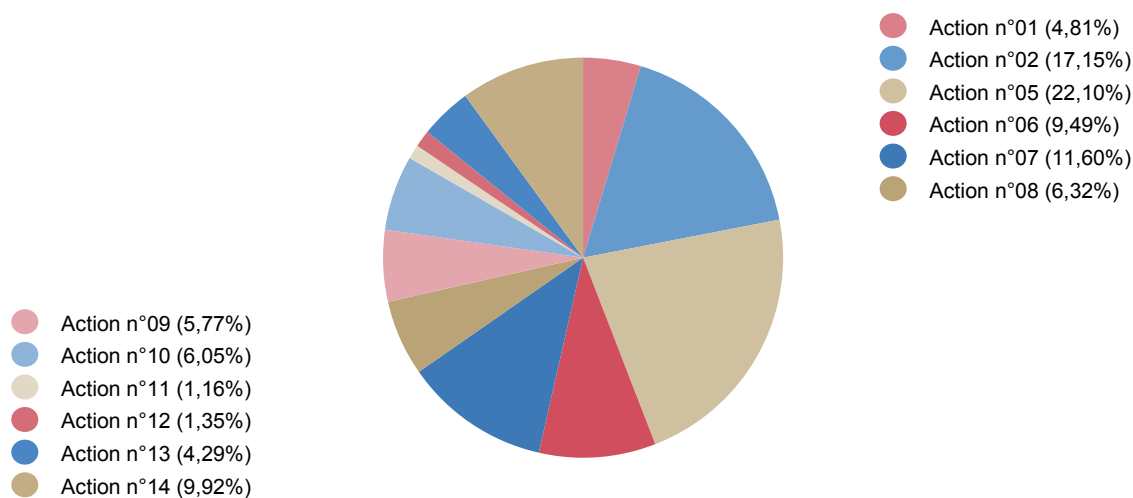
Les aides directes (subventions, financement d'infrastructures sectorielles...) semblent mieux adaptées à des interventions ciblées, sur un projet, un secteur ou une catégorie d'entreprises. Elles supposent que les autorités publiques sont en mesure d'identifier les secteurs et les projets pertinents.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage et animation (libellé modifié)	244 610 595	212 610 595
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	872 478 111	872 478 111
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 124 382 528	1 124 382 528
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	483 033 369	483 033 369
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	589 953 191	589 953 191
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	321 393 555	321 393 555
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	293 613 682	293 613 682
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	307 884 604	307 884 604
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	58 865 815	58 865 815
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 763 744	68 763 744
13	Grandes infrastructures de recherche	218 020 000	218 020 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	504 890 913	504 890 913
Totaux		5 087 890 107	5 055 890 107

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme résulte de la fusion en LFI 2007 de deux programmes antérieurement distincts : le programme « orientation et pilotage de la recherche » et le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Il en fait désormais converger les finalités.

La **première finalité** du nouveau programme est d'œuvrer au pilotage du système français de recherche et d'innovation ; à ce titre le programme est le support du financement d'un certain nombre de dispositifs ministériels.

Le pilotage du système français de recherche et d'innovation est aujourd'hui confronté aux défis que constituent :

- le contexte international concurrentiel de l'activité scientifique,
- la construction d'un espace européen de la recherche,
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche,
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques,
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui se met en œuvre au travers de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. Ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- de proposer, sur la base d'exercices prospectifs, une vision stratégique du système français de recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;
- d'orienter son évolution par le cadrage réglementaire de l'activité, par le pilotage des opérateurs et par la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;
- de développer et de mettre en œuvre le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre sur ce volet par les directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

La **seconde finalité** du programme est le développement de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvrent l'ensemble des champs du savoir en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde et la circulation croissante des chercheurs exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Sur ce volet, le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (le CNRS, le CEA civil, l'INSERM, l'INRIA, l'INED), fondations (instituts Pasteur Lille, Paris et institut Curie) et groupements d'intérêt public (institut Paul Emile Victor – IPEV, Génopole, agence nationale de la recherche sur le SIDA – ANRS) dont les ressources proviennent notamment de l'État à travers une subvention pour charge de service public. Le programme finance également les moyens destinés aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les contributions de la France aux organisations de recherche internationales comme le centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés. Du fait de sa dimension interdisciplinaire, le programme vise aussi un développement plus rapide des nouvelles technologies dans les secteurs stratégiques des sciences du vivant et des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le pilotage des opérateurs sur les objectifs stratégiques du programme est assuré à travers des contrats quadriennaux entre l'État et les établissements du programme. Des indicateurs associés permettent de suivre annuellement leur mise en œuvre.

La maquette des **objectifs et indicateurs** du programme a été retouchée par rapport au PAP 2008. Un nouvel objectif est proposé (objectif 2 : « Accroître le dynamisme de la recherche ») en fusionnant deux objectifs antérieurs très voisins (« Développer le financement sur projets » et « Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique »). Quelques indicateurs nouveaux apparaissent, notamment deux indicateurs d'efficacité (1.3 et 2.1).

Le programme est **structuré en douze actions** :

- action 1 : Pilotage et animation du programme et de la mission ;
- action 2 : Agence nationale de la recherche ;

Les dix actions suivantes, numérotées de 5 à 14 s'analysent en :

- sept actions qui déclinent les différents champs thématiques de recherche ;
- deux actions transversales qui concernent l'information scientifique et technique et les moyens de gestion de la recherche des établissements ;
- une action spécifique concernant les très grandes infrastructures de recherche.

Le responsable de la performance du programme est le directeur général de la recherche et de l'innovation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage et animation
- ACTION n° 02 : Agence nationale de la recherche
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales
- ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01
Pilotage et animation

4,8 %



Le ministère chargé de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministères intéressés, met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il prépare les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur », au sein de laquelle il joue donc un rôle de chef de file.

Le pilotage des activités de recherche par l'administration ministérielle

L'administration centrale du ministère de la recherche élabore la politique de l'Etat en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Elle conduit les modifications du cadre réglementaire et statutaire nécessaires à l'activité de recherche et prépare les évolutions législatives du domaine.

Elle définit la politique de l'emploi scientifique en liaison, pour les aspects statutaires, avec les directions techniques compétentes.

Elle participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne en liaison avec la direction des relations internationales et de la coopération, et définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et la coopération technologique avec les entreprises.

Elle assure la tutelle directe de l'ensemble des opérateurs de recherche des programmes 172, 187 et 193 au sein de la mission : elle instruit leurs demandes budgétaires, répartit entre eux les moyens qui leur sont alloués annuellement et en contrôle l'utilisation à leur niveau ; elle assure un suivi régulier de leurs activités à travers la préparation de leurs conseils d'administration ; enfin, dans le cadre de leurs contrats d'objectifs, elle oriente les évolutions de leurs politiques sur le moyen terme en cohérence avec la politique nationale définie par le gouvernement.

Elle définit les orientations de la politique scientifique et les priorités de la recherche des établissements d'enseignement supérieur. Elle est responsable de la diffusion de l'information et de la culture scientifiques et techniques (ICST).

Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) mettent en œuvre au niveau régional la politique du ministère.

La réflexion stratégique

Le pilotage du système national de recherche et d'innovation doit s'appuyer sur une réflexion stratégique combinant l'analyse des dynamiques de l'activité et la détermination des priorités à lui assigner.

Deux acteurs extérieurs au ministère concourent de manière privilégiée à nourrir cette réflexion stratégique :

- **le haut conseil de la science et de la technologie (HCST)** est un organe consultatif composé de personnalités qualifiées de haut niveau dont la mission est de préparer les décisions stratégiques de l'Etat en faveur de la recherche et de l'innovation, en éclairant les pouvoirs publics sur les orientations à définir ; sa réforme, décidée en juin 2008 par le Conseil de modernisation des politiques publiques, est en préparation.

- **l'Observatoire des sciences et des techniques (OST)** est un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de produire des indicateurs et des études qui permettent aux acteurs de la science et de la technologie au sens large de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies. Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche et contribuent à apporter un éclairage sur les performances de la politique de recherche.

L'action internationale et européenne

L'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement de partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche (EER) sont des enjeux essentiels qui exigent une politique ambitieuse.

La construction de l'EER est une dimension structurante de l'évolution du dispositif national de recherche. Elle se réalise notamment à travers la mise en œuvre des programmes cadres de l'UE. Le lancement du 7^e PCRD a été

l'occasion du renforcement, sous l'égide du ministère, du réseau des points de contact nationaux (PCN) sur les différents programmes prévus, afin notamment de favoriser la participation des équipes françaises.

La politique internationale en matière de recherche et de technologies du ministère se développe selon un axe de coopération géographique et un axe de priorités thématiques qui correspond aux grands enjeux de la recherche mondiale. La coopération géographique vise à créer et renforcer des réseaux d'excellence et s'adresse en particulier à l'ensemble des pays ayant un niveau de recherche comparable (UE, OCDE). L'accent est mis également sur une coopération accrue avec les pays émergents qui seront les grands partenaires de demain (Brésil, Mexique, Afrique du Sud) et avec les pôles d'excellence déjà actifs en Chine et en Inde.

Pour la mise en œuvre de ses missions générales à travers des actions spécifiques, le ministère finance divers dispositifs ciblés décrits ci-après.

Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Dans le cadre de la formation à et par la recherche, axe d'intervention essentiel de la politique scientifique et parallèlement au dispositif des allocations de recherche financé sur le programme 150, de premier emploi à titre de post-doctorant dans des laboratoires, les CIFRE permettent à de jeunes doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise (PME ou grand groupe) qui les recrute en CDD (de trois ans, par dérogation au Code du travail) ou CDI avec l'appui d'un laboratoire public. Autour d'un projet de recherche technologique, les doctorants associent à une formation de haut niveau une expérience de 3 ans dans une entreprise. C'est aussi, pour l'entreprise, l'opportunité de développer ses recherches et d'améliorer sa compétitivité avec l'appui financier de l'Etat et l'accompagnement d'un laboratoire. Dès la mise en place des conventions CIFRE en 1981, leur gestion a été déléguée à l'Association nationale de la recherche technique (ANRT). L'ANRT et le ministère signent chaque année une convention financière dans le cadre d'un contrat-cadre pluriannuel régissant le fonctionnement de leur collaboration. Cette convention annuelle précise les objectifs de l'année en termes de nombre de conventions et d'actions d'animation.

Accueil de chercheurs post-doctorants

Le « plan de recrutement de post-doctorants » lancé en 2003 avait pour objectif l'accueil dans des laboratoires relevant des EPST, des EPIC ou des universités, et dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de dix-huit mois en moyenne, de jeunes docteurs de grande qualité, français ou étrangers. Ce dispositif souple, géré directement par les établissements, sans contrainte de calendrier quant à la date de prise d'effet, devait permettre à de jeunes docteurs de réaliser une mobilité à partir de leur laboratoire de formation initiale, d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau et de se préparer ainsi, sans rupture après la fin de la thèse, à un recrutement ultérieur pérenne dans une entreprise ou un laboratoire académique français ou étranger. Désormais relayé par le développement important des recrutements de post-doctorants sur projets financés par l'ANR, ce dispositif entrera progressivement en extinction à compter de 2009.

L'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST)

Inscrit dans le Pacte pour la recherche, l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie contribue à renouveler le rapport de confiance entre la société et la science dans un contexte marqué par une inquiétude, voire une remise en cause de certaines évolutions scientifiques et techniques, par une forte médiatisation et, corrélativement, un intérêt affirmé de nos concitoyens pour ces questions. L'IHEST a pour mission de contribuer à anticiper la demande de nos concitoyens sur la science et la technologie, de renforcer notre capacité de dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation et participer à refonder les relations sciences-société. La formation de l'IHEST a pour vocation de contribuer à rapprocher la science de la société, de diffuser dans la société une culture scientifique – de la recherche et de l'innovation – de construire une intelligence collective des enjeux du développement scientifique et technique. L'IHEST a ainsi vocation à constituer progressivement un vivier diversifié de personnalités sensibilisées aux enjeux actuels de la science et de ses évolutions (services de l'Etat, entreprises, assemblées parlementaires, médias, associations, etc.).

Information scientifique et technique (IST)

L'administration centrale du ministère chargé de la recherche élabore la politique nationale d'information scientifique et technique et pilote sa mise en œuvre avec les différents acteurs du domaine (organismes de recherche, universités, organisations professionnelles, sociétés savantes, entreprises, autres administrations, etc.). En novembre 2007, les directeurs généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche ont confié à Jean Salençon la mission de « définir

les nouveaux périmètres et les éléments stratégiques d'une feuille de route de l'IST ». Un comité de l'IST, rassemblant une dizaine de personnalités scientifiques a remis son rapport aux directeurs le 20 mai 2008.

Une Culture scientifique et technique (CST) en réseaux

Le ministère entend développer les réseaux implantés sur le territoire regroupant les musées de science, les muséums, les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) avec les structures de recherche publiques et privées, les universités, les musées, les associations, les collectivités. Différents moyens sont mis en œuvre :

- le recours à des **manifestations publiques** comme la Fête de la Science, organisée à l'échelle de tout le territoire national, qui mobilise près de 7.000 chercheurs, et touche chaque année près de 7 millions de personnes ;
- l'appui aux **actions régionales** pour impulser localement une politique de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de tous les publics. Dans la quasi-totalité des régions, les contrats de projets Etat-Régions (2007-2013) ont pris en compte la CSTI. Mais le financement intervient même dans les régions où la CST n'est pas inscrite au contrat de plan. Il s'agit, notamment, de contribuer au développement de l'activité des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) pour lesquels a été mis en place une procédure de labellisation ;
- le soutien à des **associations nationales** de diffusion de la culture scientifique et technique et, au-delà, à des projets de culture scientifique et technique portés par différents acteurs (structures associatives et opérateurs de recherche), en fonction des orientations ministérielles ;
- l'éducation à la science en **milieu scolaire** : l'action du ministère vise à toucher le public, prioritaire, des jeunes en leur proposant une approche vivante de la science et en leur permettant d'échanger avec les scientifiques dans leur milieu éducatif habituel (Ecoles, collèges, lycées).

Le soutien à l'innovation se traduit par un ensemble d'activités destinées à favoriser le transfert des résultats de la recherche publique.

L'incubation d'entreprises innovantes liée à la recherche publique

Au total, entre 2000 et 2007, ces incubateurs ont accompagné 1 993 projets d'entreprise ayant abouti à fin 2007 à 1 239 créations d'entreprise. Fin 2007, 85 % de ces entreprises (soit 1 057) étaient toujours en activité, totalisant environ 5 000 emplois en équivalent temps plein, soit un effectif moyen d'environ 5 emplois par entreprise.

Un audit en 2006 a permis de vérifier l'évolution du fonctionnement des incubateurs, et d'établir un panorama de l'incubation en France ; sur cette base, le ministère soutiendra pour la période 2007-2009 l'accompagnement de 756 nouveaux projets. Ces incubateurs reçoivent également le soutien financier des régions et du Fonds social européen.

La valorisation et le transfert de technologie

La mise à disposition des résultats de la recherche (valorisation) constitue une des missions du dispositif public de recherche. Parmi les difficultés de mise en œuvre, les plus importantes se situent au niveau de la maturité des projets et de la professionnalisation des équipes en charge de cette mission.

La professionnalisation des équipes de valorisation exige la maîtrise de compétences très diversifiées et des liens de proximité très forts avec les équipes de recherche. Un dispositif de mutualisation a été initié par appel à projets. Il permet de couvrir la moitié des universités, ainsi qu'un certain nombre d'organismes de recherche et autres établissements d'enseignement supérieur. Ainsi se trouve mis sur pied un ensemble de 14 dispositifs d'une taille critique suffisante pour exécuter une partie importante de ses missions transversales, à proximité des équipes de recherche. Les différentes expérimentations permettent d'identifier les bonnes pratiques à généraliser ensuite sur le territoire national ainsi que d'observer les modalités d'intégration de la fonction de valorisation de la recherche dans le périmètre des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

La diffusion technologique

Le soutien à l'innovation suppose également que les entreprises, particulièrement les PME, puissent accéder à une technologie plus ou moins éprouvée car ces dernières n'ont pas les moyens humains, financiers ou techniques de l'utiliser. Ainsi, des structures de diffusion technologique peuvent permettre l'accès à des équipements et/ou tester/valider les résultats de la recherche jusqu'à ce qu'ils puissent être exploités par l'entreprise. Pour aider les instances (DRRT, collectivités territoriales,...) qui subventionnent ces structures, le ministère a rénové sa procédure de labellisation des structures de diffusion technologique en créant trois labels, soumis à une révision tous les trois ans : les centres de ressources technologiques (CRT) pour les structures prestataires, les cellules de diffusion technologique (CDT) pour les structures d'interface entre les entreprises et les centres de compétences et les plates-formes technologiques (PFT) pour la mise à disposition des plateaux techniques disponibles dans les lycées technologiques

ou professionnels. Les structures reconnues par le ministère peuvent ainsi être financées dans le cadre des contrats de projets État-régions 2007-2013.

ACTION n° 02
Agence nationale de la recherche

17,1 %



Le financement de la recherche sur projets permet de favoriser l'excellence scientifique, en apportant un soutien particulier aux meilleures équipes et aux projets les plus innovants et les plus ambitieux. Mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science, ce mode de financement s'adapte tant à la recherche fondamentale qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé. Ce financement a bénéficié d'une remarquable évolution au cours de ces 10 dernières années au moins pour ce qui concerne la part publique de ces financements, tant au niveau national que de celui de l'Union européenne. Un saut quantitatif a été franchi avec la création en 2005 de l'Agence Nationale de la Recherche qui a bénéficié depuis de moyens en croissance forte.

L'ANR oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises, en France comme à l'étranger, dans le cadre d'une double mission : produire de nouvelles connaissances en cohérence avec les priorités nationales définies en matière de recherche et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats. Dans ce contexte, son budget d'intervention finance deux grandes catégories d'opérations :

- les appels à projets (AAP) sur des critères d'excellence scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises ;
- des actions plus ciblées visant notamment au développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement (dans le cadre des pôles de compétitivité par exemple).

Les choix qui conduisent chaque année à la programmation de l'ANR sont fondés à la fois sur une consultation approfondie des communautés scientifiques et sur la prise en compte des priorités gouvernementales. Le conseil de prospective mis en place début 2008 contribue à la définition du contenu des programmes de l'ANR sur le long terme, en synergie avec les comités sectoriels de l'ANR et les ateliers de réflexion prospective (ARP).

Avec l'Agence Nationale de la Recherche, la France s'est donc donné l'instrument nécessaire pour concentrer ses efforts de recherche sur certains sujets particulièrement cruciaux pour notre avenir, et rattraper le retard qu'elle avait pris en matière de financement de la recherche sur projets. L'ANR est parvenue à trouver très rapidement sa place, non seulement dans notre pays, mais également dans les communautés scientifiques communautaire européenne et internationale : En un peu plus de trois ans de programmation (2005-2007), ce sont plus de 4 500 projets rassemblant plus de 12 000 équipes de recherche, publiques et privées, qui ont été financés par l'ANR, pour un total d'environ 2,3 milliards d'euros.

Le dispositif Carnot, une des actions phare mise en place par l'ANR, est destiné à favoriser les collaborations entre recherche publique et recherche privée. Après les 20 premiers labels Carnot attribués en mars 2006, 13 nouvelles entités ont été labellisées en 2007. Une structure fédérative de ces instituts a aussi été mise en place cette année ; elle mènera des actions mutualisées et des actions collectives pour leur compte. Les premiers jalons d'un appel à projets franco-allemand destiné promouvoir des projets de recherche entre instituts Carnot et instituts Fraunhofer (Allemagne) ont été posés en juin 2008.

Par ailleurs, une partie du montant des aides allouées par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre des procédures d'appel d'offres revient à l'organisme de recherche dans lequel le porteur du projet exerce ses fonctions. Cet abondement, appelé « préciput », constitue un mécanisme de reconnaissance du rôle assuré par les établissements de recherche, dans la mise en place, autour des porteurs de projets sélectionnés par l'ANR, d'un environnement de travail leur permettant d'être performants. Le pourcentage du préciput a été porté à titre expérimental de 5% en 2007 à 11% en 2008 ; il est désormais alloué à l'établissement « hôte » des équipes soutenues. La « Charte du préciput » de l'ANR prévoit que les établissements bénéficiaires devront rendre compte de l'utilisation de ces crédits.

ACTION n° 05

22,1 %



Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements à l'échelon mondial sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique, avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe.

Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi un facteur essentiel du développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier.

Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec la recherche universitaire, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

Les opérateurs principaux de cette action sont le CNRS, l'INSERM, les instituts Pasteur et Curie ainsi que les centres anticancéreux et les différents groupements d'intérêt public de recherches en génomique ou sur le SIDA (ANRS). Cette action prend aussi en compte les recherches du CEA en sciences de la vie qui font appel aux mêmes techniques d'intégration à toutes les échelles du vivant et utilisent les spécificités des technologies nucléaires (marquage isotopique et imagerie par RMN ou TEP...). Il s'agit des programmes « technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies » et « radiobiologie-toxicologie nucléaire ». Cette action inclut enfin les contributions de la France aux organisations scientifiques internationales du domaine : Centre européen de biologie moléculaire (CEBM), Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM), Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

ACTION n° 06

9,5 %



Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant.

Les principaux opérateurs de cette action sont le CNRS, l'INRIA, et le CEA, sans oublier que, le plus souvent, les recherches sont menées en partenariat avec les universités ou l'industrie. Ces travaux de recherche sont également présents dans les laboratoires de certaines écoles d'ingénieur, en particulier celles de l'Institut Telecom (anciennement dénommé groupe des écoles des télécommunications).

Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, les recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, et, enfin, les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines.

Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 07**11,6 %****Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur**

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée. L'opérateur principal de cette action est le CNRS. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CEA (DSM et DRT) et les écoles d'ingénieur.

ACTION n° 08**6,3 %****Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies**

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies du CNRS et du CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. La contribution française au CERN figure dans cette action. Parmi les grands projets d'infrastructures du CERN figure le collisionneur de protons LHC (Large Hadron Collider) dont la réalisation sera achevée en 2008. A l'horizon 2015, l'Europe doit se doter d'une source de spallation deux fois plus puissante que la source américaine.

L'action porte en outre, via le CEA, la contribution de l'Etat au projet ITER de réacteur expérimental à fusion nucléaire, en phase de développement.

En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.

ACTION n° 09**5,8 %****Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte.

Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre » du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre.

En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs et de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

Les principaux opérateurs du programme sont le CNRS - avec en son sein l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) - et l'institut Paul Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur le

continent Antarctique et l'océan Arctique. Le CEA est également bénéficiaire de cette action de par ses recherches fondamentales sur l'énergie relatives au climat et à l'astrophysique.

Cette action inclut également les contributions françaises aux projets scientifiques internationaux dans le domaine de l'astronomie, principalement liés à l'instrumentation comme l'ESO (European Southern Observatory).

ACTION n° 10**Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société****6,1 %**

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel.

L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création de maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale.

Le progrès de la connaissance repose, tout autant sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés que sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 11**Recherches interdisciplinaires et transversales****1,2 %**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres.

Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine.

La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes. Cette action comprend notamment les moyens du CEA consacrés à l'enseignement et à la formation (INSTN) et à la diffusion de la culture scientifique et technique.

ACTION n° 12**Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies****1,4 %**

L'information scientifique et technique (IST) vise à assurer une meilleure diffusion des travaux de recherche effectués au sein des établissements et à constituer des outils efficaces de valorisation et de transfert des connaissances pour l'ensemble de la communauté des chercheurs. Elle s'attache à développer l'utilisation de l'espace électronique par la communauté scientifique, notamment à travers le réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (RENATER), compte tenu des avantages qu'il présente en termes de réactivité et de performance technique.

Cette action comprend les moyens d'IST des quatre EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INED) du programme.

ACTION n° 13**4,3 %****Grandes infrastructures de recherche**

Les liens entre la science et la technologie tendent à se renforcer dans la recherche contemporaine. Il n'existe plus une seule discipline qui n'ait pas besoin d'un appareillage ou d'un mode de traitement des données performant pour pouvoir développer ses expériences et produire des connaissances nouvelles. L'objet de l'action vise les instruments dont la réalisation a un fort impact scientifique en structurant l'activité d'une communauté avec parfois des retombées technologiques, économiques et sociales.

Ces instruments se situent à la pointe du développement scientifique et technologique et sont porteurs d'innovations qui diffusent ensuite vers d'autres secteurs.

Du fait de leur coût et de leur taille, ils sont le plus souvent partagés au niveau national, voire international. Leur conception et leur développement se déroulent sur une longue période et nécessitent une programmation rigoureuse reposant sur une participation de l'Etat et de partenaires internationaux. L'analyse de la matière condensée s'effectue, par exemple, au moyen de la source de neutrons européenne de l'Institut Laue-Langevin à Grenoble (ILL), avec une participation française de 34 %, ainsi que par les machines de rayonnement synchrotron : le laboratoire LURE à Orsay et la machine européenne ESRF à Grenoble (participation de la France : 27,5 %).

ACTION n° 14**9,9 %****Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Cette action concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et pour administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de recherche pour fortifier son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La qualité de la science française se manifeste principalement par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans le champ des disciplines couvert par les opérateurs du programme.

Deux indicateurs bibliométriques (1.1 et 1.2) mesurent la place prise par la science française. Le premier (1.1) est un indicateur essentiellement quantitatif : il mesure la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme en Europe et dans le monde. Des cibles très volontaristes ont été initialement fixées au PAP 2006 pour cet indicateur : en réalité le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Espagne, Pologne...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil...). Cette concurrence exerce une pression sur tous les opérateurs des grands pays de tradition scientifique (Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni...) – pays dont la part de publications est, comme celle de la France, en baisse depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, c'est également l'évolution de la place relative de la France par rapport à ces grandes nations scientifiques qui permettra de mesurer le niveau de performance des opérateurs du programme.

Le second indicateur bibliométrique (1.2) est qualitatif : il mesure l'influence de la production scientifique d'un opérateur sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté internationale des chercheurs. Les Etats-Unis, qui restent une hyperpuissance scientifique, ont un impact à deux ans de 1,47 (2006) c'est-à-dire très au-dessus de la moyenne internationale de référence, qui est de 1. En 2006 toujours, l'indice d'impact à deux ans de l'Union européenne est de 1,01, celui de la France est de 0,92, celui de l'Allemagne de 1,07. La cible 2010 fixée initialement au PAP 2006 pour le programme est ambitieuse, sachant par exemple que l'indice d'impact de la Chine, encore modeste en 2006 (0,55), a augmenté de 26 % entre 2001 et 2006.

Les deux indicateurs bibliométriques sont complétés par un indicateur d'efficacité (1.3) qui, à travers l'évolution d'un indice, corrèle le financement mobilisé et la production scientifique induite. L'efficacité que mesure cet indicateur est qualitative : il s'agit d'apprécier comment évolue le « prix de revient » d'une publication « à bonne visibilité internationale », mais ce, dans un environnement mondial où on observe à la fois une croissance générale des dépenses publiques de recherche et une évolution généralement défavorable des parts nationales de publications des acteurs traditionnels du fait de l'émergence de nouveaux acteurs majeurs au niveau mondial.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	7	7 (valeur prévisionnelle)	7,5	7	7	7,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,3	2,3 (valeur prévisionnelle)	2,65	2,3	2,4	2,7

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le "nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme" par le "nombre de publications de référence internationale de l'UE25 (part européenne) ou du monde (part mondiale)". Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	1,13 (valeur prévisionnelle)	n.d.	1,15	1,13	1,13	1,15

Mode de calcul : l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la "part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme" par "la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme". Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'"utilité scientifique", au niveau international, des connaissances qu'il a produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier aux problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Disponibilité : il convient de noter que la mesure de cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production). D'une manière générale la mesure d'un impact, quel qu'il soit, nécessite un délai minimal d'observation. Ici, par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur définitive de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2.

INDICATEUR 1.3 : Efficience de la production scientifique: indice de coût d'une publication à bonne visibilité internationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	Cible
Coût moyen d'une publication à bonne visibilité internationale	euro						

Par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2 et le premier renseignement de l'indicateur ne pourra intervenir qu'au PAP 2010.

Mode de calcul : l'indicateur choisi est un indice de coût calculé en base 100 à partir de 2004. Pour le calcul de la valeur annuelle, on divise la somme des crédits de SCSP et des crédits ANR reçus par les opérateurs du programme pour l'année considérée par le nombre de publications de ces opérateurs parmi les 30% de publications les plus citées à deux ans au niveau mondial. Les variations annuelles non significatives du numérateur et du dénominateur, ainsi que le délai entre l'exécution d'un travail de recherche et la publication qui le décrit (c'est à dire les variations du délai liant numérateur et dénominateur) impliquent l'utilisation d'une moyenne triennale glissante.

Source des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, décompte de publications OST, budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : l'observation est limitée aux opérateurs principaux du programme qui sont producteurs de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INED, CEA civil).

Bien qu'on puisse considérer que la totalité des dépenses de ces opérateurs contribuent à leurs publications, s'agissant d'un indicateur d'efficience du point de vue du contribuable, il est logique de borner le périmètre des crédits pris en compte aux financements publics mobilisés globalement aux fins de production de connaissances : d'une part la subvention annuelle globale des opérateurs, d'autre part les financements de projets de recherche via l'ANR. D'autre part, les crédits retenus sont les crédits reçus dans l'année considérée et non les crédits dépensés, sachant que les crédits non consommés et reportés sont globalement stables d'une année sur l'autre. Pour l'interprétation de l'indicateur, il importe de rappeler que de toute façon les publications d'une année donnée résultent de recherches financées sur les 2 ou 3 années précédentes.

A partir d'une base 100 en 2004, la montée en charge des financements ANR depuis 2005 induit un biais structurel qui entraîne une détérioration initiale : une croissance mécanique de l'indice, ceteris paribus, sera observable jusqu'en 2008, année où seront cumulées les tranches successives de CP sur les appels à projets ANR de 2005 à 2007. C'est donc à partir de la valeur de l'indice constatée pour 2008 que cet indicateur pourra être utilement interprété.

OBJECTIF n° 2 : Accroître le dynamisme des équipes de recherche

Accroître le dynamisme des équipes de recherche est un objectif essentiel dans un univers où la compétition internationale est un facteur déterminant de la qualité de la production scientifique, et où la recherche conduite par les laboratoires publics doit faire montre d'une réactivité accrue par rapport aux priorités de la stratégie nationale. Trois indicateurs permettent, selon des approches différentes, d'apprécier le dynamisme des laboratoires des organismes de recherche. Au-delà d'un indicateur classique (indicateur 2.2 ci-dessous) qui permet de mesurer la mobilisation des crédits consacrés à la recherche au sein de la MIREs, au service des priorités très macroscopiques (sciences de la vie et sciences et techniques de l'information et de la communication) fixées par le dernier Comité interministériel de la recherche scientifique et technologique (CIRST) en 1999, deux indicateurs plus précis sont proposés pour juger de la réactivité des équipes : le rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent (indicateur 2.1) fournit une indication significative du rôle moteur que joue désormais le mécanisme des appels à projets dans l'évolution des recherches ; dans une autre approche, l'évolution de la part des publications dans les domaines de pointe (indicateur 2.3) témoignera de la capacité des équipes à se porter sur les sujets innovants « qui font bouger la science ».

La pertinence de la recherche française est une dimension importante de sa production scientifique : elle s'apprécie notamment à travers la capacité des laboratoires et les chercheurs français à être actifs dans les domaines de pointe de la recherche, c'est-à-dire à publier dans les domaines où, dans chaque discipline, se font des progrès rapides et/ou décisifs pour l'avenir. L'indicateur nouveau proposé (indicateur 2.3) vise à mesurer cette capacité. Les « domaines de pointe » seront définis par une liste de journaux établie avec des experts scientifiques, et testée en 2009 avant la mise en production régulière de l'indicateur. Pour disposer de comparaisons permettant d'apprécier la variabilité de l'indicateur, et d'observations dynamiques qui guideront le choix d'une cible, on produira tout d'abord ces indicateurs, sur cinq ans au moins, pour la France et pour un certain nombre de pays avec lesquels la comparaison est utile (Allemagne Royaume-Uni, Corée du sud, Italie, Suisse, Etats-Unis, Chine par exemple).

INDICATEUR 2.1 : Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Financement de l'ANR (A)	Euros	106 335 164	159 335 164		182 139 008	n.s.	n.s.
Financement européens du PCRD (B)	Euros	128 658 529	101 916 834		105 247 200	n.s.	n.s.
Dotation de base de fonctionnement des laboratoires sur SCSP (C)	Euros	291 207 114	315 773 435		287 323 131	n.s.	n.s.
Rémunérations des personnels de recherche financées en tout ou partie sur SCSP (D)	Euros	2290177145	2363469228		2470228291	n.s.	n.s.
Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent des laboratoires hors rémunération sur subvention des personnels : (A+B)/C	%	80,70	82,63		100,02	-	-
Rapport entre le financement sur projets et le financement récurrent des laboratoires y compris rémunération sur subvention des personnels : (A+B)/(C+D)	%	9,10	9,74		10,42	-	-

Mode de calcul : l'indicateur présente deux évaluations du rapport entre le « financement sur projets » au numérateur et le « financement récurrent » au dénominateur, ratio à ne pas confondre avec la part du financement sur projet dans le financement total des laboratoires. Au numérateur sont additionnées les tranches annuelles de crédits de paiement versés à l'établissement par l'Agence nationale pour la recherche (hors préciput, et hors, le cas échéant, frais de gestion des structures supports et hors, le cas échéant, crédits redistribués à d'autres organismes) ou par l'UE dans le cadre du PCRD.

Deux dénominateurs sont envisagés. Le premier est limité au périmètre des dotations de fonctionnement des laboratoires, dites de base, financées sur subvention pour charge de service public (SCSP, agrégat 1 du cadre budgétaire des EPST) hors crédits de programmation interne des opérateurs, hors crédits destinés aux équipements exceptionnels, hors dotations à répartir et hors, le cas échéant, crédits redistribués à d'autres organismes partenaires. Le second reprend les chiffres précédents majorés des crédits de personnel des laboratoires (titulaires et non titulaires) financés en tout ou partie sur SCSP (retraités des hausses de cotisation aux pensions civiles).

Source des données : comptes financiers et budgets des EPST des programmes 172 et 187.

Observations méthodologiques : cet indicateur a été construit en lien avec l'objectif politique du développement de la recherche sur projets porté notamment par la loi de programme de 2006 qui crée l'ANR. Cet objectif concerne au premier chef les EPST dont la subvention récurrente a vocation à couvrir l'ensemble des besoins de leur activité. Ce n'est pas le cas des EPIC dont la dotation annuelle ne couvre que partiellement ces besoins et qui doivent donc structurellement pour équilibrer leurs budgets, obtenir des financements complémentaires sur ressources propres.

Aussi a-t-on opté pour un champ d'observation circonscrit aux EPST des deux programmes 172 et 187. Les unités de recherche de ces établissements se voient allouer chaque année en début d'exercice un volume de crédits de fonctionnement et d'équipement prélevés sur la SCSP de l'organisme et destinés à couvrir les besoins courants de leur activité de recherche : c'est cette enveloppe qui constitue ce qu'on appelle communément la « dotation de base » ou le « financement récurrent » des laboratoires. Elle est identifiable dans le budget primitif des EPST comme indiqué ci-dessus dans les modalités de calcul de l'indicateur.

Ce « financement récurrent » est susceptible d'être complété par un financement sur projets de l'ANR et du PCRD.

Le premier ratio tend donc à mesurer les équilibres entre dotation récurrente et financement sur projet du point de vue des laboratoires, qui ne gèrent pas directement les dépenses de personnel sur subvention et ne peuvent arbitrer directement entre dépense de personnel et dépense de fonctionnement sur ces crédits. Le second ratio mesure cet équilibre du point de vue de l'opérateur qui maîtrise l'ensemble de son A. Cet égard, il faut noter que le second ratio est susceptible de varier de manière non significative en fonction des évolutions exogènes de ces rémunérations liées notamment à celles de la fonction publique en général.

NB : par construction, la donnée du numérateur étant peu volatile, l'indicateur est très élastique aux variations des financements procurables par les bailleurs de fonds externes (UE, ANR). On doit souligner à cet égard que le financement sur projets via l'ANR atteint un palier en 2008 et que le financement UE baisse en 2007, année de transition entre 6^e et 7^e PCRD. On peut donc considérer que l'année 2008 est une bonne référence pour l'indicateur.

INDICATEUR 2.2 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des crédits de la mission attribués aux sciences de la vie (SDV)	%	22,2	22,5	23	22,7	22,7	23

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des crédits de la mission attribués aux sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	%	8,2	8,5	8,8	8,6	8,6	8,8

Mode de calcul : indicateur construit à partir de l'enquête annuelle de la direction de l'évaluation et de la prospective sur les objectifs socio-économiques du BCRD (Budget civil de recherche et de développement relevant de la nomenclature de l'Ordonnance de 1959), menée depuis 1992. L'interrogation est réalisée à partir d'une nomenclature articulée avec celle d'EUROSTAT (NABS : nomenclature d'analyse des budgets scientifiques) afin de permettre des comparaisons à l'échelle européenne. Les indications sur l'année n sont réalisées à partir du montant de l'année n du BCRD du PLF auquel on applique les structures de dépenses fournies par l'interrogation des établissements du champ BCRD pour l'année n-1.

Source des données : DEPP.

Observations méthodologiques : le passage du BCRD à la LOLF, qui intègre désormais la rémunération des enseignants-chercheurs pour la part de leur activité consacrée à la recherche, a créé un changement dans la répartition par objectif des activités de recherche et des crédits associés, en particulier au niveau de la recherche universitaire. Ce changement de périmètre de l'activité considérée dans cet indicateur permet désormais en compte la globalité des activités de recherche. Cela induit par conséquent, un décalage dans la suite des données de cet indicateur. Aussi a-t-on procédé à une actualisation des prévisions 2007 et des cibles 2008 indiquées dans le PAP 2007, pour mettre les nouvelles valeurs en cohérence avec le changement de périmètre du calcul.

INDICATEUR 2.3 : Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	Cible
Part des publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche	%	-	-	-	-	-	-

La nécessité d'une phase de test pour cet indicateur nouveau explique que ne soient pas proposées au PAP 2009 de valeurs de réalisation, de prévision et de cible.

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme dans les domaines de pointe de la recherche se calcule en divisant le "nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines de pointe" par le "nombre total de publications de référence internationale des opérateurs". Le numérateur sera obtenu en décomptant le nombre de publications des opérateurs publiées dans une sélection de journaux représentant les domaines de pointe de l'ensemble des disciplines observées. Le calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, et lorsque le nombre d'années disponibles le permettra, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : en régime de croisière, et compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer quelle fraction de leurs publications les opérateurs du programme ont publié dans des domaines de recherche jugés stratégiques, les domaines stratégiques étant définis par une sélection parmi les journaux présents dans la base de données de référence. La sélection des journaux est faite avec l'aide d'experts scientifiques, et mise à jour chaque année pour garantir le maintien de sa pertinence en termes scientifique et stratégique. Pour pallier aux problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

Limites et biais connus : la valeur des indicateurs calculés à un instant donné est un signal délicat à interpréter en lui-même; par contre, son évolution permettra de tracer la capacité des opérateurs à rester au contact des domaines de recherche les plus porteurs d'avenir. La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale, mais l'indicateur sera, dans un premier temps, limité aux sciences de la matière et de la vie, qui sont mieux couverts en termes de journaux.

OBJECTIF n° 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la valorisation des résultats de la recherche et le soutien à l'innovation dans les entreprises

Les organismes de recherche du programme construisent un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. La culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Les deux premiers indicateurs permettent de mesurer le développement de cette culture de la valorisation chez les opérateurs du programme : le premier (3.1) cherche à mesurer l'efficacité de leurs activités de valorisation à travers la simple mesure du dépôt de brevet, mais le deuxième (3.2) permet une appréciation plus qualitative de la pertinence des brevets déposés en fonction des redevances qu'ils génèrent. L'indicateur 3.3 complète cette approche mesurant financièrement l'intensité du transfert des laboratoires de recherche vers les entreprises.

Les entreprises de leur côté sont incitées symétriquement à se mobiliser dans le développement de l'innovation. Le principal instrument d'incitation à la recherche en entreprise est le crédit d'impôt recherche, dépense fiscale rattachée au programme 172 : son effet de levier financier est mesuré par l'indicateur 3.5. Une approche complémentaire consiste à mesurer la création de richesse par l'innovation en entreprise. C'est à quoi s'essaie l'indicateur 3.4. Mais sous un intitulé très général son périmètre est restreint aux dispositifs financés sur le programme qui sont de portée limitée.

INDICATEUR 3.1 : Efficacité de la valorisation : nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	Cible
Nombre de brevets déposés par dizaine de millions d'euros dépensés	ratio	-	-	-	-	-	-

N.B. : cet indicateur est nouveau. Les délais de production du PAP 2009 n'ont pas permis de le renseigner. Les valeurs de réalisation, prévision et cible seront disponibles au PAP 2010.

Mode de calcul : l'indicateur est un ratio. Au numérateur figure le nombre de brevets déposés en priorité (premier dépôt par la voie nationale auprès de l'INPI ou par la voie européenne auprès de l'OEB) dans l'année considérée par les opérateurs du périmètre observé. Le dénominateur est le montant total des recettes sur SCSP réalisées par ces opérateurs pour l'année de référence, l'unité de compte étant la dizaine de millions d'euros.

Source des données : OST, comptes financiers et budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : le périmètre est celui des organismes producteurs de recherche du programme 172 qui sont opérateurs principaux de l'Etat : CNRS, CEA civil, INSERM, INRIA, INED.

Il s'agit d'un indicateur « du point de vue du contribuable », la dépense retenue est la dépense financée sur SCSP, quoique la propriété intellectuelle résulte souvent de travaux de recherche successifs, indistinctement financés sur SCSP et sur ressources propres.

Ainsi construit, l'indicateur propose une moyenne de l'effort public de recherche par invention attestée par un dépôt de brevet. La perception donnée par cet indicateur n'est cependant que partielle, l'issue des recherches scientifiques disposant d'un impact économique direct se traduisant aussi par d'autres formes de propriété intellectuelle, notamment dans le cas de logiciels ou de bases de données et collections, voire de propriété informelle par l'intermédiaire des savoir faire ; les inventions protégées représentent toutefois le vecteur le plus fiable pour une évaluation quantitative de la valorisation. Son évolution permet ainsi de qualifier globalement l'effort de la recherche publique pour contribuer à la compétitivité économique, depuis la stratégie de recherche jusqu'à l'efficacité du dispositif de valorisation.

INDICATEUR 3.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%	1,82	1,80	1,9	1,75	1,80	1,85

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de redevances sur titre de propriété intellectuelle par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de propriété intellectuelle (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur. Ainsi en 2007 la valeur de l'indicateur baisse de 0,02% alors que la recette de redevance croît de 3,5%.

Contrairement à l'indicateur 3.1, l'ensemble des formes de propriété intellectuelle est ici pris en compte en termes de ressources des opérateurs. Il faut cependant noter les difficultés liées à l'identification de ces ressources liées à la propriété intellectuelle, certaines conventions entre opérateurs et entreprises globalisant différents types de revenus, et handicapant par là-même l'affectation comptable.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité de la stratégie d'ensemble des opérateurs en matière de valorisation, même s'il ne saurait être exhaustif. En effet, la valorisation de la propriété intellectuelle peut dans certains cas être incluse dans des accords « croisés » de partenariat, ne laissant pas apparaître de trace comptable systématique de l'exploitation par la sphère économique des résultats issus de la recherche publique.

Jusqu'au RAP 2007 le renseignement de l'indicateur distinguait une valeur pour les EPST et une valeur pour les autres organismes et était confiée à la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) qui y procédait à partir d'une enquête plus générale. Les délais de renseignement par la DEPP (n+2) étant incompatibles avec ceux attendus dans le cadre du RAP, le renseignement de l'indicateur sera désormais assuré à partir des comptes financiers (ou des budgets votés, selon le cas), des opérateurs concernés et une valeur globale unique sera proposée.

Les opérateurs concernés sont les établissements publics producteurs de recherche et opérateurs principaux du programme (CEA, CNRS, INSERM, INRIA, INED).

N.B. : ce changement de méthodologie pour le PAP 2009 a entraîné une révision de toutes les valeurs antérieurement proposées (réalisation prévision, cible).

INDICATEUR 3.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	3,07	3,94	2,2	3,89	3,95	4

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budget des opérateurs.

Observations méthodologiques : La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance du tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants, et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien recherche entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

Jusqu'au RAP 2007 le renseignement de l'indicateur distinguait une valeur pour les EPST et une valeur pour les autres organismes et était confiée à la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) qui y procédait à partir d'une enquête plus générale. Les délais de renseignement par la DEPP (n+2) étant incompatibles avec ceux attendus dans le cadre du RAP, le renseignement de l'indicateur sera désormais assuré à partir des comptes financiers (ou des budgets votés, selon le cas), des opérateurs concernés et une valeur globale unique sera proposée.

Les opérateurs concernés sont les établissements publics producteurs de recherche et opérateurs principaux du programme (CEA, CNRS, INSERM, INRIA, INED).

N.B. : ce changement de méthodologie pour le PAP 2009 a entraîné une révision de toutes les valeurs antérieurement proposées (réalisation prévision, cible).

INDICATEUR 3.4 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises	%	2,6	2,4	2,5	2,8	3	3,5

Mode de calcul : ratio calculé annuellement du chiffre d'affaires de l'année n-2 des entreprises technologiques innovantes créées en n-5 rapporté aux crédits des dispositifs incitatifs du programme (concours pour la création d'entreprises innovantes, incubateurs) dont ont bénéficié ces mêmes entreprises pendant les trois premières années de leur existence.

Sources de données : direction générale de la recherche et de l'innovation (SIAR).

Observations méthodologiques : En l'absence de données générales, le montant moyen de chiffre d'affaires par entreprises est extrapolé à l'ensemble de la population à partir de l'enquête de suivi des lauréats du concours. Le chiffre d'affaires total généré est donc égal au montant moyen du CA des entreprises pour lesquelles il est connu multiplié par le nombre total d'entreprises.

Seule une base de données exhaustive permettrait un suivi plus fiable : un projet en ce sens est à l'étude.

Les montants accordés aux entreprises pendant leurs 3 premières années sont estimés égaux aux dotations concours+ incubateurs de l'année de création. En effet ces aides courent sur deux ou trois ans et ne peuvent se répéter ensuite pour la même entreprise.

Limites et biais connus : le renseignement de cet indicateur est sujet à caution compte tenu de la difficulté du recueil des données et des retraitements effectués.

On peut également souligner qu'un écart de trois ans entre la création (n-5) et l'observation des résultats (n-2) est très insuffisant pour apprécier la réalité de la croissance de ce type d'entreprises dont les premières années sont davantage consacrées à la finalisation de l'innovation qu'à une activité économique classique.

INDICATEUR 3.5 : Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Dépense de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche	ratio	1 à 3	-	-	1	1*	> 1

*** Du fait de l'ampleur de la réforme 2008, le ratio d'impact pour 2009 ne peut pas être prévu et il s'agit déjà pour 2009 plus d'une cible que d'une prévision. Voir les explications méthodologiques ci-dessous.**

Mode de calcul : ratio d'impact à court terme « Dépense de R&D supplémentaire / CIR perçu par les entreprises ».

Sources des données : Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Banque de France.

Observations méthodologiques : cet indicateur est un ratio d'impact de la mesure et pas un indicateur de gestion ou de suivi. Il est obtenu à partir d'une étude économétrique qui estime l'impact effectif de la mesure sur son objectif principal, à savoir les dépenses de R&D correspondant aux activités de R&D des entreprises.

L'estimation économétrique utilise des données individuelles d'entreprises qui proviennent des déclarations de crédit d'impôt recherche (CIR) et d'enquêtes statistiques officielles. Il vise à évaluer l'impact à court terme (d'une année sur l'autre) du CIR sur les dépenses de R&D des entreprises.

Limites et biais connus : l'indicateur résulte d'une étude économétrique qui a pour objectif d'éliminer les biais dans la mesure de l'impact du CIR et s'accompagne de différents tests de robustesse. Cette méthodologie s'appuie sur des données statistiques qui ne sont disponibles en général qu'en année n + 2. L'avantage de cet indicateur est qu'il résulte d'une évaluation d'impact sur son objectif. Sa limite principale est la complexité du calcul, puisqu'il résulte d'une étude économétrique et utilise des données de n-2 à n-3.

Modalités d'interprétation : un indicateur supérieur à 0 indique que 1€ de CIR se traduit par un accroissement des dépenses de R&D : les entreprises utilisent l'euro reçu pour faire des dépenses de R&D, il n'y a pas d'effet d'aubaine, mais un effet d'addition. Un indicateur supérieur à 1 indique que les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D au-delà de l'euro de CIR perçu ; il y a alors un effet multiplicateur.

Un ratio au dessus de 1 à l'horizon 2010 est une cible particulièrement ambitieuse dans un contexte de forte montée en puissance du dispositif.

OBJECTIF n° 4 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

L'espace européen de la recherche, dont la construction a été décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne, constitue aujourd'hui un espace stratégique pour le déploiement de politiques nationales ambitieuses et durables. C'est à l'échelle de l'Europe que la recherche française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne. C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier, par grand domaine, les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires de participer à la compétition internationale.

Quatre indicateurs permettent de mesurer l'intensité de l'engagement des laboratoires français dans la construction de l'espace européen de la recherche.

Les trois premiers indicateurs concernent les seuls opérateurs du programme. La participation aux projets sélectionnés par le programme-cadre européen pour la recherche et le développement (indicateur 4.1) traduit simplement l'existence de collaborations européennes pour la réalisation de projets de recherche de qualité. Mais la coordination de ces projets sélectionnés (indicateur 4.2) marque une prééminence dans la conception et la conduite du projet. Quant aux publications écrites en collaboration (indicateur 4.3), elles marquent la capacité à construire des synergies scientifiques de qualité.

Le quatrième indicateur élargit l'observation au-delà des opérateurs du programme à l'ensemble des équipes françaises : la part de financement du PCRD attribuée à des équipes françaises mesure de façon synthétique et intégratrice la position de la France dans les programmes européens par comparaison avec les autres pays membre.

INDICATEUR 4.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)	%	2,13 (6ème PCRD)	2,13 (valeur provisoire 6ème PCRD)	2,4 (7ème PCRD)	2,3	2,3	2,4

Mode de calcul : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur est calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6^{ème} PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7^{ème} PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7^{ème} PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte.

INDICATEUR 4.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)	%	3,4 (6ème PCRD)	3,4 (valeur provisoire 6ème PCRD)	4	3,5 (7ème PCRD)	3,7	4,5

Mode de calcul : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur, comme l'indicateur de participation, est construit à partir des bases de données du PCRD fournies par la Commission Européenne. Les mêmes observations s'appliquent.

INDICATEUR 4.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme	%	27,8 (6ème PCRD)	27,8 (valeur provisoire 6ème PCRD)	30	28 (7ème PCRD)	29	30

Mode de calcul : nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 25/nombre de publications des opérateurs. Pour atténuer les fluctuations non significatives liées Comme il est d'usage en bibliométrie, les données seront calculées sous forme de moyenne triennale, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline (la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2).

Source des données : Thomson Scientific Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Précisions méthodologiques : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateurs (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

INDICATEUR 4.4 : Part du PCRD attribuée à des équipes françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part de financement du PCRD attribuée à l'ensemble des équipes françaises	%	13,2 (6ème PCRD)	13,04 (6ème PCRD)	13,5	12 (7ème PCRD)	12	14,5

Mode de calcul : on observe ici le montant total de financement communautaire reçu par les équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. La part de financement pour la France est calculée en divisant le financement reçu par toutes les équipes françaises (et pas seulement celles qui sont affiliées aux opérateurs du programme) par le montant total de financement reçu par tous les pays participant à ces projets. Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début du programme cadre (CE et Euratom), de façon à éviter le risque de fluctuations peu significatives qui pourraient apparaître sur la somme des contrats d'une seule année.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Précisions méthodologiques : Jusqu'en 2007 l'indicateur est calculé sur les contrats du 6ème PCRD (2002-2006). A partir de 2008, l'indicateur est calculé sur les projets retenus du 7ème programme cadre (2007-2013), dont la durée vient d'être portée à 7 ans, (contre 4 ans pour les précédents programmes). L'indicateur ne pourra être valablement déterminé qu'après un délai de dix huit mois compte tenu, d'une part, du temps qui s'écoule

entre le lancement des premiers appels à propositions par la Commission (Décembre 2006) et la passation des premiers contrats (4ème trimestre 2007) et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un nombre de contrats suffisamment important pour être statistiquement significatif. Aussi les prévisions 2008 sont-elles à prendre avec circonspection.

Limites et biais connus : il se confirme qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux états membres mais aussi autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres), les taux ont mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs.

Aussi, est-il probable que la valeur cible 2010 proposée dans un contexte qui, en 2006, ignorait cette évolution ne sera pas atteinte. Le maintien de l'indicateur à son niveau du 6^{ème} PCRD nécessitera déjà un gros effort de progression de la part des acteurs français, traduisant ainsi leur bonne performance face à une compétition accrue.

OBJECTIF n° 5 : Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise

L'accroissement de la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur vise à intensifier la diffusion des questions et des résultats de la recherche, dont l'université au niveau des formations doctorales est un des lieux majeurs. La mobilité statutaire (détachement ou mise à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur) des chercheurs fonctionnaires des EPST est la seule mesure quantifiable de la diffusion visée, mesure que procure l'indicateur 5.1 par observation des flux sortants. Mais elle ne quantifie que partiellement la contribution des chercheurs des organismes (EPST et EPIC) à l'enseignement qui, le plus souvent, n'implique pas un changement de la position d'activité du chercheur.

L'accroissement de la mobilité des chercheurs vers l'entreprise vise à intensifier le transfert des connaissances et des compétences acquises dans les laboratoires publics vers la sphère économique. Ce transfert multiforme peut être approché sous divers angles (cf. objectif 3). L'approche par la mobilité des personnes proposée à l'indicateur 5.2 se heurte à une difficulté de mesure. L'instrument adéquat serait une enquête auprès de toutes les entreprises sur les recrutements de personnes en provenance des établissements publics de recherche, enquête qui n'est plus réalisée et à laquelle il n'est pas envisageable de substituer une enquête sur les flux sortants vers l'entreprise de tous les établissements publics ayant une mission de recherche. La mesure retenue par défaut pour documenter l'indicateur est donc partielle.

INDICATEUR 5.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année	%	0,78	0,81	0,85		0,9	1

Mode de calcul : le flux annuel (effectifs physiques) de mobilités statutaires de chercheurs d'EPST vers l'enseignement supérieur est divisé par le nombre de chercheurs permanents de ces établissements au 31 décembre de l'année.

Source des données : Direction générale de la recherche et de l'innovation. Enquête auprès des EPST.

Limites méthodologiques : à défaut d'une enquête générale auprès de tous les établissements d'enseignement supérieur sur les flux entrants qui n'est pas réalisable, l'observation est limitée aux flux sortants des EPST. Dans ce cadre seules sont observables les mobilités qui se traduisent par un changement statutaire (détachement ou mise à disposition). Ces mobilités ne rendent que très partiellement compte de la contribution des chercheurs d'EPST en heures d'enseignement, qui n'est pas documentable au niveau ministériel ni même le plus souvent au niveau global d'un EPST.

INDICATEUR 5.2 : Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Nombre de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année	Nombre	9	rapport non disponible	non significatif	10	10	15

Mode de calcul : nombre d'agents en délégation, détachement ou mise à disposition autorisés à participer à une création d'entreprise après avis de la commission de déontologie de la loi innovation

Source des données : commission de déontologie de la loi innovation.

Précisions méthodologiques : la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche a créé différents dispositifs permettant à un personnel du service public de la recherche, après avis de la commission de déontologie, de collaborer avec des entreprises privées, soit en participant à la création d'une entreprise destinée à valoriser les travaux de recherche qu'il a réalisés dans l'exercice de ses fonctions, soit en lui apportant un concours scientifique (consultance de longue durée).

Les données de la commission de déontologie utilisées pour l'indicateur ne concernent que le premier cas, c'est-à-dire les avis émis afin de permettre à un chercheur de participer à la création d'une entreprise mais ne reflètent que très partiellement la réalité des passerelles ouvertes aux chercheurs publics vers l'entreprise.

OBJECTIF n° 6 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier enjeu national est de favoriser le retour des post-doctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. L'indicateur concerne ce second enjeu.

INDICATEUR 6.1 : Evolution du nombre de chercheurs étrangers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Evolution du nombre de chercheurs étrangers	nombre	17,9	19,6 (valeur provisoire)		20	20	20

Mode de calcul : nombre de chercheurs étrangers recrutés dans l'année / nombre total des recrutements de l'année.

Source des données : EPST.

Observations méthodologiques : antérieurement au PAP 2009, le calcul était fait sur le stock. Le nouveau mode de calcul opère sur le flux, avec un résultat plus significatif des évolutions. Le périmètre actuel de l'indicateur est limité aux recrutements des chercheurs en EPST. Son extension aux recrutements d'enseignants-chercheurs est à l'étude.

Le critère de la nationalité de la personne recrutée, seule observable n'est pas entièrement satisfaisant : il inclut un chercheur étranger ayant fait sa thèse en France ; il exclut un français ayant fait sa thèse à l'étranger ou ayant fait sa thèse en France et un post-doc à l'étranger.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Pilotage et animation (libellé modifié)		244 610 595	244 610 595		212 610 595	212 610 595
02	Agence nationale de la recherche (libellé modifié)		872 478 111	872 478 111		872 478 111	872 478 111
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 124 382 528	1 124 382 528		1 124 382 528	1 124 382 528
06	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		483 033 369	483 033 369		483 033 369	483 033 369
07	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		589 953 191	589 953 191		589 953 191	589 953 191
08	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		321 393 555	321 393 555		321 393 555	321 393 555
09	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		293 613 682	293 613 682		293 613 682	293 613 682
10	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		307 884 604	307 884 604		307 884 604	307 884 604
11	Recherches interdisciplinaires et transversales		58 865 815	58 865 815		58 865 815	58 865 815
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		68 763 744	68 763 744		68 763 744	68 763 744
13	Grandes infrastructures de recherche		218 020 000	218 020 000		218 020 000	218 020 000
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche		504 890 913	504 890 913		504 890 913	504 890 913
Totaux			5 087 890 107	5 087 890 107		5 055 890 107	5 055 890 107

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013 :

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2008	CP réalisés au 31/12/2008	AE demandés pour 2009	CP demandés pour 2009	CP sur engage- ments à couvrir après 2009
01 Pilotage et animation (libellé modifié)	396 740 000	77 960 000	77 780 000	45 397 813	45 397 813	180 000
Totaux	396 740 000	77 960 000	77 780 000	45 397 813	45 397 813	180 000

Totaux des crédits de paiement pour ce programme :

CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
45 397 813	180 000

Les **contrats de projets Etat région (CPER)** signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007 détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir dans les sept ans qui viennent. Ils représentent un engagement financier sur la période de 2,9 milliards d'euros (Md€) pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

La partie consacrée à la recherche et à l'innovation et qui relève directement de la direction générale de la recherche et de l'innovation ou des organismes placés sous sa tutelle, représente 22 % de l'ensemble, soit un montant de 638,900 M€..

Les projets

Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement Etat (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée. Deux régions ont un taux supérieur à 75 %; 6 régions ont un taux compris entre 50 % et 75 % et 4 entre 25 et 50 %.

A la différence du précédent CPER où les projets de recherche avaient été expertisés au fur et à mesure de l'exécution, tous les projets susceptibles d'être inscrits ont été expertisés préalablement et seuls ceux ayant reçu un avis favorable ont été inscrits.

Le financement sur les programmes 172 (compris au sens large avec l'ANR en 2007 et 2008), 187 et 193, s'établit à 638,900 M€ à comparer, à périmètre constant, avec les 304,000 M€ du CPER précédent.

- Les engagements des organismes s'élèvent à 242,400 M€ contre 168 M€ pour le précédent contrat de plan. Ils couvrent, pour plus d'un tiers, des dépenses de construction. Les organismes du programme 172 (CEA, CNRS, INSERM, INRIA) constituent les contributeurs les plus importants (153,700 M€) avec un engagement à hauteur de plus de 85 M€ pour le CNRS. Le CEA, avec plus de 18 M€, intervient pour la première fois dans les CPER.

Les engagements directement inscrits sur le programme 172, qui s'établissent à 396,740 M€ sur 2007-2013, se répartissent en 97,000 M€ pour le financement des structures labellisées de transfert et de diffusion technologique, 28,00 M€ pour la diffusion de la culture scientifique et technique et 271,740 M€ pour le financement de programmes de recherche et de développement technologique.

Les financements 2007 et 2008

En 2007, le montant des autorisations d'engagement s'est élevé à 36,450 M€ sur le programme 172, dont 23,000 M€ pour le financement des programmes de recherche et 10,460 M€ pour le financement des structures de diffusion technologique, le plus souvent d'ailleurs sur crédits déconcentrés et 2,990 M€ pour le financement de la diffusion de la culture scientifique.

En 2008, l'engagement s'élève à 41,500 M€, grâce, notamment, à une progression significative du financement des programmes de recherche (enveloppe de 28,000 M€ en 2008 contre 23,000 M€ en 2007). Le financement des programmes de recherche est de nouveau en gestion à l'administration centrale, après avoir été assuré par l'ANR en 2007. L'agence garde néanmoins la gestion des crédits de paiement sur les engagements qu'elle a pris les années précédentes. Pour plusieurs régions et à titre expérimental, la DGRI a pris la décision de déléguer en partie ces crédits au préfet en gestion.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT A LA PERFORMANCE DES OPERATEURS DE RECHERCHE

Au-delà des moyens des opérateurs qui disposent d'un contrat d'objectif et de moyens, +15,000 M€ seront dédiés aux organismes de recherche du MESR (13,000 M€ sur le programme 172 et 2,000 M€ sur le programme 187). Ces moyens doivent permettre de valoriser la performance dans le soutien de base des laboratoires, conformément aux conclusions de la Révision générale des politiques publiques, le CMPP ayant décidé de mettre en place un « financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent ».

Au-delà de ces moyens, les organismes percevront des moyens supplémentaires au titre du chantier « carrières » (+13,000 M€) et des actions menées dans le cadre du Grenelle de l'environnement (+3,000 M€).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 4 982 497 438		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 5 010 917 859			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
146 719 669	5 087 890 107	7 500 003	5 048 390 104	5 055 890 107	0
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009
					(9)
					0
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009
					(10)
					0
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les engagements non couverts fin 2007 correspondent à un décalage du paiement de la subvention à certains opérateurs du programme fin 2007. Cet écart a été résorbé début 2008.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Pilotage et animation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		244 610 595	244 610 595
Crédits de paiement		212 610 595	212 610 595

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 280 000	9 280 000
Subventions pour charges de service public	63 919 400	31 919 400

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement de cette action représentent un montant de **73,199 M€ en autorisations d'engagement (AE)** et **41,199 M€ en crédits de paiement (CP)** pour 2009.

Prospectives, études

- Haut conseil de la science et de la technologie (HCST)

Cet organe consultatif, composé de personnalités de haut niveau, chargé d'éclairer les décisions stratégiques de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation, a été créé par décret du 15 juin 2006. Cette instance informe le Président de la République et le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations en matière de recherche et d'innovation. Doté d'un secrétariat permanent, assuré par le ministère en charge de la recherche, le Haut Conseil peut commanditer des études nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le HCST a remis au Président de la République, en décembre 2007, un avis sur les très grandes infrastructures de recherche et en janvier 2008, un avis sur la situation en France en matière de calcul intensif. La dotation du HCST s'élève **pour 2009 à 0,700 M€ (AE=CP)**.

- Académie des technologies

L'académie des technologies est un établissement public administratif (EPA) de recherche créé dans le cadre de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Cet organisme a vocation à lancer, réguler et faire aboutir la réflexion interdisciplinaire sur toutes les questions où les technologies interagissent avec la société, sous leurs aspects nationaux et internationaux. Sa subvention prévisionnelle en **2009 représente 0,521 M€ (AE=CP)**.

- Etudes

Il s'agit de crédits d'études et d'enquêtes **(0,940 M€ (AE=CP) en 2009)** menées par la direction générale de la recherche et de l'innovation et par la direction de la stratégie (analyses des besoins en recherche, identification des opportunités, évaluations des forces et faiblesses du système de recherche et des dispositifs de financement, définition d'ambitions stratégiques, comparaisons internationales, élaboration et calcul d'indicateurs).

Soutien à la recherche

- Mesures relatives au « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'Environnement qui s'est tenu pendant l'été 2007 a révélé des attentes fortes de la société. Les recommandations adoptées en octobre par les cinq collèges du Grenelle qui représentaient l'Etat, les collectivités, les associations, les syndicats et les acteurs de l'économie, étaient organisées autour de quatre enjeux majeurs :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation et la gestion de la biodiversité et des milieux naturels,
- la préservation de la santé et de l'environnement, tout en stimulant l'économie,
- l'instauration d'une démocratie écologique.

Pour chacun de ces enjeux, il importait de confronter les demandes à l'existant et de les traduire en propositions opérationnelles. Ce rôle a été confié à un comité opérationnel spécifique à la recherche (COMOP 30). Au sein de ce comité, qui s'est réuni de janvier à juillet 2007, des acteurs de la recherche publique et privée se sont mobilisés pour procéder à l'analyse des recommandations et recueillir les avis relatifs à la recherche des trente autres comités opérationnels, en s'appuyant sur les compétences des Universités et des établissements et des organismes de recherche publics ainsi que de la recherche privée.

Cinq groupes sectoriels ont été constitués dans un premier temps pour aborder les grands thèmes de l'énergie, des transports, de l'habitat, de l'agriculture, des milieux et de la biodiversité et enfin des rapports entre santé et environnement. Cette approche sectorielle a été complétée par une réflexion plus transversale sur l'adaptation au changement climatique et sur les rapports entre science et société.

Les recommandations du groupe concernent aussi bien la production de connaissance que leur transfert vers des applications technologiques. Lorsque les secteurs plus technologiques sont concernés (énergie, transports, habitat), le comité a privilégié la mise en place de démonstrateurs pour accélérer la mise en œuvre de solutions innovantes. La réalisation de démonstrateurs sera favorisée par la mise en place à l'ADEME d'un fonds spécifique, piloté de façon interministérielle, abondé à hauteur de 35 M€ en AE et 3 M€ en CP en 2009 par le ministère chargé de la recherche.

Par ailleurs, des crédits destinés à financer la R&D finalisée menée par les opérateurs de recherche, notamment dans les domaines des autres énergies, de la toxicologie et de l'écotoxicologie sont inscrits pour des montants en AE et CP de 3 M€ en 2009. Les programmes et les contrats d'objectifs de ces opérateurs de recherche, qui prennent déjà largement en compte le développement durable, seront adaptés en conséquence.

Au total, les crédits inscrits au titre du « Grenelle de l'environnement » sur le programme représentent **38 M€ en AE et 6 M€ en CP pour 2009**.

Support du programme

Le support du programme regroupe les crédits de fonctionnement (hors personnels) des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces crédits, qui s'élèvent globalement à **8,580 M€ (AE=CP) en 2009**, financent les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des délégations régionales à la recherche et de la technologie (DRRT).

- Délégations régionales à la recherche et à la technologie

Le budget de fonctionnement des 26 Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) permet de prendre en charge, à hauteur de **0,800 M€ (AE=CP) en 2009** :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les Délégués des DOM et des TOM) ;
- les loyers pour certaines d'entre elles qui ne sont plus abritées dans les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique.

- Administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (site de la rue Descartes)

En cohérence avec le décret n° 2007-1001 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les crédits de fonctionnement et de communication de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont l'essentiel figurait en 2007 au programme 214 « soutien à la politique de l'éducation nationale », ont été regroupés en 2008 sur le programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ces crédits financent les moyens nécessaires au fonctionnement de la rue Descartes (notamment : fluides, gardiennage, nettoyage, chauffage, etc.), les frais de bureautique (impression, routage, reprographie) ainsi que les frais de déplacement et de représentation des services et du cabinet de la ministre. Ils ne comprennent pas les dépenses d'investissement qui sont restées imputées sur le programme 214. Rapportés à l'effectif qu'accueille le site depuis 2008 (direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et services associés, soit environ 550 personnes), ils représentent 10 000 € par agent environ. Ces crédits couvrent également les dépenses de communication.

Une dotation d'un montant de 7,480 M€ est inscrite au PLF 2008. Elle est reconduite en 2009 et abondée par un transfert de 0,3 M€ en provenance du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » destiné à financer des dépenses informatiques.

Globalement les crédits de fonctionnement des services de l'administration centrale s'élèvent à **7,780 M€ en AE = CP pour 2009.**

Dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques**- Accueil de chercheurs post-doctorants**

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, sur un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant est de **2.927,83 €** en EPST et en EPIC. Le montant de la dotation à inscrire au PLF résulte du produit du coût du salaire mensuel chargé par le nombre de « mois contrats » à payer dans l'année. Ce coût a été ajusté afin de prendre en compte la taxe sur les salaires résiduelle de certains EPIC (BRGM, IRSN, IFREMER, CEA, CIRAD). Cette taxe sur les salaires résiduelle résulte de la modification, intervenue en 2006, du régime de la TVA calculée sur les subventions versées par le ministère, qui modifie le régime fiscal applicable à chacun des établissements.

Compte tenu de la signature et du renouvellement par « vagues » successives depuis le 1^{er} juillet 2003 de contrats de 18 mois prenant effet au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, le stock des « mois contrats » financés en 2008 s'élevait à **9 600**, soit 800 contrats.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), 267 contrats ne seront pas renouvelés en 2009, ce qui représente, compte tenu des dates d'échéance de ces contrats (1^{er} janvier ou 1^{er} juillet), l'équivalent de 151 ETPT.

Compte tenu de ces éléments, la dotation destinée au financement des « post-doc » s'élève à **22,819 M€ (AE = CP) en 2009.**

Renforcement des liens entre science et société

- Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) est un établissement public administratif institué par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007. Il assure une mission de formation, de diffusion de la culture scientifique dans la société. A la fois lieu d'échanges, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, l'IHEST vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie, à renforcer le dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation.

Les dépenses de fonctionnement de l'IHEST sont liées à la formation des auditeurs (frais de transport, d'hébergement, de restauration, location de salles, de rémunération des intervenants...). Par ailleurs, la diffusion de la culture scientifique nécessite des investissements dans le système d'information et la production de contenus éditoriaux. La subvention de l'IHEST, destinée financer ces dépenses, s'élève, en 2009, à **1,638 M€** (AE = CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	54 069 036	54 069 036
Transferts aux autres collectivités	117 342 159	117 342 159

DEPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de cette action représentent un montant de **171,411 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour 2009**.

Prospectives, études

- Observatoire des sciences et des techniques (OST)

Ces crédits (**0,690 M€ en AE = CP en 2009**) financent le soutien à l'Observatoire des sciences et des techniques (GIP OST), aux fins de développer une production d'indicateurs et d'études permettant aux acteurs de la science et de la technologie de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies, tout en apportant un éclairage sur les performances de la politique de recherche (base de données originale et pluri thématiques sur la recherche et développement : publications scientifiques, brevets, participations aux programmes européens, mobilité internationale, démographie étudiante, diplômés...).

Action européenne et internationale

Sont inscrits **6,270 M€ (AE = CP) pour 2009** pour l'ouverture européenne et internationale dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche. Cette enveloppe finance notamment :

- Pour 1,200 M€, les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité ;
- Pour 1,000 M€, l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires ;
- Pour 3,000 M€, le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie ;
- Pour 0,300 M€, le soutien à l'activité de recherche de la cité nationale de l'histoire de l'immigration. La CNHI est financée au total pour 0,900 M€ sur le programme (dont 0,600 M€ imputés sur les « soutien à diverses structures » de la DGRI).
- Pour 0,500 M€, les actions européennes liées au 7^{ème} PCRD (21 « points de contact nationaux ») ;
- Pour 0,270 M€, la subvention versée à l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) au titre des chercheurs accueillis par les organismes de recherche français.

Soutien à la recherche

- Soutien aux programmes de recherche (équipement) dans le cadre des CPER

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a assuré entre 2005 et 2007 le financement et le conventionnement des projets financés dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER). L'année 2007 a marqué l'ouverture d'une nouvelle génération de contrats de plan 2007 - 2013 dont les orientations ont été déterminées en fonction des conclusions tirées de l'analyse du précédent exercice.

L'ANR a financé, au titre de l'exercice 2007, 185 projets inscrits dans ce cadre pour un montant total de 23 M€. Le dispositif, géré par l'ANR jusqu'en 2007, a été au cours de l'exercice 2008 transféré en gestion directe à la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) pour un montant de 29,680 M€. Ce transfert effectué en gestion 2008 est consolidé au PLF 2009 à hauteur de **29,680 M€ (AE = CP)**.

- Plates-formes en sciences du vivant

Les recherches dans le domaine des sciences du vivant (biologie, santé et agronomie) s'appuient sur des d'infrastructures et des équipements coûteux et sophistiqués qui sont mutualisés dans des structures communes de type plates-formes technologiques.

Cette démarche de mutualisation, initiée en 1999 par le Réseau National de Génopoles (RNG), a été amplifiée depuis 2001 par la mise en place de la Réunion Inter-Organismes (RIO), regroupant CNRS, INSERM, INRA et CEA, qui a entrepris d'identifier les plates-formes répondant à des critères de qualité et d'ouverture sur la communauté scientifique pour leur apporter un soutien privilégié en personnel technique de haut niveau. Les missions de la coordination RIO, devenus GIS « Coordination des Plates-formes en Sciences du Vivant », ont été élargies pour inclure la coordination des différentes actions d'investissement sur les plates-formes.

Ce dispositif, géré par l'ANR jusqu'en 2007, a été au cours de l'exercice 2008 transféré en gestion directe à la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) pour un montant de 20,140 M€. Ce transfert effectué en gestion 2008 est consolidé au **PLF 2009 à hauteur de 20,140 M€ (AE = CP)**.

Soutien à diverses structures

Les moyens d'intervention de l'administration centrale de la recherche sont inscrits pour **12,396 M€ (AE=CP) en 2009**. Ces crédits représentent :

Pour 8,9 M€, la contribution du MESR au financement du plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer s'inscrivant dans le cadre du « Plan Alzheimer et maladies apparentées » annoncé par le Président de la République en février 2008 ;

Pour 2,775 M€, les subventions de fonctionnement récurrentes à diverses structures dont notamment l'Association Bernard Gregory (0,515 M€), les programmes internationaux sur les changements globaux (0,202 M€), l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (0,500 M€), la Cité nationale de l'immigration (0,600 M€).

Pour 0,825 M€, le transfert de crédits effectué depuis le programme 187, « Recherches dans le domaine des milieux et des ressources » au titre de la contribution au financement de la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité (FFRB), créée en mars 2008, précédemment inscrite au budget de l'INRA (financements apportés avant 2008 aux GIS Institut français de la biodiversité (IFB) et au Bureau des ressources génétique (BRG)).

Pour 0,150 M€, le transfert de crédits effectué depuis le programme 187, « Recherches dans le domaine des milieux et des ressources » au titre de la partie de la cotisation française au "Global biodiversity information facility" (GBIF) versée jusqu'en 2008 par l'INRA, l'autre partie (0,09 M€) étant déjà inscrite sur l'action 1 du programme 172.

Pour 0,098 M€, le transfert depuis le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », de la subvention versée à la Commission Intergouvernementale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), au titre des « mesures de transfert des contributions techniques aux ministères compétents sur le fond » prévues par la lettre du Premier Ministre n°1089 / 08 / SG du 17 juillet 2008.

Pour 0,056 M€, le transfert depuis le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », d'une contribution versée à la l'OCDE au titre des « mesures de transfert des contributions techniques aux ministères compétents sur le fond » prévues par la lettre du Premier Ministre du 17 juillet 2008 précitée.

Cette dotation a par ailleurs été minorée de 0,408 M€ (AE=CP) au titre d'un transfert de crédits vers le budget du programme des interventions territoriales de l'État (PITE). Ce transfert est destiné à concourir au financement de la mesure « jardins familiaux », prévue dans le cadre du plan d'action « Chlordécone » acté lors de la réunion interministérielle du 20 février 2008.

Enfin, le programme participe également au financement des contrats de projet outre-mer à hauteur de 0,895 M€ en AE et 0,298 M€ en CP en 2009. Ce transfert s'effectuera en gestion.

Animation scientifique

- Information scientifique et technique

Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) s'inscrivent dans la mise en œuvre de la « feuille de route » proposée par le comité IST, présidé par Jean Salençon, Vice-président de l'Académie des sciences.

Les axes stratégiques identifiés par le Comité IST sont la facilitation de l'accès à l'information scientifique et technique, l'amélioration de la circulation et de la disponibilité de cette information. Ces axes sont des facteurs clés de l'efficacité de la recherche scientifique, de la compétitivité industrielle et du progrès social.

Les crédits destinés à financer les dépenses d'IST s'élèvent **au PLF 2009 à 1,768 M€ (AE = CP)**.

-Colloques

Cette dotation d'un montant **d'1,000 M€ (AE = CP) en 2009** est destinée à financer des colloques et séminaires scientifiques sur des thématiques et des sujets de recherche soutenus par le MESR.

Soutien à l'innovation

- Transferts de technologie

Les crédits d'intervention relatifs au transfert de technologie s'inscrivent dans la nouvelle génération de contrats de projets Etat-régions (CPER) 2007 – 2013 qui a prévu une enveloppe globale de 97 M€ sur 7 ans au titre de ces actions. Ils s'élèvent pour **2009, à 10,564 M€ en AE et CP**.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement (majoritairement des salaires) dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) effectuée par les Conseillers en développement technologique, répartis dans différentes structures et associations (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie ou CRITT, plates-formes technologiques ou PFT, Agences).

Les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2009 tiennent compte de la fin de contribution du ministère au programme des interventions territoriales de l'État (PITE) et de la réinscription en base des crédits afférents à hauteur de **0,343 M€** en AE et en CP. Cette mesure correspond à la clôture, actée lors de la réunion interministérielle tenue le 5 août 2008, de l'action « Filière bois » en Auvergne et Limousin au titre de laquelle la contribution du programme était fléchée depuis 2006.

- Mutualisation de la valorisation

En 2005, le Ministère de la Recherche et l'ANR ont lancé l'appel à projets « Organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants » en vue de soutenir la mise en place d'une organisation mutualisée entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche. Cette initiative répond à un double objectif :

Favoriser l'harmonisation de la gestion des relations entre les milieux socio-économiques et les unités de recherche relevant de divers établissements ;

Accroître les moyens matériels et humains des dispositifs de valorisation.

Les structures mutualisées de valorisation viennent renforcer les services de valorisation déjà existants afin d'accroître la visibilité de l'innovation académique et d'en favoriser le transfert en direction des entreprises au bénéfice de la société. Elles servent de relais entre les laboratoires universitaires et le monde socio-économique.

Ce dispositif, géré par l'ANR jusqu'en 2007, a été au cours de l'exercice 2008 transféré en gestion directe à la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) pour un montant de 4,240 M€. Ce transfert effectué en gestion 2008 est consolidé au **PLF 2009 à hauteur de 4,240 M€ (AE = CP)**.

- Concours de création d'entreprises

Organisé dans toute la France, ce concours récompense et accompagne les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. Il permet de détecter, de faire émerger et de développer ces projets, qu'ils soient issus directement de la recherche publique ou le fruit d'initiatives privées, grâce à une aide financière et un accompagnement adapté.

Ce dispositif, géré par l'ANR jusqu'en 2008, sera transféré en 2009 en gestion directe à la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) pour un montant de 18,020 M€. Les crédits transférés au **PLF 2009 s'élèvent à 18,020 M€ (AE = CP)**.

- Soutien aux incubateurs

En application des dispositions de la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche a été lancé en 1999 le premier appel à projet « Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques » principalement en direction des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. À l'issue du processus de sélection, 31 structures d'incubation ont été mises en place pour accompagner 865 projets de création d'entreprise sur une période de trois ans.

Après neuf ans de fonctionnement, 30 incubateurs sont actuellement en activité, répartis sur l'ensemble du territoire. Les incubateurs sont principalement financés par une subvention destinée à couvrir les dépenses d'accompagnement des projets de création d'entreprise. En 2007, l'ANR s'est vu confier la contractualisation et le financement sur trois ans des 30 incubateurs, pour un budget global de 7,420 M€.

Ce dispositif, géré par l'ANR jusqu'en 2007, a été au cours de l'exercice 2008 transféré en gestion directe à la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) pour un montant de 7,420 M€. Ce transfert effectué en gestion 2008 est consolidé au **PLF 2009 à hauteur de 7,420 M€ (AE = CP)**.

Dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques :

- Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de trois ans basés sur des projets de recherche et de développement confiés à des jeunes chercheurs (Bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT) qui est une association.

Le coût chargé et environné d'une CIFRE (intégrant une part des frais fixes supplémentaires induits) minoré de la subvention versée par l'ANRT, soit au total 46 000 €, est une dépense de R&D éligible au crédit impôt recherche (CIR). Avant 2008, le montant des dépenses de R&D générait une créance fiscale au titre du CIR à hauteur de 10% des dépenses en volume et de 40% de leur accroissement N / N-1. Depuis 2008, le taux de 10% a été porté à 30% et la part en accroissement a été supprimée. Ce nouveau mode de calcul génère un avantage fiscal supplémentaire pour les entreprises, dont il est tenu compte en ramenant en 2009 le montant unitaire annuel de la subvention accordée au titre d'une CIFRE de 17 000 € à 14 000 €. Pour cette même année, il est prévu la signature de 1 200 nouvelles CIFRE, soit un maintien du rythme constaté en 2007.

Le calcul du coût total théorique se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année N de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2, N-3) et celle de l'année N. Compte tenu de la signature des CIFRE nouvelles "en biseau" au cours de l'année, avec une forte concentration vers la fin de l'année, le poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Corollairement, une convention CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N -1 et N - 2 pèseront intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N - 3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N. Cette modélisation est celle utilisée par l'ANRT dans ses prévisions budgétaires.

Il convient de retrancher du coût budgétaire théorique un montant correspondant à l'abandon en cours de période de bénéficiaires de conventions CIFRE qui sortent du dispositif avant le terme normal. Cet abandon est évalué par l'ANRT à 11,9 % des conventions en cours (hors conventions nouvelles). Il faut enfin ajouter la prise en charge des frais de gestion de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation) qui représentent 4% du coût budgétaire théorique (attrition déduite).

La dotation inscrite au projet de loi de finances pour 2009 s'établit à 54,069 M€, représentant le montant total de la convention annuelle à passer chaque année avec l'ANRT.

- Conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)

Les conventions de formation par la recherche de techniciens supérieurs (CORTECHS) permettent l'embauche sur 12 mois au niveau BTS / DUT sur un projet de développement technologique. La gestion du dispositif était confiée jusqu'en 2007 à OSEO innovation qui subventionnait l'entreprise d'accueil. La gestion ministérielle de ce dispositif étant abandonnée en 2009, la dotation inscrite en **LFI 2008 (1,703 M€) est ramenée à zéro en 2009.**

Renforcement des liens entre science et société

- Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (CST)

L'enveloppe consacrée à la culture scientifique et technique (CST) se monte à **5,153 M€ (AE = CP) en 2009.**

Elle permettra de soutenir prioritairement le financement dans les régions des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de projets Etat-région 2007-2013. Les CCSTI sont pleinement reconnus par le public et par les collectivités locales comme des acteurs et des animateurs des réseaux de CST et comme des centres de ressources pour l'ensemble des thématiques scientifiques. Le MESR a engagé avec eux une démarche – qualité qui donne lieu à labellisation.

Les autres dispositifs de CST financés sont :

- La fête de la science (1,2 million de visiteurs sur l'ensemble du territoire, plus de 2 000 chercheurs mobilisés, plus d'une centaine de « villages des sciences ») ;
- Le soutien aux acteurs nationaux de la CST (associations AMCSTI, CIRASTI, Planète science, l'Association française d'astronomie...) ;
- Les « Exposciences », ainsi que diverses autres manifestations ;
- L'audiovisuel scientifique (soutien aux festivals de films scientifiques en partenariat avec le CNC) ;
- Les actions de CST en milieu scolaire (ateliers de CST, Science à l'école).

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 02 : Agence nationale de la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		872 478 111	872 478 111
Crédits de paiement		872 478 111	872 478 111

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	872 478 111	872 478 111

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de la recherche d'un montant de 872,478 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION**ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 124 382 528	1 124 382 528
Crédits de paiement		1 124 382 528	1 124 382 528

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 034 543 274	1 034 543 274

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux principaux opérateurs d'un montant de 1.034,543 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (CNRS : 498,154 M€ ; INSERM : 398,194 M€ ; CEA : 95,884 M€ ; ANRS : 39,312 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Par ailleurs, une subvention pour charges de service public de 3,000 M€ est prévue pour le GIP Genopole.

Le GIP Genopole a été créé en 1998 pour une durée de 12 ans par le Ministère de la Recherche, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil général de l'Essonne, la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne (CAECE), la Ville d'Évry, l'université d'Évry-Val d'Essonne et l'Association française contre les myopathies.

Ses missions sont de :

- constituer et animer un pôle de recherche en génomique, post-génomique et dans les sciences connexes ;
- renforcer un pôle d'enseignement des sciences du vivant ;
- favoriser l'essor des biotechnologies ;
- promouvoir le site d'Évry et la génomique.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	89 839 254	89 839 254

Les crédits d'intervention de cette action (89,839 M€) couvrent les participations financières françaises au bénéfice de trois organisations internationales (16,450 M€) et de fondations et associations (73,389 M€).

Organisations internationales

Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL)

L'EMBL est un exemple significatif de structure de recherche non centrée autour d'un grand instrument. Ce laboratoire réparti sur 5 sites (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) regroupe actuellement environ 1 400 scientifiques et administratifs issus des 20 pays membres. Le site allemand de Heidelberg, principal laboratoire, abrite en outre les structures administratives de l'organisation.

L'EMBL a été créé afin de promouvoir les recherches en biologie moléculaire à travers l'Europe et d'offrir une alternative face au leadership américain dans ce domaine.

La contribution de la France (12,395 M€ pour 2008) représente 15,3% des dotations (81,184 M€). Pour 2009, le financement français s'élèvera à 13,114 M€.

La Conférence européenne de Biologie moléculaire (EMBC)

Cette organisation intergouvernementale regroupe 27 pays et finance un programme visant au développement de l'excellence européenne en sciences de la vie (bourses postdoctorales, cours pratiques, conférences,...).

S'élevant à 2,283 M€ en 2008, la contribution française représentera 2,317 M€ en 2009.

Le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC)

Basé à Lyon, le CIRC est l'une des composantes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa mission consiste à coordonner et à mener des recherches sur les causes de cancer chez l'homme et sur les mécanismes de la cancérogenèse, ainsi qu'à élaborer des stratégies scientifiques de lutte contre le cancer. Le Centre participe à des recherches épidémiologiques et expérimentales, et assure la diffusion de l'information scientifique au moyen de publications, de conférences, de cours, et de bourses d'études.

Les effectifs du CIRC se composent de 200 agents permanents et d'environ 600 chercheurs et stagiaires accueillis plus ponctuellement au sein de l'organisme.

Les recherches menées par le CIRC s'articulent autour de deux thèmes :

a) l'incidence des facteurs géographique et démographique sur l'apparition de la maladie et le taux de mortalité ;
b) de façon plus ciblée, le CIRC mène des études analytiques sur l'influence de facteurs spécifiques (régime alimentaire, exposition à certaines substances lors de l'activité professionnelle, par exemple) en matière de cancer.
En 2008, le budget du CIRC est financé à hauteur de 1,008 M€ par la France. Pour 2009, la contribution française sera de 1,018 M€.
Le budget biennal, approuvé par le Conseil de Direction du CIRC, pour la période 2008 et 2009 s'élève à 44 751 000 \$ au total, soit 22 351 000 \$ en 2008 et 22 400 000 \$ pour 2009.

Fondations et associations

Institut Pasteur de Paris : 50,454 M€.

L'Institut Pasteur, fondation privée créée en 1887, a pour mission de contribuer à la prévention et au traitement des maladies par la recherche, l'enseignement et des services de santé publique, en France et dans le monde, notamment par l'étude des maladies infectieuses.

Aux activités liées à la santé publique sont notamment associés 22 centres nationaux de référence pour la surveillance des maladies transmissibles en liaison avec la direction générale de la santé et l'Institut de veille sanitaire et 9 centres collaborateurs de l'OMS.

L'année 2009 pérennisera les chantiers immobiliers engagés. L'articulation du centre de biologie intégrative des maladies émergentes, rassemblant les équipes et technologies du meilleur niveau mondial, avec les moyens des instituts de son réseau international, permettant le prélèvement de souches et leur analyse « à la source », permet de positionner l'Institut Pasteur et la recherche française dans une situation de leader, sur un sujet qui mobilise toutes les régions du monde.

Pour 2009, le montant de la subvention à verser s'élèvera à 50,454 M€, soit une augmentation de +1,600 M€, montant forfaitaire inscrit dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche.

Les instituts Pasteur du réseau international : 7,993 M€

Le réseau international est aujourd'hui le plus grand réseau de recherche d'intervention et de formation orienté principalement vers les maladies infectieuses. Il regroupe 30 Instituts à travers le monde et forme chaque année plusieurs centaines de stagiaires et étudiants. Sur l'ensemble de ces instituts, 7 bénéficient de la subvention du Ministère de la Recherche.

Les activités du réseau international s'inscrivent dans une stratégie de développement durable, par son implantation dans les pays et par le renforcement des capacités locales, tant sur le plan humain que technologique.

Comme en 2008, les instituts Pasteur du réseau international recevront en 2009 une dotation de 7,993 M€ TTC.

Les priorités du réseau international pour 2009 s'inscriront dans la continuité des années précédentes :

- la poursuite des grands programmes de recherche biomédicale (paludisme, épidémiologie, parasitologie...) ;
- la mise en place ou la pérennisation des outils nécessaires à ce type de recherche (mise en place de plates-formes technologiques, développement d'outils de diagnostic, démarche qualité) ;
- le renforcement du réseau de surveillance et de réponse aux épidémies et veille microbiologique ;
- la politique de formation des cadres et l'évaluation.

Institut Pasteur de Lille : 5,955 M€.

Fondation reconnue d'utilité publique en 1898, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) n'a cessé d'adapter ses champs de compétences à l'étude des grandes questions de la biologie et de la médecine d'aujourd'hui : maladies cardio-vasculaires, neuro - dégénératives et métaboliques, cancers, impact de l'environnement sur la santé.

Depuis 2002, l'Institut Pasteur continue la mise en place de son projet stratégique notamment en renforçant le développement de ses activités de recherche. Ce renforcement s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et des compétences des différents acteurs régionaux et nationaux de la recherche académique et industrielle.

L'ensemble des effectifs de la recherche à l'Institut Pasteur de Lille s'établit à 605 personnes. Sur cet effectif, un total de 220 personnes est pris en charge intégralement par l'Institut Pasteur de Lille.

La subvention allouée à l'Institut Pasteur de Lille par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2009 est de 5,955 M€.

L'IPL, comme pour 2008, poursuivra en 2009 les axes suivants :

- le soutien à l'accueil de nouvelles équipes ;
- la restructuration des laboratoires ;
- l'ouverture à l'international ;

Institut Curie : 7,033 M€.

L'Institut Curie, créé en 1920 pour favoriser une étroite collaboration entre physiciens, chimistes, biologistes et médecins, a une double mission : les soins aux malades et la recherche sur le cancer. La première mission relève pleinement de l'hôpital tandis que le Centre de Recherche se consacre totalement à la seconde. Le Ministère n'intervient formellement que sur les activités du Centre de Recherche.

Le nouveau Pôle de biologie du développement devrait atteindre sa capacité d'accueil totale en 2009 et contribuer à l'avancée des connaissances sur l'embryogenèse, afin de mieux comprendre le développement tumoral. En dehors des équipes de l'Institut Curie, le Pôle accueille des chercheurs du CNRS et de l'INSERM. A terme, le pôle aura une capacité d'accueil d'environ 120 personnes.

L'ensemble des recherches est regroupé en huit axes majeurs : la Biologie cellulaire et biologie du développement, l'Immunothérapie, la Génétique et oncogénèse, l'Epigénétique et Génotoxicologie, la Pharmacochimie, la Physicochimie du vivant, les Mécanismes moléculaires de l'oncogénèse, l'Imagerie cellulaire et moléculaire.

Dans la continuité de 2008, la fondation poursuivra les objectifs suivants :

- favoriser une recherche cognitive interdisciplinaire à visée diagnostique et thérapeutique ;
- former à et par la recherche ;
- développer le dynamisme et la réactivité de la recherche

La subvention allouée à l'Institut Curie par le MESR pour 2009 est de 7,033 M€.

Centre d'étude du polymorphisme humain (Fondation Jean Dausset) : 1,955 M€

Créé en 1982, le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) a été transformé en fondation reconnue d'utilité publique en 1993. La fondation a joué un rôle déterminant pour l'établissement de la carte des chromosomes de l'homme et a ainsi contribué à l'identification des gènes dont les altérations sont responsables de pathologies humaines.

En 2008, le financement du CEPH par le MESR a été établi à 1,955 M€, ce qui représente 47 % des recettes de la fondation. Pour 2009, la subvention du CEPH sera reconduite.

ACTION n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		483 033 369	483 033 369
Crédits de paiement		483 033 369	483 033 369

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	482 512 369	482 512 369

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 482,512 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 252,722 M€ ; INRIA : 77,967 M€ ; CEA : 151,824 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	521 000	521 000

Les crédits d'intervention de cette action (0,521 M€) assurent le financement de deux associations : le CIRM et le CIMPA.

Le Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) a été créé en 1970 afin de permettre la tenue de séminaires internationaux de recherches en mathématiques. Le Centre peut accueillir environ 40 personnes. Il est financé à hauteur de 0,351 M€ ;

Le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) est une association internationale (loi de 1901) créée à Nice en 1978. Son objectif est de promouvoir la coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, informatique notamment. Il reçoit une subvention de 0,170 M€.

ACTION n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		589 953 191	589 953 191
Crédits de paiement		589 953 191	589 953 191

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	543 053 191	543 053 191

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 543,053 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 476,283 M€ ; CEA : 66,770 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	46 900 000	46 900 000

ITER : 46,900 M€

Afin de coordonner la mise en œuvre des engagements français dans le cadre de la mise en place du projet ITER, l'Agence ITER France (AIF) a été créée au sein du CEA. Elle assure la mise en œuvre du projet au niveau local et joue un rôle d'interface vis à vis des instances internationales. Bien qu'émanant du CEA, l'agence dispose de l'autonomie de gestion et d'un budget propre.

Au niveau européen, ITER France est relayé par l'Agence domestique « Fusion à des fins énergétiques » (Fusion for Energy - F4E) installée depuis juin 2007 à Barcelone.

Les crédits d'interventions sont versés pour ordre au CEA qui est chargé de rassembler, au sein du budget de l'Agence ITER France, l'ensemble des participations financières nationales (État, collectivités locales, CEA...) au projet.

Relevant précédemment de l'action 8 du programme, la contribution directe de l'État est repositionnée sur l'action 7 et sera de 46,900 M€ en 2009 (+13,000 M€) : 16,300 M€ (+5,800 M€) pour l'approche élargie, après consultation du « Steering Committee », et 30,600 M€ (+7,200 M€) pour la construction des installations.

ACTION n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		321 393 555	321 393 555
Crédits de paiement		321 393 555	321 393 555

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	211 116 925	211 116 925

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 211,117 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 170,101 M€ ; CEA : 41,016 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	110 276 630	110 276 630

Les crédits d'intervention de cette action (110,277 M€) sont versés au CERN.

Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) : 110,277 M€

Implanté en Suisse, le CERN compte aujourd'hui vingt États membres européens. Il a pour objet l'étude des particules élémentaires constitutives de la matière. Le CERN fournit les outils que rend nécessaire ce type de recherche : les accélérateurs de particules.

L'organisation du CERN repose sur le conseil des représentants des États membres, responsable en dernier ressort de toutes les décisions importantes. Il définit la politique scientifique, technique et administrative de l'organisme, et approuve le programme d'activité ainsi que le budget. Il est assisté dans sa tâche par deux comités, l'un chargé des questions scientifiques, l'autre des problèmes financiers.

Le CERN a mené un programme ambitieux d'investissement : la construction du LHC (*Large hadron collider* ; Grand collisionneur de hadrons), infrastructure inaugurée en septembre 2008. La machine devrait coûter au total environ 2.242,000 M€ à l'achèvement. Le CERN a obtenu d'un certain nombre de pays non-membres mais partenaires (États-Unis, Japon) une contribution significative.

En 2008, la participation française représentait 106,513 M€. En 2009, le financement français devrait atteindre 110,277 M€.

ACTION n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		293 613 682	293 613 682
Crédits de paiement		293 613 682	293 613 682

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	264 953 682	264 953 682

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 264,954 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 230,852 M€ ; CEA : 27,185 M€ ; IPEV : 6,917 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	28 660 000	28 660 000

Les crédits d'intervention de cette action (28,660 M€) sont versés à deux organisations internationales : l'ESO et le CEPMMT.

L'Observatoire européen austral (ESO) : 20,875 M€.

Les installations opérationnelles de l'observatoire sont implantées au Chili et réparties sur trois sites. Le principal d'entre eux est le VLT (very large telescope) opérationnel depuis 2000. Il s'agit du plus grand télescope terrestre. Cet instrument est idéalement placé. A l'écart des zones habitées, il est à l'abri des interférences engendrées par les activités humaines (pollutions « classiques » ou lumineuses). Les installations sont en outre implantées dans une zone désertique (par définition peu nuageuse) permettant de bonnes conditions d'observation.

En dehors des installations scientifiques situées au Chili, le siège de l'ESO (13 Etats-membres) est implanté en Allemagne près de Munich. Il assure l'activité administrative ainsi que la coordination des programmes d'observation menés sur le site opérationnel chilien. L'ESO emploie 320 personnes auxquelles s'ajoutent 160 employés chiliens affectés sur les 3 sites opérationnels.

La France contribue à hauteur de 16,8% au budget de l'ESO (123,364 M€ environ), soit une participation de 20,741M€ en 2008. La contribution française sera de 20,875 M€ en 2009.

Le Centre européen de prévision météorologique à moyen terme (CEPMMT) : 7,785 M€.

Il participe aux efforts mondiaux visant à étendre à des périodes plus longues les capacités prévisionnelles des modèles qui décrivent la dynamique de l'atmosphère terrestre.

Implanté en Angleterre, le CEPMMT regroupe 18 États adhérents auxquels s'ajoutent 13 États coopérants. 170 personnes sont employées en permanence au sein de l'organisation.

Le CEPMMT utilise un modèle de calcul « à chaîne variable » implanté sur un supercalculateur permettant de fournir des prévisions à 10 jours. Les données et produits de prévision sont ensuite transmis aux États membres, mais aussi cédés ou vendus aux États coopérants et à la communauté internationale.

La contribution de la France (4,696 M£) représente 15,7% de son budget 2008 (29,840 M£ environ). Le financement français atteindra 7,785 M€ en 2009.

ACTION n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		307 884 604	307 884 604
Crédits de paiement		307 884 604	307 884 604

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	306 529 983	306 529 983

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 306,530 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 298,892 M€ ; INED : 7,638 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 354 621	1 354 621

Il est prévu le versement d'une dotation de 1,355 M€ au profit du CEPREMAP (Centre Pour la Recherche EconoMique et ses Applications, placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche), qui assure une interface entre le monde académique et les administrations économiques. Le CEPREMAP est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires.

La subvention prévue en LFI 2008 (1,355 M€) sera reconduite en 2009.

ACTION n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		58 865 815	58 865 815
Crédits de paiement		58 865 815	58 865 815

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	58 865 815	58 865 815

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 58,866 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 36,450 M€ ; CEA : 22,416 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		68 763 744	68 763 744
Crédits de paiement		68 763 744	68 763 744

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	68 763 744	68 763 744

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 68,764 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 41,310 M€ ; INSERM : 12,494 M€ ; INRIA : 13,211 M€ ; INED : 1,748 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 13 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		218 020 000	218 020 000
Crédits de paiement		218 020 000	218 020 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	206 520 000	206 520 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 218,020 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont : CNRS : 129,821 M€ ; CEA : 63,300 M€ ; IPEV : 13,399 M€).

Le détail par organisme des très grandes infrastructures de recherche est explicité dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Description succincte	LFI 2008 (AE=CP)	PLF 2009 (AE=CP)
Concordia	Base scientifique polaire franco-italienne	3.372.000 €	3.372.000 €
Marion Dufresne	Rénovation des appareils scientifiques	10.027.000 €	10.027.000 €
Total IPEV		13.399.000 €	13.399.000 €
ADONIS	Accès numérisé aux ressources et archives scientifiques	3.173.000 €	2.500.000 €
CC IN2P3	Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	10.259.000 €	5.000.000 €
CFH	Télescope Canada-France-Hawaï (CNRS : 42,5% des parts de la société civile de droit hawaïen)	2.583.000 €	2.537.000 €
EGO-VIRGO	Observatoire européen gravitationnel (CNRS : 50% des parts du consortium de droit privé italien)	4.800.000 €	5.740.000 €
ESRF	Rayonnement synchrotron (CNRS : 13,75% des parts de la société civile de droit français)	9.320.000 €	11.800.000 €
IDRIS	Institut du développement et des ressources en informatique scientifique	8.511.000 €	5.200.000 €
GANIL-SPIRAL2	Grand accélérateur national d'ions lourds, faisceaux exotiques et masses atomiques élevées (ESFRI)	7.973.000 €	8.249.000 €
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CNRS : 20% des parts de la société civile)	4.000.000 €	4.600.000 €
ILL	Source européenne de neutrons (CNRS : 17% des parts de la société civile de droit français)	13.109.000 €	13.600.000 €
IRAM	Institut de radioastronomie millimétrique (CNRS : 47% des parts de la société civile de droit français)	5.911.000 €	10.948.000 €
LCMI	Laboratoire des champs magnétiques intenses	3.201.000 €	2.370.000 €
LLB-ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin (CNRS : 50% de l'UMR, 1/3 du réacteur), source de neutrons	5.392.000 €	4.923.000 €
LULI	Laboratoire pour l'utilisation de lasers intenses (CNRS : 55% de l'UMR)	2.193.000 €	1.870.000 €

Opérations	Description succincte	LFI 2008 (AE=CP)	PLF 2009 (AE=CP)
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération (CNRS : 72% des coûts)	41.710.000 €	41.710.000 €
ELT-SKA	Très grand télescope et radio télescope basses fréquences (programmation ESFRI)	586.000 €	915.000 €
UDIL	Unité de démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) 106 LURE	5.000.000 €	1.959.000 €
XFEL et FAIR	Laser à électrons libres, accélérateur à particules (programmation ESFRI)	1.500.000 €	5.900.000 €
Total CNRS		129.221.000 €	129.821.000 €
ESRF	Rayonnement synchrotron (CEA : 13,75% des parts de la société civile de droit français)	10.300.000 €	10.300.000 €
GANIL-SPIRAL2	Grand accélérateur national d'ions lourds, faisceaux exotiques et masses atomiques élevées (ESFRI)	15.800.000 €	15.700.000 €
GENCI	Grand équipement national en calcul intensif (CEA : 20% des parts de la société civile)	4.000.000 €	4.600.000 €
ILL	Institut Max von Laue-Paul Langevin, source européenne de neutrons	13.000.000 €	13.000.000 €
LLB-ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin (CEA : 50% de l'UMR, 2/3 du réacteur), source de neutrons	4.200.000 €	4.000.000 €
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération (CEA : 28% des coûts)	12.700.000 €	12.700.000 €
XFEL et FAIR	Laser à électrons libres, accélérateur à particules (programmation ESFRI)	1.500.000 €	2.300.000 €
Autres TGE d'accueil	Installations et laboratoires d'accueil labellisés par l'Union européenne	700.000 €	700.000 €
Total CEA		62.200.000 €	63.300.000 €

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	11 500 000	11 500 000

Afin que la France retrouve une puissance de calcul compatible avec son rang de puissance industrielle, et suite aux conclusions du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un Grand équipement national pour le calcul intensif (GENCI), sous la forme d'une société civile détenue à 50% par l'État, 20% par le CEA, 20% par le CNRS et 10% par les universités.

Le financement de GENCI concerne l'investissement dans les matériels lourds supercalculateurs, à l'exclusion des autres dépenses à la charge des maîtrises d'œuvre (CEA, CNRS, CINES) relatives au fonctionnement, fluides, maintenances, immobilier et petit équipement.

GENCI permettra de disposer, à terme, d'un parc de supercalculateurs compétitif et disposant d'une cohérence nationale.

Au PLF 2009, la dotation de GENCI est prévue à hauteur de 11,500 M€ soit plus du double de la dotation inscrite en LFI 2008 (5,500 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		504 890 913	504 890 913
Crédits de paiement		504 890 913	504 890 913

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	504 890 913	504 890 913

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 504,891 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont CNRS : 306,046 M€ ; INSERM : 108,813 M€ ; INRIA : 63,869 M€ ; INED : 6,250 M€ ; CEA : 12,400 M€ ; IPEV : 0,901 M€).

Les crédits de l'action comprennent une enveloppe catégorielle destinée à améliorer la situation des personnels des EPST, globalisée à ce stade et appelée à être répartie en gestion soit 6,611 M€ pour 2009.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			4 627 286 304	4 627 286 304	4 618 147 407	4 586 147 407
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			33 900	33 900	46 900	46 900
Totaux			4 627 320 204	4 627 320 204	4 618 194 307	4 586 194 307

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	52 610		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		58 520	58 178
dont sous plafond d'emplois opérateurs		49 018	48 676
dont hors plafond d'emplois opérateurs		9 502	9 502

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP (2)			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP		
		ETPT	ETP	Effectifs		"sous plafond"	"hors plafond"	Total		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
ANR - Agence nationale de la recherche (ANR)		63				61		61		61		61
ANRS - Agence nationale de recherches sur le SIDA			8			8		8		8		8
CEA - Commissariat à l'énergie atomique		10 974				11 674	1 027	12 701		11 652	1 027	12 679
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)		32 103				29 070	5 882	34 952		28 774	5 882	34 656

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
INED - Institut national d'études démographiques		200				208	24	232		208	24	232
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)		2 072				1 714	645	2 359		1 749	645	2 394
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)		7 084				6 268	1 836	8 104		6 209	1 836	8 045
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor			106			15	88	103		15	88	103
Académie des technologies												
Géopole												
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie												
OST - Observatoire des sciences et des techniques												
Totaux		52 496	114			49 018	9 502	58 520		48 676	9 502	58 178

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ANR - AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Agence de financement de projets de recherche créée le 9 février 2005, l'ANR (GIP transformé en établissement public administratif au 1^{er} janvier 2007 par le décret n° 2066-963 du 1^{er} août 2006) a vocation à dynamiser le système français de recherche et d'innovation en :

- favorisant l'émergence de nouveaux concepts (les programmes « blancs », dont le contenu est déterminé par la communauté scientifique) ;
- accroissant les efforts de recherche sur des priorités économiques ou de société (appels à projets thématiques) ;
- intensifiant la collaboration entre la recherche publique et l'industrie (appels à projets partenariaux) ;
- développant des partenariats internationaux (appels à projets transnationaux).

L'ANR soutient, au terme d'un processus de mise en concurrence, les projets de recherche selon des critères d'excellence scientifique évaluée par les pairs. Le financement sur projets permet de soutenir les projets les plus ambitieux et les équipes de recherche les plus performantes.

Les projets sont financés sur une durée moyenne de 3 ans. L'aide moyenne par projet est passée de 383 000 € en 2006 à 425 000 € en 2007, avec de niveaux parfois beaucoup plus élevés (753 000 € en moyenne pour la thématique énergie durable et environnement).

Le budget d'intervention de l'agence finance deux grandes catégories d'opérations :

- les appels à projets (AAP) sur des critères d'excellence pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises ; mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers, facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science, ce mode de financement s'adapte donc tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé ;
- des actions plus ciblées (« actions annuelles »), visant notamment au développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement.

Les programmes fonctionnant par appel à projet (AAP) relèvent de six Départements thématiques (Biologie et santé ; Ecosystème et développement durable ; Energie durable et environnement ; Matière et information ; Sciences humaines et sociales ; Ingénierie, procédés et sécurité) et d'un Département transverse (Non thématique et transversal ; programmes « Blanc », « Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » et « Chaires d'excellence »), les actions annuelles étant regroupées au sein du département « partenariats et compétitivité ».

En 2007, l'ANR a lancé au total 50 appels à projets (8 nouveaux par rapport à 2006) dont 2 ERA-Nets (appels à projets transnationaux). Au total 5 636 dossiers ont été soumis par des équipes de recherche. Ils ont été examinés par plus de 10 350 experts extérieurs (dont près de 3000 étrangers) et par des comités d'évaluation composés de 1 520 membres. Le nombre de projets impliquant au moins une entreprise se maintient à 400 (contre 417 en 2006).

Les engagements au titre des programmes financés par l'ANR ont bénéficié à 81,1 % au secteur public en 2007 (dont 40 % pour les principaux organismes de recherche et 24,7 % pour les universités) et 18,9 % pour le secteur privé (entreprises, fondations, associations). La part des financements consacrés à la recherche fondamentale continue à progresser pour atteindre 61% en 2007 contre 58% en 2006.

Ces évolutions traduisent l'ancrage de l'ANR dans le paysage de la recherche français et son taux de reconnaissance croissant, tant vis-à-vis des équipes de recherche qui présentent des dossiers de candidature que de la communauté scientifique dans son ensemble, comme le montre le nombre croissant d'experts étrangers siégeant dans les instances de sélection de l'ANR.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Agence nationale de la recherche	8 550	8 550	951 978	951 978	872 478	872 478
Subventions pour charges de service public	8 550	8 550	951 978	951 978	872 478	872 478
Totaux	8 550	8 550	951 978	951 978	872 478	872 478

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	3 924	4 943	Ressources de l'État	8 550	9 706
Fonctionnement	3 527	4 758	- subventions de l'État	8 550	9 706
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	6	
Total des dépenses	7 451	9 701	Total des recettes	8 556	9 706
Résultat : bénéfice	1 105	5	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	8 556	9 706	Total équilibre du CR	8 556	9 706

Le budget primitif de fonctionnement de l'ANR (9,706 M€ ; plafond de 88,0 ETPT) est bâti sur la seule subvention de l'Etat inscrite au programme 172 (soit 9,950 M€), minorée de la mise en réserve de crédits prévue par l'article 51-4 bis de la LOLF (-0,244 M€).

Désormais inscrits au budget général de l'Etat sous forme de SCSP (programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », action 2 « Actions incitatives et soutien à l'innovation »), les moyens d'intervention sont inscrits à hauteur de 942,028 M€ (AE = CP) en LFI 2008, en cohérence avec la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche. Après prise en compte de la réserve, le montant de la subvention allouée à l'ANR s'élève à 897,700 M€ en AE et en CP.

Il est à noter que la présentation du budget d'intervention est profondément remaniée en 2008 ; les programmes ne relèvent plus de Départements scientifiques mais sont décloisonnés et classés en fonction des Comités sectoriels dont ils relèvent.

A titre expérimental, et conformément à l'arbitrage rendu le 19 octobre 2007, le montant du préciput pour 2008 a été fixé à 48,400 M€ (+26,100 M€ par rapport à 2007).

Le budget de gestion s'établit 9,706 M€ (+1,156 M€, soit +13,5%).

La subvention pour charges de service public représente comme en 2007 l'unique recette au stade du budget primitif. Le total des prévisions de dépenses soumis au vote du Conseil d'administration s'établissant à 9,701 M€, il en résulte un résultat prévisionnel légèrement positif (+0,005 M€).

Les dépenses de structure hors personnel (« infrastructure » et « superstructure » : 2,548 M€ et 26,3% des dépenses) comprennent les charges relatives à l'infrastructure immobilière (1,795 M€ ; loyer des locaux rue de Bercy en année pleine, taxe sur les bureaux, assurances, contrats relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à la maintenance), celles relative à l'infrastructure informatique (0,453 M€ ; SIM et version supérieure du système budgétaire et comptable « Agresso », serveur ANR hébergé, débit de la fibre optique Internet) et les dépenses hors personnel d'animation et de

gestion des Départements scientifiques (0,300 M€, soit la reconduction du budget 2007 ; certification ISO, missions liées aux activités, colloques, rapport annuel d'activités, études et conseils).

Les dépenses de personnel (6,443 M€ et 66,4% des dépenses), au sens élargi, regroupent :

- la masse salariale afférente aux personnels contractuels ou fonctionnaires détachés et directement rémunérés par l'Agence (4,943 M€ sur les comptes 63 et 64 pour un effectif plafonné de 61,0 ETPT, soit +0,613 M€ ; prise en compte de relèvement du taux de pensions civiles de 39,5% à 50,0% et du point Fonction publique pour les détachés, prévision de recrutement de 2 ETPT supplémentaires, attribution de l'indemnités de fonction à 3 chercheurs ou enseignants-chercheurs supplémentaires) ;
- et le remboursement des personnels mis à disposition, essentiellement scientifiques (1,500 M€ au compte 62, soit +0,420 M€ ; budgétisation de 3 ETPT supplémentaires, portant l'effectif plafonné à 21,0 ETPT).

Les autres dépenses courantes de fonctionnement (0,715 M€, soit 7,4% des dépenses) concernent l'activité scientifique des Départements (0,450 M€) et le support logistique (0,260 M€ ; fournitures administratives, fluides, affranchissement postal...).

Pour information, **les immobilisations** (dépenses d'investissement, relevant de la classe 2 du plan comptable général) prévues sur 2008 s'établissent à 0,190 M€ ; retracées au tableau de financement, elles concernent les acquisitions d'une durée supérieure à un an de matériels et de logiciels d'un coût unitaire supérieur à 500 € HT et le développement du logiciel « Agresso » (migration vers la version 5.5).

Le budget d'intervention s'établit à 897,700 M€ en AE et en CP.

Compte de résultat : budget d'intervention

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Interventions : appels à projets	700 859	802 700	Subvention de l'État	825 416	897 700
Interventions : anciens Fonds ministériels	115 000	95 000	Autres subventions et dotations	0	0
Dotations aux provisions	1 166	0	Autres ressources	2 876	0
Total des dépenses	817 025	897 700	Total des recettes	828 292	897 700
Résultat : bénéfice	11 267	0	Résultat : perte	0	0
Total équilibre du CR	828 292	897 700	Total équilibre du CR	828 292	897 700

Comme pour les trois budgets d'intervention précédents, l'ANR a procédé à une large consultation pour recenser les attentes et demandes des communautés scientifiques.

Sur les 625 propositions d'idées remontées des organismes de recherche, des universités, des académies et des grandes écoles, l'objectif de l'ANR était de ne pas reconduire à l'identique les programmes existants (risque « d'abonnement » à des guichets permanents) mais de favoriser l'interdisciplinarité et la transversalité des projets afin de les démarquer des champs d'action des institutions de recherche.

Sur les 47 programmes présentés, 13 sont entièrement nouveaux, 15 sont nouveaux mais portent sur des domaines préexistants et 19 sont des continuations de programmes existants ; ils sont pour une bonne part ouverts à des collaborations internationales (programmes transnationaux - PTN).

Le préciput est fixé à 48,400 M€, soit 11,0% des principaux AAP notifiés en 2007, et s'ajoute aux frais de gestion à verser aux unités support mandatées par l'ANR, fixés à 4,0% au titre des projets 2008.

Les financements accordés par l'ANR en 2008 permettent par ailleurs de rémunérer environ 6 000 contrats à durée déterminée.

Beaucoup de programmes thématiques sont tournés vers des finalités de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (lutte contre le réchauffement climatique, alternatives énergétiques, adaptation du cadre bâti et des transports au changement climatique, gestion de la biodiversité, agriculture durable et gestion des écosystèmes, maîtrise des pollutions et des effets sur les écosystèmes et la santé, maladies infectieuses et maladies émergentes) ; ils anticipent les changements planétaires et élaborent les bases technologiques des secteurs productifs du futur.

Perspectives 2009

A structure courante, la subvention de l'ANR est fixée à 872,478 M€.

L'ANR devra gérer pour la première fois la clôture des appels à projets lancés en 2005, qui s'ajoutera mécaniquement aux tâches de lancement des AAP, à la sélection et au financement des projets de l'édition 2009, et au suivi des projets des éditions 2006, 2007 et 2008 (à titre d'exemple, le stock de décisions à gérer continuera à augmenter : +14% en 2009, après +38% en 2008 et +66% en 2007). La dimension internationale devrait également être accrue, à la demande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et du Conseil d'administration de l'agence.

S'agissant du budget de gestion, le besoin en investissements est programmé à 0,250 M€ : 0,050 M€ pour les investissements courants (matériels informatiques, mobiliers, aménagement de l'infrastructure), 0,110 M€ pour l'achèvement de la mise en place du système d'information métier (SIM), 0,090 M€ pour la montée en version du progiciel comptable « Agresso ».

Le coût du loyer de l'immeuble au 212 rue de Bercy et les charges locatives associées devraient continuer de peser sur les charges de fonctionnement ; les autres charges courantes devraient suivre une évolution comparable à celle de 2008, pour les mêmes raisons (autonomisation de l'ANR par rapport au ministère, augmentation probable des effectifs de par le développement des activités de suivi des programmes, de l'activité à l'international), auxquelles s'ajoutera la prise en charge de la maintenance du SIM (0,100 M€).

S'agissant des interventions, le recentrage de l'Agence sur son cœur de métier (organisation des procédures d'appel à projets et évaluation des projets réalisés) a motivé, au cours de l'année 2008, le transfert de certains dispositifs vers le MESR :

- la mutualisation de la valorisation entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (-4,240 M€) ;
- les actions régionales dont celles relevant des CPER 2007-2013 (tranche 2008 ; -29,680 M€) ;
- les dépenses d'accompagnement des projets de créations d'entreprises par le biais des 30 incubateurs dédiés (-7,420 M€) ;
- les infrastructures mutualisées du vivant, visant au financement de plates-formes technologiques inter-organismes (-20,140 M€).

Le PLF 2009 confirme définitivement ces quatre transferts et, au-delà, prend en compte le transfert (à compter du 1^{er} janvier 2009 ; -18,020 M€) du concours d'entreprises innovantes (co-financé par OSEO, à hauteur de 6,000 M€ en 2008).

Au total, les dispositifs transférés directement de l'ANR vers le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'élèvent donc à 79,500 M€ (AE=CP) en PLF 2009.

En structure constante (c'est-à-dire hors transferts vers le MESR), la subvention globale de l'ANR est donc reconduite en 2009, à hauteur de 951,978 M€ : 9,950 M€ en financement du budget de gestion et 942,028 M€ en financement du budget d'intervention (appels à projets, autres opérations).

Enfin, la réforme du crédit impôt recherche (CIR) adoptée en LFI 2008 permettra de réorienter à hauteur de 45,000 M€ au sein du budget d'intervention 2009 de l'Agence, un volume significatif d'aides sur projets bénéficiant jusque-là aux grandes entreprises vers les PME et/ou les établissements publics.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	1 105	190
Investissements	43	190	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	43	190	Total des ressources	1 105	190
Apport au fonds de roulement	1 062		Prélèvement sur le fonds de roulement		

Les tableaux précédents concernent uniquement le budget de fonctionnement de l'ANR. Les dépenses d'intervention, intégralement financées par la subvention pour charges de service public, sont retracées dans les tableaux ci-dessous.

(En milliers d'euros)

Budget d'intervention - programmation	Budget prévisionnel 2008 (autorisations d'engagement)
- Non thématique et SHS	182 000
- Biologie - Santé	138 500
- Ecosystèmes et développement durable	66 000
- Energie durable et environnement	111 000
- Matière et information	140 000
- Ingénierie, procédés et sécurité	46 000
- Partenariats et compétitivité	214 200
Total	897 700

(En milliers d'euros)

Budget d'intervention - paiements	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Programmation 2005	70 700
Programmation 2006	168 000
Programmation 2007	214 000
Programmation 2008	350 000
Actions des fonds ministériels FNS, du FRT et du FCE	95 000
Total	897 700

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	63		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		61	61
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		61	61
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	19	27	
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	19	27	

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ANRS - AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES SUR LE SIDA

L'ANRS est constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) associant les ministères en charge de la recherche, de la santé, des affaires étrangères, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur et l'IRD.

L'agence anime, coordonne et finance en France et dans les pays en développement les recherches sur le sida et les hépatites virales B et C. Elle est une agence d'objectifs et de moyens et à ce titre, elle définit des priorités scientifiques, mobilise la communauté scientifique et finance des programmes et des bourses de recherche après évaluation par ses instances scientifiques.

En matière de recherche sur le VIH/SIDA, les grandes domaines d'intervention de l'Agence sont :

- la recherche vaccinale : avec comme objectif la mise au point d'un vaccin préventif efficace contre l'infection ;
- la recherche clinique : évaluation de nouvelles stratégies de traitement plus efficaces, plus simples et mieux tolérées ;
- la recherche fondamentale : pour mieux comprendre les mécanismes de l'infection par le VIH et identifier de nouveaux moyens de la combattre ;
- la recherche en santé publique et en sciences sociales : pour améliorer les connaissances sur les dimensions sociales, psychologiques et culturelles de l'épidémie et contribuer aux stratégies de prévention et de prise en charge des personnes atteintes ;
- la recherche dans les pays en développement : pour favoriser l'accès aux traitements et mieux connaître l'épidémie dans ces pays.

Entre 2004 et 2006, ce sont 349 projets de recherche, dont 29 contrats d'initiation, ainsi que 186 bourses de recherche qui ont été financés par l'ANRS dans le cadre des appels d'offres bisannuels. En 2007, 361 projets de recherche et demandes de bourse ont été déposés, pour 184 financés. Ce sont ainsi plus de 114 millions d'euros qui ont été alloués par l'agence lors de cette période.

Par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 300 services hospitaliers, 73 études cliniques sont en cours s'agissant du VIH et des hépatites (pour 7000 patients) dont 38 essais thérapeutiques, 15 cohortes et 20 études physiopathologiques. En 2007, 427 publications scientifiques sont issues de financements ANRS.

Quelques 64 études ont été menées dans les pays en développement dont plus de la moitié en recherche clinique. Cette politique de recherche dans les pays du sud repose sur l'implantation de sites permettant d'établir un réel partenariat avec les chercheurs et décideurs des pays.

Avec la création d'une plateforme d'analyse génomique, l'ANRS s'est dotée d'un outil puissant pour mener des études de haut niveau sur l'influence du génome humain sur l'évolution de l'infection par le VIH et par les virus des hépatites. Cette plateforme sera ouverte à d'autres thématiques et résulte d'une collaboration réussie entre l'ANRS, l'INSERM et l'Université. Elle est située dans des locaux du site de la Pitié-Salpêtrière à Paris et a été financée par l'ANRS, l'INSERM et les Universités Paris VI et XI.

Tous les trois ans, la stratégie scientifique de l'ANRS est déterminée dans le cadre d'un schéma de programmation scientifique et de moyens. Le schéma de programmation prévu pour la période 2007-2009 prévoit un renforcement des moyens dévolus aux recherches dans les pays en développement, sur les hépatites virales et sur le vaccin préventif. Le développement des collaborations et des stratégies européennes et internationales est également prévu.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	39 850	29 950	39 312	39 312	39 312	39 312
Subventions pour charges de service public	39 850	29 950	39 312	39 312	39 312	39 312
Totaux	39 850	29 950	39 312	39 312	39 312	39 312

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	545	579	Ressources de l'État	41 766	43 081
Fonctionnement	50 957	49 817	- subventions de l'État	41 766	43 081
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	9 737	2 186
Total des dépenses	51 502	50 396	Total des recettes	51 503	45 267
Résultat : bénéfice	1		Résultat : perte		5 129
Total équilibre du CR	51 503	50 396	Total équilibre du CR	51 503	50 396

Dans le cadre de la poursuite du Schéma de programmation scientifique et de moyens 2007-2009 de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), le budget primitif pour 2008 s'établit à 50,446 M€. La progression (+14,6%) repose largement sur un prélèvement sur le fonds de roulement, autorisé à hauteur de 5,130 M€.

L'accent est porté sur les recherches cliniques et épidémiologiques (12,476 M€, soit 24,7% des moyens ; +8,2%) et la recherche vaccinale (5,524 M€, soit 11% des moyens ; +50,9%).

Le soutien à la recherche thérapeutique et à la recherche clinique comprend le financement et la promotion d'essais thérapeutiques, celui de cohortes ainsi que le financement de projets de recherche clinique reçus par l'Agence en réponse aux appels d'offre.

Les moyens consacrés aux recherches sur le VIH/Sida dans les pays en développement (24,6% des dépenses d'intervention en 2008 ; +28,8%) sont à la hauteur de la gravité de l'épidémie, en particulier en Afrique et en Asie. Cette politique est renforcée avec l'ouverture d'un site ANRS en Egypte (juin 2007) dédié aux recherches sur les hépatites virales.

Les projets phares de l'Agence seront mis en œuvre dans le cadre des 6 sites ANRS-ONUSIDA (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cambodge, Vietnam et Brésil).

La recherche sur les hépatites B et C est reconduite à 7,762 M€ (15,4% des charges spécifiques ; +16,2%).

Les financements de l'Etat (42,851 M€) sont en reconduction, tant pour le MESR (subvention du programme 172 ; 39,851 M€ sur la base du PLF 2008) que pour le MAEE (convention relevant du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ; 3,000 M€). Ils financent le budget de l'ANRS à hauteur de 84,9% (contre 97,3% en 2007, hors prélèvement sur fonds de roulement).

Les **autres ressources** (1,932 M€) apparaissent en progression par rapport à 2007 (+0,762 M€).

Les **produits spécifiques** recouvrent les participations financières d'industriels et de laboratoires de recherche étrangers aux essais thérapeutiques de l'ANRS. La prévision de recettes (0,682 M€) est construite sur la moyenne des recettes réalisées au cours des exercices précédents.

Réinscrites pour leur solde disponible (0,500 M€), les subventions annulées sur exercices antérieurs constituent l'équivalent des retours de la part des équipes de recherche bénéficiaires.

Enfin, le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports participe au financement de l'enquête « Méthaville », à hauteur de 0,230 M€ ; cette étude vise à évaluer de nouvelles stratégies de prévention dans le domaine de l'hépatite C chez les usagers de la drogue.

Ce cofinancement pourrait aller au-delà de 1,000 M€, à horizon 2012 (année de la fin de l'étude), et 0,500 M€ sont attendus globalement sur 2008 et 2009.

Les reprises sur provisions (0,534 M€) sont destinées au règlement des factures de surcoûts hospitaliers au fur et à mesure de leur échéance de règlement par l'Agence.

L'opération de prélèvement sur le fonds de roulement (5,130 M€) correspond, dans son montant, aux reliquats de crédits d'intervention disponibles à l'issue de la gestion 2006 et qui n'avaient pas fait l'objet d'un report automatique à l'occasion de la décision modificative n°1 pour 2007, en anticipation des décalages d'exécution sur 2008 des projets suivants : programme « Vaccin » : 2,800 M€ ; programme « PED Circoncision » : 1,100 M€ ; programme « EDCTP Promise » : 0,930 M€ ; programme « Génomique » : 0,300 M€.

De manière usuelle, les dépenses sont concentrées à 99,9% en 1^{ère} section, où sont positionnées les charges spécifiques d'intervention finançant, par redistribution et appels d'offres, les programmes fédérés en Actions coordonnées.

Le budget intègre les crédits permettant d'assurer l'extension en année pleine des mesures en personnels et les perspectives de recrutement dans le cadre du Schéma 2007-2009, la réalisation des actions de communication et d'information scientifique et les dépenses de fonctionnement courant.

Les **charges de personnel** (0,729 M€) représentent 31,8% des dépenses de fonctionnement courant, stables par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent les dépenses de CDD (base : 8 CDD ANRS), de remplacements ou de soutien ponctuel ainsi que le remboursement des traitements de personnels mis à sa disposition.

La répartition des **charges spécifiques** (48,153 M€ consacrés aux dépenses d'intervention ou de subvention ; +16,3%, génériquement portés sur l'ensemble des thèmes) est conforme aux priorités développées par le GIP. L'accent porté sur la recherche clinique et épidémiologique (12,476 M€) est visible, ce secteur demeurant le premier poste en volume (24,6%) du budget total.

La progression du budget primitif et les réorientations scientifiques conduisent à une évolution des moyens dédiés aux recherches sur le VIH-Sida dans les pays en développement (12,429 M€ ; +28,8%), la recherche vaccinale sur les hépatites (7,762 M€ ; +16,2%), la recherche vaccinale (5,524 M€ ; +50,9%), la recherche biologique fondamentale (7,429 M€ ; -3%),

Perspectives 2009

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 39,312 M€, soit la reconduction de la subvention 2008.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements	60	50	Ressources de l'État	60	50
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	60	50	Total des ressources	60	50
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	8		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		8	8
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		8	8

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le CEA est un organisme public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel. Créé en 1945, il exerce ses missions en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, et de la défense.

Développant depuis son origine une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire et de la défense et à leurs impacts dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie et de la défense, les recherches du CEA s'appuient sur une culture croisée ingénieurs-chercheurs lui permettant de contribuer efficacement au succès du programme électronucléaire (énergie), à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française (défense nationale), et de jouer un rôle de premier plan aux niveaux français et international, à la fois en recherche fondamentale et en recherche technologique.

Déployée sur cinq centres de recherche (Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache, Valrho), la composante civile du CEA est organisée en quatre grands programmes et une mission :

- le segment « Energie » (ENE ; énergie nucléaire, nouvelles technologies de l'énergie, recherche fondamentale pour l'énergie et la radiobiologie toxicologie nucléaire) ;
- le segment « Technologies pour l'information et de la santé » (TIS ; micro-nanotechnologies et technologies logicielles, recherche fondamentale pour l'innovation industrielle, technologies nucléaires pour la santé, biotechnologies) ;
- les « très grands équipements (TGE) d'accueil » (ESRF, ILL, « ORPHEE », « GANIL » et « SOLEIL ») ;
- le programme « NRBC » (risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques et lutte contre le terrorisme) ;
- et la mission d'enseignement et d'encadrement de thèses (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise en promouvant la recherche de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

Concernant le secteur du nucléaire civil, le CEA a comme objectif stratégique de répondre aux nouveaux défis d'ordre scientifique, technique ou socioéconomique (optimisation technico-économique par les industriels, acceptabilité de l'électronucléaire par les citoyens), notamment dans les domaines de gestion à long terme des déchets nucléaires, de démantèlement et d'assainissement des anciennes installations nucléaires et de l'acquisition des connaissances des effets sur l'homme et sur l'environnement des rayonnements ionisants.

À plus long terme, la stratégie de recherche du CEA prépare l'émergence de générations futures de réacteurs (« génération IV ») de nature à satisfaire durablement les besoins énergétiques du pays tout en préservant l'environnement. Elle s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les organismes de recherche, les universités et les industriels (346 dépôts de brevets, 2.203 dossiers d'invention en vigueur en portefeuille, 97 entreprises créées dans le secteur des hautes technologies depuis 1984, 65 unités mixtes de recherche avec les grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur).

Créée au sein du CEA, l'Agence ITER France (AIF) est en charge de la gestion de la contribution française, de l'accueil de l'organisation internationale sur le site de Cadarache, de la préparation du site, de l'élaboration des dossiers de sécurité et de sûreté et du démantèlement de l'installation à la fin de son exploitation. La contribution française à l'AIF est portée en 2009 à 46,9 M€ (en hausse de + 13 M€).

Le 5 juillet 2006, le CEA a signé avec l'Etat un contrat d'objectifs sur la période 2006-2009, qui couvre l'ensemble de ses activités civiles. Ce contrat renforce et étend les missions du CEA à la recherche sur les énergies non émettrices de gaz à effet de serre, au premier rang desquelles l'énergie nucléaire.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation					796	796
Subventions pour charges de service public					796	796
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	1 790	1 790	1 917	1 917		
Subventions pour charges de service public	1 790	1 790	1 917	1 917		
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	77 994	77 994	95 884	95 884	95 884	95 884
Subventions pour charges de service public	77 994	77 994	95 884	95 884	95 884	95 884
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	123 515	123 515	151 824	151 824	151 824	151 824
Subventions pour charges de service public	123 515	123 515	151 824	151 824	151 824	151 824
Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	60 677	56 557	66 770	66 770	113 670	113 670
Subventions pour charges de service public	60 677	56 557	66 770	66 770	66 770	66 770
Transferts					46 900	46 900
Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	38 129	35 044	74 916	74 916	41 016	41 016
Subventions pour charges de service public	38 129	35 044	41 016	41 016	41 016	41 016
Transferts			33 900	33 900		
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	25 271	23 227	27 185	27 185	27 185	27 185
Subventions pour charges de service public	25 271	23 227	27 185	27 185	27 185	27 185
Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales	20 838	19 152	22 416	22 416	22 416	22 416
Subventions pour charges de service public	20 838	19 152	22 416	22 416	22 416	22 416
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	71 500	65 715	62 200	62 200	63 300	63 300
Subventions pour charges de service public	71 500	65 715	62 200	62 200	63 300	63 300
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	10 086	10 086	12 400	12 400	12 400	12 400
Subventions pour charges de service public	10 086	10 086	12 400	12 400	12 400	12 400
Totaux pour ce programme	429 800	413 080	515 512	515 512	528 491	528 491
Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie	426 938	426 938	475 256	475 256	485 256	485 256
Subventions pour charges de service public	426 938	426 938	475 256	475 256	485 256	485 256
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	34 650	34 650	35 000	35 000	35 000	35 000
Subventions pour charges de service public	34 650	34 650	35 000	35 000	35 000	35 000
Totaux	891 388	874 668	1 025 768	1 025 768	1 048 747	1 048 747

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	874 900	899 000	Ressources de l'État	689 700	808 617
Fonctionnement	897 900	959 800	- subventions de l'État	689 700	808 617
Intervention	0	0	- ressources fiscales		
			Autres subventions	160 700	168 300
			Ressources propres et autres	915 500	881 900
Total des dépenses	1 772 800	1 858 800	Total des recettes	1 765 900	1 858 817
Résultat : bénéfice		17	Résultat : perte	6 900	
Total équilibre du CR	1 772 800	1 858 817	Total équilibre du CR	1 772 800	1 858 817

Le budget pour 2008 est équilibré à 3.580,600 M€, dont 2.134,400 M€ en recettes et en dépenses pour le secteur civil.

Présenté à l'équilibre, le budget 2008 du CEA pour les activités civiles prévoit quelques inflexions par rapport au contrat d'objectifs, tout en restant cohérent avec celui-ci. Les priorités (réacteur prototype de 4^{ème} génération, « ITER », micro-nanotechnologies) seront financées par redéploiements au sein de la subvention civile (versée à partir des programmes 188, 172 et 191), complétée par un financement spécifique pour l'institut de génomique créé en 2007, le transfert du LABRA de la société Cis-Bio, et pour le programme de R&D entre l'Union européenne et le Japon au titre de l'approche élargie du projet « ITER ».

Le budget est caractérisé par un haut niveau de ressources non directement budgétaires (dont l'ANR), en ligne avec l'exécution 2007. La mise en réserve de crédits décidée par le Gouvernement et arrêtée conjointement par les ministères chargés de la Recherche et du Budget s'élève à 32,845 M€ sur la subvention civile, se répartissant de la manière suivante : 14,688 M€ sur le programme 188 (Energie), 1,297 M€ sur le programme 191 (Défense) et 16,859 M€ sur le programme 172 (Recherche), dont 2,034 M€ sur la contribution de l'Etat au projet « ITER ».

La **subvention civile** prévue au PLF 2008 comprend une SCSP globale de 990,000 M€ relevant du titre 3 des programmes 172, 188 et 191 de la MIREs, et un transfert spécifique pour l'Agence ITER-France (33,900 M€ ; titre 6 du programme 172). Traditionnellement, la subvention provisoire notifiée au CEA au titre des post-doctorants ministériels relevant du programme 172 (49 contrats poursuivis en 2008, soit 480 « mois post-docs » et 1,400 M€) n'est pas prise en compte au stade du budget initial.

Affichées à 672,200 M€, les **recettes externes** connaissent un taux de progression soutenu par rapport au budget 2007 (+5,3%). Comparée aux données de 2007 (713,300 M€), la diminution n'est que factuelle et s'explique essentiellement par la mécanique usuelle de retraitement du dividende AREVA pour la part affectée au financement des activités de recherche. En effet, le budget 2007 affichait également 84,5 M€, et comme les années précédentes, le surplus de dividende AREVA (par rapport à l'hypothèse budgétaire) effectivement touché par l'établissement a été compensé par un moindre versement à due proportion de la subvention civile.

L'augmentation des recettes externes hors dividende AREVA (+33,800 M€) provient des variations suivantes :

- les financements en provenance des industriels du secteur nucléaire (226,200 M€ ; -4,500 M€) : les principaux thèmes de ces accords de coopération concernent l'extension de la durée de vie et l'amélioration de la performance des réacteurs et de leur sûreté, les combustibles nucléaires et le traitement des combustibles usés, la maîtrise des risques, et les recherches sur les systèmes nucléaires de 4^{ème} génération (réacteurs expérimentaux) ;
- les industriels hors nucléaire (138,400 M€ ; +11,700 M€) : en particulier dans les domaines des micro-nanotechnologies et des technologies de la santé ;
- l'Union européenne (59,600 M€ ; +4,200 M€)
- les crédits incitatifs ministériels issus de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence pour l'innovation industrielle (AII), du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), soit un total de 103,400 M€ (+2,800 M€), dont 20,700 M€ d'abondement au titre des labels « Carnot ».

Conformément au contrat d'objectifs, le dividende versé par AREVA (dont le CEA est actionnaire à près de 80 %) est réparti entre les activités de recherche (84,500 M€) et le fonds de démantèlement civil (104,000 M€). En 2008, la part affectée aux activités de recherche a été exceptionnellement augmentée de 15,000 M€ par rapport au montant prévu au contrat d'objectifs, afin de faire face à des difficultés ponctuelles de financement de l'établissement.

Les ressources en provenance des **fonds de démantèlement civil et défense** pour les opérations de démantèlement et d'assainissement nucléaires s'élèvent à 438,300 M€.

Le montant des travaux à réaliser en 2008 est de 195,500 M€, financé par le fonds dédié civil (104,400 M€ pour le démantèlement, 77,600 M€ pour l'assainissement, 9,800 M€ au titre des installations et procédés, et 3,700 M€ pour l'environnement).

Par ailleurs, les opérations de mises à l'arrêt définitif (MAD), de démantèlement (DEM) et de reprise et de conditionnement des déchets (RCD) sur l'usine UP1 de Marcoule sont prévues à hauteur de 242,400 M€, montant conforme au contrat 2005-2010 signé avec la maîtrise d'œuvre. Elles sont couvertes par le fonds dédié défense, mis en place en 2004 afin de couvrir les dépenses de démantèlement des installations de production des matières fissiles à Pierrelatte (programme « ARDEMU ») et à Marcoule.

La répartition du budget civil par thème de recherche (2.134,400 M€, en coûts complets : dépenses de personnel, équipement, fonctionnement et charge fiscale, après neutralisation des flux civil-défense) montre la priorité donnée au segment « Technologies pour l'Information de la Santé » (TIS ; +7,8%, après +11,5% en 2007), et notamment sur les sous-segments « technologies nucléaires pour la santé et Biotechnologies » (+12,4%), hors Institut de génomique, et « technologies logicielles et systèmes » (+6,3%).

Les **dépenses de personnel** qui s'élèvent à 899,000 M€ (767,1 M€ de masse salariale et 131,9 M€ pour les autres dépenses de personnel) tiennent compte des changements de périmètre intervenus au cours de l'année 2007, avec l'intégration du Centre national de séquençage et du Centre national de génotypage (CNS et CNG), devenus l'Institut de génomique de la Direction des sciences du vivant (209 postes), et du laboratoire LABRA en provenance de la société Cis-Bio à la Direction de l'énergie nucléaire (12 postes).

L'effectif du CEA prévu fin 2008 s'établit à 15.613 salariés ETP (11.133 pour les activités civiles et 4.480 pour les activités de défense), soit une stabilité par rapport à 2007. Pour l'ensemble du CEA, l'effectif moyen budgété est prévu à hauteur de 15.604 (+127 par rapport au budget 2007, intégralement sur les activités civiles).

La masse salariale progresse de 3,7% sur le périmètre civil, avec une hypothèse de progression de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) de 3,0%.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 935,800 M€ et les dépenses d'investissement (achats et équipements supérieurs à 1.500 € et d'une durée d'utilisation au moins égale à deux ans) s'élèvent à 277,500 M€.

L'annuité 2008 des grandes opérations d'investissement prévues au budget (part investissement) s'élève à 94,800 M€ contre 74,100 M€ en 2007. Les cinq opérations les plus importantes sont : « Réacteur Jules Horowitz - RJH » (31,100 M€), « Agate » (19,100 M€), « Magenta » (18,000 M€), « Mircen » (9,800 M€), et « Inumac » (5,700 M€).

Les dépenses de soutien général (497,700 M€, hors charge fiscale civile), en hausse de 7,9 % par rapport au budget 2007 en raison de l'intégration du CNRG eu du LABRA mais en diminution de - 1,3 % par rapport au réalisé 2007, recouvrent les coûts de structure (356,200 M€ ; frais de siège, coût de fonctionnement des centres, dépenses de support opérationnel et de sûreté-sécurité), le patrimoine (115,300 M€ ; dépenses d'entretien et d'investissement pour l'immobilier et les services généraux des cinq centres civils de Saclay, Marcoule, Cadarache, Grenoble et Fontenay-aux-Roses) et les comptes centraux (26,200 M€ hors charge fiscale; flux financiers non rattachables aux unités opérationnelles, dividende AREVA affecté aux activités de recherche, solde net des flux financiers entre la Direction des applications militaires et les unités civiles, coût de fonctionnement de l'Agence ITER-France...).

Les dépenses d'enseignement regroupent :

- les contrats de thèse financés partiellement ou totalement par le CEA (16,000 M€ ; effectif moyen de thésards budgété à hauteur de 769, contre 757 au budget initial de 2007) : les dépenses de thèses de l'INSTN sont prévues en augmentation en raison d'une revalorisation des salaires en première et deuxième année à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- le budget de fonctionnement de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN ; 113 salariés du CEA).

Suite à la disparition de l'effet exceptionnel des soultes versées par EDF et AREVA NC dans le cadre du transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage du démantèlement de l'Usine UP 1 de Marcoule, la charge fiscale (55,000 M€) est en nette augmentation (+48,6%) et retrouve le niveau connu avant le versement des soultes. Cette charge comprend pour l'essentiel la part de TVA non récupérable par application du régime de prorata du CEA.

Les conséquences fiscales de l'article 28 de la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche, prévoyant l'exonération d'impôts sur les sociétés des établissements publics de recherche pour leurs activités de valorisation définies par le Code de la recherche, restent à préciser à l'occasion de la publication d'une prochaine instruction fiscale.

Très grandes infrastructures de recherche

Parmi les dépenses de fonctionnement et d'investissement, la dotation des « très grands équipements d'accueil » (TGE) s'établit en nette hausse à 63,500 M€ (+8,2% par rapport à 2007). Cette évolution porte sur les installations suivantes :

- la poursuite de la phase d'études de « Spiral 2 » (instrument du GANIL, permettant l'étude de la structure des noyaux atomiques avec des faisceaux d'ions radioactifs). Le CEA est en charge de l'injecteur incluant une intégration complète pour test à Saclay des cryomodules et du contrôle-commande bas niveau du système radiofréquence ;
- l'ouverture des lignes de phase 1 du synchrotron « Soleil » aux utilisateurs et poursuite de la réalisation des lignes de phase 2 ;
- la construction du Très grand centre de calcul (TGCC) sur le site de la DAM Ile-de-France avec pour objectif de répondre à ses besoins propres (CCRT) et d'être candidat pour recevoir en 2010 l'une des très grandes machines européennes (programme européen « Prace »). La maîtrise d'œuvre de l'opération évaluée à 20,300 M€ a été confiée à DAM sur son site de Bruyères-le-Chatel.

Perspectives 2009

La subvention civile du CEA (hors ITER) s'établit à 1.001,050 M€ au PLF 2009 : 480,794 M€ sur le programme 172 (+1,100 M€ sur les très grandes infrastructures de recherche, action 13 du programme), 485,256 M€ sur le programme 188 (+10,000 M€, majoritairement sur les nouvelles technologies de l'énergie – action 2 du programme) et 35,000 M€ sur le programme 191. Cette progression dépasse ainsi les +10,000 M€ prévus par le contrat d'objectifs et de moyens de l'établissement.

La contribution directe de l'Etat à l'Agence ITER-France, portée par le CEA, fait l'objet d'un transfert (titre 6) de 46,900 M€ en 2009 (+13,000 M€).

La subvention relevant du programme 172 ajuste les contributions du CEA à la société civile GENCI (Grand équipement national en calcul intensif, portée à 4,600 M€), aux opérations allemandes « Xfel » et « Fair » (soit 2,300 M€) et reconduit sa participation au synchrotron « Soleil » sur la base de la LFI 2008 (12,700 M€).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués au CEA en 2009 (-12 ETPT soit -22 ETP).

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 12.679,0 : 11.652,0 ETP sous plafond et 1.027,0 ETP hors plafond.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 31 contrats, soit « 2.724 mois post-docs » et 7,923 M€.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	6 900		Capacité d'autofinancement		
Investissements	288 100	277 500	Ressources de l'État	227 800	217 200
			Autres subv. d'investissement et dotations	46 800	46 800
			Autres ressources	13 500	13 500
Total des emplois	295 000	277 500	Total des ressources	288 100	277 500
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	6 900	

Modalités de calcul

Les montants des charges non décaissables et produits non encaissables n'est pas connu pour le strict périmètre des activités civiles du CEA. Aussi le traitement de la CAF est simplifié : celle-ci est prise comme directement égale au résultat et reporte son effet sur le fonds de roulement.

Les subventions d'équipement reçues de tiers ont progressé de 60,3 M€ au cours de l'exercice, et sont réparties entre 13,5 M€ au titre de la contribution des industriels et de 46,8 M€ principalement au titre des collectivités locales et des fonds incitatifs nationaux.

La part de subvention d'investissement de l'État est enfin calculée comme la différence entre les dépenses totales d'investissements et des les autres ressources d'investissements.

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Démantèlement - fonds civil		169 502		21 398	190 900
Démantèlement - Fonds Défense	29 446	165 361		24 593	219 400
Démantèlement - hors fonds	25 200	41 800		39 900	106 900
Programmes - Energie	315 132	169 902		90 766	575 800
Programmes - Enseignement	9 230	17 431		339	27 000
Programmes - NRBC	4 084	5 861		1 355	11 300
Programmes - TGE	16 908	40 270		6 522	63 700
Programmes - TIS	195 385	123 928		67 387	386 700
Soutien - autres	44 606	36 594		0	81 200
Soutien - patrimoine	63 338	34 260		17 702	115 300
Soutien - structure	195 671	152 991		7 538	356 200
Totaux	899 000	957 900		277 500	2 134 400

Modalités de calcul

Le calcul des dépenses de personnel est réalisé sur la base du prorata du nombre d'ETPT affectés à chaque destination de dépense.

La répartition par destination des dépenses d'investissements pour 2008 est déterminée :

- pour les grands investissements : saisie des montants détaillés dans les documents du budget 2008 du CEA,
- pour les investissements courants : application de la clé de répartition par destination de ces investissements précisée dans l'arrêté des comptes 2007

Les dépenses totales étant connues pour chacune des lignes de destinations, la part de fonctionnement sur chaque ligne est logiquement déterminée comme un solde par rapport aux dépenses de personnel et d'investissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	10 974		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		12 701	12 679
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		11 674	11 652
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		1 027	1 027
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	749	749	
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	749	749	

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Organisme de recherche à vocation multidisciplinaire, son domaine d'activité recouvre toutes les actions recherche du programme 172 de la MIREs. Avec une implantation sur l'ensemble du territoire national (19 Délégations en régions, assurant une gestion directe et locale des laboratoires et entretiennent les liens avec les partenaires locaux et les collectivités territoriales), le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance, en s'appuyant sur 1.224 unités de recherche (pour 11 000 chercheurs) et de service, dont 90% en partenariat avec l'enseignement supérieur et les autres organismes de recherche français. Hors recherche médicale, les unités CNRS contribuent à 69% des publications françaises.

Disposant de représentations à Bonn, Bruxelles, Johannesburg, Moscou, Pékin, Santiago du Chili, Tokyo, Washington, et une antenne à Hanoï, le CNRS est impliqué dans 80 accords de coopération avec plus de 55 pays, 332 programmes internationaux de coopération scientifique, 54 laboratoires internationaux associés et 56 groupements de recherche internationaux, 13 jumelages de laboratoires et 10 unités mixtes internationales (UMI).

Le CNRS développe, de façon privilégiée, des collaborations entre spécialistes de différentes disciplines, et tout particulièrement avec l'université, à l'aide des programmes interdisciplinaires. Ces programmes ouvrent en effet de nouveaux champs d'investigations qui permettent de répondre aux besoins de l'économie et de la société. Sur 20 programmes interdisciplinaires de recherche soutenus par le CNRS en 2007, 10 ont été créés au cours de l'année 2007.

Le CNRS est au premier rang des institutions publiques pour le dépôt de brevets en France, derrière six grands groupes industriels (2.649 brevets principaux, 9.804 avec les extensions) et compte également 1.057 licences actives, 2.100 contrats industriels en cours avec les entreprises. Plus de 380 créations d'entreprises à partir de laboratoires CNRS ont été réalisées depuis 1999. Près de 85% d'entre elles sont encore en activité.

Jusqu'à présent, les disciplines majeures étaient regroupées au sein de six départements scientifiques (Mathématiques, physique, planète et univers - MPPU ; Chimie ; Sciences du vivant - SDV ; Sciences humaines et sociales - SHS ; Environnement et développement durable - EDD ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie - ST2I) et de deux instituts nationaux (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules - IN2P3 ; Institut national des sciences de l'univers - INSU). Depuis, le conseil d'administration a adopté lors de sa séance du 1^{er} juillet 2008 le plan stratégique « Horizon 2020 » dans lequel il est prévu une réorganisation du CNRS en instituts. Ceux-ci seront dotés d'une double fonction d'opérateur de recherche et d'agence de moyens et auront vocation à assurer des missions nationales confiées par l'État. Le périmètre et l'organisation des instituts du CNRS doivent être précisés dans le contrat d'objectifs que l'État signera avec le CNRS au cours de l'année 2008.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation					7 923	7 923
Subventions pour charges de service public					7 923	7 923
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	13 926	13 926	13 856	13 856		
Subventions pour charges de service public	13 926	13 926	13 856	13 856		
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	469 341	450 145	492 980	492 980	498 154	498 154
Subventions pour charges de service public	469 341	450 145	492 980	492 980	498 154	498 154
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	238 105	228 366	250 097	250 097	252 722	252 722
Subventions pour charges de service public	238 105	228 366	250 097	250 097	252 722	252 722
Action n° 07 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	448 735	430 383	471 337	471 337	476 283	476 283
Subventions pour charges de service public	448 735	430 383	471 337	471 337	476 283	476 283
Action n° 08 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	160 263	153 708	168 334	168 334	170 101	170 101
Subventions pour charges de service public	160 263	153 708	168 334	168 334	170 101	170 101
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	217 499	208 604	228 454	228 454	230 852	230 852
Subventions pour charges de service public	217 499	208 604	228 454	228 454	230 852	230 852
Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	281 604	270 087	295 788	295 788	298 892	298 892
Subventions pour charges de service public	281 604	270 087	295 788	295 788	298 892	298 892
Action n° 11 : Recherches interdisciplinaires et transversales	34 342	32 937	36 072	36 072	36 450	36 450
Subventions pour charges de service public	34 342	32 937	36 072	36 072	36 450	36 450
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	38 921	37 329	40 881	40 881	41 310	41 310
Subventions pour charges de service public	38 921	37 329	40 881	40 881	41 310	41 310
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	127 721	122 497	129 221	129 221	129 821	129 821
Subventions pour charges de service public	127 721	122 497	129 221	129 221	129 821	129 821
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	282 229	273 549	302 867	302 867	306 046	306 046
Subventions pour charges de service public	282 229	273 549	302 867	302 867	306 046	306 046
Totaux	2 312 686	2 221 531	2 429 887	2 429 887	2 448 554	2 448 554

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)	
Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	2 023 928
- activité conduite par les unités de recherche	1 817 837
- actions communes	72 617
- fonctions support	133 474
Fonctionnement et investissement non programmé	877 705
- activité conduite par les unités de recherche	615 591
- actions communes	185 955
- fonctions support	76 159
Investissement programmé et autres opérations en capital	29 475
- actions communes	0
- fonctions support	29 475
Hors agrégats	0
Total des dépenses	2 931 109

Reconduisant les grandes tendances observées sur le second semestre de 2007 au niveau des ressources propres, affichées à ce stade à 588,295 M€, le budget primitif 2008 du CNRS, approuvé par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, s'établit à 2.931,109 M€ hors produits et charges calculés (+97,129 M€ ; +3,4%).

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget du CNRS intègre une mise en réserve globale de crédits de 18,102 M€ (contre 15,600 M€ en 2007), calculée avec un taux réduit de 0,25% sur les dépenses de masse salariale et 2,50 % sur l'assiette des dépenses hors masse salariale.

Le budget primitif prend en compte la subvention pour charges de service public finalement corrigée dès ce stade de la TVA non déductible, dont le montant à payer en 2008 devient marginal suite à la refonte des droits à déduction (subvention ramenée de 2.420,111 M€ au PLF 2008 à 2.328,958 M€ au budget primitif, soit -91,152 M€).

La correction de base correspond à 90% de la « subvention compensatoire » définitivement arrêtée en LFI 2006, le CNRS (comme les autres EPST) retrouvant des droits à déduction de TVA quasi intégraux.

En regard du budget primitif 2007 retraité de la TVA, la progression du budget 2008 atteint 6,7% de progression « réelle », soit +185,043 M€.

Dans le nouveau contexte de l'organisation de la recherche française (les agences de financement sur projets - au premier rang desquelles l'ANR - devenant les principaux financeurs des projets scientifiques de court et moyen terme des laboratoires), ce budget s'inscrit dans une démarche d'évolution de l'organisation de l'établissement sur un modèle combinant la fonction d'opérateur de recherche dont les équipes travaillent en interaction permanente avec les universitaires, aux frontières de la connaissance, et la fonction d'agence de moyens.

Certaines conséquences en sont tirées au niveau de ses propres interventions financières, le CNRS affichant :

- un rôle national dans le financement des TGIR, qui se traduit par la mobilisation de 120,959 M€ au sein de l'agrégat 2 ;
- des financements sur projets portés à 61,190 M€ (+3,2%), dont 31,650 M€ de crédits d'intervention des Départements scientifiques fléchés sur des « projets à risques » et 10,340 M€ (+1,000 M€) alloués aux programmes interdisciplinaires ;
- un financement direct des laboratoires attribué sur des critères non thématiques d'excellence scientifique qui doit permettre aux directeurs de laboratoire de développer les activités et projets les plus innovants, les plus confidentiels et les plus risqués (et, de ce fait, pouvant difficilement rencontrer le consensus d'un comité de sélection externe).

Dans un contexte démographique marqué par des départs en retraite massifs sur la période 2007-2011 (21% des chercheurs et 23% des ITA, avec des taux de départ importants en SHS et physique ou, à l'inverse, plus faibles en STIC), les priorités en matière de politique de l'emploi que traduit le budget 2008 du CNRS s'appuient sur les premiers éléments issus d'un travail de prospective sur la gestion prévisionnelle de l'emploi 2008-2012 en cours ; les

conclusions convergentes des Départements scientifiques portent sur l'attractivité du CNRS, par la valorisation des carrières et des parcours professionnels, la qualité des recrutements des personnels ITA pour préserver les capacités de réactivité et de compétitivité du CNRS, le développement des modes de gestion adaptés à la pluridisciplinarité.

Les prévisions de recrutements reposent strictement sur les hypothèses de départs (486 chercheurs et 679 ITA), diminuées des traditionnelles « réserves » pour réintégrations (60 chercheurs et 70 ITA) : 403 concours et 23 accueils de chercheurs, 598 concours, 46 titularisations de contractuels handicapés et « réserve DG » de 35 postes pour les ITA.

La proportion de contractuels recrutés dans les laboratoires, en particulier grâce aux financements de l'ANR, se développe dans des proportions importantes, impactant significativement la politique sociale (restauration, suivi médical).

Recettes	(En milliers d'euros)
	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	2 342 814
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	470 515
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	77 544
Autres subventions et produits	40 235
Total des recettes	2 931 109

Le budget 2008 est financé à hauteur de 2.342,814 M€ (79,9%) par les SCSP inscrites au programme 172.

La subvention pour charges de service public notifiée sur la base du PLF 2008 s'élève à 2.420,111 M€, et dont la progression (+4,8%) s'explique en grande partie par une mesure de compensation de l'augmentation du taux de cotisation aux pensions civiles (part employeur portée de 39,5% à 50,0% au 1^{er} janvier 2008) et par des mesures salariales (extension en année pleine des 274 emplois, soit 50 chercheurs titulaires, 150 ingénieurs et techniciens titulaires et 74 CDD de haut niveau créés en fraction d'année par la LFI 2007, soit +205,5 ETPT et +9,787 M€).

Trois mesures de transfert (-10,0 ITA ; -1,326 M€) sont justifiées par la montée en puissance de l'AERES (programme 150), le regroupement des personnels affectés aux services du Contrôle général économique et financier (programme 221, hors MIREs) et la régularisation d'une mise à disposition auprès du ministère de l'Education nationale (programme 214, hors MIREs).

En anticipation de la correction de base budgétaire initialement prévue en gestion 2008, la subvention pour charges de service public est finalement réduite dès le stade du budget primitif du montant de la TVA non déductible payée jusqu'au 31 décembre 2007. L'application, à compter du 1^{er} janvier 2008, des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 modifiant les conditions de déduction de la TVA permettra aux EPST de retrouver des droits à déduction quasi intégraux, proches de 100% (soit, pour le CNRS, le passage d'un « prorata général de déduction » de 12% à un « coefficient de déduction » estimé entre 0,9 et 1,0).

La subvention pour charges de service public correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel finance un stock de 397 contrats (soit 4.764 « mois post-docs ») pour 13,856 M€.

Comparé aux 482,845 M€ et 512,620 M€ respectivement inscrits aux budgets primitifs de 2006 et de 2007, le montant des ressources propres retient les grandes tendances observées sur le second semestre 2007, mais se situe toutefois en retrait des ultimes prévisions de la DM 3 de 2007 (630,242 M€) qui comprenaient, il est vrai, certains produits exceptionnels ou écritures de régularisation.

Les ressources propres recouvrent, par origine de financement : 351,070 M€ de contrats de recherche, 119,445 M€ de subventions de fonctionnement ou d'investissement (opérations CPER et co-financement de boursiers docteurs-ingénieurs, principalement) relevant également du cadre contractuel ou conventionnel, et de dons et legs, 77,545 M€ de produits valorisés de l'activité de recherche et de prestations de services (dont 58,040 M€ de redevances) et 40,235 M€ de recettes diverses.

Considéré comme un plancher, le montant des ressources propres devraient être supérieures à l'évaluation initiale, les recettes estimées de l'ANR ne tirant aucune hypothèse sur la programmation 2008 de celle-ci et s'entendent donc

comme les seuls crédits de paiement « services votés » à recevoir au titre des appels à projets notifiés sur les programmations 2005, 2006 et 2007 de l'Agence.

La priorité donnée aux moyens des unités est immédiatement visible, 83,0% du budget total relevant de l'agrégat 1 (82,6% au budget voté de 2007 ; 83,2% au budget retraité hors TVA de 2007).

Par groupe de disciplines, les mécanismes d'affectation des recrutements chercheurs mis en place à partir de la campagne 2005 sont reconduits (recrutement de base transversal à hauteur de 2,0% du stock et à minima de 75% des recrutements de l'année précédente, répartition du solde disponible en fonction du dynamisme de la mobilité) ; pour les ITA, la répartition disciplinaire tient compte des départs à concurrence d'un sur deux, permettant ainsi de porter l'effort sur les champs prioritaires et d'améliorer le ratio ITA/chercheur en physique, particulièrement faible.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2.023,929 M€ (69,0% du budget, contre 66,4% en 2007) et se décomposent en « dépenses limitatives » (soit 1.881,609 M€, contre 1.767,742 M€ en 2007) et « indicatives » (à hauteur de 142,320 M€, contre 114,712 M€ l'an passé).

Le montant des dépenses limitatives (28.706,4 ETPT rémunérés totalement ou partiellement sur subventions de l'Etat, soit -73,4 ETPT) permet d'ajuster un certain nombre de dépenses spécifiques : prime de transport réajustée des nouvelles dispositions concernant les personnels hors Ile-de-France (décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006) pour 4,900 M€, factures courantes à l'égard de l'UNEDIC pour 10,000 M€, personnels contractuels sur subvention d'Etat dont les contrats de courte durée pour 20,000 M€, poursuite de la politique d'accueil et de rémunération des stagiaires d'une durée supérieure à 3 mois dans les unités et laboratoires, poursuite de la politique engagée en 2007 concernant l'harmonisation et la revalorisation des rémunérations des doctorants et post-doctorants.

La masse salariale indicative (142,320 M€, colonne NB1 de la « dotation globale », périmètre spécifique au CNRS ; +26,5%) recouvre les CDD sur contrats de recherche (106,000 M€, dont 28,4 M€ autorisés dans le cadre des appels à projets de l'ANR), l'intéressement des chercheurs sur les redevances et brevets (17,300 M€), les boursiers ANRS (15,500 M€) et les moyens non répartis à ce stade (1,610 M€).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement infra-annuel s'élèvent à 877,705 M€ (926,268 M€ au budget voté de 2007, mais 842,076 M€ au budget « retraité » hors TVA de 2007, constituant la base de comparaison).

S'agissant de l'agrégat 1 (615,591 M€ ; +7,3%), les crédits ventilés sur les groupes de disciplines budgétaires s'élèvent à 504,772 M€ (+10,0%) :

- les crédits répartis aux unités dès le budget sur la subvention de l'État s'élèvent à 150,000 M€ (-5,1%) ; les crédits affectés aux TGIR sont en augmentation de 4,2%, les crédits d'infrastructure sont en reconduction tandis que les dotations annuelles des laboratoires sont en diminution (-6,6% en moyenne). Cette baisse des crédits récurrents des unités est liée à la volonté de la direction de l'organisme de renforcer les outils de programmation interne, qui bénéficient donc d'un transfert de moyens ;

- les contreparties de ressources propres s'élèvent à 354,772 M€ (+18,1%).

Le solde constitue les moyens à répartir, pour 110,820 M€ (financements sur projets portés à 60,886 M€ par redéploiement depuis les dotations récurrentes et qui sont répartis aux unités plus tard dans l'année en cohérence avec la programmation interne de l'établissement, équipements mi-lourds maintenus à 27,000 M€, soutien sectorisé aux unités ramené à 17,122 M€ et autres moyens à répartir ramenés à 2,000 M€).

La ventilation des crédits de l'agrégat 2 (185,955 M€ ; +2,4%) est dominée par le poids des TGIR (101,150 M€). Les crédits consacrés aux autres actions communes sont maintenus au niveau atteint en 2007 : poursuite des actions engagées en matière d'équipements nationaux, de documentation numérique et de coopération internationale.

Les crédits de l'agrégat 3 (76,159 M€ ; -8,7%) maintiennent les crédits d'entretien immobilier mais réduisent les moyens informatiques communs (-24,9%, tout en préservant la contribution au GIP RENATER) compte tenu des marges de gestion dégagées en 2007 par la direction des systèmes d'information (hors projets « BFC » et « SIRHUS », relevant des OIP).

D'une durée d'exécution supérieure à l'exercice annuel et d'un coût unitaire supérieur à 210.000 €, les opérations d'investissement programmé s'élèvent à 29,475 M€ en CP (+36,9%) et font l'objet d'une inscription en autorisations d'engagement (74,713 M€, contre 121,074 M€ en 2007 ; -26,7%).

Seules deux catégories d'opérations font l'objet d'une programmation au titre des OIP : les systèmes d'information « BFC » (budget, finances, comptabilité) et « SIRHUS » (version 2 du système d'information des ressources humaines et des unités de service), pour 4,535 M€ en AE et 2,500 M€ en CP, et les opérations immobilières (en cours ou nouvelles), pour 70,178 M€ en AE (montant estimatif, ajustable en future DM en fonction des AE non consommées à la fin de l'exercice 2007) et 25,377 M€ en CP.

La programmation immobilière prend en compte un volume important d'opérations en cours, pour 23,480 M€, et les études relatives à certaines opérations inscrites dans les nouveaux CPER, pour 1,897 M€.

Elle retient 13 opérations nouvelles, pour un total de 8,290 M€ en AE et 3,500 M€ en CP, certaines correspondant à des opérations immobilières dans le cadre des CPER (Marseille et Montpellier, principalement) :

- physique nucléaire (1) : extension du centre de calcul de l'IN2P3 à Lyon (adaptation aux exigences du projet « LHC » du CERN) ;
- physique (1) : développement des infrastructures des nanosciences sur le polygone Louis NEEL de Grenoble ;
- astronomie (2) : achèvement de l'opération de regroupement des équipes d'astronomes sur le site de Château-Gombert à Marseille, reconstruction du téléphérique d'accès aux installations de l'IRAM sur le pic de Bure ;
- STIC (3) : extension du LIMSI (projet « QUAERO »), adaptation des locaux de l'IDRIS, projet « Thémisciences » à Besançon ;
- chimie (2) : création d'une plateforme de caractérisation des matériaux (projet « Placamat ») à Bordeaux, achèvement de l'opération de regroupement de l'Institut européen des membranes conduite par l'université de Montpellier 2 ;
- SDV (2) : rénovation de locaux universitaires dans le cadre de l'opération « Neurosciences Timone » à Marseille, création d'infrastructures d'accueil à la station de primatologie du Rousset ;
- locaux administratifs et sociaux (2) : mise aux normes des installations de restauration du campus de Gif-sur-Yvette, réhabilitation d'un bâtiment d'accueil sur celui d'Orléans.

Très grandes infrastructures de recherche

Sur son budget propre 2008, à l'agrégat 2, le CNRS consacre 120,959 M€ aux TGIR (contre 126,003 M€ en 2007) : 25,801 M€ de dépenses de personnel limitatives et 101,150 M€ au titre du fonctionnement (principalement sous forme de contributions) et des investissements.

En valeur, les trois opérations les plus importantes sont « Soleil » (34,340 M€) et les engagements internationaux pris pour la communauté scientifique française vis-à-vis de l'ESRF (9,430 M€ ; -14,7%) et de l'ILL (12,840 M€ ; +0,5%), les moyens du Centre de calcul de l'IN2P3 (8,750 M€) et l'IRAM (5,780 M€).

Produits et Charges calculés	346 000
Réalisation de l'équilibre	0
Augmentation / diminution du fonds de roulement	

Perspectives 2009

A structure constante, la subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 2.532,114 M€ (+4,8%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; +95,157 M€) au 1er janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € annuels : +14,545 M€, dont +3,507 M€ sur les charges de pensions).

En matière d'emploi, le non remplacement d'une fraction de personnels titulaires partant en retraite se traduit par la suppression de 133 emplois (ETP) de la filière ITA (niveau Adjoint technique de la recherche - AJTR), au 1er juillet 2009 (-66,50 ETPT, -2,352 M€).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués au CNRS en 2009 (-85 ETPT soit -158 ETP).

L'effectif prévisionnel 2009 du CNRS est ainsi ramené à 32.185,1 ETPT : 28.549,9 ETPT sous plafond (25.651,6 titulaires et 2.898,3 non titulaires) et 3.635,2 ETPT hors plafond.

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 34.656,0 : 28.774,0 ETP sous plafond (25.906,0 titulaires et 2.868,0 non titulaires) et 5.882,0 ETP hors plafond.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+2,086 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+2,047 M€).

Les crédits budgétés sur l'action 13 du programme au titre des TGIR sont portés à 129,821 M€ (+0,600 M€) et tiennent compte de la participation du CNRS (qui complète celle du CEA) aux grandes infrastructures de recherche européennes « Xfel » (laser à électrons libres) et « Fair » (accélérateur de particules) lancées en Allemagne.

La participation du CNRS à GENCI (Grand équipement national en calcul intensif) est inscrite à hauteur de 20% (soit 4,600 M€) des contributions totales programmées en 2009 (23,000 M€) pour la société civile.

L'année 2009 verra la mise en œuvre opérationnelle des Instituts thématiques et la définition du rôle national que certains seront amenés à effectuer, première étape de la modernisation de l'établissement visant à donner plus de cohérence et de transparence à sa stratégie et à la coordination de ses actions avec les universités et les autres organismes de recherche.

Dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche et de la mise en place de ces nouvelles structures, le CNRS bénéficiera en 2009 d'une enveloppe supplémentaire de 4,000 M€.

A structure courante, et avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels des EPST globalisées pour ordre au programme 172, la SCSP pour 2009 est ramenée à 2.440,631 M€ (+1,0%) sous l'effet :

- de la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-91,152 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006), prise en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1er janvier 2008 ;
- du transfert de 5 emplois ITA au 1er janvier 2009 (-5,00 ETP, -0,330 M€) vers le programme 150, correspondant à la régularisation de situations individuelles d'agents rémunérés sur crédits du BOP central de la Direction générale de l'Enseignement supérieur.

Non répartie à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 239 contrats, soit « 2.724 mois post-docs » et 7,923 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	32 103		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		34 952	34 656
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		29 070	28 774
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		5 882	5 882

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

INED - INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

L'INED a pour principal mandat l'étude de la conjoncture démographique nationale et internationale et de ses évolutions, dans une approche multidisciplinaire croisant l'étude des phénomènes démographiques proprement dits (nuptialité, fécondité, mortalité, migrations) et la démographie appliquée à la vie sociale, l'économie, la santé publique, la géographie humaine, l'histoire. Dans le cadre de sa mission de recherche scientifique, l'Institut a pour responsabilité d'assurer la collecte et la diffusion de l'information, tant française qu'internationale, relevant de son champ d'activité.

Les activités scientifiques de l'INED s'organisent autour de 11 unités thématiques de recherches, qui décide annuellement de ses orientations scientifiques se concrétisant par des projets de recherche collectifs (les « Projets phares », au nombre d'une trentaine, bénéficiant de l'essentiel des moyens humains et financiers de l'institut et associant un ou plusieurs partenaires extérieurs, français ou étrangers) auxquels s'adjoignent les projets personnels des chercheurs (dits « projets simples », soit des recherches émergentes ou expérimentales encore non affiliées à des « projets phares » ou des projets ponctuels correspondant à des contrats de courte durée).

La pertinence, le fonctionnement et l'activité de ces unités sont évalués tous les quatre ans par une Commission d'évaluation.

Dans le cadre de son rôle prééminent dans les enquêtes auprès des ménages comme instrument de connaissance sociologique et démographique, l'INED s'est doté d'un service spécialisé, le Service des enquêtes, qui pilote les opérations de collectes de données requises par les projets des chercheurs de l'INED et, de plus en plus, en partenariat avec d'autres institutions (INSEE, INSERM, INVS...). Ces activités d'enquêtes conduisent à des travaux de valorisation méthodologique et scientifique.

Entretien une relation privilégiée avec les organismes nationaux et internationaux de statistique, certaines de ces relations étant formalisées par des accords-cadres ou des conventions, l'INED participe à plus de 150 projets ou réseaux de recherche à travers le monde, en partenariat avec des centres de recherche, des universités, des organisations intergouvernementales, des associations ; il est ainsi invité chaque année à participer aux travaux des Nations-Unies et de ses agences ou à ceux de l'Organisation mondiale de la Santé.

L'INED participe au Centre d'étude population et développement (CEPED) qui a pour mission de favoriser les échanges entre les pays du Nord et ceux du Sud. Il accueille chaque année une trentaine de chercheurs étrangers.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation					35	35
Subventions pour charges de service public					35	35
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	35	35	35	35		
Subventions pour charges de service public	35	35	35	35		
Action n° 10 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	7 111	7 111	7 427	7 427	7 638	7 638
Subventions pour charges de service public	7 111	7 111	7 427	7 427	7 638	7 638
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 624	1 624	1 696	1 696	1 748	1 748
Subventions pour charges de service public	1 624	1 624	1 696	1 696	1 748	1 748
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	5 776	5 776	6 121	6 121	6 250	6 250
Subventions pour charges de service public	5 776	5 776	6 121	6 121	6 250	6 250
Totaux	14 546	14 546	15 279	15 279	15 671	15 671

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)	
Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	12 113
- activité conduite par les unités de recherche	7 950
- actions communes	1 652
- fonctions support	2 512
Fonctionnement et investissement non programmé	5 320
- activité conduite par les unités de recherche	1 952
- actions communes	908
- fonctions support	2 460
Investissement programmé et autres opérations en capital	0
- actions communes	0
- fonctions support	0
Hors agrégats	167
Total des dépenses	17 600

Le budget initial 2008 de l'Institut national d'études démographiques (INED) représente 17,600 M€ ; la nette progression des crédits ouverts (+6,2%) permet à l'établissement d'appréhender une année 2008 particulièrement soutenue. Pour la première fois de son histoire, l'INED sera impliqué dans la coordination du volet national de trois grandes enquêtes en cours au niveau européen ou mondial.

Afin de mener à bien un tel programme d'activité, l'INED s'est engagé dans une politique extrêmement dynamique de diversification de ses financements (+65,0% d'évolution des ressources propres), notamment auprès de l'Union européenne et de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget de l'INED intègre une mise en réserve globale de crédits de 0,167 M€ (contre 0,200 M€ en 2007), calculée à hauteur de 0,25% sur l'assiette de la masse salariale et 2,5% sur la fraction des autres dépenses couvertes par les subventions de l'Etat.

La « réserve LOLF » est identifiée sur une ligne spécifique, hors agrégats.

Dans le cadre des **dépenses de personnel**, les emplois inscrits au budget 2008 sont de 224,0 ETPT : 161,8 titulaires (57,7 chercheurs et 104,1 ingénieurs et techniciens, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,55) et 62,2 non titulaires.

La masse salariale totale est de 12,136 M€, dont 11,576 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 0,560 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat A (activités des unités de recherche) : 7,950 M€, répartis entre 7,390 M€ de masse salariale plafonnée et 0,560 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat B (actions communes) : 1,652 M€, de masse salariale répartie entièrement limitative ;
- agrégat C (fonctions support) : 2,512 M€ de masse salariale entièrement limitative.

Par ailleurs 0,023 M€ sont placés hors agrégats au titre de la mise en réserve de l'article 51-4 bis de la LOLF.

Les **dépenses de fonctionnement**, réparties sur les trois agrégats qui composent le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent majoritairement les charges immobilières (1,863 M€ ; 75,7% des dépenses de l'agrégat), le solde étant dévolu aux moyens informatiques communs (0,300 M€), à l'action sociale (0,255 M€) et, de manière marginale, aux moyens de fonctionnement généraux du siège (0,042 M€). L'importance des charges immobilières s'explique par la petite taille de l'INED qui induit, par un effet d'échelle, une part proportionnellement plus importante des charges liées au site, par ailleurs vieillissant, de l'établissement.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 13 unités de recherche que compte l'Institut. Elles recouvrent le soutien de base aux unités (agrégat 1), soit 1,952 M€ réparti entre leurs moyens de base (1,832 M€) et les actions d'enquêtes et de sondage (0,120 M€), et les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2), soit 0,908 M€ fléchés à titre principal pour l'édition (0,230 M€), les partenariats scientifiques (0,214 M€), les relations internationales (0,189 M€) et les dépenses concernant la documentation et la bibliothèque (0,140 M€).

Les **dépenses d'investissement** se limitent à l'investissement annuel, aucune opération pluriannuelle n'étant programmée par l'établissement. Les opérations d'investissement infra annuel sont ciblées sur la rénovation des moyens informatiques, et plus particulièrement la mise en place d'un nouvel intranet qui permettra d'unifier l'accès à un certain nombre d'applications, jusqu'à présent disparates.

(En milliers d'euros)	
Recettes	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	15 068
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	2 100
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	150
Autres subventions et produits	82
Total des recettes	17 400

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172. Afin de réaliser l'équilibre budgétaire, l'établissement procède à un prélèvement de 0,200 M€ sur son fonds de roulement.

Le budget de l'INED est financé à hauteur de 86,6% (15,068 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 au titre du financement récurrent de l'établissement (15,033 M€) et en support financier du dispositif post-doctoral ministériel (0,035 M€). Les autres ressources affichées par l'organisme (2,332 M€) représentent 13,4% des financements. Elles se décomposent en subventions (1,300 M€) et contrats (0,800 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (0,150 M€) et enfin, les ressources diverses (0,082 M€).

Produits calculés	200
Charges calculées	700
Réalisation de l'équilibre	200
<i>Augmentation / diminution du fonds de roulement</i>	

Perspectives 2009

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 15,884 M€ (+4,2%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; +0,538 M€) au 1^{er} janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur annuelle pondérée du point portée à 55,0260 € en 2009 : +0,083 M€, dont +0,019 M€ sur les charges de pensions).

A structure courante, la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-0,248 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1^{er} janvier 2008, ramène la subvention à 15,636 M€ (+2,6%), avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+0,010 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+0,010 M€).

Non ventilée à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 1 contrat, soit 12 « mois post-docs » et 0,035 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	200		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		232	232
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		208	208
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		24	24
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	3	2	2
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	3	2	2

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

INRIA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)

Jouant un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique dans le domaine des recherches fondamentales et appliquées des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), l'INRIA assure également un fort transfert technologique en accordant une grande attention à la formation par la recherche, à la diffusion de l'information scientifique et technique, à la valorisation, à l'expertise et à la participation à des programmes internationaux.

Dans le cadre de sept grands défis prioritaires du nouveau plan stratégique 2008-2012, 151 équipes-projets se voient confier des objectifs scientifiques et une thématique très focalisés, au sein des huit centres de recherche régionaux (Rocquencourt, Rennes, Sophia-Antipolis, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Lille et Saclay). Parmi ces équipes, 121 sont communes avec les différents partenaires de l'INRIA (CNRS, universités, grandes écoles).

Partenaire du monde industriel avec la priorité de favoriser le transfert et la création d'entreprises (environ 80) notamment au travers de sa filiale INRIA-Transfert, promoteur de quatre fonds d'amorçage, l'INRIA développe d'importantes relations internationales (participation à plus de 100 actions du PCRD, membre du Consortium ERCIM regroupant 17 organismes de recherche européens), l'INRIA s'impliquera, ainsi que le prévoit son contrat d'objectifs pour la période 2006-2009, dans le développement des pôles de compétitivité, notamment ceux à vocation mondiale. Les collaborations avec les meilleures équipes mondiales et l'accueil de nombreux jeunes scientifiques étrangers seront amplifiés, et les actions de coopérations porteront prioritairement sur l'Asie et l'Amérique du Nord.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation					3 036	3 036
Subventions pour charges de service public					3 036	3 036

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	2 775	2 775	3 036	3 036		
Subventions pour charges de service public	2 775	2 775	3 036	3 036		
Action n° 06 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	70 039	66 581	76 364	76 364	77 967	77 967
Subventions pour charges de service public	70 039	66 581	76 364	76 364	77 967	77 967
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	11 883	11 296	12 956	12 956	13 211	13 211
Subventions pour charges de service public	11 883	11 296	12 956	12 956	13 211	13 211
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	56 243	54 031	62 750	62 750	63 869	63 869
Subventions pour charges de service public	56 243	54 031	62 750	62 750	63 869	63 869
Totaux	140 940	134 683	155 106	155 106	158 083	158 083

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	127 496
- activité conduite par les unités de recherche	77 267
- actions communes	19 445
- fonctions support	30 784
Fonctionnement et investissement non programmé	48 161
- activité conduite par les unités de recherche	17 264
- actions communes	14 471
- fonctions support	16 426
Investissement programmé et autres opérations en capital	10 820
- actions communes	2 751
- fonctions support	8 069
Hors agrégats	0
Total des dépenses	186 477

Le budget initial 2008 de l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2007, s'établit à 186,477 M€, soit une hausse de 6,0% par rapport à 2007.

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget de l'INRIA intègre une mise en réserve globale de crédits de 1,569 M€ (contre 1,634 M€ en 2007), calculée à hauteur de 0,25% sur l'assiette de la masse salariale et 2,5% sur la fraction des autres dépenses couvertes par la subvention de l'Etat.

La « réserve LOLF » est identifiée sur une ligne spécifique, hors agrégats.

Dans le cadre des dépenses de personnel, les emplois inscrits au budget 2008 sont de 2.285,9 ETPT annuels : 1.184,2 titulaires (532,1 chercheurs et 652,1 ingénieurs et techniciens) et 1.101,7 non titulaires.

La masse salariale totale est de 127,496 M€, dont 100,962 M€ de masse salariale limitative (1.640,6 ETPT financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 26,534 M€ de masse salariale indicative (645,3 ETPT financés exclusivement sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 77,267 M€, répartis entre 54,632 M€ de masse salariale plafonnée et 22,635 M€ de masse salariale indicative ;

- agrégat 2 (actions communes) : 19,445 M€, soit 17,206 M€ sous plafond et 2,239 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 30,784 M€, soit 29,124 M€ sous plafond et 1,660 M€ hors plafond.

Les charges de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les frais indivis de structure positionnés sur l'agrégat 3 (prestations de services internes, moyens communs de l'établissement).

Ces dépenses financent principalement les charges de siège (9,402 M€) c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant des 8 unités de recherches géographiques de l'INRIA mais aussi le soutien des partenariats liant l'INRIA avec environ 40 universités, grandes écoles et organismes de recherche (8,567 M€). Le solde est majoritairement dévolu aux actions immobilières (2,987 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches relèvent des agrégats 1 et 2 : soutien de base aux unités (agrégat 1) à hauteur de 17,264 M€, actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2) pour 14,471 M€ (dont 4,331 M€ pour les moyens scientifiques communs des unités de recherche, 1,766 M€ pour les échanges internationaux et 4,727 M€ pour les moyens d'information et de communication).

Les dépenses de fonctionnement affichent un léger tassement (-5,2%) résultant des économies réalisées sur les charges des agrégats 2 et 3, les dépenses de l'agrégat 1 étant préservées afin d'accompagner la croissance des trois nouvelles UR de Lille, Bordeaux et Saclay et d'assurer l'autofinancement des recrutements supplémentaires devant intervenir en 2008.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 10,820 M€. Après plusieurs années d'investissements soutenus, le budget 2008 marque un ralentissement (-12,2%) en raison notamment de l'achèvement des travaux liés aux nouveaux sites de Saclay, Bordeaux et Lille. Les opérations en cours portent essentiellement sur l'extension des locaux existants (Rennes ou Grenoble), mais aussi sur la mise en places de nouvelles plates formes expérimentales, notamment dans le cadre des CPER (programme de génomique et de modélisation biomoléculaire à Nancy, salle de réalité virtuelle à Sophia-Antipolis...).

(En milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	149 204
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	31 400
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 290
Autres subventions et produits	3 583
Total des recettes	186 477

Les ressources de l'opérateur sont présentées avant répartition totale des post-doctorants relevant du dispositif ministériel au programme 172.

Le budget de l'INRIA est financé à hauteur de 80,0% (149,204 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 172 au titre du financement récurrent de l'établissement (146,167 M€) et en support financier du dispositif post-doctoral ministériel (3,036 M€).

Les autres ressources affichées par l'organisme (37,273 M€) représentent 20,0% des financements. Elles se décomposent en subventions (5,778 M€) et contrats (25,653 M€) sur projets de recherche, revenus provenant des prestations fournies par l'organisme (2,290 M€) et enfin, les ressources diverses (3,583 M€).

Produits calculés	0
Charges calculées	18 150
Réalisation de l'équilibre	0
Augmentation / diminution du fonds de roulement	

Perspectives 2009

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 161,554 M€ (+6,2%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; +4,182 M€) au 1er janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € annuels : +0,638 M€, dont +0,154 M€ sur les charges de pensions).

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de croissance des effectifs édictés dans le contrat quadriennal 2006-2009, le PLF 2009 prévoit la création de 35 emplois (ETP) au 1^{er} octobre, soit 8,8 ETPT sur 2009 (+0,583 M€ calculés sur la base du coût moyen d'un ingénieur d'études de 1^{ère} classe) ; l'effectif prévisionnel 2009 de l'INRIA est ainsi porté à 2.294,7 ETPT : 1.649,4 ETPT sous plafond (1.193,0 titulaires et 456,4 non titulaires) et 645,3 ETPT hors plafond.

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 2.394,2 : 1.748,9 ETP sous plafond (1.247,9 titulaires et 501,0 non titulaires) et 645,3 ETP hors plafond.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+0,237 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+0,093 M€).

Dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche l'INRIA bénéficiera en 2009 d'une enveloppe supplémentaire de 1,000 M€ destinée à soutenir ses meilleures équipes de recherche.

Le soutien de l'État se traduit également par une mesure nouvelle de 2,500 M€ au titre du contrat de l'établissement afin d'accompagner le développement des nouvelles unités de Bordeaux, Lille et Saclay.

A structure courante, la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-6,257 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1er janvier 2008, ramène la subvention à 155,297 M€ (+2,1%), avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels.

Non ventilée à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 87 contrats, soit 1.044 « mois post-docs » et 3,036 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	2 072		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		2 359	2 394
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		1 714	1 749
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		645	645
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 173	1 037	1 037
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	1 173	1 037	1 037

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

INSERM - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

Placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du ministre chargé de la Santé l'INSERM est au service de la santé de tous et contribue, par la recherche, à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme. En effet, les recherches de l'INSERM ont pour vocation l'étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares, à travers ses travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations, en partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés et les hôpitaux.

Dans cet objectif, l'INSERM a pour missions de :

- encourager, entreprendre et développer tous travaux de recherche ayant notamment pour objectifs la connaissance de la santé de l'homme, l'acquisition ou le développement des connaissances notamment dans les disciplines de la biologie et de la médecine, la découverte et l'évaluation de tous les moyens d'intervention tendant à prévenir et à traiter les maladies et à améliorer l'état de santé de la population ;
- contribuer à la valorisation des résultats de ses recherches ;
- recueillir et centraliser les informations relevant de son champ d'activité, de tenir le gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises, de favoriser la publication de tous travaux et études se rapportant à ses activités, de contribuer à la diffusion nationale et internationale de la connaissance scientifique et technique ;
- apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence.

En 2008, l'INSERM s'est doté d'une nouvelle organisation, sous forme d'instituts thématiques, comme première étape de la mission de clarification du paysage de la recherche biomédicale française qui lui a été confiée par ses tutelles. Dans ce contexte, l'organisme devient l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale.

Ces instituts thématiques correspondent à huit grands axes (neurosciences, neurologie, psychiatrie – génétique et développement – cancer – maladies infectieuses – cœur, métabolisme, nutrition – immunologie, hématologie, pneumologie – santé publique – technologies pour la santé) qui permettront d'établir une stratégie globale et cohérente en recherche biomédicale. Ils permettront par ailleurs un renforcement des liens entre l'INSERM et l'ensemble de ses partenaires scientifique impliqués dans la recherche biomédicale (CNRS, CEA, INRA, IRD, CIRAD, Institut Pasteur, Institut Curie, ANR, INCA, ANRS).

La présentation du budget de l'INSERM selon le cadre NCBC prendra en compte cette nouvelle organisation afin de permettre le suivi des activités menées par les unités de recherche sur le nouveau périmètre des instituts.

De plus, l'INSERM participera activement au plan national Alzheimer 2008-2012 via la fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Son volet « recherche » fera partie de l'institut neurosciences, neurologie et psychiatrie.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Pilotage et animation					2 199	2 199
Subventions pour charges de service public					2 199	2 199
Action n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche	3 228	3 228	3 420	3 420		
Subventions pour charges de service public	3 228	3 228	3 420	3 420		
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	374 267	354 513	396 580	396 580	398 194	398 194
Subventions pour charges de service public	374 267	354 513	396 580	396 580	398 194	398 194
Action n° 12 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	11 742	11 122	12 442	12 442	12 494	12 494
Subventions pour charges de service public	11 742	11 122	12 442	12 442	12 494	12 494

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	100 029	95 932	108 373	108 373	108 813	108 813
Subventions pour charges de service public	100 029	95 932	108 373	108 373	108 813	108 813
Totaux	489 266	464 795	520 815	520 815	521 700	521 700

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	431 202
- activité conduite par les unités de recherche	370 776
- actions communes	19 424
- fonctions support	41 003
Fonctionnement et investissement non programmé	213 159
- activité conduite par les unités de recherche	173 502
- actions communes	18 990
- fonctions support	20 667
Investissement programmé et autres opérations en capital	7 995
- actions communes	2 200
- fonctions support	5 795
Hors agrégats	0
Total des dépenses	652 356

Le **budget primitif 2008** de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) s'élève à 652,356 M€ (contre 612,275 M€ en 2007 ; +6,5%), et anticipe la correction de base initialement programmée en gestion 2008 au titre des nouvelles modalités de déduction de la TVA (-24,471 M€). Le budget 2008 est marqué par la réorganisation de l'établissement, son implication dans les nouvelles infrastructures de recherche et le renforcement de sa double fonction d'opérateur et d'agence de moyens.

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF, le budget de l'INSERM intègre une mise en réserve globale de crédits de 4,482 M€ calculée à hauteur de 0,25% sur l'assiette de la masse salariale et 2,5% sur la fraction des autres dépenses couvertes par les subventions de l'Etat.

La « réserve LOLF » est identifiée au sein des dotations à répartir, en agrégat 1 (pour 3,685 M€), 2 (0,363 M€) et 3 (0,434 M€) du budget.

La **masse salariale totale** est de 431,202 M€ (66,1% des dépenses), pour 7.677,4 ETPT : 369,502 M€ pour les ETPT financés, en tout ou partie, par les subventions pour charges de service public (6.053,7 : 5.087,6 titulaires et 966,1 non titulaires) et 61,700 M€ pour les 1.623,7 ETPT financés intégralement sur ressources propres.

Pour information, l'INSERM consacre 5,5 ETPT à des accueils en délégation et 105,3 ETPT à des contrats d'interface.

Les **dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels** s'élèvent à 213,159 M€, et privilégient les choix suivants :

- la consolidation du financement des actions incitatives programmées, des programmes nationaux de recherche et des programmes de recherche clinique ;
- la création de 30 structures de recherche nouvelles, dont 7 Centres d'investigation clinique (CIC) ;
- l'augmentation des crédits consacrés à la formation afin de réajuster les dépenses relatives à la rémunération des doctorants financées par ressources externes et de pérenniser les dotations des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et des Centres thématiques de recherche et de soins (CTRS) dont l'INSERM est partenaire ;
- la stabilisation des dépenses dites d'administration (frais du Siège et des Administrations déléguées régionales - ADR).

Les **opérations d'investissement programmé** (7,995 M€) permettent de financer :

- les opérations de plates-formes technologiques inscrites aux CPER 2007-2013 pour les régions Bretagne, Ile-de-France, Pays de Loire, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- la poursuite d'opérations immobilières majeures et le lancement d'opérations inscrites aux CPER (Cancéropôle de Toulouse, Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg et projet « Immunophénomique » de Marseille).

(En milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	497 356
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	144 500
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	5 250
Autres subventions et produits	5 250
Total des recettes	652 356

Le montant de la subvention récurrente pris en compte au budget primitif s'établit à 493,936 M€. Par rapport à son inscription au PLF 2008 (518,407 M€), elle anticipe dès le stade du budget primitif l'ajustement au titre de la TVA non déductible (-24,471 M€) en application, à compter du 1er janvier 2008, des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007.

La subvention du programme 172 inclue également les crédits correspondant au dispositif post-doctoral ministériel (3,420 M€), soit 98 contrats ou 1.176 « mensualités post-docs ».

Les **ressources propres** représentent 155,000 M€ et sont, comme dans la plupart des EPST, essentiellement des recettes contractuelles (144,500 M€, soit 22,2%).

Charges et produits calculés	60 000
Réalisation de l'équilibre	0
Augmentation / diminution du fonds de roulement	

Les produits et charges calculés représentent 60,000 M€.

Perspectives 2009

A structure constante, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 544,104 M€ (+5,2%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; 17,602 M€) au 1er janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € en moyenne annuelle +2,712 M€, dont +0,649 M€ sur les charges de pensions).

En matière d'emploi, le non remplacement d'une fraction de personnels titulaires partant en retraite se traduit par la suppression de 24 emplois (ETP) de la filière ITA (niveau Adjoint technique de la recherche - AJTR), au 1er juillet 2009 (-12 ETPT, -0,424 M€).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués à l'INSERM en 2009 (-21 ETPT soit -33 ETP).

L'effectif prévisionnel 2009 de l'INSERM est ainsi ramené à 7.642,4 ETPT : 6.018,7 ETPT sous plafond (5.073,6 titulaires et 945,1 non titulaires) et 1.623,7 ETPT hors plafond.

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 8.044,5 : 6.209,0 ETP sous plafond (5.217,8 titulaires et 991,2 non titulaires) et 1.835,5 ETP hors plafond.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+0,434 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+0,386 M€).

Dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche l'INSERM bénéficiera en 2009 d'une enveloppe supplémentaire de 6,000 M€ destinée à soutenir ses meilleures équipes de recherche et à renforcer les capacités d'animation et de partenariat des nouveaux Instituts.

A structure courante, la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-24,471 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1er janvier 2008, ramène la subvention à 519,466 M€ (+0,4%), avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels.

Une mesure de transfert (-2,0 ETP) est également prévue vers le programme 150 afin de régulariser la situation individuelle d'agents rémunérés sur les crédits du BOP central de la Direction générale de l'Enseignement supérieur.

Non ventilée à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 65 contrats, soit 756 « mois post-docs » et 2,199 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	7 084		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		8 104	8 045
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		6 268	6 209
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		1 836	1 836

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

IPEV - INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR

L'IPEV est un groupement d'intérêt public (GIP) composé de 9 membres : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère des affaires étrangères, CNRS, IFREMER, CEA, TAAF, Météo-France, CNES, Expéditions polaires françaises (EPF).

La mission principale de l'IPEV est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères. Agence de moyens et de compétences au service des laboratoires de recherche nationaux, l'IPEV offre des moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires au développement de la recherche française dans ces régions.

Chaque année, un appel d'offre est lancé auprès de la communauté scientifique pour des programmes de recherche à partir de 4 thèmes (terre et espace, vie et environnement, hommes et sociétés, océanographie) et de 3 régions (arctique, antarctique, subantarctique). Les projets sont sélectionnés en fonction de leur intérêt scientifique et de leur faisabilité sur le terrain.

Une des conséquences importantes du renouvellement du GIP en 2002 fut la mise en place d'un conseil des programmes scientifiques et technologiques (CPST) doté d'une forte proportion d'experts scientifiques étrangers. Un nouveau conseil a été mis en place en janvier 2007.

L'Institut soutient et met en œuvre en moyenne 65 projets scientifiques par an ainsi qu'une dizaine de campagnes océanographiques à bord du Marion Dufresne. Pour répondre à ces missions, l'IPEV dispose de 6 bases scientifiques

permettant d'offrir de bonnes conditions de travail aux équipes de recherche. Des moyens terrestres, aériens et maritimes permettent également d'assurer la desserte des bases.

La plupart de ces activités scientifiques et technologiques s'effectuent dans le cadre de collaborations internationales. En raison de cette implication, l'IPEV a occupé la présidence du Conseil polaire européen (EPB-ESF) et préside actuellement le Conseil international des opérateurs antarctiques (COMNAP) et la vice-présidence du Conseil de l'environnement polaire (CEP) de l'organisation du Traité sur l'Antarctique.

Depuis le début des années 2000, les deux principaux enjeux pour l'IPEV ont consisté à exploiter de façon optimale les deux très grandes infrastructures que sont la station continentale antarctique Concordia et le navire océanographique Marion Dufresne. Objet d'une collaboration à parité entre la France et l'Italie, la station Concordia est la troisième base permanente sur le plateau continental Antarctique. Son exploitation a permis le lancement de programmes de recherche comme la reconstitution des climats du passé, l'étude de la composition chimique des basses et hautes couches de l'atmosphère, la mise en place d'observatoires des sciences de la planète ou l'analyse du comportement humain en milieu confiné. Le Marion Dufresne, navire logistique pour le ravitaillement des îles australes françaises, est utilisé les deux tiers de l'année par l'IPEV pour la réalisation de campagnes.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 09 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 563	6 563	6 563	6 563	6 917	6 917
Subventions pour charges de service public	6 563	6 563	6 563	6 563	6 917	6 917
Action n° 13 : Grandes infrastructures de recherche	973	973	13 399	13 399	13 399	13 399
Subventions pour charges de service public	973	973	13 399	13 399	13 399	13 399
Action n° 14 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	12 421	12 421	855	855	901	901
Subventions pour charges de service public	12 421	12 421	855	855	901	901
Totaux	19 957	19 957	20 817	20 817	21 217	21 217

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	3 901	3 699	Ressources de l'État	18 158	18 366
Fonctionnement	22 375	20 927	- subventions de l'État	18 158	18 366
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	2 042	
			Ressources propres et autres	6 075	6 260
Total des dépenses	26 276	24 626	Total des recettes	26 275	24 626
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1	
Total équilibre du CR	26 276	24 626	Total équilibre du CR	26 276	24 626

Présenté en équilibre, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2008 de l'Institut polaire Paul-Emile Victor (27,196 M€) progresse de 6,5% par rapport à celui de 2007 (voté à 27,448 M€, mais retraité à 25,548 M€ hors amortissements).

Sur le plan scientifique, l'année 2008 sera marquée par des opérations de jouvence sur le raid terrestre, la base « Concordia » ainsi que sur le navire « Marion Dufresne II » (MD II).

Les recettes progressent faiblement malgré la hausse des subventions de l'Etat (+4,9%) en raison de la diminution des ressources propres attendues (-1,230 M€ ; -16,4%), à l'exception des campagnes océanographiques dont le niveau croît fortement (+0,560 M€ ; +70,9%).

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme 172 s'élève à 20,818 M€ ; sa progression, à structure courante, couvre l'ajustement des dépenses liées aux deux très grandes infrastructures de recherche (TGIR, action 13 du programme ; +0,978 M€) que sont le « MD II » et la station franco-italienne « Concordia ».

Elle représente 76,9% des financements pour 2008, contre 78,1% en 2007.

La subvention se répartit sur trois actions du programme 172 : l'action 9 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » (entretien des bases à l'exception de « Concordia », exploitation des navires « L'Astrolabe » et « La Curieuse », soutien financier des programmes scientifiques terrestres et technologiques), l'action 13 « Très grandes infrastructures de recherche (TGIR) » (exploitation et équipements du « Marion D II » et de « Concordia ») et l'action 14 « Moyens généraux et appui à la recherche » (support et logistique générale).

Elle finance la section de fonctionnement à hauteur de 24,627 M€ (soit 74,6% des dépenses) et la section d'investissement à hauteur de 2,569 M€ (100% des charges).

Les **ressources propres** de l'Institut (6,260 M€) sont constituées de diverses recettes de fonctionnement et des amortissements. La principale ressource de l'IPEV provient du financement de la mise à disposition d'une trentaine d'agent du CNRS (2,086 M€).

Le financement des campagnes océanographiques par les partenaires extérieurs représente 1,350 M€ (+0,560 M€ par rapport à 2007).

Les recettes reçues des membres du GIP (CNRS, CEA, IFREMER, CNES, Météo-France, MAEE) sont reconduites à 0,489 M€.

Le budget 2008 bénéficie en outre du financement européen au titre de la participation de l'IPEV au projet « Europolar » (0,073 M€), associant 19 pays européens pour un budget de 2,500 M€ sur 4 ans (2005-2009).

Les **dépenses de fonctionnement** (24,627 M€) recouvrent les frais d'administration du Siège, ainsi que le support logistique et technique des différentes activités menées au sein des bases terrestres et des navires.

L'augmentation globale des dépenses de support logistique et technique (+2,4%) recouvre des évolutions contrastées par zone (Antarctique, Subantarctique et Arctique).

L'augmentation des dépenses relatives aux activités scientifiques (+2,9%) porte essentiellement sur la revalorisation des salaires des volontaires civils à l'aide technique et volontaire international.

Les **dépenses d'exploitation du navire océanographique « Marion Dufresne II »** sont estimées à 8,779 M€ (+0,405 M€), couvertes par un complément de contribution des partenaires (+0,560 M€).

En raison de l'évolution des prix du pétrole, des coûts liés au transport par hélicoptère et avion, les coûts d'exploitation (2,880 M€) de « Concordia » sont revus à la hausse (+0,049 M€).

Le budget 2008 (+0,770 M€, soit +42,8%) confirme la priorité déjà portée en 2007 aux dépenses d'investissement (2,569 M€), ciblées sur la poursuite de la remise en état de bâtiments sur la base Dumont D'Urville (0,231 M€) et la jouvence d'équipements (0,590 M€ pour le raid terrestre ; 0,350 M€ pour « Concordia » ; 0,286 M€ pour le « MD II »).

Perspectives 2009

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 21,218 M€ (+1,9%).

Dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche l'IPEV bénéficiera en 2009 d'une enveloppe supplémentaire de 0,400 M€ destinée poursuivre le programme de jouvence de la station Dumont d'Urville.

Le soutien au programme global de jouvence de la station Dumont d'Urville se poursuit à l'occasion du PLF 2009 (+0,400 M€).

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	17 771	
Investissements	1 831 785	2 569 000	Ressources de l'État	1 799 000	2 569 000
			Autres subv. d'investissement et dotations	158 624	
			Autres ressources		
Total des emplois	1 831 785	2 569 000	Total des ressources	1 975 395	2 569 000
Apport au fonds de roulement	143 610		Prélèvement sur le fonds de roulement		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	106		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		103	103
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		15	15
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		88	88

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

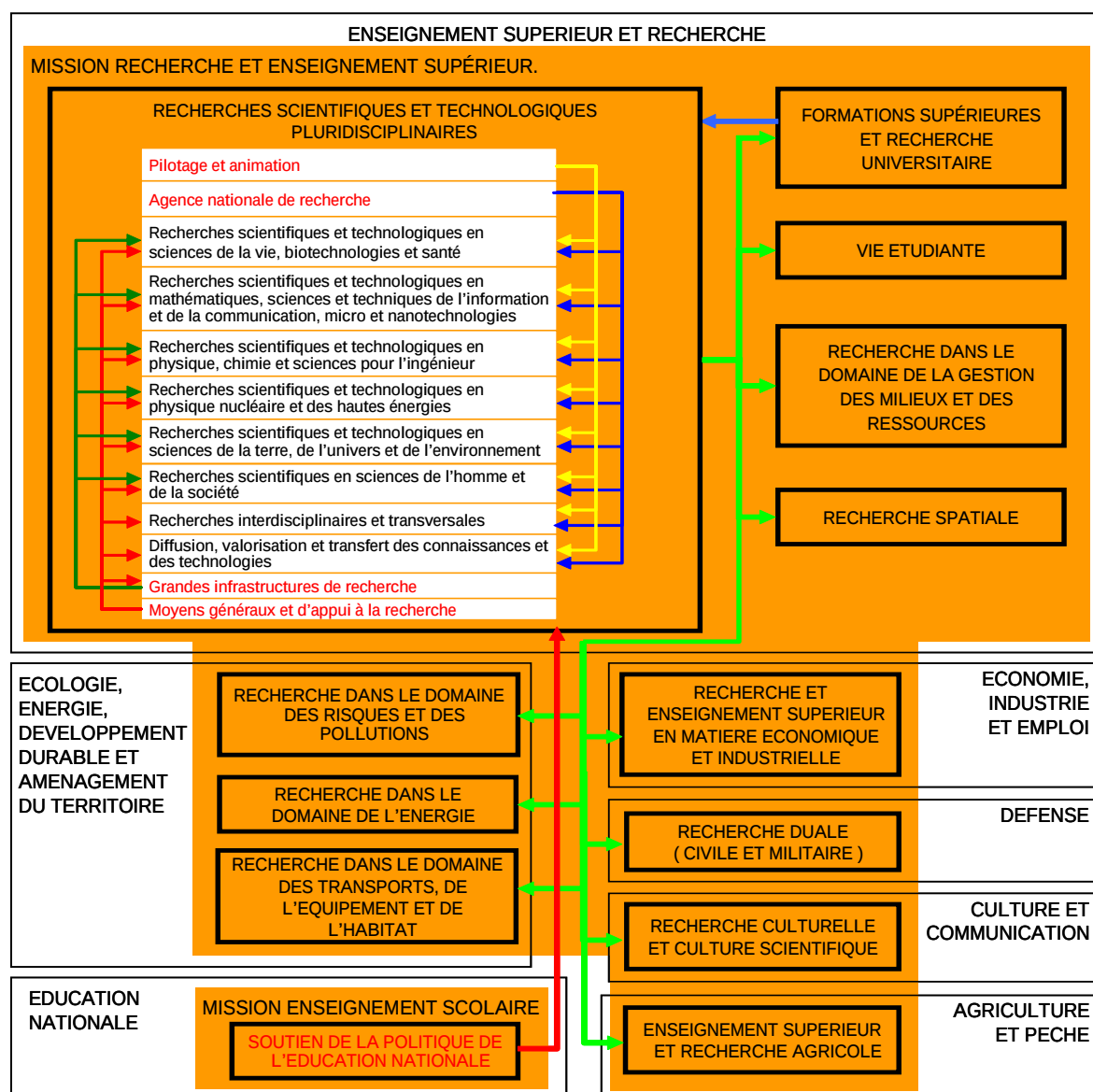
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Pilotage et animation (libellé modifié)	212 760 595	-51 118 751	-161 641 844	0	0
Agence nationale de la recherche (libellé modifié)	872 478 111	-327 753 013	-544 725 098	0	0
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 124 382 528	+325 472 220	+8 379 668	+1 458 234 416	+1 417 859 194
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	483 033 369	+239 279 077	+3 598 919	+725 911 365	+705 037 131
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	589 953 191	+182 858 324	+4 241 343	+777 052 858	+703 565 373
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	321 393 555	+119 121 909	+2 497 594	+443 013 058	+464 270 649
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	293 613 682	+103 692 879	+2 184 463	+399 491 024	+386 914 331
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	307 884 604	+87 704 638	+2 291 895	+397 881 137	+385 969 128
Recherches interdisciplinaires et transversales	58 865 815	+12 709 270	+439 040	+72 014 125	+70 117 191
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 763 744	+30 944 360	+511 718	+100 219 822	+95 319 881
Grandes infrastructures de recherche	218 020 000	-218 020 000		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	504 890 913	-504 890 913		0	0
Totaux	5 056 040 107	0	-682 222 302	4 373 817 805	4 229 052 878

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+682 222 302
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 273 465
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+369 132 734
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 203 000
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+56 625 895
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+27 379 691
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+106 936
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+15 578 340
Recherche duale (civile et militaire) (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+1 435 298
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+201 514 037
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+10 633 236
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-10 579 840
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+919 510

OBSERVATIONS**PRESENTATION DES FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME**

Le programme résulte de la fusion, opérée en loi de finances pour 2007 de deux programmes antérieurement distingués : le programme « orientation et pilotage de la recherche » et le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

L'ancien programme « orientation et pilotage de la recherche » était un programme soutien ayant pour ambition de contribuer au pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation mise en œuvre à travers les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) dont le ministère chargé de la recherche est le chef de file. Les deux premières actions du nouveau programme en reprennent le contenu et les finalités :

L'action « Pilotage et animation » rassemble les moyens consacrés :

- aux outils et acteurs concourant au pilotage du programme et de la politique ministérielle de recherche : études et prospective, moyens du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST), de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) et de l'Académie des technologies ;
- à l'action européenne et internationale du ministère sur le segment de la recherche ;
- aux moyens et aux dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques (conventions CIFRE, post-doctorants), d'animation scientifique (culture scientifique et technique, information scientifique et technique, colloques) et de soutien à la recherche (équipement des contrats de plan État régions, financement de structures diverses) ;
- aux dispositifs de soutien à l'innovation : actions d'incitation au transfert de technologie inscrites aux CPER, mutualisation de la valorisation, concours de création d'entreprises, soutien aux incubateurs d'entreprises ;
- aux fonctions support du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) : moyens de fonctionnement du site « Descartes », qui héberge l'administration centrale de la recherche (DGRI) et de l'enseignement supérieur (DGES) ; moyens de fonctionnement des directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ; crédits de communication ;

L'action « Agence nationale de la recherche » est dédiée au budget de fonctionnement et d'intervention de l'ANR ;

L'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », programme essentiellement exécuté par des opérateurs de recherche tels que le CNRS, l'INSERM ou le CEA, est repris à l'identique par les dix dernières actions du nouveau programme. Deux d'entre elles ont des fonctions de soutien :

- l'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et institut Paul-Emile Victor – IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (synchrotrons, sources de neutrons, télescopes, centres de calcul, réseaux, station polaire...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs.
- l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS DES FONCTIONS SOUTIEN DU PROGRAMME**Actions de pilotage et de soutien issues de l'ancien programme « Orientation et pilotage de la recherche » :**

Les modalités de ventilation des crédits utilisées dans cet exercice sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

La ventilation (pour partie interne vers les actions « opérateurs » du programme et pour partie externe vers les autres programmes « recherche » de la MIREs) des crédits des actions 1 et 2, qui visent à l'orientation et au pilotage de la recherche, prend en compte, à l'invitation du CIAP, la nature interministérielle de la MIREs et le rôle de coordination de la mission affiché par le programme.

Action « Pilotage et animation » :

Les crédits d'études et de prospective, de l'action européenne et internationale, de soutien à la recherche et de support du programme (hors les moyens de fonctionnement du site Descartes) sont ventilés au prorata des moyens affectés à la recherche dans les programmes de la MIREs placés sous la responsabilité du MESR (hors actions support de ces programmes), soit les programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), « Formations supérieures et recherche universitaire », « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » et « Recherche spatiale » (ventilation externe) ;

Les crédits de fonctionnement du site Descartes, qui bénéficient à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur, sont ventilés au prorata du poids budgétaire (hors actions support) des programmes du MESR, soit les programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), « Formations supérieures et recherche universitaire », « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », « Recherche spatiale » et « Vie étudiante » (ventilation externe) ;

Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés vers l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et de la communication, compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Les crédits de fonctionnement de l'IHESr sont redéployés comme les crédits de l'information scientifique et technique, à laquelle l'institut contribue, soit vers les actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

Les crédits des conventions CIFRE (qui permettent à des doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise avec l'appui d'un laboratoire public) sont ventilés vers les actions « recherche universitaire » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » en fonction des champs disciplinaires des sujets de thèse recensés par l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT), gestionnaire délégué du dispositif.

Les crédits réservés à l'accueil de post doctorants sont quant à eux destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces jeunes chercheurs. Ils sont en conséquence ventilés vers les programmes de rattachement de ces organismes, au prorata des effectifs accueillis et des mensualités versées.

Les crédits de l'information scientifique et technique, dont les finalités recoupent celles des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche à partir des actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » ou « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » sont déversés sur ces actions au prorata des crédits « recherche » des programmes concernés.

Les crédits destinés aux actions d'incitation aux transferts de technologie, au concours d'entreprises innovantes et aux incubateurs d'entreprises sont imputés à l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».

Les crédits de la mutualisation de la valorisation, dont les finalités recoupent celles des actions « Diffusion des savoirs » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », sont déversés vers ces actions au prorata des crédits « recherche » de ces programmes.

Action « Agence nationale de la recherche » :

Les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'ANR (appels à projets et financement des dispositifs tels que les instituts Carnot, les pôles de compétitivité, la procédure Euréka, les réseaux technologiques...) sont déversés vers l'ensemble des programmes « recherche » de la MIREs, au prorata des financements (en autorisations d'engagement) perçus de l'ANR par les opérateurs de ces programmes au cours du dernier exercice révolu. Dans le cas des opérateurs imputés sur plusieurs programmes, les financements de ces opérateurs (CEA et CNES) sont répartis par programme au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette nouvelle méthode, dont le principe a été énoncé dans le projet annuel de performances annexé au PLF 2008 mais n'avait pu être mise en œuvre faute de délais suffisants, est celle qui était préconisée par le CIAP à compter de la date d'inscription des crédits d'intervention de l'ANR au budget de l'État. Du fait de ce changement de méthode, les déversements des crédits de l'ANR du présent exercice ne sont pas comparables à ceux effectués dans le cadre du PAP 2008.

Actions de pilotage et de soutien issues de l'ancien programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

La ventilation de ces actions est interne au programme ; elle s'applique, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche », qui regroupe les crédits du budget de l'État consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », qui est dédiée aux moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique.

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme exécutées par les opérateurs ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions « opérateurs » restantes du programme. Pour cet exercice, on utilise les clés de ventilation résultant des données fournies par les opérateurs.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions aux opérateurs du programme s'effectue en dépenses directes prévisibles et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes prévisibles par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Le programme bénéficie de fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

De manière à construire la dépense complète prévisible du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 5 à 12) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après ventilation des fonctions de soutien et de pilotage, les crédits budgétaires du programme diminuent globalement de 13,5%. La plus grosse part de cette diminution (10,8 points) s'explique par le déversement des crédits de l'ANR vers les autres programmes de la MIRE.

Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 5 à 12), la progression des crédits atteint 34,7% dont :

- 34% sont dus à la ventilation interne des fonctions de soutien du programme (moyens généraux et d'appui à la recherche) ;
- 0,4% sont imputables à la ventilation externe des crédits des fonctions de soutien rattachées au programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « recherche et enseignement supérieur » ;
- 0,3% sont à attribuer à la ventilation externe des crédits du programme de soutien de la mission « enseignement scolaire ».

PROGRAMME 187

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	302
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	304
Présentation du programme et des actions	309
Objectifs et indicateurs de performance	315
Justification au premier euro	323
Opérateurs	331
Analyse des coûts du programme et des actions	357

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Le programme finalisé « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » répond aux enjeux sociétaux et économiques en matière de gestion durable des milieux et des ressources, aux différentes échelles, du local au planétaire. Déclinés en ingénierie des écosystèmes et des milieux physiques, production minérale, agricole et alimentaire, technologies de transformation et technologies environnementales, gestion de l'eau et des ressources minérales, des territoires et des espaces terrestres et maritimes, les enjeux se mesurent également en sécurité, prévention des risques naturels et anthropiques, attractivité des territoires et autres effets positifs pour le bien-être des populations.

Les effets attendus du programme sont la production de connaissances et de systèmes d'information, la conception de « trajectoires d'innovation » valorisant les acquis, la surveillance et l'alerte, l'expertise et la mise à disposition de données complexes et structurées, et la mobilisation sur des objectifs finalisés des recherches du meilleur niveau dans les différentes disciplines scientifiques.

Pour assurer la durabilité de sa position, le programme se donne comme ambitions de combiner l'excellence, la visibilité européenne et mondiale et le caractère pluridisciplinaire et finalisé des recherches scientifiques et technologiques qu'il conduit, et de participer activement aux réflexions prospectives menées en France, en Europe et dans le monde.

Réunis en un ensemble original, les opérateurs du programme contribuent au succès de secteurs socio-économiques majeurs pour la France (productions minérales, agricoles et alimentaires, tourisme, eau et environnement), au développement du tissu économique et social dans les zones rurales et péri-urbaines, et au développement de secteurs à fort potentiel comme l'aquaculture et les énergies renouvelables issues du sous-sol (géothermie), de la mer et de l'agriculture. Ils permettent à la France d'assumer sa responsabilité sur l'un des plus grands espaces maritimes présent dans les deux hémisphères, et de jouer un rôle de premier plan en Europe et dans le monde sur les grandes questions de la planète : changements climatiques, biodiversité, écosystèmes et ressources terrestres et marins, énergies renouvelables, développement des pays du Sud.

Avec une image restant à clarifier et à consolider auprès du grand public, la recherche et la technologie jouent dans ces secteurs un rôle croissant, tant pour la compétitivité des entreprises que pour l'appui aux politiques publiques, qu'il s'agisse d'anticiper et d'atténuer des risques naturels, sanitaires et environnementaux, d'améliorer la qualité des produits et services, et de permettre à la France de jouer un rôle actif de premier plan sur l'environnement. Ce dernier axe désormais majeur des engagements internationaux de la France se traduit par sa participation à plus de 500 traités et autres accords internationaux dont 323 ont un caractère régional.

Chacun des opérateurs du programme développe une politique de partenariat avec les acteurs socio-économiques privés et publics. Au plan local, ils contribuent aux contrats de projet Etat-Région ; au plan national, ils assurent des missions spécifiques d'expertise et d'études à destination des ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie et du développement durable, de l'outre-mer et des affaires étrangères ; leurs expertises irriguent les travaux d'élaboration et de réalisation des grandes actions gouvernementales sur l'environnement, la santé, le climat, la biodiversité, le développement durable, l'aménagement et l'énergie. Ils s'impliquent fortement dans les pôles de compétitivité et la mise en œuvre des nouveaux outils du Pacte pour la recherche : réseaux thématiques de recherche avancée et pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Ils se sont engagés résolument dans le processus d'amélioration de la qualité des services fournis aux acteurs économiques, trois d'entre eux ayant d'ores et déjà obtenu un label Carnot.

Ils contribuent à la construction de l'espace européen de la recherche, à l'élaboration et la réalisation du Programme cadre de recherche et de développement (PCRD), et à la feuille de route sur les très grandes infrastructures de recherche.

Ils apportent un appui scientifique à la mise en œuvre des politiques communautaires : directive cadre sur l'eau et la future stratégie marine européenne, politique agricole commune, réglementation sur l'évaluation et l'enregistrement des substances chimiques (REACH).

Les objectifs et les indicateurs concernent pour l'essentiel l'efficacité socio-économique, traduisant la nature finalisée des recherches menées par les opérateurs du programme. Ils sont construits pour mesurer d'une part l'amélioration de la place des opérateurs du programme dans l'espace de la recherche en France, en Europe et dans le monde, notamment en direction des pays du Sud, et d'autre part l'efficacité et l'efficacité des recherches pour les utilisateurs et clients directs, en particulier pour une catégorie d'utilisateurs et de clients de la recherche que sont les autorités publiques en charge de la gestion des milieux et des ressources.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
OBJECTIF 2	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la valorisation : nombre de brevets déposés, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences par dizaine de millions d'euros dépensés
INDICATEUR 2.2	Efficacité de la valorisation : produit des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle
INDICATEUR 2.3	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
OBJECTIF 3	Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques
INDICATEUR 3.1	Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics
OBJECTIF 4	Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique
INDICATEUR 4.1	Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud
INDICATEUR 4.2	Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme
OBJECTIF 5	Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche
INDICATEUR 5.1	Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
INDICATEUR 5.2	Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
INDICATEUR 5.3	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	264 512 823	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	255 364 449	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 814 554	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	73 182 029	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	163 148 849	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	69 043 529	
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	255 680 950	
Totaux		1 221 892 824	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	264 512 823	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	255 364 449	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 814 554	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	73 182 029	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	163 148 849	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	69 043 529	
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	255 680 950	
Totaux		1 221 892 824	

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 163 319	31 100	263 194 419	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372		254 677 372	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797		86 372 797	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285		72 954 285	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049		162 406 049	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144		68 584 144	
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641		54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	254 508 820		254 508 820	
Totaux		1 216 812 427	31 100	1 216 843 527	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	263 163 319	31 100	263 194 419	
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	254 677 372		254 677 372	
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 372 797		86 372 797	
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	72 954 285		72 954 285	
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	162 406 049		162 406 049	
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	68 584 144		68 584 144	
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641		54 145 641	
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	254 508 820		254 508 820	
Totaux		1 216 812 427	31 100	1 216 843 527	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

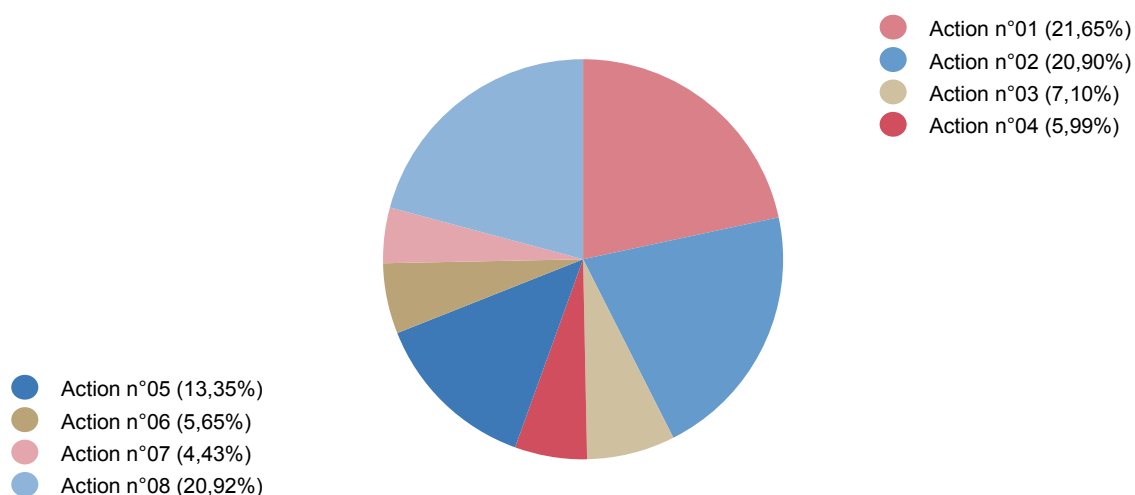
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		1 216 812 427	1 221 892 824		1 216 812 427	1 221 892 824
Subventions pour charges de service public		1 216 812 427	1 221 892 824		1 216 812 427	1 221 892 824
Titre 6. Dépenses d'intervention		31 100			31 100	
Transferts aux autres collectivités		31 100			31 100	
Totaux		1 216 843 527	1 221 892 824		1 216 843 527	1 221 892 824

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	264 512 823	264 512 823
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	255 364 449	255 364 449
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 814 554	86 814 554
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	73 182 029	73 182 029
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	163 148 849	163 148 849
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	69 043 529	69 043 529
07	Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	54 145 641
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche	255 680 950	255 680 950
Totaux		1 221 892 824	1 221 892 824

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 187 « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » a l'ambition de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord comme du Sud en matière d'appui au développement et de gestion des risques sanitaires et environnementaux.

Mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IFREMER) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leurs activités contractuelles, il constitue un ensemble original de structuration de la recherche française susceptible d'éclairer les choix des pouvoirs publics et de contribuer à renforcer la visibilité européenne et mondiale dans les domaines de l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et des interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Les opérateurs du programme fondent leurs orientations stratégiques sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et objets de recherche et en activités assurant la cohérence entre trois dimensions :

- la production de connaissances scientifiques, de technologies et de savoir-faire ;
- la diffusion et la valorisation des résultats obtenus ;
- l'expertise en appui aux politiques publiques.

Ils contribuent au développement durable et éclairent la gestion des risques dans les domaines d'application qu'ils partagent :

- les milieux naturels et exploités et leur biodiversité, les ressources géologiques, hydrologiques, et les écosystèmes vivants terrestres et aquatiques ;
- les systèmes de production et de transformation qui leur sont associés ;
- l'alimentation, les produits et la sécurité des aliments ;
- les grandes endémies et les maladies émergentes ;
- la relation des sociétés à leur environnement et la gestion des territoires.

Ils couvrent un ensemble de disciplines scientifiques constituant un atout pour conduire des approches multidisciplinaires apportant connaissances scientifiques, expertises et aides à la décision pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ils participent, aux niveaux local et international, au débat ouvert sur la façon dont les sociétés peuvent exprimer leurs demandes et intégrer leurs priorités dans les démarches de la recherche, et contribuent à la construction conjointe de programmes de recherche finalisée avec les acteurs concernés, entreprises, collectivités publiques, associations, organisations non gouvernementales.

Les actions communes déjà réalisées illustrent les potentialités dans des programmes de recherche (biodiversité, ressources génétiques, agriculture, forêt, aquaculture, développement durable), des initiatives structurantes (GIE QUAE pour l'édition scientifique, gestion commune de la flotte océanographique, fonds de ressources génétiques, observatoires permettant de recueillir sur de longues périodes des données fiables et régulières pour comprendre et modéliser la dynamique des écosystèmes : environnement, sols, pêche, etc), et la réalisation d'expertises collectives (INRA et CEMAGREF sur l'impact des pesticides sur les milieux et l'environnement, CIRAD et INRA sur l'effet à long terme du Chlordécone utilisé aux Antilles pour le traitement des bananiers).

En outre-mer, la coordination permanente au sein du groupement B2C3I a permis des opérations communes : la création d'un groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux humides guyanais, la constitution d'un pôle Mer pour la pêche, l'aquaculture et l'environnement littoral sur l'île de la Réunion, la mise en place de l'ERANET BIOME (6ème PCRD) au service de la gestion durable de la biodiversité marine et terrestre des environnements les plus exposés, et la constitution du pôle de recherche agro-environnemental de la Martinique.

Le programme est structuré en huit actions qui déclinent les domaines d'application partagés :

- cinq actions qui déclinent les domaines de recherche associés à des enjeux de société ;
- trois actions transversales qui concernent la valorisation, l'expertise et la gestion de la recherche par les établissements.

Le pilotage par objectifs stratégiques se traduit par des contrats pluriannuels entre l'Etat et ces établissements, précisant les objectifs prioritaires visés. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur général de la recherche et de l'innovation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels
- ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

21,6 %



La finalité de l'action est de développer une gestion durable des écosystèmes, des milieux et de leurs usages, des moins anthropisés comme les fonds marins jusqu'aux plus anthropisés comme les espaces agricoles et périurbains, au bénéfice des populations qui y vivent et qui en vivent. L'action consiste à produire des connaissances permettant de fonder un partage durable et négocié des revenus générés, aux différentes échelles, locale, régionale ou mondiale. Elle prend en compte la diversité des enjeux économiques, écologiques et sociaux, en particulier le respect de la qualité des milieux, en relation avec les engagements internationaux de la France.

Les opérateurs du programme hiérarchiseront les impacts anthropiques sur les milieux et les ressources dans un contexte de changements globaux et de pression croissante pour l'exploitation des ressources. Ils viseront à établir un corpus de connaissances sur les ressources et leurs usages en vue de constituer une véritable ingénierie des systèmes écologiques.

Ils mettront à disposition des gestionnaires les connaissances et méthodes nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion durable de la biodiversité, des milieux, des ressources constituant le support de systèmes de production, dans le respect des équilibres économiques et naturels.

ACTION n° 02

Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

20,9 %



La finalité de l'action est de faire évoluer les modes de production vers l'exploitation durable des ressources et des milieux, en développant des technologies, des procédés et des méthodes qui réduisent les consommations énergétiques et les impacts négatifs sur les milieux, les habitats et les écosystèmes en général, tout en améliorant la sécurité des acteurs.

Les domaines d'intervention sont multiples : agriculture, aquaculture, pêche, élevage, transformation, industries agroalimentaires, exploitation des ressources minérales et naturelles.

L'accent est mis sur la maîtrise de la qualité des produits, et en particulier des aliments, lors de la mise en œuvre des procédés de transformation et de conservation.

ACTION n° 03

Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

7,1 %



La finalité de l'action est d'intégrer la connaissance du champ social et économique qui conditionne les relations des systèmes techniques de production et d'exploitation des ressources avec leur environnement, et leur efficacité productive.

Les connaissances produites devront permettre de transformer les rapports entre les divers acteurs, socio-économiques, professionnels, publics et décideurs, pour définir une nouvelle approche des conflits d'usage des ressources et des milieux dans une perspective de gestion durable. Il s'agira de concilier biens publics et productions marchandes dans une optique multifonctionnelle et respectueuse de chacun, de gérer des processus de développement local diversifiés, d'aider les acteurs à affronter de nouveaux arbitrages pour l'occupation de l'espace et l'accès aux ressources.

Pour mieux évaluer l'impact des mesures de gestion actuelles ou prévisibles, les opérateurs du programme renforceront le réseau de gestion des données d'observation des ressources, des milieux et des usages, développeront l'information économique, amélioreront les diagnostics sur l'état de l'exploitation et de l'évolution des ressources. A titre d'exemple, une nouvelle gouvernance de l'eau devrait permettre de concilier décentralisation et solidarités financières, sociales, environnementales aux diverses échelles de temps, notamment à moyen-long terme.

ACTION n° 04**6 %****Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être**

La finalité de l'action est de mieux connaître les déterminants de la qualité des aliments, de leur goût, de leur mode d'assimilation et des phénomènes associés à l'appétence qu'ils créent aux niveaux individuel et collectif.

Un premier aspect concerne la nutrition, en relation avec les besoins physiologiques des individus et la capacité des aliments, naturels ou transformés, à satisfaire leurs besoins essentiels (concentration en nutriments, oligo-éléments, vitamines...). Leurs effets sur la santé, négatifs ou positifs, sont étudiés.

Un autre aspect de l'action concerne la traçabilité des produits, la protection et la promotion des appellations d'origine contrôlée, notamment au niveau européen, et une meilleure compréhension des déterminants socio-économiques de la consommation.

ACTION n° 05**13,4 %****Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels**

La finalité de l'action est de maîtriser les éléments constitutifs de la notion de sécurité des individus et des populations, à tous les niveaux d'intervention possibles, y compris d'approvisionnement dans les diverses ressources qui conditionnent la croissance économique et la satisfaction des besoins des populations, en particulier pour les pays du Sud.

Compte-tenu des effets prévisibles du changement climatique sur l'occurrence des phénomènes extrêmes (inondation, sécheresse, risques géologiques, etc.), il s'agira de comprendre et de prévoir les risques naturels, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations qui y vivent et qui en vivent, d'élaborer des stratégies de prévention, d'atténuation et des outils de gestion de crise.

Les recherches concernent également la qualité des produits alimentaires en vue de la protection de la santé des consommateurs, par exemple l'amélioration et la surveillance de la santé des cheptels, ainsi que la mise au point de systèmes de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les autres usages.

La mise en œuvre de systèmes de surveillance, notamment dans le cadre des grands programmes internationaux sur le climat et la surveillance de la Terre, formeront la base du corpus de connaissances nécessaires, qui intégrera également les retours d'expérience et les analyses historiques de ces phénomènes. On développera les outils, indicateurs et modèles permettant d'évaluer et de gérer les risques pour l'homme et les écosystèmes, notamment dans le cadre des politiques européennes et de l'application des règlements et directives cadres que la France est tenue de respecter.

ACTION n° 06**5,7 %****Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies**

Cette action regroupe les activités conduites par les opérateurs pour diffuser et partager les connaissances avec chacun des acteurs qui peuvent en tirer bénéfice, et pour susciter et accompagner les processus de construction des questionnements et des partenariats.

Elle consiste tout d'abord à diffuser les connaissances nouvelles acquise au sein de la communauté scientifique nationale et internationale. Elle permet de situer la compétitivité de la France, par la mesure de la qualité des publications et leur taux d'impact. Elle s'exerce également dans les différents niveaux de transfert du savoir, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université et à la formation par la recherche, par la participation à l'enseignement et à des actions de sensibilisation et d'animation, à des expositions, permanentes ou temporaires, à des journées portes ouvertes.

L'ouverture des laboratoires à l'accueil de chercheurs européens et d'autres pays du monde, juniors et seniors, contribue également au rayonnement de la France. A cet égard, les acteurs du programme affirment leur responsabilité particulière vis-à-vis des pays moins favorisés.

L'action vise à apporter aux décideurs publics, collectivités, représentants de l'Etat, ministères, les connaissances les plus récentes, selon une approche intégrant l'ensemble des éléments pertinents de la chaîne des causes et des effets.

L'expertise collective, dont la pratique sera développée, permettra de remplir au mieux ces conditions et offrira un cadre de réponse pertinent aux acteurs du programme.

Par leurs questionnements, notamment au travers de contrats de collaboration, les professionnels concernés par les activités du programme apportent leur concours à la définition de nouveaux objets de recherche, et, en retour, bénéficient des réponses qu'une communauté scientifique bien structurée peut leur offrir. Cette réponse prend de multiples formes : expertises spécifiques, transferts de savoir-faire, licences d'exploitation, formation concertée par la recherche. La prise de brevets et de certificats d'obtention végétale protège le savoir-faire français, ainsi que la participation aux réflexions sur la normalisation européenne. La production de guides à usage des professionnels, de manuels techniques et de publications dans des revues spécialisées participe également de cette action.

ACTION n° 07**Grandes infrastructures de recherche**

La finalité de l'action est de mettre à disposition de la communauté scientifique nationale, et en collaboration avec elle, les moyens nécessaires pour l'acquisition et la qualification de données sur les ressources et les milieux, d'en assurer la disponibilité, la qualité et la diffusion, et de faciliter l'accès aux grandes banques de données mondiales.

Les très grands équipements, comme la flotte de recherche océanographique et les engins d'exploration du milieu marin, constituent des exemples d'infrastructures mutualisées et ouvertes.

Les banques de données et les collections, mises à la disposition de la communauté scientifique, des responsables des politiques publiques ou du grand public sont des instruments essentiels pour le développement des connaissances et de l'expertise, en particulier dans le domaine de l'environnement et des risques. Elles s'appuient sur des observatoires de recherche en environnement et des réseaux de surveillance, dont l'efficacité est tributaire des progrès de la science et de la technologie, notamment dans le domaine de la métrologie.

En 2009 comme les années précédentes, cette action concernera le BRGM, l'IFREMER et l'IRD.

ACTION n° 08**Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Cette action regroupe les moyens généraux de chacun des opérateurs du programme. Il s'agit des moyens dont la répartition ou l'imputation a priori à chaque unité ou projet de recherche n'a pas de signification.

Les objectifs propres de l'action sont une harmonisation des systèmes d'information de gestion, de contrôle de gestion, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, malgré les disparités actuelles liées, notamment, aux différents statuts des opérateurs.

Par ailleurs, les modes de gouvernance et de gestion des opérateurs devraient évoluer progressivement avec la mise en place de l'espace européen de la recherche et le développement des partenariats scientifiques au niveau mondial.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Le programme 187 a défini un premier objectif analogue à celui du programme 172. En effet, la production de connaissances nouvelles en recherche à dominante finalisée résulte d'une démarche intégrative d'éléments disciplinaires soumis aux mêmes approches et aux mêmes critères que ceux émanant de travaux plus fondamentaux, mais construits en réponse à des besoins exprimés par des tiers. Elle est confrontée à un besoin croissant de conceptualisation et de modélisation et crée les connaissances « amont » qui lui sont nécessaires. La recherche finalisée partage avec la recherche non orientée l'impératif d'excellence et de compétitivité internationale, qui se mesure avec les mêmes indicateurs de performance : publications et indices d'impact.

La qualité de la science française se manifeste principalement par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans les domaines couverts par les opérateurs du programme.

Deux indicateurs bibliométriques (1.1 et 1.2), analogues à ceux du programme 172, mesurent la place prise par la production scientifique des opérateurs du programme.

Le premier (1.1) est un indicateur essentiellement quantitatif : il mesure la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme en Europe et dans le monde. Des cibles très volontaristes ont été initialement fixées au PAP 2006 pour cet indicateur : en réalité le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Espagne, Pologne...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil...). Cette concurrence exerce une pression sur tous les opérateurs des grands pays de tradition scientifique (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni...) – pays dont la part de publications est, comme celle de la France, en baisse depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, c'est également l'évolution de la place relative de la France par rapport à ces grandes nations scientifiques qui permettra de mesurer le niveau de performance des opérateurs du programme.

Le second indicateur bibliométrique (1.2) est qualitatif : il mesure l'influence de la production scientifique d'un opérateur sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté internationale des chercheurs. Les États-Unis, qui restent une hyperpuissance scientifique, ont un impact à deux ans de 1,47 (2006) c'est-à-dire très au-dessus de la moyenne internationale de référence, qui est de 1. En 2006 toujours, l'indice d'impact à deux ans de l'Union européenne est de 1,01, celui de la France est de 0,92, celui de l'Allemagne de 1,07. La cible 2010 fixée initialement à 0,9 au PAP 2006 pour le programme a été dépassée en 2005, d'après les données provisoires publiées au RAP 2007. Une nouvelle cible est donc définie à 1,0, sachant que par exemple, l'indice de la Chine, encore modeste en 2006 (0,55), a augmenté de 26 % entre 2001 et 2006.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	0,83		0,8		X	0,9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	0,28		0,3		X	0,35

Mode de calcul : la part de publications des opérateurs du programme se calcule en divisant le "nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme" par le "nombre de publications de référence internationale de l'UE25 (part européenne) ou du monde (part mondiale)".

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

NB : compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses (cf infra) et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-1

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la place prise par la production de publications par les opérateurs du programme dans la production européenne ou mondiale. Pour pallier les problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans la base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du « méta-établissement » constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

NB : les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : la base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel en cours. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	Indice	N.D. (réal. 2005 : 1,0 provisoire)	N.D.	0,88	1,0	-	1,0

Mode de calcul : l'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la "part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme" par "la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme". Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, l'indicateur sera calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Sources des données : base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'intérêt qu'ont eu les publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'"utilité scientifique", au niveau international, des connaissances qu'il a produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. En effet la mesure d'une part de la production (cf l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur d'impact de la qualité de cette production, sauf à induire une dérive productiviste de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus : toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine sont pris en compte.

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications parues dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. Pour pallier aux problèmes du mauvais adressage des articles dans la base, chacun des établissements du programme identifie chacune de ses publications dans base de données maintenue par l'OST. Une fois ce repérage terminé, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer l'ensemble des publications du méta-établissement constitué par l'ensemble des opérateurs du programme. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la

France, a lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires.

Disponibilité : il convient de noter que la mesure de cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport au précédent (indicateur de production). D'une manière générale la mesure d'un impact, quel qu'il soit, nécessite un délai minimal d'observation. Ici, **par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur définitive de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2.**

OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Les organismes de recherche du programme construisent un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. La culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Le programme a donc défini cet objectif analogue à l'objectif 3 du programme 172.

Au-delà de la prise en compte des brevets, les certificats d'obtention végétale (COV) et logiciels, ainsi que des redevances qui en résultent, constituent un marqueur original et spécifique au programme ayant de fortes composantes respectivement en agronomie et en appui aux politiques publiques, en France et dans les Pays du Sud.

Les deux premiers indicateurs permettent de mesurer le développement de cette culture de la valorisation chez les opérateurs du programme.

Le premier (2.1), analogue à l'indicateur 3.1 du programme 172, cherche à mesurer l'efficacité des activités de valorisation à travers le prisme simplificateur du ratio entre les dépôts de brevet, logiciels et COV et les dépenses des opérateurs sur la subvention P187.

Le deuxième (2.2) permet une appréciation de l'efficacité de la gestion des portefeuilles de propriété intellectuelle des opérateurs.

L'indicateur 2.3, analogue à l'indicateur 3.3 du programme 172, complète cette approche en mesurant financièrement l'intensité du transfert des laboratoires de recherche vers les entreprises.

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la valorisation : nombre de brevets déposés, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences par dizaine de millions d'euros dépensés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Nombre de brevets déposés, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences par dizaine de millions d'euros dépensés	ratio	0,88	0,77	-	0,8	0,8	0,8

Mode de calcul : l'indicateur est un ratio. Au numérateur figure le total du nombre de brevets déposés en priorité (premier dépôt par la voie nationale auprès de l'INPI ou par la voie européenne auprès de l'OEB), du nombre de logiciels enregistrés, et du nombre de certificats d'obtentions végétales obtenus par les opérateurs du programme dans l'année considérée. Le dénominateur est le montant total des recettes sur SCSP réalisées par ces opérateurs pour l'année de référence, l'unité de compte étant la dizaine de millions d'euros.

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs

Observations méthodologiques : le périmètre est celui des six opérateurs du programme.

Il s'agit d'un indicateur « du point de vue du contribuable », la dépense retenue est la dépense financée sur SCSP, quoique la propriété intellectuelle résulte souvent de travaux de recherche successifs, indistinctement financés sur SCSP et sur ressources propres.

Ainsi construit, l'indicateur propose une moyenne de l'effort public de recherche par invention attestée par un dépôt de brevet, de logiciel ou de COV. La perception donnée par cet indicateur n'est cependant que partielle, l'issue des recherches scientifiques disposant d'un impact économique direct se traduisant aussi par d'autres formes de propriété intellectuelle, notamment dans le cas de collections, voire de propriété informelle par l'intermédiaire des savoir faire ; les inventions protégées représentent toutefois le vecteur le plus fiable pour une évaluation quantitative de la valorisation. Son évolution permet ainsi de qualifier globalement l'effort de la recherche publique pour contribuer à la compétitivité économique, depuis la stratégie de recherche jusqu'à l'efficacité du dispositif de valorisation.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la valorisation : produit des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Produit des redevances sur brevets, COV, logiciels et licences rapporté aux dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle	Ratio	3,6	3,9	4,0	4,0	4,0	4

Mode de calcul

Cet indicateur est un ratio. Au numérateur figure le produit des redevances ; au dénominateur figure le total des dépenses externes des opérateurs liées au frais de propriété intellectuelle (dépôt, recherche d'antériorité, maintien).

Source des données : les données sont extraites par les opérateurs de leurs systèmes de gestion et agrégées par le coordinateur du programme.

Observations méthodologiques : les données sont hors taxes.

A partir de la réalisation 2005, les chiffres sont présentés sous forme de moyenne triennale glissante avec deux chiffres significatifs. La réalisation 2005 est la moyenne des années 2003 à 2005.

Limites et biais connus : cet indicateur ne prend pas en compte les coûts internes des opérateurs liés à la valorisation.

INDICATEUR 2.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	2,23	2,79	2,5	2,78	2,9	3

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budget des opérateurs

Observations méthodologiques : La variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance du tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants, et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien recherche entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

Jusqu'au RAP 2007 le renseignement de l'indicateur distinguait une valeur pour les EPST et une valeur pour les autres organismes et était confiée à la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) qui y procédait à partir d'une enquête plus générale. Les délais de renseignement par la DEPP (n+2) étant incompatibles avec ceux attendus dans le cadre du RAP, le renseignement de l'indicateur sera désormais assuré à partir des comptes financiers (ou des budgets votés, selon le cas), des opérateurs concernés et une valeur globale unique sera proposée.

N.B. : ce changement de méthodologie pour le PAP 2009 a entraîné une révision de toutes les valeurs antérieurement proposées (réalisation prévision, cible).

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

Dans un monde complexe où les choix locaux peuvent entraîner des conséquences mondiales, créant des solidarités de fait aux diverses échelles spatiales et temporelles, les décideurs publics souhaitent disposer des éléments nécessaires à la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques. L'écoute de la demande sociale, et les

besoins de connaissance qu'elle sollicite, constitue une des missions premières de ce programme, dont les domaines de recherche portent largement sur des biens collectifs. Cette demande est par nature multidisciplinaire et concerne, pour chaque discipline mobilisée, une part de l'activité de chacun des organismes. Cet effort essentiel du programme s'apprécie par la création des outils nécessaires et le nombre d'expertises, collectives ou non, d'avis, ainsi que par la constitution de recueils et banques de données, en appui aux politiques publiques. Sa performance se mesure par le nombre d'agents impliqués dans la réponse à la demande de donneurs d'ordre publics. Les principaux leviers d'actions pour atteindre cet objectif sont les programmes nationaux inter établissements, les GIP ou les GIE.

Cet indicateur représente plus qu'un indicateur de moyens, dans la mesure où le temps consacré à l'expertise est utilisé en compétition avec des activités scientifiques et partenariales dont la performance est mesurée par les autres objectifs et indicateurs du programme. Cet objectif et l'indicateur associé, malgré son caractère partiel, visent à faire évoluer la pratique de l'expertise et améliorer et fiabiliser la mesure de son efficience.

INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.	%	6	6	6	6	6	6

Méthode de calcul : numérateur : ETPT annuels des opérateurs du programme consacrés aux expertises, avis et production de données pour les donneurs d'ordre publics, français ou étrangers. Dénominateur : ETPT totaux des opérateurs.

Sources des données : les données sont fournies par les opérateurs, à partir des systèmes de suivi des temps intégrés à la comptabilité analytique ou d'enquêtes sur la répartition des personnels de recherche, et consolidées par le responsable du programme.

Observations méthodologiques : sont pris en compte les conventions avec les ministères techniques pour des opérations sortant du cadre de la recherche, les activités de surveillance (réseaux, sismique...) et les observatoires, ainsi que les contrats avec les directions générales techniques de la commission européenne (hors DG recherche) et les contrats d'expertise avec les organisations publiques étrangères et internationales.

Limites et biais connus : le dénominateur prend en compte, dans les effectifs totaux, des populations qui ne contribuent pas à l'activité d'expertise, notamment les doctorants, ce qui conduit à sous estimer l'effort réel de l'opérateur de recherche.

OBJECTIF n° 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

La plus grande partie de la biodiversité se trouve dans les pays du Sud qui sont confrontés à des défis majeurs en matière de développement, dont les conséquences ont également un impact sur le Nord. La France s'est toujours donné pour mission d'accompagner les pays moins favorisés dans leur développement selon une conception bien comprise de la solidarité et de la sécurité de la planète. Deux opérateurs principaux participent à cette action, considérée statutairement comme leur responsabilité première, le CIRAD et l'IRD. Les quatre autres opérateurs du programme y contribuent également à des degrés divers et dans des champs d'application variés.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme, qui mettent l'accent sur la volonté de construire des partenariats équilibrés et respectueux avec les pays du Sud. L'indicateur 4.1 mesure l'intensité des échanges dans le sens France vers les Pays du Sud. L'indicateur 4.2 est complémentaire de celui conçu par le ministère des affaires étrangères dans le cadre du programme « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat », et mesure l'apport spécifique de la communauté scientifique au développement.

INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée en nombre de scientifiques, en ETPT, dans un pays du Sud	ETPT	537	537	789	786	776	790

Mode de calcul : l'indicateur dénombre en ETPT toutes les missions réalisées par les opérateurs du programme dans les Pays du Sud, qu'il s'agisse d'agents expatriés, de missions de chercheurs, de thésards ou de post-doctorants ou d'autres personnels scientifiques et techniques.

Source des données : l'indicateur est construit à partir des données de gestion fournies par les opérateurs.

Observations méthodologiques : la liste des pays retenue est la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement définie par le CAD (Comité de l'aide au développement de l'OCDE). Elle figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

Limites et biais connus : la mesure ayant été mise en place en 2006, la valeur indiquée pour 2006 est la première période de 12 mois complète ayant débuté dans le courant de l'année 2006. Pour les années suivantes, les valeurs sont mesurées pour les années calendaires.

INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.	%	15,1	N.D.	13,3	15,3	15,4	15,5

Mode de calcul : cet indicateur est un ratio. Au numérateur figure le nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud : au dénominateur figure le nombre total d'articles publiés par les opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne triennale glissante : par exemple la réalisation 2004 est la moyenne des réalisations 2002, 2003 et 2004.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec des partenaires des pays du Sud.

La liste des pays retenue est la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement définie par le CAD (Comité de l'aide au développement de l'OCDE). Elle figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences de la matière et de la vie. La base OST est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

OBJECTIF n° 5 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

La construction de l'offre de recherche du programme implique la prise en compte de la gestion durable des ressources et des milieux et la demande sociétale, y compris celle des secteurs professionnels associés. Elle ne se conçoit pas sans l'intégration de la dimension européenne, pertinente aussi bien en termes de gestion globale des systèmes sociaux et des écosystèmes, qu'en termes de compétitivité scientifique et économique.

L'espace européen constitue une opportunité unique de rassembler les compétences et les outils nécessaires pour gérer un monde dont la complexité doit de plus en plus être prise en compte. C'est un espace privilégié pour les marchés de nos entreprises et pour concrétiser la valorisation de nos recherches.

C'est également l'espace dans lequel se construisent la plupart des politiques publiques, dont les conséquences se mesurent au niveau local. C'est à tous les niveaux, des chefs d'Etat aux chercheurs, que la concertation des acteurs définit la politique de gestion durable et la participation aux grandes actions et aux grands programmes européens et internationaux qui en résultent.

Trois indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme : la participation aux projets sélectionnés par le programme-cadre européen pour la recherche et le développement (indicateur 5.1) traduit simplement l'existence de collaborations européennes pour la réalisation de projets de recherche de qualité. Mais la coordination de ces projets sélectionnés (indicateur 5.2) marque une prééminence dans la conception et la conduite du projet. Quant aux publications écrites en collaboration (indicateur 5.3), elles marquent la capacité à construire des synergies scientifiques de qualité.

INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).	%	0,58 (provisoire du 6ème PCRD)	N.D.	0,6 (7ème PCRD)	0,6	0,6	0,6

Mode de calcul : on observe ici les participations d'équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Jusqu'en 2007, l'indicateur est calculé à partir de la base des contrats passés depuis le début du 6^{ème} PCRD (2002-2006). A partir de 2008 les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7^{ème} PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7^{ème} PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) et agrégées sans double compte.

INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).	%	1,47 (6ème PCRD)	N.D.	1,5 (7ème PCRD)	1,5	1,5	1,5

Mode de calcul : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD considéré, y compris les actions Marie Curie.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : cet indicateur, comme l'indicateur de participation, est construit à partir des bases de données du PCRD fournies par la Commission Européenne. Les mêmes observations s'appliquent.

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,4	N.D.	21,5	23,5	23,5	24

Mode de calcul : nombre de publications produites par les opérateurs en collaboration avec un pays de l'UE 25/nombre de publications des opérateurs. Pour atténuer les fluctuations non significatives liées Comme il est d'usage en bibliométrie, les données seront calculées sous forme de moyenne triennale, afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline (la valeur indiquée en année n étant alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2).

Source des données : Thomson Scientific Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Précisions méthodologiques : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateurs (création de doubles comptes), et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives – il doit donc être interprété avec prudence.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		264 512 823	264 512 823		264 512 823	264 512 823
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		255 364 449	255 364 449		255 364 449	255 364 449
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		86 814 554	86 814 554		86 814 554	86 814 554
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		73 182 029	73 182 029		73 182 029	73 182 029
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		163 148 849	163 148 849		163 148 849	163 148 849
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		69 043 529	69 043 529		69 043 529	69 043 529
07	Grandes infrastructures de recherche		54 145 641	54 145 641		54 145 641	54 145 641
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche		255 680 950	255 680 950		255 680 950	255 680 950
Totaux			1 221 892 824	1 221 892 824		1 221 892 824	1 221 892 824

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Les contrats de projet Etat-région (CPER) 2007-2013

Les contrats de projets Etat-régions signés à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, détaillent la liste des projets que l'Etat et les collectivités locales s'engagent à soutenir dans les sept ans qui viennent. Ils représentent un engagement financier sur la période de 2,9 Md€ pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La partie consacrée à la recherche et à l'innovation, qui relève de la Direction générale de la recherche et de l'innovation, représente 22% de l'ensemble, soit un montant de 638,9 M€.

Les projets

Le principe de ces contrats consiste à structurer fortement la recherche et la diffusion technologique en direction des PME en région pour favoriser la compétitivité. C'est ainsi que la part du financement Etat (projets, équipements de recherche et transfert) affectée à des projets liés à des pôles de compétitivité est particulièrement élevée. Deux

régions ont un pourcentage consacré aux pôles de compétitivité supérieur à 75%, six régions ont un taux compris entre 50% et 75% et quatre régions entre 25 et 50%.

Les engagements des organismes du programme 187 s'élèvent à 87,500 M€, dont près de la moitié est assurée par l'INRA avec 48,500 M€.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT A LA PERFORMANCE DES OPERATEURS DE RECHERCHE

Au-delà des moyens des opérateurs qui disposent d'un contrat d'objectif et de moyens, +15,000 M€ seront dédiés aux organismes de recherche du MESR (13,000 M€ sur le programme 172 et 2,000 M€ sur le programme 187). Ces moyens doivent permettre de valoriser la performance dans le soutien de base des laboratoires, conformément aux conclusions de la Révision générale des politiques publiques, le CMPP ayant décidé de mettre en place un « financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent ».

Au-delà de ces moyens, les organismes percevront des moyens supplémentaires au titre du chantier « carrières » (+13,000 M€) et des actions menées dans le cadre du Grenelle de l'environnement (+3,000 M€).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 1 216 843 527		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 1 226 343 527			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
-113 884 145	1 221 892 824	0	1 221 892 824	1 221 892 824	0
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 0
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 0
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les engagements non couverts au 31/12/2007 (case (3)) pour -113.884.145 € devraient s'établir à 29.500.080 M€ : ces engagements non couverts fin 2007 correspondent à un décalage du paiement de la subvention à certains opérateurs du programme fin 2007 (voir Rapport annuel de performance pour l'année 2007). Cet écart a été résorbé début 2008. La prévision au 31/12/2009 (8) devrait donc s'établir à 0 €.

L'écart identifié à hauteur de -143.384.225 € correspond à un décalage issu de la comptabilisation de la gestion 2006, comme expliqué dans le Rapport annuel de performance pour l'année 2006 :

« Les crédits consommés s'élèvent à 1 112,258 M€ en AE=CP, dont 143,384 M€ qui correspondent à des AP en compte au 31 décembre 2005, basculées en gestion 2006. Les AE de la LFI 2006 non consommées en 2006 pour un même montant ont été annulées lors des travaux de fin de gestion de fin 2006. »

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		264 512 823	264 512 823
Crédits de paiement		264 512 823	264 512 823

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	264 512 823	264 512 823

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 264,513 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 121,961 M€ ; CEMAGREF : 17,664 M€ ; IRD : 55,255 M€ ; CIRAD : 24,183 M€ ; IFREMER : 33,381 M€ ; BRGM : 12,069 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		255 364 449	255 364 449
Crédits de paiement		255 364 449	255 364 449

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	255 364 449	255 364 449

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 255,364 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 167,300 M€ ; CEMAGREF : 10,193 M€ ; IRD : 17,830 M€ ; CIRAD : 35,366 M€ ; IFREMER : 15,681 M€ ; BRGM : 8,994 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		86 814 554	86 814 554
Crédits de paiement		86 814 554	86 814 554

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	86 814 554	86 814 554

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 86,815 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 35,120 M€ ; CEMAGREF : 5,657 M€ ; IRD : 17,438 M€ ; CIRAD : 9,347 M€ ; IFREMER : 19,252 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		73 182 029	73 182 029
Crédits de paiement		73 182 029	73 182 029

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	73 182 029	73 182 029

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 73,182 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 61,940 M€ ; IRD : 2,939 M€ ; CIRAD : 8,303 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		163 148 849	163 148 849
Crédits de paiement		163 148 849	163 148 849

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	163 148 849	163 148 849

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 163,149 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 95,142 M€ ; CEMAGREF : 8,699 M€ ; IRD : 28,999 M€ ; CIRAD : 19,716 M€ ; IFREMER : 2,795 M€ ; BRGM : 7,799 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		69 043 529	69 043 529
Crédits de paiement		69 043 529	69 043 529

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	69 043 529	69 043 529

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 69,044 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 15,322 M€ ; CEMAGREF : 1,281 M€ ; IRD : 29,391 M€ ; CIRAD : 8,301 M€ ; IFREMER : 6,210 M€ ; BRGM : 8,539 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		54 145 641	54 145 641
Crédits de paiement		54 145 641	54 145 641

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	54 145 641	54 145 641

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 54,146 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (IRD : 3,805 M€ ; IFREMER : 42,200 M€ ; BRGM : 8,141 M€).

Le détail pour l'IRD et l'IFREMER est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Description succincte	LFI 2008 (AE=CP)	PLF 2009 (AE=CP)
Flotte	Navires et engins	3.805.000 €	3.805.000 €
Total IRD		3.805.000 €	3.805.000 €
Flotte	Navires hauturiers (3) et côtiers (3), équipements et engins sous-marins	41.300.000 €	42.200.000 €
Atalante	Navire de recherches océanographiques	900.000 €	-
Total IFREMER		42.200.000 €	42.200.000 €

ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		255 680 950	255 680 950
Crédits de paiement		255 680 950	255 680 950

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	255 680 950	255 680 950

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 255,681 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 140,288 M€ ; CEMAGREF : 9,776 M€ ; IRD : 43,671 M€ ; CIRAD : 23,634 M€ ; IFREMER : 27,368 M€ ; BRGM : 10,944 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			1 216 812 427	1 216 812 427	1 221 892 824	1 221 892 824
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			1 216 812 427	1 216 812 427	1 221 892 824	1 221 892 824

Le total des crédits du programme 187 en LFI 2008 s'élève à 1 216 843 527 €, dont 31 100 € positionnés sur « les dotations à répartir » des EPST et non ventilés par action ou par unité de budgétisation à ce stade au sein du programme.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1^{er} janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	25		
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	17 178		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		18 624	18 509
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>		17 329	17 214
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>		1 295	1 295

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	ETP (2)			ETPT (1)	ETP		
						"sous plafond"	"hors plafond"	Total		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
BRGM		855				881	29	910		879	29	908
CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)		1 088				1 061	125	1 186		1 048	125	1 173
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)		1 794				1 782	95	1 877		1 781	95	1 876
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)		1 528				1 334	240	1 574		1 332	240	1 572
INRA - Institut national de la recherche agronomique (INRA)		9 752				10 128	744	10 872		10 042	744	10 786
IRD - Institut de recherche pour le développement (IRD)	25	2 161				2 143	62	2 205		2 132	62	2 194
Totaux	25	17 178				17 329	1 295	18 624		17 214	1 295	18 509

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

BRGM

Etablissement public de recherche compétent dans le domaine des géosciences et de ses applications, le BRGM développe des modèles et des outils d'investigation et de compréhension du sol et du sous-sol. Il étudie à la fois l'utilisation des ressources (minérales, eaux souterraines, énergétiques ...), l'évolution des milieux (naturels, littoraux et urbains) et la prévention des risques géologiques au travers de quatre grandes missions :

- l'activité de recherche : progrès des connaissances des sciences de la Terre, mise au point et validation de modèles et de procédés, d'instruments et de logiciels ;
- l'activité de service public : actions d'observation et d'expertise en appui aux politiques publiques effectuées pour le compte de l'Etat, d'établissements publics, d'agences d'objectifs ou de collectivités locales dans le domaine de l'observation du sol et du sous-sol ;
- l'activité internationale : les équipes du BRGM sont présentes dans plus de 40 pays où elles interviennent pour le compte d'Etats, de sociétés publiques, d'industriels ou d'organismes de financement internationaux, soit dans un cadre de coopération, soit dans un cadre commercial institutionnel ;
- la prévention et la surveillance des anciens sites miniers métropolitains : gestion opérationnelle et technique des installations et dispositifs de sécurité transférés à l'Etat sur les anciens sites miniers, gestion des archives techniques minières dans le cadre du programme « Après-mine », délégué par le ministère chargé de l'industrie dans le cadre du programme 174 « Energie et matière première ».

Afin de remplir ses missions de service public, le BRGM dispose d'un réseau régional de 160 agents répartis dans les 22 régions métropolitaines, les 4 DROM et Mayotte. Avec l'appui des spécialistes du centre d'Orléans, ils réalisent chaque année près de 650 projets régionaux de service public pour répondre aux besoins des collectivités territoriales, des agences d'objectifs, des entreprises, des services déconcentrés de l'Etat.

Assumant également les fonctions de Service géologique national, en veillant à la capitalisation des connaissances dans ces domaines sur l'ensemble du territoire, le BRGM rassemble, valide, met en forme et en cohérence l'ensemble des informations géo-référencées et celles présentées en trois dimensions.

Ces missions sont déclinées au travers des quatre actions et dix domaines thématiques d'intervention : géologie, ressources minérales, eau souterraine, stockage géologique du CO₂ et géothermie, risques naturels, environnement, météorologie, simulation numérique et système d'information en réseau. Ces missions et activités s'inscrivent dans le cadre d'un contrat conclu entre le BRGM et l'Etat. Ce contrat sera renouvelé fin 2008. Pour cela, il pourra s'appuyer sur le nouveau plan stratégique adopté en juin par le conseil d'administration, sur les résultats de l'évaluation externe du BRGM par un comité de visite composé en partie d'experts étrangers et sur les conclusions issues du Grenelle de l'environnement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	11 999	11 999	12 069	12 069	12 069	12 069
Subventions pour charges de service public	11 999	11 999	12 069	12 069	12 069	12 069
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	8 943	8 943	8 994	8 994	8 994	8 994
Subventions pour charges de service public	8 943	8 943	8 994	8 994	8 994	8 994

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	7 754	7 754	7 799	7 799	7 799	7 799
Subventions pour charges de service public	7 754	7 754	7 799	7 799	7 799	7 799
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	8 490	8 490	8 539	8 539	8 539	8 539
Subventions pour charges de service public	8 490	8 490	8 539	8 539	8 539	8 539
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	8 094	8 094	8 141	8 141	8 141	8 141
Subventions pour charges de service public	8 094	8 094	8 141	8 141	8 141	8 141
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	10 820	10 820	10 944	10 944	10 944	10 944
Subventions pour charges de service public	10 820	10 820	10 944	10 944	10 944	10 944
Totaux pour ce programme	56 100	56 100	56 486	56 486	56 486	56 486
Programme 153 : Gestion des milieux et biodiversité (programme supprimé)	12 189	3 882				
Subventions pour charges de service public	12 189	3 882				
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	188	188	209	209	167	167
Subventions pour charges de service public	188	188	209	209	167	167
Programme 174 : Énergie et après-mines	6 280	6 280	20 000	20 000		
Subventions pour charges de service public	6 280	6 280	20 000	20 000		
Programme 181 : Prévention des risques	2 705	4 353	2 600	3 730	34 750	34 750
Subventions pour charges de service public	2 705	4 353	2 600	3 730	34 750	34 750
Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie	471	471	1 000	1 000	1 000	1 000
Subventions pour charges de service public	471	471	1 000	1 000	1 000	1 000
Totaux	77 933	71 274	80 295	81 425	92 403	92 403

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	59 470	61 700	Ressources de l'État	52 010	64 700
Fonctionnement	50 310	62 300	- subventions de l'État	52 010	64 700
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	64 320	61 300
Total des dépenses	109 780	124 000	Total des recettes	116 330	126 000
Résultat : bénéfice	6 550	2 000	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	116 330	126 000	Total équilibre du CR	116 330	126 000

Pour rappel, la subvention est versée TTC à l'établissement qui l'inscrit HT au sein de son budget.

Le **budget initial** du BRGM est présenté en déséquilibre (126 M€ HT pour les produits d'exploitation et 124 M€ HT pour les charges d'exploitation), l'excédent prévisionnel (+2 M€ HT) permettant de distribuer de l'intéressement aux personnels.

Les dépenses consacrées au personnel s'élèvent à 61,7 M€ (dont 0,8 M€ relevant du programme « Après-Mines »), soit 49,7% des charges de l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD), pour 881 emplois exprimés en ETPT, dont 11 ETPT pour le programme « Après-Mines ». Pour rappel, les 95 agents issus de Charbonnage de

France et mis à disposition par l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) sont sans incidence sur le poste frais de personnel.

Les activités du BRGM se décomposent en :

- programmes de recherche scientifiques (CA 43,5 M€) ;
- opérations d'expertise « service public » (CA 38,7 M€) ;
- activités commerciales (CA 20,4 M€) ;
- programme « Après-Mines » (CA 23,4 M€).

La subvention pour charges de service public du programme 187 s'établit à 56,928 M€ en LFI 2008 (+0,328 M€, soit +0,6%). Elle intègre l'extension en année pleine des emplois créés au 1^{er} octobre 2007 (+5,3 ETPT ; +0,328 M€).

Représentant 47% des produits hors après-mines, elle finance les volets « Recherche et développement » à hauteur de 30 M€ HT (69,4% des ressources du secteur) et expertise « Service public » à hauteur de 17,8 M€ HT (soit 45,9% des dépenses de ce secteur).

La subvention pour charge de service public relevant du programme 172 correspond aux crédits notifiés pour 5 contrats postdoctoraux en cours d'exécution, soit 60 « mensualités post-docs » et 0,209 M€ TTC (soit 0,175 M€ HT à l'EPRD).

L'établissement émerge aux actions 2 et 3 du programme 174 à hauteur de 23,400 M€ HT pour le programme « Après-Mines ». Cette activité, astreinte à un strict équilibre comptable, fait l'objet d'une comptabilité séparée :

- 16,722 M€ HT correspondant aux crédits de l'action 2 du programme et représentant la subvention pour charges de service public inscrite au budget de l'État (titre 3) ;
- 6,396 M€ HT figurant à l'action 3 (titre 5 du budget de l'État) et faisant l'objet d'une convention avec la Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI) ;
- 0,230 M€ HT correspondant au solde attendu de la cellule de liquidation de Charbonnage de France.

Le BRGM a repris, pour le compte de l'État, l'ensemble des activités opérationnelles « Après-Mines » assurées jusqu'en 2008 par l'opérateur Charbonnage de France.

Les autres ressources (61,226 M€), proviennent des activités de R&D, (progression de la contribution des Agences et notamment de l'ANR), des cofinancements des activités d'expertise de « service public » (démarche de contractualisation systématique engagée avec les collectivités territoriales) et des produits issus des activités de service (particulièrement celles réalisées à l'étranger).

Perspectives 2009

Avec une subvention pour charge de service public en reconduction (56,486 M€), le BRGM s'attachera à pérenniser les chantiers menés, notamment ceux en lien direct avec les conclusions du « Grenelle de l'environnement » (protection et gestion des eaux souterraines, les risques naturels, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique) ainsi que ceux relatifs aux domaines dits plus « traditionnels » (ressources minérales, connaissance géologique de base...), où l'organisme cherchera à maintenir un haut niveau d'expertise.

Un nouveau contrat quadriennal avec l'État débutera en 2009.

La suppression de 267 contrats postdoctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués au BRGM en 2009 (-2 ETP).

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 3 contrats, soit 48 « mois post-docs » et 0,167 M€.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	14 000	9 900
Investissements	10 200	8 800	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	700	
Total des emplois	10 200	8 800	Total des ressources	14 700	9 900
Apport au fonds de roulement	4 500	1 100	Prélèvement sur le fonds de roulement		

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	855		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		910	908
dont emplois sous plafond opérateurs		881	879
dont emplois hors plafond opérateurs		29	29

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Par convention, ne sont pas comptabilisés dans les 870 ETP de l'EPRD 2008 les emplois après mine (sous statuts du BRGM ou de l'ANGDM), les stagiaires, les thésards et les post-doctorants en CDD BRGM et les contrats en formation en alternance. Pour l'après mine, 11 ETP BRGM sont affectés à DPSM.

Le départ en retraite de personnels de l'ANGDM, du fait de l'âge ou du fait de l'évolution des compétences nécessaires, entraînera un transfert progressif d'effectifs entre des mises à disposition de l'ANGDM (99) et des personnels ayant un contrat de travail avec le BRGM. Pour 2009, le nombre d'ETP « dédiés » à l'après mine devrait donc passer de 11 à 15.

CEMAGREF - CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS (CEMAGREF)

Organisme public de recherche finalisée sur la gestion des eaux et des territoires, les recherches du CEMAGREF sont orientées vers la production de connaissances nouvelles et d'innovations techniques utilisées par les gestionnaires, les décideurs et les entreprises pour répondre à des questions concrètes de société dans les domaines de la gestion des ressources, de l'aménagement et de l'utilisation de l'espace, et centrées sur les ressources en eau de surface, les systèmes écologiques aquatiques et terrestres, les espaces à dominante rurale, les technologies pour l'eau, les agrosystèmes et la sûreté des aliments. Le CEMAGREF est un EPST placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture.

Au cœur des enjeux du développement durable, les recherches sont organisées en 27 thèmes et regroupés en 9 thématiques (gestion de l'eau et des services publics associés, risques liés à l'eau, technologies et procédés de l'eau et des déchets, qualité des systèmes écologiques aquatiques, systèmes écologiques terrestres, agriculture multifonctionnelle et nouvelles ruralités, technologies pour des systèmes agricoles durables, technologies et procédés physiques pour la sûreté des aliments, méthodes pour la recherche sur les systèmes environnementaux). Ces recherches sont mises en œuvre par quatre départements scientifiques (Ressources en eau, usages et risques ; Milieux aquatiques, qualité et rejets ; Gestion des territoires ; Ecotechnologies et agrosystèmes) et la direction scientifique pour ce qui relève des méthodes communes (Méthodes pour la recherche sur les systèmes environnementaux).

Le Centre compte actuellement 21 unités de recherche propres, six unités mixtes de recherche (UMR) et une équipe de recherche technologique (ERT) réparties sur neuf centres métropolitains (Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes) et une antenne à la Martinique.

Le CEMAGREF s'est engagé dans la révision de son plan stratégique et l'élaboration du prochain contrat quadriennal qui devrait être signé avant la fin de l'année 2008. Ces documents s'appuieront sur les résultats de l'évaluation du CEMAGREF par l'AERES.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	15 817	14 843	17 474	17 474	17 664	17 664
Subventions pour charges de service public	15 817	14 843	17 474	17 474	17 664	17 664
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	9 127	8 565	10 083	10 083	10 193	10 193
Subventions pour charges de service public	9 127	8 565	10 083	10 083	10 193	10 193
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	5 065	4 753	5 596	5 596	5 657	5 657
Subventions pour charges de service public	5 065	4 753	5 596	5 596	5 657	5 657
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	7 789	7 309	8 605	8 605	8 699	8 699
Subventions pour charges de service public	7 789	7 309	8 605	8 605	8 699	8 699
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	1 146	1 076	1 267	1 267	1 281	1 281
Subventions pour charges de service public	1 146	1 076	1 267	1 267	1 281	1 281
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	8 340	8 042	9 671	9 671	9 776	9 776
Subventions pour charges de service public	8 340	8 042	9 671	9 671	9 776	9 776
Totaux pour ce programme	47 284	44 588	52 696	52 696	53 270	53 270
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	22 180	22 180	23 085	23 085	23 485	23 485
Subventions pour charges de service public	22 180	22 180	23 085	23 085	23 485	23 485
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	628	628	663	663	489	489
Subventions pour charges de service public	628	628	663	663	489	489
Totaux	70 092	67 396	76 444	76 444	77 244	77 244

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	68 394
- activité conduite par les unités de recherche	60 140
- actions communes	1 853
- fonctions support	6 402
Fonctionnement et investissement non programmé	22 419
- activité conduite par les unités de recherche	16 705
- actions communes	1 660
- fonctions support	4 054
Investissement programmé et autres opérations en capital	3 351
- activité conduite par les unités de recherche	700
- actions communes	1 145
- fonctions support	1 506

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)	
Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Hors agrégats	120
Total des dépenses	94 285

Le **budget primitif** du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) s'élève à 94,285 M€ (contre 88,901 M€ en 2007 ; +6,1%), et anticipe la correction de base initialement programmée en gestion 2008 au titre des nouvelles modalités de déduction de la TVA (-2,695 M€).

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget du CEMAGREF intègre une mise en réserve globale de crédits de 0,452 M€ (contre 0,666 M€ en 2007), calculée à hauteur de 0,25% sur l'assiette de la masse salariale et 2,5% sur la fraction des autres dépenses couvertes par les subventions de l'État.

La **masse salariale totale** est de 68,514 M€ (dont 0,120 M€ positionnés hors agrégats) et représente 72,7% des dépenses pour 1.167,2 emplois exprimés en ETPT : 63,231 M€ pour les ETPT financés, en tout ou partie, par les subventions pour charges de service public (1.046,2 ETPT, soit 927,9 emplois de titulaires et 118,3 emplois de non titulaires) et 5,283 M€ pour les ETPT financés intégralement sur ressources propres ; ce montant évaluatif, susceptible d'ajustement en cours d'exercice, repose sur une prévision d'emploi initiale de 121 ETPT annuels.

La masse salariale est répartie de la façon suivante : 60,140 M€ sur l'agrégat 1 ; 1,853 M€ sur l'agrégat 2 ; 6,402 M€ sur l'agrégat 3. Le budget prévoit l'inscription de 0,120 M€ en prévision pour hausse de rémunérations.

Les dépenses de personnel limitatives s'élèvent à 63,231 M€, contre 59,086 M€ en 2007.

Les **dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels** s'élèvent à 22,419 M€ sont ciblées notamment sur les dotations notifiées aux 10 unités de recherche (16,705 M€), la valorisation de la recherche (0,216 M€), du renforcement des moyens consacrés à l'information scientifique et technique (0,471 M€), les moyens informatiques communs (0,747 M€ ; actions de maintenance et d'investissements en équipements collectifs de réseaux) et aux moyens de la Direction générale (2,118 M€).

Les **opérations d'investissement programmé** (3,351 M€) permettent de financer la mise en œuvre de plateformes scientifiques de haut niveau (1,145 M€) et, dans le cadre du CPER Rhône-Alpes, à la création de l'Institut des sciences analytiques (ISA) de Lyon (1,506 M€), à la localisation du CEMAGREF à Lyon (site de La Doua) ainsi qu'aux travaux de rénovation du patrimoine immobilier pour la mise en conformité avec la réglementation sur la sécurité des bâtiments et la reconfiguration des accès au site d'Antony.

(En milliers d'euros)	
Recettes	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	73 844
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	17 776
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 025
Autres subventions et produits	640
Total des recettes	94 285

Par rapport à son inscription en loi de finances, le montant de la subvention pour charges de service public relevant du programme 187 pris en compte au budget primitif anticipe la correction de base au titre de la refonte des droits à déduction de la TVA (-2,695 M€), initialement programmée en gestion 2008 par voie de décision modificative.

Le budget 2008 est financé à hauteur de 73,844 M€ (79,9%) par les subventions inscrites aux programmes 142, 172 et 187.

A structure courante, la croissance des subventions récurrentes inscrites aux programmes 142 (23,085 M€, contre 22,331 M€ en LFI 2007) et 187 (50,096 M€, contre 47,787 M€ en LFI 2007) prend en compte le financement de l'impact lié au relèvement du taux de cotisation (part employeur, de 39,5% à 50%) aux pensions civiles (927,9 ETPT statutaires), l'accompagnement des investissements programmés dans le cadre du démarrage des CPER 2007-2013,

l'ajustement de la subvention du programme 187 dès le stade du budget primitif, au titre de la TVA non déductible (application, à compter du 1er janvier 2008, des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007).

S'agissant de cette dernière mesure, le « coefficient de déduction » (soit l'ancien « prorata général de déduction ») ne tiendra plus compte des SCSP et passera de 0,2 à 0,9 en 2008 ; la charge de TVA « rémanente » devient résiduelle et l'économie fiscale justifie une correction équivalente.

Outre les mesures salariales à caractère technique (financement de la valeur du point Fonction publique, fixée à 54,4113 € au 1er février 2007, extension en année pleine des emplois créés au 1er octobre 2007 : 5 chercheurs statutaires, 9 ingénieurs et techniciens statutaires, 5 CDD de haut niveau), relèvement du taux de cotisation au FNAL), la subvention du MESR prévoit également une mesure intéressant la situation des personnels.

La subvention du P. 172 correspond aux crédits notifiés par le MESR sur les bases suivantes : 19 contrats post-doctoraux en cours d'exécution, soit 228 « mensualités post-docs » et 0,663 M€. Par convention, aucune mesure de gel de crédits n'est portée sur cette ligne.

En comparaison du budget initial de 2007 (rappel : 18,191 M€), les ressources propres (20,441 M€) progressent de 12,4%.

Les recettes extra budgétaires sont issues des contrats et des soutiens finalisés à l'activité de recherche (17,776 M€), des produits de l'activité de recherche et des prestations de services (2,025 M€) et des autres subventions et produits (0,640 M€).

Charges et produits calculés	0
Réalisation de l'équilibre	0
Augmentation / diminution du fonds de roulement	

Perspectives 2009

A structure constante, la subvention pour charge de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 55,964 M€ (+6,2%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; +2,935 M€) au 1er janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € annuels : +0,402 M€, dont +0,108 M€ sur les charges de pensions).

En matière d'emploi, le non remplacement d'une fraction de personnels titulaires partant en retraite se traduit par la suppression de 7 emplois (ETP) de la filière ITA, au 1er juillet 2009 (-3,5 ETPT ; -0,124 M€).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués au CEMAGREF en 2009 (-6 ETP ; soit -4 ETPT).

L'effectif prévisionnel 2009 du CEMAGREF est ainsi ramené à 1.159,7 ETPT : 1.038,7 ETPT sous plafond (924,4 titulaires et 114,3 non titulaires) et 121,0 ETPT hors plafond.

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 1.172,4 ETP : 1.047,8 ETP sous plafond (933,8 titulaires et 114,0 non titulaires) et 124,6 ETP hors plafond.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+0,036 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+0,020 M€).

A structure courante, la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-2,695 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1er janvier 2008, ramène la subvention à 53,269 M€ (+1,1%), avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels.

Non ventilée à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 13 contrats, soit 168 « mois post-docs » et 0,489 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	1 088		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 186	1 173
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		1 061	1 048
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		125	125
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	5	5	5
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	5	5	5

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

CIRAD - CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)

Dans une démarche prenant en compte les conséquences écologiques, économiques et sociales, à long terme, des processus de transformation des sociétés et des territoires du Sud, l'activité du CIRAD privilégie la recherche en partenariat (pouvoirs publics, instituts de recherche et universités, entreprises, groupements de producteurs, organisations professionnelles paysannes, entreprises du secteur agro-industriel, organisations non gouvernementales...) dans les domaines des sciences du vivant, des sciences humaines et des sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture et à l'alimentation, à la gestion des ressources naturelles et aux sociétés : expérimentations, actions de formation, d'information et d'innovation, expertises.

Avec un dispositif de 56 unités de recherche (27 unités propres de recherche, 4 unités de service, 22 unités mixtes de recherche et 3 unités de recherche en partenariat), rattachées à trois départements scientifiques (Systèmes biologiques ; Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux ; Environnements et sociétés), le CIRAD intervient dans plus de 50 pays du monde (Afrique et Océan indien, Amérique du Sud et Caraïbes, Asie et Pacifique sud).

L'outre-mer français représente une part importante de son activité, le Centre contribuant au développement économique par l'appui à l'agriculture locale et la conduite d'activités scientifiques à vocation internationale dans l'ensemble des DOM-COM (Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Réunion).

Avec ses partenaires du Sud comme sur le plan national, européen et international, le CIRAD participe à la mise en place de nouveaux espaces de coopération pour les scientifiques impliqués dans la recherche pour le développement et à proposer diverses modalités de partenariat et des approches innovantes dans ce domaine.

Conformément à la lettre de mission adressée aux deux établissements, le rapprochement institutionnel entre l'INRA et le CIRAD se traduit, dans un premier temps, par la mise en place du GIP « Initiative française pour la recherche agronomique internationale » (IFRAI) afin de développer une prospective et une stratégie communes pour renforcer l'offre de compétences de la recherche française en agronomie, notamment en direction des pays en développement et des pays émergents et dans une approche de globalisation des questions : réchauffement climatique, émergence de maladies, équilibre alimentaire des populations.

Le plan stratégique de l'établissement, approuvé par le conseil d'administration du 18 décembre 2007, propose un recentrage des recherches sur six priorités stratégiques (une agriculture écologiquement intensive, les bioénergies, une alimentation accessible, diversifiée et sûre, les risques infectieux, la réduction des inégalités et de la pauvreté, la gestion durables des espaces ruraux) et un renouvellement des pratiques de recherche. Ce schéma stratégique a servi de base à la préparation du contrat d'objectifs dont la signature est prévue avant la fin de l'année 2008.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	23 993	23 993	24 619	24 619	24 183	24 183
Subventions pour charges de service public	23 993	23 993	24 619	24 619	24 183	24 183
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	35 028	35 028	35 941	35 941	35 366	35 366
Subventions pour charges de service public	35 028	35 028	35 941	35 941	35 366	35 366
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	9 238	9 238	9 479	9 479	9 347	9 347
Subventions pour charges de service public	9 238	9 238	9 479	9 479	9 347	9 347
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	8 211	8 211	8 426	8 426	8 303	8 303
Subventions pour charges de service public	8 211	8 211	8 426	8 426	8 303	8 303
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	19 502	19 502	20 011	20 011	19 716	19 716
Subventions pour charges de service public	19 502	19 502	20 011	20 011	19 716	19 716
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	8 211	8 211	8 426	8 426	8 301	8 301
Subventions pour charges de service public	8 211	8 211	8 426	8 426	8 301	8 301
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	23 321	23 321	24 011	24 011	23 634	23 634
Subventions pour charges de service public	23 321	23 321	24 011	24 011	23 634	23 634
Totaux pour ce programme	127 504	127 504	130 913	130 913	128 850	128 850
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	208	208	479	479	331	331
Subventions pour charges de service public	208	208	479	479	331	331
Totaux	127 712	127 712	131 392	131 392	129 181	129 181

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	118 941	124 897	Ressources de l'État	121 433	125 330
Fonctionnement	74 118	75 340	- subventions de l'État	121 433	125 330
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	423	726
			Ressources propres et autres	71 901	74 181
Total des dépenses	193 059	200 237	Total des recettes	193 757	200 237
Résultat : bénéfice	698		Résultat : perte		
Total équilibre du CR	193 757	200 237	Total équilibre du CR	193 757	200 237

Contrairement aux trois budgets précédents (2005 et 2006 : déficit affiché lié à la TVA non déductible ; 2007 : taxe foncière), l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2008 du Centre de coopération internationale en

recherche agronomique pour le développement (CIRAD) est présenté en équilibre (200,237 M€ pour la section de fonctionnement).

Hors correction liée à la TVA non déductible en 2008 (-2,700 M€), l'évolution « réelle » du budget, appréciée en structure constante, passe de +0,2% à +1,5% en produits et de -0,2% à +1,1% en charges.

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget du CIRAD intègre une mise en réserve globale de crédits de 2,400 M€ (contre 2,000 M€ en 2007), calculée à hauteur de 0,35% sur l'assiette de la masse salariale et 4,10% sur la fraction des autres dépenses couvertes par la subvention de l'Etat.

Les **subventions pour charges de service public** allouées au CIRAD s'élèvent à 129,430 M€. La subvention du programme 187 prise en compte sur la base du PLF 2008 s'établit à 128,951 M€, et intègre deux mesures techniques concernant l'extension en année pleine des emplois créés en LFI 2007 (+1,343 M€) et l'actualisation de la masse salariale (+1,350 M€). Une mesure nouvelle spécifique permet de rehausser les crédits de fonctionnement et d'investissement en soutien au rapprochement entre l'INRA et le CIRAD (+0,650 M€).

La subvention issue du programme 172 correspond à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel et finance un stock de 13 contrats (soit 156 « mois post-docs ») pour 0,479 M€.

Si le volume des ressources propres (66,424 M€) est en légère diminution (0,555 M€ ; -0,83%), la typologie des recettes ne dément pas les tendances déjà observées.

Les produits externes s'établissent à 47,500 M€ hors co-traitance (contre 47,377 M€ l'an passé).

L'année 2007 et les prévisions pour 2008 montrent une stabilisation de ces produits au niveau de celui réalisé en 2006. Cette évolution résulte à la fois de tensions sur le marché international des ventes de semence et d'incertitudes pesant sur le financement des activités dans l'outre-mer suite à l'achèvement des contrats de plan et des DOCUP (remplacés par les « programmes opérationnels »).

Par origine de financement, les tendances observées lors des EPRD précédents se confirment : la forte croissance des crédits européens, représentant 10,878 M€ (+0,452 M€, soit +4,3%) compense la légère croissance des fonds publics français, représentant 16,673 M€ (+0,188 M€, soit +1,1%). Les fonds d'origine privée quant à eux diminuent de 0,278 M€ (-2,0%).

La progression des produits financiers (+0,315 M€ ; +24,5%) s'inscrit dans la lignée des précédents exercices.

Les reprises sur provisions financent la section de fonctionnement à hauteur de 8,483 M€ (+0,7%).

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 200,237 M€. Le niveau des **charges de personnel** (124,877 M€ pour l'ensemble des impôts et taxes, rémunérations, frais d'expatriation et charges sociales) progresse significativement (+3,263 M€, soit +2,7%) compte tenu de l'hypothèse affichée sur le cadrage salarial (+2,60% pour 2008) et à l'évolution des charges de sécurité sociale et de prévoyance (+1,563 M€).

L'effectif annuel moyen (ETPT) budgété est en diminution, à 1.795,0 ETPT (1.810,0 en 2007) : 1.065,0 cadres et 730,0 non cadres.

L'extension en année pleine des emplois créés en LFI 2007 permet de maintenir dans les DOM les emplois auparavant financés sur des ressources obtenues dans le cadre des DOCUP. Le CIRAD dispose également de 37 agents détachés auprès de divers organismes, dont 19 assistants techniques détachés auprès du ministère des Affaires étrangères.

Les **dépenses d'investissement** (4,100 M€) s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement que la Direction générale a mis en place dès 2006 et qui vise à mieux définir la politique de renouvellement de matériel et d'entretien du patrimoine. Une attention particulière est portée aux équipements scientifiques et informatiques (2,300 M€) hors métropole, dans l'outre-mer français (engagements du CIRAD dans les DOCUP et les CPER) ou à l'étranger (Pôles d'excellence régionaux).

L'entretien du patrimoine immobilier (1,050 M€) repose sur une démarche de programmation à partir d'un inventaire systématique de l'état réel du patrimoine.

L'année 2008 est marquée par la poursuite de la réalisation de la plate-forme génomique végétale, opération relevant du double cadre de l'Université du 3^{ème} millénaire et du CPER 2007-2013 qui a favorisé la création de plates-formes de recherche à vocation méditerranéenne et tropicale dans le domaine de la biologie.

Perspectives 2009

A structure constante, la subvention inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 131,411 M€ (+0,4%).

Dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche et du rapprochement avec l'INRA, le CIRAD bénéficiera en 2009 d'une enveloppe supplémentaire de 0,500 M€.

A structure courante, la subvention est ramenée à 128,850 M€ (-1,6%), sous l'effet :

- de la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-2,700 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1^{er} janvier 2008 ;
- du transfert de 2 emplois (2,0 ETP ; +0,139 M€) par application de la convention du 14 mai 1993 entre le CIRAD, l'IRD et l'INRA relative à la restitution d'emplois antérieurement créés en loi de finances pour le compte du GERDAT (devenu CIRAD) via les deux EPST ; deux emplois de l'INRA, devenant vacants en 2008 (un de niveau chargé de recherche de 1^{ère} classe et un de niveau ingénieur de recherche de 1^{ère} classe), sont ainsi transférés au CIRAD au 1^{er} janvier 2009.

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués au CIRAD en 2009 (-3 ETP).

Suite à l'application de l'article 64 de la LFI 2008, un périmètre de décompte des emplois a été défini transversalement pour l'ensemble des EPIC de recherche. Celui diffère du périmètre habituellement considéré par le CIRAD, ce qui établit la nouvelle base des emplois à 1877,0 ETP en 2008. L'effectif prévisionnel 2009 du CIRAD est ainsi ramené à 1.876,0 ETP : 1.781,0 ETP sous plafond et 95,0 ETP hors plafond.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 10 contrats, soit « 108 mois post-docs » et 0,331 M€.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 941	
Investissements	10 130	9 530	Ressources de l'État	6 256	7 965
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 318	635
			Autres ressources	594	930
Total des emplois	10 130	9 530	Total des ressources	12 109	9 530
Apport au fonds de roulement	1 979		Prélèvement sur le fonds de roulement		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	1 794		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 877	1 876
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		1 782	1 781
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		95	95
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	35	37	37
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	35	37	37

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

IFREMER - INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

Institut national de recherches marines, l'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. A ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et met à la disposition de la communauté scientifique quatre navires hauturiers (« Pourquoi pas ? », « L'Atalante », « Thalassa », « Le Suroît ») et trois navires côtiers (« L'Europe », « Gwen Drez » et « Thalia »), ainsi que leurs Systèmes sous-marins opérationnels et disponibles pour la communauté scientifique (« Nautilie », ROV « Victor 6000 », l'AUV « Asterx »...).

L'IFREMER est présent dans 26 implantations réparties sur tout le littoral métropolitain et dans les DOM-COM. L'Institut est structuré en 5 centres (Boulogne, Brest, Nantes, Toulon et Tahiti) et d'une vingtaine de stations rattachées à ces centres.

Pour répondre à son ambition d'organisme de recherche et de développement technologique de niveau mondial dans les sciences marines, l'IFREMER a adapté son organisation à la gestion par thèmes et programmes, nécessaire à l'élaboration des projets complexes, autour de trois structures : la direction des programmes et de la stratégie (DPS) qui anime et coordonne les activités scientifiques et technologiques (thèmes, programmes, projets), la direction des opérations (DOP) à laquelle sont rattachées les unités (centres, départements, laboratoires) et les directions fonctionnelles (Affaires financières, Affaires juridiques, Communication, Opérations et moyens navals, Ressources humaines et Valorisation).

Six grands thèmes, divisés en programmes pluridisciplinaires, ont été créés et couvrent la totalité des activités de recherche et d'étude, de développement technologique, de surveillance, d'expertise et de valorisation de l'institut. A travers ces activités de surveillance et d'expertise, l'IFREMER confirme son engagement à répondre aux attentes de la société et au traitement des questions complexes soulevées par le monde socio-économique maritime, ainsi que son rôle d'appui à la décision publique. Sont pris en compte les nouveaux enjeux de durabilité comme la gestion écosystémique des pêches, la gestion intégrée des zones côtières et le développement de nouveaux services comme l'océanographie opérationnelle côtière. Un nouveau contrat avec les tutelles sera élaboré au cours de l'année 2008. Il s'appuiera sur les résultats de l'évaluation de l'IFREMER par l'AERES.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	33 077	33 077	33 283	33 283	33 381	33 381
Subventions pour charges de service public	33 077	33 077	33 283	33 283	33 381	33 381
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	15 538	15 538	15 635	15 635	15 681	15 681
Subventions pour charges de service public	15 538	15 538	15 635	15 635	15 681	15 681
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	19 077	19 077	19 196	19 196	19 252	19 252
Subventions pour charges de service public	19 077	19 077	19 196	19 196	19 252	19 252
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	2 769	2 769	2 786	2 786	2 795	2 795
Subventions pour charges de service public	2 769	2 769	2 786	2 786	2 795	2 795
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	6 153	6 153	6 192	6 192	6 210	6 210
Subventions pour charges de service public	6 153	6 153	6 192	6 192	6 210	6 210

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	41 300	41 300	42 200	42 200	42 200	42 200
Subventions pour charges de service public	41 300	41 300	42 200	42 200	42 200	42 200
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	26 700	26 700	27 288	27 288	27 368	27 368
Subventions pour charges de service public	26 700	26 700	27 288	27 288	27 368	27 368
Totaux pour ce programme	144 614	144 614	146 580	146 580	146 887	146 887
Programme 154 : Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 749	2 749	4 200	4 200	1 100	1 100
Subventions pour charges de service public	2 749	2 749	4 200	4 200	1 100	1 100
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	203	203	222	222	148	148
Subventions pour charges de service public	203	203	222	222	148	148
Totaux	147 566	147 566	151 002	151 002	148 135	148 135

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	100 878	101 850	Ressources de l'État	128 429	134 316
Fonctionnement	111 843	111 591	- subventions de l'État	128 429	134 316
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	7 745	5 719
			Ressources propres et autres	78 235	73 406
Total des dépenses	212 721	213 441	Total des recettes	214 409	213 441
Résultat : bénéfice	1 688		Résultat : perte		
Total équilibre du CR	214 409	213 441	Total équilibre du CR	214 409	213 441

La progression du **compte de résultat prévisionnel 2008** de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) (213,441 M€, soit +7,2% par rapport au compte de résultat de l'EPRD 2007) est essentiellement portée par les ressources contractuelles (+23,4%).

Les subventions pour charges de service public relevant des programmes 154, 172, 181 et 187 financent les charges d'exploitation à hauteur de 62,9%

La subvention de fonctionnement du programme 187 s'établit à 129,495 M€ (+2,626 M€ ; +2,1%). Elle intègre une mesure technique concernant l'extension en année pleine des 14 emplois créés en LFI 2007 et une mesure nouvelle relative au plan de renouvellement de la flotte pour la modernisation à mi-vie du navire « L'Atalante ».

Finançant également certaines opérations en capital, elle est retranscrite au tableau de financement à hauteur de 17,973 M€.

La subvention du programme 172 correspond, à ce stade, aux 6 contrats post-doctoraux se poursuivant en 2008, soit 72 « mensualités post-docs » et 0,222 M€.

Les subventions inscrites aux programmes 181 (« Protection de l'environnement et prévention des risques ») et 154 (« Gestion durable de l'agriculture et de la pêche »), placés respectivement sous la responsabilité des ministres chargés de l'Ecologie et de l'Agriculture, s'élèvent globalement à 4,600 M€ (-0,800 M€ ; -14,8%).

Le changement de périmètre de référence s'explique par le transfert à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) d'une grande partie de la subvention pour charges de service public (à hauteur de 2,500 M€) relevant, en 2007, du programme 153 ; il est reclassé, à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2008, au sein des ressources contractuelles de l'établissement.

Les **ressources contractuelles** sont évaluées à 38,425 M€ (+23,4% par rapport à l'EPRD 2007), et les opérations internes (amortissements) à 40,700 M€

Grâce à une politique volontariste de diversification de ses financements, l'IFREMER a notablement accru le volume de ses ressources propres, qui représentent désormais 17,9% des ressources de l'établissement (15,6% en 2007).

La progression des ressources d'origine publique (8,390 M€ ; +1,040 M€) est essentiellement portée par les projets de l'ANR (3,320 ; +2,210 M€).

L'Union européenne et les partenaires internationaux contribuent également aux différents programmes menés par l'organisme (14,460 M€ ; +2,360 M€).

Les contributions des collectivités et le partenariat public (10,580 M€ ; +2,650 M€) recouvrent essentiellement le soutien aux programmes de Nouvelle-Calédonie sur le projet « Deduction » (« Développement durable de la crevetteiculture, traitement de l'information et observatoire du système en Nouvelle-Calédonie »), le soutien aux Conseils régionaux de Martinique et de Guadeloupe pour le projet pilote « SIH » (Système d'informations halieutiques), un appui du Conseil régional de Bretagne concernant le projet « Girac » (« Gestion intégrée des rejets d'assainissement côtiers »).

Selon le périmètre défini par l'établissement, la **masse salariale** s'établit à 102,850 M€ (+4,6%).

A la masse salariale « stricte » (101,850 M€) s'ajoute le soutien à la recherche correspondant au personnel non permanent (1,000 M€).

Le plafond d'emploi des personnels permanents est en légère augmentation avec 1.334 ETPT inscrits au EPRD 2008, contre 1.329 en 2007.

Le personnel temporaire représente 240 ETPT (contre 180 en 2007), dont 66 nouveaux CDD prévus durant l'exercice et la poursuite de 27 CDD engagés en 2007.

Les **charges d'exploitation** se décomposent en 172,741 M€ de fonctionnement courant et 40,700 M€ d'opérations internes (amortissements, sorties d'actifs).

En reconduction par rapport à l'EPRD 2007, les dépenses liées à la flotte océanographique (contrat annuel conclu avec l'armateur GENAVIR) s'élève à 28,800 M€ (rappel : 29,473 M€ en 2006).

L'activité programmée de la flotte, hauturière et côtière, est en diminution par rapport à la programmation initiale 2007 (1.534 jours contre 1.615 jours) : bon niveau d'activité du « Pourquoi pas ? », maintien des campagnes de la « Thalassa », arrêt technique programmé au dernier trimestre 2008 de « L'Atalante » dans le cadre de sa modernisation au dernier trimestre, repli de l'activité des navires côtiers.

En tenant compte de la mise en œuvre des normes IFRS (« *International Financial Reporting Standards* »), les moyens de fonctionnement affectés aux programmes scientifiques sont en progression de 1,500 M€ (+6,9%).

Malgré la mise en place d'une politique d'achat fin 2006 permettant d'atténuer l'impact des augmentations du coût des prestations, les moyens indirects des laboratoires progressent (+4,9%) du fait de l'inflation des coûts de l'énergie et des services.

Enfin, les dépenses de soutien à la politique des directions opérationnelles et fonctionnelles s'élèvent à 3,020 M€, globalement en retrait par rapport à 2007.

Contrairement à 2007, l'EPRD 2008 affiche un équilibre de ces produits et charges, sans impact sur le tableau de financement.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 173	
Investissements	25 458	21 898	Ressources de l'État	19 047	17 973
			Autres subv. d'investissement et dotations	6 507	3 825
			Autres ressources	1 654	100
Total des emplois	25 458	21 898	Total des ressources	30 381	21 898
Apport au fonds de roulement	4 923		Prélèvement sur le fonds de roulement		

Les **emplois** présentés dans le tableau de financement s'élèvent à 21,899 M€.

Le **plan d'investissement** prévoit de consacrer une enveloppe de 10,570 M€ à la réalisation des programmes scientifiques et à l'équipement des laboratoires. Il convient de souligner le poids particulier des programmes pluriannuels dans le cadre des CPER 2007-2013 :

Bretagne : poursuite du programme « Premiver » (observations et prévisions de l'état et de la qualité des eaux côtières) et du projet « Argo » (observation des océans par des robots autonomes) ;

Poitou-Charentes : programme « Développement durable de la pêche et de la conchyliculture dans les pertuis charentais » ;

Nord - Pas-de-Calais : programme « Pôle otolithe » en soutien aux pôles de compétitivité.

Les **dépenses d'investissement** sont ciblées sur les moyens indirects des laboratoires (5,980 M€) avec la réalisation de deux opérations lourdes d'infrastructure et d'acquisition d'équipements dans le cadre des CPER 2007-2013 (renouvellement du calculateur scientifique et construction du laboratoire nationale de référence - LNR - « Microbiologie des coquillages » de Nantes).

La capitalisation des crédits de paiement pour la modernisation à mi-vie de « L'Atalante » se termine en 2008 : 3,000 M€ s'ajoutent ainsi aux 12,000 M€ capitalisés fin 2007.

Les dépenses de soutien concernant les dépôts de brevets sont en diminution (1,040 M€, contre 1,150 M€ en 2007).

Les **ressources inscrites au tableau de financement** (21,899 M€) se composent comme suit :

Complétant la subvention pour charges de service public du programme 187, affectée aux dépenses d'investissement à hauteur de 17,973 M€, les ressources contractuelles s'élèvent à 3,926 M€, soit les principales participations suivantes : SHOM, UBO et la collectivité territoriale de Bretagne (1,270 M€) pour l'acquisition d'un calculateur, la participation des collectivités territoriales pour la réalisation du bâtiment « Pôle otolithes » de Boulogne-sur-mer (0,380 M€) et celle du bâtiment du LNR de Nantes (0,970 M€).

Perspectives 2009

A structure constante, la subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 146,887 M€ (+0,21%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,44% au global ; +0,266 M€) au 1^{er} janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € annuels : +0,040 M€, dont +0,010 M€ sur les charges de pensions).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués à l'IFREMER en 2009 (-2 ETP).

L'effectif prévisionnel 2009 de l'IFREMER est ainsi ramené à 1.572,0 ETP : 1.332,0 sous plafond et 240,0 hors plafond.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 4 contrats, soit « 48 mois post-docs » et 0,148 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	1 528		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 574	1 572
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		1 334	1 332
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		240	240

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

INRA - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Organisme public de recherche finalisé, sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture, l'INRA conduit ses recherches dans un continuum allant de la recherche fondamentale aux processus d'innovation, pour une alimentation adaptée aux besoins des populations, une agriculture compétitive et durable et un environnement préservé.

Caractérisé par un solide ancrage territorial, ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique, favorisant les transferts vers le monde socio-économique et le développement territorial, le dispositif de recherche de l'INRA relève de 14 Départements scientifiques et de 235 unités de recherche (dont 148 unités mixtes et 60 unités expérimentales) et 20 centres régionaux impliqués dans des projets de recherche sur des enjeux majeurs européens ou internationaux tels que les maladies émergentes dans les pays méditerranéens ou la sécurité alimentaire. Avec 74% de ses effectifs implantés en province sur plus de 150 sites, l'Institut est présent dans la quasi-totalité des régions françaises, y compris l'outre-mer. Par l'intermédiaire de ses deux filiales de droit privé, INRA Transfert et Agri-Obtentions, l'INRA gère un portefeuille de 340 contrats de licence ainsi que 1149 licences sur 511 variétés.

Associé à 40 universités, 15 écoles supérieures d'enseignement agronomique ou vétérinaire et aux grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, CIRAD, IRD, Institut Pasteur, AFSSA...), l'INRA est également partenaire plus de 50 Groupements d'intérêt scientifique (GIS) et impliqué dans 30 Instituts fédératifs de recherche (IFR) et 4 réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA).

Engagé, avec d'autres instituts, dans des actions incitatives conjointes, et afin de mieux les coordonner, l'INRA a mis en place trois grands programmes fédérateurs de recherche : « Agriculture et développement durable », « Alimentation », et « Écologie pour la gestion des écosystèmes et de leurs ressources (ECOGER) ». Ouverts à toute la communauté scientifique, leurs orientations ont été définies après consultation des parties prenantes intéressées : pouvoirs publics, représentants des professionnels, des gestionnaires et du monde associatif. Les deux premiers programmes sont désormais inscrits dans la programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR), leur animation scientifique et leur gestion étant confiées à l'Institut aux côtés des trois autres programmes mis en œuvre par l'ANR dans les domaines de la génomique végétale, animale et des OGM.

Le contrat d'objectifs 2006-2009 de l'INRA, signé le 3 octobre 2006, définit trois grandes priorités d'action :

- le renforcement des moyens consacrés aux recherches pour améliorer l'alimentation humaine, préserver la santé des consommateurs et comprendre leurs comportements ;
- le développement des utilisations non alimentaires du carbone végétal renouvelable (chimie verte) ;
- la conception de systèmes agricoles innovants avec de nouveaux modes de production et de gestion de l'espace agricole tenant compte des enjeux du développement durable.

A l'avenir, l'INRA devra veiller à soutenir un potentiel de recherche suffisant pour maintenir une capacité d'expertise sur les plantes génétiquement modifiées et à intégrer la génomique et la biologie intégrative dans tous les domaines de la recherche agronomique. Les priorités ont été revues pour tenir compte des conclusions du Grenelle de l'environnement.

En 2007, afin de se donner des perspectives et une visibilité mondiale, le CIRAD et l'INRA ont créé l'Initiative française pour la recherche agronomique internationale (IFRAI). Cette démarche de rapprochement des deux organismes français, soutenue et encouragée par le ministre de la Recherche, vise à promouvoir à l'international une offre française en recherche agronomique.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	115 428	115 428	121 369	121 369	121 961	121 961
Subventions pour charges de service public	115 428	115 428	121 369	121 369	121 961	121 961
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	158 336	158 336	166 485	166 485	167 300	167 300
Subventions pour charges de service public	158 336	158 336	166 485	166 485	167 300	167 300
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	33 238	33 238	34 949	34 949	35 120	35 120
Subventions pour charges de service public	33 238	33 238	34 949	34 949	35 120	35 120
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	58 620	58 620	61 638	61 638	61 940	61 940
Subventions pour charges de service public	58 620	58 620	61 638	61 638	61 940	61 940
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	90 046	90 046	94 681	94 681	95 142	95 142
Subventions pour charges de service public	90 046	90 046	94 681	94 681	95 142	95 142
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	14 504	14 504	15 251	15 251	15 322	15 322
Subventions pour charges de service public	14 504	14 504	15 251	15 251	15 322	15 322
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	129 313	129 313	139 640	139 640	140 288	140 288
Subventions pour charges de service public	129 313	129 313	139 640	139 640	140 288	140 288
Totaux pour ce programme	599 485	599 485	634 013	634 013	637 073	637 073
Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	2 642	2 642	2 747	2 747	2 950	2 950
Subventions pour charges de service public	2 642	2 642	2 747	2 747	2 950	2 950
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 158	3 158	3 420	3 420	1 885	1 885
Subventions pour charges de service public	3 158	3 158	3 420	3 420	1 885	1 885
Totaux	605 285	605 285	640 180	640 180	641 908	641 908

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	525 392
- activité conduite par les unités de recherche	444 535
- actions communes	21 098
- fonctions support	59 760
Fonctionnement et investissement non programmé	189 768
- activité conduite par les unités de recherche	127 154
- actions communes	17 150
- fonctions support	45 464
Investissement programmé et autres opérations en capital	28 791
- actions communes	
- fonctions support	28 791
Hors agrégats	1 729
Total des dépenses	745 679

Le **budget primitif 2008** de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) s'établit à 745,679 M€ hors produits et charges calculés (+14,058 M€ ; +1,9%). En retraitant ce dernier de la correction de base opérée au titre de la TVA

non déductible (soit -26,805 M€, ramenant le budget 2007 à 704,817 M€), la progression des moyens de l'établissement est alors bien plus significative (+5,8%).

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget de l'INRA intègre une mise en réserve globale de crédits de 4,654 M€ (contre 7,000 M€ en 2007), calculée à hauteur de 0,25% sur l'assiette de la masse salariale et 2,5% sur la fraction des autres dépenses couvertes par les subventions de l'Etat.

La « réserve LOLF » est identifiée au sein des agrégats 1 (1,176 M€), 3 (1,749 M€) et hors agrégats (1,729 M€).

La **masse salariale totale** est de 527,121 M€ (dont 1,729 M€ hors agrégats) et représente 70,7% des dépenses, pour 10.163,8 emplois exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) annuel : 501,621 M€ pour 9.567,8 ETPT sous plafond d'emplois, financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public (8.291,1 emplois de titulaires et 1.276,7 emplois de non titulaires), après correction technique du plafond antérieur sous dimensionné au budget précédent (non prise en compte d'extension en année pleine pour les emplois créés en LFI, décompte minoré pour les post-doctorants ministériels) et 25,500 M€ pour les ETPT non titulaires financés intégralement sur ressources propres (montant évaluatif, susceptible d'ajustement en cours d'exercice par voie de fongibilité symétrique).

La masse salariale totale est répartie à hauteur de 444,535 M€ sur l'agrégat 1 (84,3%), de 21,098 M€ sur l'agrégat 2 (4,1%), de 59,760 M€ sur l'agrégat 3 (11,3%) et de 1,729 M€ hors agrégats (0,3%).

L'évolution des ETPT plafonnés (+93,1) s'explique notamment par les mesures budgétaires inscrites au PLF 2008 (+66,5 ETPT : +67,5 au titre des extensions en année pleine, -1,0 au titre du transfert d'emploi vers le programme 221) et les contrats post-doctoraux en cours.

Les **dépenses de fonctionnement et d'investissement annuel** s'élèvent à 189,768 M€.

Elles sont financées à hauteur de 99,680 M€ par les subventions pour charge de service public, de 47,500 M€ par les ressources contractuelles et 42,590 M€ par les autres ressources.

Ces dépenses se répartissent entre l'agrégat 1 « Activités des unités de recherche et des unités expérimentales » à hauteur de 127,154 M€, soit 17,0% du budget, l'agrégat 2 « Actions communes » pour 17,150 M€, soit 2,3% du budget et enfin l'agrégat 3 « Fonctions support » pour 45,464 M€, soit 6,1% du budget.

L'**investissement programmé** (28,791 M€) est réparti entre les opérations immobilières (24,548 M€ en CP ; -0,60%) et les moyens informatiques communs (3,543 M€ en CP ; -5,26%).

Le financement sur subvention d'Etat des opérations immobilières s'établit à 10,500 M€, contre 12,000 M€ en 2007. Les opérations les plus significatives inscrites sur la programmation 2008 sont le Centre de microbiologie du sol et de l'environnement (CMSE) à Dijon, l'Installation nationale protégée pour la recherche sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles (INPREST) à Tours, le Physiopôle à Bressonvilliers ainsi que le Centre de biologie et de gestion des populations (CBGP) à Montpellier.

Les crédits alloués au titre des moyens informatiques communs couvrent les deux volets principaux que constituent « S2I Finances » et « S2I RH » ainsi que les volets « Activités et produits » et « Gouvernance ». Cette ligne est dotée à hauteur de 8,443 M€ en autorisations d'engagement.

(En milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	614 803
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	83 830
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	34 548
Autres subventions et produits	12 499
Total des recettes	745 679

Le montant des **subventions pour charges de service public** pour l'INRA s'élève à 614,803 M€.

La subvention pour charges de service public récurrente inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme 187 s'élève à 635,440 M€ au PLF 2008.

Sa progression (+5,1%, en structure courante) s'explique en grande partie par une mesure de compensation de l'augmentation du taux de cotisation aux pensions civiles (part employeur portée de 39,5% à 50,0% au 1^{er} janvier 2008 ; +26,002 M€) et par des mesures salariales, dont l'extension en année pleine des emplois (14 chercheurs titulaires, 50 ingénieurs et techniciens titulaires, 26 CDD de haut niveau) créés en fraction d'année par la LFI 2007 (+67,5 ETPT ; +3,253 M€).

La subvention 2008 intègre également une mesure de transfert d'emplois (-1,0 ITA et -0,053 M€) décidée dans le cadre du regroupement des personnels affectés aux services du Contrôle général économique et financier sur le programme 221 (hors MIREs), un renforcement du dispositif de l'ISFIC (+0,592 M€) et un soutien ciblé aux moyens de fonctionnement nécessaires aux opérations structurantes du contrat (+0,522 M€).

En anticipation de la correction de base budgétaire initialement prévue en gestion 2008, la subvention pour charges de service public est finalement réduite dès le stade du budget primitif du montant de la TVA non déductible payée jusqu'au 31 décembre 2007.

La charge de TVA non déductible (dite « rémanente ») devient ainsi résiduelle et la correction apportée sur la subvention (-26,805 M€) correspondant prudemment à 90,0% du montant de la « subvention compensatoire » arrêtée en LFI 2006 (29,783 M€).

La répartition du dispositif post-doctoral relevant du programme 172 (total de 800 contrats en 2008, soit 9.600 mensualités et 28,067 M€) au bénéfice de l'INRA s'établit à 98 contrats, soit 1.176 « mois post-docs » et 3,420 M€.

La subvention du ministère chargé de l'Agriculture (programme 142 « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales ») passe de 2,661 M€ en LFI 2007 à 2,748 M€ (+3,9%).

Les SCSP financent les crédits ouverts « nets » à hauteur de 82,4%.

Les **autres ressources** représentent 130,876 M€.

Inscrits au budget pour un montant de 83,830 M€, en légère diminution (-0,1%), les contrats et subventions finalisés à l'activité de recherche représentent toujours l'essentiel des ressources propres (64,0%).

Les collectivités territoriales (19,940 M€), les appels à projets en provenance de l'ANR (17,910 M€) et de l'Union européenne (17,630 M€) ont un poids prépondérant (68,2% des prévisions de recettes liées aux contrats de recherche).

Les recettes issues de produits de l'activité de recherche représentent 34,548 M€, soit 4,6% des ressources propres.

Les autres ressources, prévues à hauteur de 12,499 M€ (+5,800 M€, soit +115,7%), prévoient notamment une hausse des produits financiers et de cessions de terrains et immeubles dont la négociation est en cours.

Charges et produits calculés	61 000
Réalisation de l'équilibre	0
Augmentation / diminution du fonds de roulement	

Perspectives 2009

A structure constante, la subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 664,938 M€ (+4,9%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; +25,612 M€) au 1^{er} janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € annuels : +3,892 M€, dont +0,944 M€ sur les charges de pensions).

En matière d'emploi, le non remplacement d'une fraction de personnels titulaires partant en retraite se traduit par la suppression de 46 emplois (ETP) de la filière ITA, au 1^{er} juillet 2009 (-23,0 ETPT ; -0,813 M€).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués à l'INRA en 2009 (-38 ETP, soit -21 ETPT).

L'effectif prévisionnel 2009 de l'INRA est ainsi ramené à 10.117,8 ETPT : 9.521,8 ETPT sous plafond (8.266,1 titulaires, 1.255,7 non titulaires) et 596,0 ETPT hors plafond.

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 10.786,0 ETP : 10.042,0 ETP sous plafond (8.475,0 titulaires, 1.567,0 non titulaires) et 744,0 ETP hors plafond.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+0,472 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+0,316 M€).

A structure courante, la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-26,805 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1^{er} janvier 2008, ramène la subvention à 637,018 M€ (+0,5%), avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels.

Deux mesures de transfert sont prévues au PLF 2009 et concernent directement l'INRA :

- une mesure de transfert d'emplois vers le CIRAD par application de la convention du 14 mai 1993 entre le CIRAD, l'IRD et l'INRA. Les emplois et les crédits associés sont transférés lorsqu'ils sont déclarés vacants au sein des deux EPST. Conformément à cet accord, deux emplois devenant vacants en 2008 (un de niveau chargé de recherche de 1^{ère} classe et un de niveau ingénieur de recherche de 1^{ère} classe) à l'INRA sont transférés au CIRAD (-1 ETP ; -0,139 M€).
- une mesure de transfert de crédits de l'INRA vers les crédits d'intervention du programme 172 (-1 ETP ; -0,975 M€). Elle recouvre l'allocation direct par le ministère de la subvention d'Etat finançant la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité (FFRB), créée en mars 2008 (0,825 M€) et le financement de la cotisation française au GBIF (« *Global Biodiversity Information Facility* ») à hauteur de 0,150 M€.

Dans le cadre de la mise en place d'une enveloppe de financement à la performance des opérateurs de recherche et du rapprochement avec le CIRAD, l'INRA bénéficiera en 2009 d'une enveloppe supplémentaire de 1,500 M€.

Non ventilée à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 60 contrats, soit 648 « mois post-docs » et 1,885 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	9 752		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		10 872	10 786
dont emplois sous plafond opérateurs		10 128	10 042
dont emplois hors plafond opérateurs		744	744
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	55		
dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	55		

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

IRD - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

Les recherches scientifiques de l'Institut de recherche pour le développement sont centrées sur les relations entre l'homme et son environnement dans les régions tropicales et méditerranéennes, dans la perspective d'un développement durable de ces régions. Elles s'organisent autour de six thèmes prioritaires, mis en œuvre par 72 unités de recherche et coordonnés par trois Départements scientifiques (Milieux et environnement, Ressources vivantes, Société et santé) et deux Départements transverses (Expertise et valorisation, Soutien et formation).

L'IRD mène ses recherches en partenariat avec les acteurs scientifiques, sociaux et politiques des pays du Sud, d'où l'importance de son dispositif physique à l'étranger. Implanté en Afrique, en Asie, dans l'Océan Indien, en Amérique latine et dans le Pacifique, il dispose de 35 centres et représentations dans le monde dont cinq centres en France métropolitaine (Paris, Bondy, Montpellier, Brest et Orléans), cinq centres dans les collectivités d'outre-mer (Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et La Réunion) et 25 représentations dans des pays étrangers. Ainsi, plus de 40% des agents de l'IRD sont affectés hors métropole intervenant dans une cinquantaine de pays.

L'ensemble de ses activités étant réalisées en partenariat, l'IRD développe un solide réseau de partenaires dans les pays du Sud, en France et l'outre-mer tropical français et en Europe par la mise en place de projets mixtes associant des équipes de chercheurs de l'Institut, des équipes locales, des institutions de recherche internationales, des établissements universitaires et d'enseignement supérieur.

Le contrat d'objectifs signé le 28 juin 2006 entre l'Etat et l'IRD pour la période 2006-2009 dote l'Institut d'un cadre ambitieux propre à stimuler la recherche française pour le développement, notamment par une réorientation d'une partie de son activité vers une mission d'agence d'objectifs, de programmation et de moyens au service du développement par la mobilisation, sur les six thèmes prioritaires rappelés au contrat, de l'ensemble des organismes de recherche (en particulier le CNRS et l'INSERM) et des universités. Dans ce cadre, l'IRD tend à devenir une force de proposition et de conseil sur les grandes questions scientifiques de la recherche pour le développement, en plein accord avec la politique française de coopération en Afrique, en Méditerranée et dans les dynamiques régionales Sud-Sud.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2006 a entériné la délocalisation du siège de l'IRD sur la ville de Marseille, choix guidé par les préconisations de la CIIACT et la mission interministérielle qui s'en est suivie le 18 janvier 2007. Le siège de l'IRD a été transféré au 1^{er} septembre 2008.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	49 734	49 734	54 350	54 350	55 255	55 255
Subventions pour charges de service public	49 734	49 734	54 350	54 350	55 255	55 255
Action n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	16 049	16 049	17 538	17 538	17 830	17 830
Subventions pour charges de service public	16 049	16 049	17 538	17 538	17 830	17 830
Action n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	15 696	15 696	17 153	17 153	17 439	17 439
Subventions pour charges de service public	15 696	15 696	17 153	17 153	17 439	17 439
Action n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	2 645	2 645	2 891	2 891	2 939	2 939
Subventions pour charges de service public	2 645	2 645	2 891	2 891	2 939	2 939
Action n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	26 102	26 102	28 524	28 524	28 999	28 999
Subventions pour charges de service public	26 102	26 102	28 524	28 524	28 999	28 999

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	26 454	26 454	28 910	28 910	29 391	29 391
Subventions pour charges de service public	26 454	26 454	28 910	28 910	29 391	29 391
Action n° 07 : Grandes infrastructures de recherche	3 805	3 805	3 805	3 805	3 805	3 805
Subventions pour charges de service public	3 805	3 805	3 805	3 805	3 805	3 805
Action n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	39 482	39 482	42 956	42 956	43 671	43 671
Subventions pour charges de service public	39 482	39 482	42 956	42 956	43 671	43 671
Totaux pour ce programme	179 967	179 967	196 127	196 127	199 329	199 329
Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	262	262	314	314	209	209
Subventions pour charges de service public	262	262	314	314	209	209
Totaux	180 229	180 229	196 441	196 441	199 538	199 538

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

(En milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Personnel	156 029
- activité conduite par les unités de recherche	102 509
- actions communes	17 192
- fonctions support	35 453
Fonctionnement et investissement non programmé	61 644
- activité conduite par les unités de recherche	20 400
- actions communes	18 300
- fonctions support	21 994
Investissement programmé et autres opérations en capital	1 262
- actions communes	1 000
- fonctions support	262
Hors agrégats	1 825
Total des dépenses	218 935

Le budget primitif de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour 2008 s'élève à 218,935 M€ (contre 205,685 M€ en 2007 ; + 6,4%), et anticipe la correction de base initialement programmée en gestion 2008 au titre des nouvelles modalités de déduction de la TVA (-3,215 M€). Le budget 2008 est marqué par le déménagement du siège de l'Institut à Marseille et intègre à ce titre une subvention exceptionnelle de 2,600 M€.

Aux termes de l'article 51-4 bis modifié de la LOLF et conformément à la décision interministérielle rendue le 9 novembre 2007, le budget de l'IRD intègre une mise en réserve globale de crédits de 1,325 M€ (contre 2,000 M€ inscrits en DM 1 de 2007), calculée à hauteur de 0,25% sur l'assiette de la masse salariale et 2,5% sur la fraction des autres dépenses couvertes par les subventions de l'État.

La masse salariale totale est de 156,029 M€, pour 2.176,3 emplois exprimés en ETPT annuel moyen : 153,136 M€ pour les ETPT financés, en tout ou partie, par les subventions pour charges de service public (2.116,3 ETPT, soit 1.478,2 emplois de titulaires et 638,1 emplois de non titulaires) et 2,893 M€ pour les ETPT financés intégralement sur ressources propres.

Les mesures sociales d'accompagnement des personnels liées au déménagement s'élèvent à 3,559 M€ dont 2,200 M€ de mesures indemnitaires, 0,709 M€ au titre des indemnités de changement de résidence et de frais de voyages, 0,370 M€ de coûts de formation des nouveaux arrivants et des personnels reclassés et 0,280 M€ de mesures diverses.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuels s'élèvent à 61,644 M€ dont 3,900 M€ sont des dépenses liées au déménagement. La mise en œuvre de la nouvelle politique de site de l'établissement, la mise en place de 1,800 M€ de crédits incitatifs à destination des unités afin d'assurer le financement ponctuel de projets au-delà des crédits de soutien de base accordés à chaque unité et le financement de fonctions support sont les principaux axes affichés par l'établissement pour son budget 2008.

Les opérations d'investissement programmé (1,262 M€) permettent de financer deux opérations : la mise en cale sèche de « l'Alis » (1,000 M€ en AE et en CP), l'aménagement des locaux d'archives de Bondy (0,262 M€ en AE et en CP pour le transfert et le stockage définitif des archives du siège parisien).

(En milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiement)
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	196 235
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	16 900
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	550
Autres subventions et produits	5 250
Total des recettes	218 935

Le montant de la subvention récurrente pris en compte au budget primitif s'établit à 193,321 M€. Par rapport à son inscription au PLF 2008 (196,536 M€), elle anticipe dès le stade du budget primitif l'ajustement au titre de la TVA non déductible (-3,215 M€), en application, à compter du 1er janvier 2008, des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007.

Le « coefficient de déduction » (soit l'ancien « prorata général de déduction ») ne tient plus compte des SCSP et passe ainsi de 0,1 à 0,9 en 2008 ; la charge de TVA « rémanente » devient résiduelle et l'économie fiscale justifie une correction de base équivalente, initialement prévue en gestion 2008 par voie de décision modificative.

Par ailleurs, l'IRD bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 2,600 M€ destinée à couvrir les mesures obligatoires d'accompagnement des personnels dans le cadre du déménagement : mesures réglementaires (indemnité de décentralisation, complément exceptionnel de localisation en province et allocation de mobilité des conjoints) pour 2,200 M€, et mesures sociales spécifiques au déménagement (indemnité forfaitaire de changement de résidence, voyages et aides au logement) pour 0,359 M€. Le budget prévoit par ailleurs une série de mesures complémentaires mises en place par l'organisme (formations spécifiques, crèches inter - entreprises...) pour 1,000 M€.

La subvention du programme 172 correspond aux crédits notifiés par le MESR concernant la répartition du dispositif post-doctoral ministériel (0,314 M€), soit 9 contrats ou 108 « mensualités post-docs ».

Les ressources propres représentent 22,700 M€ et sont, comme dans la plupart des EPST, essentiellement des recettes contractuelles (16,900 M€, soit 74,8%). Le quasi décuplement des ressources diverses (5,250 M€ au budget 2008, contre 0,590 M€ l'an passé) résulte du versement de 4,000 M€ par les collectivités locales partenaires de l'opération de localisation.

Charges et produits calculés	13 800
Réalisation de l'équilibre	0
<i>Augmentation / diminution du fonds de roulement</i>	

Les produits et charges calculés représentent 13,800 M€ dont 6,900 M€ d'amortissements.

Perspectives 2009

A structure constante, la subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 202,544 M€ (+3,3%), compte tenu du nouveau relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles et de l'allocation temporaire d'invalidité (60,76% au global ; +5,481 M€) au 1^{er} janvier 2009 et des évolutions du point Fonction publique intervenues courant 2008 et prévues par l'accord salarial 2009-2011 (valeur pondérée du point en 2009 portée à 55,0260 € annuels : +0,835 M€, dont +0,202 M€ sur les charges de pensions).

En matière d'emploi, le non remplacement d'une fraction de personnels titulaires partant en retraite se traduit par la suppression de 8 emplois (ETP) de la filière ITA au 1^{er} juillet 2009 (-0,141M€).

La suppression de 267 contrats post-doctoraux sur l'action 1 du programme 172 se traduit par une réduction du nombre de post-doctorants alloués à l'IRD en 2009 (-2 ETPT soit -3 ETP).

L'effectif prévisionnel 2009 de l'IRD est ainsi ramené à 2.170,3 ETPT : 2.110,3 ETPT sous plafond (1.474,2 titulaires, 636,1 non titulaires) et 60,0 ETPT hors plafond.

Traduit en ETP, l'effectif prévisionnel 2009 de l'établissement est de 2.194,4 ETP : 2.132,6 ETP sous plafond (1.488,4 titulaires et 644,2 non titulaires) et 61,8 ETP hors plafond.

La situation des chercheurs titulaires tiendra compte de la poursuite de l'aménagement du dispositif de l'ISFIC (+0,113 M€) en faveur d'autres acteurs de la recherche que les seuls directeurs d'unités, et de l'attribution de primes d'excellence scientifique (+0,129 M€).

A structure courante, la consolidation de la mesure d'économie de TVA non déductible opérée dès le budget primitif de 2008 (-3,215 M€, soit 90% du montant de la « subvention compensatoire » inscrite en LFI 2006) en application des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 procédant à la refonte des règles de déduction de la TVA, applicables au 1^{er} janvier 2008, ramène la subvention à 199,329 M€ (+1,6%), avant répartition de certaines mesures intéressant la situation des personnels.

Non ventilée à ce stade, une enveloppe catégorielle spécifique de 6,611 M€ pour l'ensemble des EPST sera répartie en gestion 2009.

Pour information, la répartition du dispositif post-doctoral ministériel relevant de l'action 3 du programme 172 s'établit à 6 contrats, soit 72 « mois post-docs » et 0,209 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	2 161		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		2 205	2 194
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		2 143	2 132
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		62	62
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	25		
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	25		

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

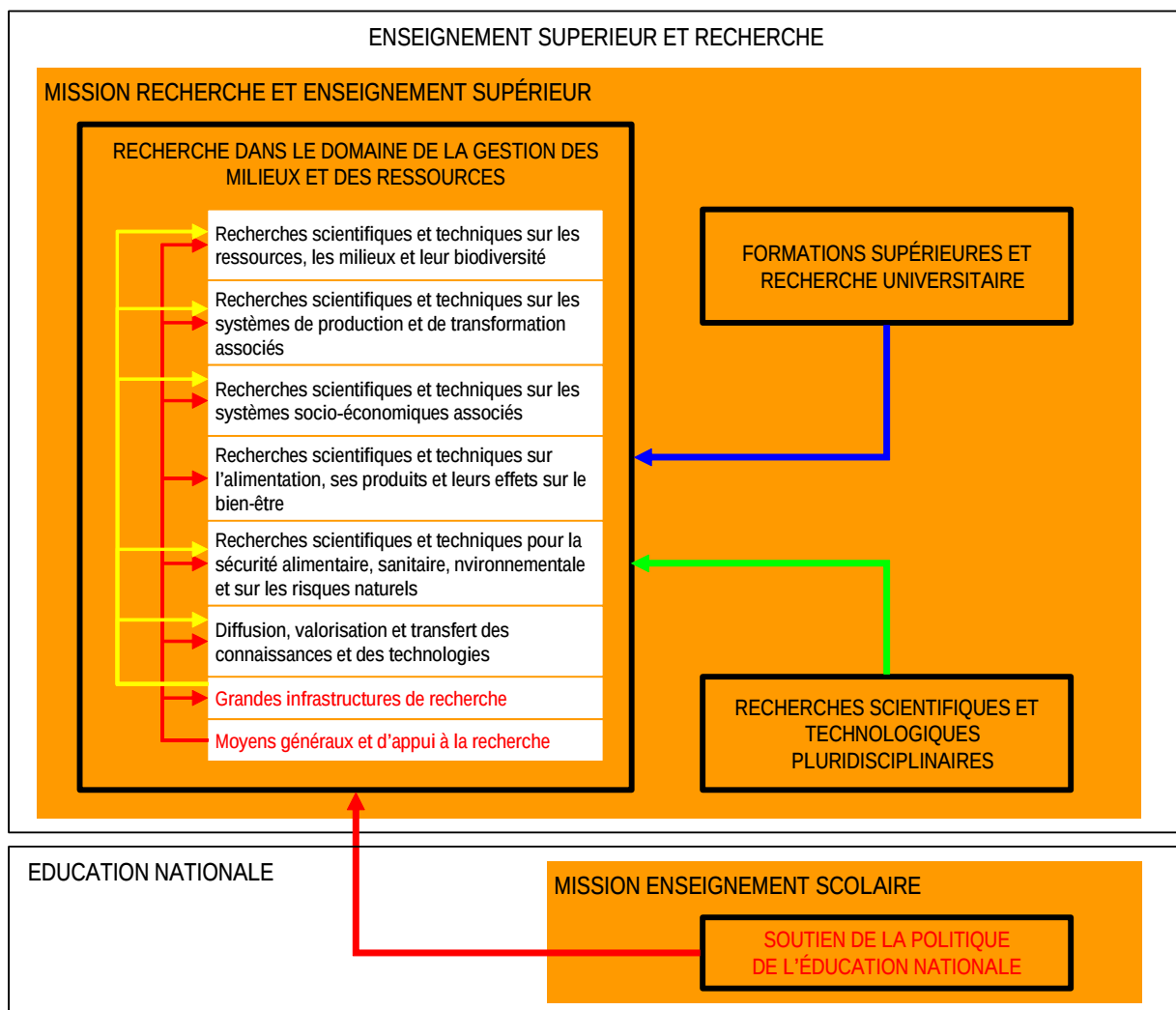
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	264 512 823	+109 249 089	+18 258 365	+392 020 277	+398 258 893
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	255 364 449	+73 679 442	+17 630 834	+346 674 725	+353 361 879
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	86 814 554	+31 697 552	+5 992 434	+124 504 540	+126 547 127
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	73 182 029	+20 205 936	+5 052 415	+98 440 380	+100 321 555
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	163 148 849	+46 744 892	+11 262 052	+221 155 793	+225 095 566
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	69 043 529	+28 249 680	+5 406 759	+102 699 968	+103 589 155
Grandes infrastructures de recherche	54 145 641	-54 145 641		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	255 680 950	-255 680 950		0	0
Totaux	1 221 892 824	0	+63 602 859	1 285 495 683	1 307 174 175

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-63 602 859
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-3 977 148
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-56 625 895
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-2 999 816

OBSERVATIONS

FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Fonctions de soutien du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources »

L'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (IRD, IFREMER, BRGM) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (flotte océanographique, engins d'exploration du milieu marin...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs, ainsi que les banques de données ou les collections qu'ils mettent à la disposition de la communauté scientifique.

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits de soutien dans les actions du programme

La ventilation interne du programme s'applique, d'une part, à l'action « Grandes infrastructures de recherche » et, d'autre part, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche ».

Dans une première étape, les dépenses de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme ; dans une seconde étape, les dépenses de l'action « Grandes infrastructures de recherche » (abondées d'une partie des dépenses de l'action précitée) sont elles-mêmes ventilées vers les actions restantes du programme. Pour cet exercice, on utilise les clés de ventilation résultant des données fournies par les opérateurs.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public aux opérateurs du programme s'effectue en dépenses directes prévisibles et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes prévisibles par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITES DE VENTILATION DES CREDITS

Le programme bénéficie des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- moyens de pilotage et d'animation de la recherche, inscrits au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » des administrations centrale et déconcentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui regroupent notamment les fonctions de soutien (prospectives et études, action européenne et internationale...) et de support (fonctionnement et communication), les dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques et les moyens de diffusion de l'information scientifique et technique ;
- moyens de fonctionnement et d'intervention (appels à projets et dispositifs spécifiques) de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

De manière à construire la dépense complète prévisible du programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 1 à 6) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après ventilation des fonctions de soutien et de pilotage, les crédits budgétaires du programme progressent globalement de 5,2% par rapport aux crédits directs. La plus grosse part de cette progression (3,5 points) s'explique par le déversement des crédits de l'ANR à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 1 à 6), la progression des crédits atteint 41% dont :

- 34% sont dus à la ventilation interne des fonctions de soutien du programme (grandes infrastructures et moyens généraux et d'appui à la recherche) ;
- 6,7% sont imputables à la ventilation externe des crédits des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur » ;

- 0,3% sont à attribuer à la ventilation externe des crédits du programme de soutien de la mission « enseignement scolaire ».

La baisse des coûts complets 2009 par rapport à ceux de 2008 résulte essentiellement de l'application d'une ventilation plus précise des crédits en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » au titre des appels à projets de l'Agence nationale de la recherche.

PROGRAMME 193

RECHERCHE SPATIALE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	364
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	366
Présentation du programme et des actions	369
Objectifs et indicateurs de performance	375
Justification au premier euro	380
Opérateurs	391
Analyse des coûts du programme et des actions	397

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

La stratégie du programme est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le Centre National d'Études Spatiales (CNES), dans le cadre du contrat pluriannuel 2005-2010 que celui-ci a signé le 26 avril 2005 avec ses ministères de tutelle et celui du Budget, en cohérence avec les résolutions prises par les ministres européens en juin 2005, lors du Conseil espace conjoint Union européenne (UE) - Agence spatiale européenne (ESA), puis en décembre 2005, lors du Conseil ministériel de l'ESA. Dans un contexte international où les Etats-Unis restent la première puissance spatiale, loin devant l'Europe, la clé du succès réside dans une coopération toujours plus efficace entre les pouvoirs publics, l'industrie spatiale européenne et les équipes de recherche scientifique.

Les lignes de force sont de préserver la présence nationale et européenne dans l'espace, porteur d'enjeux de souveraineté, de contribuer à notre développement économique par des activités à haute valeur ajoutée, de permettre, enfin, le développement de la recherche scientifique et technologique au meilleur niveau international dans des secteurs clés comme les sciences de la Terre et de l'Univers.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques spatiales en Europe, qui limite les perspectives pour lancer de nouveaux grands programmes de développement, les pouvoirs publics et l'industrie spatiale française et européenne doivent impérativement coopérer pour assurer notre présence sur le marché commercial des services de lancement et des satellites de télécommunications spatiales. Cela se traduit, en particulier, par des accords de maintien et de développement des compétences dans les secteurs clés de la R&D pour les charges utiles de satellites de télécommunication et pour les lanceurs, signés en 2005-2006 par le CNES et les entreprises concernées. Par ailleurs, 2009 devrait voir les tirs inauguraux des lanceurs Vega et Soyouz depuis le Centre spatial guyanais. Ces lanceurs complèteront la gamme de services de lancement proposée par Arianespace. L'ESA continuera à mener, en association avec l'opérateur Inmarsat, le programme Alphasat de télécommunications par satellites qui devrait valider en orbite la nouvelle grande plate-forme Alphabus ainsi que des technologies innovantes pour des charges utiles.

Les lancements, en 2009, du satellite SMOS de mesure de la salinité des océans et de l'humidité des sols, du satellite Picard d'étude du soleil et de son interaction avec le climat terrestre, des satellites d'astronomie Herschel et Planck, des satellites Prisma permettant une première démonstration de vol en formation, de la charge utile Déclic pour la station spatiale internationale, contribueront au renforcement de nos capacités scientifique, technologiques et opérationnelles.

En vue d'orienter les décisions de nouvelles missions scientifiques spatiales des prochaines années, un séminaire de prospective scientifique se tiendra en mars 2009.

L'année 2009 devrait également voir débiter la mise en œuvre des décisions qui seront prises lors du conseil ministériel de l'ESA qui se tiendra les 25-26 novembre 2008 : les principales décisions devraient concerner le développement du satellite météorologique géostationnaire de troisième génération (MTG), la suite du programme européen GMES de surveillance mondiale de la Terre à des fins d'environnement et de sécurité, l'exploration planétaire et les activités liées aux services de lancement.

Les deux programmes de l'Union européenne franchiront, en 2009, des étapes importantes avec la passation des contrats de réalisation de Galileo et la première année pleine pour certains des services pré-opérationnels de GMES. En vue d'adapter l'organisation européenne à cette montée en puissance de GMES, la Commission européenne prépare une communication pour l'automne 2008 : l'année 2009 devrait donc être utilisée pour appliquer les recommandations qui auront été retenues.

De plus, à la suite de la Présidence française du second semestre 2008, l'année 2009 devrait s'inscrire dans la définition et la préparation des activités spatiales que l'Union européenne mènera dans le cadre des prochaines Perspectives financières de l'Union européenne (2014-2020).

Enfin, l'année 2009 verra la mise en place du dispositif réglementaire d'application de la loi relative aux opérations spatiales ainsi que de l'organisation pratique correspondante en vue d'une entrée en vigueur complète et opérationnelle début 2010.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises
INDICATEUR 1.1	Indicateur de production scientifique
INDICATEUR 1.2	Indicateur de reconnaissance scientifique
INDICATEUR 1.3	Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années
OBJECTIF 2	Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable
INDICATEUR 2.1	Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace
INDICATEUR 2.2	Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5
OBJECTIF 3	Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial
INDICATEUR 3.1	Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française
INDICATEUR 3.2	Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES
OBJECTIF 4	Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société
INDICATEUR 4.1	Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne)
INDICATEUR 4.2	Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application
OBJECTIF 5	Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française
INDICATEUR 5.1	Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

Recherche spatiale

Programme n° 193 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 899 328	65 075 000	130 974 328	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 854 623	112 340 000	213 194 623	
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 067 580	116 450 000	140 517 580	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	140 967 256	295 235 000	436 202 256	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	134 663 843	89 735 000	224 398 843	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	106 584 999	6 165 000	112 749 999	
07	Développement des satellites de météorologie		27 210 000	27 210 000	
Totaux		573 037 629	712 210 000	1 285 247 629	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 899 328	65 075 000	130 974 328	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 854 623	112 340 000	213 194 623	
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 067 580	116 450 000	140 517 580	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	140 967 256	295 235 000	436 202 256	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	134 663 843	89 735 000	224 398 843	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	106 584 999	6 165 000	112 749 999	
07	Développement des satellites de météorologie		27 210 000	27 210 000	
Totaux		573 037 629	712 210 000	1 285 247 629	

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 393 339	65 077 000	130 470 339	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 080 240	112 340 000	212 420 240	
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	23 882 784	116 450 000	140 332 784	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	139 884 880	295 235 000	435 119 880	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	133 629 866	89 735 000	223 364 866	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	105 766 617	6 165 000	111 931 617	
07	Développement des satellites de météorologie		24 110 000	24 110 000	
Totaux		568 637 726	709 112 000	1 277 749 726	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	65 393 339	65 077 000	130 470 339	
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	100 080 240	112 340 000	212 420 240	
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	23 882 784	116 450 000	140 332 784	
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	139 884 880	295 235 000	435 119 880	
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	133 629 866	89 735 000	223 364 866	
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	105 766 617	6 165 000	111 931 617	
07	Développement des satellites de météorologie		24 110 000	24 110 000	
Totaux		568 637 726	709 112 000	1 277 749 726	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

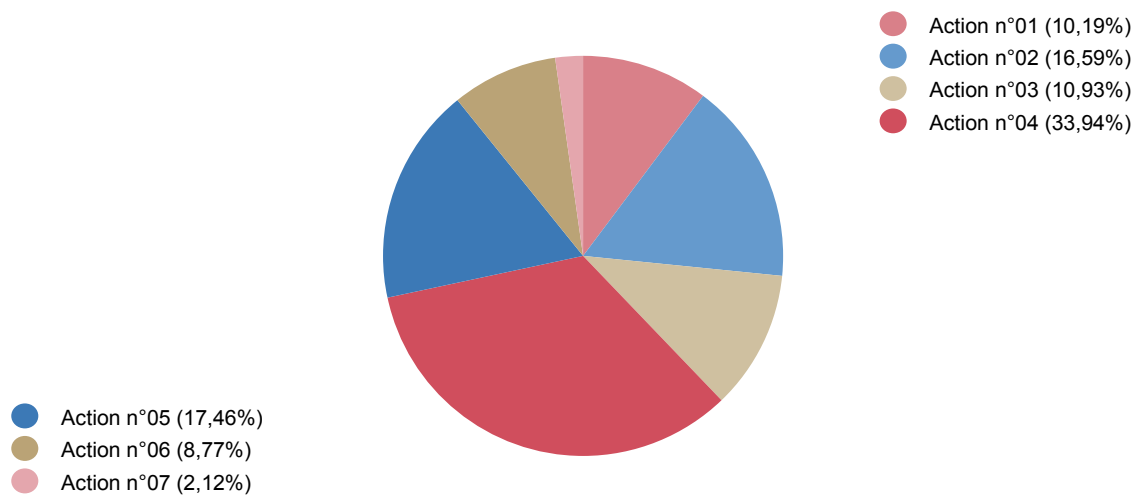
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		568 637 726	573 037 629		568 637 726	573 037 629
Subventions pour charges de service public		568 637 726	573 037 629		568 637 726	573 037 629
Titre 6. Dépenses d'intervention		709 112 000	712 210 000		709 112 000	712 210 000
Transferts aux autres collectivités		709 112 000	712 210 000		709 112 000	712 210 000
Totaux		1 277 749 726	1 285 247 629		1 277 749 726	1 285 247 629

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 974 328	130 974 328
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	213 194 623	213 194 623
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 517 580	140 517 580
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	436 202 256	436 202 256
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	224 398 843	224 398 843
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	112 749 999	112 749 999
07	Développement des satellites de météorologie	27 210 000	27 210 000
Totaux		1 285 247 629	1 285 247 629

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles.

Mis à part les satellites de télécommunications, largement financés par le secteur privé, les systèmes spatiaux sont financés, directement ou indirectement, par les États, les utilisations commerciales n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs coûts de développement, de déploiement et d'opération. Dès lors, les orientations retenues par la puissance publique en matière d'orientation de la recherche spatiale sont primordiales.

Par ailleurs, les techniques spatiales étant fortement duales, la coopération avec le ministère de la défense est particulièrement importante.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la plupart des outils spatiaux, du moins les plus grands d'entre eux, doivent être développés à l'échelle européenne, car c'est à cette échelle que peut être définie une politique spatiale d'envergure. Historiquement, l'Agence spatiale européenne (ESA) ou l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) est leur maître d'ouvrage. L'Union européenne est appelée à jouer un rôle croissant en vertu de l'accord-cadre passé avec l'ESA en 2004. L'Union européenne est par ailleurs engagée en partenariat avec l'ESA dans la réalisation du programme européen de navigation « Galiléo ».

L'industrie spatiale européenne s'est fortement structurée ces dernières années, avec l'émergence d'un maître d'œuvre principal pour les lanceurs et de deux pour les systèmes de satellites. Les agences spatiales ont donc surtout vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage et l'expertise technique, en veillant à ce que l'industrie reste à la fois compétitive et techniquement compétente.

Mise à part la subvention pour la contribution française à EUMETSAT, le programme finance exclusivement le budget du Centre national d'études spatiales (CNES), celui-ci ayant la charge de financer la contribution française à l'Agence spatiale européenne et les travaux confiés à l'industrie et aux laboratoires spatiaux.

Le pilotage du programme est confié au ministère chargé de la recherche : le directeur général de la recherche et de l'innovation en est le responsable.

Le programme est structuré en sept actions, les trois premières concernant les trois grands domaines d'utilisation, les deux suivantes les systèmes et les technologies génériques, la sixième les moyens généraux et la septième la contribution française à EUMETSAT.

En M€ (en %)	Marché institutionnel	Marché commercial
Chiffre d'affaires consolidé de l'industrie spatiale française en 2006	1 007 (47 %)	1 126 (53 %)

Source : Eurospace

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science
- ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre
- ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication
- ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace
- ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique
- ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche
- ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

10,2 %



Développement de la technologie spatiale au service de la science

Cette action concerne les programmes spatiaux d'étude et d'exploration de l'univers et ceux de la physique fondamentale et des sciences de la vie et de la matière. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de permettre de développer et de tester des technologies spatiales innovantes.

Schématiquement, les programmes financièrement importants (par exemple, les missions astronomiques « Herschel » et « Planck ») sont menés au sein de l'Agence spatiale européenne, essentiellement dans le cadre du programme scientifique obligatoire (auquel les Etats membres contribuent au prorata de leur PNB), qui finance les missions, les instruments embarqués faisant l'objet d'apports en nature des Etats membres après appel à propositions. La contribution française correspondante est portée par le CNES. Le financement des instruments français embarqués est, de son côté, partagé entre le CNES et les laboratoires publics concernés.

En complément, le CNES mène des programmes nationaux ou en coopération bilatérale (par exemple, le satellite « Corot »), généralement basés sur des micro ou des minisatellites.

ACTION n° 02

16,6 %



Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

Cette action concerne les programmes spatiaux d'observation de la Terre. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de préparer, de développer et de tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes. C'est ainsi qu'ont été initiées les filières de satellites météorologiques, de satellites « Spot » ou « Pléiades », ou encore de satellites d'océanographie (« Jason »).

Les activités concernées peuvent être menées dans le cadre d'un programme facultatif de l'ESA ou dans un cadre national ou bilatéral. Ce second cas est historiquement plus fréquent que pour l'action n° 1.

Le programme européen « GMES » de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication croissante de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années. On peut présager que certaines missions actuellement conduites par les Etats membres seront, à terme, prises en charge par « GMES ».

ACTION n° 03

10,9 %



Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

Cette action concerne les programmes spatiaux de télécommunications et de navigation - localisation - synchronisation. Elle a pour but de préparer, de développer et de tester des technologies et des systèmes spatiaux destinés à des utilisations opérationnelles ; les domaines en question possèdent un caractère dual très affirmé.

L'effort technologique entrepris permet également de renforcer la position de notre industrie sur le seul marché spatial commercial viable aujourd'hui, à savoir celui des télécommunications.

Les activités de télécommunications peuvent être conduites sous l'égide de l'ESA ou au niveau national ; actuellement, la principale activité est le développement de la plate-forme « Alph@bus ».

Le programme européen « Galiléo » de navigation-localisation-synchronisation, mené jusqu'ici conjointement par l'ESA et l'Union européenne, marque l'implication de cette dernière dans ce domaine. En mai 2007, la Commission européenne a proposé que le programme « Galiléo » soit entièrement financé par l'Union européenne, jusqu'à la fin de la phase de déploiement des satellites, ce que le Conseil et le Parlement européen ont accepté.

ACTION n° 04
Maîtrise de l'accès à l'espace

33,9 %



Cette action concerne les programmes de lanceurs spatiaux et les infrastructures associées (Centre spatial guyanais - CSG). Elle a pour but de préparer, de développer et de qualifier les systèmes de lancement assurant à l'Europe l'autonomie d'accès à l'espace au meilleur coût pour les puissances publiques. La commercialisation des services de lancement est assurée par Arianespace.

Les développements et les qualifications des lanceurs « Ariane » et « Vega », ainsi que l'implantation du lanceur russe « Soyouz » au CSG, sont menés sous l'égide de l'ESA. En complément, des travaux de recherche & technologie sont conduits dans un cadre national, notamment pour rester force de proposition dans la préparation de l'avenir.

ACTION n° 05
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

17,5 %



Cette action concerne :

- la station spatiale internationale (SSI), qui sert de support aux missions nécessitant la présence de l'homme dans l'espace ; la construction et l'exploitation de cette station sont intimement liées aux vols de la navette spatiale américaine ; sous cette réserve, le premier véhicule européen de transfert automatisé ATV de ravitaillement de la SSI a été lancé avec succès le 9 mars 2008 par un lanceur Ariane 5 ES (le laboratoire européen « Columbus » avait été amarré avec succès à la station le mois précédent par la navette américaine Atlantis) ;
- la conception, le développement et les premiers modèles de plates-formes de mini et de micro-satellites (à ce jour, respectivement les filières « Proteus » et « Myriades ») ;
- les technologies génériques qui doivent permettre d'améliorer les performances des satellites en termes de fiabilité, de puissance disponible, de masse embarquée, de contrôle d'attitude et d'orbite, de stockage et de transmission de données ou de capacités de calcul.

Mise à part la station spatiale internationale, qui est un programme international auquel la France contribue au travers de l'ESA, les travaux sont menés essentiellement dans un cadre national.

ACTION n° 06
Moyens généraux et d'appui à la recherche

8,8 %



Cette action concerne le fonctionnement général du CNES et les investissements associés.

ACTION n° 07
Développement des satellites de météorologie

2,1 %



Cette action concerne la subvention pour la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT), où Météo-France représente la France. Ces opérations d'investissement lourdes sont ainsi partagées entre l'ensemble des pays européens. Les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, « Meteosat » 1 à 7 (le premier satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), une nouvelle génération a été mise en service avec « MSG 1 », lancé en 2002, dont un exemplaire récurrent « MSG 2 » a été lancé fin 2005.

Cette nouvelle génération permet à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial ; les données issues de « MSG » ont un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance. Le lancement de la 3^{ème} génération de satellites de météorologie (MTG) sera discuté à l'occasion du conseil ministériel de l'ESA en novembre 2008 à La Haye.

Le satellite « Metop », qui fait partie d'un système conjoint avec la NOAA (Agence météorologique et océanographique américaine) de satellites en orbite basse polaire, devrait encore renforcer la capacité de l'Europe dans ce domaine.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à environ 16 %, suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

Les techniques spatiales contribuent de manière essentielle aux progrès de la science car les données obtenues par les grands observatoires spatiaux n'auraient pas pu être acquises autrement. L'utilisation scientifique de l'espace a été une véritable révolution scientifique pour l'étude et l'exploration de notre univers. Les communautés scientifiques françaises jouent un rôle de premier plan en particulier en Europe dans l'établissement des choix des programmes et leur exploitation scientifique.

INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 25)	%	17,1		21	17,3	17,5	25
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%	5,6		4,8	5,6	5,6	5

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.
- **Limites et biais connus** : Compte tenu de l'étroitesse du domaine défini et du petit nombre de publications repérées qui en découle, l'indicateur est affecté d'une certaine instabilité qui doit conduire à une grande prudence d'interprétation des résultats.

INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale					1,08	1,08	

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.
- **Limites et biais connus** : même remarque que pour l'indicateur précédent.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.	%	84	97	100	97	100	100

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : Eurospace et CNES.
- **Mode de calcul** : chiffre d'affaires sur le marché commercial (année n) rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1).
- **Limites et biais connus** : l'indicateur mesure la compétitivité de l'offre française mais ses fluctuations (97% en 2001, 82% en 2002, 51% en 2003, 69% en 2004) reflètent également celles du volume de l'activité spatiale en Europe et dans le monde.

OBJECTIF n° 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

L'accès à l'espace est évidemment indispensable à toute politique spatiale ; certaines missions étant liées à la souveraineté, cet accès doit être garanti de manière autonome.

L'année 2006 a été la première durant laquelle Arianespace a pu avoir une cadence réellement opérationnelle avec le lanceur « Ariane 5 ECA », puisque cinq d'entre eux y ont été tirés ; au total, au 30 juin 2007, neuf lancements réussis d'affilée ont été effectués avec ce nouveau lanceur.

Les indicateurs choisis s'appliquent, en conséquence, aux lanceurs mis en œuvre par l'opérateur européen Arianespace. Ils reflètent le caractère financièrement abordable et la compétitivité des systèmes de lancement.

INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.	%	43	44,8	(*)	(*)	(*)	50

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : Arianespace
- **Mode de calcul** : le marché « ouvert » est celui accessible à Arianespace et à au moins un concurrent ; en sont exclus les clients captifs des autres lanceurs (satellites gouvernementaux américains, russes, chinois, japonais essentiellement). Cet indicateur est construit à partir du nombre de contrats de lancements obtenus dans l'année considérée.
- **Limites et biais connus** : le redressement de l'indicateur traduit la confiance retrouvée des clients grâce à la réussite du retour en vol d'Ariane 5 ECA mais il reflète également les problèmes techniques rencontrés par la concurrence.

(*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2008 et 2009 ne peuvent être diffusées.

INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5	€/kg	22400	20700	(*)	(*)	(*)	15 500

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Arianespace

- **Mode de calcul :** l'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » ou EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO) des satellites lancés.

- **Limites et biais connus :** l'année cible choisie pour l'indicateur correspond à la première année du prochain lot du contrat d'approvisionnement d'Ariane 5 par Arianespace auprès d'EADS, pour lequel un gain de productivité est attendu.

(*) Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2007 et 2008 ne peuvent être diffusées.

OBJECTIF n° 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

La maîtrise des technologies spatiales génériques permet de réaliser les systèmes spatiaux et d'en améliorer les capacités et la fiabilité.

Le premier indicateur retenu permet de quantifier la fiabilité moyenne de ces systèmes, tandis que le second mesure la qualité de la maîtrise d'ouvrage du CNES.

INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Satellites géostationnaires	%	81	80,4	86	82	85	90
Autres satellites	%	94	94,1	94	94,3	94,5	95

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** multi sources collectées par le CNES

- **Mode de calcul :** proportion des satellites lancés ces quinze dernières années et développés sous maîtrise d'œuvre industrielle française encore en état de fonctionnement ou ayant dépassé la durée de vie « standard » au lancement, de 12 ans pour les satellites géostationnaires (GEO) et de 5 ans pour les satellites de recherche ou d'observation de la Terre (le choix de durées de vie « standard » plutôt que des durées de vie contractuelles permet d'obtenir une base homogène de comparaison).

- **Limites et biais connus :** le fait de sélectionner l'ensemble des satellites lancés depuis 15 ans permet d'obtenir un échantillon représentatif, mais induit une évolution lente de l'indicateur. Il est à noter que certaines anomalies peuvent être dues à des équipements communs sur les plate-formes, indépendamment de la nationalité du maître d'œuvre.

L'exercice de prévision est difficile car il s'agit, de fait, de prévoir des pannes qui surviennent généralement par surprise. Cet indicateur a son utilité essentielle dans la constatation des résultats et la comparaison avec la cible fixée.

INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Coûts	%	3,6	2	3,2	3	2	3
Délais	mois	9,5	11,9	11	11	10,5	10
Performances	%	98,7	98,2	98	98	98	98

Précisions méthodologiques :• **Sources des données :** CNES.

• **Mode de calcul :** pour chacun des trois sous indicateurs est mesuré l'écart entre l'estimation actualisée de la valeur à terminaison et celle présentée lors de la décision de réalisation du projet (généralement dans le dossier de lancement de la phase C/D du programme soumise au conseil d'administration).

Les 10 projets choisis, pour chaque sous indicateur, sont les plus importants, en termes techniques et budgétaires, dans chaque domaine. Ils sont représentatifs des principales coopérations du CNES avec l'Agence spatiale européenne, la NASA, les Etats européens, l'Inde... Ils comprennent des projets en fin de développement et des projets dont le développement est prévu sur la période du contrat. Au fur et à mesure de l'avancement du contrat, les projets déjà développés seront remplacés par de nouveaux projets, en respectant le poids de chaque domaine.

Coûts : prévision, en euros courants, du coût à achèvement estimé mi-2007 de l'ensemble des projets concernés, rapporté à la somme des coûts nominaux des projets lorsqu'ils ont été respectivement proposés pour décision au Conseil d'administration du CNES. Le coût d'achèvement correspond au montant des dépenses réalisées depuis le début du projet augmenté du montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

Délais : écart constaté entre prévisions et réalisations d'événements clefs de projets. On calcule la moyenne des écarts (en nombres de mois) entre les prévisions (dites « dates prévues »), effectuées lors de la décision du projet pour la survenue au plus tôt d'événements majeurs (liés aux projets), et les « dates constatées » de réalisation (ou de nouvelle prévision) de ces mêmes événements.

Performances : moyenne des % de tenue de la performance (au sens technique : satisfaction du besoin, disponibilité). La tenue de performance est estimée par le responsable programmatique du CNES en fonction des éléments fournis par les équipes techniques et opérationnelles, ainsi que par les utilisateurs des données produites par les projets concernés qui ont fait l'objet de recettes en vol dans l'année considérée.

La réalisation 2006 du sous indicateur « délais » reflète une dégradation de la performance liée à des projets scientifiques très ambitieux et donc à forts risques techniques. Ces projets étant menés en coopération, les retards peuvent provenir des partenaires.

OBJECTIF n° 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société

Un des buts fondamentaux de la recherche spatiale est de préparer la mise en place de systèmes spatiaux d'application. Ce sont donc ces derniers qui représentent le mieux la valorisation de celle-ci.

INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).	%	50		42	42	42	42

Précisions méthodologiques :

L'indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets français enregistrés à l'Office européen de brevets (OEB) dans le domaine du programme, en demandes directes et PCT (Patent cooperation Treaty).

• **Sources des données :** base OEB de l'OST, ou CNES (pour les brevets déposés à partir de R&D financée par lui).

• **Limites et biais connus :** du fait du nombre absolu relativement faible de brevets dans le domaine spatial, les fluctuations de l'indicateur sont grandes. La valeur cible proposée à ce stade est par conséquent d'une grande fragilité.

Entre 2005 et 2006, le nombre de brevets considérés déposés par la France est passé de 12 à 15 : ainsi, la loi des grands nombres ne joue pas et les fluctuations d'une année sur l'autre peuvent être importantes.

INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.	Nombre	172	182	160	185	190	160

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** décompte effectué par le CNES

- **Mode de calcul :** décompte des instruments correspondants opérationnels le 30 juin de l'année.

On entend par instrument spatial, la ou les charges utiles intégrées(s) sur la plate-forme du satellite (exemple : l'instrument HRG sur SPOT ou Poséidon sur JASON ou MERIS sur ENVISAT).

OBJECTIF n° 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

Un programme spatial complet doit associer nos partenaires européens, en particulier l'Union européenne. L'indicateur retenu permet de mesurer le degré d'intégration de ce principe dans les activités du CNES.

INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES	%	58	60	0,58	60	61	62

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne,...) ou des Etats européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède...).

- **Mode de calcul :** cet indicateur calcule la proportion des budgets alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne dans le budget complet des programmes du CNES.

On applique une pondération à ces projets pour tenir compte du niveau de la contribution des partenaires européens en multipliant le financement CNES correspondant par le facteur [(financements européens hors France du projet) / (financements européens du projet)] x [(budget spatial civil européen) / (budget spatial civil européen hors France)].

En prévision 2008 apparaît la valeur de 0,58 qui correspondait à l'unité (ratio) utilisée en PAP 2008. La valeur en pourcentage (unité utilisée pour le PAP 2009) serait désormais de 58%.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science		130 974 328	130 974 328		130 974 328	130 974 328
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		213 194 623	213 194 623		213 194 623	213 194 623
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		140 517 580	140 517 580		140 517 580	140 517 580
04	Maîtrise de l'accès à l'espace		436 202 256	436 202 256		436 202 256	436 202 256
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		224 398 843	224 398 843		224 398 843	224 398 843
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche		112 749 999	112 749 999		112 749 999	112 749 999
07	Développement des satellites de météorologie		27 210 000	27 210 000		27 210 000	27 210 000
Totaux			1 285 247 629	1 285 247 629		1 285 247 629	1 285 247 629

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA)

Conformément aux engagements pris par la France lors de la Conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne du 27 mai 2003, la contribution à l'Agence est inscrite pour 685,000 M€ en AE et CP au budget de l'Etat en 2009 :

- Action 1 - Développement de la technologie spatiale au service de la science : 65,075 M€ ;
- Action 2 - Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre : 112,340 M€ ;
- Action 3 - Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en STIC : 116,450 M€ ;
- Action 4 - Maîtrise de l'accès à l'espace : 295,235 M€ ;
- Action 5 - Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique : 89,735 M€ ;
- Action 6 - Moyens généraux et d'appui à la recherche : 6,165 M€.

Le budget 2008 de l'ESA, publié le 31 octobre 2008, est fondé sur le niveau des ressources des activités obligatoires approuvées pour la période 2006-2010.

Il couvre l'ensemble de ses activités, qui se divisent en deux catégories :

- les programmes obligatoires (participation européenne aux frais d'exploitation de la station spatiale internationale ou ISS, missions des sciences de l'Univers ou de physique fondamentale, études des projets futurs, recherche technologique, investissements techniques communs, systèmes informatiques et programmes de formation) conduits dans le cadre du budget général et du budget du programme scientifique commun et auxquels les 17 États membres (18, fin 2008, avec l'adhésion à la Convention de l'ESA de la République tchèque) contribuent sur la base de leur revenu national ;

- et les programmes facultatifs qui n'intéressent qu'une partie des Etats membres, qui déterminent leur niveau de participation (activités d'observation de la Terre, de transport spatial dont les programmes « Ariane », de vols habités, de recherche en microgravité, de télécommunications et navigation par satellites...) ; les programmes facultatifs sont ouverts à des pays non membres de l'ESA, européens ou non (Canada, Hongrie...), au titre d'accords de coopération. A ce jour, les programmes obligatoires représentent environ 19% du budget total de l'ESA, une fraction équivalente étant consacrée au transport spatial. La participation européenne à la station spatiale internationale (ISS) et la microgravité représentent environ 22%, les activités liées à l'observation de la Terre 15% et les télécommunications et la navigation environ 17%.

Pour 2008, les dépenses des programmes facultatifs en cours ont été révisées pour prendre en compte les demandes de modération des appels de contribution exprimées par plusieurs Etats membres, dont la France.

La contribution française est ajustée à hauteur de 604,398 M€ à l'occasion du 1^{er} modificatif budgétaire du CNES (contre 597,153 M€ en EPRD 2008) et demeure la plus importante des Etats membres (23,0%), juste devant celle de l'Allemagne.

Le système de flexibilité budgétaire mis en place en 2006 est maintenu ; chaque programme se voit attribuer une marge haute et basse de flexibilité, et peut utiliser au cours de l'année un volume de crédits de paiement compris à l'intérieur de cette fourchette.

La demande consolidée de contribution appelée auprès de la France est prévue à 604,398 M€ après 1^{er} modificatif budgétaire 2008 au budget du CNES, approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement le 29 mai 2008 :

- programmes « Accès à l'espace (lanceurs) » : 260,606 M€ (dont 73,651 M€ pour « EGAS Ariane 5 » et 47,937 M€ pour « Ariane 5 ARTA ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : grand public » : 95,024 M€ (dont 40,407 M€ pour « GalileoSat Développement » et 35,284 M€ pour « Artes 8 - plate-forme Alph@bus ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : développement durable » : 24,937 M€ (dont 13,382 M€ pour « GMES - segment 1 ») ;
- programmes « Utilisation de l'espace : sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 161,217 M€ (dont 41,283 M€ pour « ISS - exploitation » et 26,091 M€ pour « ISS ») ;
- fonctionnement général : 21,514 M€ (dont 19,712 M€ au titre du budget général) ;
- mise en réserve de crédits au titre de l'article 51-4 bis de la LOLF : 41,100 M€.

Dans ces conditions, les arriérés de contribution de la France au budget de l'ESA s'établiraient à 251,596 M€ à fin 2008 (contre 332,198 M€ au 31 décembre 2007), inscrits au passif du bilan du CNES.

Sur la base du Plan à moyen terme 2007-2013 du CNES afférent aux programmes de l'ESA, cette dette s'établirait à 159,522 M€ fin 2009 et devrait s'éteindre fin 2010.

Perspectives 2009

Le Conseil de l'ESA au niveau ministériel qui se tiendra en novembre 2008 à La Haye pour définir les programmes de l'ESA jusqu'en 2013 et évoquer l'évolution de l'Agence, constituera la première étape pour traduire concrètement la politique spatiale européenne en un programme spatial européen cohérent mis en oeuvre par l'ESA et les Etats membres.

Parmi les priorités à venir de l'Agence, pourraient figurer les objectifs suivants :

- faire des avancées marquantes illustrant la priorité donnée au climat, avec le lancement du programme MTG (Météosat de 3^{ème} génération) et d'une nouvelle génération de satellites missions dédiée à l'étude de la composition de l'atmosphère (« Sentinelle 4 ») ;
- faire progresser l'Europe de la sécurité et de la défense, en lançant un programme opérationnel de surveillance de l'espace ;
- consolider « Ariane 5 », en assurant la pérennité de sa qualification et de son exploitation, comme l'a souhaité le Président de la République lors de sa visite au Centre spatial guyanais à Kourou en février 2008, lui permettant de s'adapter à terme à la demande du marché et de poursuivre son exploitation jusqu'en 2025 ;

- affirmer la présence de l'Europe dans l'exploration robotique de Mars dans le cadre d'une coopération internationale, en consolidant le programme « ExoMars » et en préparant l'avenir de la stratégie européenne dans le domaine de l'exploration.

Sur un plan financier, les propositions de programmes de l'Exécutif de l'ESA (aussi bien en montants globaux qu'en profil avec les conditions économiques qui s'y rattachent) ne sont pas connues de façon définitive à ce jour.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 1 277 749 726		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 1 277 749 726			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
0	1 285 247 629	1 285 247 629		1 285 247 629	
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9)
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10)
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10)

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Recherche spatiale

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		130 974 328	130 974 328
Crédits de paiement		130 974 328	130 974 328

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	65 899 328	65 899 328

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 65,899 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	65 075 000	65 075 000

Il est prévu un transfert de 65,075 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement en 2009 au titre de la contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		213 194 623	213 194 623
Crédits de paiement		213 194 623	213 194 623

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	100 854 623	100 854 623

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 100,855 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	112 340 000	112 340 000

Il est prévu un transfert de 112,340 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement en 2009 au titre de la contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		140 517 580	140 517 580
Crédits de paiement		140 517 580	140 517 580

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	24 067 580	24 067 580

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 24,067 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Recherche spatiale

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	116 450 000	116 450 000

Il est prévu un transfert de 116,450 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement en 2009 au titre de la contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		436 202 256	436 202 256
Crédits de paiement		436 202 256	436 202 256

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	140 967 256	140 967 256

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 140,967 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	295 235 000	295 235 000

Il est prévu un transfert de 295,235 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement en 2009 au titre de la contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		224 398 843	224 398 843
Crédits de paiement		224 398 843	224 398 843

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	134 663 843	134 663 843

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 134,664 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	89 735 000	89 735 000

Il est prévu un transfert de 89,735 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement en 2009 au titre de la contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		112 749 999	112 749 999
Crédits de paiement		112 749 999	112 749 999

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	106 584 999	106 584 999

Recherche spatiale

Programme n° 193 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 106,585 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	6 165 000	6 165 000

Il est prévu un transfert de 6,165 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement en 2009 au titre de la contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les éléments de justification figurent dans la partie « Grands projets transversaux » du projet annuel de performances de ce programme.

ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		27 210 000	27 210 000
Crédits de paiement		27 210 000	27 210 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	27 210 000	27 210 000

Il est prévu en 2009 un transfert de 27,210 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, correspondant à la contribution française à l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT), où Météo-France représente la France.

Les dépenses d'investissement lourdes afférentes aux programmes de satellites météorologiques développés par EUMETSAT sont partagées entre l'ensemble des Etats membres (21) et des Etats coopérants (9) ; les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec les partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, « Meteosat » 1 à 7 (le 1^{er} satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), EUMETSAT a décidé la mise en service d'une nouvelle génération avec « MSG » (« Meteosat Second Generation »), permettant à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial. Dès le lancement de « MSG 1 », en 2002, les données recueillies ont représenté un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance.

La capacité de l'Europe dans ce domaine s'est ensuite trouvée renforcée par le satellite « Metop », qui fait partie d'un système de satellites en orbite basse polaire mis en œuvre conjointement avec la NOAA (*National Oceanic and Atmospheric Administration*) américaine.

Le budget d'EUMETSAT est soumis à des évolutions annuelles importantes en raison des cycles de développement des programmes : pic budgétaire pendant les phases de développement puis de réalisation de satellites, creux pendant la phase qui suit et dans l'attente du développement des générations ultérieures.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à environ 16%, suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

Le budget global de l'Organisation européenne est régulièrement mis à jour par le Secrétariat général pour tenir compte des hypothèses programmatiques retenues par le Conseil et des aléas sur le bon avancement des programmes. Il est de 159,991 M€ pour 2008 :

- 156,326 M€ pour les Etats membres, dont 24,550 M€ de contribution française (23,890 M€ pour les programmes obligatoires et le remboursement du reliquat du préfinancement de l'agrandissement du Siège [15,6611%] et 0,660 M€ pour le programme facultatif « Jason 2 » [17,4310%]) ;
- 3,665 M€ pour les Etats coopérants.

Le budget d'EUMETSAT ne représente qu'une partie de l'effort nécessaire pour la réalisation des satellites météorologiques, environ 65% des coûts de développement du segment spatial étant pris en compte par l'ESA ou directement par le CNES sur certains instruments particuliers (par exemple, le sondeur vertical infrarouge « IASI », embarqué sur « Metop »).

Le paiement de la contribution française pour 2008 se répartit entre 22,895 M€ de transfert inscrit au programme 193 et 1,655 M€ de complément de Météo-France sur son budget propre.

PERSPECTIVES 2009

Selon les perspectives financières d'EUMETSAT pour la période 2009-2010, un fort ressaut est à prévoir sous l'effet de la préparation des satellites « MSG 3 » et « MSG 4 » puisque le décalage des lancements (2011 et 2013) avait permis de soulager les contributions des Etats pour 2007 et 2008.

Le plan financier 2008-2027 (référéncé EUM/C/63/07/DOC/38), présenté au 63^{ème} Conseil de l'Organisation le 6 novembre 2007, couvre les nouveaux programmes appelés à être discutés fin 2008 par celui-ci : « MTG », « post-EPS », « MTP Extension », prolongation des activités SAF (« *Satellite Application Facilities* »), et les programmes facultatifs « Jason 3 » et « post-Jason ».

Sont détaillées ci-dessous à titre informatif, et présentées sous réserve de leur adoption à la majorité des 2/3 des États (représentant également au moins les 2/3 des contributions financières), les enveloppes programmatiques demandées par le 63^{ème} Conseil de l'organisation :

- « MTP » (« *Meteorological Transition Program* » ; 34,449 M€ sur 2008-2014) : sur la base de la résolution du 62^{ème} Conseil (juin 2007), le plan financier inclut le coût d'une nouvelle extension de 2011 à 2013 (couverture de l'Océan indien et activités de clôture en relais de « Meteosat 7 ») ;
- « MSG » (« *Meteosat Second Generation* » ; 496,307 M€ sur 2008-2018) : la prolongation (55^{ème} Conseil, juin 2004) du programme couvre l'approvisionnement d'un satellite « MSG 4 » et la maintenance de l'exploitation de la filière « MSG » au moins jusqu'en 2018 ;
- « EPS » (« *EUMETSAT Polar System* » ; 792,468 M€ sur 2008-2021) : la prolongation (55^{ème} Conseil) du programme est autorisée dans la limite de 10% de l'enveloppe initiale (soit 146 M€ s'ajoutant aux 1.464 M€, conditions économiques 2004) pour couvrir les activités entre 2015 et 2021 ;
- « MTG » (« *Meteosat Third Generation* » ; 2.015,130 M€ sur 2010-2027) : actuellement en phase 0, le programme couvrira 20 années d'exploitation avec l'objectif de conserver le coût global à un niveau comparable à « MSG », pour une durée de vie équivalente. Le lancement du 1^{er} satellite est prévu vers 2015 ;

- « Post-EPS » (1.443,002 M€ sur 2012-2027) : les phases 0 et A sont financées sur le budget général jusqu'en 2010, la phase B le sera sur un programme préparatoire « Post-EPS » en 2011-2012 et les autres phases sur un programme préparatoire spécifique à compter de 2013. La coopération EUMETSAT-ESA-NOAA, en cours de négociation, semble retenir un 1^{er} lancement en 2018, peu avant la fin de vie prévue de « Metop 3 » ;
- Activités SAF (55,583 M€ sur 2022-2027) : financées sur l'enveloppe du programme « MSG » jusqu'en 2012, elles sont étendues pour 10 ans (jusqu'en 2022) dans les estimations « MTG » ;
- « Jason 3 » (49,679 M€ sur 2009-2019) : le 55^{ème} Conseil a approuvé l'engagement futur d'EUMETSAT aux activités « GMES » et « GEO » d'observation des océans (en collaboration avec la NOAA et en synergie avec la mission « Sentinelles 3 » embarquant elle aussi un altimètre). L'enveloppe indicative du programme prévoit une contribution financière du CNES et de la Commission européenne ;
- « Post-Jason » (664,740 M€ sur 2012-2027) : « Jason 3 » est considéré comme devant être le tout dernier satellite de la filière consacrée à l'océanographie opérationnelle, servant à assurer la transition avec une nouvelle génération d'altimètres réputée disponible vers 2017. Des consultations sont d'ores et déjà avec l'ESA, la NOAA, la Chine et l'Inde pour définir le système d'observation le mieux adapté et le plus rentable pour l'océanographie opérationnelle à l'échelle du globe, l'objectif étant un lancement en 2017 pour assurer la continuité de « Jason 3 ».

Dans ce cadre, la contribution française est estimée à 29,170 M€ pour 2009 (intégrant la marge estimée sur la programmation financière théorique de l'Organisation : décalages de programmes, priorités traduites au budget, séquençage des phases d'études et de réalisation industrielle...).

Le transfert inscrit au programme 193, proposé à hauteur de 27,210 M€, serait ainsi complété par Météo-France à hauteur de 1,960 M€.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			568 637 726	568 637 726	573 037 629	573 037 629
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			685 000 000	685 000 000	685 000 000	685 000 000
Totaux			1 253 637 726	1 253 637 726	1 258 037 629	1 258 037 629

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 485		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		2 702	2 702
dont sous plafond d'emplois opérateurs		2 417	2 417
dont hors plafond d'emplois opérateurs		285	285

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
CNES - Centre national d'études spatiales		2 485				2 417	285	2 702		2 417	285	2 702
Totaux		2 485				2 417	285	2 702		2 417	285	2 702

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CNES - CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Chargé d'élaborer, de proposer, de conduire la politique spatiale de la France, le CNES a pour objectif de développer les utilisations de l'espace, que ce soit pour satisfaire les besoins des collectivités publiques en matière civile et militaire et de la communauté scientifique ou pour favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles applications.

Dans le cadre de son rôle d'agence de programme, de soutien de l'innovation, de promotion et de développement des nouvelles technologies spatiales et de leurs applications dans tous les secteurs de la société, le CNES s'appuie sur un ensemble large de compétences externes et d'industriels du secteur spatial ou non pour développer des moyens spatiaux longs et complexes, déclinés en cinq thèmes repris dans son plan glissant à moyen et long terme (PMLT) : « Accès à l'espace » (lanceurs « Ariane 5 », programme « Soyouz à Kourou 2008 », mise en service du lanceur « Véga », préparation du futur en matière de lanceurs sur financement national), « Développement durable » (mise en place de satellites d'observations de plus en plus précis), « Applications grand public » (mise au point de nouvelles technologies essentiellement dans le domaine des télécommunications et de la navigation assistée), « Sécurité et défense » (le programme dominant de ce thème est le projet dual d'observation de la terre « Pleïades »), « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » (objectifs de R&T nationale des lanceurs et des systèmes orbitaux).

Implanté sur quatre centres (Paris, qui remplit le rôle d'agence de programmes pour le compte du gouvernement français et regroupe les structures à vocation fonctionnelle ; le centre spatial d'Evry, qui conduit les développements du lanceur « Ariane » pour le compte de l'Agence spatiale européenne et mène un travail de prospective et de R&T sur les nouveaux concepts de lanceurs et les systèmes avancés de propulsion ; le centre spatial de Toulouse, qui conduit les projets de systèmes orbitaux et développe, en partenariat avec l'industrie et les laboratoires de recherche scientifique, des systèmes spatiaux complets jusqu'à leur mise en service opérationnelle ; le centre spatial guyanais de Kourou, port spatial de l'Europe dédié au lanceur « Ariane » et bientôt aux lanceurs « Soyouz » et « Véga », qui assure la responsabilité de la base pour le compte de la France, Etat de lancement), le CNES est également représentant de la France au sein de l'exécutif de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Un contrat pluriannuel, contresigné par les ministres chargés du Budget, de la Défense et de Recherche le 26 avril 2005 couvre la période 2005-2010. Il garantit une progression annuelle au maximum de 1% de la subvention dédiée au programme spatial national.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 559	127 559	130 468	130 468	130 974	130 974
Subventions pour charges de service public	62 477	62 477	65 393	65 393	65 899	65 899
Transferts	65 082	65 082	65 075	65 075	65 075	65 075
Action n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946	207 946	212 420	212 420	213 195	213 195
Subventions pour charges de service public	95 606	95 606	100 080	100 080	100 855	100 855
Transferts	112 340	112 340	112 340	112 340	112 340	112 340
Action n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265	139 265	140 333	140 333	140 517	140 517
Subventions pour charges de service public	22 815	22 815	23 883	23 883	24 067	24 067
Transferts	116 450	116 450	116 450	116 450	116 450	116 450

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace	415 316	415 316	435 120	435 120	436 202	436 202
Subventions pour charges de service public	120 081	120 081	139 885	139 885	140 967	140 967
Transferts	295 235	295 235	295 235	295 235	295 235	295 235
Action n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	226 275	226 275	223 365	223 365	224 399	224 399
Subventions pour charges de service public	136 540	136 540	133 630	133 630	134 664	134 664
Transferts	89 735	89 735	89 735	89 735	89 735	89 735
Action n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203	107 203	111 932	111 932	112 750	112 750
Subventions pour charges de service public	101 038	101 038	105 767	105 767	106 585	106 585
Transferts	6 165	6 165	6 165	6 165	6 165	6 165
Totaux pour ce programme	1 223 564	1 223 564	1 253 638	1 253 638	1 258 037	1 258 037
Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)	162 216	162 216	165 000	165 000	165 000	165 000
Subventions pour charges de service public	162 216	162 216	165 000	165 000	165 000	165 000
Totaux	1 385 780	1 385 780	1 418 638	1 418 638	1 423 037	1 423 037

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	203 514	218 051	Ressources de l'État	413 390	438 765
Fonctionnement	162 567	109 827	- subventions de l'État	413 390	438 765
Intervention	842 939	899 022	- ressources fiscales		
			Autres subventions	74 087	80 853
			Ressources propres et autres	723 190	707 282
Total des dépenses	1 209 020	1 226 900	Total des recettes	1 210 667	1 226 900
Résultat : bénéfice	1 647		Résultat : perte		
Total équilibre du CR	1 210 667	1 226 900	Total équilibre du CR	1 210 667	1 226 900

L'EPRD 2008 s'inscrit dans le double cadre du Plan à moyen terme (PMT) 2007-2013 révisé et du contrat d'objectifs Etat-CNES couvrant la période 2005-2010.

Le budget prévisionnel pour 2008 présente au compte de résultat des charges de 1.226,900 M€ dont 218,051 M€ au titre des dépenses de personnel. Les dépenses d'investissement (inscrites au tableau de financement abrégé) s'élèvent à 992,205 M€ dont 685,000 M€ au titre de la contribution versée par le CNES à l'Agence spatiale européenne (ESA).

La mise en réserve au titre de l'article 51-4 bis de la LOLF est fixée à 33,877 M€ sur le programme spatial national, soit 25,601 M€ sur la subvention pour charges de service public relevant du programme 193 et 8,276 M€ sur celle inscrite au programme 191. Elle s'applique également au transfert ESA, à hauteur de 41,100 M€.

La progression des dépenses de personnel du CNES est conforme au plafond maximal de progression figurant dans le contrat 2005-2010 Etat-CNES.

Les recettes inscrites au compte de résultat s'élèvent à 1.226,900 M€ dont 438,765 M€ au titre des subventions d'exploitation versées par l'Etat. Les recettes d'investissement (inscrites au tableau de financement abrégé) s'élèvent quant à elles à 992,205 M€ dont 289,528 M€ au titre de la subvention de l'Etat.

L'annuité 2008 du PMT « multilatéral » s'établit à 1.823,721 M€ (+7,017 M€, soit +0,4%). Les grands équilibres sont respectés au compte de résultat prévisionnel et au tableau de financement abrégé.

Le passage de l'EPRD 2008 à l'annuité 2008 du PMT (cf. supra) s'établit de la manière suivante : charges de personnel (204,424 M€ ; compte de résultat) + autres dépenses de fonctionnement (865,145 M€, hors amortissements ; compte de résultat) + mise en réserve de crédits (33,877 M€ ; compte de résultat) + dépenses d'investissement (35,275 M€ d'immobilisations acquises durant l'exercice ; tableau de financement) = 1.138,721 M€, auxquels s'ajoutent les 685,000 M€ de transfert ESA.

La subvention globale de l'Etat finançant le programme spatial national (733,638 M€ en LFI 2008 : 568,638 M€ sur le programme 193 et 165,000 M€ sur le programme 191) subit deux modifications « de périmètre » :

- en raison de la compensation de la taxe sur les salaires à laquelle le CNES devient assujéti au 1^{er} janvier 2008 (+9,722 M€ inscrits au programme 193) ;
- en raison de l'ajustement de la « subvention compensatoire » pour TVA non déductible calculée en LFI 2006 à hauteur de 77,976 M€ aux fins de mise à niveau de la dépense fiscale acquittée en 2007, soit 72,631 M€ (-5,346 M€ inscrits au programme 193).

En conséquence, la subvention pour charges de service public globale finalement prise en compte est de 728,293 M€, répartie en :

- 438,765 M€ pour la couverture de dépenses de fonctionnement (soit 60,2%), au compte de résultat prévisionnel ;
- 289,528 M€ (soit 39,8%) au financement des dépenses en capital, au tableau de financement abrégé.

En 2008, Le plafond d'emplois de l'établissement est maintenu à son niveau 2007, soit 2.417,0 ETP, mais avec un ajustement contraire entre les cadres (1.790,0 ETP ; +11,0) et les non cadres (627,0 ETP ; -11,0).

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement		6 930	Capacité d'autofinancement	384	
Investissements	1 061 803	985 275	Ressources de l'État	283 561	289 528
			Autres subv. d'investissement et dotations	13 676	692 205
			Autres ressources	767 132	10 472
Total des emplois	1 061 803	992 205	Total des ressources	1 064 753	992 205
Apport au fonds de roulement	2 950		Prélèvement sur le fonds de roulement		

En budget prévisionnel pour 2008, le tableau de financement a été présenté en équilibre strict emplois/ressources à 992,205 M€ (-99,977 M€), sans variation du fonds de roulement.

Au sein de ces 992,205 M€, il convient de distinguer en emplois :

- la contribution versée par le CNES à l'ESA (685,000 M€) ;
- les dépenses d'investissement (35,275 M€, contre 38,516 M€ l'an passé), qui recouvrent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (34,075 M€) et financières (1,200 M€). Leur volume traduit la poursuite de forts investissements en Guyane : travaux de sécurisation de la base, lancement d'un ambitieux plan de réhabilitation du patrimoine immobilier hors base dont la rénovation complète, sur 4 ans, des 109 villas Kourou, affectées aux salariés du CSG ;
- la production interne immobilisée (265,000 M€), qui recouvre les dépenses externes de certains programmes spatiaux comptabilisées au stade de l'en-cours et, ainsi, intégralement hors taxe ; la TVA est récupérable en totalité durant cette phase de constitution des immobilisations (mais devient exigible lors de la mise en service des instruments ou satellites) ;
- une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 6,930 M€.

Le budget 2008 de l'ESA, publié le 31 octobre 2007, a révisé les dépenses des programmes facultatifs pour prendre en compte le souhait de modération des appels à contribution, exprimés par plusieurs Etats membres (dont la France) pour la période 2008-2010.

Selon les prévisions du CNES, cet important effort de reprogrammation budgétaire consenti par l'ESA (et la diminution de la contribution française qui en découle) n'entraîne aucune variation de la dette ESA (rappel : 96,874 M€ inscrits à ce titre à l'EPRD 2007). En tenant compte de la mise en réserve, le montant de la dette ESA passerait ainsi de 332,198 M€ au 31 décembre 2007 à 285,451 fin 2008.

Le plan à moyen terme (PMT) 2007-2013 : annuité 2008

En conformité avec l'actualisation du PMT pour la période 2007-2013, présentée conjointement au Conseil d'administration de décembre 2007, l'EPRD 2008 du CNES s'établit à 1.138,721 M€ pour le programme national

Dans le cadre analytique de l'annuité 2008 du PMT mis à jour, hors charges des Directions centrales (équivalentes à celles de 2007, à 51,100 M€) et du surcoût lié à la taxe sur les salaires (7,900 M€), le CNES souligne les points suivants, par secteur :

- « Accès à l'espace : lanceurs » (**430,900 M€**, soit 26,5%) : la priorité dirigée vers la réussite de l'implantation du lanceur « Soyouz » à Kourou, le développement des démonstrateurs (notamment « P80 ») et les infrastructures du CSG (investissements liés au patrimoine immobilier et au « socle de sécurité », financement des 2/3 des charges fixes par l'ESA de la « structure opérationnelle » incluant les programmes « Soyouz » et « Véga », participation au CPER dans le cadre de la « Mission Guyane ») ;
- « Utilisation de l'espace » (**648,700 M€**) :
- « Ressources mutualisées » (131,600 M€, soit 10,4%) : la baisse relative du secteur correspond à la fin des investissements de la plateforme « Protéus » et au reclassement de « Taranis » au sein du thème « Science et préparation de l'avenir » ;
- « Grand public » (43,800 M€, soit 3,8%) : le démarrage de la phase B du projet « Argos (génération) 4 », en cours de négociation avec la NOAA ;
- « Développement durable » (100,000 M€, soit 8,8%) : une progression des moyens du au démarrage de nouveaux programmes, dont les plus significatifs sont « CFOSAT » (collaboration avec la Chine pour l'observation des océans) et les missions « Sentinelle (2 et 3) » décidées par l'ESA afin de répondre aux besoins les plus urgents du programme « GMES » (observation optique multi-spectrale haute résolution et de l'altimétrie satellitaire) ;
- « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » (184,100 M€, soit 16,2%) : une progression globale des crédits (suivant les recommandations du Comité des programmes scientifiques - CPS) sur le développement ou le lancement des projets « SVOM » (observation et caractérisation des sursauts gamma de l'Univers), « Taranis » (analyse du couplage atmosphère-ionosphère-magétosphère), « Phobos SR » (analyse d'échantillons collectés sur le satellite de Mars, Phobos, par la mission russe « Phobos Grunt »), « Scout 2011 » (fourniture d'un spectromètre infrarouge pour la mission éponyme d'aéronomie de la NASA), « Simbol X » (projet franco-italien d'observation des trous noirs), ainsi que la confirmation de la participation du CNES à « Exomars » (déploiement d'un rover et d'une station fixe sur Mars) ;
- « Sécurité et défense » (188,700 M€, soit 16,6%) : une réduction globale résultant essentiellement du retraitement comptable « à l'avancement » du programme « Elisa ».

Le PMT identifie désormais, et sur un horizon comparable à celui du contrat Etat-CNES, les marges pour la gestion des risques et opportunités sur les projets existants ; un montant de 11,000 M€ (contre 8,000 M€ en EPRD 2007) doit ainsi permettre de faire face aux aléas dans le déroulement des programmes.

Perspectives 2009

Pour tenir compte à la fois du renforcement de la politique spatiale européenne, de la mise en œuvre de la loi spatiale confiant au CNES (opérateur technique national) un certain nombre de missions nouvelles de contrôle des opérations spatiales, et compte tenu des hypothèses retenues en vue de la Conférence ministérielle de l'ESA prévue en novembre 2008 à La Haye, la subvention pour charges de service public globale inscrite au budget de l'Etat s'élèvera à 744,545 M€, à structure constante : 579,545 M€ sur le programme 193 (+10,907 M€ ; respect du contrat d'objectifs, soit +1,5% de progression de la subvention globale) et 165,000 M€ (reconduction) sur le programme 191.

A structure courante, la subvention globale s'établira à 738,038 M€, après prise en compte des dispositions du décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 qui a modifié les règles de déduction à la TVA et porté le « coefficient de déduction » prévisionnel de 0,29 à 0,38 (prise en compte, au numérateur, du montant de la convention annuelle ESA-CNES relative au CSG). Cet ajustement, de -6,507 M€, par rapport à 2008, est inscrit sur le programme 193.

Recherche spatiale

Programme n° 193 OPÉRATEURS

Parallèlement, le CNES continuera de porter, en 2009, la contribution française à l'ESA (685,000 M€ au titre 6 du programme).

Le « PMT national 2007-2013 » glissant de l'établissement (version actualisée présentée au Conseil d'administration du 29 mai 2008) prévoit en dépense une annuité 2009 à 1.230,900 M€ :

- 346,100 M€ pour l'accès à l'espace (lanceurs) ;
- 763,900 M€ pour l'utilisation de l'espace (« Ressources mutualisées » : 115,800 M€ ; « Grand public » : 41,800 M€ ; « Développement durable » : 85,100 M€ ; « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 177,500 M€ ; « Sécurité et défense » : 343,700 M€) ;
- 48,900 M€ pour les Directions centrales ;
- 62,200 M€ de TVA non déductible (dont 22,200 M€ de « régularisation » sur les satellites et instruments sortant de la production interne immobilisée et mis en service en 2009) ;
- 9,700 M€ de taxe sur les salaires

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	2 485		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		2 702	2 702
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		2 417	2 417
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		285	285
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	280		
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	280		

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

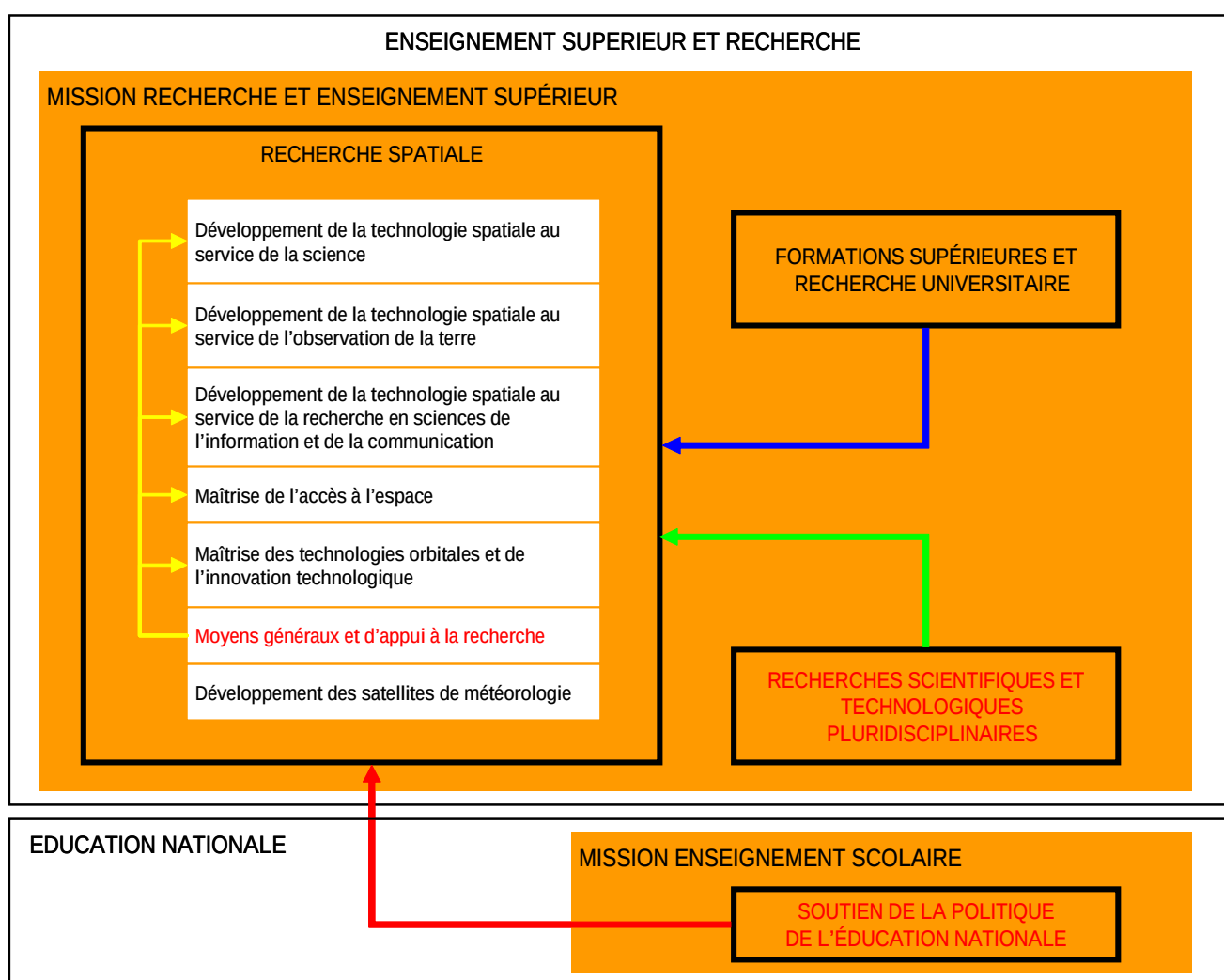
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Recherche spatiale

Programme n° 193 ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Développement de la technologie spatiale au service de la science	130 974 328	+12 588 802	+2 189 875	+145 753 005	+155 121 707
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	213 194 623	+29 635 190	+3 564 892	+246 394 705	+261 628 295
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	140 517 580	+11 399 201	+2 351 829	+154 268 610	+164 721 920
Maîtrise de l'accès à l'espace	436 202 256	+49 547 899	+7 297 254	+493 047 409	+524 841 652
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	224 398 843	+9 578 907	+3 750 765	+237 728 515	+253 681 756
Moyens généraux et d'appui à la recherche	112 749 999	-112 749 999		0	0
Développement des satellites de météorologie	27 210 000		+434 763	+27 644 763	+26 355 963
Totaux	1 285 247 629	0	+19 589 378	1 304 837 007	1 386 351 293

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-19 589 378
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 105 358
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-10 633 236
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-3 850 784

OBSERVATIONS

Présentation des fonctions de soutien du programme « Recherche spatiale »

L'action n°6 « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens de fonctionnement général et les investissements associés que le CNES met en œuvre pour gérer et administrer ses activités de recherche scientifique et de développement technologique. Elle représente les crédits qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Modalités de ventilation des crédits de soutien dans les actions du programme

La ventilation interne du programme s'applique à l'action n°6 « Moyens généraux et d'appui à la recherche ». Les crédits de cette action sont ventilés vers les autres actions du programme qui sont exécutées par le CNES. Pour cet exercice, on a utilisé les clés de ventilation résultant des données fournies par l'opérateur.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions au CNES s'effectue en dépenses directes prévisibles et l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en dépenses complètes prévisibles par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITES DE VENTILATION DES CREDITS

Le programme bénéficie des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes :

- moyens en personnel, inscrits au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », des structures de l'administration centrale dédiées à la recherche qui sont placées sous l'autorité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : direction générale de la recherche et de l'innovation, délégation aux usages de l'internet, bureau du cabinet ;
- moyens en personnel et de fonctionnement, inscrits au même programme, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- moyens en personnel, inscrits au programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire »), des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales qui sont placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'éducation nationale (décret d'attributions du 25 mai 2007) et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret d'attributions du 31 mai 2007) : directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- moyens de pilotage et d'animation de la recherche, inscrits au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui regroupent notamment les fonctions de soutien (prospectives et études, action européenne et internationale...) et de support (fonctionnement et communication), les dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques et les moyens de diffusion de l'information scientifique et technique ;
- moyens de fonctionnement et d'intervention (appels à projets et dispositifs spécifiques) de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

De manière à construire la dépense complète prévisionnelle du programme « Recherche spatiale », les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme (actions 1 à 5 et 7) selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après ventilation des fonctions de soutien et de pilotage, les crédits budgétaires du programme progressent globalement de 1,5% par rapport aux crédits directs.

Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 1 à 5 et 7), la progression des crédits atteint 11,3% dont :

- 9,6% sont dus à la ventilation interne des fonctions de soutien du programme (moyens généraux et d'appui à la recherche) ;
- 1,4% sont imputables à la ventilation externe des crédits des fonctions de soutien rattachées à d'autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur » ;
- 0,3% sont à attribuer à la ventilation externe des crédits du programme de soutien de la mission « enseignement scolaire ».

La baisse des coûts complets 2009 par rapport à ceux de 2008 résulte uniquement de l'application d'une ventilation plus précise des crédits en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » au titre des appels à projets de l'Agence nationale de la recherche.

PROGRAMME 189

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	402
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	404
Présentation du programme et des actions	407
Objectifs et indicateurs de performance	417
Justification au premier euro	421
Opérateurs	435
Analyse des coûts du programme et des actions	440

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'innovation

Responsable du programme n° 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

La stratégie globale de ce programme consiste à regrouper et coordonner l'ensemble des actions de recherche ayant pour fondement commun l'appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Ces actions sont développées par le ministère de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), par deux agences que sont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et dans le travail (AFSSET) et par deux organismes d'expertise et de recherche que sont l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Elles visent à :

- produire des connaissances scientifiques pour la gestion des milieux, des risques, et des impacts du changement climatique ainsi que pour la mise en œuvre des politiques du développement durable ;
- produire, pour la sécurité nucléaire, la recherche et l'expertise en appui aux politiques publiques et aux autorités compétentes ;
- développer les technologies du développement durable, notamment en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique et les pollutions ;
- accroître les connaissances permettant d'éclairer les politiques publiques de prévention des risques sanitaires et environnementaux ;
- mettre en place les instruments et méthodologies de concertation autour des grands enjeux du risque.

Les priorités stratégiques du programme sont construites dans le but de mettre en œuvre les volets « recherche » des différents plans et stratégies gouvernementaux. Elles sont maintenant renforcées par les plans d'action du Grenelle de l'environnement. Le programme 189 bénéficie, à ce titre, de mesures nouvelles à hauteur de +8.5M€ qui permettront une accélération des recherches sur les risques et l'impact que les activités économiques font peser sur le climat, la biodiversité et la santé humaine et ainsi que sur la gouvernance des politiques publiques concernées.

Les priorités du programme sont déclinées en fonction des objectifs et des compétences propres des acteurs du programme. Leur déclinaison est examinée, chaque année et pour chaque opérateur, à l'occasion de « comités de la recherche ». Les contrats d'objectifs signés entre les opérateurs du programme et l'État comportent les indicateurs de ce programme ainsi que des indicateurs complémentaires qui permettent un pilotage fin de la performance. La recherche des opérateurs a également pour fonction d'alimenter en permanence leur expertise afin de leur conférer un niveau d'excellence international.

La création du MEEDDAT infléchit l'orientation du programme. Désormais, au sein du Commissariat général au développement durable, la direction de la recherche pilote conjointement les recherches des ex-ministères chargés de l'environnement (programme 189) et de l'équipement (programme 190 sur les transports, l'équipement et l'habitat) et développera des synergies. En 2009 sont ainsi lancées des recherches sur les impacts des infrastructures de transports sur la biodiversité et les paysages, sur les impacts des biotechnologies végétales et sur les politiques d'adaptation au changement climatique.

Le programme vise également l'anticipation des enjeux de politiques publiques portées par l'Union Européenne (UE) ou par des protocoles internationaux tels que le projet de directive sur les sols et le futur règlement sur les pesticides, ou les instruments existants comme la directive cadre sur l'eau, la directive «paysages», le règlement REACH, la convention d'Aarhus, la convention sur la diversité biologique, le protocole de Kyoto. Les acteurs du programme sont très actifs au sein du 7ème programme cadre de recherche et de développement technologique de l'UE.

Le MEEDDAT veille à la valorisation des résultats scientifiques et de l'expertise produite auprès des acteurs des politiques publiques environnementales, grâce notamment à des colloques et à la publication d'ouvrages de synthèse.

Les indicateurs associés à l'objectif transversal du programme, relatif à la production scientifique au meilleur niveau international, sont harmonisés avec ceux des autres programmes de la mission (objectif n°1). Les particularités des mandats confiés, dans leur domaine, à l'IRSN et à l'ADEME, justifient les objectifs spécifiques du programme (objectifs n° 2 et 3).

L'efficacité de la recherche en appui aux politiques publiques ne peut se mesurer avec les seuls critères de qualité scientifique même si ceux-ci jouent un rôle important. Une exigence supplémentaire d'efficacité socio-économique et de qualité de service implique une approche spécifique de son mode d'évaluation. La direction de la recherche et de l'innovation fait donc évaluer ses propres programmes de recherche depuis 2006 et met en ligne les résultats sur le site du ministère (<http://www.ecologie.gouv.fr/-Evaluation-.html>). A terme, après quelques années d'expérimentation et un retour d'expérience des indicateurs actuellement utilisés, une refonte des indicateurs serait à envisager afin d'améliorer le système de mesure de la performance.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)
INDICATEUR 1.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 1.3	Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen
OBJECTIF 2	Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques
INDICATEUR 2.1	Indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'état et autorités de sûreté)
OBJECTIF 3	Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
INDICATEUR 3.1	Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	10 866 289		10 866 289	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169		1 592 169	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	244 792 255		244 792 255	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389		28 723 389	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 563	11 655 403	11 989 966	
Totaux		286 308 665	11 655 403	297 964 068	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	10 866 289		10 866 289	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169		1 592 169	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	244 792 255		244 792 255	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389		28 723 389	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 563	11 655 403	11 989 966	
Totaux		286 308 665	11 655 403	297 964 068	

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 866 289		5 866 289	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169		1 592 169	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 067 255		235 067 255	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389		28 723 389	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 563	8 155 403	8 489 966	
Totaux		271 583 665	8 155 403	279 739 068	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	5 866 289		5 866 289	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169		1 592 169	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	235 067 255		235 067 255	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389		28 723 389	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 563	8 155 403	8 489 966	
Totaux		271 583 665	8 155 403	279 739 068	

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

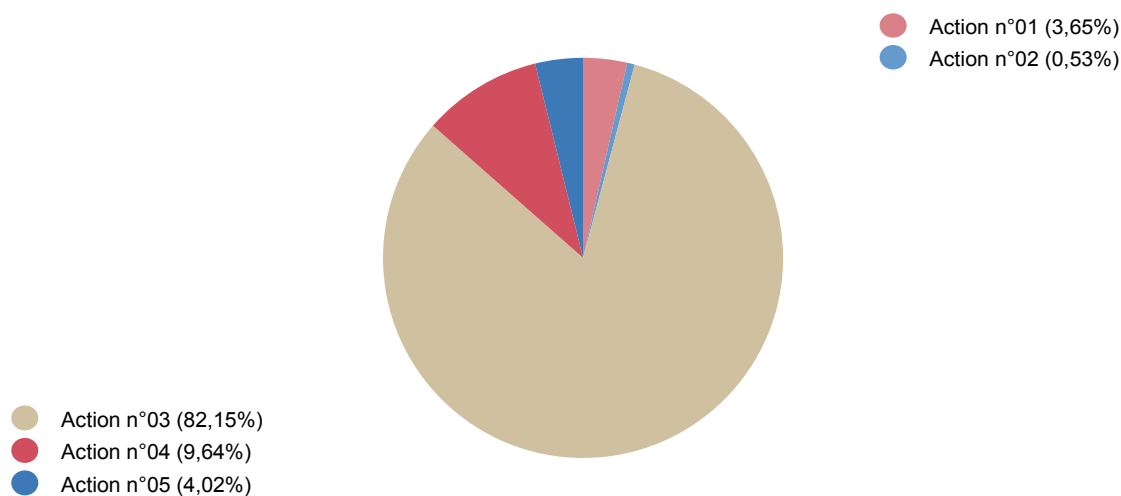
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		271 583 665	286 308 665		271 583 665	286 308 665
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		334 563	334 563		334 563	334 563
Subventions pour charges de service public		271 249 102	285 974 102		271 249 102	285 974 102
Titre 6. Dépenses d'intervention		8 155 403	11 655 403		8 155 403	11 655 403
Transferts aux entreprises		2 038 851	2 913 851		2 038 851	2 913 851
Transferts aux autres collectivités		6 116 552	8 741 552		6 116 552	8 741 552
Totaux		279 739 068	297 964 068		279 739 068	297 964 068

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	10 866 289	10 866 289
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169	1 592 169
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	244 792 255	244 792 255
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389	28 723 389
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	11 989 966	11 989 966
Totaux		297 964 068	297 964 068

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité de fournir les connaissances scientifiques indispensables à l'éclairage des politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Il est l'instrument de la réalisation du volet « recherche » de nombreux plans d'actions décidés par le gouvernement et renforcés par le Grenelle de l'environnement.

Les actions de recherche inscrites à ce programme permettent de mobiliser, autour des problématiques de l'écologie et du développement durable, toutes les sciences qui peuvent contribuer à sa compréhension. Elles font appel aux sciences physiques, sciences du vivant, sciences économiques, sciences humaines et sociales ainsi qu'aux outils mathématiques de modélisation et de simulation qui permettent de rendre opérationnelle la connaissance produite.

Les thèmes abordés sont centrés sur des questionnements exprimés par les gestionnaires, les disciplines concernées étant invitées à contribuer à une réponse interdisciplinaire aux questions posées. Pour la sûreté nucléaire et la radioprotection, le programme intègre des activités d'expertise pour les pouvoirs publics dont l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Les politiques publiques de l'écologie et du développement durable sont porteuses de défis de société. Elles intègrent des enjeux de santé humaine et de protection de la biodiversité et du cadre de vie. Elles conditionnent nos capacités de développement qui devront s'appuyer sur une économie performante et compétitive capable de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, d'arrêter la dégradation de la diversité biologique, de s'adapter aux changements de l'environnement et de reconstruire la confiance sociale dans une activité économique qui ne nuise pas à la santé humaine et au patrimoine naturel.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) ne peut agir efficacement sans un éclairage direct de sa gestion par des références scientifiques solides. Pour cela, il produit des connaissances scientifiques et les valorise au sein des établissements publics scientifiques d'expertise et de recherche (INERIS, IRSN) et des agences d'objectifs (ADEME, AFSSET). Il a également établi d'étroits partenariats avec les organismes et ministères concernés par d'autres programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». Les organismes concernés sont le CNRS, l'INRA et le CEMAGREF ainsi que l'IFREMER, le BRGM et le MNHN sous co-tutelle du MEEDDAT.

L'importance de la dimension européenne dans la conception ou l'évaluation des politiques environnementales et l'intérêt d'une mise en commun des compétences à une échelle supranationale justifient les actions en faveur de l'ouverture européenne du programme : participation aux appels d'offres du 7ème programme communautaire de recherche et de développement et investissement significatif dans des actions de coordination des programmes nationaux, notamment de type ERANET. Le MEEDDAT publie ainsi des appels à proposition de recherche européens qui lui permettent de bénéficier d'apports de communautés scientifiques diverses et de contribuer à l'émergence de partenariats à l'échelle communautaire.

Ce programme s'inscrit au sein d'actions pluriannuelles du gouvernement dans le but de renforcer la compétitivité nationale dans le domaine du développement durable :

- le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui doit donner un cadre législatif aux décisions et orientations arrêtées en octobre 2007 ;
- la loi d'orientation et de programmation sur la recherche, qui prévoit un accroissement sensible du financement de la recherche publique et renforce le financement incitatif sur projets de recherche ;
- la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- le plan national santé-environnement visant au renforcement et à la coordination des programmes de recherche en appui aux politiques publiques mis en œuvre notamment par le MEEDDAT et l'AFSSET ;
- la stratégie nationale du développement durable qui prévoit une série d'actions de recherche et de développement technologique ;
- le Plan Climat qui vise à respecter, dès 2010, l'objectif du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme se caractérise également par une série d'objectifs génériques concernant la qualité des prestations financées, leur adéquation aux standards de qualité internationaux et la satisfaction du « client public ».

Les mesures du Grenelle de l'environnement financées par ce programme sont identifiées au sein de l'action 1 « recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions », et de l'action 5 « pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable ».

Opérateurs :

Le programme est mis en œuvre, respectivement pour les actions 1 à 4, par des organismes publics sous tutelle ou cotutelle du MEEDDAT :

- deux instituts qui créent de la connaissance et de l'expertise : l'INERIS, Institut national de l'environnement industriel et des risques (action 1) et l'IRSN, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (action 3).
- deux agences d'objectifs, maîtres d'ouvrage chargés de coordonner et d'inciter au développement de l'expertise et de la recherche dans leur champ de compétences : l'AFSSET, Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (action 2), l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (action 4).

Outre les opérateurs, la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) au sein du Commissariat Général au développement durable (CGDD), assure la gestion et la valorisation de programmes incitatifs destinés à orienter et mobiliser la recherche en appui aux politiques publiques (action 5).

Pilotage et acteurs du programme :

Le responsable du programme est la directrice de la recherche et de l'innovation du CGDD. Pour chacune des actions confiées à des agences ou opérateurs, des comités de la recherche ont pour objectif de veiller à la conformité des recherches avec les contrats d'objectifs des établissements.

De plus, un contrôle de la qualité de ces recherches est effectué en s'appuyant sur l'évaluation par les conseils scientifiques des établissements et sur l'examen d'une série d'indicateurs.

Modalités de gestion du programme :

Ce programme est mis en œuvre, au niveau central, via deux budgets opérationnels de programme : le premier, concernant les actions 1 à 4, est placé sous la responsabilité de la direction générale de la prévention des risques du MEEDDAT qui exerce la tutelle des opérateurs ; le BOP de l'action 5 est placé sous la responsabilité du CGDD.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux
- ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions



Cette action a pour finalité de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) en dotant ses recherches qui, conformément au décret du 7 décembre 1990, permettent d'évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

La gestion des risques liés aux substances chimiques et aux biocides, la prévention des accidents industriels et la protection des populations contre les accidents liés aux activités d'exploitation du sol et du sous-sol et à leurs séquelles, sont des enjeux importants de la politique de l'écologie et du développement durable. La connaissance est, dans tous les cas, au cœur des solutions apportées à ces problèmes complexes et politiquement sensibles qui impliquent de bien comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les déterminants de la santé humaine dans l'environnement. La plupart des outils de gestion des risques s'appliquant à la source de ces risques, une bonne connaissance des processus industriels et de leur sécurité est également nécessaire. Le MEEDDAT doit donc disposer, pour éclairer cette politique, des instruments de recherche et d'expertise de dimension proportionnée aux enjeux.

L'INERIS, établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du MEEDDAT, contribue à des politiques publiques inscrites dans le programme « Protection de l'environnement et prévention des risques » de la mission « Ecologie, développement et aménagement durables ». L'INERIS a su créer une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France, dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles. Bien que peu dotée par rapport aux activités d'expertise, cette recherche a obtenu des résultats significatifs dans la communauté scientifique internationale. Les chercheurs de l'INERIS ont notamment montré une capacité élevée de succès aux appels d'offres de l'Union européenne et de pilotage de projets européens.

Orientations stratégiques :

Risques chroniques : Risques environnementaux et sanitaires dus aux pollutions et nuisances.

Risques accidentels : Risques pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement liés aux accidents technologiques et industriels.

Risques liés au sol et sous-sol : Risques liés aux ouvrages souterrains et aux phénomènes naturels.

Gestion des risques : Aspects économiques et sociaux des risques environnementaux et de leur gestion.

Priorités pluriannuelles :

Risques chroniques : La métrologie de l'environnement, la métrologie des expositions et la modélisation des pollutions et de leurs transferts ; la toxicité des substances pour les écosystèmes et pour l'homme à faibles niveaux d'exposition ; la contribution aux connaissances scientifiques sur les risques émergents ; la modélisation intégrée en appui aux nouveaux instruments économiques de régulation des impacts environnementaux.

Suite aux travaux du Grenelle de l'environnement, un pôle national d'éco-toxicologie et de toxicologie va être créé. Ce pôle aura pour vocation le développement par la recherche de cette discipline, dans le but de fournir une évaluation correcte des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence dans l'environnement de substances toxiques.

Risques accidentels : La phénoménologie et la qualification des conséquences des scénarii accidentels ; la sécurité des procédés ; l'intégration de la composante humaine et organisationnelle dans l'analyse des risques ; l'évolution des méthodes et outils d'analyse des risques.

Risques liés au sol et sous-sol : Le comportement des terrains sous-jacents aux exploitations et vides souterrains ; la mécanique des fluides (eau-gaz) dans les espaces souterrains et l'aptitude des terrains à la séquestration du CO₂ ; la surveillance des mouvements du sol, des talus et falaises liés aux facteurs anthropiques ou naturels.

Gestion des risques : La participation à la diffusion de l'information technique contribuant à la perception et à la culture du risque ; l'appui et l'aide à la décision auprès des gestionnaires du risque.

Participation à des programmes européens :

L'INERIS mène une politique européenne active de participation aux programmes cadres de recherche et développement technologique (PCRD). Actuellement, il participe à 18 programmes européens dont 2 en tant que coordinateur. L'INERIS a contribué activement à la mise en place d'une Plate-forme Technologique Européenne sur la Sécurité Industrielle (ETPIS) qui réunit toutes les parties prenantes de la sécurité. Il s'agit de rédiger l'agenda stratégique de la recherche à moyen terme (10-20 ans) à mettre en œuvre dans le 7ème PCRD, qui permettra, par une démarche globale de réduction des accidents, de maintenir un niveau d'activité industrielle européenne durable et compétitive au niveau mondial.

ACTION n° 02

0,5 %

**Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux**

Cette action a pour finalité de coordonner et de développer les recherches de l'ensemble de la communauté scientifique en appui aux besoins d'expertise publique des risques pour la santé et de connaissance des contaminations de tous les milieux par les agents physiques, chimiques et biologiques. Elle s'appuie sur l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), établissement public administratif créé par la loi n°2001-398 du 9 mai 2001 et le décret 2002-299 du 1er mars 2002, sous la cotutelle du MEEDDAT et des ministères chargés de la santé, du travail et de l'emploi. Cette agence a pour mission de contribuer à assurer la sécurité sanitaire et évaluer les risques sanitaires dans le domaine de l'environnement, notamment vis-à-vis des populations.

Le programme de recherche « environnement santé » (PRES), créé par le MEEDDAT en 1998 et transféré à l'AFSSET, constitue l'essentiel de cette action. Il se caractérise par le lancement d'appels à propositions de recherche ouverts et la valorisation des résultats des recherches terminées. Il couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et il vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution. Il est explicitement prévu de le renforcer dans le cadre du plan national santé-environnement.

L'AFSSET finance des recherches appliquées à l'analyse de risque comme le prévoit l'article 3 du décret n°2006-676 du 8 juin 2006 relatif à l'AFSSET et modifiant le code de la santé publique. Pour l'exercice des missions énumérées à l'article L.1336-1, l'Agence exerce une veille sur l'évolution des connaissances scientifiques dans les domaines de sa compétence et définit, met en œuvre, soutient ou finance des programmes de recherche scientifique et technique. Ce programme de recherche est donc complémentaire d'autres programmes, tel que celui de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui finance des recherches plus fondamentales. Cette action vise également à favoriser l'intégration des jeunes chercheurs français dans les réseaux internationaux existants et joue un rôle dans la diffusion auprès du grand public des informations scientifiques. Elle participe au renforcement de l'influence de la France dans les instances communautaires et internationales en charge de l'environnement et de la santé.

Instances internes :

Afin d'assurer un partage interministériel du pilotage des recherches en appui aux politiques de santé publique environnementale, cette action est pilotée par un comité d'orientation présidé par la directrice générale de l'AFSSET. Les ministères chargés de la santé, du travail et de la recherche sont représentés au sein de ce comité.

Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique par un comité scientifique formé de scientifiques indépendants.

Orientations stratégiques :

Le contrat d'objectifs et de moyens, signé en avril 2007, pour les années 2008-2011 fixe les orientations stratégiques de l'Agence dans le domaine de la recherche:

- développer les activités de veille scientifique afin d'identifier les sujets émergents et d'informer les pouvoirs publics,
- définir, mettre en œuvre et soutenir des programmes de recherche sur la sécurité sanitaire dans l'environnement,
- rendre accessible l'information scientifique et contribuer au débat public sur la sécurité sanitaire liée à l'environnement.

Priorités pluriannuelles :

Elles sont définies en cohérence d'une part, avec les thèmes prioritaires identifiés par le plan national santé environnement et le plan cancer, et d'autre part, avec les programmes de recherche ou travaux de synthèse des connaissances déjà engagés par l'agence:

- toxiques pour la reproduction dans l'environnement ;
- agents cancérigènes dans l'environnement ;
- risques infectieux liés aux modes de vie ;
- nuisances sonores ;
- risques en émergence ;
- points critiques de méthode en évaluation du risque.

Participation à des programmes européens :

L'AFSSET participe activement à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action communautaire en matière d'environnement et de santé. Dans ce contexte, l'Agence coordonne le projet ERANET de mise en réseau des gestionnaires de programme nationaux en environnement et santé dans 10 pays de l'UE (ENVHEALTH), et, d'autre part un volet du projet intégré INTARESE « Integrated Assessment of Health Risks from Environmental Stressors in Europe » du 6ème PCRD pour la période 2005-2010. Ce projet vise notamment, à développer les outils et modèles nécessaires à l'évaluation intégrée des risques des substances chimiques pour le consommateur.

ACTION n° 03**82,2 %****Evaluation et prévention des risques nucléaires**

Cette action a pour finalité de réaliser les activités d'expertise, de recherche et de développement dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires, de la radioprotection, ainsi que de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels.

Cette expertise est nécessaire pour la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques. Elle est destinée d'une part à appuyer les administrations chargées du contrôle des installations nucléaires et de la radioprotection, et d'autre part à l'accomplissement des missions de service public, qu'il s'agisse de surveillance radiologique de l'environnement et des personnes exposées aux rayonnements ionisants, ou de formation professionnelle en radioprotection.

Cette action est entièrement mise en œuvre par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Créé par la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 et le décret n° 2002-254 du 22 février 2002, l'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé.

Cette action comprend quatre sous actions liées aux différentes missions de l'opérateur. La mission d'appui technique de l'IRSN à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est identifiée par la sous action 33. Conformément à l'article 16 de la loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, cette autorité administrative indépendante est consultée lors de l'élaboration des objectifs et des moyens de ce programme et en suit l'évolution via les instances de pilotage de l'IRSN (Comité de la recherche, Conseil d'administration et réunion préparatoire). Les objectifs et la part du budget de la sous-action 33 tiennent le plus grand compte de l'avis de l'autorité de sûreté nucléaire.

N°	Intitulé de la sous-action
31	Recherche et missions de service public
32	Appui technique aux pouvoirs publics
33	Appui technique à l'Autorité de sûreté nucléaire
34	Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance

Orientations stratégiques :

- refonder la dynamique de la recherche et viser l'excellence scientifique,
- optimiser la mission d'appui technique aux pouvoirs publics,

- ouvrir l'expertise de l'IRSN aux besoins de la société civile,
- jouer un rôle moteur sur la scène internationale et contribuer à la convergence des pratiques techniques de sûreté nucléaire en Europe et dans le monde.

Priorités pluriannuelles :

L'action de l'institut s'articule autour des sept défis fixés par le contrat d'objectifs 2006-2009, détaillés ci-dessous:

- 1. Contribuer à assurer un haut niveau de sûreté et de radioprotection dans les installations existantes** en veillant à maintenir au plus haut niveau, et jusqu'à la fin des opérations de démantèlement, la capacité d'expertise scientifique et technique nécessaires à l'évaluation des dossiers du point de vue de la sûreté comme de la radioprotection ;
- 2. Disposer à temps des connaissances et des moyens de l'expertise nécessaire pour les installations futures** en définissant suffisamment à l'avance les objectifs de sûreté des installations et activités futures, afin de disposer en temps utiles des connaissances et de la capacité d'expertise nécessaires à l'évaluation des dossiers de sûreté des projets présentés aux autorités ;
- 3. Assurer la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants tant des travailleurs que du public, et de la radioactivité sur le territoire national** par la définition, la mise en place et l'exploitation de stations de prélèvements et de mesures, afin de délivrer – au-delà de l'alerte – une information régulière à destination des autorités et du public ;
- 4. Contribuer à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi qu'à la maîtrise de la sécurité nucléaire et radiologique face au risque terroriste** en accentuant les recherches et développements sur les moyens de protection, de surveillance et de mesure des matières nucléaires en soutien à l'expertise ;
- 5. Développer la capacité de réponse technique et de mobilisation de l'IRSN face au risque de crise radiologique majeure** en faisant évoluer l'organisation, les outils techniques et les moyens sur le terrain, afin d'assurer en toutes circonstances l'efficacité maximale de sa contribution à la gestion de crise ;
- 6. Comprendre les effets de l'irradiation chronique de faible niveau** en apportant de nouvelles données scientifiques, en priorité les plus directement et rapidement utilisables pour évaluer l'impact sur l'homme et sur l'environnement d'une exposition chronique à des concentrations modérées ou faibles de produits radioactifs ;
- 7. Développer la protection contre les rayonnements ionisants dans le secteur médical** en apportant son concours aux services publics dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation et en participant, en collaboration avec d'autres organismes, à l'évolution des pratiques en matière de radioprotection des patients, du public et des travailleurs.

Participation à des programmes européens ou internationaux :

Les domaines de la sûreté nucléaire, de la radioprotection de l'homme et de l'environnement ainsi que de la sécurité des matières nucléaires et radioactives font l'objet de relations internationales intenses. Aux côtés des administrations et du Commissariat à l'énergie Atomique (CEA), l'IRSN est un acteur important de ces échanges internationaux. Les priorités dans ce domaine sont :

- contribuer à l'approfondissement des connaissances scientifiques et techniques dans un contexte de partage international des tâches. L'IRSN coordonne, notamment, le réseau européen SARNET (Severe Accident Network) ;
- participer à la demande des autorités française d'élaboration des documents de référence,
- contribuer à la mise en œuvre de projets bilatéraux ou multilatéraux destinés à renforcer la radioprotection, la sûreté et la sécurité nucléaires à l'étranger.

ACTION n° 04

Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie



Cette action a pour finalité de développer et de diffuser dans le monde économique, les solutions innovantes pour la lutte contre le changement climatique et la pollution. Elle s'appuie sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui conformément à la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990, est compétente dans les domaines de l'énergie, des pollutions et de l'effet de serre.

Le changement climatique induit par l'émission de gaz à effet de serre est un défi majeur pour les politiques publiques. Cette menace met en cause un système économique et énergétique fondé sur l'exploitation des ressources fossiles. La dissémination de substances polluantes et la complexité de nos systèmes de production et de consommation qui mobilisent de plus en plus de ressources et génèrent de plus en plus de déchets, représentent un deuxième enjeu majeur pour l'environnement.

L'ADEME est une agence d'objectifs qui déploie son activité sur ces questions. Sa capacité d'expertise lui permet de définir des « programmes » de recherche appliquée au développement industriel et de mobiliser sur ces enjeux laboratoires publics et entreprises. A l'aide de l'enveloppe de crédits incitatifs dont elle dispose, l'Agence soutient ainsi les recherches conduites par ces bénéficiaires, et s'attache à promouvoir la valorisation des résultats au travers du financement d'opérations de démonstration technologique. Au total, les deux tiers des financements de recherche de l'ADEME vont aux entreprises et le dernier tiers aux laboratoires publics.

Les recherches mises en œuvre ont une composante technologique importante dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les petites et moyennes industries du secteur de l'environnement. Cette relation avec le « terrain » est possible grâce à une forte implantation régionale, qui lui permet d'être confrontée à l'insertion des innovations dans le tissu économique et social, et de tisser des partenariats avec les collectivités territoriales et les entreprises.

L'action 4 est mise en œuvre à travers le financement incitatif de projets de recherche et l'établissement d'accords avec des organismes d'expertise et de recherche, comme l'AFSSET, l'INERIS, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), ou le réseau des centres techniques industriels (CTI). Ces accords ont pour but de favoriser la réalisation de grands programmes de recherche, de mutualiser les expertises pour renforcer leur présence au niveau européen et international et de soutenir la formation de jeunes chercheurs par le financement de bourses de thèse.

Orientations stratégiques et priorités pluriannuelles :

- Énergie et effet de serre : bâtiment sans effet de serre (programme PREBAT), transports propres (PREDIT), hydrogène et piles à combustibles, énergies renouvelables (photovoltaïque, bio-ressources, géothermie), capture et stockage du CO₂.
- Air et bruit : mesure et surveillance de l'air, caractérisation des polluants et leur impact sur la santé et les écosystèmes, réduction des émissions, qualité de l'air intérieur, réduction des nuisances sonores.
- Déchets et sols : réduction de la production de déchets, valorisation et recyclage, traitement, gestion durable des sols, technologies pour les sites et sols pollués.
- Outils pour le développement durable : consommation durable, éco-conception, nouveaux outils économiques, prospective, analyses sociologiques, comportement et stratégies des acteurs.

Participation à des programmes européens :

L'ADEME participe au 7ème PCRD en tant que point de contact national sur les deux thématiques énergie et environnement. L'Agence est partenaire de projets ERANET au sein desquels elle échange avec ses homologues européens, sur les méthodes de programmation et sur la mise en œuvre de programmes de recherche. L'objectif est de parvenir, dans un nombre significatif de cas, à lancer des appels à projets communs, évalués selon les mêmes critères et à en assurer le financement. L'ADEME participe ainsi aux ERANET SKEP (connaissances scientifiques pour la protection de l'environnement), SNOWMAN (gestion durable des sols et des eaux souterraines), PV (photovoltaïque), IB (biotechnologies), CIRCLE (impact du changement climatique), et INNER (énergie innovantes).

ACTION n° 05

Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

4 %



Cette action a pour finalité de développer des connaissances susceptibles d'éclairer les politiques publiques de l'écologie et du développement durable.

Cette action est fondée sur la mise en compétition d'équipes universitaires et d'établissements de recherche afin de sélectionner les meilleures réponses aux problématiques proposées. La tendance actuelle est de renforcer la dimension européenne de ces recherches, afin de stimuler l'excellence, d'élargir le spectre des apports possibles et de caler des recherches sur les agendas politiques européens. La plupart des projets rassemblent des équipes de disciplines et spécialités diverses et complémentaires. Les résultats scientifiques font l'objet d'actions de valorisation auprès des décideurs et gestionnaires des politiques publiques.

Chaque programme de recherche est piloté par un comité d'orientation, garant de la pertinence des recherches. Ce comité comprend des représentants des services centraux et déconcentrés, des établissements publics du ministère, d'autres ministères et d'acteurs du monde socio-économique. Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique, a priori et a posteriori, par un conseil scientifique composé de scientifiques indépendants. Les projets sont sélectionnés à la suite des procédures de mise en concurrence sous la forme d'appels à propositions de recherche ouverts. Les travaux européens sur le sujet (Workshop de l'UE : Science Meets Policy de Londres en 2005) présentent ce modèle comme un exemple. L'Agence Nationale de la Recherche a également adopté un fonctionnement similaire.

Les thèmes concernés sont la connaissance et la gestion des milieux naturels et de la biodiversité, les risques dans leur dimension accidentelle et chronique, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, les impacts du changement climatique, la gestion territoriale des eaux et des milieux littoraux, les outils économiques et les enjeux sociaux du développement durable. L'originalité par rapport aux programmes de la recherche académique vient du fait que ces thèmes sont abordés à partir de besoins exprimés par les gestionnaires, en co-construction avec les conseils scientifiques et tout en maintenant un haut niveau d'excellence scientifique.

Les mesures du Grenelle viennent conforter cette action en particulier dans le domaine de la recherche sur l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, les biotechnologies végétales ainsi que sur la gouvernance des territoires.

Un effort important est mené pour associer, dès le lancement des programmes, les différents ministères, établissements publics et usagers potentiellement intéressés par ces travaux, afin d'en garantir la pertinence. La diffusion des résultats à l'attention des décideurs publics et chercheurs se fait au travers de produits tels que des ouvrages de synthèse, des colloques de restitution, des informations sur le site internet du ministère ou la lettre mensuelle « recherche environnement ».

Suite au Grenelle de l'environnement des crédits ont été réservés pour inciter les établissements publics à associer les organisations non gouvernementales à l'expertise scientifique environnementale. Un appel à proposition sera lancé et ouvert à tous les organismes publics, les projets jugés satisfaisants par un comité d'évaluation indépendant seront subventionnés.

Cette action assure également le pilotage de l'ensemble du programme, le personnel correspondant étant essentiellement affecté aux recherches de la présente action et dépendant budgétairement de la mission « écologie et développement durable ».

Présentation des partenaires :

La mise en œuvre de l'action mobilise le service de la recherche (SR) de la direction de la Recherche et de l'Innovation du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

Tous les partenaires en charge des politiques publiques peuvent participer à l'orientation des programmes de recherche dans le domaine concerné, qu'ils financent des recherches ou non. La possibilité de cofinancement est ouverte aux organismes, aux directions d'administration centrale ou agences compétentes sur le thème du programme et à d'éventuelles structures privées.

En fonction des sujets et en tant que de besoin, un certain nombre d'organismes peut être associé à l'animation des programmes de recherche : ADEME, CEMAGREF, CNRS, INERIS, IRSN, INRA, GIP ECOFOR, Fondation de la recherche pour la biodiversité,...

Orientations stratégiques :

Quels que soient les vecteurs des risques encourus dans l'environnement (substances chimiques, risques naturels, nuisances physiques, biotechnologies...) le programme est orienté par les enjeux suivants :

- **Impacts et adaptation au changement climatique** : Recherche visant la fourniture de clés pour la gestion des conséquences du changement climatique.
- **Risques sanitaires** : Recherche visant à fournir l'expertise nécessaire à la prévention des risques sanitaires environnementaux.
- **Biodiversité, écosystèmes** : Actions visant à protéger la biodiversité, la dynamique des écosystèmes et la prévention des impacts des activités humaines.
- **Développement durable** : Recherche visant à créer les outils nécessaires aux politiques publiques du développement durable.
- **Europe** : Mise en place d'appels d'offres coordonnés avec les autres pays européens, participation à l'animation collective européenne et pilotage d'actions de prospective.

Priorités pluriannuelles

Les priorités sont de contribuer, par ces programmes de recherche incitatifs, aux engagements pris par le gouvernement et réaffirmés dans le cadre du Grenelle de l'environnement dans les domaines suivants :

- La connaissance et la protection de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ;
- Le domaine de la santé-environnementale, et notamment du développement de la toxicologie et de l'éco-toxicologie ;
- Les politiques territoriales et la gouvernance ;
- La connaissance des impacts du changement climatique, des changements à l'échelle du globe et le développement de stratégies d'adaptation ;
- L'intégration dans l'espace européen de la recherche.

Participation à des programmes européens :

Cette action est partenaire de programmes ERANET financés par la commission européenne. Les réseaux ERANET visent à encourager la création de liens étroits et durables entre des programmes nationaux de recherche poursuivant des objectifs communs. Le coût de la mise en réseau est pris en charge par la Commission européenne. Les recettes générées sont versées directement à des partenaires français (ADEME, Institut Français de la biodiversité, Office international de l'eau, GIP Médias-France, AFSSET). La collaboration prend en particulier la forme d'appels à propositions conjoints à l'ensemble des partenaires européens.

Les programmes ERANET en cours sont les suivants :

- BIODIVERSA, animé par l'Institut Français de la Biodiversité, met en commun les recherches européennes sur la biodiversité. Le MEEDDAT anime une des tâches et participe à l'ERANET à travers les programmes suivants : Ecosystèmes tropicaux, Agriculture et biodiversité, Espèces invasives, Biodiversité et gestion forestière.
- CIRCLE, animé par l'agence autrichienne de l'environnement, s'intéresse aux impacts du changement climatique. Le MEEDDAT, avec son partenaire le GIP Médias-France, anime le volet méditerranéen et participe au titre de son programme Gestion et impacts du changement climatique.
- CRUE, animé par le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, regroupe les recherches sur les risques d'inondation. Le MEEDDAT y participe grâce à son programme Risques, décisions, territoires.
- IWRM/NET, animé par l'Office international de l'eau, concerne les recherches en appui à la mise en place de la directive cadre Eau de l'Union Européenne. Le MEEDDAT anime le volet « prospective » et participe par ses programmes Eco-toxicologie, Pesticides et son programme Eaux et territoires en liaison avec l'ANR.
- SKEP, animé par l'agence britannique de l'environnement, est un programme auquel participent le MEEDDAT et l'ADEME. Il a pour but de mettre en réseau l'ensemble des programmes nationaux des régulateurs de l'environnement. Le MEEDDAT est chargé du volet « prospective ».
- ENVHEALTH animé par l'AFSSET a pour but de fédérer l'ensemble des recherches des Etats membres dans le domaine des risques sanitaires environnementaux. Le MEEDDAT participe via son programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens (PNRPE).

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Les leviers d'action :

- le pilotage des opérateurs du programme appuyé par des comités de la recherche interministériels ;
- la politique d'action assise sur une méthodologie (mise en concurrence, évaluation...) ;
- le contrat d'objectif des établissements ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union européenne.

Le choix de l'objectif :

- Veiller à une bonne liaison des recherches conduites avec les programmes complémentaires conduits au niveau européen (sélection des thèmes, échanges d'informations, valorisation...) ;
- Veiller à la qualité scientifique intrinsèque des projets financés.

Le choix des indicateurs

Les indicateurs de production et de reconnaissance scientifique (« impact » au sens « bibliographique » des articles) sont deux indicateurs complémentaires. Ils sont basés sur les outils publiométriques classiques du monde de la recherche : extraction des nombres de publications et des indices de citation de la base de données internationale de l'Institute for Scientific Information (ISI). Ils sont fournis par l'observatoire des sciences et techniques (OST) en lien avec les opérateurs, ces derniers fournissant à l'OST les identifiants de leurs équipes de recherche afin que cet organisme puisse dénombrer les occurrences de ces identifiants dans la base de l'ISI.

L'indicateur « participation européenne » vise à renforcer la pénétration européenne de toutes les activités du programme.

Indicateurs du programme	Actions concernées				
	action 1	action 2	action 3	action 4	action 5
1- production scientifique	x		x		
2- reconnaissance scientifique	x		x		
3- participation européenne	x	x	x	x	x

Le choix des valeurs cibles

Les caractéristiques que ces indicateurs mesurent ont fait l'objet d'efforts importants ces dernières années ; il est attendu le maintien de ces indicateurs. En effet, le maintien de la part des publications de référence internationale des instituts de recherche du programme (INERIS et IRSN) constitue en soi une performance, compte tenu de l'importance croissante de nouveaux acteurs tels que la Chine au niveau mondial.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	0.204	0.209	0.234		0.234	0,26
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	0.027	0.027	0.031		0.031	0.034

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	0.009	0.009	0.010		0.010	0.012

Précisions méthodologiques :

Les trois sous-indicateurs sont harmonisés avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ». Cet indicateur permet de mesurer la part des publications de niveau international des opérateurs du programme au niveau de la France, de l'Union européenne et du monde. L'année complète la plus récente disponible, en juillet de l'année n, est l'année n-2. La réalisation 2007 correspond aux publications 2006, la réalisation 2006 et 2005 aux publications 2005 et 2004.

- **Sous-indicateur 1.1** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique française pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS).

- **Sous-indicateur 1.2** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique européenne pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS).

- **Sous-indicateur 1.3** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique mondiale pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS).

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs divisé par le nombre d'articles de référence. Le calcul est en compte fractionnaire sur les instituts de recherche du programme (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles), pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme. Bien que les variations de l'indicateur soient lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)	indice	0.682	0.624	0.644		0.654	0.66

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est harmonisé avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ». Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par articles publiés l'année n-3 (le nombre de citations recueillies par articles publiés en 2005 est donc disponible en 2008)

La réalisation 2007 correspond aux articles publiés en 2005 ; la réalisation 2006 et 2005, aux articles publiés en 2004 et 2003.

Mode de calcul : part des citations à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme concernés (%) divisé par la part des publications de ces opérateurs au niveau mondial (%), pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités. La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par articles publiés l'année n-3

Le calcul est en compte fractionnaire sur les instituts de recherche du programme (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles) pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen	%		0.057(fin 6ème PCRD)	0.08		0.08	0.09
Taux de coordination des opérateurs du programme au niveau européen	%		0.105(fin du 6ème PCRD)	0.109		0.109	0.11
Ouverture européenne	%	50.0	49	50		50	50

Précisions méthodologiques :

- **Sous-indicateurs 3.1 et 3.2 (IRSN et INERIS):**

Ces deux sous-indicateurs sont harmonisés avec les autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur ».

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement de l'Union Européenne (PCRD) : la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme. La valeur 2006 n'est pas calculée, la valeur pour 2007 correspond à celle du 6ème PCRD en totalité.

Mode de calcul : Le sous-indicateur 3.1 est exprimé par le nombre de participations des opérateurs dans les programmes cadres rapporté au nombre total de participations dans les programmes cadres de l'Union européenne. Le sous-indicateur 3.2 est exprimé par la part de projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne dont les opérateurs sont coordinateurs.

Source des données : OST via la base CORDIS.

- Sous-indicateur 3.3 :

Ce sous-indicateur s'adresse à l'ensemble des agences de programmation (ADEME, AFSSET, SRP).

Mode de calcul : Cet indicateur est exprimé par le pourcentage de programmes faisant l'objet d'une collaboration formalisée avec au moins un pays européen en ce qui concerne la valorisation des résultats ou la coordination des appels à proposition.

Source des données : AFSSET, ADEME, SRP

OBJECTIF n° 2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques

Les leviers d'action :

- le contrat d'objectifs de l'IRSN.
- le futur comité d'orientation de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection.

Le choix de l'objectif :

Concernant l'IRSN dont l'ensemble des activités d'expertise et de recherche est financé par ce programme, il convient de s'assurer du fait que l'opérateur maintient la qualité de son expertise technique grâce à ses activités de recherche et satisfait aux besoins immédiats de l'expertise. La recherche finalisée de l'Institut a vocation à développer les connaissances et les outils nécessaires au progrès de la maîtrise des risques. Ses résultats doivent servir au mieux les activités d'expertises. L'indicateur est donc un composite centré sur la satisfaction des « clients » de l'IRSN.

Le choix des indicateurs :

L'indicateur de satisfaction des services de l'état et des autorités de sûreté permet d'apprécier la qualité des prestations. Il s'inscrit dans la démarche qualité de l'Institut.

INDICATEUR 2.1 : Indice de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'état et autorités de sûreté)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Respect des engagements négociés	note sur 20		15.6			16	16
Qualité technique	note sur 20		17.3			16	16
Pertinence	note sur 20		16.8			16	16
Qualité du dialogue avec l'institut	note sur 20		16.9			16	16

Précisions méthodologiques :

Une enquête (sous forme de questionnaire) est réalisée chaque année auprès des partenaires publics (services de l'Etat et autorités de sûreté) ayant signé une convention pluriannuelle avec l'IRSN qui se décline annuellement en un protocole. L'enquête est adaptée au protocole; chacune des actions inscrites au protocole est évaluée selon quatre critères : respect des engagements négociés, qualité technique, pertinence, qualité du dialogue.

Mode de calcul : Chaque action inscrite au protocole est évaluée sur une grille disposant de 5 niveaux de cotation (d'insuffisant à très satisfaisant) – Une note sur 20 par partenaire puis une moyenne sur 20 (tous partenaires confondus) sont ainsi calculées. Le poids de chaque partenaire est identique, il n'est pas pondéré par le volume des dossiers traités.

Source des données : IRSN.

Limites et biais connus : Pas de maîtrise des retours d'enquête (certains partenaires peuvent répondre en retard ou pas du tout) ; aspect subjectif des réponses ; le poids de chaque partenaire est identique.

OBJECTIF n° 3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Les leviers d'action envisagés :

- le comité de la recherche qui examine annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP ;
- le contrat d'objectifs de l'établissement ;
- une politique d'action assise sur une méthodologie : chaque programme s'appuie sur un conseil scientifique ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union Européenne.

Le choix de l'objectif :

Il s'agit de mesurer l'efficacité, en termes d'effet de levier, des actions de développement technologique financées par l'ADEME. En effet, l'ADEME développe des solutions technologiques innovantes devant être diffusées auprès des acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités territoriales, particuliers).

Le choix des indicateurs :

L'indicateur n°3.1, rendant compte de la contribution aux objectifs de Lisbonne, correspond assez bien aux modalités d'intervention de l'ADEME et de son appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le choix des valeurs cibles :

La valeur indiquée correspond à un haut niveau d'exigence qui doit être maintenu dans la durée. Il correspond aux objectifs de l'Etat en matière de part de la recherche privée dans l'effort national de recherche.

Le critère de Lisbonne (un euro de recherche publique donne lieu à deux euros de recherche privée) est reconnu comme stratégique. Le maintien de l'effet de levier au-dessus de 2 constitue donc en soi un défi important, du fait des difficultés des entreprises françaises à investir en recherche.

Il importe de noter que l'ADEME se doit de créer des incitations à la recherche dans des domaines émergents, donc plus risqués, où les investissements privés sont plus difficiles à susciter. Une cible plus élevée pourrait conduire à allouer des aides dans des domaines où ces aides ne jouent pas de rôle incitatif (effet d'aubaine).

INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)	ratio	1.32	1.46	1.6		2	2

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est exprimé par le montant des dépenses de recherche et de développement (R&D) engagées par les entreprises bénéficiaires d'une aide de l'ADEME, cette aide étant exclue, divisé par le montant total des aides de Recherche et Développement (R&D) attribué par l'ADEME aux secteurs public et privé.

Une modification du mode de calcul est intervenue en 2006 : les projets dont le taux de financement ADEME est inférieur à 5% ou supérieur à 95% ne sont plus pris en compte ; en effet, ceux dont le taux de financement est inférieur à 5% correspondent à des compléments d'engagement d'années précédentes ou hors R&D, et ceux dont ce taux excède 95% sont pour l'essentiel des marchés ou commandes ne relevant pas des aides aux projets. Ces éliminations représentent un faible nombre d'opérations susceptibles de générer de fortes instabilités dans l'indicateur.

Source des données : ADEME

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions		10 866 289	10 866 289		10 866 289	10 866 289
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux		1 592 169	1 592 169		1 592 169	1 592 169
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires		244 792 255	244 792 255		244 792 255	244 792 255
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		28 723 389	28 723 389		28 723 389	28 723 389
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable		11 989 966	11 989 966		11 989 966	11 989 966
Totaux			297 964 068	297 964 068		297 964 068	297 964 068

DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les 26 ETP (pour un effectif théorique maximal de 31 emplois) de l'action 5 intitulée « Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable » sont déversés à partir du programme 217 « Soutien et pilotage des politiques de l'écologie et du développement durable » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables » qui regroupe tous les emplois du ministère.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 281 359 498		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 279 770 541			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
77 724 758	297 964 068	8 299 998	289 664 070	297 964 068	19 759 367
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009
					(9)
					8 368 242
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009
					(10)
					5 871 698
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					5 519 427

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le montant (3) est théorique. Il n'intègre pas les désengagements d'AE réalisés par les opérateurs ainsi que la couverture des engagements par d'autres ressources (taxes, fonds propres, autres programmes LOLF).

Au 31 décembre 2009, pour l'action 5, le solde des engagements non couverts par les crédits de paiement s'élèvera à 19.8M€ au titre des AE 2006 à 2009.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		10 866 289	10 866 289
Crédits de paiement		10 866 289	10 866 289

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	10 866 289	10 866 289

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention a pour but de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'INERIS grâce au financement de ses recherches pour l'évaluation des risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement. L'INERIS bénéficie en 2009 de mesures nouvelles liées au Grenelle de l'environnement destinées au financement du pôle d'éco-toxicologie et de toxicologie à hauteur de 5 M€.

L'effort de recherche de l'Institut, selon les trois grands domaines thématiques, se répartit ainsi pour 2009 :

Domaines de recherche	budget en € (AE)	Mesures Grenelle en € (AE)
1. Substances et produits chimiques	2 200 000	5 000 000
2. Risques technologiques et pollutions	2 720 000	
3. Risques liés à l'après-mine, risques naturels et risques de stockage souterrain	946 289	
Total	5 866 289	5 000 000

Substances et produits chimiques (2,20 M€) :

La recherche en toxicologie et écotoxicologie menée sur cette thématique vise à progresser dans la compréhension des effets sur la santé et l'environnement de certains risques émergents (perturbateurs endocriniens, champs électromagnétiques, particules ultrafines et nanoparticules). En 2009, l'effort en matière de travaux expérimentaux sera poursuivi à la hauteur des enjeux liés directement au règlement REACH. En particulier, l'Institut achèvera la phase de construction de l'outil de toxicologie expérimentale ANIMEX. Les travaux expérimentaux seront accentués sur les nanoparticules et l'étude de l'impact des perturbateurs endocriniens chez les poissons couplera études sur animalerie « poissons » et études sur le milieu naturel.

Pour la même raison, l'Institut poursuivra le développement de méthodes et d'outils destinés à prédire les dangers des substances, en particulier avec les nouveaux « outils » demandés par REACH (tests in vivo, in vitro, in silico), pour une identification plus rapide et plus fiable des dangers des substances. L'INERIS assure le rôle de directeur du GIS sur les méthodes alternatives en expérimentation animale et les développements des nouveaux outils sont conçus dans cet esprit.

Pôle national toxicologie éco-toxicologie (5 M€) :

Comme recommandé dans le cadre du Grenelle, afin d'encourager la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la recherche sur les mécanismes de toxicité et d'assurer l'émergence d'un centre d'une taille critique de niveau international, 5 M€ sont engagés pour le renforcement du pôle existant en sud-Picardie autour de l'INERIS et de l'Université technologique de Compiègne. Ces moyens supplémentaires seront mobilisés dans une logique d'ouverture à l'ensemble des organismes de recherche.

L'INERIS utilisera donc 1 M€ pour le développement de ses capacités propres et mobilisera 4 M€ pour les investissements immobiliers et mobiliers nécessaires ainsi que pour l'accueil et la formation du personnel qui a vocation à élargir sur le programme 172 sous la responsabilité du ministère chargé de la recherche.

Risques technologiques et pollutions (2,72 M€) :

En matière de pollutions, l'INERIS poursuit ses recherches sur la mesure des polluants dans les milieux complexes (air, eau, sol) et sur la compréhension des processus de transfert dans et entre ces milieux, de l'échelle locale à l'échelle transfrontalière. Il élabore des modèles robustes pour évaluer les risques d'exposition. Dans une optique de surveillance des milieux et des populations, l'Institut développe des biomarqueurs d'exposition -traduisant des changements aux niveaux moléculaire ou cellulaire, mais aussi biochimique, physiologique ou comportemental. Concernant les polluants émergents, il poursuit le développement de techniques métrologiques innovantes adaptées aux nanoparticules. On notera, pour 2009, les avancées sur les techniques de mesure par spectroscopie de plasma induits par laser, technique prometteuse pour caractériser les nanoparticules des processus technologiques.

La recherche de l'Institut sur les risques technologiques vise à produire des connaissances relatives aux matières et phénomènes dangereux et à leurs effets sur l'homme, les structures et l'environnement : développement de modèles évolués d'incendie, d'explosion et de dispersion, évaluation et prise en compte des incertitudes, développement de référentiels pour une gestion des risques industriels et naturels. Les progrès en 2009 porteront en particulier sur la prise en compte des incertitudes, le développement des approches systémique et probabiliste, et la construction d'outils inter-opérables permettant une prédiction intégrative des mécanismes qui s'enchaînent dans les processus accidentels. L'Institut élargira aussi, le champ actuel de sa recherche en modélisation chimique, pour mettre au point une méthode de criblage des propriétés explosives et inflammables de substances chimiques ne faisant pas appel à l'approche expérimentale.

Afin de mieux appréhender les systèmes industriels complexes, tant sur le plan du processus physique que du point de vue des aspects humains et organisationnels, l'Institut développe une base de données d'essais expérimentaux de référence dans le domaine du risque accidentel (dans la logique du projet CERTES de plate-forme expérimentale en grand), des modèles évolués pour les phénomènes ainsi que des approches systémiques ou basées sur la sûreté de fonctionnement destinées à réduire la vulnérabilité des équipements et installations.

L'INERIS contribue à la mise au point de procédés industriels et au développement de nouvelles technologies, ou écotechnologies, plus propres et plus sûres car intégrant la maîtrise des risques et des impacts dès la phase de conception de ces procédés. Cela concerne notamment le développement des agrocarburants et les nouvelles sources de production et de stockage de l'énergie.

Risques liés à l'après-mines, risques naturels et risques de stockage souterrain (0,95 M€) :

En complément des recherches sur les lois de comportement et les couplages régissant l'évolution à long terme des ouvrages souterrains et des massifs rocheux, liées à l'utilisation du sous-sol (extraction passée ou actuelle de matériaux, stockages souterrains...), l'Institut poursuivra ses recherches relatives aux risques spécifiques que représentent les filières de captage, de transport et de stockage du CO₂.

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 «Protection de l'environnement et prévention des risques» de la mission «écologie développement et aménagement durables» dont l'INERIS est opérateur principal.

ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 592 169	1 592 169
Crédits de paiement		1 592 169	1 592 169

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 592 169	1 592 169

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) a pour but de lui permettre de mettre en œuvre et financer des programmes de recherche sur les problèmes de sécurité sanitaire en lien avec l'environnement et le travail.

La subvention en AE de 1 592 169 euros s'inscrit dans les engagements du gouvernement liés au plan national santé-environnement (PNSE).

Subvention 2009 :		(AE en €)
Crédits de fonctionnement :	Pilotage et animation des APR (2 ETP)	130 000
Crédits Incitatifs:	Programme européen de soutien à la recherche en Santé Environnement	0
	Programme national Environnement Santé Travail	1 462 169
Total		1 592 169

Afin de développer le caractère international des appels à projet de recherche, l'agence a financé pour trois ans, en mars 2008, avec deux pays partenaires un appel à projets de recherche trans-national pour le soutien à la recherche en Santé environnement, dans le cadre du projet européen d'ERANET ENVHEALTH sur la coopération entre agences européennes de recherche en santé environnementale, dont l'Afsset est coordinateur. L'Agence renforce ainsi son ouverture européenne et répond aux objectifs n° 7 du Contrat d'objectifs « Poursuivre l'implication dans les programmes européens et internationaux » et n° 21 « Développer le caractère européen et international des appels à projet de recherche ».

2 ETP sont dédiés spécifiquement à la coordination de l'ERA-Net et à la gestion administrative de l'appel à projets de recherche transnational intra-européen.

Au plan national, l'AFSSET dans le cadre de son programme pluriannuel de soutien à la recherche en Environnement Santé Travail (EST), lancera comme chaque année un appel à projets de recherche (APR) qui vise à améliorer une ou plusieurs dimensions de l'analyse du risque :

- identification et caractérisation des agents dangereux ;
- estimation des expositions ;
- connaissances des relations entre expositions et effets de santé ;
- modélisation et évaluation des risques ;
- construction sociale, perception et comportements face au risque sanitaire ;
- gestion des risques et facteurs limitant l'action publique ; cette dernière dimension sera renforcée dans l'APR2009.

Ce programme ambitionne ainsi de soutenir des projets scientifiques susceptibles de conduire à des avancées sur des questions essentielles en évaluation du risque sanitaire, et d'être à même de fournir les résultats dont les décideurs ont besoin pour mener des politiques de prévention efficaces. Étant centré sur l'appui aux politiques publiques, il est complémentaire des actions de soutien à la recherche fondamentale conduites par l'Agence Nationale de la Recherche depuis 2005, également dans le cadre du PNSE.

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » de la mission « travail et emploi », dont l'AFSSET est opérateur principal.

ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		244 792 255	244 792 255
Crédits de paiement		244 792 255	244 792 255

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	244 792 255	244 792 255

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention est destinée d'une part, au développement de l'expertise sur les questions liées aux risques nucléaires et radiologiques et, d'autre part, au financement de la recherche pour faire progresser les connaissances et constituer le socle de l'expertise actuelle et future. Des missions d'accompagnement complètent ces actions, notamment la veille permanente en radioprotection (gestion et exploitation des données dosimétriques concernant les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants et gestion de l'inventaire des sources de rayonnements ionisants), la surveillance radiologique de l'environnement et enfin la contribution à la formation en sûreté et en radioprotection vers les professionnels de santé et les personnes professionnellement exposées.

Les principales attentes vis-à-vis de l'IRSN, en cohérence avec les priorités pluriannuelles énoncées dans la partie « présentation des actions » du présent document sont :

- maintenir la qualité de l'expertise concernant les risques nucléaires et radiologiques au meilleur niveau international ;
- anticiper sur les nouveaux risques et les besoins liés aux nouvelles technologies du nucléaire ;
- développer une véritable culture de la concertation sur les risques nucléaires avec toutes les parties prenantes ;
- développer et améliorer la radioprotection des personnes potentiellement exposées aux rayonnements ionisants ;
- observer et rendre compte de la réalité des contaminations de l'environnement et des risques associés.

La fonction de secrétaire des groupes permanents d'experts assurée par l'IRSN est reprise à partir de 2009 par l'ASN. 275 000 euros sont ainsi transférés sur le programme 181 « Protection de l'environnement et prévention des risques » pour tenir compte de ce transfert d'activité. L'IRSN bénéficie par ailleurs d'une augmentation de 10 millions d'euros, soit une subvention totale de **244 792 255** euros en AE et CP, répartie comme suit entre les quatre sous-actions (répartition indicative) :

En milliers d'euros	AE 2009	CP 2009
Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public	143 100 000	143 100 000
Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics	6 300 000	6 300 000
Sous-action n°3.3 Appui à l'autorité de sûreté nucléaire	78 125 000	78 125 000
Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance	17 267 255	17 267 255
Total	244 792 255	244 792 255

Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public (143,1 M€)

La recherche de l'IRSN est indispensable pour anticiper les questions qui seront posées aux experts au fur et à mesure de l'évolution des technologies et pour disposer des données et outils scientifiques nécessaires à l'exécution des missions opérationnelles de l'IRSN dans le cadre de l'appui technique aux pouvoirs publics. Cette recherche n'a toutefois pas une vocation cognitive fondamentale, ou de développement technologique comme c'est le cas pour d'autres grands organismes (CNRS, CNES, INRA, CEA,...).

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, l'année 2009 verra la poursuite des programmes retenus comme prioritaires dans le contrat d'objectifs. Sur le comportement du combustible nucléaire, l'étude, l'expérimentation et la modélisation des accidents de réactivité des réacteurs électronucléaires se poursuivront avec la préparation du programme international *CIP*. A cette fin, le réacteur expérimental CABRI, utilisé par l'IRSN, fait l'objet d'une rénovation pour des essais prévus en 2010. S'agissant des accidents graves (accident avec fusion du cœur du réacteur), le programme *ISTP* « terme source » visant à mieux connaître les rejets de radioactivité qui pourraient résulter d'un tel accident sera poursuivi.

L'IRSN renforcera les moyens alloués aux recherches qui portent sur des domaines aussi différents que la criticité, le génie civil, le comportement des matériels, le contrôle-commande ou encore la fiabilité humaine et organisationnelle, du fait de l'importance des enjeux de sûreté associés à ces domaines de recherche (vieillesse du parc électronucléaire, recours accru à des systèmes de contrôle-commande informatiques complexes, importance du facteur humain dans les scénarii accidentels...).

L'Institut travaille aussi dans le domaine des agressions non nucléaires pouvant avoir des conséquences sur les installations (l'incendie, l'explosion, le séisme ou l'inondation). Il développe des programmes de recherche et d'études dans ces domaines, par exemple le programme *PRISME* qui a pour but l'étude de la propagation de la chaleur et des fumées en situation d'incendie dans une installation nucléaire.

L'IRSN s'appuie, en outre, sur des moyens extérieurs appartenant à d'autres organismes de recherche, afin d'acquérir des connaissances dans les domaines suivants (neutronique, thermohydraulique, mécanique, performance des matériaux, contrôles non destructifs, comportement sismique).

Dans le domaine de la gestion des déchets à haute activité et à vie longue (HAVL), l'IRSN poursuivra les recherches visant, notamment, à développer une capacité d'expertise indépendante sur certains aspects sensibles pour la sûreté et insuffisamment explorés au plan scientifique.

Dans le domaine de la radioprotection, l'Institut développe, le programme *ENVIRHOM* initié en 2001, qui a pour objectif d'étudier les effets des expositions chroniques aux rayonnements ionisants à de très faibles niveaux en associant les spécialistes de l'homme et de l'environnement.

Afin d'évaluer l'exposition des populations dans l'environnement, l'Institut mène des recherches visant à caractériser l'évolution spatiale et temporelle de la radioactivité notamment au travers du projet *EXTREME* dont l'objectif est d'évaluer l'impact des phénomènes climatiques extrêmes sur la répartition de la radioactivité artificielle et du projet *SENSIB* sur les facteurs de sensibilité environnementaux à une pollution radioactive.

Enfin, par son projet *EPICE*, l'Institut étudie les pathologies inhabituelles chez les enfants vivant sur les territoires contaminés par l'accident de Tchernobyl. Ces activités de recherche sont cohérentes avec les efforts de recherche du plan santé-environnement.

Au profit du secteur médical, l'IRSN s'attache à contribuer à améliorer la protection des patients et des professionnels notamment en cherchant à développer les connaissances sur les complications pouvant résulter de l'utilisation médicale des rayonnements ionisants. Un des principaux projets s'inscrivant dans ce cadre est le projet *ROSIRIS*, en collaboration avec l'INSERM et qui a pour objectif de contribuer à l'optimisation des traitements de radiothérapie.

L'Institut s'attache également à améliorer sa capacité de réponse médicale et sanitaire en cas d'urgence radiologique. Il s'agit notamment d'améliorer le diagnostic des tissus irradiés par la connaissance des effets de l'irradiation sur les tissus sains, de mettre au point de nouveaux bio-indicateurs de diagnostic du tissu irradié et d'améliorer le traitement des victimes par thérapie cellulaire ou moléculaire. Les travaux qui seront menés sont particulièrement motivés par une nette augmentation, ces dernières années, des accidents d'irradiation aiguë souvent dus à une mauvaise utilisation de sources de rayonnement ionisants dans le milieu industriel ou le secteur médical et par des résultats de traitement de victimes extrêmement prometteurs.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IRSN assure la surveillance du territoire et poursuit le programme de modernisation du dispositif actuel, qui a notamment pour objectif de permettre le suivi en continu de l'état radiologique environnemental et de détecter de façon précoce des événements radiologiques majeurs. En outre, l'IRSN gère les données issues du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement qui sont accessibles au public via internet. Pour ce qui concerne la radioprotection des travailleurs, l'Institut met en œuvre le système d'information sur la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants avec plus de 160 000 travailleurs suivis. Pour la population, l'IRSN collabore entre autres avec l'InVS sur la mise en place d'un système d'information relatif aux expositions médicales des patients aux radiations ionisantes (*EXPRI*).

Dans le domaine de la gestion des situations d'urgence radiologique ou nucléaire, l'IRSN poursuit la modernisation de ses moyens mobiles d'intervention afin de développer sa capacité technique de réponse en situation de crise.

Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics (6,3 M€)

Cette sous-action regroupe les activités d'appui technique au profit des administrations autres que l'autorité de sûreté nucléaire : Direction Générale de la Santé (DGS), en particulier dans le domaine de la radioprotection médicale récemment marqué par les accidents de radiothérapie survenus à Epinal, Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) pour l'impact radiologique des installations classées et des sols pollués ainsi que pour la réalisation d'un état des lieux radiologique autour des anciens sites miniers d'uranium, Direction générale du Travail (DGT) pour les travaux d'évolution de la réglementation de protection des travailleurs. L'Institut apporte aussi un appui opérationnel à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile (DDSC) pour la préparation à la gestion des interventions en situation d'urgence et la formation des personnels impliqués (unités d'intervention de la sécurité civiles, sapeurs pompiers,...). Le périmètre des partenaires publics auxquels l'IRSN apporte son appui technique est en constante croissance, et intègre notamment les agences sanitaires telles que l'AFSSA, l'AFSSET, l'InVS, ou plus récemment la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) en appui à ses missions sur la politique énergétique et la lutte contre les changements climatiques, et la Direction Générale de l'Alimentation (DGA) par laquelle l'Institut est mandaté en qualité de laboratoire national de référence.

Sous-action n°3.3 Appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire (78,125 M€)

Cette sous-action couvre les activités d'appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ces activités concernent la sûreté et la radioprotection des réacteurs, des usines du cycle du combustible, des laboratoires et installations de recherche, des opérations de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs. L'IRSN examine les justifications présentées par les exploitants dans le cadre des modifications envisagées de leurs installations et de leurs pratiques d'exploitation ainsi que des évolutions des organisations qu'ils mettent en œuvre. Sur la base d'éléments transmis par les exploitants, l'IRSN analyse les incidents survenus lors de l'exploitation des installations afin d'en tirer tous les enseignements permettant d'éviter leur renouvellement. Les activités d'appui à l'ASN couvrent également les domaines de la radioprotection de l'homme et de l'environnement ainsi que la gestion des situations d'urgence radiologique ou nucléaire et post accidentelles.

La promulgation de la loi TSN, de ses décrets d'application ainsi que le redémarrage du programme nucléaire français (réacteur EPR, usine d'enrichissement Georges Besse II, réacteur de recherche Jules Horowitz, installation ITER,...) génèrent un accroissement durable des activités de l'Institut. Cet accroissement de la demande s'inscrit en outre dans un contexte de vieillissement du parc nucléaire français faisant émerger de nouvelles problématiques de sûreté et de radioprotection.

Dans le domaine médical, l'accroissement des incidents ou accidents notifiés par les structures hospitalières exige une réponse à la mesure de l'enjeu. L'IRSN assurera une contribution technique accrue pour l'analyse des pratiques d'exploitation, des démarches de sûreté ainsi que pour la prise en charge médicale des patients victimes d'accidents de radiothérapie.

Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre les malveillances (17,3 M€)

Dans le cadre de l'appui technique au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), l'IRSN procède, à partir des dossiers transmis par les exploitants, à l'analyse de la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de base secrètes (INBS), de la propulsion navale (sous-marins et porte-avions), des sites d'expérimentation, des bâtiments support et des transports. Pour la gestion de crise, l'Institut réalise l'expertise des plans d'urgence des installations nucléaires relevant de la défense, prépare les scénarios des exercices de crise et développe les moyens de crise de l'Institut pour les situations accidentelles pouvant affecter les installations relevant de la défense.

L'IRSN apporte son expertise technique aux pouvoirs publics pour évaluer l'efficacité des mesures de protection physique, le suivi et la comptabilité des matières nucléaires. L'IRSN analyse les rapports requis par la réglementation et conduit des inspections à la demande du haut fonctionnaire de défense auprès du ministre chargé de l'industrie. Il apporte aussi son expertise dans la refonte du cadre réglementaire. Pour l'application en France des traités de lutte contre la prolifération nucléaire et chimique, l'IRSN assure la collecte des déclarations d'activités, accompagne les inspecteurs internationaux sur le sol français et conseille les exploitants.

ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		28 723 389	28 723 389
Crédits de paiement		28 723 389	28 723 389

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	28 723 389	28 723 389

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention a pour but de permettre à l'ADEME d'accompagner des travaux de recherche et développement (R&D) et le renforcement de l'innovation au sein des entreprises centrées sur les écotechnologies, notamment les PMI du secteur environnement. Il s'agit de participer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises au regard des enjeux

considérés : gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, gestion des ressources et recyclage, maîtrise des émissions polluantes et des effets sur la santé et les éco-systèmes...

Les frais de fonctionnement contribuent à hauteur de 143 postes ETP à l'effectif total de l'agence, dans une mission d'animation et d'orientation de la recherche et de l'innovation avec un budget incitatif total de l'ordre de 48 millions d'euros. Au-delà du montage d'appel à projets, de la contractualisation et du suivi des opérations, le personnel en charge de la R&D assure la valorisation des résultats, en particulier dans le cadre de missions d'expertise pour la mise en œuvre des politiques publiques.

	AE 2008	CP 2008
Crédits de fonctionnement	15 356 389	15 356 389
Crédits incitatifs	13 367 000	13 367 000
Total	28 723 389	28 723 389

Sur ces crédits incitatifs, au titre du programme 189, l'agence financera 9 des 10 programmes principaux et un programme transversal représentant annuellement environ 300 projets de R&D ainsi que 80 thèses.

Programme de recherche budget (AE) en euros	Part du programme 189
Transports propres et économes	1 714 000
Bâtiments économes	1 700 000
Capture et stockage du CO2	500 000
Production d'électricité à partir de sources renouvelables (photovoltaïque...)	1 000 000
Bioénergies et bioproduits	1 100 000
Réseaux intelligents et stockage de l'énergie	500 000
Écotecnologies et procédés sobres et propres dans le domaine de l'air, des déchets et des sols	2 700 000
Impacts de la pollution de l'air, du bruit, métrologie	1 000 000
Impacts des pollutions et des sols, évaluation environnementale des déchets et gestion des sols	0
Prospective et socio-économie	100 000
Thèses et actions transversales	3 053 000
Total	13 367 000

Les priorités de ces programmes principaux de recherche et développement de l'ADEME sont déterminées par le plan stratégique « Recherche » de l'agence. Les thèses et études financées dans le cadre du programme transversal viennent pour leur grande majorité renforcer ces programmes principaux.

En 2009, l'agence poursuivra le déploiement du fonds démonstrateur « nouvelles technologies de l'énergie (NTE) » amorcé fin 2008. Une partie du budget 2009 contribuera à ce déploiement. L'effort visera d'une part les véhicules du futur et les biocarburants de seconde génération et d'autre part la capture et séquestration du CO2.

Transport propre et économe : (part du P189 : 1,714 M€)

Sur ce thème, sur le plan technologique, il s'agit, d'une part, de caractériser les performances réelles des véhicules classiques et d'autre part de développer des véhicules alternatifs propres, en s'intéressant plus particulièrement aux dispositifs de stockage de l'énergie.

Pour l'aspect organisationnel, il s'agit d'expérimenter et développer des modes d'organisation favorables à une meilleure efficacité énergétique et environnementale. C'est particulièrement important en matière de transport de marchandises.

Bâtiments économes : (part du P189 : 1,7 M€)

Les priorités portent sur le développement d'outils de conception, de composants et d'équipements favorisant la réduction des consommations des bâtiments tout en respectant les objectifs en matière de qualité environnementale et sanitaire. L'ADEME privilégiera le soutien aux opérations de démonstration.

Capture et stockage de CO₂ : (part du P189 : 0,5 M€)

Les projets soutenus par l'ADEME devront contribuer à la réduction du coût de l'étape de captage, améliorer la compréhension des phénomènes de transport afin de maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux et analyser l'acceptabilité sociale de la technologie.

La priorité est la réalisation d'opérations pilotes de captage et de stockage de CO₂ à même de valider les concepts et de disposer d'un retour d'expérience. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à cette fin.

Production d'électricité à partir de sources renouvelables : (part du P189 : 1 M€)

Pour l'ensemble des filières, il s'agit d'améliorer les modèles de prédiction de la production, l'évaluation technique et financière des gisements, de développer les techniques de simulation et les filières hybrides afin de mutualiser les coûts et de réduire les intermittences.

Pour le photovoltaïque, les priorités sont la réduction des coûts de fabrication, l'augmentation des rendements des appareils de conversion, la fiabilité et l'intégration au bâti. L'ADEME participera par ailleurs, au développement d'un procédé de fabrication de silicium de qualité solaire.

Bioénergie et bioproduits : (part du P189 : 1,1 M€)

Ce programme vise à développer les usages et l'incorporation de la biomasse dans la consommation d'énergie et la production de biens. Ses objectifs sont :

- évaluer les ressources disponibles et l'impact de leur mobilisation pour les usages énergétiques ;
- augmenter le rendement et baisser les coûts de l'hydrolyse enzymatique ;
- faire sauter les verrous techniques des procédés de production de biocarburants par voie thermochimique ;
- travailler à la production d'hydrogène par la biomasse ;
- développer des bioproduits à haute valeur ajoutée.

Le financement d'un démonstrateur Biocarburants est prévu (suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2008 dans le cadre du fonds démonstrateur).

Réseaux intelligents et stockage de l'énergie : (part du P 189 : 0,5 M€)

Ce nouveau programme engagé en 2008, a pour objectif de préparer l'adaptation des réseaux de transport d'énergie aux contraintes des sources d'énergies renouvelables décentralisées, d'améliorer leur efficacité énergétique, et de développer des options innovantes de pilotage et de stockage. Après avoir identifié les acteurs et mis en place une coordination, il s'agit de soutenir les premiers projets et les premières initiatives d'animation.

Ecotechnologies et procédés sobres et propres dans les domaines de l'air des déchets et des sols : (part du P189: 2,7 M€)

Ce programme de recherche vise le développement de nouveaux modes de réduction ou de traitement des émissions dans les domaines de l'air, des sols, et des déchets et la mise au point de produits et de procédés permettant de réduire l'utilisation des matières premières. Le programme 189 finance en particulier les technologies du traitement des émissions atmosphériques et les technologies propres et économes des secteurs industriels : éco-procédés et éco-conception des produits.

Impacts de la pollution de l'air, du bruit et métrologie : (part du P 189 : 1,0 M€)

Le programme vise à développer des méthodes de mesures, des modèles de prévision et de cartographie adaptés aux nouvelles réalités de la pollution atmosphérique afin de rationaliser et d'adapter le dispositif de surveillance actuel. Face à l'émergence de nouvelles problématiques de pollution (pollution dans les lieux clos, formaldéhyde, composés organiques persistant, particules ultrafines) il s'attache à renforcer les connaissances sur les relations entre l'air extérieur et intérieur et entre l'air intérieur et les matériaux du bâtiment.

Prospective et socio-économie : (part du P 189 : 0,1 M€)

Le programme prospective et socio-économie vise à améliorer les connaissances sur les acteurs et leurs stratégies, en suivant l'évolution des opinions, des pratiques et en analysant les capacités de changement des pouvoirs publics, des entreprises et des consommateurs. Il développe des connaissances dans le domaine de la conception, de l'analyse, et de l'évaluation des outils des politiques publiques à caractère environnemental. Il construit une vision prospective afin d'asseoir les politiques publiques et les thèmes de recherche sur des visions partagées et cohérentes du long terme.

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 «Protection de l'environnement et prévention des risques» de la mission « Écologie développement et aménagement durables », dont l'ADEME est opérateur principal.

ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		11 989 966	11 989 966
Crédits de paiement		11 989 966	11 989 966

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	334 563	334 563

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Dépenses de fonctionnement : 334 563 €

Les crédits de fonctionnement permettent de mettre en œuvre les programmes incitatifs de recherche du MEEDDAT dans le champ des risques et des pollutions. Ils représentent environ 3% des crédits de l'action 5 et se répartissent en deux postes : le fonctionnement courant et l'évaluation des programmes de recherche.

Fonctionnement courant du SR : 94 563 €

Ces crédits comprennent des dépenses courantes de valorisation transversales aux programmes de recherche (brochures, plaquettes, sites web, ...), des abonnements à des revues, etc.

Financement de l'évaluation des programmes de recherche : 240 000 €

L'effort d'évaluation des programmes de recherche de l'action 5 initié en 2006 se poursuit. Ces évaluations s'appuient sur une méthodologie qui intègre les bonnes pratiques internationales, structurée dans un guide. Celles-ci sont confiées à des consultants extérieurs sous le pilotage d'un comité où l'ensemble des parties prenantes (Direction de la recherche et de l'innovation / service de la recherche, chercheurs, acteurs des politiques publiques) est représenté. Ces évaluations livrent des analyses très précieuses pour la conduite des programmes de recherche, notamment sur l'apport des recherches aux politiques publiques et l'intérêt des décideurs publics pour leurs résultats. A l'instar de beaucoup de pays d'Europe du Nord, et pour un investissement relativement modeste en regard du coût des recherches subventionnées, des données objectives sont ainsi disponibles pour conduire l'action publique. Il est prévu d'évaluer 3 programmes incitatifs de recherche en 2009, soit un coût estimé d'environ 80 k€ de dépenses externes par évaluation. Le rythme de croisière du système d'évaluation devrait être, in fine, de cinq programmes incitatifs de recherche par an.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	2 913 851	2 913 851
Transferts aux autres collectivités	8 741 552	8 741 552

Dépenses d'intervention : 8 155 403 € hors mesures Grenelle et 3 500 000€ de mesures Grenelle

Les dépenses d'intervention représentent 97% des crédits de l'action 5. L'essentiel des dépenses d'intervention correspond au versement de subventions pluriannuelles. La ventilation prévisionnelle de ces dépenses par catégorie est établie de manière indicative à partir des données actuellement disponibles : environ 1/4 de ces crédits relève de la catégorie 2, transfert aux entreprises (essentiellement des EPIC) et près des 3/4 relèvent de la catégorie 4, transfert aux autres collectivités.

Le MEEDDAT a mis en place une vingtaine de programmes de recherche dans les cinq grands thèmes suivants qui recoupent, pour la plupart, les priorités du Grenelle de l'environnement. Le tableau suivant montre la répartition des subventions 2009 sur ces thèmes en identifiant les mesures liées au Grenelle de l'environnement :

Répartition de la dépense d'intervention par thèmes

Thèmes	Lien avec les programmes européens Era-net	AE en € hors MN Grenelle	AE en € MN Grenelle	Intitulé Grenelle
Biodiversité et patrimoine naturel	BIODIVERSA	100 000	1 000 000	Développement de la recherche sur la biodiversité
Changements climatiques	GICC, CIRCLE	1 400 000	500 000	Actions transversales et adaptation au changement climatique
Gestion des milieux (air, eau, sols)	IWRM	2 000 000	0	
Risques environnementaux et sanitaires	CRUE	2 700 000	750 000	Recherche sur les biotechnologies végétales
Société développement durable et économie de l'environnement	SKEP	1 955 403	1 250 000	Accès des ONG à l'expertise
Total		8 155 403	3 500 000	

Programmes liés au Grenelle de l'environnement :

Les recherches proposées dans le cadre du Grenelle de l'environnement recouvrent les sujets suivants ici brièvement décrits :

Développement de la recherche sur la biodiversité : les programmes sur la gestion des écosystèmes forestiers, les liens entre l'agriculture et la biodiversité et les écosystèmes tropicaux seront renforcés en liaison étroite avec la fondation de recherche pour la biodiversité.

Actions transversales et adaptation au changement climatique : le programme « Gestion et impacts du changement climatique » sera complété d'un volet sur les enjeux sociaux de l'adaptation.

Recherche sur les biotechnologies végétales : un nouveau programme de recherche sur les risques liés à la dispersion d'OGM dans l'environnement sera initié.

Accès des ONG à l'expertise : les organismes de recherche et d'expertise seront sollicités sur appel à proposition et subventionnés après évaluation de leur projet d'implication des ONG dans l'orientation et le pilotage de leurs activités d'expertise.

Un niveau important de priorité est donnée aux programmes en partenariat avec d'autres États membres de l'UE, notamment dans le domaine des régulations environnementales (SKEP), du changement climatique (CIRCLE), des inondations (CRUES), de la biodiversité (Biodiversa) et de la gestion des milieux aquatiques (IWRM-NET). Un nouveau programme de recherche « Eaux et territoires » (E&T), en partenariat avec le CNRS, le Cemagref et le ministère de l'environnement du Québec a été financé en 2008. Ce programme constitue également le support national français majeur du programme européen IWRM qui vise le développement de recherches sur la gestion intégrée des eaux.

Les programmes publient régulièrement des appels à propositions. En général, un programme donne lieu également à une animation dont le but est d'organiser la réflexion collective, le dialogue chercheurs-décideurs et de transférer les connaissances en direction des responsables des politiques publiques.

Les recherches financées sur ces dépenses d'intervention, sont donc des projets retenus après consultation, par le biais d'un appel à proposition de recherche, puis sélection par les instances concernées (conseil scientifique et conseil d'orientation indépendants du MEEDDAT). Ces projets s'inscrivent dans le cadre des programmes de recherche du ministère créés par décision de la directrice de la recherche. Le financement de ces recherches correspond à une participation inférieure ou égale à 80% du montant prévisionnel de la dépense pouvant être subventionnée.

Dépenses liées au financement des programmes de recherche en 2009 (hors valorisation) : 10 666 403 €, pour une prévision d'environ 70 à 100 projets à financer.

Le déterminant du coût retenu est le **coût unitaire d'un projet de recherche (CUPR)**. Le projet de recherche est l'unité de base commune à tous les programmes de recherche. Une typologie des projets a dû être mise en place afin de prendre en compte la montée en puissance des problématiques socio-économiques de ces dernières années qui a entraîné une diminution du coût moyen des projets. Deux types de projets sont donc distingués :

- le type 1, projet centré sur un approfondissement des connaissances, correspondant à un montant compris entre 100-140 K€, incluant des frais d'équipement ;
- le type 2, projet centré sur une problématique socio-économique, correspondant à un montant compris entre 50-60 K€, soit environ la moitié du coût d'un projet de type 1.

Ces déterminants sont susceptibles d'évoluer : en effet, la montée en charge de la dimension européenne des programmes de recherche, par l'augmentation du nombre de partenaires associés, augmentera l'efficacité du dispositif de recherche mais aura pour corollaire un accroissement mécanique du coût d'un projet et une diminution du nombre de projets à budget constant.

Dépenses liées à la valorisation des programmes incitatifs de recherche : 989 000 €.

L'animation scientifique des programmes, la valorisation des résultats à l'attention des décideurs publics et des chercheurs, le soutien de manifestations, colloques, actes de colloques représente environ 10% des crédits d'intervention. Le déterminant du coût retenu est le **coût annuel de valorisation de programme de recherche (CAVPR)**. Il s'agit du coût moyen annuel de la valorisation attachée à un programme de recherche, soit 52 K€.

Échéancier prévisionnel de paiement pour les années ultérieures à 2009 :

Le service de la recherche finançant des programmes de recherche pluriannuels, la consommation des crédits de paiement correspond pour l'essentiel, à des versements sur des engagements datant des années précédentes selon les modalités prévues par les contrats. Les paiements intermédiaires et finaux sont conditionnés par l'évaluation positive des rapports scientifiques sur les recherches menées et la fourniture des factures correspondantes.

Échéancier prévisionnel des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	CP 2009	Reste à payer après 2009	Total
AE2003	0,25	0	0,25
AE2004	0,98	0	0,98
AE2005	2,78	0	2,78
AE 2006	1,58	1,42	3,00
AE 2007	2,00	3,85	5,85
AE 2008	0,73	6,16	6,89
AE 2009	3,33	8,32	11,65
Total	11,65	19,75	

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			271 249 102	271 249 102	285 974 102	285 974 102
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			271 249 102	271 249 102	285 974 102	285 974 102

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 645		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		1 667	1 674
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>		1 667	1 669
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>		0	5

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Seuls figurent dans ce tableau les emplois de l'IRSN, opérateur principal du programme. Les emplois de l'INERIS, et l'ADEME, sont présentés dans le projet annuel de performance du programme 181 «Protection de l'environnement et prévention des risques» de la mission «écologie développement et aménagement durables». Les emplois de l'AFSSET sont présentés dans le projet annuel de performance du programme 111 «Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail» de la mission «travail et emploi».

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP (2)			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP		
		ETPT	ETP	Effectifs		"sous plafond"	"hors plafond"	Total		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire			1 645			1 667	0	1 667		1 669	5	1 674
Totaux			1 645			1 667	0	1 667		1 669	5	1 674

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

EMPLOIS PRIS EN COMPTE DANS UN AUTRE PROGRAMME POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Information : Le tableau ci-dessous présente les emplois des opérateurs rattachés au présent programme et à un ou plusieurs autres programmes et dont les emplois sont comptabilisés dans l'un de ces autres programmes (programme chef de file) au titre du plafond d'emplois des opérateurs.

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le présent programme 189 ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 189 ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file) ETP (2)			Rémunérés par le présent programme 189 ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file) ETP		
		ETPT	ETP	Effectifs		"sous plafond"	"hors plafond"	Total		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie 181 Prévention des risques		1 144				858	313	1 171		903	323	1 226
AFSSET - Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		89				115	9	124		115	12	127
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques 181 Prévention des risques			608			594	75	669		595	83	678
Totaux		1 233	608			1 567	397	1 964		1 613	418	2 031

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

IRSN - INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui résulte de la fusion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) intervenue en 2001 et placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le directeur général de la prévention des risques (DGPR) exerce la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut.

L'IRSN exerce en appui des pouvoirs publics des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire, la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance.

L'IRSN est l'opérateur unique de l'action n°3 « évaluation et prévention des risques nucléaires » du programme 189. Cette action a pour finalité de réaliser les activités d'expertise, de recherche et de développement dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires, de la radioprotection, ainsi que de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels. L'action est décomposée en quatre sous-actions : 3.1- recherche et missions de service public ; 3.2- appui technique aux pouvoirs publics ; 3.3- appui technique à l'Autorité de Sûreté Nucléaire ; 3.4- sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre les malveillances.

Le premier contrat d'objectif quadriennal a été signé le 5 juillet 2006 entre l'Etat et l'IRSN. Il a pour objet d'encadrer l'approche stratégique d'ensemble retenue pour permettre à l'IRSN de remplir pleinement ses missions et de définir ses objectifs scientifiques et techniques majeurs en inscrivant les plus importants dans une perspective de moyen et long termes. Il explicite également les objectifs à atteindre en termes d'efficacité des politiques et instruments de gestion de l'institut. Il comporte les indicateurs du présent programme ainsi que les indicateurs complémentaires qui permettent un pilotage fin de la performance des organismes.

Le suivi du contrat d'objectifs s'effectue sur la base du rapport annuel transmis au commissaire du Gouvernement. Ce rapport peut, à l'initiative du commissaire, être discuté en réunion annuelle de suivi avec les principales administrations concernées.

Ce contrat d'objectifs est complété en 2008 par un plan à moyen et à long terme élaboré en liaison avec les ministères de tutelle qui quantifie les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs.

Les sept grands défis qui mobilisent et structurent les capacités de recherche et d'expertise de l'IRSN durant ce contrat d'objectifs sont décrits dans la fiche de présentation de l'action n°3.

L'IRSN est concerné par deux objectifs et quatre indicateurs de performance au niveau du programme 189 :

- un objectif transversal de production de connaissances au meilleur niveau international mesuré par trois indicateurs communs à d'autres programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur » :

- indicateur 1.1 - production scientifique des opérateurs du programme ;

- indicateur 1.2 - reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (indice de citation à 2 ans) ;

- indicateur 1.3 - taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen, lui-même subdivisé en deux sous indicateurs (le taux de succès des participations et le taux de coordination) ;

- un objectif de mise à disposition de la nation des connaissances scientifiques et de l'expertise, nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques, mesuré par un indicateur de satisfaction des services de l'état et des autorités de sûreté qui permet d'apprécier la qualité des prestations.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires	207 462	207 462	235 067	235 067	244 792	244 792
Subventions pour charges de service public	207 462	207 462	235 067	235 067	244 792	244 792
Totaux pour ce programme	207 462	207 462	235 067	235 067	244 792	244 792
Programme 212 : Soutien de la politique de la défense	3 204	3 204	3 210	3 210	3 210	3 210
Subventions pour charges de service public	3 204	3 204	3 210	3 210	3 210	3 210
Totaux	210 666	210 666	238 277	238 277	248 002	248 002

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	115 453	122 373	Ressources de l'État	186 491	208 071
Fonctionnement	136 100	147 435	- subventions de l'État	176 491	208 071
Intervention			- ressources fiscales	10 000	0
			Autres subventions	4 108	577
			Ressources propres et autres	91 919	39 653
Total des dépenses	251 553	269 808	Total des recettes	282 518	248 301
Résultat : bénéfice	30 965		Résultat : perte		21 507
Total équilibre du CR	282 518	269 808	Total équilibre du CR	282 518	269 808

L'exercice 2007 comporte deux ressources à caractère exceptionnel pour un montant global de 45 M€ dont 30 M€ au titre d'une régularisation de TVA et 15 M€ au titre d'une reprise de provision sur charges fiscales. Ces opérations sont générées par l'évolution de la situation fiscale de l'Institut.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement		7 941	Capacité d'autofinancement	26 685	
Investissements	31 034	24 645	Ressources de l'État	30 972	21 416
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	5 961	3 538
Total des emplois	31 034	32 586	Total des ressources	63 618	24 954
Apport au fonds de roulement	32 584		Prélèvement sur le fonds de roulement		7 632

En 2008, la capacité d'autofinancement se calcule à partir du résultat prévisionnel (- 21,5 M€), duquel est déduit 1,4 M€ de reprises sur amortissements et 2,5 M€ de quote-part de subvention d'investissement rapportée au compte de résultat, et auquel est rajouté 17,5 M€ de dotation aux amortissements et provisions. L'insuffisance d'autofinancement s'établit à 7,9 M€ et correspond aux surcoûts du projet CABRI ;

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	122 373	129 936		24 645	276 954

Les dépenses de personnel :

En 2008, ce budget s'élève à 122,4 M€ et représente 40 % de la totalité des dépenses. Les dépenses prévisionnelles de rémunération du personnel permanent augmente de 5% (évolution de l'effectif et revalorisation des taux standards). La dépense relative au personnel temporaire (thésards, post-docs et stagiaires) progresse et marque la volonté de l'institut de soutenir son programme d'excellence scientifique et ses relations avec les universités.

Les autres dépenses de rémunération (indemnité de départ à la retraite, cantine, UNEDIC ...) diminuent notamment par la disparition des indemnités de départ anticipé à la retraite avec la fin de l'accord CAPRON.

Les dépenses de fonctionnement :

Au sein des dépenses de fonctionnement, le poste des achats (études, fournitures, services) qui représente 135M€ est en forte progression (+10%) par rapport au budget révisé en 2007. En effet le développement des capacités d'expertise et les travaux de remise à niveau CABRI (sous-traitance CEA) se traduisent par un recours accru à la sous-traitance.

Les dépenses d'investissements :

Les principaux postes de dépenses sont liés au remboursement de l'emprunt contracté pour le financement du transfert du siège social, à l'alimentation du fonds dédié au démantèlement et au financement de projets IRSN (projet CABRI, dispositif de surveillance radiologique, renouvellement des moyens d'intervention, rénovation des moyens de simulation ...).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	1 645		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 667	1 674
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		1 667	1 669
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		0	5

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Ces chiffres intègrent les salariés de l'IRSN mis à disposition de l'ASN sur la base d'une convention (50 en 2008) ainsi que les emplois rémunérés en qualité de thésards, post doctorants et stagiaires.

Le plafond d'emplois en 2009 est augmenté de 2 ETP pour les missions d'expertise dans un contexte d'augmentation importante et durable des besoins d'appui technique en sûreté nucléaire et en radioprotection, résultant des nécessités opérationnelles des exploitants, en lien avec la relance du programme nucléaire, le vieillissement du parc existant et le durcissement de la réglementation.

Le développement des actions commerciales de l'ensemble de la filière nucléaire française sur le marché international s'accompagne d'une implication de l'Institut au bénéfice des organismes de sûreté des pays concernés. Cette implication appelle la création en 2009, de 5 ETP, hors plafond (10 ETP sur la période 2009-2011) , dont le financement est assuré exclusivement par des contrats de prestation à l'international.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

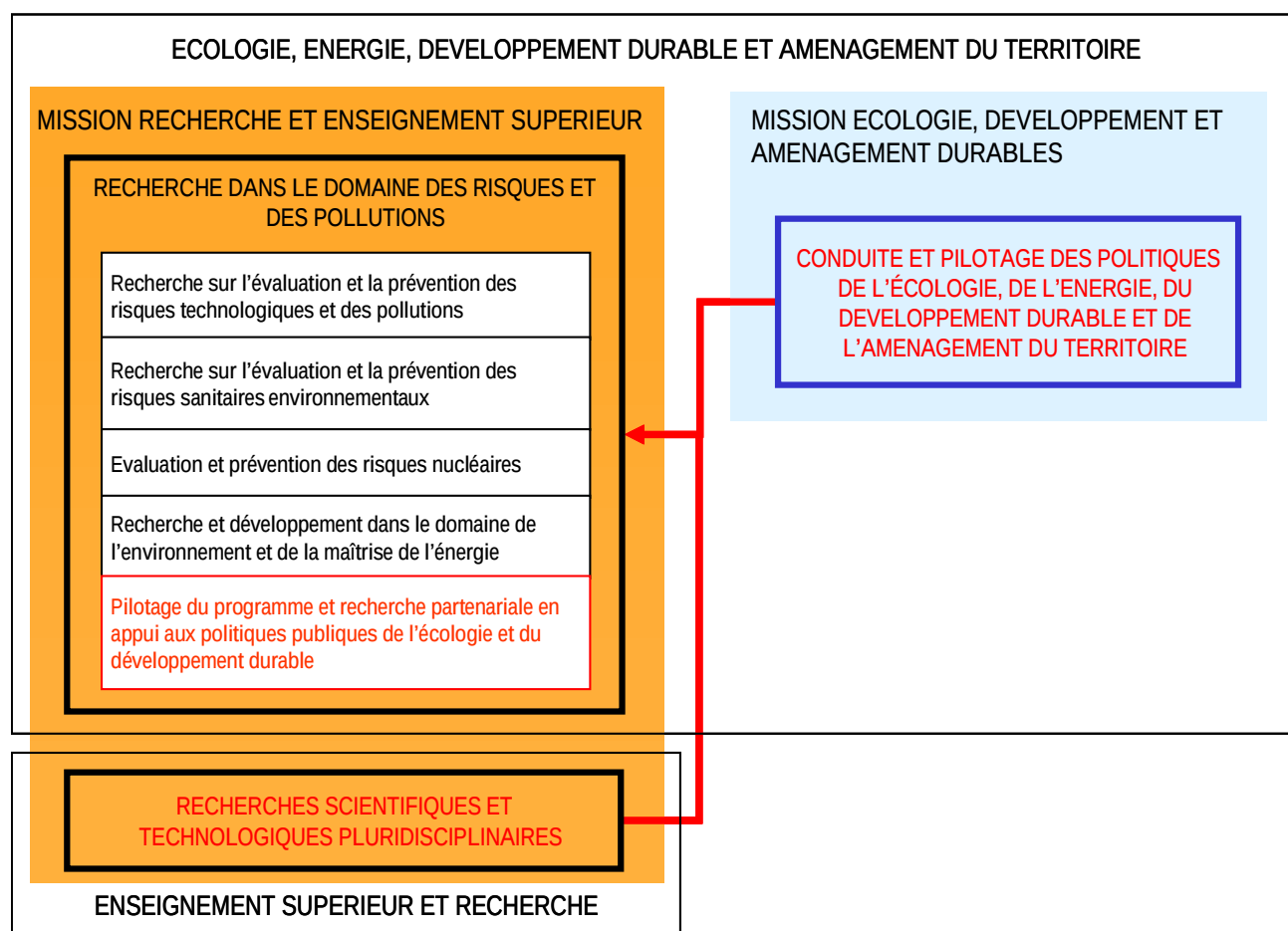
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	10 866 289		+2 859	+10 869 148	+6 354 610
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 592 169		+419	+1 592 588	+1 724 704
Evaluation et prévention des risques nucléaires	244 792 255		+92 945	+244 885 200	+254 669 835
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 723 389		+7 558	+28 730 947	+31 114 378
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	11 989 966		+2 057 155	+14 047 121	+10 945 687
Totaux	297 964 068		+2 160 936	300 125 004	304 809 214

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2 160 936
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-106 936
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-2 054 000

OBSERVATIONS

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Les moyens de gestion de chaque politique du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » sont directement et intégralement affectés à chacune des actions concernées. Par ailleurs, le présent programme reçoit des crédits de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement des territoires » du MEEDDAT ainsi que du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

- crédits reçus du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » : 2 054 000 €

Le présent programme reçoit des crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » sur son action 5 (Direction de la recherche et de l'innovation/ service de la recherche). Il s'agit :

- des crédits de personnel : le programme soutien du MEEDDAT porte les crédits de personnel de l'ensemble des agents (administration centrale et services déconcentrés). Les crédits relatifs au personnel du service de la recherche imputés sur l'action miroir correspondante du programme soutien du MEEDDAT sont intégralement déversés. En outre, les autres crédits de titre 2 sont déversés sur la base de la ventilation des ETPT retenue en 2008, avec un ajustement du montant de titre 2 ;
- des crédits de fonctionnement courant associés aux effectifs retenus.

- crédits reçus du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » : 106 936 €

Le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » déverse des crédits de soutien sur l'ensemble des actions du présent programme. Ces déversements se font au titre du pilotage, de l'animation et au titre des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'Agence Nationale de la Recherche. Concernant le déversement au titre de l'ANR, pour 2009, de nouvelles modalités de ventilation des crédits ont été adoptées. Celui-ci se fait, par action, en fonction des montants en AE allouées par l'Agence aux opérateurs du programme et non plus au prorata du poids budgétaire de chaque action. Cette nouvelle méthode est conforme à la recommandation initiale du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP). En raison de ce changement de méthode, les déversements 2009 ne sont pas comparables à 2008.

COMMENTAIRES :

Les déversements reçus des programmes de soutien du MEEDDAT et de la MIREs conduisent à augmenter de 0,73% les crédits du présent programme.

PROGRAMME 188

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	446
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	448
Présentation du programme et des actions	452
Objectifs et indicateurs de performance	458
Justification au premier euro	465
Opérateurs	476
Analyse des coûts du programme et des actions	486

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Franck CHEVET

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie

Les objectifs du programme contribuent à :

- fournir de l'énergie aux consommateurs dans un contexte d'appauvrissement des réserves mondiales d'énergie conventionnelle ;
- répondre à la demande énergétique à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation de l'énergie ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La mise en œuvre, à moyen et long termes, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort important de recherche. La politique publique dans ce domaine vise à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assumer seules.

La stratégie opératoire du programme passe notamment par les contrats d'objectifs conclus entre l'État et les trois opérateurs suivants : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Les recherches servant les objectifs stratégiques du programme sont à vocation technologique et leurs orientations sont arrêtées entre les établissements et leurs ministères de tutelle.

Les priorités retenues reprennent les objectifs développés dans la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique qui dispose en particulier (article 5) que le troisième axe de la politique énergétique est de développer la recherche dans le secteur de l'énergie afin notamment de :

a – permettre à la France de conserver sa position de premier plan au niveau mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire (opérateur CEA) grâce notamment à l'amélioration des performances du nucléaire actuel (deuxième et troisième générations de réacteurs), au développement des systèmes nucléaires de quatrième génération (réacteurs et combustibles) et à la conduite de programmes pour assurer une gestion durable des déchets nucléaires dans le cadre des orientations fixées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs,

b – développer de nouvelles technologies de l'énergie (NTE) en améliorant les procédés et technologies de production, de stockage, de transport et d'utilisation. Les opérateurs contribuant à cette action sont, chacun pour ce qui le concerne, le CEA, l'ADEME et l'IFP.

Les orientations relatives au nucléaire (a) sont reprises dans le premier objectif stratégique du programme, « Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle ».

Les ambitions en matière de NTE (b) sont affichées par le deuxième objectif stratégique du programme « Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Par ailleurs, si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national, ces derniers n'en représentent pas moins, et pour de nombreuses années encore, une part importante des formes d'énergie utilisées en France et dans le monde, notamment dans le secteur du transport. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel restent donc un objectif stratégique essentiel de la politique de recherche énergétique, affiché dans ce programme en troisième objectif stratégique « Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières ». Cet objectif est mis en œuvre par l'IFP.

Enfin, la politique publique de recherche énergétique intègre, à travers le quatrième objectif stratégique « Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie », la volonté d'optimiser le coût de ses actions.

Au-delà des informations contenues dans ce projet annuel de performance, il convient de noter les résultats du Grenelle sur l'environnement, tenu en 2007, dont l'une des conclusions est de mener une politique ambitieuse en matière de recherche, en particulier, pour ce qui concerne le développement des nouvelles technologies de l'énergie. La mise en œuvre de cette conclusion, en cours d'élaboration, pourrait influencer de façon importante l'évolution du programme.

En termes de publications, il convient de rappeler qu'un rapport sur la politique énergétique sera joint en annexe au projet de loi de finances, conformément à l'article 106 de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Par ailleurs, conformément à l'article 10 de cette loi, le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé de la recherche ont transmis en 2007 au Parlement le premier rapport sur la stratégie nationale de la recherche dans le domaine énergétique. La loi prévoit une mise à jour de ce document dans cinq ans.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle
INDICATEUR 1.1	Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires »
INDICATEUR 1.2	Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA)
OBJECTIF 2	Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique
INDICATEUR 2.1	Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP
INDICATEUR 2.2	Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : effets de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE
OBJECTIF 3	Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières
INDICATEUR 3.1	Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes)
OBJECTIF 4	Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie
INDICATEUR 4.1	Mesure de la valorisation des programmes de recherche
INDICATEUR 4.2	Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	438 956 495	500 000		439 456 495	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	111 616 454			111 616 454	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	111 850 940		5 000 000	116 850 940	
Totaux		662 423 889	500 000	5 000 000	667 923 889	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	438 956 495	500 000		439 456 495	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	111 616 454			111 616 454	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	111 850 940		5 000 000	116 850 940	
Totaux		662 423 889	500 000	5 000 000	667 923 889	

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000		442 600 000	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949		81 472 949	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	138 330 000	5 911 467	144 241 467	
Totaux		662 402 949	5 911 467	668 314 416	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	442 600 000		442 600 000	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	81 472 949		81 472 949	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	138 330 000	5 911 467	144 241 467	
Totaux		662 402 949	5 911 467	668 314 416	

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		662 402 949	662 423 889		662 402 949	662 423 889
Subventions pour charges de service public		662 402 949	662 423 889		662 402 949	662 423 889
Titre 6. Dépenses d'intervention			500 000			500 000
Transferts aux autres collectivités			500 000			500 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		5 911 467	5 000 000		5 911 467	5 000 000
Prêts et avances		5 911 467	5 000 000		5 911 467	5 000 000
Totaux		668 314 416	667 923 889		668 314 416	667 923 889

DÉPENSES FISCALES⁸

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
230404	Provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Aider la recherche dans le secteur pétrolier</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1953 - Dernière modification : 2000 - Mesure de trésorerie - CGI : 39 ter</i>	20	ε	nc
Coût total des dépenses fiscales⁹		20	0	0

⁸ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

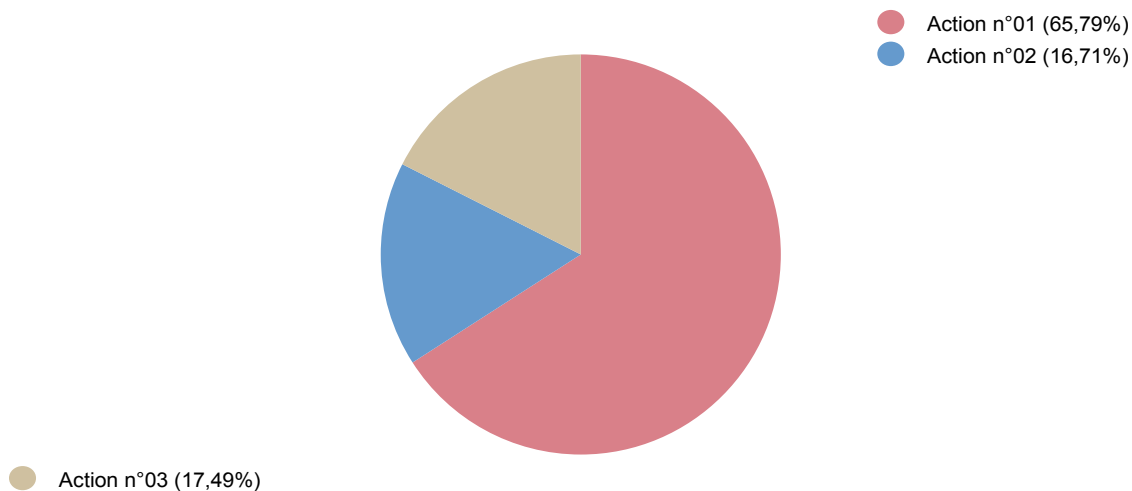
⁹ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	439 456 495	439 456 495
02	Nouvelles technologies de l'énergie	111 616 454	111 616 454
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	116 850 940	116 850 940
Totaux		667 923 889	667 923 889

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 188 « Recherche dans le domaine de l'énergie » s'inscrit dans la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Les finalités de la recherche dans le domaine énergétique recoupent celles de la politique énergétique, présentées à l'action « Politique de l'énergie et des matières premières » du programme 174 « Energie et matières premières » de la mission « Ecologie, développement et aménagement durables » :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La mise en œuvre, à moyen et long termes, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et technologique. Les trois actions de ce programme visent à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assurer seules.

Le programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » comporte des activités de recherche visant une application industrielle relativement bien définie. Il ne comprend donc pas les activités de recherche fondamentale, qui relèvent du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Par conséquent, les crédits du Centre national de recherche scientifique (CNRS) destinés aux laboratoires impliqués dans la recherche énergétique ne figurent pas dans ce programme.

Acteurs et pilotage

Le programme est mis en œuvre par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Opérateurs

Trois établissements sont opérateurs du programme :

- le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), placé pour le volet civil de son activité sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) : rattaché à titre principal au programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), placée sous la double tutelle du MESR et du MEEDDAT : rattaché à titre principal au programme 174 « Energie » ;
- l'Institut français du pétrole (IFP) sous la tutelle du MEEDDAT : rattaché au présent programme.

Les contrats d'objectifs avec les trois opérateurs ont été renégociés en 2006.

Une subvention annuelle est versée aux trois opérateurs et les programmes de recherche sont arrêtés conjointement entre les tutelles et les établissements. Au contraire des deux autres organismes, l'ADEME ne réalise pas directement d'opérations de recherche mais distribue des subventions aux acteurs de la recherche.

Présentation des actions

Le programme est composé de trois actions :

1 - La recherche en matière nucléaire vise à maintenir le haut niveau de compétitivité de cette filière, à accroître la sécurité de la production d'énergie nucléaire et à réduire encore son impact sur l'environnement.

Cette action est directement réalisée par le CEA.

2 - La recherche en matière de nouvelles technologies de l'énergie poursuit un double objet :

- identifier et développer de nouvelles filières de production d'énergies propres et/ou renouvelables et les aider à atteindre un niveau de rentabilité minimum ;
- trouver et développer de nouvelles méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), permettant de réduire la consommation d'énergie tout en préservant la croissance économique.

Cette action est directement réalisée par le CEA (pour certaines nouvelles technologies de l'énergie telles que l'hydrogène, les piles à combustible, le solaire photovoltaïque, la gazéification de la biomasse, ainsi que pour les matériaux et nanomatériaux pour l'énergie) et par l'IFP (pour la production d'hydrogène, la captation et le stockage du

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

CO₂, et les bioénergies). Elle bénéficie également des contributions fournies par d'autres organismes de recherche sur la base des subventions allouées par l'ADEME (pour l'URE et les énergies renouvelables – EnR).

3 - La recherche en matière d'hydrocarbures (amont, avec le volet « exploration – production » ; aval avec le volet « raffinage – pétrochimie » et « moteurs – énergie ») vise, malgré la diminution des ressources conventionnelles, à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement des acteurs économiques en hydrocarbures au plus faible coût, à réduire les impacts sur l'environnement et à contribuer au développement économique des filières associées au pétrole, au gaz, aux moteurs et à la pétrochimie.

Cette action est directement réalisée par l'IFP.

La recherche en matière d'hydrocarbures bénéficie en outre de crédits incitatifs. Ainsi, pour contribuer au financement de la recherche technologique et de l'innovation dans le domaine pétrolier et parapétrolier, l'État octroie, par l'intermédiaire d'un dispositif appelé Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), des avances remboursables à destination de l'industrie – en particulier des PME – et d'organismes de recherche. Depuis 2007, compte tenu des ressources budgétaires disponibles, l'État concentre ses efforts sur le paiement des factures présentées par les entreprises au titre des projets RTPG des années antérieures.

Modalités de gestion

L'ensemble des crédits de ce programme est regroupé dans un BOP unique et une unité opérationnelle, placés sous la responsabilité du Directeur général de l'énergie et du climat.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire
- ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie
- ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

65,8 %



L'utilisation de l'énergie nucléaire est indispensable pour répondre aux besoins énergétiques de la France et plus généralement de l'Europe. Elle ne produit pas de gaz à effet de serre et assure une sécurité d'approvisionnement énergétique appréciable. Néanmoins, l'énergie nucléaire suscite des interrogations qu'il convient de prendre en compte : il s'agit de la problématique des déchets (impact environnemental), et de celle de l'impact potentiel sur la santé humaine.

La recherche en matière nucléaire permet de maintenir le haut niveau de compétitivité de cette énergie.

Le CEA est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de cette action. Sur un effectif civil total dédié aux programmes de recherche d'environ 6 800 personnes en 2008 (hors personnel support dédié à la réalisation de ces recherches), environ 3 900 d'entre elles travaillent sur le seul secteur de l'énergie. Le nombre des effectifs travaillant dans le cadre de ce programme proprement dit (recherche sur les déchets nucléaires, systèmes nucléaires du futur, optimisation du nucléaire industriel et démantèlement / assainissement) hors personnel support, s'élève à environ 2 950. Le contrat d'objectifs Etat-CEA (2006-2009) décrit les trois objectifs principaux du CEA :

1) apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence, principalement celle des énergies fossiles (réduction du coût du kWh nucléaire à tous les niveaux et en toute sûreté, augmentation de la durée de vie des réacteurs nucléaires, et amélioration de la performance des combustibles) ;

2) concevoir et évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur - cycle du combustible) et les technologies clés sur lesquelles ils reposent afin de satisfaire cinq critères principaux : poursuivre les progrès en compétitivité et en sûreté réalisés sur les réacteurs à eau de troisième génération, économiser les ressources en uranium, minimiser la production de déchets radioactifs et éviter la prolifération nucléaire ;

3) mieux répondre aux préoccupations du public, en apportant des solutions techniques efficaces et acceptables pour la gestion des déchets radioactifs, en renforçant la connaissance de l'impact environnemental des activités nucléaires, tout en portant la plus grande attention aux travaux de démantèlement / assainissement ;

Le financement des actions de recherche civile conduites par le CEA fait l'objet d'un cofinancement État (subvention du MESR et du MEEDDAT) - partenaires extérieurs. Il est prévu que la part du cofinancement des opérations de recherche en matière d'énergie par des recettes externes représente en 2008 environ 44 % des dépenses totales en coûts directs, avec de fortes disparités selon les segments - exemples : optimisation du nucléaire industriel (64%), systèmes nucléaires du futur (25%).

ACTION n° 02

Nouvelles technologies de l'énergie

16,7 %



La finalité de cette deuxième action est de développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement.

En effet, la politique de l'énergie ne peut se réduire à la seule problématique consistant à fournir de l'énergie aux consommateurs. Elle doit également prendre en compte l'appauvrissement des réserves naturelles et la nécessité de limiter les conséquences environnementales induites par la consommation d'énergie.

La recherche dans les domaines des énergies propres, des énergies renouvelables (EnR) et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) constitue l'un des moyens dont dispose le Gouvernement pour cette prise en compte, à côté d'instruments tels que la fiscalité ou la réglementation.

La recherche en matière d'énergies propres vise à trouver de nouvelles formes de production ou de transfert de l'énergie plus respectueuses de l'environnement (hydrogène par exemple) ; la recherche en matière d'EnR a pour finalité d'anticiper et à terme de limiter les conséquences de l'appauvrissement des ressources, et ainsi de permettre de maximiser l'indépendance énergétique ; la recherche en matière d'URE vise pour sa part à trouver des moyens de limiter les consommations sans impacter la croissance (réduire l'intensité énergétique).

La recherche dans le domaine des NTE (Nouvelles Technologies de l'Énergie) tend également à suppléer l'insuffisance de la recherche privée européenne, inhérente au défaut (actuel) de rentabilité économique des filières concernées et la prise en compte encore insuffisante des externalités environnementales par les marchés.

Trois opérateurs accomplissent cette action :

- l'ADEME se charge de l'URE et des EnR, ainsi que du financement de recherches qu'elle ne réalise pas elle-même mais qu'elle fait réaliser par des établissements de recherche divers (publics ou privés) ;
- le CEA consacre une part des ressources qui lui sont allouées à des actions de recherche en matière de NTE. Il emploie dans ce domaine environ 360 personnes en 2008 sur un effectif de 3 900 personnes travaillant sur le seul secteur de l'énergie (hors personnes de support dédié à la réalisation de ces recherches).

Le contrat d'objectifs État-CEA 2006-2009 retient dans ce domaine les programmes de recherche suivants : hydrogène et piles à combustibles, biomasse, photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétique, et matériaux.

Ce programme a fait l'objet en 2005 et en 2006 d'une évaluation par le Conseil scientifique du CEA placé sous l'égide du Haut-Commissaire à l'énergie atomique et par le « *Visiting Committee* » réunissant les plus grands scientifiques du domaine au plan international. En ce qui concerne le solaire photovoltaïque, le conseil scientifique a souligné la pertinence de la stratégie de recherche technologique conduite par l'organisme, tout en notant la nécessité de maintenir une recherche amont. S'agissant de l'hydrogène, le Conseil scientifique a également apprécié la pertinence de la politique de recherche du CEA, tant sur les problématiques de production, les applications que sur le stockage.

Certaines de ces activités de recherche sont effectuées en partenariat avec d'autres laboratoires ou sont cofinancées.

Par exemple, en 2008, sur un montant total de dépenses prévues par le CEA dans le domaine des NTE d'environ 65 M€, les recettes externes sont estimées à 36 M€ en provenance principalement des agences de financement de type ANR (Agence Nationale de la Recherche), des collectivités territoriales et de l'Union européenne.

- L'IFP est également un acteur majeur de la recherche dans le domaine des NTE à travers ses travaux concernant les biocarburants, la transformation des énergies fossiles hors pétrole (gaz naturel et charbon) en carburants, la production d'hydrogène, le captage et le stockage du CO₂.

Le contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 prévoit un doublement de son effort de recherche et développement sur ces quatre prochaines années, qui pourrait atteindre plus de 65 M€ en 2010.

ACTION n° 03

Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

17,5 %



Les hydrocarbures représentent et continueront de représenter dans les prochaines années une part importante des formes d'énergie utilisées dans le monde. C'est également le cas en France, même si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel conservent néanmoins une incidence directe et importante sur l'économie du pays.

En France, la recherche en matière d'hydrocarbures touche tous les secteurs, de l'amont à l'aval. Dans cet ensemble, l'État prend en charge la part de la recherche que les entreprises de la filière ne peuvent assumer seules.

L'action conduite par l'État a trois finalités :

- aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible malgré la diminution de la ressource naturelle ;

- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des hydrocarbures ;
- contribuer au développement des filières associées au pétrole, au gaz, à la pétrochimie et aux moteurs.

En dehors du réseau RTPG qui permet d'accorder des aides remboursables à la recherche aux entreprises du secteur parapétrolier, c'est l'Institut français du pétrole (IFP) qui est le principal instrument de cette action.

La recherche et développement conduite par l'IFP est une recherche à finalité industrielle. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et met l'accent sur la préservation de la sécurité des approvisionnements et la protection de l'environnement. Elle est organisée autour des trois domaines fondamentaux de la chaîne pétrolière : exploration-production, raffinage-pétrochimie, et utilisation des hydrocarbures, en particulier dans les moteurs à explosion.

Les programmes de recherche, définis en concertation étroite avec l'industrie, sont conduits sous forme de projets pluridisciplinaires menés à partir d'un large éventail de compétences scientifiques et de moyens techniques répartis selon dix directions de recherche. L'Institut réalise également un volume significatif de recherche de base et exploratoire menée en propre ou en partenariat avec les milieux scientifiques et industriels français et internationaux.

L'Institut conduit enfin une importante action de formation au travers de l'ENSPM (Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs). Cette école, ouverte aux diplômés de l'enseignement supérieur du monde entier, offre une large gamme de formations aux métiers du pétrole, du gaz et des moteurs.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

Le choix de l'objectif correspond à la première des priorités du CEA ; il vise à améliorer la compétitivité et la sécurité de la production nucléaire.

L'objectif correspond aux finalités poursuivies par l'action 1 « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie », dans le cadre du développement de la production nationale d'énergie. En répondant à la question des déchets et plus généralement de l'impact environnemental du nucléaire, il permet de renforcer l'acceptabilité de cette source de production d'énergie.

Un certain nombre d'indicateurs sont proposés dans le contrat d'objectifs entre l'État et le CEA sur la période de 2006-2009, qui permettent aux tutelles (Recherche et Energie) d'assurer le suivi des programmes de recherche.

Les résultats de ces recherches ne peuvent apparaître qu'à moyen - long terme.

Compte tenu du caractère stratégique de l'objectif, et de la nécessité de s'assurer, pour une action de moyen/long terme de la correcte avancée des travaux, les nombreux programmes de recherche sont séquencés en « livrables » (ou résultats) assortis d'un échéancier, arrêtés de concert avec les tutelles et inclus dans le contrat d'objectifs, et le degré d'atteinte de cet objectif est évalué par la mesure des livrables effectivement remis aux dates prévues.

La qualité des travaux vis-à-vis des industriels « consommateurs » fait l'objet d'une mesure complémentaire, à travers l'évaluation de la part que les industriels sont prêts à apporter dans le cofinancement des recherches du CEA.

Deux indicateurs sont donc retenus, portant sur la qualité du service rendu :

- Le premier indicateur permet de s'assurer de la qualité de service rendu à l'ensemble de la filière, par le respect de l'échéancier des résultats ;
- Le second indicateur mesure la qualité des travaux du point de vue de l'intérêt qu'ils présentent pour les industriels « consommateurs ». Cet intérêt est apprécié par la mesure de l'effort que les industriels sont prêts à consacrer en cofinçant les projets de recherche.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires »

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Optimisation et évolution de l'outil industriel	%	88	100	100	100	100	100
Nb de résultats atteints	Nb	7 (5+2)	6 (6+1-1)	7	7	2	-
Nb de résultats attendus	Nb	8	6 (6+1-1)	7	7	2	-
Déchets et maîtrise de l'impact	%		100	100	100	100	100
Nb de résultats atteints	Nb		1	-	1	2	-
Nb de résultats attendus	Nb		1	-	1	2	-

Précisions méthodologiques : nombre de résultats effectivement livrés sur ce volet et sur la période considérée rapporté au nombre de résultats prévus.

Les valeurs absolues « nombre de résultats atteints » et « nombre de résultats obtenus » prises en compte pour la détermination du ratio ne sont fournies qu'à titre d'information, pour éclairer la lecture de l'indicateur. L'engagement en terme de performance porte sur le ratio lui-même.

Sous-indicateur 1 : Le périmètre concerné par l'action LOLF comprend deux segments : Optimisation du nucléaire industriel et Systèmes nucléaires du futur.

En 2007, l'un des sept jalons attendus relatif à la sélection du matériau de l'échangeur gaz-gaz du projet de réacteur à très haute température au titre des recherches sur les systèmes nucléaires de quatrième génération a été abandonné dans la mesure où l'industriel concerné a décidé d'internaliser le choix du matériau dans le cadre d'un changement de sa stratégie de recherche. Cette situation n'étant pas le fait du CEA, ce jalon a donc été exclu de

l'indicateur. La prévision 2009 est conforme aux jalons de recherche prévus dans le contrat d'objectifs. Ce dernier s'achevant en 2009, les jalons de recherche pour 2010 et au delà, ne pourront être déterminés que dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat.

Sous-indicateur 2 : Le périmètre concerné comprend le segment « Recherche sur les déchets nucléaires ».

En 2007, le CEA a construit un programme de recherche en application de la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et en cohérence avec les prescriptions du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). En conséquence, il a été fixé un jalon de recherche en 2009 complémentaire à celui déjà prévu dans le contrat d'objectifs pour 2009 et un autre pour 2010. Au delà de l'année 2009, qui verra la fin de l'actuel contrat d'objectifs, les jalons de recherche pour ce segment ne pourront être déterminés que dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat.

Source des données : CEA (contrat d'objectifs 2006-2009) et reportings annuels.

INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	44	45	46	46	47	50
dont recherche sur les déchets nucléaires	%	33	39		34	33	32
dont systèmes nucléaires du futur	%	15	17		22	22	22
dont optimisation du nucléaire industriel	%	57	54		62	64	61

Précisions méthodologiques : sur l'année écoulée et pour les segments CEA concernés par l'action LOLF (Recherches sur les déchets nucléaires, Systèmes nucléaires du futur, Optimisation du nucléaire industriel) : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences) rapporté au coût des programmes (coûts directs uniquement).

Le concept de partenaire recouvre les organismes de recherche, français ou étrangers, qui participent au financement des recherches du CEA (sont en revanche exclus les dispositifs d'aides européens ou français). Si le financement de ces organismes peut provenir de fonds publics, la prise en compte des « partenaires » dans l'indicateur fournit une indication utile, au même titre que les industriels, sur l'utilité et la qualité des recherches menées par le CEA. Concernant la France, le principal partenaire est l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire).

Le résultat de l'année 2007 de 45%, en ligne avec la prévision 2007, permet d'envisager avec confiance la réalisation de la cible 2010 (47%), qui avait été fixée dans le PAP 2008. La valeur cible 2011 a été fixée pour le moment à 50%. Cet objectif est ambitieux dans la mesure où une part importante des recherches du CEA porte sur le long terme (au-delà de 2020), ce qui mobilise plus faiblement les industriels puisque le débouché commercial est lointain et donc incertain. Il paraît néanmoins tout à fait accessible compte tenu des performances déjà réalisées depuis 2005.

Analyse par segment :

Chaque segment agrège plusieurs domaines de dynamiques différentes. Ils comprennent en particulier des projets d'installation dont l'évolution du financement dans le temps est liée aux projets, entraînant des fluctuations fortes du taux de recettes externes. C'est particulièrement notable pour le réacteur Jules Horowitz et pour Phénix.

Déchets : l'arrêt de Phénix aura pour effet de diminuer l'indicateur, les dépenses facturées à 100% à l'association disparaissant du numérateur et du dénominateur, ce qui explique la valeur cible de 32 % en 2011.

Systèmes nucléaires du futur : le ratio ne devrait pas évoluer à court terme au dessus de 22% (hors prototype Génération IV).

Optimisation du nucléaire industriel : le réacteur Jules Horowitz, financé à 50%, va prendre une part de plus en plus importante dans ce segment, ce qui devrait entraîner une baisse mécanique de l'indicateur à 61% en 2011, même si la part des industriels sur les autres programmes augmente. A plus long terme, quand le projet réacteur Jules Horowitz sera terminé, le ratio remontera nettement. Ce segment fera également l'objet de fluctuations liées aux échéances des investissements (par ex fin de PELECA ou de CABRI).

Source des données : CEA (demande de subvention, arrêté des comptes et contrat d'objectifs 2006-2009)

OBJECTIF n° 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique

Cet objectif répond aux finalités poursuivies par l'action n°2 « Nouvelles technologies de l'énergie » du programme. Il s'agit d'accroître l'indépendance énergétique en développant de nouvelles énergies et en maîtrisant la consommation.

La DGEC finance actuellement des recherches sur les nouvelles technologies de l'énergie (NTE) réalisées par le CEA, l'ADEME (qui redistribue sa subvention aux organismes de recherche) et l'IFP. La stratégie de recherche sur les NTE est déclinée dans les contrats d'objectifs de ces trois organismes.

Le degré d'atteinte de cet objectif est mesuré par deux indicateurs portant sur la valeur et la pertinence, du point de vue des industriels, de la recherche conduite dans le domaine des NTE. La part des brevets déposés dans le domaine des NTE par le CEA et l'IFP et faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession d'une part, la mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE grâce aux financements du CEA, de l'ADEME et de l'IFP d'autre part, constituent des éléments d'appréciation de l'impulsion donnée par l'État et les crédits publics à l'industrie dans ce secteur.

Le premier indicateur doit être interprété tout en prenant en compte les éléments suivants :

- le temps de transfert des brevets peut excéder un exercice ;
- la projection à l'horizon 2010, sur des techniques nouvelles, qui n'ont pas aujourd'hui de débouchés commerciaux et dont le succès est lié à des politiques nationales et internationales en matière de protection de l'environnement, de diversification énergétique et de fiscalité ;
- les brevets déposés par l'IFP dans le domaine de la recherche de base et exploratoire donnent rarement lieu à transfert de licences ;

Cet indicateur ne prend pas en compte les autres modes de valorisation de la recherche auprès des industriels, comme la conclusion de contrats de recherche et développement, ainsi que les participations au capital d'entreprises innovantes (via CEA Valorisation en ce qui concerne le CEA) et les créations d'entreprises issues des technologies développées par l'organisme dans le cadre des opérations d'essaimage. Toutefois, une évaluation de l'ensemble de ces activités de transfert se heurte à la difficulté majeure que constitue l'agrégation de données non homogènes (les contrats de collaboration peuvent par exemple être de nature très variée). C'est pourquoi, d'un point de vue opérationnel, il a été décidé de suivre les seules activités de transfert, à savoir les accords de licence et de cession réalisés à partir des brevets (objectif 2, indicateur 1) et les redevances perçues (objectif 4, indicateur 1).

Il importe d'être prudent vis-à-vis des prévisions d'évolution de cet indicateur, dans la mesure où il est difficile d'établir des prévisions fiables sur un domaine étroit : en plus des fortes fluctuations statistiques sur des nombres relativement faibles, les licences et cessions sont intrinsèquement liées à une gestion des risques et sont donc soumises à des aléas importants.

INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	2,4	5	6	4,6	6	8
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	15	30,8	23	36,3	40	46,7
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	41	59	50	65	67	75
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	1	3	3	3	4	6
Nombre de brevets IFP déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	39	52	35	55	55	60
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	6	16	8	20	22	28

Précisions méthodologiques :

Les valeurs absolues prises en compte pour la détermination du ratio ne sont fournies qu'à titre d'information pour éclairer la lecture de l'indicateur. L'engagement en terme de performance ne porte que sur le ratio.

Mode de calcul :

Les brevets représentent les brevets en premier dépôt, dits « prioritaires », sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA, uniquement en France pour l'IFP.

Numérateur : brevets ayant fait dans l'année l'objet d'accords de licence d'exploitation ou de cession, à titre onéreux ou gratuit (les brevets ayant fait l'objet de plusieurs accords sont comptés pour autant d'accords).

Dénominateur : nombre de brevets déposés dans l'année.

CEA : sont pris en compte tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement par les nouvelles technologies pour l'énergie (NTE) au titre du programme.

Le bon résultat 2007 en matière de dépôts de brevets, nettement au-dessus de la prévision, conduit à réviser à la hausse la prévision 2008, montrant le dynamisme du CEA dans ce domaine.

Le résultat en termes de valorisation a progressé proportionnellement moins vite, bien que ce dernier soit supérieur à ce qui était attendu. Les prévisions dans ce domaine demeurent inchangées dans l'état actuel des connaissances, ce qui explique la réduction mécanique de la prévision 2008, ainsi que celle de la cible 2011 par rapport à la cible 2010 du PAP 2008 (10%).

IFP : l'IFP centre ses efforts de recherche dans le domaine des NTE sur les biocarburants, la transformation des énergies fossiles hors pétrole (gaz naturel et charbon) en carburants, la production d'hydrogène, le captage et le stockage du CO₂. Ces ambitions sont traduites dans les priorités stratégiques n° 4 (carburants diversifiés) et 5 (CO₂ maîtrisé) du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010.

Les prévisions ont été actualisées compte tenu d'une part de la réalisation 2007 qui a dépassé les prévisions initiales et d'autre part de l'évolution des dépenses prévisionnelles de l'IFP en matière de recherche et développement (R&D). Ainsi, la prévision 2008 a été actualisée à la hausse à 55 brevets contre 35 prévus au PAP 2008 et pour l'année 2009 le nombre de brevet déposé se maintiendra encore à un niveau élevé avec 55 unités. La cible 2011 a été fixée à 60 brevets.

Les valeurs cibles de l'IFP pour 2011 sont fixées sur la base des orientations du contrat d'objectif 2006-2010 en cours d'exécution, et sous-réserve que ces dernières soient confirmées dans le prochain contrat d'objectifs.

La multiplication par trois du nombre de brevets déposés dans le domaine des NTE sur la période 2005-2007 (17 brevets en 2005) illustre la réorientation des travaux de R&D sur le captage et le stockage du CO₂ (CO₂ maîtrisé) et sur la diversification des sources de carburants (Carburants diversifiés). Près de 80% des 52 brevets NTE déposés en 2007 sont directement liés au CO₂ et à la transformation de la biomasse.

Les transferts vers les industriels sont également en très forte augmentation (16 brevets en 2007 contre 6 en 2006), notamment dans le domaine des biocarburants, 65% des brevets étant transférés vers AXENS filiale à 100% de l'IFP. Cette situation démontre que l'IFP, qui dispose d'une légitimité historique depuis une vingtaine d'années dans ce domaine et bénéficie aujourd'hui d'un contexte particulièrement porteur, transfère rapidement les résultats de sa recherche dans l'industrie. Il démontre également le bien fondé de son modèle économique qui lui permet de répondre en temps et en heure aux besoins des industriels.

Il est rappelé qu'après concertation avec la tutelle, les véhicules « hybrides » ont été retirés du périmètre dès le PAP 2007 et les recherches les concernant incluses dans la priorité stratégique n°3 (véhicules économes) du contrat d'objectifs, traduite dans l'objectif stratégique 3 de ce PAP.

D'une manière générale, il convient de signaler que la marge de fluctuation entre l'estimation et le dépôt effectif d'un brevet a été évaluée par l'IFP à environ + ou - 10%.

Source des données : CEA et IFP

INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : effets de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
ADEME	€ / €	2,38	2,50	3	3	3	3
CEA	€ / €	1,14	1,12	1,09	1,14	1,14	1,16
IFP	€ / €	1,05	1,04	1,05	1,06	1,07	1,08

Précisions méthodologiques : ratio du financement total public et privé/ fonds publics. Plus précisément :

CEA : Le ratio se calcule de la façon suivante : dépenses publiques en coûts directs + recettes externes des industriels sur le segment NTE / dépenses publiques sur le segment NTE. Pour le CEA, est retenu le montant de la subvention de l'État au CEA affectée aux NTE, à travers ce programme et le programme 191 « Recherche duale ». Un indicateur spécifique au programme « Recherche dans le domaine de l'énergie » ne peut être isolé car il n'est pas possible d'évaluer au numérateur le montant du financement privé issu des seuls crédits de ce programme. Ces derniers étant majoritaires, l'action du programme exerce toutefois une influence prépondérante sur la valeur de l'indicateur.

Le résultat 2006 (1,14) a largement dépassé la prévision 2006 en raison de la signature de contrats spécifiques. Bien que le résultat 2007 (1,12) soit inférieur à celui de 2006, il reste au dessus de la prévision actualisée 2007 (1,09) confirmant ainsi le haut niveau de participation des industriels dans les NTE et l'effet de levier y afférent. Cette situation a conduit à réviser à la hausse la prévision 2008. Dans l'attente de la réalisation 2008, la prévision 2009 n'a pas été modifiée dans une démarche de prudence. En revanche, la valeur cible (1,16 contre 1,14) a été révisée légèrement à la hausse et repoussée d'un an (2011 contre 2010) compte tenu de la confiance à voir se poursuivre l'augmentation régulière des recettes externes en provenance des industriels dans un domaine attractif et à fort potentiel.

Enfin, il convient de rappeler que la mesure de la capacité du CEA à mobiliser des financements externes sur les programmes NTE ne se limite pas aux financements des industriels car dans ce domaine les recettes externes proviennent encore de façon importante des collectivités territoriales et de l'Union européenne qui interviennent dans de nombreux projets. Ainsi, le taux de financement externe des NTE (toutes recettes confondues) est prévu à plus de 56% en 2008.

IFP : le numérateur est la somme des produits générés par les prestations et les travaux de recherche collaborative réalisés par l'IFP pour des industriels dans le domaine des NTE (hors redevances et dividendes) avec la dotation budgétaire associée aux NTE, le dénominateur reprenant la dotation budgétaire associée aux NTE.

L'évolution de cet indicateur traduit à la fois un engagement soutenu des pouvoirs publics (évolution de la dotation budgétaire de 16,7 M€ en 2006 à 42,5 en 2008) sur des travaux de R&D conduits en accompagnement des politiques publiques (biocarburants) ou en avance de phase avec les besoins affichés de l'industrie et l'intérêt croissant des industriels dans ce domaine (1,4 M€ en 2007 contre 0,6 M€ en 2006). Ce domaine reste néanmoins

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

encore limité pour des technologies dont les débouchés industriels ne se déploieront qu'à partir de 2015 pour le captage et stockage du CO₂, les carburants de deuxième génération, voir à plus long terme pour les technologies « hydrogène ».

La prévision 2009 repose d'une part sur une estimation des produits générés par les prestations et les travaux de recherche collaborative à hauteur de 4,6 M€ (en hausse de 92% par rapport à l'estimation 2008 et de 229% par rapport à la réalisation 2007) et d'autre part sur une dotation budgétaire prévue de 59,6 M€ (+ 40% par rapport à la dotation 2008 et +56% par rapport à celle de 2007).

Les valeurs cibles de l'IFP pour 2011 sont fixées sur la base des orientations du contrat d'objectif 2006-2010 en cours d'exécution, et sous-réserve que ces dernières soient confirmées dans le prochain contrat d'objectifs.

Pour l'IFP et l'ADEME, le montant des fonds publics pris en compte est celui du programme, à l'exclusion de toute autre source de financement public (ANR, union européenne, etc.).

Source des données : CEA, IFP, ADEME

OBJECTIF n° 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières

Il s'agit de l'un des objectifs structurants de l'Institut français du pétrole (IFP). Les recherches conduites dans ce domaine par l'IFP visent à accroître l'efficacité énergétique et environnementale des technologies mises en œuvre tout au long de la chaîne des hydrocarbures -exploration, production, raffinage, pétrochimie, moteurs- afin de prolonger l'utilisation aujourd'hui incontournable du pétrole sur le transport (dépendance de 98%) et la pétrochimie, pour lesquels il apparaît à court terme difficilement substituable. Ces travaux dans ce domaine structurent les priorités stratégiques n°1 (réserves prolongées), 2 (raffinage propre) et 3 (véhicules économes) du contrat d'objectifs Etat-IFP 2006-2010.

L'indicateur mesure l'intensité du partenariat avec les entreprises et permet de s'assurer que la recherche est « utile » : les industriels ne financent que les projets qu'ils jugent économiquement prometteurs.

Il a été choisi, parmi les indicateurs du contrat d'objectifs, en raison de sa représentativité de l'action entreprise. L'IFP s'est engagé sur une croissance de l'ordre de 20% de ses ressources propres sur la période 2007-2010, qui devraient ainsi représenter au terme de ce contrat près de 42% de son financement.

Cet indicateur doit être interprété en tenant compte du fait qu'une partie des recettes prises en compte au numérateur correspond à des dépenses engagées plusieurs années auparavant.

Cet indicateur mesure la capacité de l'IFP à développer des activités de recherche et développement (R&D) sur des travaux permettant à ses partenaires de mieux combler le fossé entre recherche fondamentale et débouchés industriels tout en opérant un rééquilibrage en profondeur de ses programmes « hydrocarbures » au profit de l'aval pétrolier (et plus particulièrement des transports) et une inflexion forte de sa R&D vers les NTE.

INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).	%	30	32,6	35	34	36	39

Précisions méthodologiques :

L'évolution de cet indicateur reflète, d'une part la réorientation des travaux de recherche de l'IFP au profit des NTE et en contrepartie la réduction du financement de son activité liée au domaine des hydrocarbures (194 M€ en 2007 contre 200 M€ en 2006) et d'autre part l'augmentation de la part des travaux renforçant par l'innovation la compétitivité de l'industrie des hydrocarbures et des transports qui s'est traduite par une croissance de l'ordre de 3 M€ du financement industriel (64 M€ en 2007) par rapport en 2006, obtenue dans un contexte économique mondial favorable (prix du pétrole et niveaux d'investissements élevés).

Il convient de rappeler que l'évolution de ce contexte a été en partie anticipée lors de l'élaboration du contrat d'objectifs IFP 2006-2010 dans le but de « contenir » la sollicitation des finances publiques sur la période. Ces bons résultats illustrent l'adéquation de la recherche IFP aux besoins des industriels de l'énergie et des transports ainsi que la robustesse du positionnement de l'IFP et de ses principales filiales stratégiques dans ce secteur économique.

Les valeurs fixées pour 2009 sont cohérentes avec le budget approuvé par le conseil d'administration de l'IFP.

On notera une diminution de la prévision 2008, principalement liée à :

- une diminution de 3,2 M€ du numérateur, lié à trois facteurs :
- une réorientation des prestations vers le domaine des NTE plus forte dans le budget finalement adopté par l'IFP que dans le pré-cadrage qui avait servi de base au PAP 2008 (les prestations NTE sont passées de 2 à 2,4 M€) ;
- la mauvaise conjoncture de l'industrie automobile, qui a conduit à réviser à la baisse les prestations attendues du centre de résultats « Moteurs-Energie » (CRME) entre l'élaboration du projet annuel de performances 2008 et l'adoption du budget de l'IFP (cette diminution a été, en partie, compensée par une augmentation des versements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) au CRME, dans le cadre du dispositif Carnot)
- une révision des prestations attendues du centre de résultats raffinage pétrochimie (CRRP) (compensée en partie par un accroissement des dividendes) ;
- une diminution de 4,4 M€ des charges R&D « hydrocarbures » illustrant l'accélération de la réorientation des travaux R&D sur les NTE.

Les valeurs cibles de l'IFP pour 2011 sont fixées sur la base des orientations du contrat d'objectif 2006-2010 en cours d'exécution, et sous-réserve que ces dernières soient confirmées dans le prochain contrat d'objectifs.

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : sont prises en compte les facturations à des partenaires ou à des clients portant soit sur des prestations effectuées par l'IFP seul, soit sur des parts de travaux réalisés par l'institut en collaboration avec partenaires (recherche collaborative) ainsi que les redevances perçues par l'IFP. A noter toutefois que les redevances se rapportent à l'ensemble des activités de l'IFP, et incluent donc les travaux sur les NTE, car elles sont issues soit de contrats globaux portant sur l'application de plusieurs technologies et produits - catalyseurs - qui peuvent ou non être utilisées dans le champ des NTE, soit d'un prélèvement sur le chiffre d'affaires global réalisé par certaines filiales de l'IFP.

La part des NTE est toutefois encore trop marginale pour avoir un impact sensible sur le résultat.

Ne sont pas pris en compte les dividendes provenant des filiales de l'IFP, les ressources provenant du RTPG, de l'ADEME, de l'Union européenne, de l'ANR et de l'AIL (Agence de l'innovation industrielle).

Dénominateur : les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet. A noter que les charges de recherche et développement incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; cet indicateur, interprété comme le résultat de la valorisation auprès de l'industrie des travaux à caractère industriel ou préindustriel menés par l'IFP, est donc légèrement sous-estimé par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

A titre d'information complémentaire :

- le nombre de contrats signés avec des industriels participant au financement des projets de recherche menés par l'IFP (hors NTE) s'élève à 92 en 2007.
- cette participation des industriels a permis d'atteindre un taux d'autofinancement de 29,2% en 2006 et 31,5 % en 2007 pour les activités de formation et l'IFP prévoit un ratio équivalent en 2010 (numérateur = recettes du centre de résultats « Formation » ; dénominateur = dépenses du centre de résultats « Formation »). Ce taux reflète l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des industriels.

OBJECTIF n° 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie

Pour conserver la lisibilité des objectifs précédents, les indicateurs d'efficacité, communs à l'ensemble de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », ont été regroupés dans un objectif dédié à cet axe d'analyse de la performance.

L'efficacité est mesurée sous deux angles : efficacité des activités de recherche ou valorisation des programmes de recherche, et efficacité de la gestion des brevets.

Le premier indicateur doit faire l'objet de plusieurs réserves :

- les contrats de recherche avec des partenaires constituent le mode prédominant de financement extérieur pour les grands organismes publics de recherche dans le monde ;
- il existe un décalage temporel important entre les activités de recherche et les retombées économiques ;
- les charges de recherche et développement figurant au dénominateur incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; la valeur de l'indicateur est donc légèrement sous-estimée par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

Concernant le deuxième indicateur, on tiendra compte des précisions suivantes :

- les dépenses de propriété intellectuelle représentent moins de 3% des dépenses globales de l'Institut ;
- une part des brevets déposés par l'IFP ne donne pas lieu à redevances (brevets déposés dans le domaine de la recherche exploratoire).

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation des programmes de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes de l'établissement relatives aux NTE	%	0	0	0,1	0,1	0,1	2
Produit des redevances et licences sur brevets IFP / charges directes de l'établissement	%	14,3	15,9	16	16	16	18

Précisions méthodologiques :

L'indicateur concernant le CEA est limité aux NTE car, sur les activités nucléaires (Recherche sur les déchets nucléaires, Systèmes nucléaires du futur et Optimisation du nucléaire industriel), le transfert de la recherche vers l'industrie passe notamment par l'implication en amont des industriels dans les programmes de recherche et est mesuré par l'indicateur 2 de l'objectif 1.

Au CEA, les recherches dans le domaine des NTE initiées il y a quelques années n'ont pas encore fait l'objet de transferts importants vers l'industrie. En effet, il existe un décalage temporel élevé entre les activités de recherche et les retombées économiques. On admet que le taux de retour est de l'ordre de cinq à dix ans. Aussi, le profil de l'évolution annuel de cet indicateur est difficilement prévisible mais il est possible, tout de même, de supposer que si les redevances augmentent, alors l'évolution pourrait être relativement brutale (sur un ou deux ans, par exemple). Dans ce contexte, comme indiqué dans le PAP 2008, la valeur cible est relevée et repoussée à 2011 sur la base de perspectives de développement industriel favorable dans les micro-piles à combustible et des micro-batteries. Pour 2009 la prévision est maintenue à 0,1% compte tenu du résultat 2007 car il n'y a aucun signal permettant de dire avec une certaine confiance que la « transition » de l'indicateur aura lieu en 2008.

Source des données : CEA et IFP

Mode de calcul :

Ligne 1 : montant total, facturé au cours de l'année, des cessions de brevets, de savoir-faire et de logiciel, et des redevances sur licences d'exploitation de brevets, de savoir-faire et de logiciels dans le domaine des NTE. Les produits des licences ou des cessions de licences qui ne seraient pas libres d'emploi ne sont pas comptés.

Ce montant est rapporté aux dépenses directes du segment NTE.

Ligne 2 : - IFP : Au numérateur figure le chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit. Au dénominateur, les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet.

Les valeurs cibles de l'IFP pour 2011 sont fixées sur la base des orientations du contrat d'objectif 2006-2010 en cours d'exécution, et sous-réserve que ces dernières soient confirmées dans le prochain contrat d'objectifs.

INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).	%	363	415	400	416	428	460

Précisions méthodologiques :

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.

Dénominateur : dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargés du dépôt, du maintien et de la défense des brevets de l'IFP. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents de l'IFP est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

La prévision 2009 et la valeur cible 2011 sont en conformité avec les hypothèses de cadrage budgétaire du contrat d'objectifs 2006-2010 qui prévoit notamment une augmentation des ressources propres de l'IFP. La progression résulte essentiellement des retours sous forme de redevances et de dividendes en provenance des filiales stratégiques de l'IFP.

Les valeurs cibles de l'IFP pour 2011 sont fixées sur la base des orientations du contrat d'objectif 2006-2010 en cours d'exécution, et sous-réserve que ces dernières soient confirmées dans le prochain contrat d'objectifs.

L'évolution des indicateurs 4.1 et 4.2 a été portée par un niveau élevé des redevances et licences sur brevets IFP qui a atteint 39 M€ en 2007 (en croissance de 11% par rapport à 2006) et par la poursuite d'une gestion rigoureuse du portefeuille de brevets IFP qui a permis de contenir les dépenses de propriété intellectuelle à leur niveau de 2006 (9,5 M€).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire		439 456 495	439 456 495		439 456 495	439 456 495
02	Nouvelles technologies de l'énergie		111 616 454	111 616 454		111 616 454	111 616 454
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves		116 850 940	116 850 940		116 850 940	116 850 940
Totaux			667 923 889	667 923 889		667 923 889	667 923 889

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008
(1)
678 093 392

CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008
(2)
678 093 392

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
11 698 447	667 923 889	0	667 923 889	667 923 889	0

Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009
(9)
0

Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009
(10)
0

Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 **
(11) = (8) - (9) - (10)
0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		439 456 495	439 456 495
Crédits de paiement		439 456 495	439 456 495

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	438 956 495	438 956 495

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP = 438 956 495 €

Bénéficiaire n°1: CEA : AE = CP = 437 956 495 €

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans la partie Opérateurs de son programme principal de rattachement, le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires". En termes de contexte, il convient d'indiquer que les montants des crédits au PLF 2009 pour le CEA s'inscrivent dans le cadre d'une évolution de la subvention civile pour l'organisme en 2009 conforme au contrat d'objectifs État-CEA sur 2006-2009 hors effort supplémentaire en faveur des grands équipements d'accueil. L'effort global de l'État vis-à-vis du CEA pour 2009 va ainsi au-delà de ce qui avait été prévu dans le contrat au titre de l'ensemble des activités civiles.

Les trois objectifs majeurs de l'action 1, mise en œuvre en totalité par le CEA, sont d'apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence sur le plan international, de concevoir et d'évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur et cycle du combustible dits de « 4^{ème} génération ») et de mieux répondre aux préoccupations du public tant en matière de sécurité que sur le plan environnemental. Le CEA doit également apporter la plus grande attention aux travaux de modernisation, d'assainissement et de démantèlement des installations nucléaires de service, notamment en ce qui concerne la maîtrise des coûts.

Les quatre programmes de recherche du CEA qui participent à ces objectifs sont les suivants :

"Recherche sur les déchets nucléaires" (916 emplois en 2009 contre 1 196 au PLF 2008) :

Le CEA poursuivra en 2009 ses recherches sur la gestion des déchets nucléaires dans le cadre des orientations fixées par la loi du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et du décret du 16 avril 2008 qui fixe les prescriptions relatives au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

Le CEA coordonne les recherches sur la séparation - transmutation en réacteur pour les éléments radioactifs les plus toxiques en lien avec les recherches qui sont menées sur les nouvelles générations de réacteurs de 4^{ème} génération, afin d'être en capacité de présenter aux pouvoirs publics en 2012 un bilan de ces recherches.

La programmation tient également compte de l'augmentation des dépenses de R&D nécessaires à la fabrication du combustible pour le prototype de 4^{ème} génération, qui est réalisée dans l'installation d'Atalante à Marcoule. Par ailleurs, elle permet d'assurer la montée en puissance de l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) dans l'environnement d'Atalante, qui a pour objet de fédérer la recherche amont des sciences de la séparation et de

disposer ainsi d'une infrastructure majeure sur le plan scientifique. Enfin, elle tient compte de la fin des dépenses des recherches d'irradiation dans la centrale Phénix dont l'arrêt est prévu en 2009. Ceci explique en grande partie l'essentiel de la baisse du besoin de subvention (63,7 M€ en 2009 contre 82,9 M€ au PLF 2008) et celle des effectifs entre 2008 et 2009.

"Systèmes nucléaires du futur" (819 emplois en 2009 contre 836 dans le PLF 2008).

Les travaux permettront de concevoir le prototype de réacteur de 4ème génération pour une mise en service prévue en 2020. Ce programme a fait l'objet d'un examen par le Comité de l'énergie atomique du 20 décembre 2006 et par celui du 20 mai 2008. Le CEA travaille sur un prototype de réacteur rapide sodium qui constitue la filière technologique de référence compte tenu de sa maturité. Il assure également une activité de recherche sur une filière alternative (prototype de réacteur rapide gaz) mais dont le niveau de connaissances est aujourd'hui moins avancé. Les crédits prévus sur 2009 permettront au CEA de proposer aux pouvoirs publics en 2012 un dossier permettant de statuer sur la réalisation d'un prototype dont la mise en service est aujourd'hui envisagée à l'horizon 2020, et ce conformément au calendrier inhérent à la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, les crédits prévus permettront de poursuivre l'activité de veille technologique sur les autres filières de réacteurs de nouvelle génération dans le cadre du Forum International Génération IV au sein duquel le CEA représente la France.

Au final, si le montant de la subvention prévue en 2009 (66,7 M€) est inférieur à celui du PLF 2008 (71,9 M€), il demeure supérieur à celui qui figure dans le budget 2008 (62,1 M€) du CEA.

"Optimisation du nucléaire industriel" (1 854 emplois en 2009 contre 1 935 dans le PLF 2008).

Les recherches du CEA ont pour objet de maintenir la compétitivité de l'industrie nucléaire française au plan mondial en répondant à ses besoins pour ce qui concerne notamment l'amélioration des performances des réacteurs actuels (durée de vie, taux de combustion, sûreté et sécurité).

Les crédits prévus sur 2009 couvrent notamment les dépenses pour la construction du futur Réacteur Jules Horowitz (RJH) dédié aux études sur les comportements sous irradiation des combustibles et des matériaux des centrales électronucléaires du parc actuel et des prochaines générations (3ème et 4ème génération). Le pic des dépenses de cette future installation (500 M€₂₀₀₅) est attendu en 2012 pour une mise en service prévue en 2014. D'ici là, il y aura une montée en puissance du chantier de construction et donc des dépenses afférentes. Le CEA contribue au financement de ce projet à hauteur d'au plus 50%. Le solde provient des partenaires français, européens et internationaux au projet qui participent à son tour de table financier.

Hors projet RJH, le besoin de subvention en 2009 est prévu en réduction par rapport à 2008. Au final, le montant de subvention prévu pour 2009 (135,6 M€) est en augmentation d'environ 8% par rapport au PLF 2008 (125,6 M€). Cette évolution s'explique principalement par le besoin du projet RJH.

"Démantèlement - Assainissement" (1 206 emplois en 2009 contre 1 202 dans le PLF 2008).

Les crédits prévus en 2009 permettent d'assurer le financement de la construction et de la rénovation des centres logistiques nucléaires du CEA, qui servent notamment d'appui aux activités de recherche, en tenant compte des dernières révisions des devis des installations (projets Agate, Magenta, Stella, etc.). Ils permettent également d'assurer le démantèlement et l'assainissement des installations de recherche (après leur arrêt) dans le respect des règles de sûreté, de minimisation de l'impact sur l'environnement et dans une logique de maîtrise des coûts financiers. Les crédits inscrits au PLF 2009 s'élèvent à 171,9 M€.

NOTA : les chiffres relatifs à l'emploi mentionnés ci-dessus sont évalués en coûts complets. Ils prennent donc en compte les effectifs des programmes de recherche et ceux des activités de support dédiés à la réalisation de ces programmes.

Programmes du CEA - Action 1 en coûts complets sauf * en couts directs	2009
Recherche sur les déchets radioactifs	63,7
réduction de la toxicité des déchets ultimes	

conditionnement des déchets de haute ou moyenne activité à vie longue	
combustible pour le prototype de 4ème génération	21,1*
Systèmes nucléaires du futur	66,7
R&D sur la conception d'un prototype de réacteur de 4ème génération	33,7*
R&D sur les systèmes nucléaires de 4ème génération notamment dans le cadre du Forum International Génération IV	
Optimisation du nucléaire industriel	135,6
Recherches sur l'amélioration de la compétitivité et la sûreté du parc actuel	
Construction du Réacteur de recherche Jules-Horowitz dévolu aux études sur les combustibles et matériaux des réacteurs nucléaires actuels et des prochaines générations	33,1*
Démantèlement -assainissement nucléaire	171,9
Assainissement et démantèlement des installations en fin de production	
Mise en service de nouvelles installations pour le traitement et l'entreposage des déchets issus de la R&D du CEA	
Total	437,9

Bénéficiaire n°2 : BRGM : AE = CP = 1 000 000 €

Les crédits sont destinés à financer le fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE), chargée d'évaluer annuellement l'état d'avancement des recherches et études relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs par rapport aux orientations fixées par le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR).

La CNE n'ayant pas la personnalité morale, c'est le BRGM qui assure l'appui matériel et administratif nécessaire à son fonctionnement, selon des modalités définies par une convention entre cet établissement public et l'Etat. Les principaux frais couverts sont les frais de personnel (rémunération du secrétariat scientifique et du secrétariat administratif), les frais afférents aux auditions des organismes de recherche, au déplacement des membres de la Commission, à l'assistance technique (tels que les frais d'expertise), à l'impression des rapports et avis de la Commission, à la location des bureaux, ainsi que les frais exposés par le BRGM pour l'exécution de la convention.

Suite à la publication du décret du 5 avril 2007 portant nomination de ses membres, la nouvelle CNE a été mise en place le 23 avril 2007, a élu son président et a commencé ses auditions. La signature de la convention relative à son financement, intervenue le 16 juillet 2007, lui permet d'être pleinement opérationnelle et de faire face à un programme de travail particulièrement chargé. L'année 2009 sera caractérisée par une activité très soutenue, en rapport avec le calendrier prévisionnel du programme de recherches et d'études sur les déchets radioactifs à vie longue (délimitation de la zone d'intérêt en Meuse Haute Marne en particulier).

Au vu de ces éléments, les crédits proposés pour 2009 portent sur un montant de 1 M€ (en AE et en CP), identique à ce qui avait été demandé pour 2008.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	500 000	500 000

SUBVENTIONS AUX AUTRES COLLECTIVITES (64) : AE= CP = 500 000 €

Bénéficiaire : Reprise des sources radioactives usagées : AE = CP = 500 000 €

L'Etat souhaite renforcer le dispositif de reprise des sources usagées et souhaite y consacrer 0,5 M€ en 2009.

ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		111 616 454	111 616 454
Crédits de paiement		111 616 454	111 616 454

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	111 616 454	111 616 454

La politique publique relative aux Nouvelles technologies de l'énergie (NTE) a fait l'objet d'une large réflexion interministérielle. Par ailleurs, ce domaine est au centre de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

Dans ce contexte, un certain nombre de priorités ont été dégagées dont la mise en œuvre est confiée à titre principal et en fonction de leur compétence, à trois opérateurs principaux : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Certains de ces organismes coopèrent sur des thématiques communes.

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP = 111 616 454 €

Bénéficiaire n°1 : CEA : AE = CP = 47 300 000 €

Dans le cadre des priorités des pouvoirs publics, le CEA participe activement aux recherches sur le développement des énergies non productrices de gaz à effet de serre autres que le nucléaire afin notamment d'assurer le respect des engagements internationaux de la France (protocole de Kyoto). L'établissement privilégie la recherche amont afin de lever les verrous technologiques, la réalisation de démonstrateurs et le transfert de technologies vers les industriels. Cet axe de recherche stratégique a été confirmé dans le contrat d'objectifs État-CEA sur 2006-2009.

L'établissement entend accroître ses efforts en 2009 dans les trois domaines (cf. ci-dessous) pour lesquels il assure une activité de recherche et de développement en cohérence avec les orientations fixées par les pouvoirs publics. Ainsi, il est prévu une augmentation des crédits en 2009 (environ + 40% par rapport au PLF 2008). Pour accompagner ses efforts de recherche, le nombre d'emplois sur le segment est prévu en hausse dans la continuité de la tendance observée au cours des dernières années (500 emplois en 2009 contre 437 emplois dans le PLF 2008, 398 emplois dans le budget 2008 du CEA et 373 emplois en 2007).

- l'hydrogène et son utilisation dans les piles à combustible notamment pour les transports. L'objectif est de préparer la mise en place à terme d'une filière hydrogène complète traitant les aspects de production, de stockage et d'utilisation. A ce titre, le CEA s'attache à développer en priorité des micropiles pour des applications nomades qui représentent des débouchés à fort potentiel ;

- la production d'électricité par voie photovoltaïque, ainsi que les technologies de stockage de l'énergie (batterie au plomb et /ou au lithium). La programmation du CEA s'opère principalement dans le cadre de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) à Chambéry pour lequel il est prévu que l'établissement transfère complètement ses activités en 2008. L'INES a vocation à regrouper les compétences françaises (CNRS, CSTB, Université de Savoie) dans l'énergie solaire de façon à disposer d'un centre de recherche qui dispose d'une taille critique suffisante sur le plan européen. Dans ce cadre, le CEA privilégie les recherches sur le silicium. Par ailleurs, il mène une activité de recherche sur les technologies qui améliorent la rentabilité économique des composants et des systèmes (développement de batteries innovantes ; amélioration de la gestion de l'énergie dans les bâtiments) ;

- la biomasse via le développement de technologie de gazéification à haute température (bois et paille) pour la production de biocarburants dit de 2^{ème} génération. Le CEA conduit une activité de recherche sur l'amélioration des procédés de gazéification.

Par ailleurs, le CEA réalise une activité de recherche à caractère horizontal sur les nanomatériaux qui profite à l'ensemble de sa recherche dans les NTE. Ces recherches permettent de lever un certain nombre de verrous technologiques.

Enfin, il convient de préciser que dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du Grenelle de l'environnement, les moyens financiers du CEA seront abondés par une contribution de la Caisse des dépôts et consignations sous la forme de financement de projets.

NOTA : les chiffres relatifs à l'emploi mentionnés ci-dessus sont évalués en coûts complets. Ils prennent donc en compte les effectifs des programmes de recherche et ceux des activités de support dédiés à la réalisation de ces programmes.

Bénéficiaire n°2 : ADEME : AE = CP = 5 316 454 €

L'ADEME fait l'objet d'un descriptif détaillé dans la partie Opérateurs de son programme de rattachement, le programme 181 « Protection de l'environnement et prévention des risques ».

L'ADEME a signé le 21 décembre 2006 le contrat d'objectifs la liant à ses tutelles pour la période 2007-2010 et son positionnement dans le domaine de la recherche et de l'énergie, a été clarifié. Le contrat d'objectifs précise le rôle de l'ADEME dans l'animation et le financement de la recherche et de l'innovation. Elle assure notamment un continuum jusqu'au déploiement des solutions sur le terrain, notamment par le soutien aux opérations de démonstration. L'agence veille également à la bonne valorisation des résultats de la recherche, ainsi qu'au renforcement de l'ancrage régional et européen des travaux.

Son positionnement dans le domaine de la recherche et de l'énergie, est articulé autour de dix programmes principaux :

*Sept programmes à dominante « réponses technologiques et organisationnelles » :

- Transports propres et économes
- Bâtiments économes
- Capture et stockage du CO₂
- Production d'électricité à partir de sources renouvelables (photovoltaïque, etc.)
- Bioénergies et bio produits
- Réseaux intelligents et stockage de l'énergie
- Eco technologies et procédés sobres et propres dans le domaine de l'air, des déchets et des sols

*Trois programmes à dominante « amélioration des connaissances des pollutions et des impacts », parmi lesquels un programme « Prospective et socio économie »

En matière de nouvelles technologies de l'énergie, l'ADEME soutient des actions de recherche sur les énergies renouvelables (ENR) et l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). Ces actions ont pour vocation par le développement technologique d'amener ces filières à court ou moyen terme à un niveau où elles commenceront à être compétitives par rapport aux autres filières énergétiques plus matures. L'ADEME finance également des actions exploratoires pour faire émerger de nouveaux concepts qui auront des applications à plus long terme.

Le positionnement de plus en plus marqué de l'ADEME vers la valorisation industrielle et la démonstration, au regard notamment des programmes mis en place par l'ANR, conduisent à revaloriser le budget de R&D de l'agence en renforçant sa capacité à valoriser la recherche amont.

Les trois programmes de recherche concernés par les dotations du programme 188, qui représentent 12% des crédits globalement mobilisés sur les programmes ci-dessus, sont à ce titre :

- les bâtiments économes (AE de 2,3 M€),
- les transports propres et économes (AE de 1,5 M€),
- la production d'électricité, notamment photovoltaïque, à base d'énergies renouvelables (AE de 1,5 M€).

Les dotations du programme 188 représentent un peu plus de 10 % des crédits globalement mobilisés sur les programmes.

Le montant en CP pour l'année 2009 s'établit à 5,2 M€, identique au montant en AE. Les dotations en AE et CP sont identiques à celles de la LFI 2008 et de la LFI 2007 (5,32 M€).

Le montant des engagements non couverts par des CP pour l'ADEME au 31 décembre 2007 s'élève à 11 698 447 euros, correspondant à des engagements pris entre 2005 et 2006 :

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Date d'engagement	montants engagés	montants liquidés	restent à liquider
Octobre 2005	7.750.000 €	2.723.371 €	5.026.629 €
Avril 2006	1.280.606 €	200.000 €	1.080.606 €
Décembre 2005	3.030.000 €	0 €	3.030.000 €
Juin 2006	2.561.212 €	0 €	2.561.212 €
TOTAL			11.698.447 €

En fonction de l'état d'avancement des différents projets, les restes à payer pourront être :

- soit partiellement ou intégralement couverts par des CP disponibles dès 2009 et les années suivantes ;
- soit partiellement ou intégralement couverts par des crédits provenant de taxes directement affectées à l'établissement ;

Bénéficiaire n°3 : IFP: AE = CP = 59 000 000 €

Cet opérateur fait l'objet d'un descriptif détaillé dans le volet opérateurs du présent programme.

Les efforts de recherche menés par l'IFP dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) s'articulent autour de deux priorités stratégiques du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 :

- la maîtrise des émissions de CO2 via le développement de technologies de captage, de transport, d'injection et de stockage du CO2 qui permettront la production d'énergie propre pour l'industrie : centrales thermiques, raffineries, complexes sidérurgiques, cimenteries, etc ;
- la diversification des sources d'énergie : production de biocarburants de première et deuxième génération, production de carburants de synthèse à partir de gaz naturel et de charbon, production d'hydrogène, mais aussi utilisation de ces carburants alternatifs à faibles émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les transports. Cette priorité vise à desserrer la dépendance quasi-exclusive des transports au pétrole (près de 98 %), tout en luttant contre la pollution globale avec le développement de filières énergétiques au bilan CO2 plus favorable.

Le contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010 prévoit un doublement de l'effort de recherche IFP dans ces domaines sur les quatre prochaines années.

En ligne avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, l'IFP participera par ailleurs à plusieurs programmes de démonstration (Biocarburants de 2^{ème} génération par transformation de la biomasse lignocellulosique – voie thermochimique et voie enzymatique, captage et stockage du CO2 : développement des technologies nécessaires au travers de démonstrateurs).

Les besoins en crédits de paiement pour ces recherches sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2009 (en M€) (1)	Dont personnel				Dont fonctionnement
		ETPT	Personnel valorisé (2)	Part de frais de personnel (3)	Part de l'investissement (4)	
<i>Captage et stockage géologique du CO₂</i>						
. dépenses totales	29,0	160,2	27,2	11,7	3,8	2,3
. à déduire : recettes hors dotation	- 3,4					
<i>Net</i>	25,6					
<i>Diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et d'hydrogène</i>						
- dépenses totales	39,0	201,2	34,6	14,7	4,8	4,5
. à déduire : recettes hors dotation	- 5,6					
<i>Net</i>	33,4					
Total dépenses	68,0	361,4	61,8	26,5	8,7	6,8
Total recettes hors dotation	-9,0					
<i>Total net</i>	59,0					

(1) La dotation budgétaire publique pour 2009 correspond aux chiffres nets de cette colonne. La répartition en termes de frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement figurant dans les colonnes de droite concerne pour sa part les dépenses totales de l'institut sur chaque thématique.

(2) Les frais de personnel valorisé s'entendent d'un coût analytique complet du personnel incluant salaires, charges sociales et frais généraux de fonctionnement non affectables directement sur les projets.

(3) La part des frais de personnel dans les coûts de personnel valorisé correspond à la somme salaires + charges sociales.

(4) Les coûts d'investissement ne sont pas individualisés par axe de recherche mais inclus sous la forme d'une charge d'amortissements dans les coûts de personnel valorisé (14% de ces coûts, montant figurant pour indication).

ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		116 850 940	116 850 940
Crédits de paiement		116 850 940	116 850 940

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	111 850 940	111 850 940

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP = 111 850 940 €

Bénéficiaire: IFP: AE = CP = 111 850 940 €

Les activités menées par l'IFP dans le cadre de l'action n°3 "Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves" s'articulent autour de trois priorités stratégiques du contrat d'objectifs État-IFP 2006-2010:

- réduire la consommation et les émissions de véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, en concevant des motorisations alternatives dédiées à des carburants peu carbonnés (biocarburants, etc.) et en développant des véhicules hybrides thermiques/électriques.
- concevoir et développer de nouveaux procédés de raffinage et de pétrochimie propres et à haute efficacité permettant de tirer le maximum de carburants et de bases pétrochimiques à partir de chaque baril produit ;
- renouveler les ressources et accroître la production des hydrocarbures en rendant accessibles les pétroles "à haut contenu technologique" dont seul le développement permettra de repousser le pic de production et de satisfaire les besoins énergétiques croissants - notamment dans les secteurs des transports et de pétrochimie pour lesquels le pétrole est aujourd'hui difficilement substituable - jusqu'à l'arrivée à maturité des nouvelles technologies de l'énergie.

L'ensemble de ces travaux de recherche appliquée s'appuie sur une analyse prospective permanente des domaines scientifiques et technologiques relatifs à l'énergie et sur une recherche exploratoire de haut niveau visant à développer les connaissances qui permettront de lever les verrous scientifiques liés à la mise en œuvre des technologies émergentes qui constitueront les innovations de demain.

Ainsi, les recherches conduites par l'IFP dans ces domaines s'inscrivent pleinement dans le champs des préconisations du Grenelle de l'Environnement et renforcent, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile (parapétrolier, constructeurs, équipementiers, etc.) tout en mettant l'accent sur une meilleure efficacité énergétique et environnementale des filières concernées : exploration-production, raffinage-pétrochimie (carburants) et moteurs (véhicules hybrides, etc.).

Enfin, la diffusion des savoirs IFP sera renforcée via sa double mission de formation et d'information. L'Ecole du pétrole et des moteurs (ENSPM) - partie intégrante de l'IFP - poursuivra son ouverture internationale et son appui à l'industrie en consolidant l'excellence du recrutement de ses étudiants, en adaptant, de manière permanente, son offre de formation et en déployant une politique ambitieuse d'essaimage vers les pays présentant un fort intérêt pour les industries des hydrocarbures et de l'automobile. En outre, les actions d'expertises et d'information seront développées en soutien des politiques publiques et mises au service des citoyens tout en contribuant au rayonnement scientifique et technique français à l'international.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les besoins en crédits de paiement pour l'ensemble des actions définies ci-dessus sont les suivants, et prend en compte la mesure de périmètre de -13 M€ relative au régime de TVA de l'établissement :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2009 (en M€) (1)	Dont personnel				Dont fonctionnement
		ETPT	Personnel valorisé (2)	Part de frais de personnel (3)	Dont investissement (4)	
<i>Recherche dans le domaine de l'Exploration-Production</i>						
- dépenses totales	56,1	246,1	42,7	18,0	6,0	14,0
- à déduire : recettes hors dotation	-26,0					
Net	30,1					
<i>Recherche dans le domaine du Raffinage et de la Pétrochimie</i>						
- dépenses totales	53,5	264,1	46,1	19,4	6,5	8,0
- à déduire : recettes hors dotation	-33,5					
Net	20,0					
<i>Recherche dans le domaine des Moteurs</i>						
- dépenses totales	48,5	231,5	39,2	17,0	5,5	9,3
- à déduire : recettes hors dotation	-16,3					
Net	32,2					
<i>Recherche exploratoire, hors NTE, y compris thèses et post-doctorats</i>						
- dépenses totales	23,4	162,0	22,4	11,9	3,1	1,0
- à déduire : recettes hors dotation	-0,4					
Net	23,0					
<i>Formation (ENSPM)</i>						
- dépenses totales	18,3	77,5	12,8	5,7	1,8	5,5
- à déduire : recettes hors dotation	-5,4					
Net	12,9					
<i>Dépenses diverses (Mission Information, Gestion des participations, fonctions support)</i>						
- dépenses totales	49,6	687,4	19,3	(5) 50,4	2,7	30,3
- à déduire : recettes hors dotation	-55,8					
Net	-6,2					
Total dépenses	249,4	1668,6	182,5	122,3	25,6	68,1
Total recettes hors dotation	-137,4					
Total net	112					

(1) La dotation budgétaire publique pour 2009 correspond aux chiffres nets de cette colonne. La répartition en termes de frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement figurant dans les colonnes de droite concerne pour sa part les dépenses totales de l'institut sur chaque thématique.

(2) Les frais de personnel valorisé s'entendent d'un coût analytique complet du personnel incluant salaires, charges sociales et frais généraux de fonctionnement non affectables directement sur les projets.

(3) La part des frais de personnel dans les coûts de personnel valorisé correspond à la somme salaires + charges sociales.

(4) Les coûts d'investissement ne sont pas individualisés par axe de recherche mais inclus sous la forme d'une charge d'amortissements dans les coûts de personnel valorisé (environ 14%. Ce montant est indiqué pour lecture).

(5) Dont 40,6 M€ inclus dans la colonne personnel valorisé et correspondant à des charges de personnel de fonctions supports non affectables directement à des programmes de recherche.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	5 000 000	5 000 000

PRETS ET AVANCES (71) : AE = CP = 5 000 000 €

Bénéficiaire : Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) : AE = CP = 5 000 000 €

Le but poursuivi au travers de l'octroi d'aides à la recherche et développement dans le cadre du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) est de soutenir la compétitivité de l'industrie para-pétrolière française qui a construit son développement sur son savoir-faire technologique et qui opère pour plus de 90% de son activité sur les marchés internationaux. Le RTPG, en associant autour de projets de recherche menés en commun, des compagnies pétrolières et gazières, des entreprises para-pétrolières et des organismes de recherche génère une diffusion technologique à destination des sociétés para-pétrolières, en particulier des PME, qui leur permet d'accroître leurs compétences techniques et de construire un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents. En outre, les projets réalisés dans le cadre du RTPG permettent de mettre au point les techniques nécessaires au renouvellement et à la diversification des réserves d'hydrocarbures ainsi qu'à leur exploitation future.

Compte tenu d'une part de la dette due aux entreprises pour des projets antérieurs à 2006 évaluée à 29,5 M€ fin 2007 et d'autre part de la suppression de la dotation annuelle 2006 (AE et CP) allouée au dispositif (8,25 M€) gagée pour le

financement de la Loi de Finances Rectificatives 2006, il a été décidé de ne plus financer de nouveaux projets et de concentrer les efforts sur l'apurement du passif dès 2007.

Les crédits disponibles pour apurer cette dette en 2008 s'élèvent à 5,7 M€ (AE = CP). Ces crédits permettront de régler en partie les factures déjà reçues, (20) au 31.07.2008.

Afin d'apurer complètement le passif, il est envisagé l'extinction du reste de la dette (24 M€) sur environ 4 ou 5 ans. Sur la base de cette hypothèse, il est demandé pour l'année 2009 un montant de 5 M€ (en AE = CP).

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			662 402 949	662 402 949	662 423 889	662 423 889
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			662 402 949	662 402 949	662 423 889	662 423 889

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 027		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		2 027	2 026
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>		2 027	2 026
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>			

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
IFP - Institut français du pétrole			2 027			2 027		2 027		2 026		2 026
Totaux			2 027			2 027		2 027		2 026		2 026

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

EMPLOIS PRIS EN COMPTE DANS UN AUTRE PROGRAMME POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Information : Le tableau ci-dessous présente les emplois des opérateurs rattachés au présent programme et à un ou plusieurs autres programmes et dont les emplois sont comptabilisés dans l'un de ces autres programmes (programme chef de file) au titre du plafond d'emplois des opérateurs.

	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
Intitulé de l'opérateur programme chef de file	Rémunérés par le présent programme 188	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 188	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 188	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)		
						ETP (2)				ETP		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
CEA - Commissariat à l'énergie atomique 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		10 974				11 674	1 027	12 701		11 652	1 027	12 679
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie 181 Prévention des risques		1 144				858	313	1 171		903	323	1 226
Totaux		12 118				12 532	1 340	13 872		12 555	1 350	13 905

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est un établissement public à caractère scientifique, technique et industriel qui relève de la catégorie de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial). Le fonctionnement de l'établissement et ses relations avec l'État sont définis, outre les dispositions du Code de la recherche (articles L.332-1 et suivants) par divers textes, en particulier le décret n°70-878 du 29 septembre 1970 modifié et son décret d'application n°72-1158 du 14 décembre 1972 modifié. Ces textes fixent les principes de présentation, de contrôle et de financement des activités du CEA par l'État.

Dans le secteur civil, le CEA intervient dans trois domaines stratégiques :

- les énergies non émettrices de gaz à effet de serre dont le nucléaire, qui reste au cœur de ses programmes,
- les nouvelles technologies de l'énergie (NTE),
- les technologies de l'information et de la santé.

S'agissant de l'énergie nucléaire, l'établissement travaille notamment sur l'optimisation de l'exploitation du parc actuel de réacteurs et sur son évolution (réacteur EPR) et prépare les systèmes nucléaires du futur pour lesquels il est chargé de réaliser un prototype de réacteur de 4^{ème} génération pour une entrée en service à l'horizon 2020. Pour ce dernier, cela implique des innovations et des ruptures technologiques, en particulier pour mieux utiliser les ressources en uranium et réduire encore la production de déchets radioactifs à vie longue. Dans les NTE, il est le principal acteur français, notamment pour le solaire photovoltaïque, l'hydrogène et son utilisation dans les piles à combustibles et la biomasse (production de biocarburants de 2^{ème} génération). Dans les NTE, le CEA travaille également sur les nouveaux matériaux.

Le contrat d'objectifs sur la période de 2006-2009, qui lie le CEA à l'Etat, conforte ces trois axes stratégiques et réaffirme la spécificité de l'organisme, à savoir, sa capacité à travailler en appui à l'industrie en s'appuyant sur une forte composante de recherche appliquée et fondamentale. Par ailleurs, le contrat tient compte de la mise en place des nouvelles agences et des outils de financement pour la recherche (ANR, labellisation Carnot, pôles de compétitivité) et de l'environnement européen et international. Enfin, le contrat prévoit les moyens financiers et humains pour assurer la mise en œuvre des orientations et des objectifs des programmes. Il comporte 33 indicateurs de performance, regroupés en 5 thématiques (suivi et qualité des recherches, valorisation des recherches, enseignement, sécurité, gestion de l'établissement) pour son suivi. Les résultats de ces indicateurs dont plusieurs d'entre eux sont repris dans les documents budgétaires (PAP, RAP) font l'objet d'une présentation au conseil d'administration lors de l'approbation des comptes (au mois d'avril). Parmi ces derniers, il convient d'en distinguer quatre :

- (1) part de jalons scientifiques et techniques atteints dans l'année sur le nombre de jalons prévus pour l'énergie (nucléaire et NTE) = 78% en 2007 (82% en 2006 ; 69% en 2005) ;
- (2) part de jalons atteints dans l'année sur le nombre de jalons prévus pour le démantèlement / assainissement nucléaire = 50% en 2007 (63% en 2006 ; 43% en 2005) ;
- (3) part des coûts de structure (support administratif, technique, sûreté et sécurité) sur le montant des dépenses totales du CEA civil = 19,9% en 2007 (21,4% en 2006 ; 22,3% en 2005) ;
- (4) part des dépenses de main d'œuvre sur le montant total des dépenses = 40,3% en 2007 (39,4% en 2006 ; 39,8% en 2005).

Enfin, les programmes de recherche menés au sein du CEA font l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse. Un conseil scientifique placé sous l'égide du Haut-commissaire à l'énergie atomique établit un programme conduisant à l'évaluation d'une grande thématique de recherche chaque année. Cette évaluation est complétée par celle du "Visiting Committees" réunissant sur les domaines concernés les plus grands scientifiques au plan international afin d'apporter une vision globale sur les stratégies et les orientations de recherche du CEA. Le programme d'évaluation est défini chaque année. Le contrat d'objectifs Etat-CEA 2006-2009 prévoit désormais qu'à partir de l'année 2007 les grands thèmes envisagés seront présentés au conseil d'administration du CEA. L'activité de recherche des laboratoires de l'établissement est évaluée selon un découpage en thématiques dans le cadre d'un cycle de quatre ans. Tous les laboratoires sont ainsi évalués au moins une fois au cours du cycle. Enfin, le CEA poursuivra son effort consistant à tenir compte des recommandations émises par ces instances d'évaluation. Le rapport annuel d'évaluation qu'il publie chaque année continuera à présenter de façon synthétique les actions engagées et les progrès accomplis.

Au sein du présent programme, le CEA assure la mise en œuvre de l'action 1 « Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » et contribue, avec l'ADEME et l'IFP, à celle de l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

L'action 1 a pour objet de maintenir un processus d'innovations indispensables à la compétitivité de la filière nucléaire afin de répondre durablement aux besoins du pays dans le respect des impératifs de sûreté, de protection de l'homme et de l'environnement (travaux sur les systèmes du futur, sur les déchets nucléaires, et sur l'optimisation du parc, ainsi que sur le démantèlement et l'assainissement des installations). En 2008, les crédits alloués au CEA pour cette action s'élèvent à 441,6 M€ sur un total de 442,6 M€ pour cette action. En PLF 2009 il est demandé 438 M€ sur un total de 439,5 M€ pour cette action.

L'action 2 vise, avec les Nouvelles Technologies de l'Énergie (NTE), à développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie, afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement. Le CEA privilégie les recherches sur l'hydrogène et piles à combustible, le solaire photovoltaïque, le stockage et la rationalisation énergétiques, la biomasse, les nouveaux matériaux notamment pour les transports et l'habitat. En 2008, les crédits alloués au CEA pour cette action s'élèvent à 33,7 M€ sur un total de 81,5 M€ pour cette action. En PLF 2009 il est demandé 47,3 M€ pour le CEA sur un total de 111,6 M€ pour cette action.

Le CEA met directement en œuvre l'objectif 1 « Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité de l'énergie nucléaire sur l'ensemble du cycle », et participe à l'objectif 2 « Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Il est également concerné par l'objectif 4 d'efficacité de la recherche, transversal à l'ensemble du programme « Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ».

Sa performance sur ces trois objectifs est mesurée par :

- 2 indicateurs de qualité de service à la filière : « Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets - optimisation et évolution de l'outil industriel- et -déchets radioactifs et maîtrise de l'impact des activités nucléaires- » et « Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire » (objectif 1) ;

- 2 indicateurs d'impact (communs avec l'IFP pour le premier et, pour le second avec l'IFP et l'ADEME) : « Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels » à travers le nombre de brevets CEA et IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année, et « Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE » par l'effet de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE (objectif 2) ;

1 indicateur d'efficacité : « Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes affectées aux NTE » (objectif 4).

Voir présentation exhaustive du CEA dans son programme principal de rattachement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur **	10 974		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur **		12 701	12 679
dont emplois sous plafond opérateurs		11 674	11 652
dont emplois hors plafond opérateurs		1 027	1 027

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

** Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file pour cet opérateur (172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires).

IFP - INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE

En vertu des dispositions du décret n° 2006-797 du 6 juillet 2006, l'Institut français du pétrole est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Direction générale de l'énergie et des matières premières).

L'IFP est un organisme public de recherche et de formation, à l'expertise internationalement reconnue, au service d'enjeux sociétaux majeurs : l'énergie, les transports, l'environnement. Sa mission est de développer les énergies du transport du XXI^{ème} siècle dans un contexte de développement durable. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, plus performants, plus économiques, plus propres et durables.

L'IFP est lié à l'Etat par un contrat d'objectifs dont le dernier, qui couvre la période 2006-2010, a été signé le 13 février 2007.

Sur le plan des programmes de recherche et développement (R&D), ce contrat développe les objectifs stratégiques ci-dessus, qui se traduiront par trois évolutions structurelles majeures sur la période 2006-2010 :

- le développement accéléré des recherches liées aux NTE, avec un doublement des efforts sur la période 2006-2010 ;
- un rééquilibrage en profondeur des programmes au profit de l'aval et plus particulièrement des transports ;
- l'augmentation de la part des travaux renforçant, par l'innovation, la compétitivité des filières industrielles existantes dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile (para pétrolier, constructeurs, équipementiers, etc.).

Dans le cadre d'une partie de l'exercice de la tutelle et des responsabilités du conseil d'administration de l'IFP, plus d'une vingtaine d'indicateurs de performances ont été élaborés, permettant le pilotage de ce contrat.

Les cinq priorités stratégiques prévues par le contrat d'objectifs sont les suivantes :

- capter et stocker le CO₂ pour lutter contre l'effet de serre

Maîtriser les émissions de CO₂ en développant des technologies de captage et de stockage du CO₂ qui permettront la production d'énergie propre pour l'industrie à partir de combustibles fossiles.

- diversifier les sources de carburants

Diversifier les sources d'énergie afin de desserrer la dépendance quasi exclusive des transports à l'égard du pétrole, en sollicitant d'autres sources d'énergie (gaz naturel, charbon, biomasse) pour la production de carburants liquides et, à plus long terme, d'hydrogène, tout en luttant contre la pollution globale avec le développement de filières au bilan CO₂ plus favorable.

- développer des véhicules propres et économes en carburant

Réduire la consommation et les émissions des véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, concevoir des motorisations alternatives dédiées à des carburants peu carbonés (gaz naturel, hydrogène, etc.) ou aux biocarburants, et développer des véhicules hybrides thermiques/électriques.

- transformer le maximum de matière première en énergie du transport

Concevoir et développer de nouveaux procédés de raffinage et de pétrochimie propres et à haute efficacité permettant de tirer le maximum de carburants et de bases pétrochimiques à partir de chaque baril produit.

- repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz

Renouveler les réserves et accroître la production des hydrocarbures en rendant accessibles les pétroles "à haut contenu technologique" dont seul le développement permettra de repousser le pic de production et satisfaire les besoins énergétiques, jusqu'à l'arrivée à maturité des NTE.

Le positionnement stratégique de l'IFP s'inscrit ainsi pleinement dans la loi de programme (n° 2005-781) du 13 juillet 2005, qui fixe les grandes orientations de la politique énergétique française en mettant particulièrement l'accent sur les recherches visant à sécuriser les approvisionnements (exploration-production), améliorer l'efficacité énergétique (raffinage-pétrochimie, moteurs-carburants dont véhicules hybrides) et développer les NTE (bioénergies, production d'hydrogène, captage et stockage du CO₂, etc.).

Les ambitions du Grenelle de l'Environnement sont par ailleurs au cœur des travaux de R&D IFP. L'IFP est ainsi particulièrement concerné par les thématiques issues de ses recommandations ("Énergie, économie d'énergie et des matières premières" et "Transport et mobilité"):

- Le sous-groupe "Énergie, économie d'énergie et des matières premières" a dégagé 4 grands domaines d'actions, dont 3 recouvrent le champ d'investigation de l'IFP (Captage et stockage du CO₂, Biocarburants de 2ème génération, Autres énergies -convertisseurs, stockage et gestion de l'énergie incluant la géothermie et, pour le moyen-long terme, les technologies de stockage de l'énergie -). En outre, dans le domaine des hydrocarbures, le sous-groupe a rappelé l'effort de R&D qu'il convenait de poursuivre dans les domaines de la production de produits propres ainsi que du renouvellement des réserves.
- Le sous-groupe "Transport et mobilité" a souligné la nécessité de lancer une action volontariste ciblée sur les véhicules hybrides et électriques tout en maintenant un effort de R&D significatif dans le domaine de la motorisation thermique.
- Les travaux du Grenelle de l'environnement ont également souligné la nécessité, au-delà du développement de nouvelles énergies, d'accroître l'efficacité énergétique et environnementale des technologies énergétiques conventionnelles pour lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, partie intégrante de l'IFP, l'Ecole du pétrole et des moteurs propose, en réponse aux besoins des industriels, des formations complémentaires de 3ème cycle à de jeunes ingénieurs. La qualité de ses enseignements, l'importance et la diversité de ses partenariats universitaires et industriels en font un acteur international de premier plan. Chaque année, elle délivre plus de 500 diplômes à des étudiants issus du monde entier et les prépare à relever le défi des énergies du futur.

Enfin, l'IFP favorise le passage de l'invention à l'innovation, du brevet au produit, de la recherche à l'industrie. Depuis sa création, l'IFP est ainsi un acteur majeur du développement industriel, avec plus de 12 700 brevets.

Dès l'origine, l'IFP s'est engagé dans la voie de la valorisation industrielle des résultats de ses recherches, en soutenant la création d'une trentaine d'entreprises devenues fortement créatrices d'emplois et exportatrices. Au cœur de la politique de transfert des innovations vers le marché, ces entreprises opèrent dans l'ensemble des domaines de recherche couverts par l'IFP : aussi bien dans la recherche pétrolière, le conseil et l'ingénierie, en passant par la fourniture de produits, d'équipements et de services, que dans les NTE.

L'IFP est propriétaire d'un important portefeuille de brevets et en dépose chaque année en France un grand nombre (139 en 2005, 145 en 2006 et 159 en 2007). Ces brevets sont pour la plupart étendus à l'étranger (769 extensions de dépôts en 2005, 777 en 2006 et 717 en 2007).

L'IFP contribue, avec le CEA et l'ADEME, à l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ». (Voir présentation de l'action 2 dans les parties relatives aux opérateurs CEA et ADEME). En 2008, il perçoit pour cette action 42,5 M€ et pour 2009, il est demandé 59,0 M€. Cet effort budgétaire sera complété dans le cadre des décisions du "Grenelle de l'Environnement" par de nouveaux moyens mis à disposition des organismes de recherche par la Caisse des Dépôts et Consignations et par le fonds pour le financement de démonstrateurs d'écotechnologies géré par l'ADEME.

L'IFP met en œuvre l'action 3 « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves », à côté du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), qui vise à octroyer une aide remboursable à la recherche dans le secteur parapétrolier. En 2008, il perçoit pour cette action 138,3 M€ et pour 2009, il est demandé 111,9 M€.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 OPÉRATEURS

L'action 3 poursuit trois finalités :

- Aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible, malgré la diminution de la ressource naturelle ;
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par :
 - * la réduction de la consommation et les émissions des véhicules en innovant sur le couple moteur/carburant conventionnel, en concevant des motorisations alternatives dédiées à des carburants peu carbonés (gaz naturel, hydrogène, etc.) ou aux biocarburants, et en développant des véhicules hybrides thermiques/électriques ;
 - * la conception et le développement de nouveaux procédés de raffinage et de pétrochimie propres et à haute efficacité permettant de tirer le maximum de carburants et de bases pétrochimiques à partir de chaque baril produit.
- Contribuer au développement des filières pétrolières et parapétrolières nationales.

L'IFP contribue aux objectifs 2 et 4, qui visent respectivement à « favoriser l'essor des NTE » et « assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie », et met en œuvre l'objectif 3 d'accroissement de la compétitivité et de réduction de l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, et de soutien au renouvellement et à la diversification des ressources pétrolières et gazières.

Sa performance sur ces trois objectifs est mesurée par :

- 2 indicateurs d'impact (communs avec le CEA pour le premier et, pour le second avec le CEA et l'ADEME) : « Nombre de brevets dans le domaine des NTE faisant l'objet de licences transférées à l'industrie rapporté au nombre de brevets déposés » et « Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE » par l'effet de levier des financements publics sur la recherche industrielle en matière de NTE et d'URE (objectif 2) ;
- 1 indicateur d'impact via le taux de participation des industriels au financement des projets de recherche sur l'objectif 3 ;
- 2 indicateurs d'efficacité sur l'objectif 4 mesurant la valorisation des programmes de recherche « produit des redevances et licences sur brevets / charges directes » et l'efficacité de la gestion des brevets « montant des redevances et licences sur brevets : dépenses de propriété intellectuelle ».

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie	34 803	34 803	42 500	42 500	59 000	59 000
Subventions pour charges de service public	34 803	34 803	42 500	42 500	59 000	59 000
Action n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	131 718	131 718	138 330	138 330	111 851	111 851
Subventions pour charges de service public	131 718	131 718	138 330	138 330	111 851	111 851
Totaux	166 521	166 521	180 830	180 830	170 851	170 851

Les crédits LFI 2008 sont présentés avant application de la réserve de précaution prévue par l'article 51 de la LOLF.

** L'évolution entre 2008 et 2009 acte globalement une réduction de 13 M€ de la subvention d'État en raison du nouveau régime fiscal de déduction de la TVA.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	235 049	241 200	Ressources de l'État	166 522	174 970
Fonctionnement	79 117	79 362	- subventions de l'État	166 522	174 970
Intervention	0	0	- ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	11 098	12 578
			Ressources propres et autres	147 142	133 014
Total des dépenses	314 166	320 562	Total des recettes	324 762	320 562
Résultat : bénéfice	10 596		Résultat : perte		
Total équilibre du CR	324 762	320 562	Total équilibre du CR	324 762	320 562

(1) Les dépenses de personnel sont valorisées au coût complet (incluant une part de dépenses de fonctionnement et de charges d'amortissement). Ces montants peuvent, globalement, se décomposer ainsi :

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel valorisé	235 049	241 200
dont frais de personnel	138 026	142 600
dont frais de fonctionnement répartis	67 940	66 900
dont amortissements	29 083	31 700
Imputations directes sur projets	79 117	79 362
dont frais de fonctionnement	74 994	76 100
dont amortissements et provisions	4 123	3 262
Total dépenses	314 166	320 562

Détail des recettes exécution 2007:

Subventions de l'État : LFI 2007 diminuée de la réserve légale (art 51 de la LOLF) et d'une régulation complémentaire de 6,7 M€.

Autres subventions et dotations : ANR (6,6M€), Union Européenne (1,7M€), ADEME (1,4M€), divers Ministères (0,4M€), Pôles de Compétitivité (0,4M€), RTPG (0,2M€), divers (0,4M€).

Ressources propres et autres : Prestations et recherches collaboratives (39,6M€), redevances (41,5M€), dividendes (37,9M€), production immobilisée (14,6M€), autres produits (0,1M€) produits financiers hors dividendes (2,7M€), produits exceptionnels (3,2M€), résultat exceptionnel sur cession d'actifs (7,6M€).

Détail des recettes budget prévisionnel 2008 :

Subventions de l'État : LFI 2008 diminuée de la réserve légale (art 51 de la LOLF).

Autres subventions et dotations : ANR (6,9M€), Union Européenne (2M€), ADEME (0,6M€), OSEO (0,5M€) divers Ministères (1,5M€), Pôles de Compétitivité (0,4M€), divers (0,7M€).

Ressources propres et autres : Prestations et recherches collaboratives (41,3M€), redevances (40,7M€), dividendes (31,5M€), production immobilisée (18,6M€), produits exceptionnels (0,8M€).

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	39 294	36 700
Investissements	47 611	52 100	Ressources de l'État	0	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	360	0
			Autres ressources	6 409	15 400
Total des emplois	47 611	52 100	Total des ressources	46 063	52 100
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	1 548	

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 OPÉRATEURS

La subvention d'investissement 2007 de 360 K€ est allouée par la fondation Tuck.

Le montant des "Autres ressources" est net des "Autres emplois", à savoir de la réduction des capitaux propres et autres fonds propres qui s'élèvent en 2007 et 2008 respectivement à 3 262 K€ et 2 500 K€.

La relation entre variation du fonds de roulement et trésorerie peut s'établir comme suit :

M€	Exécution 2007	Budget 2008
Variation du fonds de roulement	-1 548	0
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 810	0
Variation de trésorerie	10 262	0

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Autres dépenses	18 362	29 392		52 100	99 854
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	114 965	28 046			143 011
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	36 868	11 402			48 270
Destination 3 : Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats	28 291	1 921			30 212
Destination 4 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	11 014	5 339			16 353
Totaux	209 500	76 100		52 100	337 700

Les dépenses de personnel sont habituellement valorisées au coût complet (incluant une part de dépenses de fonctionnement et de charges d'amortissement) conformément à la structure de la comptabilité analytique de l'IFP. Le tableau présenté ci-dessus applique forfaitairement, sur chaque item, le prorata des composantes des coûts complets, et inclut les investissements qui sont globalisés sur la ligne « autres dépenses ». On obtient alors la ventilation suivante, qui peut sans doute être considérée comme une approximation suffisamment fidèle à la réalité :

Destination	Personnel (1)	Dont frais de personnel	Dont autres charges	Dont amortissements	Fonctionnement	Dont autres charges	Dont amortissements et provisions	Total
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	132 360	78 253	36 712	17 395	30 308	28 046	2 262	162 668
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	42 446	25 095	11 773	5 578	11 402	11 402		53 848
Destination 3 : Recherche Exploratoire, y compris Thèses et Post-Doctorats	32 572	19 257	9 034	4 281	1 921	1 921		34 493
Destination 4 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	12 681	7 497	3 517	1 667	5 339	5 339		18 020
Autres dépenses	21 141	12 498	5 864	2 779	30 392	29 392	1 000	51 533
Total	209 500	142 600	66 900	31 700	79 362	76 100	3 262	320 562

Le total général de dépenses peut alors être présenté :

- hors amortissements et hors investissements, soit 285 600 k€ ;
- hors amortissements, soit 337 700 k€
- hors investissements, soit 320 562 k€

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	2 027		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		2 027	2 026
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		2 027	2 026
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		16	16
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>		16	16

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

L'ensemble des emplois sont affectés au programme 188. Le niveau de ces emplois évolue conformément au Contrat d'Objectifs 2006-2010.

Les 16 ETPT non rémunérés par l'IFP ont pour origine les structures suivantes: Université de Madrid, ARAMCO, AXENS, BEICIP FRANLAB, TOTAL, PETROBRAS, SCIRO et IFP Training.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

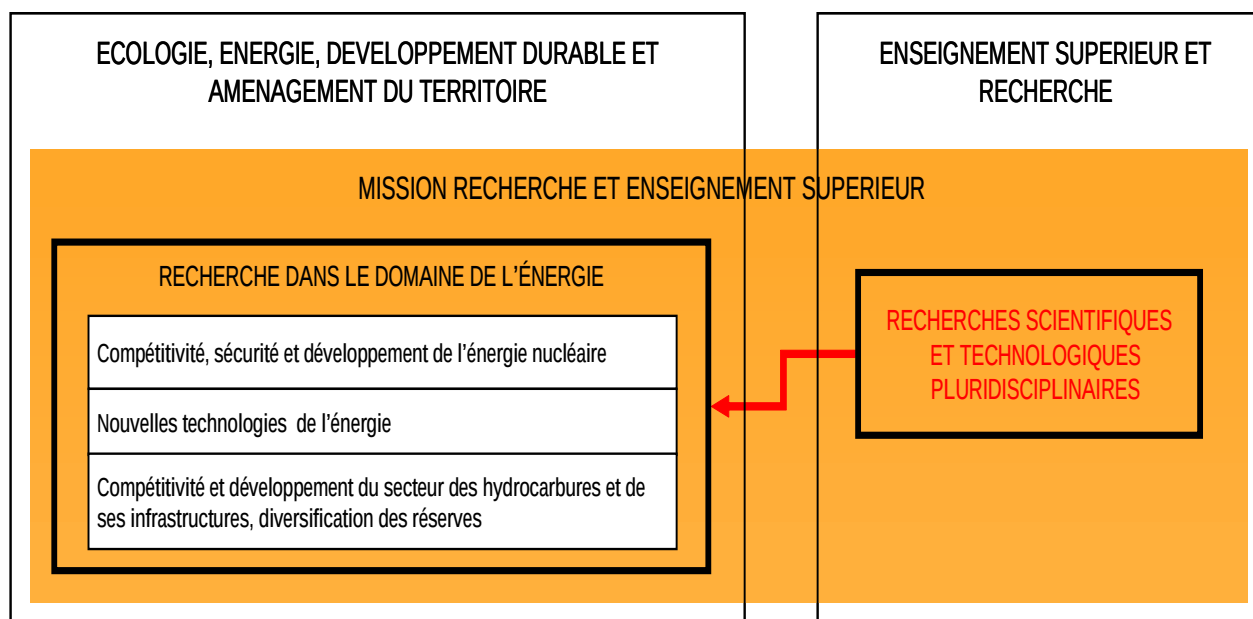
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	439 456 495		+18 500 316	+457 956 811	+479 442 868
Nouvelles technologies de l'énergie	111 616 454		+3 232 397	+114 848 851	+88 254 913
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	116 850 940		+5 646 978	+122 497 918	+156 248 402
Totaux	667 923 889		+27 379 691	695 303 580	723 946 183

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-27 379 691
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-27 379 691

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

Fonctions de soutien ministérielles et modalités de ventilation des crédits

Interactions avec le programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » et modalités de ventilation des crédits

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de déversement sur le programme « recherche dans le domaine de l'énergie » en provenance du programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ».

Interactions avec le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et modalités de rapprochement et de ventilation des crédits

En application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), sont déversés sur le programme les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'agence nationale de la recherche, inscrits sur le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (action 2).

Dans le PLF 2008, le déversement de ces crédits a été effectué au prorata des montants de crédits demandés.

Pour le PLF 2009 – et conformément aux recommandations initiales du CIAP – les crédits 2009 de l'ANR ont été déversés vers le programme à raison des AE allouées en 2007 par l'ANR aux opérateurs de recherche qui exécutent le programme « recherche dans le domaine de l'énergie », au prorata des projets attribués par l'ANR à ces opérateurs (CEA et IFP) au titre de ce programme, soit un montant total de 27 M€.

Ce montant est ensuite réparti entre ses trois actions en fonction de l'action dont relèvent les opérateurs attributaires, au prorata des montants des crédits demandés, soit :

- 68% pour l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » ;
- 12% pour l'action « nouvelles technologies de l'énergie » ;
- 21% pour l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

COMMENTAIRE DE RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES COÛTS

L'impact du déversement sur le programme « recherche dans le domaine de l'énergie », de l'ordre de 4%, est intégralement dû à l'imputation des crédits de l'ANR.

L'écart de 27 M€ entre le PLF 2009 après ventilation et la LFI 2008 après ventilation s'explique :

- pour 59 M€ par l'augmentation des crédits avant ventilation entre la LFI 2008 et le PLF 2009 ;
- pour -32 M€ par le changement de méthode de déversement du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », qui est passé de 59 M€ sur la LFI 2008 à 27 M€ sur le PLF 2009.

PROGRAMME 192

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Présentation stratégique du projet annuel de performances	492
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	494
Présentation du programme et des actions	499
Objectifs et indicateurs de performance	507
Justification au premier euro	514
Opérateurs	527
Analyse des coûts du programme et des actions	548

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Luc ROUSSEAU

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche et au développement constitue, aux côtés des instruments de régulation des marchés et de la politique fiscale, le principal instrument de politique industrielle.

Le soutien à la recherche industrielle est une priorité à laquelle sont consacrés, globalement, des moyens renforcés.

Le programme « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » s'inscrit pleinement dans le cadre du déploiement de la stratégie de Lisbonne qui visait à porter l'effort de recherche dans l'Union européenne à 3 % du PIB en 2010, en mettant en œuvre des incitations pour conduire les entreprises à développer leur investissement immatériel et à s'appuyer davantage sur la recherche publique. En effet, les faiblesses de la France en matière de R&D ont été clairement identifiées, les efforts doivent avant tout porter sur le développement de la R&D privée avec un objectif de plus de 2 % du PIB, soit près d'un doublement par rapport aux résultats de 2004.

Les actions conduites dans le cadre ce programme visent à renforcer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie, selon trois axes :

- le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D industrielle (Fonds de Compétitivité des Entreprises). En complément des clusters EUREKA et des Initiatives Technologiques Conjointes (ITC) qui permettent de développer des coopérations technologiques en Europe, les pôles de compétitivité combinent, sur une zone donnée, entreprises, centres de formation et unités de recherche, engagés dans une démarche partenariale dont le but est de dégager des synergies autour de projets communs et innovants et d'atteindre la masse critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés concernés. Ils visent à développer et promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises et de l'emploi ainsi qu'à l'attractivité du territoire. En s'appuyant sur son réseau régional, la Direction Générale des Entreprises (DGE), conjointement avec la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), est en charge de l'animation et du soutien des 71 pôles de compétitivité, dont 7 mondiaux et 10 à vocation mondiale. Depuis la mise en place du fonds unique interministériel d'appui aux projets de R&D des pôles, la DGE coordonne la procédure interministérielle de sélection des projets éligibles à ce fonds et assure l'instruction et la gestion des projets sélectionnés. L'évaluation du dispositif sur la période 2006-2008 a confirmé l'intérêt de cette politique ambitieuse qui renforce les positions stratégiques de notre pays en matière de recherche, d'innovation et développement. Une seconde phase va être engagée pour une nouvelle période de 3 ans visant à faire des pôles de compétitivité de véritables écosystèmes de l'innovation ;
- le soutien à l'innovation, au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation, en veillant à ce que l'ensemble des entreprises, petites, moyennes et de taille intermédiaire bénéficient des moyens adaptés à leurs besoins et à leur croissance, notamment au travers des programmes d'OSEO innovation : Innovation Stratégique Industrielle (ISI) pour les entreprises de taille intermédiaire et Aide à l'Innovation (AI) pour les PME ;
- les écoles de formation supérieure et de recherche, écoles de formations d'ingénieurs et de chercheurs, dont la contribution au développement économique et à l'amélioration des performances des entreprises est renforcée par la recherche et la mise au point de partenariats avec les entreprises sur les technologies de pointe les plus porteuses d'avenir, notamment dans les pôles de compétitivité. Le regroupement sur un même programme de l'ensemble des écoles de la sphère « économie et industrie » et de leurs moyens traduit la volonté de renforcer les efforts de valorisation de la recherche auprès des acteurs économiques et de développer les transferts de technologie qui permettent à l'innovation d'être créatrice d'emploi et de croissance.

Plusieurs réformes seront mises en œuvre en 2009 suite à la Révision générale des politiques publiques :

- les taux d'aides des différentes procédures de soutien aux entreprises seront harmonisés ;
- les crédits d'aides aux entreprises seront recentrés sur les PME, les entreprises intermédiaires et quelques projets stratégiques à la fois pour les aides accordées par l'Etat et par les opérateurs ;
- la réforme du crédit impôt recherche intervenue en 2008 permet d'ajuster le montant des aides versées aux grandes entreprises. Les taux d'aides aux PME seront en revanche maintenus aux niveaux actuels, malgré la progression du CIR, ce qui traduit un réel effort en leur faveur.

Les six objectifs de performance retenus dans le cadre du programme traduisent ces axes d'action prioritaires.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre d'entreprises impliquées dans un pôle de compétitivité
OBJECTIF 2	Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base
INDICATEUR 2.1	Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme
INDICATEUR 2.2	Part des montants des contrats de recherche sur les ressources des écoles
INDICATEUR 2.3	Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme
INDICATEUR 2.4	Bibliométrie des écoles
OBJECTIF 3	Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes
INDICATEUR 3.1	Ecart du taux de croissance sur 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires
INDICATEUR 3.2	Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles
INDICATEUR 3.3	Incidence du dispositif d'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes (JEI) sur l'accroissement de la recherche et développement privés
OBJECTIF 4	Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation
INDICATEUR 4.1	Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7
INDICATEUR 4.2	Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation
OBJECTIF 5	Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage
INDICATEUR 5.1	Effet de levier moyen des aides du Fonds de compétitivité des entreprises
INDICATEUR 5.2	Proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises
INDICATEUR 5.3	Effet de levier moyen des aides à l'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) d'OSEO innovation
OBJECTIF 6	Développer l'efficacité et l'attractivité des formations d'écoles du programme
INDICATEUR 6.1	Evolution de la productivité d'écoles d'ingénieurs du programme
INDICATEUR 6.2	Taux de placement des élèves diplômés
INDICATEUR 6.3	Evolution du ratio ressources propres sur ressources totales des écoles du GEM et du GET

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	95 427 524	189 952 297	45 000 000	3 173 704	1 000 000	334 553 525	1 360 000
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		51 490 000		249 150 000		300 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique				370 000 000		370 000 000	
Totaux		95 427 524	241 442 297	45 000 000	622 323 704	1 000 000	1 005 193 525	1 360 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	95 427 524	189 952 297		3 173 704	1 000 000	289 553 525	1 360 000
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		51 490 000		249 150 000		300 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique				284 400 000		284 400 000	
Totaux		95 427 524	241 442 297		536 723 704	1 000 000	874 593 525	1 360 000

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE RETRAITÉE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	92 175 783	181 344 000	2 923 704	3 000 000	279 443 487	
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		51 490 000	129 150 000		180 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique			421 210 942		421 210 942	
Totaux		92 175 783	232 834 000	553 284 646	3 000 000	881 294 429	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	92 175 783	181 344 000	2 923 704	1 000 000	277 443 487	
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		51 490 000	129 150 000		180 640 000	
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique			298 360 942		298 360 942	
Totaux		92 175 783	232 834 000	430 434 646	1 000 000	756 444 429	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008 retraitée	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008 retraitée	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		92 175 783	95 427 524		92 175 783	95 427 524
Rémunérations d'activité		61 439 298	63 396 073		61 439 298	63 396 073
Cotisations et contributions sociales		30 322 541	31 543 029		30 322 541	31 543 029
Prestations sociales et allocations diverses		413 944	488 422		413 944	488 422
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		232 834 000	241 442 297		232 834 000	241 442 297
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 248 730	3 640 000		3 248 730	3 640 000
Subventions pour charges de service public		229 585 270	237 802 297		229 585 270	237 802 297
Titre 5. Dépenses d'investissement			45 000 000			
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			45 000 000			
Titre 6. Dépenses d'intervention		553 284 646	622 323 704		430 434 646	536 723 704
Transferts aux ménages		2 873 704	3 123 704		2 873 704	3 123 704
Transferts aux entreprises		443 445 924	531 650 000		352 808 424	465 875 000
Transferts aux autres collectivités		106 965 018	87 550 000		74 752 518	67 725 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		3 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres		3 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Totaux hors FDC et ADP prévus		881 294 429	1 005 193 525		756 444 429	874 593 525
FDC et ADP prévus			1 360 000			1 360 000
Totaux y.c. FDC et ADP		881 294 429	1 006 553 525		756 444 429	875 953 525

DÉPENSES FISCALES¹⁰

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (11)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
110218	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 79 500 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1996 - Dernière modification : 2006 - CGI : 199 terdecies-0 A-VI</i>	135	160	150
230604	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes (existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013) et les jeunes entreprises universitaires Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (jeunes entreprises)</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 470 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2007 - CGI : 44 sexies A</i>	8	9	10
150711	Exonération des plus-values de cession de titres de jeunes entreprises innovantes ou de jeunes entreprises universitaires Impôt sur le revenu <i>Objectif : Favoriser la transmission du capital des entreprises innovantes récentes</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 0 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2003 - CGI : 150-0 A-III-7</i>	-	2	2
160102	Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 % Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - CGI : 93-2</i>	1	1	1
300207	Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR) Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - CGI : 208 D</i>	ε	ε	ε

¹⁰ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffage pour 2007	Chiffage pour 2008	Chiffage pour 2009
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 130 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2004 - CGI : 44 undecies</i>	€	€	€
160103	Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1979 - Dernière modification : 1979 - CGI : 156-I bis</i>	€	€	€
140124	Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR) Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter l'épargne vers le capital-risque</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - CGI : 163 quinquies C bis</i>	€	€	€
210108	Amortissement dégressif majoré pour les investissements de recherche scientifique et technique acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 2004 Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2003 - Mesure de trésorerie - CGI : 39 AA quinquies</i>	5	0	0
320139	Taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant des produits de cessions et de concessions de brevets Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les cessions de licences et brevets</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 120 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1991 - Dernière modification : 2007 - CGI : 219-1-a quater</i>	730	nc	nc
230504	Exonération des plus-values de cession : - d'actions ou de parts de sociétés agréées pour la recherche scientifique ou technique ; - de titres de sociétés financières d'innovation conventionnées Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1960 - Dernière modification : 1972 - CGI : 40 sexies (2ème et 3ème alinéas)</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales¹¹		879	902	893

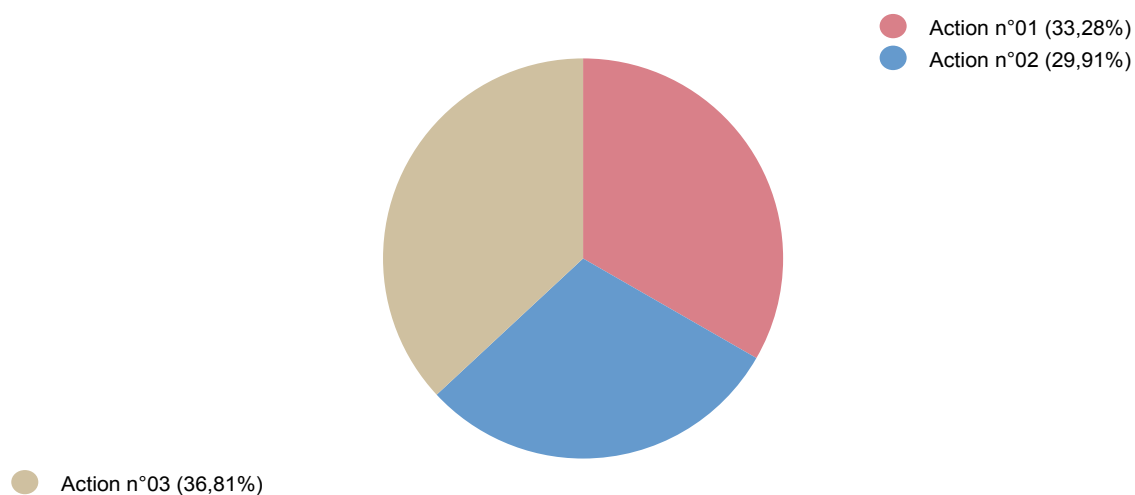
¹¹ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	334 553 525	289 553 525
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	300 640 000	300 640 000
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	370 000 000	284 400 000
Totaux		1 005 193 525	874 593 525

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à accroître la compétitivité de l'industrie française, et donc l'emploi, par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. La recherche industrielle a pour finalité l'émergence de nouveaux produits ou services qui créent de la croissance et impactent notre environnement et nos conditions de vie. Soutenir l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler plus rapidement de nouveaux savoirs dans un monde en évolution où la concurrence est mondiale. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

La France est en tête des pays de l'OCDE pour l'effort public de recherche avec 1 % du PIB. Mais l'effort privé de recherche (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport à de nombreux autres pays. La recherche publique a aujourd'hui un effet d'entraînement insuffisant sur le développement de la recherche dans le secteur privé. L'objectif du Conseil Européen de Lisbonne vise à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010 dont 2/3 financé par les entreprises. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation doivent être encouragés au moyen des outils présentant les effets de leviers les plus importants.

Ce programme est complémentaire au programme « Développement des entreprises et de l'emploi » de la mission « Economie », qui intervient sur les autres aspects du développement des entreprises (création et transmission des entreprises, réglementation, financement, rayonnement international, reconversion, commerce...).

Acteurs et pilotage du programme

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur général des entreprises (DGE) au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Il est mis en œuvre :

- pour les actions 2 et 3, par les services de la DGE et par l'opérateur OSEO Innovation ;
- pour l'action 1, par les organismes de formation supérieure et de recherche : Groupe des Ecoles des Mines (GEM), Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET), Ecole supérieure d'électricité (SUPELEC), Ecole nationale de création industrielle (ENSCI), Groupe des Ecoles nationales d'économie et statistique (GENES) et les services de tutelle de ces organismes.

Son accomplissement passe par :

- le développement des pôles de compétitivité, instruments de dynamisation de secteurs innovants sur certains territoires et de synergie locale entre acteurs d'un même secteur. La politique des pôles de compétitivité vise à mobiliser en réseau les acteurs économiques et académiques, dans un espace géographique donné, autour de stratégies de développement et de projets communs à fort contenu innovant et à haute valeur ajoutée ;
- le soutien aux projets coopératifs (recherche publique et industrielle) d'émergence ou de développement de nouvelles technologies, le soutien à l'innovation associant des partenaires français et européens, principalement au travers des « clusters » Eureka ;
- l'accompagnement du transfert et de l'appropriation de technologies et de services innovants par les entreprises, notamment les PME et les entreprises de taille intermédiaire ;
- l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises technologiques y compris le renforcement en fonds propres, le développement du capital risque et la création d'entreprises innovantes (incubateurs, fonds d'amorçage...) ;
- des allègements fiscaux et sociaux favorables à l'innovation : crédit d'impôt recherche (relevant du programme n°172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »), statut fiscal des jeunes entreprises innovantes, des fonds d'investissement, orientation de l'épargne privée vers l'innovation ;
- plus généralement, des relations suivies avec les entreprises industrielles (de toutes tailles) et des centres de recherche (privés et publics), des actions ciblées sur l'environnement réglementaire national, communautaire et international des entreprises et en faveur de l'attractivité du territoire.

Le programme comprend un seul BOP placé sous la responsabilité du DGE.

Présentation de la structuration du programme en actions

Le programme se décline selon trois actions correspondant aux différentes phases de la recherche, qui œuvrent en synergie :

- Organismes de formation supérieure et de recherche (GEM, GET, SUPELEC, ENSCI et GENES) ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique (OSEO Innovation, JEI, CAP'TRONIC) ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique (Fonds de Compétitivité des Entreprises).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche
- ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique
- ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Organismes de formation supérieure et de recherche

33,3 %



L'action regroupe l'ensemble des financements apportés aux différentes écoles de formation supérieure placées sous la tutelle, exclusive ou non, du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- Ecoles d'ingénieurs : Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET), Groupe des Ecoles des Mines (GEM), Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) et l'Ecole supérieure d'électricité (SUPELEC) ;
- Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI-Les Ateliers).

Les différents établissements sont présentés de façon détaillée dans la partie « Opérateurs », à l'exception du GENES, centre de responsabilité dépendant de l'INSEE, qui comprend, outre le centre d'études des programmes économiques (CEPE), centre de formation continue, et le centre de recherche en économie statistique (CREST), deux écoles :

- L'école nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), qui constitue une école scientifique originale dans le système des grandes écoles françaises. À l'ENSAE, la maîtrise des outils mathématiques est le fondement de la double compétence en statistique et en économie, socle à partir duquel les élèves choisissent ensuite de se spécialiser. Les métiers exercés à la sortie sont également variés ; la plupart des élèves non fonctionnaires optent pour les secteurs des services, et plus spécifiquement la banque, l'assurance, le conseil et l'audit. Ils y exercent les métiers d'ingénieur financier, d'actuaire, de spécialiste de la gestion du risque ou d'économiste ;
- L'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), qui forme des cadres de haut niveau qualifiés dans le traitement et l'analyse de l'information. Issus du cycle ingénieur ou du cycle fonctionnaire, les élèves possèdent en fin de cursus une double compétence « statistique – informatique ».

Toutes les écoles de ce programme ont en commun la diversité de leurs activités, tant de formation que de recherche, au service du développement des entreprises, dans le cadre d'une ouverture et de partenariats à l'international sans cesse renforcés. Elles contribuent directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats ont été noués, à la création d'activités, à l'essor des territoires, à la diffusion de l'innovation et au transfert technologique.

Mines ParisTech, Télécom ParisTech et l'ENSAE participent au pôle de recherche et d'enseignement supérieur ParisTech, aux côtés d'autres grandes écoles parisiennes. Telecom Bretagne et TelecomSudParis participent respectivement aux PRES Université Européenne de Bretagne et UniversSudParis.

Créées pour fournir au monde industriel et à l'Etat des ingénieurs et des cadres de haut niveau scientifique, possédant aussi des connaissances technologiques correspondant à l'état de l'art, et formés à la vie et aux méthodes de l'entreprise, les écoles ont naturellement développé avec le monde professionnel des liens étroits dans de nombreux domaines. Elles font largement appel à des représentants d'entreprises pour orienter l'évolution de l'enseignement et de la recherche, que ce soit dans les conseils d'administration ou dans des instances plus spécialisées (conseils d'orientation). Le monde de l'entreprise est aussi largement représenté dans les associations d'anciens élèves des écoles, elles-mêmes très impliquées dans le rayonnement de ces écoles. Ces liens favorisent l'insertion des jeunes diplômés, l'adéquation des formations académiques aux besoins des entreprises et le développement des écoles.

Au-delà de la formation d'ingénieurs et de cadres pour l'administration (ingénieurs des télécommunications, ingénieurs des mines, ingénieurs de l'industrie et des mines, administrateurs et attachés de l'INSEE, contrôleurs des assurances), ces établissements forment, pour l'essentiel de leurs effectifs, des ingénieurs et des cadres possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau, reconnues dans tous les secteurs d'activité. De très nombreux ingénieurs en activité en milieu professionnel viennent enseigner dans les écoles. De plus, la formation d'ingénieurs fait largement appel aux stages en entreprise.

Les écoles d'ingénieurs, y compris l'ENSAE, offrent également des formations spécialisées (à bac +6) conduisant à la délivrance de masters, ainsi que des formations doctorales. L'ENSCI propose un master « conception en nouveaux médias » accrédité par la Conférence des grandes Écoles.

Les écoles ont aussi développé une activité de formation continue qu'elles proposent aux entreprises, sous forme de formations inter ou intra-entreprises. Des formules de formation longue et qualifiante ont aussi été créées en collaboration entre les écoles et les entreprises.

Les écoles participent au développement des entreprises et à l'essor des territoires, en développant des actions de création d'entreprises ou d'activités ainsi qu'en mettant en place des « incubateurs » et des « pépinières » d'entreprises en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles.

Qu'elle soit fondamentale ou finalisée, l'activité de recherche des écoles est largement orientée vers les préoccupations des entreprises. Mais cette activité contractuelle se développe en préservant un juste équilibre avec les grands objectifs scientifiques, la production de résultats scientifiques donnant lieu à des publications de haut niveau international. Les financements des entreprises s'ajoutent à ceux apportés par l'Etat, qui assurent la base essentielle du budget des écoles, ainsi qu'aux contributions des collectivités et des contrats de recherche nationaux et européens. Les activités de recherche et de transfert de technologies sont développées dans les laboratoires des établissements qui ont noué des liens étroits avec les entreprises industrielles. Cette recherche technologique, mobilisée au profit du développement industriel, se différencie de la production de connaissances académiques. Elle s'appuie sur des perspectives de partenariat étroit avec les industriels et ses résultats sont résolument orientés vers la valorisation industrielle.

Les écoles d'ingénieurs jouent un rôle particulièrement actif dans la mise en place et le développement des « pôles de compétitivité » notamment dans les grands domaines technologiques et pluridisciplinaires qui concernent les activités des entreprises industrielles et de service : technologies de l'information et de la communication, télécommunications, logiciels et systèmes complexes, microélectronique, énergie, matériaux avancés, matériels et systèmes de transport, optique physique et technologies du vivant... Le management de l'innovation et du risque technologique, question clé pour le développement des entreprises, est également au cœur de leurs compétences.

ACTION n° 02

Soutien et diffusion de l'innovation technologique

29,9 %



L'action vise à accroître les capacités d'innovation dans les entreprises industrielles et de services installées en France, notamment les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en accompagnant financièrement leurs projets et en facilitant la diffusion large des technologies et des process innovants dans le tissu économique. L'objectif est d'accroître le nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'innovation et de croissance.

Du fait de leur réactivité et de leur capacité de progression, les PME constituent une catégorie d'acteurs spécifique, motrice de l'innovation industrielle globale. Toutefois, leur taille réduite et leur plus grande exposition au risque constituent des faiblesses qui limitent fortement leur accès aux financements privés classiques, notamment pour appuyer leurs démarches d'innovation. Ces limites peuvent être compensées par des interventions appropriées de l'État.

Éléments caractéristiques des activités, moyens mobilisés et partenariats

L'action repose sur la mobilisation des services et opérateurs de l'État (DGE et réseau déconcentré, groupe OSEO...), en liaison et partenariat avec les réseaux territoriaux et organismes dédiés (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies -CRITT-, centres techniques industriels -CTI-, instituts Carnot, sociétés de recherche contractuelle, réseau européen EEN -entreprise europe network-, ...).

Les activités et moyens suivants sont mobilisés :

- l'accompagnement financier, et en conseil, des projets d'innovation technologique et industrielle, au travers des programmes dédiés à l'innovation du groupe OSEO (société OSEO innovation) : programme Innovation Stratégique Industrielle (ISI) pour les entreprises intermédiaires, programme Aide à l'Innovation (AI) pour les PME, aides au recrutement, aides au transfert de technologie, premiers diagnostics de faisabilité (PTR)... Il s'agit pour l'Etat

d'accroître le nombre de projets en assurant une partie du risque pris par l'entreprise pour développer une nouvelle technologie ou un nouveau produit ou service, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de véritables ruptures. La volonté du gouvernement de favoriser l'émergence d'entreprises à fort potentiel de croissance a conduit à intégrer l'All dans OSEO innovation au 1^{er} janvier 2008, en recentrant le nouvel ensemble sur les entreprises de taille moyenne et sur le soutien à des projets risqués ;

- la stimulation de la diffusion des technologies de l'électronique et des microsystèmes dans les produits des PME de tous les secteurs, au travers du programme national CAP'TRONIC : il permet notamment de répondre aux difficultés de certains secteurs économiques dont les acteurs ne maîtrisent pas suffisamment les technologies développées et utilisées par ailleurs du fait, par exemple, de leur taille ou de la faiblesse de leur veille technologique. Le développement, le transfert et la diffusion des technologies et services innovants représentent en effet un enjeu très important pour l'ensemble de l'économie en constituant un débouché pour les entreprises qui produisent ces innovations et une condition de rentabilité sur le long terme pour les autres ;

- le dispositif d'aide aux projets de jeunes entreprises innovantes (JEI) a été mis en place en janvier 2004. Ce dispositif réservé aux PME permet, sous conditions, à de jeunes entreprises créées depuis moins de 8 ans et indépendantes qui consacrent au moins 15 % de leurs charges annuelles à des projets de R&D de bénéficier d'allègements fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales patronales, pour les personnels participants aux projets de recherche de l'entreprise. Le coût pour la sécurité sociale est compensé par l'État.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche (CIR) diminue l'impôt sur les sociétés des entreprises qui réalisent des dépenses de R & D. Cet instrument, se caractérisant par son caractère transversal à tous les secteurs d'activité relève du programme n°172 « Orientation et pilotage de la recherche ». Sa profonde réforme en 2008 en a accru notablement l'incitativité, tout notamment pour localiser et développer en France ce type d'activité .

Depuis le 1er janvier 2008, le crédit impôt recherche consiste en effet en un crédit d'impôt de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros et 5% au-delà. Les entreprises entrant pour la première fois dans le dispositif bénéficient d'un taux de 50 % la première année puis de 40 % la deuxième année. En outre, pendant une période de 5 ans, les nouvelles entreprises peuvent bénéficier de la restitution immédiate du crédit d'impôt (en l'absence de bénéfice imposable suffisant pour permettre une déduction directe). Les jeunes entreprises innovantes et les PME de croissance, dites "gazelles", peuvent quant à elle bénéficier de cette restitution pendant toute la période où elles répondent aux conditions fixées par la loi.

ACTION n° 03

Soutien de la recherche industrielle stratégique

36,8 %



Finalités spécifiques de l'action

L'action vise à soutenir les projets de recherche les plus stratégiques des secteurs et des entreprises en termes technologiques et industriels, qui ne se développeraient pas aussi vite et de façon aussi collaborative sans soutien public. Elle correspond à la mise en œuvre d'une politique volontariste destinée à soutenir les secteurs-clés de la croissance et de l'emploi d'aujourd'hui et de demain.

Elle permet de ce fait d'accroître le positionnement d'entreprises françaises comme leaders technologiques européens, voire mondiaux, et l'attractivité de la France tout en concourant à faciliter l'accès des laboratoires ou des entreprises installées en France à des programmes de recherche et des financements nationaux ou communautaires.

Mise en œuvre de l'action

Le soutien à la recherche se concentre sur le dépassement de véritables verrous technologiques nécessitant une masse critique de R&D non accessible à un seul acteur.

Cette action s'articule et se structure autour des principes suivants :

- très forte sélectivité et effet de levier maximal. Les secteurs, objets du soutien, sont sélectionnés essentiellement sur la base de trois critères impératifs : importance des effets d'entraînement sur l'économie nationale, rapidité de l'évolution technologique et positionnement privilégié vis-à-vis de la concurrence des pays à faibles niveaux de coûts, de technologies ou d'intensité en capital ;

- projets coopératifs amont associant notamment de grands groupes industriels (même concurrents, réalisant actuellement près de 80 % de l'effort de R&D), des PME et des laboratoires publics et leur permettant de coopérer sur des projets pré-compétitifs. Ils démultiplient ainsi les économies d'échelle ainsi que les transferts technologiques. Cette logique coopérative permet de développer les synergies entre l'industrie et les laboratoires publics et renforce la

mobilisation de ces derniers au profit de l'industrie nationale. Les travaux apportent également une contribution très importante à l'établissement de standards au niveau mondial. Enfin, la mobilisation des collectivités locales autour de ces projets est fortement recherchée ;

- optimisation de l'emploi des fonds publics. La focalisation très poussée des actions de soutien contribue à une optimisation maximale des ressources publiques et évite les risques de dilution.

La DGE, forte des expertises qu'elle rassemble dans les domaines des stratégies industrielles et des enjeux technologiques, assure le pilotage du FCE (Fonds de compétitivité des entreprises) et contrôle l'efficacité et la pertinence des choix opérés. Elle a par ailleurs un rôle clef dans la mise en œuvre et le déploiement des pôles de compétitivité :

- elle assure, aux côtés de la DIACT, le secrétariat du groupe interministériel (GTI) qui a préparé l'appel à projets qui a conduit à la sélection de 71 pôles de compétitivité, dont 17 mondiaux ou à vocation mondiale ;
- elle gère, au sein du FCE, support du Fonds unique interministériel des pôles de compétitivité (créé par le CIACT de mars 2006), l'ensemble des financements apportés par l'État aux projets de R&D des pôles sélectionnés à partir d'appels à projets interministériels. Un transfert à OSEO des soutiens aux entreprises des pôles de compétitivité est actuellement à l'étude.

Description des bénéficiaires de l'action

Sans exclure d'autres secteurs, le soutien à la recherche industrielle vise aujourd'hui prioritairement trois domaines :

- les technologies de l'information et de la communication (composants électroniques et nanotechnologies, logiciels, télécommunications, société de l'information et multimédia) ;
- les biotechnologies et la santé ;
- la prise en compte des thématiques de l'environnement et du développement durables (écotechnologies, aéronautique, transports terrestres, matériaux y compris nanomatériaux et procédés ...).

Les projets de R&D des pôles de compétitivité, qui rassemblent des entreprises de toutes tailles, des unités de recherche et des centres de formations, sont financés, à partir du fonds unique, après un processus de sélection rigoureux, par appels à projets. Les critères de sélection des premiers appels à projets interministériels ont porté sur :

- les retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois ;
- le contenu technologique innovant et la nature stratégique du projet pour les entreprises ;
- les perspectives commerciales et le positionnement sur les marchés visés ;
- la cohérence des projets avec la stratégie du pôle.

Modalités d'action

L'instrument privilégié de l'action est le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), élargi depuis mars 2006 en tant que fonds unique interministériel pour les projets de R&D des pôles de compétitivité. Le FCE intervient sous forme de subventions et présente un effet levier significatif (supérieur, par exemple, à celui des fonds du programme cadre de recherche et développement européen -PCRD- où les taux d'aide atteignent 50%). Son taux d'intervention a été revu à la baisse compte tenu de l'existence pour les dépenses les plus amont du crédit d'impôt recherche. Il est compris entre 25 % pour les grandes entreprises et 45 % pour les PME situées dans la zone de R&D des pôles de compétitivité.

Le déploiement du FCE s'effectue dans le cadre de trois principaux outils structurés :

- le soutien aux pôles de compétitivité permettant la mise en synergie, sur la base de programmes de R&D coopératifs ambitieux, d'un tissu d'entreprises, de capacités de recherche et de centres de formation, dans une vision stratégique partagée du développement d'un territoire et d'un secteur d'activité dominant ;
- les « clusters » EUREKA concentrant l'essentiel des financements du programme intergouvernemental européen EUREKA sur les grands domaines stratégiques et mettant en réseau les entreprises les plus performantes afin de constituer des masses critiques au niveau européen. Ce dispositif est complété, depuis 2008, par les Initiatives Technologiques Conjointes (ITC), nouvelles formes de partenariats public-privé associant les industriels, les Etats membres et la Commission européenne, particulièrement dans les secteurs des composants nanoélectroniques et du logiciel ;
- la R&D dite « stratégique sur le territoire », correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles par la mobilisation, dans un délai souvent très court, de moyens

financiers appropriés pour soutenir l'offre du site France (en lien avec l'Agence Française pour les Investissements Internationaux).

C'est dans ce cadre qu'ont pu être développées, par exemple, comme le complexe de Crolles dans la nano électronique ou la définition des standards de la télévision à haute définition.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité

Les pôles ont pour objectif, dans une zone géographique et un domaine technologique donnés, d'assurer l'« ancrage » territorial de l'activité industrielle innovante en jouant des synergies entre celle-ci et le potentiel local de R&D. Les quatre premiers appels à projets (2006 et 2007) ont permis de sélectionner quelques 330 projets, représentant près de 3 Md€ de dépenses de R&D et mobilisant 9 000 chercheurs.

Fin 2008, la première période de cette nouvelle stratégie industrielle et territoriale de compétitivité s'achèvera après trois années de mise en place et de développement des 71 pôles labellisés (66 en 2005 et 5 autres en 2007).

Une mission d'évaluation a été conduite entre novembre 2007 et juin 2008. Ses conclusions ont fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage qui est animé par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) et associe la Direction générale des entreprises et notamment l'Association des régions de France.

Cette évaluation confirme que la dynamique ainsi créée renforce les positions stratégiques de notre pays en matière de recherche, de développement et d'innovation en amenant entreprises, universités et centres de recherche à nouer des liens forts et à développer des projets communs. Elle sert de repère pour la poursuite et le renforcement de cette politique et induit des travaux complémentaires portant notamment sur la recherche d'indicateurs d'efficacité et d'efficience.

Les différents indicateurs étudiés à ce jour ont montré leurs limites. C'est pourquoi la Direction Générale des entreprises, via le SESSI, l'INSEE et la DIACT ont ensemble travaillé à l'établissement d'un tableau de bord des pôles dont est extrait l'indicateur retenu pour le PAP. Cet indicateur permet de façon simple d'approcher une partie essentielle de la performance attendue d'un pôle de compétitivité dans la phase de montée en puissance : l'accroissement du nombre d'entreprises impliquées dans le pôle.

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre d'entreprises impliquées dans un pôle de compétitivité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Evolution du nombre d'entreprises impliquées dans un pôle de compétitivité	%		1,2		1,5	1,5	> 0

Précisions méthodologiques

Le tableau de bord des pôles de compétitivité est conjointement rédigé par la DGE, le Sessi, l'Insee et la Diact. Les listes d'établissements et d'entreprises des pôles arrêtés au 31 décembre 2006 ont été obtenues au cours du premier semestre 2007 auprès des structures de gouvernance.

Dans ce cadre de ce tableau de bord l'enquête est réalisée annuellement.

Le chiffre pris comme référence est 4611 entreprises impliquées dans un pôle au 31 décembre 2006. A titre d'information 3902 d'entre elles sont des PME.

Le chiffre de la réalisation 2007, résulte des résultats reçus au 1^{er} septembre 2008 (certaines réponses de pôles devront être encore intégrées).

OBJECTIF n° 2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base

Optimiser les résultats de la recherche par une valorisation industrielle efficace est l'objectif essentiel du programme. L'évaluation des retombées industrielles fournit la mesure pertinente des actions engagées et constitue le véritable gage des contributions recherchées à la croissance et à la compétitivité technologique. Cet objectif est calé sur l'action « Organismes de formation supérieure et de recherche ».

INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme	%	393	295	400		300	200

Précisions méthodologiques : Montant des redevances sur brevets obtenues en année n par l'ensemble des écoles du GEM et du GET rapporté au montant des dépenses engagées en année n par les mêmes écoles pour déposer, maintenir et défendre leurs brevets.

Les brevets visés comprennent ceux déposés directement par les écoles et ceux déposés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES. Les taux élevés constatés depuis 2005 s'expliquent par les redevances reçues par le GET sur le brevet des turbocodes dont la propriété est partagée avec France Telecom. Le montant des redevances de ce brevet est décroissant au fil du temps et hors ce brevet, les produits des autres brevets ne représentent que 10 % environ des coûts engagés par les écoles.

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.2 : Part des montants des contrats de recherche sur les ressources des écoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
a) part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche	%	38	44	38		38	40
b) part du montant des contrats de recherche sur financement privé dans les ressources consacrées à la recherche	%	18	18	20		20	20

Précisions méthodologiques :

a) Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles du GEM et du GET perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

Les contrats de recherche visés comprennent ceux réalisés directement par les écoles et ceux réalisés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES.

b) Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles concernées, sur financement privé, perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

Source des données : consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.3 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme	%	56	52	54		56	62

Précisions méthodologiques : part des docteurs formés par les écoles concernées du GEM et du GET au cours de l'année n-1 ayant trouvé un emploi dans une entreprise ou un établissement industriel à la date de l'enquête « premier emploi » réalisée par les associations d'anciens élèves de ces écoles, rapporté au nombre de docteurs de la même promotion.

Source des données : l'enquête « premier emploi » réalisée chaque année par les associations d'anciens élèves des écoles des mines et du GET.

INDICATEUR 2.4 : Bibliométrie des écoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
a) nombre moyen de publications scientifiques de rang "A" rapporté au nombre de chercheurs (ETP)	nombre	0,79		0,8		0,8	1
b) indice de citation à 2 ans des publications des écoles	% ou indice			-			-

Précisions méthodologiques : ces deux sous-indicateurs ont pour but de porter une appréciation de la reconnaissance internationale des écoles du GEM et du GET et de la comparer à des organismes similaires. Ces indicateurs sont significatifs de la qualité de ces écoles qui sont aussi des organismes de recherche reconnus.

a) Publications scientifiques de rang « A » annuelles, rapportées au nombre de chercheurs compté en ETP (un enseignant chercheur étant compté comme 0,5 en ETP recherche).

b) Part de citations à 2 ans des écoles sur le nombre de citations dans les domaines de recherche concernés, au niveau national, européen et international ou part des citations à 2 ans des articles des écoles (%) divisé par la part des publications des écoles pour l'ensemble de leurs activités. Compte tenu du nombre de domaines scientifiques faisant l'objet de recherche de la part des écoles, il a été décidé dans un premier temps d'expérimenter, sous réserve des capacités à faire de l'OST, un nombre limité de domaines correspondant à un nombre de chercheurs significatifs. Le cadre de réflexion comprend notamment les domaines "énergie et génie des procédés", "matériaux", "télécoms" ou "informatique et automatique".

Source des données :

a) Ecoles concernées ;

b) Comme pour les autres opérateurs de la MIREs, cet indicateur pourrait être fourni par l'OST lorsqu'il aura inclus ces écoles dans son programme de travail. A ce stade, les valeurs ne peuvent pas être renseignées.

OBJECTIF n° 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

L'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans les produits et les services des entreprises sont des garants de leur compétitivité. Les indicateurs retenus présentent deux facettes importantes des actions qui contribuent à cet objectif. Le premier insiste sur l'impact des aides d'OSEO Innovation. Le second porte sur l'impact de l'accompagnement des créateurs d'entreprises par les écoles notamment au travers d'incubateurs ou de pépinières en liaison avec les collectivités locales, les universités ou d'autres écoles ne relevant pas de ce programme. Ces actions financières (bourse, avance ...) ou non financières (soutien en logistique, apport technique, méthodologique ou scientifique, médiation ...) permettent aux porteurs de projets d'aller jusqu'au bout du processus de création d'entreprises. Les écoles appellent « entreprise technologique » une jeune entreprise qui se crée pour développer une technologie particulière et spécifique. Le troisième indicateur concerne la mesure de l'impact du dispositif d'aide aux projets des « jeunes entreprises innovantes » sur le développement de la R&D privée.

INDICATEUR 3.1 : Ecart du taux de croissance sur 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Ecart du taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires	Ratio			> 0		> 0	> 0

Précisions méthodologiques :

L'indicateur a vocation à mesurer l'impact de l'intervention d'OSEO Innovation sur le chiffre d'affaires quelques années après l'aide en comparant ce CA à celui d'entreprises « similaires » non aidées par OSEO Innovation. Un traitement par stratification de la population d'entreprises est nécessaire pour garantir cette similitude en fonction de critères choisis. L'indicateur est exprimé en point de pourcentage de croissance.

L'expérimentation au cours de l'année 2008 sur une base stabilisée d'entreprises de façon à valider la méthodologie a mis en évidence des biais rendant difficile l'analyse et l'interprétation des résultats. Ces biais, liés à divers aspects de la méthode utilisée et aux stratifications retenues, concernent notamment l'impact de la nature des entreprises aidées (dynamisme relatif par rapport à la moyenne des entreprises de leur secteur), celui du cumul avec d'autres dispositifs applicables (CIR, JEI pour les plus jeunes entreprises ...) ou le fait que le chiffre d'affaire total d'une entreprise, et particulièrement des plus grandes, n'est pas modifié de façon uniforme par l'aide apportée par OSEO.

La cible est : indicateur positif.

Mode de calcul :

La population des entreprises aidées par OSEO Innovation pour le compte de l'Etat est stratifiée en fonction de 3 critères : l'âge, la taille et le secteur d'activité.

En fonction des effectifs des cellules obtenues, un travail sera entrepris pour réaliser des regroupements en strates suffisamment larges. Le taux de croissance, entre les années n-4 et n-1, du CA des entreprises aidées en année n-8 (engagement) par OSEO Innovation est obtenu par la sommation des taux de croissance de chaque strate, pondérés par la part du CA des entreprises de chaque strate dans le total du CA des entreprises aidées par OSEO Innovation pour le compte de l'Etat.

Le taux de croissance des entreprises similaires est obtenu avec les pondérations visées à l'alinéa précédent, sur la base des taux de croissance de chaque strate d'une population d'entreprises françaises de stratification identique.

L'indicateur est égal à la différence entre le taux de croissance de la population « OSEO » et le taux de croissance de la population des entreprises similaires.

Source de données, limites et biais :

Le calcul sera effectué par le SSSI sur la base de la liste d'entreprises aidées que lui fournit OSEO Innovation.

Les chiffres bruts font apparaître des résultats qui peuvent difficilement être agglomérés pour donner une valeur unique à l'indicateur. Par exemple, l'écart est d'environ + 5% pour les services aux entreprises (secteur qui représentait, en 1998, respectivement pour Oseo 20%, en nombre, des entreprises aidées avec 3% du total des CA, et sur l'ensemble des entreprises françaises 40%, avec 16% du total des CA) alors qu'il est de -1% pour les industries de biens de consommation (secteur qui représentait quant à lui, en 1998, 7 %, en nombre, des entreprises aidées par Oseo et 8% du total des chiffres d'affaires correspondants, et 8%, en nombre, du total des entreprises françaises avec 7% du total des chiffres d'affaires correspondants). A titre d'exemple une moyenne pondérée de ces deux pourcentages, +5 % et -1 %, ne donnerait pas une idée suffisamment juste de la dispersion des résultats particuliers

INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.	Points	24	16	15		16	20

Précisions méthodologiques : Différence entre le rapport (nombre d'entreprises technologiques toujours en activité en année / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) et le taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE.

Mode de calcul : (nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles toujours en activité en année n / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) – (taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE). Le taux de survie des entreprises est calculé à partir de la moyenne constatée sur 2 ans.

Source des données : consolidation des résultats des enquêtes réalisées par les écoles concernées et l'INSEE. A titre d'information, les éléments disponibles auprès de l'INSEE indiquent que pour les entreprises créées il y a 3 ans, le taux de survie est de l'ordre de 63 %. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE le sont avec un décalage dans le temps important (les dernières données portent sur les entreprises créées en 1998).

INDICATEUR 3.3 : Incidence du dispositif d'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes (JEI) sur l'accroissement de la recherche et développement privés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Incidence du dispositif d'aide aux projets des jeunes entreprises innovantes (JEI) sur l'accroissement de la recherche et développement privés	nombre	9 640	11 029	10 500	11 000	11 500	12 000

Précisions méthodologiques :

L'unité utilisée est le nombre des chercheurs, ingénieurs et techniciens de recherche exonérés des cotisations sociales patronales.

L'ACOSS (agence centrale des organismes de sécurité sociale) actualise ses chiffres en fonction des résultats connus ce qui explique par exemple que les chiffres de réalisation 2006 était de 9.500 dans le PAP 2008 et sont portés à 9.640 dans le présent document.

Source des données : ACOSS

OBJECTIF n° 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

La DGE a confié à OSEO Innovation un rôle spécifique dans le dispositif de soutien direct à l'innovation. Un contrat quadriennal entre cette agence et l'Etat formalise les engagements réciproques et définit les indicateurs qui seront suivis.

INDICATEUR 4.1 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO innovation en année n-7.	%	51,18	47,47	55	50	52	55

Précisions méthodologiques : Total des remboursements perçus par OSEO Innovation jusqu'en année n sur les avances remboursables (hors ADT) versées par OSEO Innovation rapporté aux versements faits sur les mêmes dossiers.

En règle générale les dossiers réussis d'avance remboursable, clos en année n, ont fait l'objet de versement depuis l'année n-7 jusqu'à l'année n-5 et de phases de remboursement jusqu'à l'année n selon un échéancier arrêté entre le porteur de projet et OSEO Innovation.

Le mode de calcul est le suivant : $(\sum \text{des remboursements jusqu'en année n des aides à l'innovation en avance remboursable -hors ADT- dont le dossier a été clos en année n}) / (\sum \text{des versements aux mêmes dossiers})$.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO Innovation.

INDICATEUR 4.2 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO innovation.	%	81,42	80,51	79		79	79

Précisions méthodologiques : Montant total des engagements juridiques nets d'aides sur le budget propre d'OSEO Innovation donnant lieu à un retour en année n rapporté au total des engagements réalisés par OSEO Innovation sur son budget propre en année n.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO Innovation.

OBJECTIF n° 5 : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage

Cet objectif porte sur l'efficacité des aides de l'Etat mises en œuvre pour susciter le développement de la R&D privée, objectif prioritaire du programme qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de la stratégie de Lisbonne. Les indicateurs retenus présentent l'effet de levier des interventions du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) et celui des aides à l'Innovation Stratégique Industrielle d'Oseo innovation ainsi que le ciblage "entreprises" des aides de l'agence nationale de la recherche (ANR).

INDICATEUR 5.1 : Effet de levier moyen des aides du Fonds de compétitivité des entreprises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises	Ratio	2,87	2,86	3		3	3,33

Précisions méthodologiques : L'effet de levier moyen est calculé en rapportant le montant des dépenses de R&D éligibles des programmes aidés rapporté au montant de l'aide engagée. Les aides du FCE sont mises en œuvre par des conventions avec chaque partenaire du projet. Cette convention définit notamment le montant de l'aide et les dépenses éligibles, qui ne représentent pas toujours la totalité des dépenses de R&D liées au projet.

Source des données : DGE, sur l'ensemble des conventions engagées en année n.

INDICATEUR 5.2 : Proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises	%	17,8	15,1	25		8,2	10

Précisions méthodologiques : la proportion des aides de l'Agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises est calculée par référence aux aides engagées sur les appels à projets, hors les frais de gestion.

Source des données : bases de données de l'ANR.

INDICATEUR 5.3 : Effet de levier moyen des aides à l'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) d'OSEO innovation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Effet de levier moyen des aides à l'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) d'OSEO innovation	%	2,96	2,80	3		3	3,50

Précisions méthodologiques : L'effet de levier moyen est calculé en rapportant le montant total des dépenses des programmes aidés rapporté au montant de l'aide engagée.

Les aides accordées par OSEO innovation dans le cadre de l'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) sont mises en œuvre par une convention avec le chef de file du projet, qui est l'interlocuteur unique du consortium vis-à-vis d'OSEO. Cette convention définit le montant des dépenses du projet, les taux d'aide selon les phases du projet et les aides maximales acceptées, par partenaire. Elle vise des projets collaboratifs stratégiques associant au moins deux entreprises.

Source des données : OSEO

OBJECTIF n° 6 : Développer l'efficience et l'attractivité des formations d'écoles du programme

Le domaine de la formation est de plus en plus compétitif au niveau international. Il convient d'offrir des formations de haut niveau à même de conserver en France les meilleurs étudiants et d'attirer les meilleurs éléments étrangers (enseignants et étudiants).

Les indicateurs de performance associés à cet objectif concernent les écoles du Groupe des écoles des Mines (GEM), du Groupe des écoles des Télécoms (GET), de SUPELEC et de l'ENSCI (école nationale supérieure de création industrielle). Il est à noter que l'attractivité des écoles d'ingénieurs relevant de la tutelle du ministère dépend également du niveau général de recrutement, de la qualité du corps enseignant, de leur positionnement à l'international et de leur activité de recherche (ce point a été traité dans l'objectif 2).

La productivité des formations dispensées par les écoles rattachées au programme constitue une exigence importante de bonne utilisation des deniers publics et fait l'objet de l'indicateur 1.

La réponse aux besoins des entreprises peut s'évaluer par le taux de placement des élèves diplômés ou des stagiaires. Ces éléments sont déterminés par la qualité de l'enseignement dispensé, l'efficacité des dispositifs de prospection auprès des employeurs potentiels, l'adéquation entre la formation dispensée et les attentes des partenaires, la qualité des relations avec les acteurs économiques locaux, nationaux ou internationaux et enfin le niveau de confiance que ces acteurs accordent aux formations mises en place. C'est l'objet du deuxième indicateur qui est le pendant de l'indicateur 2.3 ci-dessus.

La capacité des écoles d'ingénieurs du programme à développer leurs ressources propres (c'est-à-dire autres que budgétaires) fait l'objet de l'indicateur n°3 qui peut également s'apprécier en complément de l'indicateur 2.2 ci-dessus.

INDICATEUR 6.1 : Evolution de la productivité d'écoles d'ingénieurs du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Evolution de la productivité des écoles d'ingénieurs	%	-0,13	4		1	1	>1,5

Précisions méthodologiques

Mode de calcul

La productivité de l'année n se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'élèves diplômés en année n (ingénieur, master et mastère) et le montant des crédits budgétaires affectés par le programme. L'indicateur d'évolution de la productivité se calcule en rapportant la différence entre la productivité des années n et n-1 à celle de l'année n-1

Sources de données

Les écoles, sur la base du nombre de leurs élèves diplômés (ingénieur, master et mastère) et de leur budget.

INDICATEUR 6.2 : Taux de placement des élèves diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Diplômés des écoles d'ingénieurs (GEM, GET, SUPELEC) et de l'ENSCI	%	93	94		93	94	>95

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

nombre d'élèves diplômés ayant trouvé un emploi à la date de l'enquête " emploi " de l'association des anciens élèves après l'obtention de leur diplôme / nombre de diplômés ayant un emploi ou en cherchant un

Source des données :

informations fournies par les écoles

INDICATEUR 6.3 : Evolution du ratio ressources propres sur ressources totales des écoles du GEM et du GET

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Ratio	%	30	32		34	36	40

Précisions méthodologiques :

les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles du GEM et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes.

Source des données :

la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées à leurs tutelles sur la base de l'analyse de leurs comptes.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	95 427 524	239 126 001	334 553 525	95 427 524	194 126 001	289 553 525
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique		300 640 000	300 640 000		300 640 000	300 640 000
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique		370 000 000	370 000 000		284 400 000	284 400 000
Totaux		95 427 524	909 766 001	1 005 193 525	95 427 524	779 166 001	874 593 525

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
Catégorie A+		273	492	+219	44 954 277
Catégorie A		532	295	-237	15 908 417
Catégorie B		194	207	+13	12 280 073
Catégorie C		301	306	+5	13 642 889
Totaux		1 300	1 300	0	86 785 656

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	63 396 073
Cotisations et contributions sociales	31 543 029
dont contributions au CAS Pensions	21 581 643
Prestations sociales et allocations diverses	488 422

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

ELEMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Le plafond d'emplois du programme s'élève pour 2009 à 1 300 ETPT, dont 38% en catégorie A+, 23% en catégorie A, 16% en catégorie B et 23% en catégorie C.

Les coûts moyens des agents du programme sont de 75 569 euros pour un agent de catégorie A+, 45 765 euros pour un agent de catégorie A, 47 721 euros pour un agent de catégorie B et 37 138 euros pour un agent de catégorie C.

Le coût moyen d'un agent de catégorie A est légèrement moins élevé que celui d'un agent de catégorie B car la plupart des agents de catégorie A concernés sont des fonctionnaires-stagiaires de diverses grandes écoles en début de carrière.

Ces coûts s'entendent rémunérations indiciaires, indemnitaires et cotisations sociales comprises, mais hors contributions employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales.

Pour les catégories A et A+, la différence de coûts moyens observée entre 2008 et 2009 s'explique par le fait qu'une modification du mode de classification des maîtres assistants et chefs de mission dans les écoles des mines est intervenue. Considérés antérieurement comme catégorie A, ils sont désormais répertoriés en A+.

Le plafond d'emplois du programme est identique au plafond 2008.

Pour l'année 2009, les flux de personnels sont retracés dans les tableaux ci-après :

HYPOTHESES DE SORTIES

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
départs en retraite	2	2	3	4	11
autres départs définitifs	3	0	3	4	10
autres départs	19	55	0	0	74
Total sorties	24	57	6	8	95

Toutes catégories confondues, 21 départs définitifs sont prévus, dont 11 au titre des départs en retraite et 10 au titre des autres départs définitifs.

Les dates moyennes de sortie sont estimées au mois d'août pour les agents de catégories A+ et A, au mois de juillet pour les agents de catégorie B et au mois de janvier pour les agents de catégorie C.

HYPOTHESES D'ENTREES

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
recrutements	10	45	0	0	55
autres entrées	19	14	1	6	40
Total entrées	29	59	1	6	95

Toutes catégories confondues, 95 entrées sont prévues.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées au mois de juillet pour les agents de catégorie A+, au mois d'août pour les agents de catégorie A, au mois de septembre pour les agents de catégorie B et au mois de février pour les agents de catégorie C.

Les coûts moyens d'entrée et de sortie en année pleine sont estimés comme suit. Ces coûts s'entendent hors contributions employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales.

	Coût moyen d'entrée	Coût moyen de sortie
A+	39 721	38 ,151
A	26 077	26 083
B	37 310	40 537
C	28 782	32 742

Il convient de noter que le flux des 74 élèves des écoles du GENES, rémunérés à un coût inférieur à la moyenne eu égard à leur statut, fait baisser mécaniquement les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de - 0,28 M€ euros représente l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants.

Ce chiffre correspond à la valorisation, au sein des personnels sortants, des seuls agents remplacés. Il ne représente donc pas la totalité du GVT négatif du programme, dont le calcul doit tenir compte de l'ensemble des agents sortants (qu'ils soient remplacés ou non).

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif des agents présents a été provisionnée pour 0,85 M€.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	1 300
Total		1 300

Le programme comprend 1 300 ETPT.

Les emplois du programme sont inscrits au sein de l'action 01. Ils regroupent les emplois des écoles des mines (991 ETPT) et du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES, 309 ETPT).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GENERALES

Le PLF 2009 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,8475 € au 1^{er} janvier 2009 et une progression de 0,5% au 1^{er} juillet 2009 puis de 0,3% au 1^{er} octobre 2009, ce qui représente une augmentation totale de 0,22 M€ pour le programme. En outre, une enveloppe de 0,19 M€ a été provisionnée au titre de l'extension en année pleine sur 2009 de la revalorisation du point fonction publique intervenue en 2008.

Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) s'élève à 13 000 €.

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe de 0,24 M€ a été prévue pour le programme au titre de l'augmentation des mesures catégorielles.

Cette enveloppe vise notamment à financer :

- la mise en œuvre d'un plan de requalification des emplois destiné à adapter la structure des emplois aux besoins du programme ;
- la prise en considération de la performance par un intéressement lié aux résultats.

Le montant prévisionnel du rachat de jours sur compte-épargne temps (CET) en 2009 s'élève à 75 000 €.

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de 5,4%) est de 2,47 M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL, au taux 0,1% sous plafond sécurité sociale et 0,2% sans plafond) est de 0,22 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » est estimée à 21,58 M€, au titre des pensions des personnels civils (taux de 60,44%), des personnels militaires (taux de 108,82%) et de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,32%).

AUTRES ELEMENTS

- Prestations sociales et allocations diverses dont le financement est prévu par le programme :

Ces crédits de titre 2 sont estimés à 0,49 M€.

Ce montant correspond notamment :

- aux congés de longue durée (revenu de substitution des agents en position de CLD), accidents de service / accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emplois, allocations d'invalidité temporaire et le capital décès ;
- au financement de l'action sociale interministérielle : ces crédits de titre 2, dont le montant s'est élevé en 2007 à 1,6 M€ pour l'ensemble des ministères économique et financier, permettent la mise en œuvre de prestations interministérielles à réglementation commune : aides à la famille (aide aux parents en repos accompagnés de leurs

enfants) et allocations aux parents d'enfants handicapés (enfants handicapés de moins de 20 ans et enfants infirmes poursuivant des études).

- Action sociale des ministères économique et financier financée par le programme « conduite et pilotage des politiques économique et financière » :

Ces crédits sont destinés au paiement de prestations sociales telles que :

- les aides pécuniaires (secours non remboursables). Celles-ci sont attribuées aux agents confrontés à un ou des événements ayant pour conséquence de déstabiliser gravement leur budget. En 2007, 2,75 M€ ont bénéficié à 2 233 agents pour un montant moyen de 1 229 euros ;

- les subventions interministérielles pour séjours d'enfants. Elles ont représenté 0,4 million d'euros de dépenses en 2007 ; 7 557 agents ont bénéficié de cette mesure pour un total de 78 077 journées subventionnées (colonies de vacances, centres de loisirs, séjours linguistiques notamment, hors séjours en centres de vacances, centres aérés et résidences de vacances proposés par les services d'action sociale des ministères économique et financier) ; il s'agit d'une prestation interministérielle à réglementation commune sous plafond de ressources mais comportant des critères d'attribution qui peuvent être fixés par chaque ministère.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013 :

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2008	CP réalisés au 31/12/2008	AE demandés pour 2009	CP demandés pour 2009	CP sur engage- ments à couvrir après 2009
01 Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	14 000 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Totaux	14 000 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	0

Totaux des crédits de paiement pour ce programme :

CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
2 000 000	0

Les six écoles des mines ont été autorisées à contracter dans le cadre des contrats de projets Etat - Région 2007 / 2013, dans une limite de 14 M€, soit 2 M€ par an.

Les objets, montants et calendriers d'engagement sont propres à chaque école et relèvent de la décision de leur conseil d'administration.

Les crédits correspondants sont inclus dans leur dotation pour charge de service public (titre 3) sans engendrer d'apport spécifique de la part de l'Etat.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 890 105 323		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 756 665 284			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
687 648 404	1 005 193 525	228 900 000	645 693 525	874 593 525	936 027 196
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009
					(9)
					254 900 000
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009
					(10)
					245 190 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					435 937 196

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les dotations pour charges de service public et pour la compensation à l'ACOSS des exonérations de cotisations sociales accordées au titre du dispositif « jeunes entreprises innovantes » font l'objet d'engagement et de paiements sur le même exercice.

Les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007, d'un montant de 687.648.404 € correspondent :

-au solde des engagements effectués fin 2007 au profit de l'association JESSICA pour la mise en œuvre du programme CAP'TRONIC. Le versement correspondant, de 2.299.792 €, sera effectué en 2008 ;

-aux aides accordées aux projets de recherche et développement sur le fonds de compétitivité des entreprises. Alors que les aides font l'objet d'un engagement global pour la totalité du projet, qui se déroule sur une durée moyenne de 36 mois, les versements s'échelonnent sur au moins quatre exercices budgétaires, dans la mesure où les versements,

à l'exception de l'avance à notification, ne peuvent intervenir qu'après la réalisation et la justification des travaux, par partenaire pour les versements intermédiaires, et pour l'ensemble des partenaires pour le solde des aides.

Sur la base d'une prévision d'engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2009 de 936 M€, intégrant 45 M€ d'autorisation d'engagement prévues pour la construction de la nouvelle école du GENES sur le site de Palaiseau dans le cadre de son regroupement sur le site de l'école polytechnique à Saclay, les estimations des CP nécessaires en 2010 et 2011 correspondent aux prévisions de versements sur le FCE :

-254,9 M€ en 2010, dont 80,4 M€ environ pour les engagements effectués avant 2008, 91,3 M€ pour les engagements effectués en 2008 et 83,2 M€ pour les engagements 2009 ;

-245,2 M€ en 2011, dont 79,2 M€ environ pour les engagements antérieurs à 2008, 82,9 M€ pour les engagements 2008 et 83,1 pour les engagements 2009.

NB : le chiffre de la prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 prend en compte une estimation de retraits d'engagements de 8 M€ environ par an (exercices 2008 et 2009), correspondant aux décalages inévitables entre les engagements et les versements effectifs des aides. L'écart est ainsi de 15,66 M€ entre le montant prévu en case (8) et le montant théorique d'engagements non couverts par des CP tel qu'il résulterait du simple calcul des cases (1) à (7).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	95 427 524	239 126 001	334 553 525
Crédits de paiement	95 427 524	194 126 001	289 553 525

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 640 000	3 640 000
Subventions pour charges de service public	186 312 297	186 312 297

Les dépenses de fonctionnement regroupent deux types de dotations :

- des dotations pour couvrir les dépenses de fonctionnement du groupe des écoles nationales de l'économie et de la statistique (GENES) ;
- des subventions pour charge de service public pour les écoles, opérateurs du programme.

La dotation de fonctionnement du GENES (catégorie 31) s'élève à 3 640 000 euros (AE=CP).

Pour le fonctionnement du GENES, la dotation augmente légèrement par rapport à 2008 (+12%). Cette maîtrise de la dépense courante permet aux deux grandes écoles de l'INSEE, dont la fonction dépasse la seule mission de formation des cadres supérieurs de l'INSEE, de former des professionnels de très haute qualification pour les entreprises françaises et européennes. L'ENSAE, dont les débouchés sont l'économie, la finance et l'assurance se classe parmi les dix premières écoles scientifiques en termes de recrutement et de salaires. L'ENSAI, école d'ingénieurs implantée en Bretagne depuis 1996, offre, en dépit de sa jeunesse, des débouchés dans les applications de la statistique à la gestion, à l'industrie et à la santé. Les compétences acquises par ses élèves dans le domaine des sciences du traitement de l'information, fortement valorisées par le marché du travail, lui confèrent une place enviée. Ces résultats sont obtenus à des coûts par étudiant de niveau Master comparables, voire inférieurs, aux autres formations universitaires de ce niveau. Il faut ajouter que le montant de la dotation concerne aussi le centre de recherche, le CREST, qui couvre les domaines de recherche des écoles et de l'INSEE. En économie, ce centre se place parmi les trois premiers centres français et les dix premiers en Europe.

Au sein des dépenses de fonctionnement, les dépenses informatiques du Groupe des Écoles nationales de l'économie et de la statistique (1,25 M€ en AE et en CP) traduisent la nécessité pour les écoles d'être toujours à la pointe des technologies.

En application du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, les indemnités versées aux fonctionnaires stagiaires en formation initiale font l'objet d'une dotation de fonctionnement. Pour 2009, elles sont évaluées à 0,65 M€.

Il est prévu des **subventions pour charges de service public** pour les écoles, opérateurs du programme, pour un montant de 186 312 297 € (AE=CP), selon la décomposition suivante :

Opérateurs	AE	CP
Groupe des Écoles des mines	70.855.980	70.855.980
Groupe des Ecoles des télécoms	105.136.317	105.136.317
SUPELEC	8.820.000	8.820.000
ENSCI	1.500.000	1.500.000
TOTAL	186.312.297	186.312.297

Pour les écoles des mines, qui bénéficient par ailleurs de titre 2 pour rémunérer les 991 ETPT en poste dans les écoles, la dotation, à hauteur de 70 855 980 euros, permet de rémunérer les personnels de recherche sous contrat de droit public (environ 52 % de la subvention) et de financer les dépenses de fonctionnement ainsi que les petits et moyens investissements.

Pour les autres écoles, les dotations permettent de couvrir les charges de service public, pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement (personnel et autres dépenses de fonctionnement).

Une description détaillée des missions et budgets de ces 4 opérateurs est présentée dans la partie « opérateurs » de ce programme.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	45 000 000	

L'inscription de 45 M€ dans le PLF 2009 permettra de démarrer l'opération de construction de la nouvelle école du GENES sur le site de Palaiseau dans le cadre de son regroupement sur le site de l'école Polytechnique, celui-ci s'intégrant organiquement dans le pôle de formation et de recherche Paris Tech et géographiquement dans le campus universitaire de Saclay, sélectionné par le Gouvernement dans le cadre de l'Opération Campus. La réalisation de ce projet est un enjeu d'avenir important pour le GENES.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	3 123 704	3 123 704
Transferts aux autres collectivités	50 000	50 000

Les crédits d'intervention, d'un montant global de 3 173 704 euros (AE=CP) correspondent pour l'essentiel à des dépenses relevant de la catégorie 61 : transfert aux ménages.

Ils permettent, à hauteur de 2 763 704 euros, aux écoles des mines d'octroyer des bourses sociales aux élèves ingénieurs justifiant de ressources insuffisantes. Ces bourses sont calculées selon des barèmes du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les élèves bénéficiaires représentent environ 30 % de l'effectif total.

360 000 euros sont prévus pour couvrir les bourses d'entretien, attribuées selon les mêmes critères, et les aides aux élèves non fonctionnaires des écoles du GENES.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000

La dotation est destinée à alimenter en fonds propres le groupe des écoles des mines, opérateur principal du programme, afin de poursuivre la deuxième phase de construction du Centre de Microélectronique de Provence George Charpak à Gardanne, pour lequel la contribution à la charge de l'Etat s'élèvera à cinq millions d'euros entre 2007 et 2011 (dont 1 million d'euros en AE en 2007, 3 millions d'euros en AE et 1 million d'euros en CP en 2008).

ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		300 640 000	300 640 000
Crédits de paiement		300 640 000	300 640 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	51 490 000	51 490 000

Le montant des **subventions pour charges de service public** s'élève à 51,49 M€ (AE=CP). Ce montant, identique à celui prévu en loi de finances initiale pour 2008, correspond à la dotation versée à l'opérateur OSEO innovation, afin de financer :

-le **fonctionnement de l'agence OSEO innovation**, pour un montant de 48 M€. Près de 60 % de la dotation est consacrée à la couverture des charges de personnel (449 ETP en 2008). 60 % de l'effectif est affecté, au niveau des délégations régionales, à l'instruction et au suivi des financements sur projet, ainsi qu'aux missions de conseil et d'expertise auprès des PME. 40 % des effectifs exercent, au niveau national, des fonctions supports ainsi que des missions d'expertise et de veille nationale et européenne et d'instruction des dossiers les plus importants. Les moyens généraux de fonctionnement ont été réduits à la suite de la mutualisation de ces moyens internes au sein du groupe. Ils permettent de faire face à la forte augmentation de l'activité de l'agence, à la fois sur le programme « aides à l'innovation » (AI), correspondant à l'activité historique de l'agence (ex-ANVAR) et sur le programme « innovation stratégique industrielle » (ISI), correspondant à l'activité de l'ex-Agence de l'Innovation Industrielle, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2008 à OSEO innovation. L'activité de l'opérateur sera centrée en 2009 sur la mise en œuvre des orientations de la lettre de mission du 21 décembre 2007 adressée par les ministres en charge de l'économie et de la recherche au président d'OSEO et sur la réalisation du contrat d'objectifs et de moyens établi en 2008 ;

-les réseaux régionaux de développement technologique (RDT), instruments de coopération essentiels au niveau régional en matière d'innovation et dont l'État assure 50 % du financement, pour un montant d'environ 2,5 M€. L'essentiel de cette dotation couvre des frais de fonctionnement et, pour 6 %, sont affectés à la couverture de coûts externes nationaux (supports et outils communs des RDT). Les coûts salariaux de l'animation et du pilotage sont inclus dans le budget de fonctionnement d'OSEO innovation ;

-le secrétariat français d'Eurêka, pour un montant estimé à environ 1 M€. Les dépenses sont constituées de frais de personnel et des frais de fonctionnement associés.

La répartition effective de la dotation sera fixée par le conseil d'administration de l'agence en fin d'année, aussi les montants indiqués ne sont, à ce stade, qu'indicatifs.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	245 000 000	245 000 000
Transferts aux autres collectivités	4 150 000	4 150 000

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 249,15 M€ (AE = CP).

Dispositifs	AE	CP
OSEO innovation	140.000.000	140.000.000
Jeunes entreprises innovantes	105.000.000	105.000.000
CAP'TRONIC	4.150.000	4.150.000
Total	249.150.000	249.150.000

Ils recouvrent :

1) Une dotation de **140 M€ (AE=CP) destinée à financer les interventions d'OSEO innovation**. Elle sera complétée par la mobilisation des dotations résiduelles de l'ex-AII, à hauteur de 170 M€. Pour compenser l'épuisement à terme de cette ressource non budgétaire, il sera procédé, au cours des prochains exercices, à la rebudgétisation progressive des moyens de l'agence.

L'ensemble des ressources permettra de financer :

-les interventions du segment « **aides à l'innovation** » (AI) qui doit poursuivre le renforcement du soutien aux projets portés par des entreprises de 50 à 2 000 salariés, conformément à la priorité fixée par les pouvoirs publics de soutien aux entreprises innovantes de taille moyenne. Le dispositif de bonus d'aide pour les projets collaboratifs et labellisés inscrits dans les zones de R&D des pôles de compétitivité, mis en place sur la période 2006/2008 sera reconduit ;

-le programme « **innovation stratégique industrielle** » (ISI, ex-AII). L'objectif de ce programme est de soutenir une vingtaine de projets collaboratifs comportant une innovation de rupture et représentant un supplément de R&D significatif pour les entreprises, avec des montants d'aide par projet compris entre 3 et 10 M€. Les entreprises principalement visées par ce programme sont de taille moyenne ou intermédiaire (moins de 5 000 personnes).

Dans le cadre du budget d'intervention de l'agence, 10 M€ par an seront consacrés au financement de démonstrateurs de recherche en nouvelles technologies de l'énergie, conformément aux décisions prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

En outre, compte tenu du renforcement du crédit d'impôt recherche et conformément aux conclusions de la RGPP, les taux d'aide des différents dispositifs de soutien à l'innovation seront revus et harmonisés.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

2) **une dotation destinée à l'ACOSS, fixée à 105 M€ (en AE=CP)**, au titre de la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales pour les personnels participant aux projets de recherche **des jeunes entreprises innovantes (JEI)**.

Depuis le 1er janvier 2004, les jeunes entreprises indépendantes (PME) qui consacrent plus de 15 % de leurs charges à des dépenses de recherche et développement bénéficient d'une exonération de cotisations sociales pour les emplois de personnels de recherche et d'appui à la recherche. L'État compense à l'ACOSS les cotisations sociales qu'elle ne perçoit pas. En 2007, plus de 2 000 entreprises ont bénéficié d'exonérations pour plus de 11 000 salariés et le coût du

dispositif s'est élevé à un peu moins de 107 M€. Au titre de 2009, une dotation budgétaire de 105 M€ est prévue pour ce dispositif.

3) une dotation de **4,15 M€ (AE=CP)** est prévue pour la mise en œuvre du programme **CAP'TRONIC**, dans le cadre des actions de diffusion de la politique d'innovation. Ce programme apporte aux PME des prestations de conseil et d'expertise pour renforcer l'intégration de solutions électroniques à leurs produits, afin d'accroître leur compétitivité. En 2007, 431 PME ont bénéficié de ce dispositif, pour un total de 1 248 jours d'intervention en expertise ou en suivi. 92 % des interventions ont été jugées bonnes ou très bonnes par les PME concernées.

ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		370 000 000	370 000 000
Crédits de paiement		284 400 000	284 400 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	286 650 000	220 875 000
Transferts aux autres collectivités	83 350 000	63 525 000

Les interventions de cette action relèvent intégralement du Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), sous la responsabilité de la direction générale des entreprises (DGE). Il permet de soutenir, par le biais de subventions, la recherche et le développement réalisés au sein de projets partenariaux public/privé, dont la vocation est de faire sauter des verrous technologiques. Il intervient dans deux domaines :

- pour des projets de recherche et développement stratégiques, relevant du secteur industriel. Le FCE finance les partenaires français participant aux projets du programme européen Euréka, au titre de clusters, organisés par grands domaines stratégiques : micro et nano électronique avec CATRENE (anciennement MEDEA+), micro systèmes, interconnexion et packaging avec EURIPIDES, logiciel « middleware » avec ITEA2 et télécommunications avec CELTIC. Ce dispositif est complété, depuis 2008, par les Initiatives Technologiques Conjointes (ITC), nouvelles formes de partenariats public-privé associant les industriels, les Etats membres et la Commission européenne, dans les secteurs de la nanoélectronique (ENIAC) et des systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS). Des soutiens exceptionnels sont également apportés, soit dans le cadre d'appels à projets sur des thématiques spécifiques (aéronautique en 2007, écotechnologies en 2009), soit à des projets de recherche et développement dite « stratégique sur le territoire », au titre de laquelle sont soutenues des opérations comme « Crolles » dans le domaine de la nanoélectronique ;
- pour l'ensemble des projets de recherche et développement des 71 pôles de compétitivité labellisés entre 2005 et 2007 par le biais du FUI. Les projets soutenus sont sélectionnés dans un cadre interministériel à l'issue d'appels à projets (2 appels à projets sont lancés chaque année) et font l'objet d'une instruction interministérielle commune, coordonnée par la DGE.

	AE	CP
Fonds de compétitivité des entreprises – hors FUI	183.000.000	151.500.000
FCE –FUI (fonds unique interministérie)	187.000.000	132.900.000

Les interventions du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) étant destinées à des projets associant des partenaires privés (grandes entreprises et PME) et des laboratoires publics, les dotations relèvent :

- de l'imputation 62 « transferts aux entreprises » à hauteur de 80 % pour le FCE hors FUI et de 75% pour le FUI ;
- de l'imputation 64 « transferts aux autres collectivités » à hauteur de 20 % pour le FCE hors FUI et de 25% pour le FUI.

Les interventions du FCE se font uniquement sous forme de subventions, à un taux compris entre 25 et 30 % pour les entreprises et couvrant au maximum les coûts marginaux pour les laboratoires publics. Les PME répondant à la définition communautaire qui effectuent des travaux dans la zone de R&D du pôle de compétitivité qui a labellisé le projet bénéficient d'un taux bonifié (45 %).

En 2007, 225 projets, dont 51 au titre des clusters Euréka et 174 au titre des pôles de compétitivité, ont été soutenus pour un montant de 432 M€. Par projet, la moyenne des partenaires financés sur l'ensemble du FCE est de 5 (dont 2 grandes entreprises ou entreprises de taille intermédiaire, 1,4 PME et 1,7 laboratoire). 71% des aides, en montant, bénéficient aux entreprises et 29 % sont accordées à des laboratoires publics.

Pour les clusters Euréka et les projets relevant d'appels à projets thématiques ou de la R&D stratégique sur le territoire, le montant moyen d'aide est de 3,9 M€, soit une aide par partenaire de 0,7 M€ en moyenne. Les PME bénéficient de 10 % du montant des aides accordées aux entreprises.

Pour les projets des pôles de compétitivité, la présence des PME est plus importante : elles assurent le rôle de chef de file dans près de 30 % des projets retenus et bénéficient de 30 % des aides accordées sur le FUI et de plus de la moitié des aides accordées aux entreprises par le FUI et OSEO. Par ailleurs, en tenant compte des financements publics apportés par les collectivités territoriales, la part relative des PME est au final significativement plus élevée.

Au terme des 6 premiers appels à projets interministériels en faveur des pôles de compétitivité (2006/2008), 535 projets, représentant plus de 3 milliards de dépenses de R&D, ont été retenus, pour un financement sur le FUI de 688 M€. Les collectivités locales ont fait part de leur intention d'apporter des financements pour 383 M€, soit une aide globale par projet supérieure à 2 M€.

L'analyse des projets en 2006 et 2007 montre une concentration thématique sur les secteurs TIC (36%), image/multimédia (12%), aéronautique/spatial (11%), biotechnologies/médecine (12%) et transports (10%), qui recueillent plus de 80% des crédits.

La répartition des pôles bénéficiaires est la suivante :

- | | |
|-------------------------------|------|
| - pôles mondiaux : | 49 % |
| - pôles à vocation mondiale : | 26 % |
| - autres pôles : | 25 % |

Fonds de compétitivité des entreprises – hors pôles de compétitivité

Avec une dotation de **183 M€ en autorisations d'engagement**, la programmation du FCE hors pôle permettra :

- de poursuivre l'effort français au sein d'EUREKA et des initiatives technologiques conjointes (ITC). Ces programmes contribuent, par leur complémentarité, à la constitution de masses critiques de niveau européen dans des domaines technologiques stratégiques, tels que la nanoélectronique et le logiciel, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'innovation et la valeur ajoutée de nombreux secteurs économiques (télécommunications, aéronautique ou automobile) ;

- de maintenir la capacité d'intervention en faveur de la R&D dite « stratégique sur le territoire » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles (une dizaine de millions d'euros de plus par rapport à la LFI 2007). Des moyens supplémentaires seront affectés au développement du pôle nanoélectronique de Crolles à Grenoble, où sont prévus, entre 2008 et 2012, plus de deux milliards d'euros de dépenses de recherche et développement dans le domaine des technologies les plus avancées pour la conception et la production des circuits intégrés ;

- de lancer des appels à projets thématiques, à hauteur de 10 M€ par an, sur les sujets qui ont été identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme stratégiques. Les financements apportés à des projets coopératifs

doivent permettre aux entreprises nationales de renforcer leurs compétences dans les domaines de la chimie verte, du contrôle des pollutions locales (air, sol), du recyclage des produits, ainsi que dans le domaine de l'éco-conception des produits, incluant les process de fabrication.

Fonds de compétitivité des entreprises – fonds unique interministériel

La politique des pôles de compétitivité avait été définie en 2005 pour une première période de trois ans. En 2008, l'évaluation du dispositif national, confiée à deux cabinets de conseil extérieurs (Boston Consulting Group et CM International), a permis d'éclairer le gouvernement dans le choix des modalités de la poursuite de cette politique au-delà de 2008.

Les résultats de cette évaluation ont confirmé que cette politique ambitieuse de l'État, à laquelle sont associés de nombreux partenaires apparaît suffisamment prometteuse pour être maintenue dans ses grands principes. La dynamique forte ainsi créée renforce les positions stratégiques de notre pays en matière de recherche, de développement et d'innovation, en amenant entreprises, universités et centres de recherche à nouer de nombreux liens et à développer des projets communs : le nombre d'adhérents aux pôles de compétitivité, comme l'implication des PME dans le dispositif, n'ont cessé de croître. Elle a conduit à un rassemblement des acteurs-clés des territoires au sein des pôles : grands groupes, PME, laboratoires, universités, et tous les acteurs locaux (État en Région, collectivités locales, réseaux consulaires...).

Comme annoncé par le Président de la République le 26 juin 2008 à Limoges, le Gouvernement poursuit la politique des pôles de compétitivité et maintient une enveloppe globale de 1,5 milliard d'euros pour la période 2009-2011. Une deuxième phase va donc être engagée pour trois ans, afin de faire des pôles de compétitivité de véritables « écosystèmes de l'innovation », se rapprochant des meilleures références internationales en la matière.

Les 187 M€ d'autorisations d'engagement au titre des pôles de compétitivité sur le FUI correspondent à la traduction de ces engagements. Sur les 1,5 milliard d'euros prévus pour la période 2008/2011, 600 M€ proviennent du fonds unique interministériel, soit une mobilisation de 200 M€ par an. Le solde provient de divers établissements publics (OSEO, ANR et Caisse des Dépôts) Les dotations prévues sur le programme 192 en loi de finances seront abondées par le ministère de la défense, en gestion, comme pour la période 2006/2008, à hauteur de 13 M€ par an.

Les taux d'aide du FUI en faveur des partenaires de projets de R&D coopératifs des pôles de compétitivité sont fixés, pour 2009, à :

- 45 % pour les PME implantées dans la zone de R&D d'un des pôles ayant labellisé le projet ;
- 30 % pour les autres PME et les entreprises intermédiaires (entre 250 et 2000 salariés) implantées dans la zone de R&D d'un des pôles ayant labellisé le projet ;
- 25 % pour les autres entreprises.

Sur les 187 M€ de dotation du FUI, une enveloppe de 35 M€ maximum sera affectée au cofinancement de projets structurants, mettant à disposition des acteurs des pôles de compétitivité, et tout particulièrement des entreprises, des équipements et offres de services mutualisés leur permettant de renforcer leur capacité d'innovation. Ces moyens nouveaux devraient constituer des facteurs puissants de structuration des pôles en facilitant la réalisation de projets coopératifs, en accroissant l'attractivité des pôles et en ancrant sur leur territoire les capacités de recherche et de production.

Les crédits de paiements permettront d'effectuer les versements correspondants aux nouveaux engagements (avances à notification, dont le taux varie de 5 %, pour les grandes entreprises, à 30 % pour les entreprises de moins de 2000 personnes et les laboratoires) et aux engagements pris jusqu'en 2008 (acomptes et soldes).

	Avances à notification (montant)	Avances à notification (taux)	versements intermédiaires et soldes	TOTAL
FCE hors FUI	23,8 M€	13 %	127,7M€	151,5 M€
FCE/FUI	28 M€	15 %	104,9M€	132,9 M€

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			229 585 270	229 585 270	237 802 297	237 802 297
Dotations en fonds propres (titre 7-2)			3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Transferts (titre 6)			10 000 000	10 000 000	140 000 000	140 000 000
Totaux			242 585 270	240 585 270	378 802 297	378 802 297

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1^{er} janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		1 300	1 300
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	976	991	991
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	2 584		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		2 677	2 681
dont sous plafond d'emplois opérateurs		2 408	2 404
dont hors plafond d'emplois opérateurs		269	277

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

NB : Les emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme ne prennent pas en compte, pour 2007, les 23 ETPT de l'agence de l'innovation industrielle (données RAP 2007), intégrée à OSEO innovation à compter du 1^{er} janvier 2008 et donc supprimée en tant qu'opérateur du programme dans le PAP 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)			Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP (2)		Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP		
		ETPT	ETP	Effectifs		"sous plafond"	"hors plafond"		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
OSEO Innovation			424			449		449	449		449
GET - Groupe des Ecoles des télécommunications		1 253				1 122	180	1 302	1 118	180	1 298
Groupe des écoles des Mines (GEM)	976	907			991	837	89	926	837	97	934

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Programme n° 192

OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
Totaux	976	2 160	424		991	2 408	269	2 677	991	2 404	277	2 681

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

NB : les 449 ETP prévus dans le budget opérationnel d'OSEO innovation à compter de 2008 intègrent les 23 emplois de l'ex agence de l'innovation industrielle.

EMPLOIS PRIS EN COMPTE DANS UN AUTRE PROGRAMME POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Information : Le tableau ci-dessous présente les emplois des opérateurs rattachés au présent programme et à un ou plusieurs autres programmes et dont les emplois sont comptabilisés dans l'un de ces autres programmes (programme chef de file) au titre du plafond d'emplois des opérateurs.

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le présent programme 192	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 192	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 192	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		57				59		59		60		60
SUPELEC - Ecole supérieure d'électricité 150 Formations supérieures et recherche universitaire		299				307	51	358		307	54	361
Totaux		356				366	51	417		367	54	421

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

Les emplois de l'ENSCI sont pris en compte dans le programme 224 "transmission des savoirs et démocratisation de la culture" dans la catégorie d'opérateurs "écoles nationales d'art et de design".

Les emplois de SUPELEC sont pris en compte dans le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" dans la catégorie d'opérateurs "écoles et formation d'ingénieurs".

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

OSEO INNOVATION

Dans le cadre de la politique volontariste du gouvernement en faveur de l'innovation, OSEO innovation, dont l'action est définie par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005 et le décret 2005-766 du 8 juillet 2005, s'est vue confier une mission de service public : « promouvoir et soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que contribuer au transfert de technologies » (statuts d'OSEO innovation). Cette mission s'articule avec celles confiées à l'Agence nationale de la recherche (ANR), au fonds de compétitivité des entreprises (FCE) et, jusqu'au 1er janvier 2008, à l'Agence de l'innovation industrielle (AII). La dissolution de l'AII à cette date a été suivie de l'apport de ses biens, droits et obligations affectées en fin d'année 2007.

Au sein de ce dispositif de soutien, OSEO innovation intervient en faveur des PME, prioritairement les entreprises moyennes, qui ont un projet innovant.

Fin 2006, OSEO innovation s'est vu fixer par sa tutelle l'objectif d'une meilleure sélectivité en faveur des projets réellement innovants et d'un soutien accru aux entreprises moyennes. Cette orientation a été renforcée par la lettre de mission du 21 décembre 2007 relative aux priorités du groupe OSEO. En particulier OSEO innovation doit :

- soutenir en priorité les PME moyennes, à fort potentiel de croissance ou d'export ;
- mettre son expertise au service des entreprises particulièrement innovantes et des politiques de soutien à l'innovation de rupture ;
- à l'échelle régionale, travailler en étroite coordination avec le préfet de région, représentant de l'Etat, en particulier pour structurer le partenariat avec les collectivités locales ;
- accompagner les jeunes entreprises innovantes ;
- soutenir les partenariats technologiques européens et internationaux.

L'intervention classique de l'opérateur, dite « aides à l'innovation » ou AI et correspondant à l'activité historique de l'Anvar, consiste principalement en un accompagnement personnalisé du porteur de projet innovant, de l'idée initiale au prototype précédant le lancement commercial du produit ou service innovant, et en un soutien financier (subventions intervenant principalement dans la phase amont du projet, par exemple dans l'aide au recrutement de docteurs ; avances à taux zéro, remboursables en cas de succès, lorsque le projet est plus avancé, en phase de démonstration de faisabilité notamment). Depuis 2005, l'intervention en faveur des projets collaboratifs ou partenariaux (français, européens ou transnationaux) est devenue une priorité, au travers notamment des pôles de compétitivité et du montage de projets partenariaux éligibles aux financements européens.

L'émergence d'entreprises de taille européenne ou mondiale est reconnue comme une priorité nationale. Les entreprises de taille intermédiaire sont aujourd'hui au centre des politiques publiques en faveur de la R&D industrielle. L'intégration depuis le 1er janvier 2008 de l'Agence pour l'Innovation Industrielle au sein d'OSEO innovation et le recentrage de son activité sur les projets collaboratifs présentant une innovation de rupture, portés par des entreprises indépendantes de moins de 5 000 personnes et susceptibles d'être aidés à hauteur de 3 à 10 M€, vise à accroître la présence d'entreprises de taille intermédiaire sur les marchés porteurs au plan mondial.

A cet égard, la mise en œuvre de ce nouveau programme d'activité d'OSEO innovation, dénommé « innovation stratégique industrielle » ou ISI, s'intègre dans les nouvelles orientations fixées au groupe OSEO par lettre de mission des ministres du 21 décembre 2007 qui appellent le groupe OSEO à :

- se recentrer sur la réponse aux défaillances de marché et à élaborer une stratégie globale d'aide à l'innovation, privilégiant les PME et les entreprises moyennes portant des projets risqués ;
- mener à bien à brève échéance ces orientations stratégiques ;
- mieux évaluer les performances de son action.

L'aide à l'innovation devenant une priorité du groupe OSEO, l'activité de l'opérateur OSEO innovation, notamment le métier d'« ingénierie de l'innovation » qu'il exerce en accompagnant les porteurs de projets innovants, acquiert une importance particulière.

Action du programme :

OSEO innovation est rattachée au programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique ».

Chiffres Clés :

Les montants figurant dans le PLF 2009 sont de 51,49 M€ en fonctionnement et de 140 M€ pour les interventions.

Cette ressource budgétaire sera complétée, par mobilisation d'une partie des dotations résiduelles de l'ex-AII, à hauteur de 170 M€.

Programme AI :

Les ressources seront principalement utilisées suivant les axes prioritaires cités ci-dessus. Pour ce faire, l'opérateur dispose d'une large palette de produits : aide au projet innovant, au transfert de technologie, à la création d'entreprises innovantes, au recrutement pour l'innovation, au partenariat technologique, aux jeunes pour l'innovation, aide « Prestation Technologique Réseau (PTR) ». En synergie avec les autres composantes du groupe OSEO (OSEO financement, OSEO garantie, OSEO services), l'opérateur propose également : le prêt participatif d'amorçage, le contrat de développement innovation, le fonds de garantie innovation, la garantie Biotech, la garantie de caution et la mobilisation du « crédit impôt recherche », ainsi que la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI, la mise en relation personnalisée et le « Pacte PME ».

En 2007, avec une dotation publique de base de 170 M€, OSEO innovation a accordé des aides à :

- 2 291 projets de développement et de faisabilité, pour un montant total de 310 M€ ;
- 1 555 dossiers de recrutements pour l'innovation, pour un montant de 29,1 M€ ;
- 37 sociétés de recherche sous contrat, pour 10,9 M€.

Pour l'année 2008, dans le cadre d'une dotation portée à 220 M€, le budget de l'opérateur a fixé les montants d'engagements à 79 M€ en subventions et 294 M€ en avances remboursables, 10 M€ devant être engagés au titre de la bonification précitée et 8,4 M€ en expertises et services d'accompagnement, dont le Pacte PME.

Le niveau des aides effectivement accordées par OSEO innovation est en effet supérieur aux dotations versées par l'État dans la mesure où, pour les avances remboursables, OSEO innovation (AI) n'est doté par l'Etat qu'à hauteur du montant des avances remboursables qui ne seront pas remboursées par les entreprises (taux historique constaté de 45 %).

Il est à noter que le principe d'un dispositif de bonification, sous forme de subvention, de certaines avances remboursables octroyées aux PME des pôles de compétitivité (projets de PME innovants, coopératifs et labellisés par les pôles) est maintenu en 2009.

Programme ISI :

Les principales orientations du programme « Innovation Stratégique Industrielle » sont les suivantes :

- les aides attribuées par projet sont comprises dans une gamme allant de 3 à 10 M€ ;
- les projets ISI sont coopératifs, en rupture avec la stratégie des acteurs concernés, et représentant un supplément de R&D significatif ;
- complémentaire au champ d'intervention actuel d'OSEO innovation, ce nouvel outil soutient majoritairement les entreprises de moins de 5 000 personnes. Les PME de moins de 250 salariés présentant des projets fortement capitalistiques ne sont pas exclues. L'éligibilité d'entreprises de taille supérieure ou des montants d'aides supérieurs pourra être envisagée de façon exceptionnelle, pour certains projets d'ambition technologique particulièrement élevée, sur un secteur à fort enjeu sociétal et où la défaillance de marché est avérée.

L'instruction de ces projets est confiée à une équipe dédiée au niveau national, et la dotation ISI n'est pas fongible avec les autres dotations d'OSEO innovation. Les décisions d'aide relèvent du directeur général d'OSEO, après avis d'un comité de suivi et d'engagement. Les aides sont attribuées sous forme de subventions (phases de recherche industrielle) et d'avances remboursables (phases de développement expérimental) assorties d'intérêts et d'intéressement, conformément au régime cadre d'aide notifié auprès de la Commission pour l'AII. Globalement, les aides doivent être équilibrées entre subventions et avances remboursables.

L'année 2008 a été une **année de transition** après l'absorption de l'All par OSEO. En effet, l'instruction de projets de grande ampleur avait été initiée par l'All avant la décision de la fusion. Identifiés comme particulièrement prometteurs, avec des enjeux sociétaux importants, leur instruction a été finalisée afin qu'ils puissent être soutenus : il s'agit de Carmat (cœur totalement implantable) et de Solar Nano Crystal (filiale photovoltaïque), qui sont actuellement en attente de notification auprès de la Commission Européenne.

Pour la cible ISI, sept projets ont été décidés par OSEO pour le nouveau programme ISI au 1er semestre 2008, portant principalement sur les secteurs de l'énergie (amélioration qualité de Chauffage, Ventilation Climatisation, solaire thermique, voiture électrique) et de la santé (diabète, basse vision, validation de lignée cellulaire, filière algues). **Ils représentent 66 M€ d'aides destinés à 34 entreprises (à 70 % PME) et près de vingt laboratoires.** Actuellement, 16 projets sont en phase d'instruction.

Programmes sur financements partenaires :

Actions sous financement collectivités locales ou commission européenne

OSEO innovation gère également des programmes d'innovation pour le compte de, ou en partenariat avec, les collectivités territoriales (notamment avec l'apport de son savoir-faire et la mise en place de fonds régionaux de l'innovation, en cohérence avec les fonds d'OSOE garantie) ou la commission européenne (fonds FEDER et FSE). Le volume global des financements partenaires est en baisse du fait notamment de l'achèvement fin 2006 des contrats relatifs aux fonds structurels européens.

En 2007, OSEO innovation est intervenue :

- pour le compte des collectivités locales à hauteur de 27,08 M€ (engagements sur des conventions dont l'instruction et la gestion sont assurés par OSEO innovation) ;
- pour 3,63 M€ sur les fonds européens.

Concours création d'entreprises

Les aides accordées dans le cadre du concours annuel à la création d'entreprises technologiques innovantes sont financées à partir de la contribution du ministère chargé de la recherche, complétée par un apport d'OSEO. En 2008, le montant d'aides octroyées a été de 20,6 M€ (dont 13,04 M€ de financement « recherche »).

Opérations effectués pour compte de tiers

Une convention a été signée en 2007 entre la direction des programmes aéronautiques et de la coopération (ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable) et OSEO innovation. La convention prévoit l'engagement par OSEO innovation, sur 2 ans, de 80 M€, sous forme d'avances remboursables, au profit de PME sous traitantes ou fournisseurs de grands donneurs d'ordre de ce secteur.

OSEO innovation intervient également pour le compte de l'ANR.

Nature des liens avec l'opérateur

Depuis juillet 2005, OSEO innovation (ex anvar), société anonyme soumise au contrôle de l'État (contrôle général économique et financier), filiale de l'établissement public OSEO, est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, de la recherche, de l'industrie et du budget. Le Directeur général des entreprises (DGE) est le commissaire du Gouvernement.

Le contrat quadriennal 2004-2007 qui avait été conclu entre l'État et l'Anvar a été complété par la lettre ministérielle du 12 octobre 2004 relative notamment aux orientations d'OSEO innovation, puis par des orientations stratégiques à moyen terme lors de la séance du conseil d'administration de décembre 2006. En outre, une convention a été établie entre l'État et OSEO pour définir l'appui du groupe aux pôles de compétitivité.

Comme indiqué supra, les ministres ont fixé de nouvelles orientations au groupe OSEO et notamment à sa filiale OSEO innovation, le 21 décembre 2007. Ces orientations seront déclinées à brève échéance dans un contrat d'objectifs pour la période 2008-2012, en cours d'élaboration entre l'Etat et OSEO.

Principaux objectifs et indicateurs

L'opérateur OSEO innovation contribue à la performance du programme en participant à la réalisation de deux objectifs du projet annuel de performance :

1) « Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes » via l'indicateur « écart du taux de croissance à 3 ans du CA des entreprises aidées par OSEO innovation rapporté à celui des entreprises similaires » (indicateur en cours de refonte).

2) « Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation », à travers 2 indicateurs :

- Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées en année n-7 ;
- Part des aides donnant lieu à un retour au sein de l'enveloppe des aides attribuées.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique	54 626	54 626	61 490	61 490	191 490	191 490
Subventions pour charges de service public	45 226	45 226	51 490	51 490	51 490	51 490
Transferts	9 400	9 400	10 000	10 000	140 000	140 000
Totaux	54 626	54 626	61 490	61 490	191 490	191 490

1) Subvention pour charges de service public :

L'évolution de la subvention entre 2007 et 2008 correspond à l'intégration dans OSEO innovation de l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) (modification du périmètre).

2) Transferts : ils correspondent :

- pour 2007 à une avance de 9,4 M€ (après mise en réserve légale), en période complémentaire sur 2008, destinée à faciliter l'octroi d'aides décidées à la fin de 2007 ;
- pour 2008, au dispositif « bonus pôles » ;
- pour 2009, à la part budgétaire des ressources pour les interventions de l'opérateur OSEO innovation.

NB : les dotations budgétaires d'intervention sont complétées en 2008, par des ressources extrabudgétaires, via la mobilisation d'une partie des dotations résiduelles de l'ex AII, comptabilisées, provisoirement, à hauteur de 470 M€ (220 M€ pour AI et selon une hypothèse établie sur la base d'un provisionnement à hauteur de 66% pour ISI). L'établissement du taux de provisionnement définitif sera établi par l'opérateur et fera l'objet d'une validation par son conseil d'administration.

En 2009, le montant des dotations extra budgétaires sera porté à 170 M€.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	28 873	35 000	Ressources de l'État	222 865	624 500
Fonctionnement	22 463	20 000	- subventions de l'État	92 985	624 500
Intervention	334 463	603 800	- ressources fiscales	129 880	0
			Autres subventions	48 471	25 500
			Ressources propres et autres	124 123	8 800
Total des dépenses	385 799	658 800	Total des recettes	395 459	658 800
Résultat : bénéfice	9 660		Résultat : perte		
Total équilibre du CR	395 459	658 800	Total équilibre du CR	395 459	658 800

Pour l'exécution 2007, les montants sont issus des comptes arrêtés d'OSEO innovation, qui n'intègrent pas l'activité de l'All. A partir du 1^{er} janvier 2008, les valeurs indiquées intègrent l'activité ISI, continuatrices de l'ex All. Outre les activités visées dans la présente présentation, OSEO innovation gère 80 M€ par convention conclue en mai 2007 pour 2 ans avec la direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC) du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables en soutien aux PME de la filière aéronautique.

NB : dans le modèle économique d'OSEO innovation, les ressources d'Etat financent les subventions et expertises d'une part, et d'autre part, le provisionnement ex-ante des constats d'échec et défaillances sur les avances remboursables de l'exercice et des engagements de garanties donnés. Par la suite, des reprises sur provisions sont effectuées lorsque se matérialise le non remboursement des avances remboursables. Ainsi, au 31 décembre 2007, 61,8 M€ de subventions et expertises et 108,5 M€ de dotation aux provisions ex-ante (à l'origine de 241 M€ d'engagements en avances remboursables) ont été financés par la dotation de l'Etat.

Recettes :

1) « subventions de l'Etat » pour 92,9 M€ (2007) :

- OSEO Innovation bénéficie d'une subvention de fonctionnement qui s'élève en 2007 à 45 M€ TTC, soit 38 M€ après déduction de la TVA reversée par l'opérateur. Outre le financement des coûts de fonctionnement d'OSEO Innovation, pour 32 M€, cette subvention comprend : une dotation de 2,6 M€ pour les réseaux de diffusion des technologies (RDT) ; un financement de 0,8 M€ affectés au Secrétariat français d'EUREKA et 2,2 M€ de prélèvement pour l'investissement. En 2008, le financement budgétaire sera de 50 M€ après mise en réserve (soit encore 43 M€ HT), l'évolution 2007-2008 correspondant à l'intégration du fonctionnement de l'All au 1^{er} janvier 2008 ;

- les dotations d'interventions de l'Etat permettent également le financement des avances remboursables et des subventions accordées par OSEO. Pour 2007, ces dotations se sont élevées à 40,4 M€, financées pour partie par les ressources propres d'OSEO Epic (30 M€) et pour partie sur subventions depuis le programme 190. Pour 2008, les dotations d'intervention comprennent les moyens d'ISI, comptabilisés provisoirement à 250 M€, et ceux d'AI (220 M€), diminuée de l'avance de 10 M€ (9,4 M€ après mise en réserve) affectée à des engagements au profit des entreprises décidés à la fin de 2007, soit 210 M€ pour AI.

Les dotations d'intervention AI et ISI sont financées grâce aux moyens apportées par l'All lors de la fusion avec OSEO au 1^{er} janvier 2008.

- OSEO Innovation bénéficie enfin de dotations de la part de l'ANR au titre du Concours National de Création d'Entreprises de Technologies Innovantes. Pour 2007, l'amortissement des dotations de fonctionnement a représenté 2,1 M€, tandis que l'amortissement des dotations de fonctionnement apportait 14,2 k€.

2) « ressources fiscales » : 129,9 M€ (montant définitif 2007). Cette recette correspond au produit de la contribution sociale sur l'impôt des sociétés, visé à l'article 45 de la LOI n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et affecté à OSEO au titre de l'effort national de recherche (cf. également l'article 235 ter ZC du code général des impôts). Cette recette a été affectée au financement de l'intervention, en complément des 40,4 M€ mentionnés ci-dessus. Ce financement n'est pas reconduit en 2008.

3) « autres subventions » : 48,5 M€ (2007)

Les autres subventions regroupent l'ensemble des financements partenaires (Collectivités Territoriales, autres ministères, Commission Européenne) dont bénéficie OSEO Innovation.

La différence entre 2007 et 2008 résulte d'une hypothèse de reprise sur provision au titre de financements partenaires réduite à zéro dans le budget 2008, contre 20,2 M€ en 2007.

4) « ressources propres et autres » : 124,1 M€ (2007)

a) en fonctionnement : les produits divers et exceptionnels, dont les produits financiers de trésorerie, et les reprises de provisions, pour 9,8 M€.

b) en intervention : l'imputation sur provisions des constats d'échec et pertes liées aux défaillances, (dont la poursuite de l'apurement du stock) ; Les 82,8 M€, de constats d'échec (33,5 M€) et défaillances des entreprises aidées (49,3 M€) sont couverts par la reprise de provision.

c) divers : des produits de régularisation et des reprises de provisions, notamment sur le portefeuille de BSA et sur Jeunes Entreprises.

Dépenses :

1) « Personnel » et « Fonctionnement » : L'augmentation entre 2008 et 2007 des dépenses de personnel correspond à l'intégration de l'All au 1er janvier 2008, qui a permis de mutualiser les dotations et donc de réduire les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées entre 2007 et 2008.

2) « interventions » : le chiffre de 334,5 M€ pour 2007 est exprimé hors résultat d'intervention (7,5 M€). Hors éléments constitutifs du résultat (cf. ci dessus), l'évolution des autres postes contributeurs de ce montant reflètent le développement de l'activité, notamment sur les financements Etat, de 2007 par rapport à 2006.

Résultat 2007 : 9,7 M€

Les composantes essentielles sont :

- fonctionnement : reprises de provisions pour risques et charges constituées pour faire face aux risques de redressements fiscaux et réorganisation fonctionnelle, et légère hausse des produits divers (financiers essentiellement, en raison de la hausse des taux) ;
- intervention : résultat positif de 3 M€ sur la cession des BSA, travail de revue des conventions partenaires et du Concours, recyclage du compte d'attente et de la provision Jeunes Entreprises.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	200 672	373 305	Capacité d'autofinancement	0	0
Investissements	216 074	330 400	Ressources de l'État	934 627	238 714
			Autres subv. d'investissement et dotations	62 682	59 900
			Autres ressources	513 594	183 942
Total des emplois	416 746	703 705	Total des ressources	1 510 903	482 556
Apport au fonds de roulement	1 094 157		Prélèvement sur le fonds de roulement		221 149

■ DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	35 000	20 000	603 800		658 800

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	424		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		449	449
dont emplois sous plafond opérateurs		449	449

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

NB : les 449 ETP comptabilisés dans le budget prévisionnel 2008 intègre les 23 ETP rémunérés en 2007 par l'agence de l'innovation industrielle (All).

GET - GROUPE DES ECOLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des télécommunications, l'Institut TELECOM¹² est **l'un des principaux acteurs français de la formation, de la recherche et de l'innovation dans le domaine des télécommunications et plus largement des sciences et technologies de l'information et de la communication**. Il est composé de 4 grandes écoles :

- TELECOM ParisTech située à Paris ;
- TELECOM Bretagne implantée à Brest et Rennes ;
- TELECOM SudParis (école d'ingénieurs) et TELECOM École de Management, ces deux écoles étant regroupées sur un même campus à Evry¹³.

Il est également membre fondateur de deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche créés sous forme de GIE : Télécom Lille 1 (en partenariat avec l'Université de Lille) et l'Institut EURECOM implanté à Sophia-Antipolis, regroupant différents partenaires académiques européens (école polytechnique fédérale de Lausanne, Politecnico de Turin, TUM de Munich, etc.) et une dizaine d'industriels.

En matière de formation, l'Institut TELECOM est un **groupe d'écoles** à taille humaine et complémentaires, répondant à la diversité des besoins en cadres supérieurs des technologies de l'information et de la communication. **Il forme des cadres supérieurs ayant un profil de généralistes ouverts sur toutes les dimensions de la société de l'information**, possédant des compétences scientifiques, techniques et organisationnelles de haut niveau, bien préparés à l'internationalisation du management des entreprises et aptes à prendre rapidement des responsabilités.

Outre les formations initiales d'ingénieurs et de managers, les écoles de l'Institut TELECOM offrent des formations doctorales (avec habilitation à délivrer le diplôme de docteur seule ou cohabilitée avec un partenaire universitaire) et des formations spécialisées : formation au diplôme national de master (DNM), mastères spécialisés de la conférence des grandes écoles, master of sciences destinés principalement aux étudiants étrangers anglophones (dont la plupart conduisent au DNM), etc.

Les écoles du groupe développent une politique volontariste d'ouverture à l'international, notamment par des accords d'échanges ou de doubles diplômes avec de nombreuses institutions étrangères et plus marginalement par des formations délocalisées.

Dans le domaine de la recherche, l'Institut TELECOM se positionne comme un **organisme public de recherche unique**, regroupant les laboratoires de ses écoles, dont les activités sont coordonnées par la direction scientifique du groupe. Ses équipes de recherche interviennent dans l'ensemble des disciplines des STIC et couvrent aussi bien les aspects technologiques liés au traitement de l'information, aux réseaux, à l'informatique, aux logiciels, que les aspects économiques, sociaux, juridiques, les stratégies industrielles, les nouveaux services et usages. En 2007, les ressources propres (principalement les contrats de recherche) représentaient plus du tiers des ressources liées à l'activité de recherche.

De par ses vocations d'enseignement supérieur, de recherche, et d'innovation, l'Institut TELECOM a tissé des **liens étroits avec le monde de l'entreprise** et s'est **fortement impliqué dans les pôles de compétitivité** (notamment System@tic, CAP DIGITAL Paris Région, Images et Réseaux et Mer Bretagne, Solutions Communicantes Sécurisées en PACA). Il a contribué, en tant que membre fondateur ou associé, à la **constitution et au développement des partenariats académiques structurants** (notamment dans le cadre des PRES ParisTech, UniverSud Paris et Université Européenne de Bretagne). L'Institut TELECOM **fait partie des 20 premiers organismes labellisés Instituts Carnot en 2006**, et constitue un maillon essentiel du dispositif de recherche et d'innovation français en STIC, ses domaines d'expertise étant complémentaires de ceux des autres grands organismes de recherche publique tels que l'INRIA ou le CNRS : systèmes de communication (réseaux très haut débit, mobiles), systèmes de traitement de contenus (ex. la norme multimédia MPEG4) et applications des TIC (ex. le traitement d'images satellites pour la surveillance de l'environnement).

¹² Dans le cadre de sa stratégie 2008-2012, le groupe des écoles des télécommunications a adopté en tant que nouvelle marque la dénomination Institut TELECOM.

¹³ Anciennement INT

L'Institut TELECOM est également très actif dans la promotion de l'entrepreneuriat et propose un dispositif complet, allant de cursus spécialisés à l'incubation de projets de création d'entreprise. Environ 250 entreprises ont été créées depuis 2000 avec l'appui des incubateurs de l'Institut TELECOM, dont 38 en 2006 et 47 en 2007.

Chiffres clés :

- 1 646 diplômes délivrés en 2007 : 1040 ingénieurs et managers (dont 150 managers), 125 doctorats, 69 diplômes nationaux de master, 101 Masters of Science et 311 mastères spécialisés de la CGE ;
- 5 096 étudiants (année 2007-2008) ;
- chiffre d'affaires 2007 en formation continue : 7,42 M€ ;
- chiffre d'affaires en recherche : plus de 30 M€ en 2007 (24 M€ hors filiales), avec 580 chercheurs, 791 doctorants, post-docs et sabbatiques ;
- ressources 2007 : 144,30 M€ dont 100,69 M€ de subvention de l'Etat et 43,21 M€ de ressources propres et autres ;
- 1038 personnels permanents (1005 ETP) au 31/12/2007, dont une moitié d'enseignants-chercheurs, 247 ETP en CDD (dont 217 sur ressources propres).

En LFI 2008, la subvention à l'Institut TELECOM était inscrite dans l'action "Offre de formation aux entreprises" du programme « Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique » pour un montant de 58,493 M€ et dans l'action "Recherche publique sur les technologies de base" du programme "Recherche industrielle" pour 41,469 M€, soit un total de 99,963 M€, qui devrait être ramené à 97,97 M€ après les mises en réserve.

Pour 2009, la totalité de la subvention de l'Etat figure sur le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » de la MIREs.

L'Institut TELECOM avait obtenu 20 créations d'emplois en 2006 et 13 en 2007, pour renforcer l'activité de recherche de l'Institut TELECOM et son implication dans les pôles de compétitivité. Pour 2008, le plafond d'emplois permanents est resté à 1070 comme en 2007. Depuis 2008 l'Institut TELECOM bénéficie pleinement de l'exonération de la taxe sur les salaires, ce qui a permis de maintenir ses moyens de fonctionnement tout en baissant la subvention de l'Etat.

L'Institut TELECOM avait adopté un plan stratégique pour la période 2001-2005 visant une forte croissance (+50 % pour les formations, doublement de l'effort de recherche, passage de 400 à 600 enseignants-chercheurs). Reprenant les mêmes orientations en matière d'enseignement et de recherche, le plan 2005-2007 a permis à l'Institut TELECOM de consolider sa croissance, qui depuis 2000 s'élève à +40 % pour les effectifs en formation, +180 % pour les contrats de recherche, +90 % pour les ressources propres et +33 % pour la subvention de l'Etat, +27 % pour les emplois d'enseignant-chercheur.

Les principaux enjeux de la nouvelle stratégie 2008-2012 de l'Institut Télécom, approuvée par son conseil d'administration le 29 novembre 2007, se situent dans la réponse aux défis de la croissance économique dans un contexte de mondialisation (améliorer le référencement international de l'Institut Télécom, recruter des étudiants étrangers de haut niveau pour des formations de niveau master et doctorat, renforcer l'expérience internationale des étudiants français, répondre aux besoins croissants de compétences en TIC) et dans le renforcement de la recherche sur certaines thématiques prioritaires et du soutien à l'innovation, en liaison avec la formation et les besoins économiques. Cette stratégie 2008-2012 est structurée autour de cinq orientations majeures :

- 1) s'affirmer dans la compétition internationale, en s'appuyant notamment sur ParisTech ;
- 2) amplifier l'action du groupe au cœur des territoires (implication dans les pôles de compétitivité, actions spécifiques pour les PME) ;
- 3) développer l'offre de formation pour répondre à des besoins croissants de compétences scientifiques et managériales du meilleur niveau (passer de 1500 à 2000 diplômés par an, dont +100 doctorants) ;
- 4) être un acteur mondial de la recherche en STIC dans le domaine des communications électroniques (télécoms, contenus et usages) ;
- 5) favoriser le développement économique et l'innovation.

En matière de performance, l'Institut TELECOM contribue :

- à l'objectif n°2 « Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base » du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », avec comme indicateurs : le rapport entre le produit des redevances sur brevets et les dépenses de propriété intellectuelle pour les écoles du programme ; la part du montant des contrats de recherche sur les ressources des écoles ; la part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme ; le nombre moyen de publications scientifiques de rang A rapporté au nombre de chercheurs ;

- à l'objectif n°3 du même programme 192 « Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes », avec comme indicateur l'écart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles ;

- à l'objectif n°6 « Développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles » du même programme 192, avec comme indicateurs, l'évolution de la productivité des écoles d'ingénieurs ; le taux de placement des élèves diplômés et l'évolution du ratio ressources propres sur ressources totales des écoles.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	100 693	100 693	99 963	99 963	105 136	105 136
Subventions pour charges de service public	100 693	100 693	99 963	99 963	105 136	105 136
Totaux	100 693	100 693	99 963	99 963	105 136	105 136

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	85 664	89 360	Ressources de l'État	100 693	97 970
Fonctionnement	44 906	46 047	- subventions de l'État	100 693	97 970
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	424	
			Ressources propres et autres	44 206	37 437
Total des dépenses	130 570	135 407	Total des recettes	145 323	135 407
Résultat : bénéfice	14 753		Résultat : perte		
Total équilibre du CR	145 323	135 407	Total équilibre du CR	145 323	135 407

Recettes :

1) « autres subventions » : en 2007, la subvention de 424 k€ provient de collectivités locales pour la construction d'un bâtiment dédié à la recherche à Brest ;

2) principales « ressources propres et autres » :

- en 2007 : formation initiale 6,63 M€ ; formation continue 5,76 M€ ; contrats de recherche 24,03 M€ et produits de valorisation de la recherche 0,91 M€ ; concours commun 2,43 M€. Produits financiers 0,93 M€. Outre l'augmentation de l'activité, un changement de méthode comptable explique environ la moitié de la forte croissance des contrats de recherche : 24 M€ contre 14 M€ en 2006 ;

- en 2008 : dont 2,26 M€ de prélèvement sur le fonds de roulement ; la prévision de ressources propres au sens strict pour 2008 est de 32,36 M€, supérieure à la prévision en budget primitif 2007 (27,54 M€), mais inférieure à la réalisation 2007 (39,96 M€).

Dépenses :

- en 2007 : 44 906 k€ = 37 460 k€ fonctionnement et 7 446 k€ d'investissement dont 690 k€ d'investissement immobilier ;

- en 2008 : 46 047 k€ = 37 100 k€ fonctionnement et 8 947 k€ d'investissement dont 2 006 k€ d'investissement immobilier.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20 406	6 689
Investissements	7 446	8 947	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 023	
			Autres ressources	173	
Total des emplois	7 446	8 947	Total des ressources	21 602	6 689
Apport au fonds de roulement	14 156		Prélèvement sur le fonds de roulement		2 258

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	89 360	37 100		8 947	135 407

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	1 253		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 302	1 298
dont emplois sous plafond opérateurs		1 122	1 118
dont emplois hors plafond opérateurs		180	180
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	25	25	25
dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	25	25	25

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

1) L'Institut a rémunéré au total 1 278 ETP en 2007, en incluant ses personnels et certains étudiants en formation : personnels permanents (1038 personnes au 31/12/2007, 1006 ETP, pour un plafond fixé à 1070), contractuels en CDD (247 ETP, dont 217 sur ressources propres), doctorants allocataires et fonctionnaires stagiaires.

2) Autres emplois en fonction dans l'opérateur : personnel d'autres organismes, essentiellement CNRS ;

3) Le budget primitif 2008 comprend un plafond de 1070 emplois permanents en CDI et de 34 emplois en CDD financés par la subvention d'Etat, auquel ont été ajoutés 18 ETP, correspondants aux élèves ingénieurs, qui, à la suite de la fusion des corps des ingénieurs des télécommunications et des mines, seront recrutés dans le nouveau corps et à ce titre pris en compte, en termes de rémunération et d'effectifs, sur le programme 134. L'intégration progressive des ingénieurs entrants entraîne le transfert, en 2009, de 4 ETP entre les programmes 192 et 134.

4) Le budget primitif 2008 comprend une enveloppe de 180 emplois en CDD financés sur contrats de recherche ; cette enveloppe est actualisée en fonction des contrats effectivement signés (130 étaient prévus dans le budget primitif 2007, 217 réalisés).

GROUPE DES ÉCOLES DES MINES (GEM)

Les écoles nationales supérieures des mines de Paris (Mines-ParisTech) et de Saint-Étienne ainsi que les écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes forment des ingénieurs entrepreneurs, possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau, bien préparés à l'internationalisation du management des entreprises, aptes à prendre rapidement des responsabilités dans tous les domaines de la vie des entreprises.

Outre ces formations classiques d'ingénieurs, elles dispensent des formations spécialisées (à bac +6) conduisant à la délivrance de mastères ainsi que des formations doctorales réputées. Les écoles de Paris, Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes forment par ailleurs des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs des mines pour la première, ingénieurs de l'industrie et des mines pour les autres).

En partenariat avec les branches professionnelles, les écoles des mines de Saint-Étienne et de Douai forment des ingénieurs par la voie de l'apprentissage. A partir de la rentrée 2008, les écoles d'Albi-Carmaux et d'Alès proposeront aussi un tel cursus.

Parallèlement à leur activité de formation, les écoles du GEM développent une importante activité de recherche, notamment dans des domaines qui correspondent à des enjeux forts de l'économie et de la société.

Les écoles des mines de Paris (Mines-ParisTech) et de Saint-Etienne sont habilitées à délivrer le doctorat et huit centres de recherche des écoles sont constitués en unités mixtes associées au CNRS. La recherche par thèmes génériques (génie industriel, mécanique et métrologie, génie des procédés, management des risques et qualité, génie des matériaux...) associe les équipes des écoles en réseau.

Le regroupement des laboratoires de recherche des écoles avec l'association Armines bénéficie du label « Institut Carnot » dont la vocation est d'accroître et de professionnaliser la recherche partenariale.

Cet institut regroupe 33 laboratoires, un millier de permanents dont 500 enseignants-chercheurs, 800 doctorants et une centaine de jeunes scientifiques (post-doctorants). A mi-parcours de la première phase de labellisation (2006-2009), le budget global de recherche de l'Institut Carnot M.I.N.E.S dépasse 67 millions d'euros, dont 31 millions d'euros de contrats de recherche, 12 millions d'euros provenant de contrats directs avec les industriels.

Une caractéristique forte de la recherche dans les écoles est de marier excellence académique et réponse aux besoins de l'industrie. Les liens des laboratoires et des centres de recherche des écoles des mines avec le monde industriel se concrétisent aussi par le souci de valorisation permanente sous forme de brevets ou de licences. La valorisation est contractuellement effectuée par Transvalor SA, filiale de valorisation d'Armines. Cette activité s'effectue principalement dans l'industrialisation et la commercialisation de logiciels scientifiques dans les domaines des matériaux et de la géostatistique. Elle représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2,6 M€.

Les écoles du GEM concourent à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche ; elles participent au développement économique et au développement territorial, à la création d'activités, à l'innovation et au transfert technologique. Elles contribuent ainsi directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont noués.

Les écoles participent activement aux pôles de compétitivité. En 2008, elles étaient engagées dans 34 projets de recherche et développement labellisés par 14 pôles de compétitivité, dont 3 des 7 pôles mondiaux et 4 des 10 pôles à vocation mondiale.

Dans les neuf régions (Aquitaine, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur) où sont implantés leurs dix-sept sites d'enseignement et de recherche, les écoles des mines développent également des actions de créations d'entreprises et d'activités. Pour

accroître l'effort déjà important réalisé dans ce domaine, elles ont contribué à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises, en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles.

Le Centre de Microélectronique de Provence – Georges Charpak à Gardanne inauguré début 2008, est devenu un élément important du pôle de compétitivité mondial « Solution Communicantes Sécurisées ». Le lancement d'une nouvelle phase de construction est engagé en vue de l'extension de la salle blanche et de la construction de bâtiments résidentiels pour les élèves et les chercheurs.

Le développement des écoles des mines s'inscrit dans le cadre du plan stratégique intitulé OSEM 2 (Orientations stratégiques des écoles des mines) dont les principaux axes sont :

- le développement de la présence à l'international,
- une stratégie d'alliances et de partenariats en matière de recherche,
- une politique de recherche dans le cadre de l'institut Carnot M.I.N.E.S. et le renforcement de la place du doctorat,
- le développement des relations avec les entreprises et les territoires,
- l'ouverture sociale et la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- une gouvernance adaptée à une stratégie coordonnée du Groupe des Écoles des Mines.

Chiffres clés

En 2007, les écoles des mines ont délivré 1644 diplômes, dont 909 diplômes d'ingénieur par formation initiale, 49 diplômes d'ingénieurs par formation continue, 158 diplômes d'ingénieurs par formation partenariale, 44 diplômes d'ingénieurs spécialisés (Bac+6), 120 diplômes nationaux de masters, 187 masters spécialisés, 177 doctorats. Pour l'année 2007-2008, le nombre d'étudiants s'établissait à 5 527, dont 3190 en formations d'ingénieurs et 890 en doctorat.

L'effectif total des écoles au 31 décembre 2007 était de 1883 ETPT, dont 723 enseignants-chercheurs et ingénieurs. Il devrait atteindre 1917 ETPT en 2008.

Les ressources prévisionnelles, hors bourses sociales, des six écoles pour 2008 se montent à 92,3 millions d'euros dont 69,1 millions d'euros en provenance du budget de l'Etat affectés au fonctionnement et à l'investissement - auxquels s'ajoutent 71,2 millions d'euros en titre 2 - et 23,2 millions d'euros de ressources propres et autres. Pour apprécier la capacité globale des écoles en matière de recherche, il convient d'ajouter les 42 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'association Armines dans le cadre de conventions de partenariat passées avec les écoles.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	78 460	77 456	73 673	71 673	74 619	74 619
Subventions pour charges de service public	75 049	75 049	68 159	68 159	70 856	70 856
Dotations en fonds propres	1 000		3 000	1 000	1 000	1 000
Transferts	2 411	2 407	2 514	2 514	2 763	2 763
Totaux	78 460	77 456	73 673	71 673	74 619	74 619

Exécution 2007

- 1) subventions pour charges de service public : dont 7,1 M€ de fonds de concours en AE et en CP (catégorie 32) ;
- 2) dotations en fonds propres : report de 1 M€ de CP attendu en 2008.

La dotation du titre 7 est prévue pour commencer une 2^e tranche de travaux du CMP de Gardanne.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	42 628	44 408	Ressources de l'État	57 004	57 494
Fonctionnement	36 352	35 480	- subventions de l'État	57 004	57 494
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	4 767	2 558
			Ressources propres et autres	22 854	20 714
Total des dépenses	78 980	79 888	Total des recettes	84 625	80 766
Résultat : bénéfice	5 645	878	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	84 625	80 766	Total équilibre du CR	84 625	80 766

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 118	787
Investissements	28 635	16 278	Ressources de l'État	10 623	9 543
			Autres subv. d'investissement et dotations	16 823	1 337
			Autres ressources	3 762	2 656
Total des emplois	28 635	16 278	Total des ressources	36 326	14 323
Apport au fonds de roulement	7 691		Prélèvement sur le fonds de roulement		1 955

Les apports au fonds de roulement ont généralement pour vocation de préparer des opérations d'investissement lourd et pluriannuelles.

La construction du CMP de Gardanne a un impact important sur les évolutions du fonds de roulement (fonds de concours, décalage dans le temps entre apport de crédits et décaissement, ...).

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	44 408	35 480		16 278	96 166

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	907		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		926	934
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		837	837
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		89	97
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	982	996	996
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	976	991	991
<i>dont emplois rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement</i>	6	5	5

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

1) La progression prévue en 2008 résulte notamment de l'extension en année pleine de la création, au 1^{er} octobre 2007, de 12 emplois de contractuels de recherche.

2) En 2009, les écoles prévoient la création de 8 CDD sur ressources propres.

ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

L'ENSCI a été créée le 26 octobre 1984 sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'industrie et de la culture.

Bien que située au sein de l'action « organismes de formation supérieure et de recherche » du programme 192 « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », l'ENSCI est opérateur principal rattaché à l'action « soutien à l'enseignement supérieur et insertion professionnelle » au sein du programme 224 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « culture ». L'équilibre des financements entre les deux ministères conduit à rattacher l'ENSCI au ministère de la culture. La subvention allouée par le ministère chargé de l'industrie s'élève à 1,500 M€ pour 2009.

L'ENSCI a pour mission d'enseigner la création industrielle, sur la base de projets concrets appelés à s'inscrire dans les contraintes de la gestion d'entreprises. Chaque année, l'école propose à plus de 220 étudiants de toute nationalité, une formation fortement individualisée en création industrielle à bac+5 homologuée au niveau II ainsi que des formations complémentaires dans le cadre de l'Atelier national d'art textile (ANAT) et un mastère spécialisé « création en nouveaux médias » accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles.

En 2007, 261 élèves et stagiaires étaient inscrits à l'ENSCI au titre des trois formations :

- création industrielle : 222 élèves dont 27 stagiaires étrangers chaque semestre ;
- design textile : 28 élèves ;
- mastère spécialisé « création en nouveaux médias » : 11 stagiaires.

En matière de performance, l'ENSCI contribue à l'objectif n°6 « Développer l'efficience et l'attractivité des formations des écoles » du programme avec comme indicateur le taux de placement des élèves diplômés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	1 436	1 436	1 458	1 458	1 500	1 500
Subventions pour charges de service public	1 436	1 436	1 458	1 458	1 500	1 500
Totaux pour ce programme	1 436	1 436	1 458	1 458	1 500	1 500
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 759	3 759	3 872	3 872	3 944	3 944
Subventions pour charges de service public	3 637	3 637	3 742	3 742	3 794	3 794
Transferts	122	122	130	130	150	150
Totaux	5 195	5 195	5 330	5 330	5 444	5 444

Le montant des transferts 2009, qui concerne les bourses, est estimatif, la répartition par école n'étant pas connue. Pour information, la dotation totale pour les écoles d'art parisiennes est de 834 K€ au PLF 2009.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	3 731	3 822	Ressources de l'État	4 872	4 940
Fonctionnement	1 941	1 935	- subventions de l'État	4 872	4 940
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	24	100
			Ressources propres et autres	928	946
Total des dépenses	5 672	5 757	Total des recettes	5 824	5 986
Résultat : bénéfice	152	229	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	5 824	5 986	Total équilibre du CR	5 824	5 986

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	317	450
Investissements	562	710	Ressources de l'État	323	260
			Autres subv. d'investissement et dotations	73	
			Autres ressources		
Total des emplois	562	710	Total des ressources	713	710
Apport au fonds de roulement	151		Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	3 822	816		710	5 348

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	57		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		59	60
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		59	60

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

SUPELEC - ECOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

Supélec est une école d'ingénieurs intervenant dans le domaine des sciences et technologies de l'information, de la communication et de l'énergie électrique. Son statut d'association de la loi de 1901, financée pour moitié par l'Etat, et son implantation sur trois campus (sur le plateau de Saclay à Gif, à Rennes et à Metz) soulignent sa particularité parmi les grandes écoles d'ingénieurs.

Elle a classiquement une triple mission de formation initiale, principalement d'ingénieurs, de formation continue et de recherche. Les principales formations conduisent à des diplômes s'inscrivant dans le schéma LMD, avec :

- la formation initiale d'ingénieurs,
- les diplômes de master recherche en « information, énergie et système »
- la participation à cinq écoles doctorales en partenariat avec des universités.

Supélec délivre également des diplômes d'établissement (mastères spécialisés de la Conférence des Grandes Ecoles et diplômes de spécialisation), en formation initiale ou continue ; enfin Supélec dispose d'une offre de formation continue non diplômante.

Conformément à son plan de développement adopté en 2000, Supélec a augmenté ses promotions de 360 à 440 élèves ingénieurs, créé 30 emplois et aménagé 1000 m² de surface pédagogique. L'accroissement du nombre d'étudiants s'est accompagné d'une refonte des enseignements, de l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques (ex. ordinateur portable pour chaque élève) et d'une poursuite de l'ouverture internationale (un tiers des ingénieurs obtenant un deuxième diplôme à l'étranger). Le contrat 2006-2009 met l'accent sur l'internationalisation des formations dans le contexte européen du LMD et prévoit une croissance des effectifs en formation de 1600 à 2000, reposant essentiellement sur l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et de doctorants.

Académique ou industrielle, la recherche est marquée par ses liens étroits avec la formation et son contenu technologique, la valorisation industrielle étant un objectif prioritaire. Supélec est principalement impliquée dans les pôles de compétitivité du domaine des TIC (System@tic en Ile de France, Images et Réseaux en Bretagne) et dans les réseaux thématiques de recherche avancée Digiteo et Triangle de la physique. Elle a obtenu le label Carnot en partenariat avec l'École Centrale et le CNRS.

Chiffres clés pour 2007

- En 2007 Supélec a délivré 409 diplômes d'ingénieurs, 94 diplômes de master de recherche (attribués majoritairement à des élèves ingénieurs qui suivent les deux formations en parallèle, et obtiennent ces 2 diplômes, ainsi qu'à des étudiants étrangers), 12 diplômes de spécialisation, 39 doctorats avec ses universités partenaires, 62 diplômes de mastères spécialisés ;
- A la rentrée 2007 Supélec comptait 1892 étudiants (contre 1844 en 2006), avec une forte croissance du nombre de doctorants : 1552 élèves (ingénieurs et diplôme national de master recherche, 92 étudiants en mastères spécialisés et 248 doctorants (209 l'année précédente et 187 il y a 2 ans) ;
- 4,5 M€ de contrats de recherche ;
- 1,3 M€ de chiffre d'affaires en formation continue ;
- 298 personnes en CDI au 31/12/2007 (289 ETP), dont 148,7 ETP pour les enseignants chercheurs.

En 2007 et 2008, la subvention du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi à Supélec était inscrite à l'action n°5 « Offre de formation aux entreprises » du programme 134 « Développement des entreprises, des services et de l'activité touristique » ; cette subvention sera inscrite dans le programme 192 « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » en 2009. Par ailleurs Supélec bénéficie d'une dotation sensiblement équivalente du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le programme 150.

En 2007, la subvention versée par le MEIE s'est élevée à 8,515 M€, soit le montant prévu en LFI, Supélec ayant été exemptée des mises en réserve. Ce montant, identique à celui de la LFI 2006, a été reconduit en LFI pour 2008. Supélec bénéficie depuis septembre 2007 d'une exonération de la taxe sur les salaires, ce qui représentera un allègement de charge supérieur à 1,2 M€ en 2008 (435 k€ en 2007).

Les ressources 2007 de l'établissement étaient de 34,285 M€, dont 17,357 M€ de subventions annuelles de l'État (MEIE et MESR) et 16,928 M€ de ressources propres et autres. Les recettes liées à l'activité de recherche (y compris des laboratoires mixtes avec le CNRS) atteignent 7,64 M€ (hors crédit d'impôt recherche de 484 k€), dont 6,16 M€ de contrats de recherche (+22 %) et 1,4 M€ de subventions spécifiques pour les laboratoires. Les autres ressources propres viennent principalement de la formation initiale (1,7 M€) et continue (1,5 M€, +20 %), de la taxe d'apprentissage et des contributions des industriels (3,5 M€).

Les ministères chargés de l'industrie et de l'enseignement supérieur assurent par leurs subventions annuelles la moitié du budget de Supélec. Les directions de tutelle (DGE et DGES) sont représentées au conseil de gestion et au comité de direction de l'association Supélec. L'École est liée par une convention de fonctionnement avec l'État (industrie, enseignement supérieur et défense), EDF, la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) et le Syndicat des sociétés d'études et de conseil (Syntec).

Supélec contribue à la réalisation de l'objectif n° 6 « Développer l'efficience et l'attractivité des formations des écoles » du programme 192, avec comme indicateurs l'évolution de la productivité des écoles d'ingénieurs et le taux de placement des élèves diplômés.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Organismes de formation supérieure et de recherche	8 515	8 515	8 515	8 515	8 820	8 820
Subventions pour charges de service public	8 515	8 515	8 515	8 515	8 820	8 820
Totaux pour ce programme	8 515	8 515	8 515	8 515	8 820	8 820
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire	8 842	8 842				
Subventions pour charges de service public	8 842	8 842				
Totaux	17 357	17 357	8 515	8 515	8 820	8 820

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	23 205	24 127	Ressources de l'État	17 357	17 457
Fonctionnement	10 976	10 361	- subventions de l'État	17 357	17 457
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	16 928	16 446
Total des dépenses	34 181	34 488	Total des recettes	34 285	33 903
Résultat : bénéfice	104		Résultat : perte		585
Total équilibre du CR	34 285	34 488	Total équilibre du CR	34 285	34 488

Dépenses :

- pour 2007, 10 976 k€ = 8 699 k€ de fonctionnement et 2 277 k€ de dotation aux amortissements ;
- pour 2008, 10 361 k€ = 7 840 k€ de fonctionnement et 2 521 k€ de dotation aux amortissements.

BP 2008 (résultat) : le budget initial 2008 est déséquilibré, mais les dernières prévisions d'exécution pour 2008 sont à l'équilibre.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	2 198		Capacité d'autofinancement	3 667	3 933
Investissements	1 728	2 625	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	3 926	2 625	Total des ressources	3 667	3 933
Apport au fonds de roulement		1 308	Prélèvement sur le fonds de roulement	259	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	23 800	7 840		2 625	34 265

Personnel : chiffre indicatif, Supélec n'ayant pas formellement révisé son budget prévisionnel.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	299		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		358	361
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		307	307
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		51	54

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

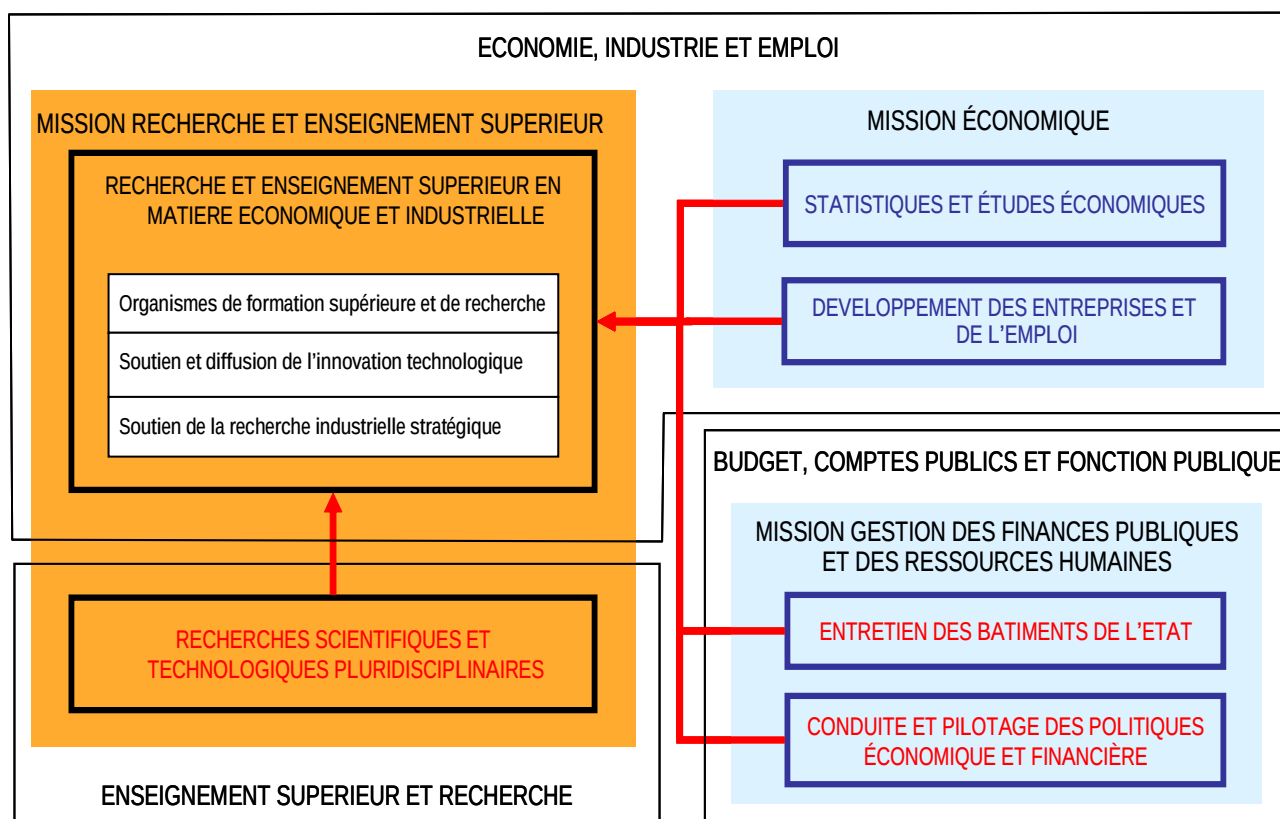
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Organismes de formation supérieure et de recherche (libellé modifié)	290 913 525		+29 152 060	+320 065 585	+301 747 926
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	300 640 000		+54 451 604	+355 091 604	+212 334 422
Soutien de la recherche industrielle stratégique	284 400 000		+202 352 033	+486 752 033	+389 959 900
Totaux	875 953 525		+285 955 697	1 161 909 222	904 042 248

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-285 955 697
Développement des entreprises et de l'emploi (Mission « Économie »)	-66 260 523
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-201 514 037
Conduite et pilotage des politiques économique et financière (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-9 131 128
Statistiques et études économiques (Mission « Économie »)	-9 000 000
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-50 009

OBSERVATIONS

MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE ET MODALITÉS DE VENTILATION

Compte tenu du mode de fonctionnement de la direction générale des entreprises (DGE) qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes « développement des entreprises et de l'emploi » et « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces deux programmes a été rattaché au premier. Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGE, à quelques exceptions près, exercent des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête unités d'œuvre.

La part des crédits de personnel de la DGE contribuant à la mise en œuvre du programme « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » est ventilée en conséquence sur le fondement de la dernière enquête réalisée.

Pour le PLF 2009, il a par ailleurs été décidé de rattacher au programme « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » les fonctions de formation assurées par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes) précédemment inscrit dans le programme « Statistiques et études économiques » (220). Dans ces conditions, le programme 220 procède en conséquence à un déversement d'une part de ses crédits de soutien sur le programme « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».

En outre, en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), une part des crédits du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" est déversée vers le programme « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » :

- les crédits destinés au transfert de technologies vers l'action « soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;

- une partie des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche vers les actions « organismes de formation supérieure et de recherche » et « soutien de la recherche industrielle stratégique » au prorata des activités accompagnées.

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION

Les crédits des actions « état-major, médiation et politiques transversales », « promotion des politiques économiques, financières et de l'emploi » et « prestations d'appui et de support » du programme « conduite et pilotage des politiques économique et financière » sont ventilés dans les différents programmes de politique publique du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, d'une part et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi d'autre part. Toutefois, notamment en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), ne sont pas réparties les fonctions d'état major (cabinets ministériels, secrétariat général, agence des achats de l'Etat, médiateur, haut fonctionnaire de défense et de sécurité, agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) et service à compétence national TRACFIN), les fonctions de pilotage, le personnel mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MEIE ou du MBCFPF.

De même les crédits des actions « expertise, audit, évaluation et contrôle » et « contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » ne sont pas ventilés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants peu significatifs.

La part des crédits du programme « conduite et pilotage des politiques économique et financière » concourant à la mise en œuvre du programme est calculée en fonction de clés de répartition et des dépenses spécifiques réalisées, décrites dans le PAP du programme conduite et pilotage.

Le programme reçoit par ailleurs les déversements du nouveau programme « entretien des bâtiments de l'Etat » correspondant à la quote-part de l'entretien des bâtiments du Genes.

COMMENTAIRE DES RESULTATS

A ce stade il apparaît délicat de tirer les enseignements de l'évolution du périmètre du programme qui accueille désormais les écoles du Genes.

PROGRAMME 190

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	554
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	556
Présentation du programme et des actions	561
Objectifs et indicateurs de performance	569
Justification au premier euro	573
Opérateurs	583
Analyse des coûts du programme et des actions	594

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Le champ couvert par ce programme, à savoir les systèmes urbains, les systèmes de transports et leurs articulations, constitue un enjeu de premier ordre pour la réussite de la politique de développement durable arrêtée par le Gouvernement en 2007 sur la base des conclusions du Grenelle de l'environnement. En effet, le secteur de l'habitat et des transports sont les premiers contributeurs de l'effet de serre : ils doivent être les premiers acteurs de la lutte contre le changement climatique tout en contribuant à la compétitivité économique de façon dynamique et adaptée aux exigences écologiques. Dès lors des questionnements scientifiques nouveaux s'expriment conduisant soit à redéployer l'effort de recherche en cours, soit à accélérer des programmes en cours, soit à créer de nouveaux dispositifs destinés à accroître significativement les innovations technologiques.

Dans le cadre du comité opérationnel « recherche » créé pour la mise en oeuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement, la réflexion a notamment concerné les transports et la mobilité d'une part, l'urbanisme, la ville et l'habitat d'autre part. Les acteurs de la recherche de ce programme, participants directs ou indirects à ces réflexions, ont tous adapté leurs programmes de recherche en cours (réseau génie civil et urbain, plan urbanisme et construction, programme énergie bâtiment) ou en préparation (programme de recherche et d'innovation sur les transports). Bien que les actions du programme de recherche dans les transports, l'équipement et l'habitat aient des intitulés inchangés, leur contenu est profondément renouvelé et comprend pour trois d'entre elles des projets bénéficiant d'un financement spécifique au titre du Grenelle (renforcement de la recherche publique en matière aéronautique, action spécifique sur la gestion du trafic, action sur l'intégration des briques technologiques dans le bâtiment). La prise en compte des priorités du Grenelle de l'environnement sera opérée via les contrats quadriennaux des établissements publics qui devront, en 2009, faire l'objet de renouvellements tant pour le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) que pour les deux Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), à savoir le laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS).

Ce programme opère en complémentarité avec les autres dispositifs de recherche mis en place en France. Par ses propres actions de caractère incitatif, il intervient pour faire émerger de nouveaux sujets dans la réflexion préalable à l'élaboration des programmes de recherche des agences (notamment de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ainsi que, ensuite, comme relais de valorisation et diffusion des résultats de recherche vers les milieux professionnels, en particulier liés aux transports, à la construction et à l'aménagement. Il cherche à favoriser des partenariats nouveaux entre organismes de recherche sur des thématiques nouvelles ou actualisées. Il intervient également en étroites relations avec les pôles de compétitivité et les pôles de recherche et d'enseignement supérieur concernant ce secteur: les établissements publics, opérateurs du programme, en sont membres ou associés. Enfin, le MEEDDAT développe une stratégie de structuration territoriale des établissements publics et des services techniques contribuant à l'effort de recherche et d'innovation dans ce champ, dans une logique de synergie avec les pôles de compétitivité.

Ce programme développe des partenariats internationaux bilatéraux (Allemagne et États-Unis, État de Californie pour les transports) et participe à de nombreux projets dans le cadre de l'Union européenne : le 7ème programme cadre de recherche et de développement technologique est l'occasion de renforcer la présence des équipes de recherche sur le secteur des transports et d'amorcer une nouvelle dynamique dans celui de la construction en liaison avec les acteurs professionnels (European Research Area Networks (ERANET), plates-formes européennes...).

Le programme est porteur de deux préoccupations transversales : celle de la valorisation des résultats et celle de l'évaluation scientifique des projets et expérimentations. L'exemple le plus significatif est celui conduit dans le cadre du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit 3) qui, arrivant à son terme, a été l'occasion d'un ensemble coordonné de sept colloques thématiques étalés sur les premiers mois de l'année, d'un

carrefour final en mai 2008 et d'un programme de publications d'ouvrages scientifiques ou de vulgarisation et de plaquettes visant un public plus large. Par ailleurs, une évaluation détaillée a été conduite sous la responsabilité d'un comité indépendant, et ses résultats ont guidé la redéfinition des modalités de travail du Predit 4 qui couvre la période 2008- 2012.

Les actions font l'objet de définition d'objectifs et de formalisation d'indicateurs visant l'appréciation de l'effort public de recherche par son effet de levier sur la recherche privée ainsi que de la qualité scientifique des acteurs par leur bibliométrie. Bien évidemment, ces appréciations très globalisantes doivent être relayées par les opérateurs de recherche dans le cadre des contrats quadriennaux par des indicateurs managériaux suivis par les comités scientifiques et les conseils d'administration dont font partie les tutelles.

Une mention particulière doit être faite au sujet du soutien à la recherche et à l'innovation en matière de construction aéronautique. L'État a toujours favorisé le développement de la construction aéronautique française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs sur le plan technologique avant qu'ils ne connaissent des résultats commerciaux. Cette industrie est maintenant fortement intégrée au plan européen.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat
INDICATEUR 1.1	Effet de levier des crédits incitatifs
INDICATEUR 1.2	Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes
OBJECTIF 2	Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires
INDICATEUR 2.1	Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé
OBJECTIF 3	Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international
INDICATEUR 3.1	Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur
INDICATEUR 3.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
OBJECTIF 4	Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques
INDICATEUR 4.1	Effet de levier de l'aide publique
OBJECTIF 5	Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique
INDICATEUR 5.1	Taux de remboursement cumulé en euro constants des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	44 610 000	2 150 000		46 760 000	
01-01	Conception, construction, développement durable (libellé modifié)	200 000	2 150 000		2 350 000	
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	44 410 000			44 410 000	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		124 000 000	161 000 000	285 000 000	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		124 000 000		124 000 000	
02-02	Grands programmes et équipements			161 000 000	161 000 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	47 550 000	3 500 000		51 050 000	
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	3 200 000	2 300 000		5 500 000	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	800 000	1 200 000		2 000 000	
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	43 550 000			43 550 000	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	24 780 000	2 440 000		27 220 000	30 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	710 000	2 440 000		3 150 000	30 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	24 070 000			24 070 000	
Totaux		116 940 000	132 090 000	161 000 000	410 030 000	30 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	44 610 000	1 600 000		46 210 000	
01-01	Conception, construction, développement durable (libellé modifié)	200 000	1 600 000		1 800 000	
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	44 410 000			44 410 000	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		74 000 000	135 000 000	209 000 000	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		74 000 000		74 000 000	
02-02	Grands programmes et équipements			135 000 000	135 000 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	47 550 000	2 900 000		50 450 000	
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	3 200 000	2 000 000		5 200 000	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	800 000	900 000		1 700 000	
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	43 550 000			43 550 000	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	24 770 000	2 100 000		26 870 000	30 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	700 000	2 100 000		2 800 000	30 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	24 070 000			24 070 000	
Totaux		116 930 000	80 600 000	135 000 000	332 530 000	30 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 226 686	1 300 000		46 526 686	
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	200 000	1 300 000		1 500 000	
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	45 026 686			45 026 686	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		104 000 000	186 398 000	290 398 000	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		104 000 000		104 000 000	
02-02	Grands programmes et équipements			186 398 000	186 398 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	47 050 746	2 490 000		49 540 746	10 000
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	3 600 000	1 900 000		5 500 000	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	1 410 000	590 000		2 000 000	10 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	42 040 746			42 040 746	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 601 981	3 290 000		26 891 981	133 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	710 000	2 440 000		3 150 000	133 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 891 981			22 891 981	
04-03	Programme PREVIL		850 000		850 000	
Totaux		115 879 413	111 080 000	186 398 000	413 357 413	143 000

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 226 686	1 300 000		46 526 686	
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	200 000	1 300 000		1 500 000	
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	45 026 686			45 026 686	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		79 917 000	174 942 000	254 859 000	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		79 917 000		79 917 000	
02-02	Grands programmes et équipements			174 942 000	174 942 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	47 040 746	1 600 000		48 640 746	10 000
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	3 600 000	1 100 000		4 700 000	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	1 400 000	500 000		1 900 000	10 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	42 040 746			42 040 746	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 591 981	2 500 000		26 091 981	133 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	700 000	2 100 000		2 800 000	133 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 891 981			22 891 981	
04-03	Programme PREVILIE		400 000		400 000	
Totaux		115 859 413	85 317 000	174 942 000	376 118 413	143 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

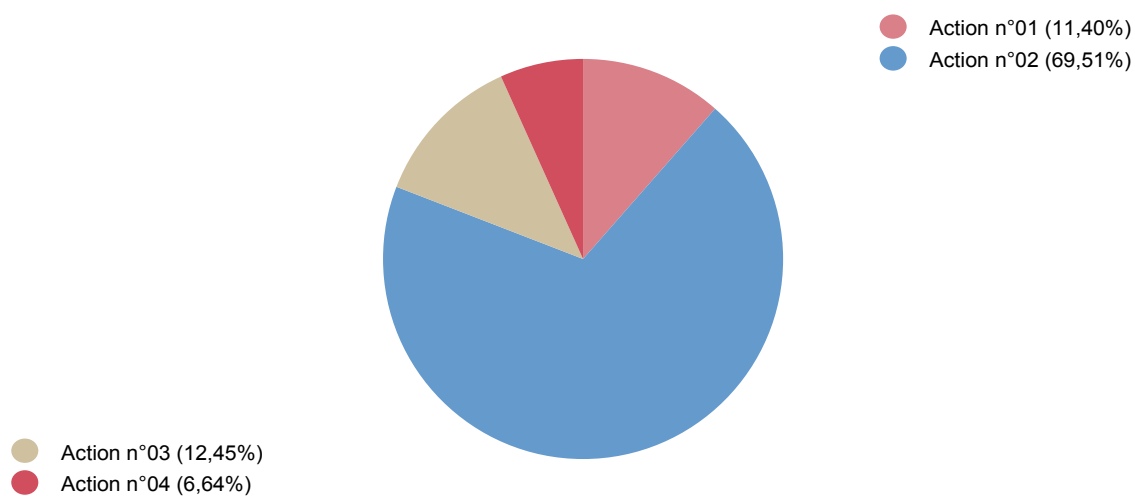
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		115 879 413	116 940 000		115 859 413	116 930 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 920 000	4 910 000		5 900 000	4 900 000
Subventions pour charges de service public		109 959 413	112 030 000		109 959 413	112 030 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		111 080 000	132 090 000		85 317 000	80 600 000
Transferts aux entreprises		103 000 000	123 505 000		78 134 000	72 817 000
Transferts aux autres collectivités		8 080 000	8 585 000		7 183 000	7 783 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		186 398 000	161 000 000		174 942 000	135 000 000
Prêts et avances		186 398 000	161 000 000		174 942 000	135 000 000
Totaux hors FDC et ADP prévus		413 357 413	410 030 000		376 118 413	332 530 000
FDC et ADP prévus		143 000	30 000		143 000	30 000
Totaux y.c. FDC et ADP		413 500 413	410 060 000		376 261 413	332 560 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	46 760 000	46 210 000
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	285 000 000	209 000 000
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	51 050 000	50 450 000
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	27 220 000	26 870 000
Totaux		410 030 000	332 530 000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » a pour but de produire des réflexions préalables aux projets de recherche et les connaissances scientifiques, les résultats d'expérimentations utiles à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques du MEEDDAT notamment dans la perspective de leur renouvellement à l'occasion de la prise en compte des exigences du développement durable. Cela implique une action déterminée de valorisation et de diffusion des travaux réalisés (base de données documentaires, portail internet des programmes, colloques...).

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

Ce programme se déploie dans un environnement à trois niveaux principaux : ministériel, scientifique et professionnel. Au plan ministériel, la nouvelle configuration du MEEDDAT et la stratégie d'évolution du réseau scientifique et technique en son sein sont de nature à favoriser les synergies entre les trois programmes de recherche qui y sont rattachés, à renforcer la diffusion des résultats vers les acteurs locaux, collectivités et société civile, et à renforcer l'expression des besoins de recherche à partir des situations d'expériences concrètes.

Au plan scientifique, la volonté du ministère de tenir toute sa place pour tirer le meilleur parti possible de l'évolution du paysage français de la recherche conduit à conforter les partenariats des opérateurs du programme avec les laboratoires de la recherche privée, à développer la participation du Ministère aux instances de pilotage des agences, comme l'ANR et l'ADEME, et à renforcer les liens et les coopérations et collaborations avec les nouvelles entités issues des dispositifs de la loi d'orientation et de programmation de la recherche (pôles de compétitivité et Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) notamment). La construction de l'espace européen de recherche accroît l'excellence scientifique du fait de l'émulation qu'elle génère et du souci de l'efficacité technologique.

Au plan professionnel, les secteurs économiques de la construction (bâtiment, infrastructures), de l'aménagement, des services de transports, des constructeurs de véhicules, etc. , sont des partenaires exigeants dans la définition des thématiques de recherche ; la principale préoccupation reste celle de la pénétration des innovations technologiques dans des milieux parfois très éclatés comprenant de très nombreuses PME, notamment celles permettant des économies de matières premières ou d'énergie, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Présentation des acteurs et du pilotage du programme

Le pilotage du programme est maintenant assuré par la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) située au sein du commissariat général au développement durable du MEEDDAT à l'issue de la réorganisation de juillet 2008. Également responsable du programme 189 « Recherche dans les domaines des risques et de la pollution », la DRI aura là une capacité de fertilisation des deux approches scientifiques.

La DRI est directement responsable des actions 1 « Recherche et développement dans les domaines du génie civil et de l'aménagement » et 3 « recherche et développement dans le domaine des transports ». Sont associées à leur pilotage la nouvelle direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour la première, la nouvelle direction générale de l'intermodalité, des transports et de la mer (DGITM) pour les deux actions.

L'action 2 « recherche et innovation dans le domaine de l'aéronautique » relève de la direction générale de l'aviation civile

(DGAC) en étroite relation avec la DRI. L'action 4 « recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement » relève de la DGALN en étroite relation avec la DRI.

La DRI sera assistée d'un conseil scientifique fin 2008 ou début 2009, et elle assurera par ailleurs une concertation au moins annuelle entre les directions du ministère sur les orientations de recherche et d'innovation.

Les programmes interministériels et pluriannuels - Réseau génie civil et urbain (RGCU), programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT), plan urbanisme construction architecture (PUCA), programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT)... - sont pilotés généralement par un comité d'orientation et un comité scientifique qui permettent d'associer les différents contributeurs financiers des programmes d'une part, et les spécialistes reconnus par la communauté scientifique d'autre part. Ils peuvent être structurés en comités thématiques qui sont alors de niveau scientifique avéré.

Les opérateurs du programme sont des établissements publics. Le LCPC, qui participe à l'action 1, et l'INRETS, qui participe à l'action 3, sont des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ; le CSTB, qui participe à l'action 4, est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Leurs contrats quadriennaux permettent d'arrêter les priorités de recherche, fournissant le cadre d'un suivi de l'activité par objectifs et indicateurs de l'activité des laboratoires et équipes de recherche.

Ils disposent chacun d'un conseil scientifique intervenant sur la programmation des recherches de l'établissement.

La DGAC s'appuie sur deux acteurs : l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) pour ce qui concerne une part de sa recherche « amont » et sur OSEO pour le soutien des petites et moyennes entreprises innovantes, nombreuses parmi les équipementiers.

Modalités de gestion du programme

Le directeur de programme répartit les crédits par des Budgets opérationnels de programme (BOP) : programmes incitatifs, construction aéronautique civile et établissements publics.

Le premier BOP est ensuite réparti lui-même en fonction des projets de recherche et de valorisation.

Les appels à idées, à projets thématiques aboutissent, après expertise des réponses, à des financements de marchés ou à des subventions de recherche selon le partenariat et le plan de financement, au profit de laboratoires de recherche privés ou publics. Pour la coordination des recherches, et l'organisation de colloques scientifiques, des appels d'offres sont préparés et publiés aboutissant le plus souvent à des marchés adaptés.

Le deuxième BOP conduit à des contrats de recherche avec des laboratoires spécialisés de recherche et d'expérimentation pour l'avionique, l'aérodynamisme, les matériaux, l'environnement et, pendant la phase de pré-industrialisation, à des soutiens temporaires de l'industrie de la construction aéronautique, des motoristes et des équipementiers par des avances remboursables au moment de la commercialisation des aéronaves.

Le troisième BOP permet le financement des opérateurs par les subventions de charges de service public.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement
- ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile
- ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement



La prise en charge, dans le champ des disciplines des sciences de l'ingénieur, des problématiques urbaines et des effets du changement climatique sur les constructions -bâtiments, infrastructures- va s'affirmer au titre de cette action dans le cadre des suites données au Grenelle de l'environnement. Dès 2008, tant la DRI, qui anime les actions incitatives de recherche, que le LCPC ont commencé à réorienter les sujets de recherche et à renforcer les travaux en liaison avec les trois pôles de recherche concernés par l'environnement urbain Marne-la-Vallée, Nantes et Lyon.

Les Structures participant à la mise en oeuvre de l'action

Le réseau génie civil et urbain (RGCU) poursuit des activités partenariales de recherche avec les fédérations professionnelles et les services de recherche de sociétés privées sur les réseaux et systèmes techniques urbains confrontés aux risques notamment environnementaux. Un programme de préfiguration – PREVILLE- permet une réflexion pluridisciplinaire qui va déboucher courant 2009 sur un nouveau programme « Concevoir et construire pour un développement durable » (C2D2) dont les principaux axes concerneront :

- des recherches sur les outils pluridisciplinaires, les techniques et les méthodes d'évaluation de la ville comme système (structure, infrastructures, services)
- des approches complexes fondées sur la modélisation, pour comprendre et analyser les impacts écologiques, climatiques et énergétiques des villes et leurs interactions réciproques
- des recherches pré-compétitives à caractère technologique permettant de rapprocher la recherche industrielle et les attentes des maîtres d'ouvrage dans les domaines des matériaux pour les adapter au changement climatique, ainsi que de la gestion-maintenance des réseaux
- des recherches portant sur des sujets précis issus des préoccupations de la profession ou impliquant des expérimentations notamment en matière de préservation des ressources naturelles et énergétiques.

Pour créer une communauté de chercheurs, il est prévu de recourir à la mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique qui sera dans un premier temps chargé de conduire des travaux exploratoires.

Le laboratoire central des ponts et chaussées répond aux besoins de recherche renouvelés dans la perspective de l'adaptation au changement climatique par une modification de l'importance relative des axes de recherche qui structurent son activité : la maintenance des infrastructures et des ouvrages existants, la maîtrise des impacts sur l'environnement, la sécurisation des ouvrages et des sites sont plus directement concernés que le rôle de l'infrastructure dans la sécurité ou l'optimisation des usages des infrastructures urbaines. La vulnérabilité du territoire aux aléas météorologiques (canicule, sécheresse, précipitations accrues, forts coups de vent, etc) présente un enjeu fort sur la stabilité et la résistance des bâtiments, des infrastructures, des digues, des centrales de production énergétique, etc, qui va nécessiter de nouvelles connaissances notamment pour mieux asseoir les expertises ou le déclenchement d'alertes. Le prochain contrat quadriennal qui doit être élaboré en 2009 devra formaliser cette perspective.

ACTION n° 02

Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile



La construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les gouvernements depuis que ce secteur contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France. Elle fait l'objet maintenant d'une organisation à l'échelle européenne.

L'activité du secteur est caractérisée par une forte concurrence internationale, en particulier américaine, et la politique de soutien à cette industrie par les États est généralisée aussi bien aux États-Unis qu'en Europe.

La mise en oeuvre de la politique de soutien à la construction aéronautique civile en France a été confiée en 1977 à la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC), au sein de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Avec la réorganisation du ministère en juillet 2008, c'est maintenant la sous-direction de la construction aéronautique au sein de la direction du transport aérien de la DGAC qui a en charge les activités de recherche et d'innovation.

Les effets de cette politique obéissent à des cycles économiques très particuliers : de 5 à 15 ans de recherche sont nécessaires avant d'en appliquer les résultats à un aéronef ou un équipement, qui sera ensuite produit puis commercialisé pendant deux, trois ou quatre décennies.

L'aéronautique civile offre de nombreux emplois directs et indirects hautement qualifiés qui permettent à la France de jouer son rôle dans les industries de hautes technologies sur la scène mondiale. L'effort de recherche est l'un des plus importants de tous les secteurs industriels français et l'aéronautique occupe une place de premier plan dans les recettes de la balance commerciale.

Ce contexte est illustré par les indicateurs suivants :

La plupart de ces indicateurs proviennent de sources extérieures au ministère (Groupement des industries françaises aéronautiques – GIFAS –, constructeurs).

S'il peut paraître difficile d'établir le lien entre l'action du ministère, qui intervient de nombreuses années en amont avant la commercialisation d'un produit, et les résultats actuels des entreprises françaises du secteur, de nombreux indicateurs (chiffres d'affaires, effectifs, balance commerciale, parts de marché) convergent pour démontrer la réussite industrielle et commerciale de ce secteur et par conséquent la validité de l'action du ministère sur le long terme.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires (non consolidé) de l'ensemble de l'industrie aérospatiale civile en M€	18.974	17.716	16.566	17.842	19.535	21.762	23 900
Nombre d'emplois	102.000	101.500	101.500	118.000	119.500	121.300	121 500
Solde de la balance commerciale en M€	8.336	8.234	10.860	10.897	12.306	13.412	11 925

Évolution des parts de marché d'Airbus sur le marché des avions de plus de 100 places.

Unités	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Réalisation
%	52	53	57	52	49*

* Hors la zone de l'ex COMECON, ce créneau était historiquement réservé au duopole Airbus et Boeing. Les parts de marchés indiquées sont basées sur leurs ventes respectives qui au total représentent 95,2 % du marché en 2007. Désormais, il convient de noter la percée du Brésilien Embraer, depuis 2003, avec la production des appareils E190 et E195 et du canadien Bombardier, depuis 2007, avec le CRJ1000.

L'objectif du soutien à la construction aéronautique est d'atteindre le meilleur niveau de compétitivité de l'industrie aéronautique au travers principalement :

- du soutien à la recherche : financement des projets d'étude ou de recherche que les industriels du secteur ou les organismes de recherche comme l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) présentent ainsi que les programmes d'investissement relatifs notamment aux grands moyens d'essais installés en France et en Europe qui sont utilisés dans le cadre des projets de recherche. Le 28ème engagement du Grenelle de l'environnement, concernant le domaine de la recherche, met l'accent sur la nécessité d'intensifier le soutien du progrès technologique et de l'effort de recherche dans l'aviation. Il s'agit de progresser vers les objectifs environnementaux quantifiés à l'horizon 2020 (par rapport à 2000) du conseil européen ACARE (Conseil consultatif pour la recherche aéronautique en Europe) en termes de recherche et d'innovation technologiques aéronautiques, d'amélioration des performances environnementales et de réduction des consommations et des émissions unitaires des avions. Les programmes de recherche s'articulent autour des objectifs suivants :

- Amélioration des performances, de l'aérodynamique, des structures et des matériaux avancés
- Optimisation des systèmes et équipements
- Amélioration des performances des ensembles propulsifs

- du soutien aux développements : financement des développements d'avions de transport public, d'avions d'affaires, d'avions légers, d'hélicoptères, de moteurs, d'équipements structuraux ou de bord ; le support juridique utilisé est celui de l'avance remboursable.

L'autre objectif de ce soutien est également de promouvoir des actions de coopération internationale destinées à favoriser la présence de l'aviation civile française sur les marchés internationaux et à apporter des travaux français orientés vers la production de normes industrielles dans le secteur.

Cadre réglementaire de l'action

Le cadre supra national est constitué :

- de l'accord sur les subventions et mesures compensatoires de l'Organisation Mondiale du Commerce, accord non spécifique au secteur, mais contenant certaines dispositions qui reconnaissent la spécificité de l'industrie aéronautique mondiale ;
- de l'accord euro-américain de 1992 visant à contrôler et limiter les soutiens accordés aux industriels de part et d'autre de l'Atlantique pour les avions de 100 places et plus ;
- de l'encadrement communautaire des aides à la recherche et au développement adopté par la Commission européenne le 30 décembre 2006 en application duquel la France doit notifier les modalités des soutiens financiers qu'elle apporte à son industrie aéronautique.

Structures participant à la mise en œuvre de l'action

La politique de soutien est mise en œuvre pour l'essentiel par les ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (Délégation générale pour l'armement) et de la DGAC.

ACTION n° 03

Recherche et développement dans le domaine des transports

12,5 %



La maîtrise des émissions de polluants et de gaz à effet de serre dans le transport est un objectif important dans les propositions issues du Grenelle de l'environnement en matière de recherche sur les transports. Cette action est particulièrement centrée sur l'efficacité écologique et organisationnelle du système de transports terrestres, sans négliger pour autant les questions de sécurité et de sûreté. Elle prend en compte les besoins des collectivités territoriales, des usagers et des entreprises de transport. Elle complète sur les aspects socio-économiques ainsi qu'en amont et en aval des développements technologiques, les programmes des agences (ANR, ADEME et OSEO) et des autres ministères concernés chargés l'un de la recherche, l'autre de l'industrie. Elle est fortement impliquée dans le 7^{ème} programme cadre de recherche (PCRD), la coopération bilatérale allemande. Elle se réalise essentiellement par :

- le 4^{ème} programme de recherche et d'innovation dans les transports (PREDIT),
- le soutien aux pôles de compétitivité liés aux systèmes de transport, à la logistique et aux industries de transports
- les travaux de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS).

Les structures participant à la mise en œuvre de l'action

Le PREDIT est une plate-forme qui associe, au travers d'un protocole, les ministères chargés de la recherche, de l'industrie, des transports et de l'environnement, et trois agences, ANR, ADEME, et OSEO. Son secrétariat est hébergé par le MEEDDAT. Le programme de recherche vise à favoriser des systèmes de transport économiquement et socialement plus efficaces, plus économes en énergie, plus respectueux de l'homme et de l'environnement, plus sûrs. Le PREDIT 4 (2008- 2012) comporte six priorités de recherche: énergie et environnement, qualité des systèmes de transport, mobilités dans les régions urbaines, logistique et transports de marchandises, compétitivité de l'industrie des transports, politiques de transport.

Chacune de ses priorités fera l'objet d'appels à projets à partir de travaux d'un comité scientifique. Une attention particulière sera apportée à la complémentarité avec les pôles de compétitivité, et à la liaison avec les sujets retenus dans le cadre du PCRD, aux actions de valorisation.

Au travers de cette action, le MEEDDAT initie et soutient les projets associant chercheurs, décideurs et acteurs économiques sur :

- la recherche d'outils d'aide à la décision pour les politiques publiques de mobilité durable, appuyées par des études de comportement
- des recherches-actions et des expérimentations pour l'optimisation de la logistique et du transport des marchandises (approche systémique et développement de l'intermodalité)

- les expérimentations de communication entre infrastructures et véhicules et de systèmes d'alerte du conducteur (hypovigilance, somnolence)
- l'accidentologie et l'économie de la sécurité routière (liens entre aménagements et sécurité)

L'INRETS met en oeuvre, conformément à son contrat d'objectifs qui arrive à échéance en 2009, des priorités thématiques en lien étroit avec les orientations des politiques de recherche et les priorités du développement durable :

- améliorer les conditions de la mobilité grâce aux systèmes embarqués, et à l'interopérabilité des systèmes,
- réduire la dépendance vis à vis du pétrole, dans le cadre du plan véhicules propres et économes
- traiter l'insécurité routière comme problème de santé publique.

Il sera conduit à prendre en charge une nouvelle thématique dans le cadre des suites du Grenelle de l'environnement, relative aux technologies innovantes pour le transport ferroviaire et les systèmes de gestion de trafic.

ACTION n° 04

Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

6,6 %



Cette action contribue à faire progresser les connaissances scientifiques nécessaires aux politiques du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. Les préoccupations de développement durable sont présentes dans les programmes de recherche récents et réactualisés sur la base du Grenelle de l'environnement.

Structures participant à la mise en œuvre de l'action

Le cadre d'intervention du Plan urbanisme construction architecture (PUCA) a été réorganisé en 2007 avec huit programmes finalisés traitant des villes et de leur gouvernance, des bâtiments et territoires durables, des services urbains, des enjeux climatiques et sociaux de l'urbain et du rural. Trois principaux sujets pour la période à venir :

- comment se construit et se décide l'aménagement durable aux différents échelles?
- comment les territoires humains sont-ils vécus aux différentes échelles?
- comment les territoires ruraux évoluent-ils sous l'effet des mouvements des populations, des développements économiques et technologiques structurants ?

Par ailleurs, des consultations de recherches ou d'expérimentations pourront être lancées à l'issue de travaux préparatoires d'ateliers. Des partenariats locaux ou européens (EUROPAN) existent. Une publication régulière des Annales de la recherche urbaine, et la diffusion d'ouvrages complètent les actions de valorisation.

Le programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) se poursuit avec des programmes donnant lieu à des appels à propositions ou à des expérimentations et traitant notamment de :

- performances énergétiques et environnementales des bâtiments et de leurs évaluations ;
- méthodes d'élaboration des prescriptions de travaux de réhabilitation énergétiques des logements ;
- requalification globale des bâtiments à haute performance énergétique ;
- politiques énergétiques des collectivités locales ;
- concept qualité habitat énergie ;
- requalification énergétique des quartiers.

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment a élaboré en 2007 un programme triennal anticipant sur les priorités de recherche du Grenelle de l'environnement notamment: "lutter contre le changement climatique" et "préserver santé et environnement tout en stimulant l'économie". Ce programme s'appuie sur les quatre champs d'action du contrat quadriennal:

- ville durable : les conditions de développement des villes, quartiers et bâtiments durables (éco-quartiers)
- bâtiment propre et efficace: pouvoir construire rapidement des bâtiments à énergie positive et aboutir à une réduction par un facteur 4 de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants
- bâtiment et maîtrise des risques : approche systémique de gestion intégrant les différents types de risques
- construction et évolution sociétale : qualité des ambiances et des usages au regard du vieillissement et efficacité du process de construction et de gestion au regard de l'évolution des métiers.

Pour chacun de ces thèmes, le CSTB développe des partenariats avec d'autres organismes de recherche, des laboratoires d'université voire des partenaires privés. Il est intégré au pôle de compétitivité Advancity (Ville et mobilité durables). Il bénéficiera d'une enveloppe particulière dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour des travaux sur l'intégration de briques technologiques pour le bâtiment.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Choix de l'objectif : Les programmes incitatifs (PREDIT, RGCU, PUCA et PREBAT) et les organismes de recherche (INRETS, LCPC, CSTB) développent les recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Cet objectif, qui mobilise les milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches.

Choix des indicateurs : Dans un contexte d'action partenariale, l'effort direct de l'État voit son action multipliée par un effet de levier, coefficient multiplicateur des crédits incitatifs.

À cet indicateur, est annexé un sous-indicateur exprimant l'effet de levier sur les seuls partenaires « économiques » c'est à dire aussi bien les sociétés de droit privé que les sociétés non financières publiques comme la SNCF ou la RATP dont la recherche n'est pas la finalité première.

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
effet de levier des crédits incitatifs	ratio	1,29	1,02	0,80	1,21	1,27	1,34
effet de levier des crédits incitatifs sur les partenaires économiques	ratio	0,60	0,35	0,43	0,73	0,75	0,80

Précisions méthodologiques :

Sources des données : RGCU, PUCA, PREDIT, PREBAT.

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant total annuel des projets de recherche diminué des crédits incitatifs des programmes, rapporté à ces mêmes crédits incitatifs ; il mesure la capacité de mobilisation de l'effort public sur des projets dont l'intérêt justifie le co-financement apporté par d'autres partenaires, aussi bien publics qu'économiques.

Cet indicateur a été élaboré dans le cadre d'un système de financement de la recherche où toutes les thématiques d'appels à projets pouvaient être appuyées aux crédits publics. L'introduction de l'ANR a conduit à répartir ces thématiques entre les crédits budgétaires d'une part et les financements de l'ANR d'autre part. Il est constaté que les sujets financés sur crédits budgétaires, à contenu plus prospectifs, socio-économiques, ou sur des sujets émergents bénéficient d'un effet de levier moindre que la plupart des sujets retenus par l'ANR au titre de ces programmes. C'est la raison d'une révision des prévisions en 2007 et d'une cible 2011 modeste. Par ailleurs ces programmes développent des actions de structuration et d'animation de réseaux de chercheurs ne générant pas d'effet de levier.

INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes	%	10,50	12,23	11,44	13,85	13,31	15,50
part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales des organismes	%	2,94	1,65	2,71	2,22	2,47	3,90
part des contrats européens dans les recettes totales des organismes	%	3,06	2,65	2,35	2,59	2,76	3,80

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant annuel des contrats de recherche détenus, rapporté à tout ou partie des recettes de ces organismes (contrats de recherche + subvention pour charges de service public). À cet indicateur sont associés deux sous-indicateurs : part des contrats de recherche avec les partenaires « économiques » et part des contrats de recherche européens.

OBJECTIF n° 2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires

Choix de l'objectif : Des thématiques prioritaires ont été modifiées pour être plus en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. Les thématiques sont définies dans chacun des programmes incitatifs, comme dans les organismes de recherche : la sécurité routière, le transport de marchandises, le développement durable, environnement et risques naturels, l'équilibre des territoires et habitat, la lutte contre le changement climatique à l'échelle du bâtiment et de la ville en préservant la santé et l'environnement. L'objectif vise à mesurer l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et organismes.

Choix des indicateurs : La place des thématiques prioritaires dans le financement est significative de l'effort accompli.

INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.	%	50,5 %	48,0 %	52,4 %	65,68 %	67,41 %	70 %

Précisions méthodologiques :

Sources des données : programmes incitatifs (RGCU, PUCA, PREDIT) et organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le rapport du financement annuel accordé aux thématiques prioritaires sur le montant total des dépenses de recherche.

OBJECTIF n° 3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

Choix de l'objectif : La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important.

Choix des indicateurs : Le nombre par chercheur de publications et l'indice de citations à 2 ans dans des revues scientifiques internationales est significatif de la qualité des organismes de recherche.

INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur	nombre	0,40	0,35	0,42	0,42	0,43	0,46

Précisions méthodologiques :

Sources des données : CSTB, LCPC, INRETS

Explications sur la construction de l'indicateur : On compte les publications annuelles dans des revues à caractère scientifique rapportées au nombre de chercheurs. En attente de pouvoir disposer des informations provenant de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST), les valeurs calculées des établissements sont renseignées dans le tableau.

INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme	%	0,40	0,51		0,53	0,55	0,60

Précisions méthodologiques :

Source de données : OST (Observatoire des Sciences et Techniques)

Mode de calcul : part des citations à 2 ans des organismes du programme sur le nombre de citations dans ces domaines de recherche au niveau national, européen, et international. Il a pour but de permettre une appréciation de la reconnaissance internationale des opérateurs du programme.

OBJECTIF n° 4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Il est possible de donner des exemples de thèmes de recherche soutenus par la DPAC qui ont donné lieu, en général plusieurs années plus tard, à des réalisations industrialisées et commercialisées : utilisation de matériaux nouveaux, profils aérodynamiques améliorés, techniques de réduction de bruit ou de consommation d'énergie.

L'impact des actions de R&D s'apprécie sur le long terme et s'articule selon 3 axes principaux :

- réduire l'impact des avions sur l'environnement (pollution sonore, rejet d'émissions) ;
- améliorer la sécurité et la sûreté des avions ;
- renforcer l'efficacité économique et la productivité des avions.

Quelques exemples de ces évolutions technologiques liées aux efforts de R&D sur le premier axe :

- Depuis le début des années 60 le bruit des avions a déjà réduit de 20 décibels. D'ici à 2020, l'objectif visé est une diminution du niveau sonore de 10 décibels supplémentaires ;
- les émissions de dioxyde de carbone (effet de serre) ont été réduites de l'ordre de 20% entre les années 1970 et actuellement. Un avion long-courrier consomme de nos jours moins de 4 litres aux 100 km par passager transporté. D'ici à 2020, les émissions de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote (pollution locale et environnement) devraient diminuer respectivement de 50% et 80% par passager/km ;
- les recherches sur les matériaux composites permettent de réduire le poids des avions (donc, leur consommation d'énergie) tout en améliorant leur résistance (donc, leur productivité). L'utilisation de nouveaux matériaux sur les avions de la prochaine génération tels que l'A380 : aluminium-lithium, GLARE (aluminium et fibre de verre) présente un fort enjeu.

Les résultats de ces recherches contribuent à améliorer la compétitivité des produits français. Les soutiens publics ont, par leur caractère incitatif, un effet de levier sur les travaux menés par les centres de recherche, privés ou publics.

INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Effet de levier de l'aide publique.	Ratio	1,69	1,71	1,80	1,76	1,80	1,80

Précisions méthodologiques :

Source des données : DTA (Direction du transport aérien)

Le ratio présenté pour chaque année est celui du coût total, pour les centres de recherche, des projets soutenus, rapporté au montant total des crédits utilisés ; il prend en compte tous les dossiers de demande de soutien adressés à la DTA et retenus par cette dernière. Ce ratio a comme sous-indicateur l'effet de levier de l'aide publique sur les partenaires économiques.

La série chiffrée de l'indicateur comprend une valeur de prévision 2009 établie en 2008 et une valeur cible constituée à l'élaboration du premier PAP en 2005.

OBJECTIF n° 5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Au cours des 30 dernières années, l'État a fortement soutenu, de manière constante et équilibrée, le développement de la construction aéronautique civile française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs au plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux.

Des avances remboursables ont été allouées pour le développement de programmes innovants d'avions de transport, de moteurs, d'avions d'affaire ou légers, d'hélicoptères ou d'équipements qui permettent notamment d'améliorer encore les performances environnementales du transport aérien. La France présente ainsi aujourd'hui, seule dans le monde avec les Etats-Unis, la plus large palette de produits aéronautiques.

Cet investissement public a contribué à hisser l'industrie aéronautique française au 2^{ème} ou 3^{ème} rang mondial, niveau qu'il faut maintenir ou améliorer ; les parts de marché acquises par les industriels français constituent en conséquence de bons indicateurs de la réussite de la politique menée.

Il faut néanmoins noter le temps de latence entre le versement d'une avance remboursable et le constat des succès en termes de remboursement ; l'avance est versée au moment du développement du produit dont la durée de commercialisation peut être, selon sa catégorie, de 2 à 4 décennies.

INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé en euro constants des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.	%	54,23	55,32	56,28	56,21	57,26	58,70

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du taux de remboursement des avances remboursables, calculé comme le quotient du total des remboursements exigibles jusqu'à l'année N par le total des avances versées également jusqu'à l'année N ; les valeurs sont actualisées avec l'indice INSEE France entière hors tabac. L'ensemble des avances remboursables allouées depuis le début de la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique est pris en compte. Cet indicateur illustre le succès des programmes aidés par avances remboursables ; il a un lien direct avec l'action de soutien de la DPAC mais différé dans le temps du fait de la durée des remboursements sur plusieurs décennies ; cet indicateur est à corréler avec celui du maintien des parts de marché.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement		46 760 000	46 760 000		46 210 000	46 210 000
01-01	Conception, construction, développement durable (libellé modifié)		2 350 000	2 350 000		1 800 000	1 800 000
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)		44 410 000	44 410 000		44 410 000	44 410 000
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		285 000 000	285 000 000		209 000 000	209 000 000
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		124 000 000	124 000 000		74 000 000	74 000 000
02-02	Grands programmes et équipements		161 000 000	161 000 000		135 000 000	135 000 000
03	Recherche et développement dans le domaine des transports		51 050 000	51 050 000		50 450 000	50 450 000
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)		5 500 000	5 500 000		5 200 000	5 200 000
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)		2 000 000	2 000 000		1 700 000	1 700 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		43 550 000	43 550 000		43 550 000	43 550 000
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement		27 220 000	27 220 000		26 870 000	26 870 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)		3 150 000	3 150 000		2 800 000	2 800 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment		24 070 000	24 070 000		24 070 000	24 070 000
Totaux			410 030 000	410 030 000		332 530 000	332 530 000

DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » est mis en œuvre d'une part avec des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés qui ne sont pas rattachés directement à ce programme et d'autre part avec les personnels des 3 opérateurs (INRETS, LCPC, CSTB).

En effet, le faible nombre des agents recensés en administration centrale et en services déconcentrés, inférieur à 200, et la diversité des statuts parmi ces agents ne permettent pas d'avoir une gestion efficiente.

Ils ont donc été placés dans des programmes de soutien du MEEDDAT ou du budget annexe de la direction générale de l'aviation civile; ils sont ensuite répartis en CAC sur l'ensemble des programmes.

- Les agents affectés en administration centrale à la DRI pour le programme 190 soit 27 agents sont pris en charge par le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, CPPEDAD »,
- Les 19,5 ETPT identifiés à la DGAC sont imputés sur le programme P 613 du BAT CEA à partir de 2009.
- Les personnels de la DGALN (34 ETP) qui participent pour une part de leur activité recherche à la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) et du Programme de Recherche et d'Expérimentations sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT) sont inscrits sur le programme « Aménagement, urbanisme et Ingénierie publique » de la mission Ecologie du MEEDDAT.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 422 264 439		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 383 886 864			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
264 215 885	410 030 000	151 355 000	181 175 000	332 530 000	380 093 460
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 139 400 000
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 162 700 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 77 993 460

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La dette estimée au 31/12/2009 atteint 380,1 M€ dont 343,5 M€ pour la construction aéronautique et 36,6 M€ pour les programmes incitatifs de recherche. Ces restes à payer représentent un peu plus d'une année de CP 2009.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		46 760 000	46 760 000
Crédits de paiement		46 210 000	46 210 000

EFFECTIFS

La mission génie civil et construction (MGC) rattachée au service de la recherche au sein de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) se compose de 6 agents rémunérés sur le programme P 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » (« CPPEDAD ») du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Elle est déversée, à partir de 2009, en analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ». En 2009, elle assurera l'animation d'un seul programme profondément renouvelé (Conception Construction Développement Durable) (C2D2), en lieu et place du programme RGCU et PREVILE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	200 000
Subventions pour charges de service public	44 410 000	44 410 000

Le montant des dépenses de fonctionnement du programme Conception Construction Développement Durable (C2D2) représente 0,2 M€. Ces crédits permettent de soutenir certaines manifestations scientifiques et de favoriser la mise en réseau de nouveaux partenaires pour une politique de contractualisation avec les associations de recherche européennes et une participation très active à la plate-forme technologique européenne de la construction.

La dotation globale du Laboratoire central des Ponts et chaussées (LCPC) s'élève pour 2009 à 44,41 M€, c'est à dire – 0,62 M€ par rapport à la LFI 2008. A périmètre constant, en tenant compte du changement de régime de TVA en 2008 qui s'élève à –2,52 M€, la variation est en fait positive pour atteindre +1,90 M€. Elle permet de financer le relèvement du taux de cotisation du CAS pension (passage de 50 % à 60 %) pour un montant de 1,4 M€ et les dépenses prévues, notamment l'accompagnement social, dans le cadre de l'implantation prévue en 2011 de Marne La Vallée pour un montant de 0,5 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	1 075 000	800 000
Transferts aux autres collectivités	1 075 000	800 000

Les dépenses d'intervention de l'action n°1 « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » concernent exclusivement le programme (C2D2). Les crédits attribués représentent 2,15 M€ en AE et 1,6 M€ en CP. La mission génie civil prévoit une dizaine de contrats de recherche ou de conventions de subvention en 2009.

Sur la période triennale 2009-2011 c'est un nouveau programme de recherche « concevoir et construire pour un développement durable (C2D2) » issu du regroupement du programme de recherche génie civil et urbain et du programme préfigurateur PREVILLE, qui renouvèlera profondément les axes de recherche actuels par une approche systémique et modélisatrice des composants urbains (structures, infrastructures, services) et des interactions de leurs impacts écologiques, climatiques, énergétiques. En 2009, la constitution d'un groupement d'intérêt scientifique et le lancement d'études exploratoires justifient la perspective de dépense.

ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		285 000 000	285 000 000
Crédits de paiement		209 000 000	209 000 000

EFFECTIFS

Les effectifs de la sous-direction de la construction aéronautique, au sein de la direction du transport aérien, elle-même incluse dans la DGAC, unité opérationnelle qui met en œuvre l'action, représentent 19,5 ETPT, pris en charge dans le programme « Transports aériens » de la mission « Transports » jusqu'à la fin 2008, ensuite sur le P613, programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission « transport, contrôle et exploitation aériens ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	120 000 000	70 000 000
Transferts aux autres collectivités	4 000 000	4 000 000

Le montant des crédits en faveur de la recherche amont de l'aéronautique civile s'élève à 124 M€ en AE et à 74 M€ en CP (dont 20 M€ en AE fléchés « Grenelle de l'Environnement »).

Ces crédits sont destinés à soutenir les projets de recherche des industriels de la construction aéronautique civile. Le dispositif repose sur les demandes déposées par ces derniers à la sous-direction de la construction aéronautique. Chaque année, les soutiens à la recherche donnent lieu à environ 50 décisions dont bénéficient entre vingt et trente entreprises ainsi que les organismes de recherche associés à ces projets.

La pression induite par la préoccupation environnementale, qui s'affirme chaque jour davantage, confirme la nécessité d'accélérer les développements technologiques afin d'obtenir des ruptures dans les « performances environnementales » dès la prochaine génération d'aéronefs (les successeurs des A320 et B737, qui entreront en service au milieu de la prochaine décennie et le resteront pendant 40 ou 50 ans) : l'évolution du montant des crédits en faveur de la recherche prend en compte cette exigence.

A la suite du Grenelle de l'environnement, une convention d'engagements a été signée le 28 janvier 2008 entre M. Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de

l'aménagement du territoire, et l'ensemble des acteurs français de l'aéronautique et du transport aérien. Cette convention prévoit notamment la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de recherche visant à soutenir l'effort global du secteur aéronautique en faveur d'une réduction très significative de l'impact environnemental de l'aviation, ainsi que la mise en place mi-2008 d'un Conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile française (CORAC).

Les programmes de recherche s'articulent autour des thèmes techniques suivants :

1. Amélioration des performances, de l'aérodynamique, des structures et des matériaux avancés :

- réduction de la traînée grâce à l'amélioration de la conception aérodynamique ;
- intégration de moteurs à faible consommation spécifique et haut taux de dilution ;
- architectures et configurations innovantes et intégration motrice optimisée ;
- réduction de masse, utilisation de matériaux avancés, composites ;
- méthodes de conception et procédés de fabrication respectueux de l'environnement.

2. Optimisation des systèmes et équipement :

- génération, distribution, utilisation de puissance (avion plus électrique) ;
- réduction de la masse, notamment par l'étude de nouvelles architectures ;
- gestion du vol, de la situation, de l'information (nouvelles générations de cockpit et d'ATM).

3. Amélioration des performances des ensembles propulsifs :

- augmentation des taux de dilution ;
- aubes composite tissé ;
- architecture plus électrique de l'ensemble propulsif ;
- turbine basse-pression simplifiée à rendement augmenté ;
- amélioration de la combustion.

Les crédits prévus dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour les soutiens la recherche aéronautique civile (80 M€/an en AE et CP au total dont 20 M€ en AE en 2009) sont destinés à accélérer la maturation des technologies de rupture et les innovations radicales qui permettront un changement des qualités environnementales de l'aviation. Ces activités concernent notamment de nouveaux concepts d'architecture, de propulsion et d'intégration motrice, ainsi que les installations motrices d'hélicoptères, les allègements des équipements, la diminution des besoins énergétiques, les kérosènes alternatifs, de la recherche prospective ainsi que des travaux sur l'aviation légère ; une recherche prospective sera relancée.

Une dotation de 4 M€ en AE=CP est en outre destinée à attribuer deux financements :

- une dotation d'investissement à l'Office national d'études aéronautiques et spatiales (ONERA) de 3,872 M€ en AE et CP est destinée à financer le programme annuel d'investissement qui entretient et développe ses moyens d'essais dont les souffleries et les bancs d'essais ;
- la subvention au Bureau de normalisation de l'aéronautique (BNAé), association dépendant de l'AFNOR qui assure l'élaboration des normes appliquées par les industriels de la construction aéronautique, la normalisation étant un des outils permettant de renforcer la sécurité des aéronefs (0,128 M€).

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	161 000 000	135 000 000

Une dotation est destinée à financer les aides d'État aux développements de programmes nouveaux d'avions, de moteurs, d'hélicoptères, d'équipements avioniques et système ; ces aides sont versées sous forme d'avances remboursables dont le remboursement intervient au fur et à mesure de la vente des produits.

En 2009, les crédits prévus portent sur la poursuite du financement du moteur SaM 146 et de l'hélicoptère EC 175, ainsi qu'une dotation annuelle pour le financement de nouveaux équipements avioniques et systèmes.

Le financement des équipements concerne principalement le soutien des activités de développement expérimental des équipements susceptibles d'être choisis sur de nouveaux programmes aéronautiques : avionique, écrans de visualisation de cockpit, l'avionique modulaire intégrée, les systèmes de navigation inertielle, les multiplexeurs de cockpits et ventilateurs.

Les programmes nouveaux concernent le financement du développement d'avions de transport commerciaux et l'aide aux sous traitants, ainsi qu'un programme de transport régionaux. Ils incluent une dotation de 10 M€ en CP, destinée à préparer la participation des PME aux futurs programmes aéronautiques, au sein de la chaîne de sous traitance des intégrateurs aéronautiques.

Détails des prévisions pour 2009

Programmes	AE (en M€)	CP (en M€)
Cellule avions de transport commerciaux et partenaires	79	9
Cellule avions de transports régionaux	7	7
Moteur SAM 146	0	39
Nouvel hélicoptère EC 175	40	40
Équipements de bord et structuraux	35	30
PME sous-traitantes aéronautiques	0	10
Total	161	135

ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		51 050 000	51 050 000
Crédits de paiement		50 450 000	50 450 000

EFFECTIFS

Les personnels de la mission transport et du secrétariat permanent du PREDIT représentent 11 ETPT, auxquels il faut ajouter 2 personnes mises à disposition, par la RATP et par le CNRS. L'association franco-allemande Deufrako, dans les locaux du secrétariat permanent du PREDIT, a pour mission le rapprochement des deux pays dans le domaine de la recherche sur les transports. Ces agents sont rémunérés sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » de la mission « Ecologie du développement et de l'aménagement durables » et sont déversés, à partir de 2009, en analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 000 000	4 000 000
Subventions pour charges de service public	43 550 000	43 550 000

La DRI assure le fonctionnement et certaines études du PREDIT et finance des travaux pour d'autres programmes privilégiant des démarches de veille scientifique et prospective avec un budget de l'ordre de 4 M€ en AE et CP, 3,2 M€ pour le PREDIT et 0,8 M€ pour les autres programmes. Ces crédits de fonctionnement servent au

lancement du PREDIT 4, ainsi qu'au bilan et à l'évaluation de la recherche scientifique et technique (séminaires, journées d'information, plaquettes, publications d'ouvrage, maintenance et développement du site web, etc.). Ces crédits permettent également de financer des études, une vingtaine est prévue en 2009. Ces crédits servent également à développer les relations et les recherches internationales, comme dans le cadre de Deufrako (coopération franco-allemande de recherche en transport) et à mobiliser tous les organismes de recherche, publics comme privés, sur les appels à proposition de la Commission européenne (la Direction de la recherche et de l'innovation, DRI, est le point de contact national sur la priorité transport dans le cadre du 7ème PCRD). La DRI participe au groupe de travail interministériel (GTI) qui a en charge une mission générale d'accompagnement et de suivi des pôles de compétitivité labélisés, du choix des pôles au financement annuel des projets. Elle participe également aux pôles liés aux systèmes de transport, à la logistique et aux industries du transport comme les pôles « Lyon Urban Truck and Bus » et « Mobilité et transports avancés ».

La dotation globale de l'INRETS s'élève avec les mesures Grenelle à 43,55 M€ pour le PLF 2009, hors Grenelle à 42,3 M€, soit +0,26 M€ par rapport à la LFI 2008. A périmètre constant, en tenant compte du changement de régime de TVA en 2008 qui s'élève à -1,727 M€, cette augmentation atteint 1,987 M€ et permet de financer le relèvement du taux de cotisation du CAS pension pour un montant de +1,48 M€ et le financement du schéma directeur des implantations pour un montant de +0,5 M€. Les mesures Grenelle s'élèvent à 1,25 M€ en AE et CP et sont consacrées à la recherche et développement sur les technologies innovantes pour le transport ferroviaire et les systèmes de gestion du trafic.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	1 750 000	1 450 000
Transferts aux autres collectivités	1 750 000	1 450 000

La DRI assure également le financement du PREDIT sous forme de crédits d'intervention pour 2,3 M€ en AE et 2 M€ en CP. L'intervention à ce titre se réalise aussi bien directement dans le secteur économique que par l'intermédiaire d'associations de recherche.

Le PREDIT, par la multiplicité de ses partenaires, peut intervenir aussi bien dans les recherches sociologiques et économiques, que dans les recherches spécifiques en rupture par rapport à la recherche et développement des industriels du secteur, que dans des expérimentations de nouveaux systèmes.

Les autres programmes de recherche et de veille scientifiques (0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP) auront pour objet : la poursuite d'actions de prospective technologique, au lancement de quelques projets à caractère économique ou sociopolitique relatifs aux applications satellitaires concernant les secteurs dont le ministère est en charge, ainsi qu'un effort accru de diffusion des résultats des recherches.

ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		27 220 000	27 220 000
Crédits de paiement		26 870 000	26 870 000

EFFECTIFS

Le service « **Plan urbanisme construction architecture** » fait partie de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), il comprend 34 agents rémunérés sur le programme 113 « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	710 000	700 000
Subventions pour charges de service public	24 070 000	24 070 000

Le PUCA « plan urbanisme construction architecture » et le PREBAT « programmes de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment » sont regroupés en une seule unité de budgétisation car leurs secrétariats respectifs sont hébergés à la DGALN. Le secrétariat permanent du PUCA dispose de 0,71 M€ en AE et CP. Ces crédits permettent de mettre en valeur les actions de recherche par l'organisation de colloques, la publication de documentations, en particulier la revue « Les annales de la recherche urbaine ». Les actions diverses telles que la maintenance du site web, le fonctionnement courant et le soutien d'autres programmes (PREBAT) sont également financés par ces crédits.

Le PUCA participe à l'Eranet urban; par ailleurs, il reçoit des recettes provenant de la publication des annales de la recherche urbaine (30 000 €).

La subvention pour charges de service public du CSTB atteint avec les mesures Grenelle 24,07 M€, hors Grenelle 22,82 M€. Cette subvention finance l'équivalent de 210 salariés dont 184 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 755 emplois. Hors mesures Grenelle la reconduction de la subvention pour charges de service public permet de programmer l'investissement des grands équipements comme Aquasim. Les mesures Grenelle sont consacrées à financer la recherche et développement sur la validation des innovations sur les bâtiments à énergie positive.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	680 000	567 000
Transferts aux autres collectivités	1 760 000	1 533 000

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 2,44 M€ en AE et 2,1M€ en CP. Elles concernent principalement les crédits d'intervention du PUCA (2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP).

Dix-huit appels d'offre seront lancés au cours des 3 prochains exercices et porteront notamment sur les trois thématiques qui ressortent au regard des priorités réactualisées par les Grenelles de l'environnement et de l'insertion :

- Aménagement durable :

Pour 2009, les appels à propositions porteront sur la recherche action « ville durable » (recherche action « quartiers durables »)

- Territoire habité solidaire

En 2009, les appels à propositions porteront sur « l'hébergement chez un tiers » « Stratégie immobilières des entreprises », et « trajectoires résidentielles »

- Rurbanité durable :

En 2009, les appels à propositions porteront sur « l'avenir des périphéries urbaines ».

Parallèlement, des ateliers thématiques assureront des transversalités entre programmes et permettront une expertise sur un thème à partir de débat entre chercheurs et acteurs, décideurs publics ou représentants des milieux professionnels. Ils auront vocation à déboucher sur des consultations de recherche et/ou d'expérimentation. De même seront développés des programmes transversaux (EUROPAN, Plate forme d'observation des projets urbains....) appuyés sur des partenariats avec les milieux locaux et internationaux. De plus, des actions de veille scientifique, de capitalisation et de valorisation seront menées, notamment par l'édition de la revue « Les Annales de la Recherche Urbaine » et l'édition sous forme d'ouvrages des meilleurs rapports de recherche

PREBAT.

Les dépenses d'intervention du PREBAT s'élèvent à 0,4 M€ en AE et CP. Dans le cadre du programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), les appels à propositions porteront sur la fin de l'année 2008 et 2009 sur « l'aspect économique et financier de la réduction de gaz à effet de serre liés au bâtiment » et le « soutien à l'innovation sur la précarité énergétique ».

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			109 959 413	109 959 413	112 030 000	112 030 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			109 959 413	109 959 413	112 030 000	112 030 000

L'augmentation du montant de subventions pour charges de service public de la LFI 2008 au PLF 2009, de 2 M€ à périmètre courant, traduit une augmentation de +6,3 M€ à périmètre constant. Cette augmentation comprend, outre le financement de l'augmentation des cotisations au CAS pension, un financement spécifique de mesures induites par le Grenelle de l'environnement, pour un total de 2,5 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 919		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		1 969	1 973
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>		1 845	1 844
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>		124	129

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)			Prévision 2009					
Intitulé de l'opérateur	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			
		ETPT	ETP	Effectifs		ETP (2)				ETPT (1)	ETP		
						"sous plafond"	"hors plafond"	Total			"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
CSTB - Centre scientifique et technique du bâtiment		753				678	75	753		678	77	755	

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
INRETS - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		555				549	30	579		549	32	581
LCPC - Laboratoire central des ponts et chaussées		611				618	19	637		617	20	637
Totaux		1 919				1 845	124	1 969		1 844	129	1 973

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CSTB - CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Le code de la construction et de l'habitat précise que le centre scientifique et technique du bâtiment est un établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité conjointe du ministère en charge du logement et de l'équipement. Cet établissement est rattaché à l'action n°4 du programme et contribue aux 3 premiers objectifs du volet performance du programme.

1) Ses missions :

- participer à l'instruction de normes intéressant la construction ;
- participer aux travaux d'une commission, constituée auprès du ministre chargé de la construction et de l'habitation, chargé de formuler les avis techniques sur l'aptitude à l'emploi des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, lorsque leur nouveauté ou celle de l'emploi qui en est fait n'en permet pas encore la normalisation ;
- apporter son concours aux services demandeurs pour toute étude portant sur la technique ou l'économie de la construction ;
- participer aux activités de coopération technique internationale concernant l'habitation et la construction ;
- contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en matière d'habitation et de construction par des publications et par toutes autres mesures appropriées.

2) Les moyens

Le budget du CSTB représente 83 M€ dont 64 M€ de ressources propres et de 24 M€ de subvention. La masse salariale représente 55 % des dépenses totales. Cette subvention finance en partie 210 salariés dont 184 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 753 emplois pour l'exercice 2008.

3) Les domaines d'intervention en matière de recherche du CSTB sont répartis dans les domaines suivants :

- « ville durable » pour 25 % de l'effort de recherche dont environnement et cadre bâti,
 - « bâtiment propre et efficace » pour 20% de l'effort de recherche dont bâtiments à énergie positive.
- Ces deux domaines ont pour objet de répondre à l'efficacité énergétique des bâtiments, du point de vue du climat, de l'étude de la ville, des transports et de l'activité urbaine. Ces deux thématiques sont en liaison avec le PREBAT ;
- « maîtrise des risques » pour 29% de l'effort de recherche dont la protection contre les risques naturels et accidentels (pandémies et qualité de l'air intérieur),
 - « constructions et évolutions sociétales » pour 22%. Le CSTB valorise ses recherches par le transfert de technologie et l'appropriation par l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment.

A ces quatre activités se rajoute la fonction de soutien

- « communication système d'information » (1,5 M€) et la « recherche et développement innovation et prospective » (0,5 M€).

Le CSTB est labélisé Carnot et répond également aux appels d'offre de l'ANR, de l'ADEME. Il est fortement impliqué au plan européen (PCRD).

Déjà très mobilisé sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le CSTB va être un acteur important pour relever les défis identifiés par le Grenelle de l'environnement, tant sur les bâtiments existants que sur les bâtiments neufs, notamment pour une atteinte plus rapide des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est notamment chargé d'intervenir sur l'intégration en sous-ensembles fonctionnels des briques technologiques pour le bâtiment, et pour la validation des innovations devant permettre la généralisation des bâtiments à énergie positive.

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	24 301	24 301	22 891	22 891	24 070	24 070
Subventions pour charges de service public	24 301	24 301	22 891	22 891	24 070	24 070
Totaux	24 301	24 301	22 891	22 891	24 070	24 070

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	45 014	46 566	Ressources de l'État	17 648	18 208
Fonctionnement	37 244	36 270	- subventions de l'État	17 648	18 208
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	1 716	1 088
			Ressources propres et autres	63 342	64 132
Total des dépenses	82 258	82 836	Total des recettes	82 706	83 428
Résultat : bénéfice	448	592	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	82 706	83 428	Total équilibre du CR	82 706	83 428

Note : Les subventions pour charges de service public sont hors TVA dans ce compte de résultat, ce qui explique la différence avec le chiffre présenté plus haut dans le tableau « Financement de l'Etat ».

Les résultats en exécution 2007 et en prévision 2008 sont positifs de +447 505 € et de + 591 701 €.

Les dépenses totales sont en progression de +0,7 % entre 2007 et 2008 de 82 258 007 € à 82 835 598 €. Cette augmentation est principalement liée à l'évolution de la masse salariale passant de 43 540 178 € à 46 566 000 €. Les dépenses de fonctionnement sont en diminution passant de 38 717 829 € à 36 270 000 €.

Les recettes totales sont en augmentation de +0,8 % de 82 705 512 € à 83 427 299 €. Le montant de ressources propres représente la part la plus importante des recettes totales de l'opérateur 77 % et est en progression de +1,2 % de 63 341 796 € en 2007 à 64 131 800 € en 2008. Les subventions pour charges de service public sont hors TVA dans ce compte de résultat. Elles sont en progression de +3,17 % de 17 647 514 € à 18 207 491 € et représentent 22 % des recettes totales. Les autres subventions reçues sur projets de recherche sont en diminution de -36,6 % de 1 716 202 € à 1 088 000 €. La variation des subventions sur ressources affectées (ANR, Carnot, Union Européenne) explique cet écart

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 207	4 320
Investissements	10 050	9 502	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	3 250	3 270
			Autres ressources	640	538
Total des emplois	10 050	9 502	Total des ressources	8 097	8 128
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	1 953	1 374

Pour équilibrer le besoin de financement des prélèvements sur fonds de roulement ont été nécessaire en exécution 2007 et en prévision 2008 pour des montants de 1 953 309 € et de 1 374 107 €.

Les emplois ne concernent que les acquisitions d'immobilisations en diminution de -5,5 % de 9 974 924 € en 2007 à 9 427 000 € en 2008.

Les ressources sont constituées par :

- la capacité d'autofinancement en progression de 2,7 % de 4 206 615 € en 2007 à 4 319 893 € en 2008
- les subventions d'équipement en reconduction de +0,62 % de 3 250 000 € en 2007 à 3 270 000 € en 2008
- les emprunts auprès des établissements de crédit de -16 % de 640 000 € en 2007 à 538 000 € en 2008.

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	46 566	29 500		9 502	85 568

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	753		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		753	755
dont emplois sous plafond opérateurs		678	678
dont emplois hors plafond opérateurs		75	77

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

INRETS - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR SÉCURITÉ (INRETS)

L'INRETS est un institut de recherche finalisée, au statut d'EPST. Il est rattaché à l'action n° 3 « Recherche dans le domaine des transports ». L'INRETS participe aux trois premiers objectifs présentés dans le volet performance du programme.

Ses missions consistent à :

1. effectuer, faire effectuer ou évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants :

- a) L'organisation et le fonctionnement des services de transports permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'usager, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports ;
- b) La sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière ;
- c) Les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts ;
- d) L'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport et sur les conditions du développement durable visant ces systèmes ;

e) L'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances, répondre au défi de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et rendre plus compétitives les industries concernées.

2. mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés.

3. valoriser les résultats de ses recherches et travaux, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et participer, en France et à l'étranger, à la formation (enseignement supérieur, enseignement spécialisé) concernant les différents aspects disciplinaires ou professionnels impliqués dans le secteur des transports.

Ses moyens comprennent en 2008 :

- 440 emplois permanents, auxquels se rajoutent l'équivalent de quelque 139 emplois (doctorants, post-doctorants, CDD sur contrats de recherche),
- des moyens de calcul et des lieux d'essais
- un budget d'environ 59 M€, les recettes proviennent à 78 % de l'État par le biais de subventions, 22% de ressources propres dont 15 % de contrats de recherches et d'expertises avec des partenaires économiques. Les dépenses de masse salariale représentent 66 % des dépenses totales.

Les programmes de recherche de l'INRETS font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les ministres chargés de la recherche et des transports. Le contrat couvre la période 2006-2009 : il est respecté en ce qui concerne les orientations de recherche et la diversification des financements de recherche, ce qui l'a conduit à recevoir le label Carnot en 2007.

Les 3 axes prioritaires de recherche sont :

Axe I : accroître la sécurité des personnes (49% de l'activité de l'Institut) :

- domaine I-A : santé des personnes et insécurité routière (29%),
- domaine I-B : politiques publiques, action sur les comportements et régulation des risques (10%),
- domaine I-C : technologie et facteurs humains, coopération homme-machine (10%).

Axe II : optimiser l'usage des réseaux de transport – de la mobilité à l'aménagement des territoires (26% de l'activité de l'Institut) :

- domaine II-A : mobilité des personnes, modes de vie, territoires (11%),
- domaine II-B : transport des marchandises (6%),
- domaine II-C : trafic, déplacements et gestion des réseaux : outils et méthodes (9%).

Axe III : accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport (25% de l'activité de l'Institut) :

- domaine III-A : exploitation sûre et performante des systèmes guidés (7%),
- domaine III-B : communication, navigation, surveillance, diagnostic, maintenance (6%),
- domaine III-C : évaluation et réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants (7%),
- domaine III-D : évaluation et réduction du bruit des transports, analyse multi-nuisances et réduction de la dépendance du pétrole (5%).

L'INRETS s'inscrit dans une forte coopération avec les autres organismes de recherche proches du ministère chargé des transports, dans l'institut Navier (ENPC-LCPC). Il a contribué aux travaux du Grenelle de l'environnement et va renforcer ses actions sur la mobilité durable, en anticipation de l'élaboration de son prochain contrat d'objectifs. Il interviendra notamment pour favoriser le développement de technologies innovantes pour le transport ferroviaire et les systèmes de gestion du trafic

L'INRETS est l'un des organismes de recherche français le plus engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche :

- 25% de ses ressources contractuelles proviennent de contrats européens : l'INRETS a soumissionné plusieurs projets dans le cadre des premiers appels d'offres du 7ème PCRD ;

- il est à l'initiative de la constitution de l'association européenne ECTRI (European Conference of Research Transport Institutes) ; et en assure le secrétariat général ;
- une filiale est entièrement dédiée à la gestion des contrats européens, et notamment de trois réseaux d'excellence qui se sont développés à l'occasion du 6ème PCRD, et qui s'implique également dans le 7ème PCRD.

L'INRETS s'est engagé dans quatre pôles de compétitivité : un à vocation mondiale en matière ferroviaire, itrans dans le Nord-Pas de Calais, deux en matière de camion et d'autobus à vocation nationale en Rhône-Alpes (Lyon Urban Truck et Bus 2015), un sur la mobilité urbaine (Ville et mobilité durables Île-de-France). Il répond aux appels d'offre de l'ANR et a actuellement plusieurs contrats en cours.

Il réalise un schéma directeur immobilier comprenant deux grandes opérations majeures : l'une, à court terme, qui consiste dans le déplacement à Lyon de la direction générale et le renforcement des équipes de recherche déjà existantes en Rhône-Alpes, et, une autre, de relocalisation de ses équipes franciliennes à Satory et à Champs-sur-Marne. Cette dernière implantation, préparant le regroupement prévu à horizon de 5 ans, prévoit le rapprochement à côté de l'ENPC et de l'université de Marne la Vallée, de plusieurs établissements de recherche appliquée dans les champs de compétence du MEEDDAT.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports	40 407	40 407	42 041	42 041	43 550	43 550
Subventions pour charges de service public	40 407	40 407	42 041	42 041	43 550	43 550
Totaux	40 407	40 407	42 041	42 041	43 550	43 550

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Dépenses	(en milliers d'euros) Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiements)
Personnel	38778
-activité conduite par les unités de recherche	29225
-activité communes	2625
-fonction support	6929
Fonctionnement et investissement non programmé	12533
-activité conduite par les unités de recherche	6334
-activité communes	1592
-fonction support	4607
Investissement programmé et autres	6542
-activité conduite par les unités de recherche	62
-activité communes	6481
-fonction support	779
Hors agrégats	58632

Les dépenses de l'établissement sont en nette augmentation entre 2007 et 2008 de +28,6 % passant de 45 587 593 € à 58 632 151 €. Cette augmentation est liée d'une part à l'accroissement de la masse salariale qui résulte du changement de taux de CAS pension et du recrutement nécessaire pour le nouveau site de Bron et d'autre part de l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées au déménagement du site d'Arcueil à Bron.

Détail des recettes de l'INRETS (en milliers €)	
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	40.692
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	6.600
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de service	775
Autres subventions et produits	3.743
Total des recettes	51.810

Note: La subvention pour charge de service public est hors TVA dans ce tableau, ce qui explique la différence avec le chiffre présenté plus haut dans le tableau « financement de l'État ».

Les recettes totales sont en augmentation de +7,6 % de 48 148 894 € à 51 810 035 €. Les ressources propres sont en augmentation de +32,5 % de 5 896 587 € en 2007 à 7 817 600 € en 2008. La subvention pour charges de service public passe de 40 406 573 en 2007 pour atteindre 40 692 435 € en 2008. Les autres subventions sur projets de recherche sont en augmentation de +79 % de 2007 à 2008 en passant de 1 845 734 € à 3 742 600 €. Ces subventions sont financées par les ministres de tutelle, l'agence nationale de la recherche, par les collectivités territoriales et la labellisation Carnot. L'augmentation en 2008 est liée au financement de la troisième aile de Bron pour un montant de 1 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	555		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		579	581
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		549	549
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		30	32

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

LCPC - LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSEES

Le laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), établissement public à caractère scientifique et technologique, est un organisme public de recherche scientifique à vocation technologique. Il est rattaché à l'action n° 1 du programme « Recherche dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et aux trois premiers objectifs présentés dans le volet Performance du programme.

Ses missions :

Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs interactions avec l'environnement.

Pour ce faire, l'établissement a vocation notamment à :

- conduire des recherches de base et appliquées, des études méthodologiques et des développements d'essais, des expertises in situ et élaborer un avis ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale, notamment dans le cadre de groupements européens d'intérêt économique ;
- associer des partenaires français et étrangers à la réalisation et à l'utilisation de ses grands équipements de recherche ;
- mettre en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assurer la diffusion des connaissances acquises par les publications, la réglementation technique, la normalisation, le développement de logiciels et de matériels d'essais ;
- orienter, programmer, évaluer, dans ses domaines de compétence, la recherche-développement des CETE.

Pour tous ces domaines, il occupe donc une position spécifique, entre recherche « académique » et besoins « opérationnels ».

Les recherches menées par le LCPC associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrains. Elles sont réalisées en partenariats nationaux et internationaux, avec des entreprises, productrices de biens ou de services, des établissements de recherche et des universités.

Les travaux du LCPC bénéficient à l'ensemble des acteurs de ses domaines d'activités, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre ou gestionnaires d'infrastructures, sociétés d'ingénierie, entreprises de construction, producteurs de matériaux ou d'équipements. Les attentes sur la qualité des travaux du LCPC sont d'autant plus fortes qu'ils concernent des objets ayant une longue durée de vie, un caractère souvent public et une exigence forte de sécurité.

Le LCPC produit des connaissances nouvelles, des méthodologies de conception, de mesure ou d'évaluation, qui comportent des logiciels, des matériels de mesure ou d'essais, des matériels d'évaluation ou d'auscultation pour des produits et des ouvrages. Il a une importante activité d'expertise, y compris au niveau européen, qui concourt à la pertinence des priorités de recherches.

1) Ses moyens

- 618 emplois budgétaires auxquels se rajoutent 19 emplois de doctorants, post doctorants ;
- un budget de 52 M€ se répartit entre 3 grands types de dépenses : masse salariale qui représente 61%, fonctionnement 33%, investissement 6%. Dans le compte de résultat l'investissement est inclus dans le fonctionnement.
- les recettes proviennent de l'État pour un montant de 45 M€ (subvention pour charges de service public) et des recettes propres pour 8 M€.

3) Ses programmes font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les deux ministères de tutelle respectivement en charge de la recherche et de l'équipement. Le contrat qui couvre la période 2006-2009 répond aux attentes identifiées de la société pour les 25 ans à venir.

Face à ces attentes, le LCPC a structuré son programme de recherche et développement en cinq orientations thématiques :

- faire contribuer l'infrastructure à la sécurité routière, ce qui représente environ 20% de l'activité de recherche et de développement de l'établissement,
- développer des matériaux et des structures économes en ressources non renouvelables, pour environ 15% de l'activité,
- assurer l'insertion des infrastructures dans l'environnement urbain et périurbain (pollutions, risques naturels), pour environ 20% de l'activité,
- valoriser les infrastructures existantes : diagnostic et maintenance, pour environ 25% de l'activité,
- développer les outils et les méthodes du génie civil, pour 20% de l'activité.

Les recherches partenariales dans le génie civil, de l'équipement au niveau européen (appels d'offre en particulier sur le champ de la sécurité routière notamment par l'utilisation d'aides à la conduite), au niveau français en répondant aux appels d'offre de l'ANR, en participant aux pôles de compétitivité (génie-civil ouest, pôle ville et mobilité durable). Il a bénéficié du label Carnot compte tenu du développement de son activité partenariale avec le monde industriel et structurée par des contrats-cadre avec l'IRSN et EDF.

Il s'appuie sur l'institut Navier qui permet une synergie avec les collaborations de l'ENPC et de l'INRETS en particulier. Dans son contrat quadriennal 2006-2009, le LCPC, a marqué une forte réorientation de ses travaux de recherche vers des thématiques répondant aux besoins sociétaux les plus pressants. Cette évolution stratégique s'est traduite par la définition des cinq axes de travail suivants :

1. Sécurité routière
2. Economie de ressources non renouvelables
3. Environnement et risques naturels
4. Diagnostic et maintenance des infrastructures
5. Méthodes et outils innovants pour le génie civil

La plupart de ces axes sont très étroitement liés aux priorités exprimées aujourd'hui sous le vocable de développement durable.

De nouvelles inflexions ont été apportées début 2008 au programme quadriennal pour encore renforcer l'engagement de l'établissement dans les thématiques correspondant aux conclusions du Grenelle de l'environnement.

C'est ainsi que les recherches relatives à la sécurité routière se réorientent vers les usagers vulnérables et sont complétées par des études visant à améliorer l'exploitation des réseaux routiers, favorisant ainsi la réduction des consommations de carburant et les rejets de GES associés. Le LCPC est un acteur actif dans l'optimisation du transport routier de marchandises, au regard des consommations d'énergie et de la sécurité.

Le second axe a fait l'objet d'un accroissement très net, plusieurs voies étant simultanément explorées. Ainsi sur le champ des matériaux, le LCPC étudie d'une part les techniques basées sur le recyclage incorporant de façon déterminante d'anciens matériaux routiers, permettant ainsi de réduire les prélèvements dans les carrières et le recours au bitume neuf, d'autre part l'utilisation de liants hydrauliques afin d'économiser le ciment (source importante de CO₂) sans abaisser les performances des produits.

Sur la thématique environnement, le LCPC renforce ses travaux sur la réduction ou la maîtrise du bruit et des vibrations notamment en milieu urbain. Le LCPC mène par ailleurs d'importantes opérations de recherche sur l'évaluation environnementale plurifactorielle afin de dégager des bilans globaux sur les chantiers de génie civil.

Sur le thème des risques naturels, les nouvelles approches concernent particulièrement les risques de glissement de terrain, d'effondrements, de gonflement des sols argileux ou de séismes.

Pour le quatrième axe, le LCPC se concentre, d'une part, sur les techniques de diagnostic et de réparation permettant de prolonger la durée de vie des ouvrages et partant, de réduire les coûts de renouvellement et leurs impacts sur le milieu naturel, d'autre part, sur la maîtrise des matériaux composites en renforcement de structures anciennes mais aussi pour des constructions d'ouvrages neufs qui seront beaucoup plus légers.

La thématique énergie s'est renforcée cette année par des recherches sur les impacts environnementaux des éoliennes (transmission des vibrations par le sol) et par une démarche exploratoire sur la géothermie de surface ou à faible profondeur.

Des travaux sont également engagés sur l'adaptation au changement climatique : risques de dégradation des sols porteurs et gonflement des argiles, la résistance des ouvrages à des phénomènes climatiques extrêmes, impact de la montée des eaux marines sur les ouvrages côtiers, résilience des remblais face aux inondations.

Enfin, sont également étudiés les risques pour la santé liés à de nouveaux matériaux de génie civil ou à de nouveaux procédés de fabrication.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 693	43 693	45 027	45 027	44 410	44 410
Subventions pour charges de service public	43 693	43 693	45 027	45 027	44 410	44 410
Totaux	43 693	43 693	45 027	45 027	44 410	44 410

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Dépenses	(en milliers d'euros) Budget prévisionnel 2008 (crédits de paiements)
Personnel	36006
-activité conduite par les unités de recherche	26656
-activité communes	2264
-fonction support	7085
Fonctionnement et investissement non programmé	18742
-activité conduite par les unités de recherche	10543
-activité communes	2472
-fonction support	5727
Investissement programmé et autres	4638
-activité conduite par les unités de recherche	2467
-activité communes	2171
-fonction support	13
Hors agrégats	59399

Les dépenses totales sont en progression de 16,8 % de 50 812 615 € en exécution 2007 à 59 398 563 € en prévision 2008. Cette augmentation est liée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à celle des dépenses de charges de personnel. Trois facteurs sont à l'origine de cette variation : le recrutement de cadres plus proche du plafond d'emploi en 2008, d'une part, le contentieux sur les indemnités de transport des contractuels, d'autre part, qui avaient généré des provisions en 2007 et enfin l'augmentation du CAS pension entre 2007 et 2008.

Détail des recettes du LCPC (en €)	
Subventions pour charge de service public des ministères de tutelle	42.478.683
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	4.750.000
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de service	4.260.000
Autres subventions et produits	700.000
Total des recettes	52.188.683

Note : La subvention pour charge de service public est hors TVA dans ce tableau, ce qui explique la différence avec le chiffre présenté plus haut dans le tableau « financement de l'État ».

Les recettes totales ont diminué quant à elles de -2,43 % de 53 490 680 € en 2007 à 52 188 683 € en 2008. A périmètre courant la subvention pour charges de service public est en baisse de -4 % passant de 44 280 621 € à 42 478 683 €. Cette diminution résulte de plusieurs facteurs : (i), une indemnité à titre exceptionnel avait été accordée en fin d'année 2007 pour financer le contentieux sur les indemnités de résidence des contractuels, (ii), en 2008, l'établissement est soumis à un nouveau régime de TVA qui diminue d'environ -2,52 M€ les dépenses de l'établissement ; cette économie en dépense se traduit par un abattement de la subvention de l'État pour un montant équivalent. A périmètre constant, la subvention est donc en légère augmentation. La subvention pour charges de service public dans le compte de résultat de l'établissement est présentée hors TVA et diffère du reste du document. Les ressources propres sont en diminution de -10,6 % de 7 614 571 € à 6 810 000 €. Les autres subventions sur projets de recherche sont en augmentation de +81 % de 1 595 488 € à 2 900 000 € suite à la labellisation Carnot du LCPC. Ces autres subventions sont : des subventions sur appels d'offre de l'ANR, des subventions des projets par l'Union Européenne, par les collectivités territoriales et la contribution INRETS au fonctionnement du LIVIC. En 2008 une subvention est prévue pour financer la réalisation de la station chute de blocs pour un montant de 800 000 €, et le montant prévu par l'ANR atteint 1 M€. La participation INRETS au fonctionnement du LIVIC s'élève à 200 000 € et les prestations pour le réseau des laboratoires des ponts et chaussées sont évaluées à 215 000 €. La labellisation au label Carnot devrait permettre à l'établissement de percevoir 700 k€ de subventions supplémentaires.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	611		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		637	637
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		618	617
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		19	20

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

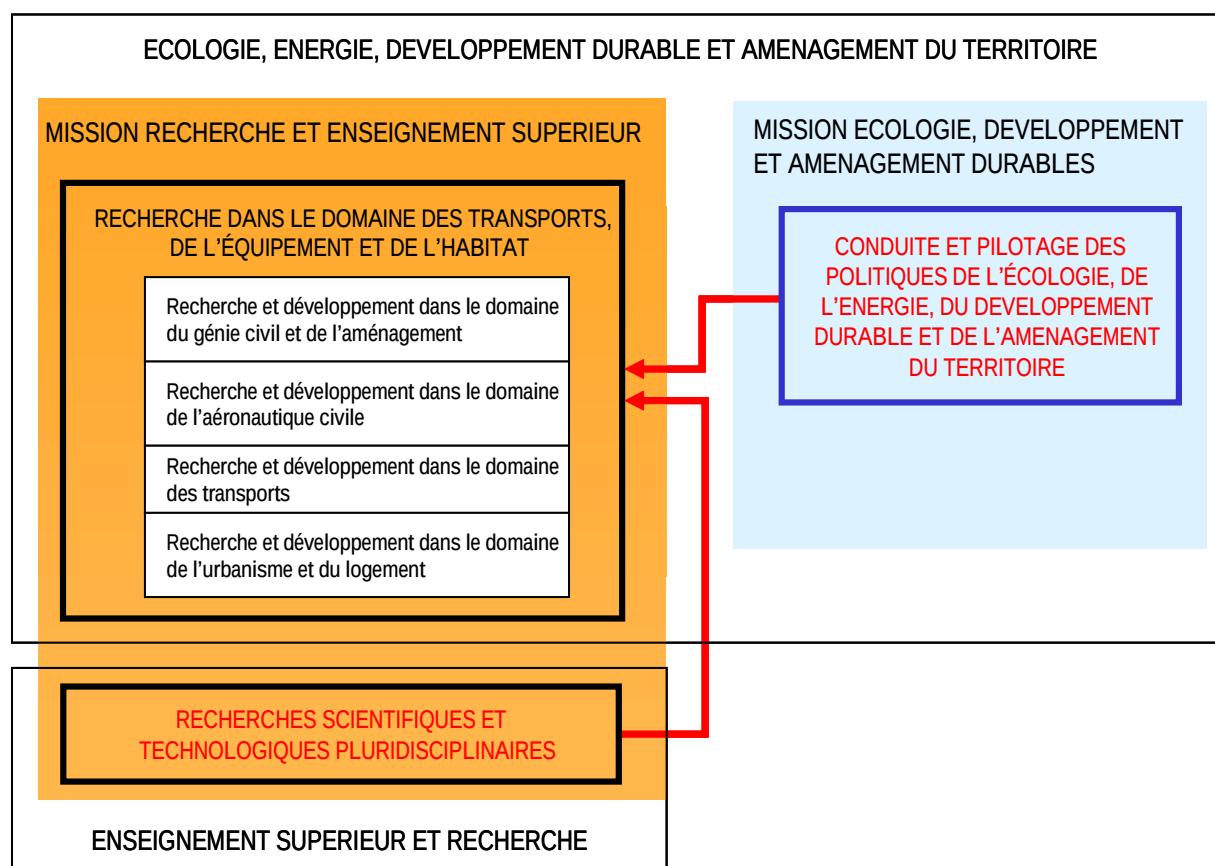
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	46 210 000		+3 189 879	+49 399 879	+51 428 737
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	209 000 000		+14 207 678	+223 207 678	+280 084 813
Recherche et développement dans le domaine des transports	50 450 000		+3 197 051	+53 647 051	+53 455 033
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 900 000		+1 674 254	+28 574 254	+28 779 419
Totaux	332 560 000		+22 268 862	354 828 862	413 748 002

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-22 268 862
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-15 578 340
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (Mission « Écologie, développement et aménagement durables »)	-6 690 522

OBSERVATIONS

Présentation des fonctions de soutien

- du programme ministériel de soutien 217 «Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » :

Le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » (CPPEEDDAT) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), mène des actions mutualisées pour le compte de tous les programmes dont le MEEDDAT a la charge à travers ses actions thématiques et contribue, à ce titre, à la mise en œuvre du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Les personnels de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) avec le regroupement de l'ex Direction de la Recherche et de l'Animation Scientifique et Technique (DRAST) du ministère de « l'équipement » et de l'ex service de la recherche et de la prospective (SRP) du ministère de « l'écologie » représentent une centaine de personnes dont les rémunérations sont inscrites sur le programme « CPPEEDDAT » : 28 ETP de la DRI contribuent directement au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts, et 23 ETP sont imputés au programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » Les autres agents de la DRI sont rémunérés sur le programme CPPEEDDAT et répartis comme l'ensemble des autres agents de ce programme sur les autres programmes au prorata des ETP.

Enfin, 48 chercheurs dans les équipes de recherche associées (ERA) et dans les services techniques centraux sont imputés en CAC sur le programme 190 « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat »

- du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » comporte les crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants. Il apporte ainsi un appui à tous les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » conduisant à un déversement de ces crédits en comptabilité d'analyse des coûts.

Les personnels de la sous-direction de la programmation de l'aviation civile ne sont plus imputés sur le programme n°190. Ils sont rémunérés sur le budget annexe de la Direction Générale de l'Aviation Civile et ne peuvent donc être imputés sur les autres programmes de l'Etat.

Modalités de ventilation des crédits de soutien

- du programme ministériel de soutien «Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » :

La méthode retenue, pour le PLF 2009, a consisté à simplifier les modalités de déversement des fonctions support vers les autres programmes.

Ainsi, le calcul s'opère sur la base des ETP valorisés :

- en titre 2 – dépenses de personnel- sur la base du nombre d'ETP x coût moyen par macro-grade
- en hors titre 2 – dépenses de fonctionnement sur la base du nombre d'ETP (sans distinction de catégories) X coût moyen

La ventilation par action du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'urbanisme » des dépenses provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables » s'effectue en fonction du montant de chacune des actions du présent programme.

Les 28 ETP de la DRI sont déversés selon la répartition suivante :

- 6 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement », imputés directement sur la partie génie civil,
- 22 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine des transports » (dont 13 en imputation directe sur la mission transport et le programme de recherche incitative PREDIT).

- du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » :

Le déversement en provenance du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » correspond aux crédits effectivement mobilisés et rattachables aux actions du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Les modalités de ventilation des crédits déversés à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP).

La première étape de cet exercice a porté sur le déversement des crédits de la LFI 2008, retraitée du fait de la modification de la maquette du programme n°172 qui a été arbitrée pour le PLF 2009 (les 4 actions de soutien sont refondues en 2 actions : pilotage et animation d'une part et ANR d'autre part).

Les crédits de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes de recherche de la MIREs, sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR à partir de 2009.

Dans le cadre de l'action « pilotage et animation » au titre des crédits d'accueil des chercheurs post-doctorant des versements sont effectués sur l'action n°1 « recherche dans le génie civil » et l'action n°3 « recherche dans le domaine des transports »

Éléments de comparaison des déversements 2008/2009

Les montant en comptabilité d'analyse des coûts du programme n°190 a fortement diminué en PLF 2009 par rapport à la LFI 2008 retraitée -40,6 % de 37 486 589 € à 22 268 862 €. La principale explication réside dans le changement de calcul des versements de l'ANR : en 2008 le calcul s'effectuait au prorata des crédits des programmes , en PLF 2009 le montant est calculé suivant la programmation scientifique de l'agence pour atteindre 15 207 524 € par rapport à la LFI 2008 de 31 320 717 €. L'action n° 2 construction aéronautique est moins concernée par les appels d'offre de l'ANR que le reste de son activité. Le montant versé au titre des post-doctorant diminue de -19 % de 456 740 € en 2008 à 370 816 € en 2009.

Le programme de soutien n°217 renforce son montant de +17 % de 5 709 132 € à 6 690 522 €.

PROGRAMME 191

RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)

MINISTRE CONCERNÉ : HERVÉ MORIN, MINISTRE DE LA DÉFENSE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	600
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	601
Présentation du programme et des actions	604
Objectifs et indicateurs de performance	609
Justification au premier euro	611
Opérateurs	620
Analyse des coûts du programme et des actions	622

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent COLLET-BILLON

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » s'inscrit dans la politique menée par l'État dans le domaine de la recherche civile et militaire, qui vise à renforcer les liens du ministère de la défense avec la recherche civile et à utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche.

Cette stratégie générale a été réaffirmée par les ministres de la défense et de la recherche (Comité de l'Énergie Atomique d'avril 2007). Le programme tend à utiliser au mieux notamment les capacités de recherche amont de défense afin d'améliorer les performances de la recherche civile, et, inversement, de faire bénéficier la défense des avancées de la recherche civile. Cette démarche répond au besoin de concertation entre les deux ministères, pour identifier des projets de recherche duale avec des retours concrets pour la défense et l'industrie de défense.

Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » comporte les moyens financiers versés par l'État aux opérateurs du programme, le Centre national d'études spatiales (CNES) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour leurs activités dans ce domaine. Une partie de la contribution dont bénéficie le CEA assure le financement du programme de recherche interministériel contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Les opérateurs du programme 191 sont :

- le Centre national d'études spatiales (CNES) pour l'action « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), pour les actions « Recherche duale en sciences du vivant », « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » et « Autres recherches et développement technologiques duaux ».

Le programme 191 a pour vocation de financer des actions d'intérêt pour la défense menées par les opérateurs cités ci-dessus. Il vise à maintenir le lien entre la défense et les bénéficiaires du programme (le CNES et le CEA) et obtenir un contrôle effectif de l'activité ainsi financée par la préparation du programme de recherche des organismes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile
INDICATEUR 1.1	Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées
OBJECTIF 2	Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité
INDICATEUR 2.1	Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	
Totaux		200 000 000	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	
Totaux		200 000 000	

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	
Totaux		200 000 000	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	
Totaux		200 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

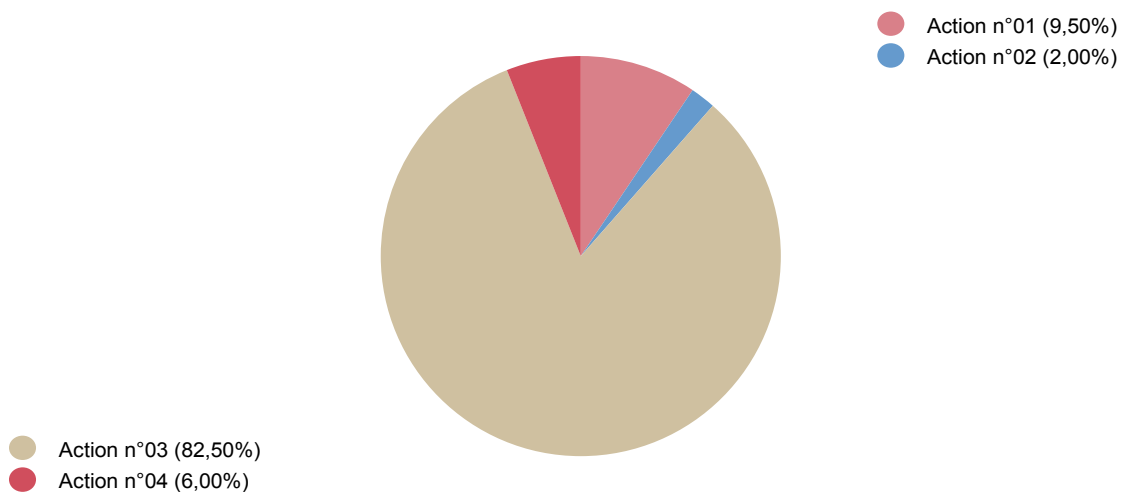
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000
Subventions pour charges de service public		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	19 000 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	4 000 000
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	165 000 000
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	12 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 191 « Recherche duale » intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Les actions de ce programme s'inscrivent dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit. Il répond par ailleurs à la demande du Premier ministre (octobre 2003) d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Ce programme contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle « enseignement supérieur et recherche ». Il est composé de quatre actions conduites par la Délégation générale pour l'armement (DGA) et définies avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- action 1 « Recherche duale en sciences du vivant » ;
- action 2 « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » ;
- action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » ;
- action 4 « Autres recherches et développements technologiques duaux ».

et s'exécute selon trois ensembles de travaux qui sont :

- le programme NRBC au CEA ;
- les activités CEA hors NRBC ;
- l'activité CNES.

Le pilotage est conduit selon des modalités similaires pour toutes les actions et l'ensemble de travaux. En association avec les ministères de la défense et de la recherche ainsi que les organismes concernés, un programme annuel de recherche duale est défini. Les projets et les objectifs technologiques qui y sont associés sont identifiés. L'avancement des études ainsi que l'avancement des projets sont suivis trimestriellement. Depuis 2003, la DGA a conduit ou participé à diverses actions pour mettre en place des structures de pilotage des trois ensembles de travaux. Il s'agit de l'accord-cadre de collaboration entre la Délégation générale pour l'armement (DGA) et le CEA pour la recherche duale hors NRBC au CEA, le comité de pilotage interministériel pour le programme de recherches NRBC et le protocole DGA-CNES qui s'appuie sur l'équipe défense (DGA-EMA) mise en place auprès du président du CNES.

Plus précisément :

Programme NRBC au CEA

L'organisation de la gouvernance de ce programme de recherche duale a été fixée au début de l'année 2005. Elle comporte un comité de pilotage interministériel, présidé par le directeur des technologies et des transferts sensibles du Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) et constitué par les représentants des ministères concernés. Ce comité s'appuie sur une cellule exécutive et un comité scientifique.

La cellule exécutive est constituée de représentants de la DGA et du CEA. Ses missions portent sur :

- l'élaboration du plan d'actions du programme qui définit les objectifs techniques et calendaires, en fonction des besoins exprimés dans le cadre du comité de pilotage interministériel ;
- le suivi du bon déroulement technique, calendaire et financier de l'exécution du plan d'actions. A ce titre la cellule exécutive se réunit trimestriellement pour constater l'avancement des travaux et permettre les paiements des appels de fonds du CEA.

Activités CEA (hors NRBC)

La pertinence, au vu des intérêts de la Défense, de l'affectation du financement dual sur les thématiques scientifiques est examinée régulièrement par le Comité de coordination de l'accord cadre de collaboration CEA-DGA. Cet accord cadre traduit l'objectif du CEA et de la DGA de structurer leurs échanges, d'étudier des orientations communes de travail sur le long terme tant au plan national qu'international, et de mener en synergie des actions identifiées. Le Comité de coordination de cet accord se réunit au moins une fois par an. Par ailleurs, un séminaire thématique annuel de recherche duale permet la présentation par le CEA des travaux effectués dans l'année, d'une part, et l'orientation par la DGA des travaux futurs, d'autre part. Ces orientations DGA (fléchage thématique) sont ensuite diffusées au CEA et validées par le comité de coordination de l'accord-cadre. Lors de ces journées, les orientations données par la DGA,

en particulier celles découlant du document de politique et d'objectifs scientifiques de la DGA, visent à resserrer l'éventail des thèmes étudiés et renforcer ainsi la visibilité des actions duales conduites. La dernière journée DGA-CEA a eu lieu le 27 juin 2008 au CEA à Saclay. Elle donnera lieu à l'édition d'un rapport des travaux de recherche duale effectués au CEA dans ce cadre.

Activité CNES

Pour la part CNES, le contrat pluriannuel État-CNES 2005-2010 inclut un domaine d'activités « Sécurité et défense », dont les orientations stratégiques, et leur déclinaison dans le plan budgétaire à moyen terme (PMT), régulièrement mis à jour, constituent le cadre de référence. Ce contrat pluriannuel porte un engagement de performance du CNES à l'égard de l'État et de transparence dans le bon emploi des budgets affectés, conformément à l'objectif de qualité au titre de la LOLF. L'utilisation de la subvention par le CNES est suivie, plus précisément, dans le cadre du protocole DGA-CNES relatif à l'exécution du programme 191 (subvention au CNES). Il s'appuie pour le lancement et le suivi des programmes CNES duaux (labellisés « défense ») sur le comité de pilotage de l'équipe défense au CNES, composée d'ingénieurs de l'armement et d'officiers de l'état-major des armées, à temps partiel, et du conseiller militaire du président du CNES. Cette démarche pragmatique pour identifier des projets duaux porte aujourd'hui ses premiers fruits avec des décisions de projets cofinancés (ELISA - ex ELINT, MUSIS - actions post-Hélios, ATHENA - télécommunications haut débit).

De plus, il est à noter la mise en place d'une tutelle structurée au sein de la DGA, ayant pour fonction d'harmoniser le suivi avec les autres établissements publics (Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales – ONERA –, Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis – ISL), en liaison avec la direction des affaires financières du ministère.

Enfin, les activités « systèmes orbitaux » et « lanceurs » font l'objet de comités de suivi dédiés mis en place par l'accord cadre DGA/CNES.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant
- ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication
- ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial
- ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 Recherche duale en sciences du vivant

9,5 %



L'action 1 regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences du vivant.

Les sciences du vivant susceptibles d'actions duales incluent notamment les disciplines suivantes :

- la biologie et la microbiologie,
- la pharmacie,
- l'ergonomie et les facteurs humains,
- les technologies pour la santé,

et présentent des applications dans les domaines suivants :

- la lutte (prévention, protection) contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC),
- les biotechnologies,
- la protection du combattant face aux agressions,
- l'interaction homme - machine ou homme - système complexe,
- l'imagerie médicale,
- la télémédecine.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA, en partenariat avec le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), en particulier pour les sujets liés à la sécurité et à la lutte contre la menace NRBC, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, fondations...), les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

ACTION n° 02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

2 %



L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Les sujets intéressant la communauté civile et celle de défense sont les suivants :

- l'ingénierie et l'optimisation des systèmes complexes,
- les réseaux de télécommunications et leur sécurité,
- le génie logiciel, les méthodes de développement et de vérification de grands logiciels,
- l'informatique, incluant celle embarquée ou en temps réel,
- la robotique et la microrobotique,
- l'interaction homme-machine (aspect humain), la modélisation du dialogue homme-machine et la modélisation du comportement d'opérateurs.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, INRIA), les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

ACTION n° 03**82,5 %****Recherche duale dans le domaine aérospatial**

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine aérospatial, et notamment en ce qui concerne :

- les systèmes orbitaux,
- l'environnement spatial,
- les télécommunications,
- les microsatellites,
- les horloges.

Ces recherches sont menées par le CNES, en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, et d'autres établissements de recherche.

ACTION n° 04**6 %****Autres recherches et développements technologiques duaux**

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans les domaines autres que ceux traités dans les trois premières actions du programme. Il s'agit, par exemple, des domaines scientifiques et technologiques suivants :

- les micro- et nano-technologies,
- les matériaux et les procédés,
- les technologies de l'énergie,
- la connaissance de l'environnement,
- l'optique et la physique,
- l'environnement et le développement durable.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées notamment par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche, les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

Il s'agit d'élaborer, dans le cadre d'une concertation du ministère de la défense avec la recherche civile, des projets de recherche duale.

Cet objectif met en valeur le travail de réflexion commune entre les ministères de la recherche et de la défense pour l'élaboration de projets de recherche duaux. Les projets sont sélectionnés et labellisés par des comités associant les spécialistes des deux ministères.

Pour les deux opérateurs bénéficiaires du programme, les comités de suivi de la contribution (équipe défense au CNES et comité de pilotage de l'accord cadre DGA-CEA) assurent le contrôle de gestion de l'objectif.

INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.	%	84	84,8	90	85	90	90

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants financiers et sur une évaluation de l'intérêt des retombées de ces projets pour la défense conduite par les spécialistes du ministère de la défense.

Commentaires techniques :

Pour le CEA (hors NRBC), l'ensemble des projets soutenus sont considérés d'intérêt pour la défense, dans la mesure où les financements sont un apport financier partiel à un ensemble de projets d'intérêt dual.

Pour le CNES, les montants des projets labellisés "défense" sont évalués en conformité avec le protocole DGA-CNES relatif au suivi d'exécution du programme 191, et sur la base des documents de suivi budgétaire présentés en Conseil d'administration.

Source des données :

Les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

OBJECTIF n° 2 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité

Les valeurs cibles sont fixées en cohérence avec les cibles générales de la DGA en matière d'action en direction des PME-PMI.

Cet indicateur a fait l'objet d'un ajustement de périmètre : un dispositif a été mis en place par le CNES et le CEA pour tracer et identifier la part des études contractualisées avec les PME-PMI.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.	%	ND	(5,6)	15	7	7,5	8,5

Précisions méthodologiques :

Montant annuel des travaux contractualisés par le CEA et le CNES avec des PME/PMI, rapporté au montant total. La nouvelle définition des PME-PMI retenue par le ministère a été fournie aux deux opérateurs. Il s'agit de la définition retenue dans l'ordonnance du code des marchés publics n°2004-559 du 17 juin 2004.

Source des données :

Les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche duale en sciences du vivant		19 000 000	19 000 000		19 000 000	19 000 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial		165 000 000	165 000 000		165 000 000	165 000 000
04	Autres recherches et développements technologiques duaux		12 000 000	12 000 000		12 000 000	12 000 000
Totaux			200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Acteurs et catégorie de coût LPM / thèmes	Actions en M€ (AE=CP)				Total
	Recherche duale / Sciences du vivant	Recherche duale / Information Communication	Recherche duale / Aérospatial	Recherche duale / R&D duaux ⁽¹⁾	
CNES			165,00		165,00
CEA (hors NRBC)	4,00	4,00		12,00	20,00
CEA - Programme interministériel NRBC du SGDN	15,00				15,00
Total	19,00	4,00	165,00	12,00	200,00

(1) Recherche et développements technologiques duaux recouvrent les domaines : micro et nanotechnologies, matériaux et procédés, énergie, environnement et développement durable, optique, physique, etc.

Depuis 2006, les crédits de la contribution du budget de la défense au CEA et au CNES ne sont plus transférés, mais versés directement sous forme de subventions pour charges de service public.

ÉCHÉANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PERIMÈTRE HORS T2

Les échéanciers de paiement ci-dessous (ventilés ensuite à l'action) associés aux hypothèses d'engagements 2008 et 2009 sont construits sur la base d'une ressource incluant les crédits ouverts en loi de finances initiale, les fonds de concours ou attributions de produits attendus et les reports de crédits issus des gestions précédentes. Ces échéanciers ne préjugent pas de l'exécution effective des années concernées.

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2009

Engagements	Reste à payer fin 2007*	Total
Total	0	0

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Total	0					0

Engagements	Engagements 2008	Total
Total	200,00	200,00

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Total	200,00					200,00

AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Engagements	2009				
Total	200,00				
Paiements associés	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Total	200,00				200,00

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 200 000 000		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 200 297 637			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007 (3) 0	AE demandées pour 2009 (4) 200 000 000	CP demandés sur AE antérieures à 2009 * (5) 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2009 (6) 200 000 000	Total des CP demandés pour 2009 (7) = (5) + (6) 200 000 000	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 (8) 0
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 0
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 0
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		19 000 000	19 000 000
Crédits de paiement		19 000 000	19 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	19 000 000	19 000 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM – Thématique	Prévisions de crédits 2008	
	AE	CP
BCRD – Sciences du vivant hors NRBC	4 000 000	4 000 000
BCRD – NRBC	15 000 000	15 000 000
Total	19 000 000	19 000 000

Cette action finance le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), hors programme NRBC, pour les thématiques suivantes : biopuces, lutte contre le bioterrorisme, imagerie médicale, post-génomique (4 M€).

Par ailleurs, l'action recouvre le programme de lutte NRBC du secrétaire général de la Défense nationale (SGDN). Il s'agit de poursuivre le financement du programme de recherche interministériel pour la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) :

- Détection nucléaire et dosimétrie,
- Détection d'agents chimiques et biologiques,
- Thérapies contre les effets des agents d'origines biologiques (toxines, bactéries et virus).

Ce programme de recherche (15 M€) est gouverné et mis en œuvre par un comité de pilotage interministériel présidé par le SGDN, une cellule exécutive associant la DGA (présidence), le CEA (secrétariat) et un conseil scientifique qui évalue la qualité scientifique de tous les projets permettant ainsi le cas échéant une réorientation des travaux.

Au sein des axes de recherche et développement initialement définis dans le programme plusieurs thèmes feront l'objet d'effort particuliers pour fournir des résultats concrets dès 2009 dans les domaines de la biodétection, de la surveillance RBC en continu de l'environnement et dans le domaine de la détection de trace d'explosif. Il est à noter que la détection d'explosif est prise en compte dans ce programme uniquement lorsque les technologies étudiées sont communes à celles de la détection RBC.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 1

Attributs/ Catégories de coûts	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche duale : sciences du vivant	19,00			19,00	19,00			19,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2009

Engagements	Reste à payer fin 2007*	Total
Action 1	0	0

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 1	0					0

Engagements	Engagements 2008	Total
Action 1	19,00	19,00

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 1	19,00					19,00

AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Engagements	2009
Action 1	19,00

Paiements associés	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 1	19,00				19,00

ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		4 000 000	4 000 000
Crédits de paiement		4 000 000	4 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	4 000 000	4 000 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM - Thématique	Prévisions de crédits 2009	
	AE	CP
Recherche duale – Information Communication	4 000 000	4 000 000
Total	4 000 000	4 000 000

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique...) et objets communicants (logiciels, télécommunications).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 2

Attributs/ Catégories de coûts	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche duale : information Communication	4,00			4,00	4,00			4,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2009

Engagements	Reste à payer fin 2007*	Total
Action 2	0	0

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Palements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 2	0					0

Engagements	Engagements 2008	Total
Action 2	4,00	4,00

Palements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 2	4,00					4,00

AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Engagements	2009
Action 2	4,00

Paiements associés	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 2	4,00				4,00

ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		165 000 000	165 000 000
Crédits de paiement		165 000 000	165 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	165 000 000	165 000 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM - Thématique	Prévisions de crédits 2009	
	AE	CP
Recherche duale – Aérospatial	165 000 000	165 000 000
Total	165 000 000	165 000 000

La subvention pour charges de service public versée au Centre National d'Études Spatiales (CNES) inclut les programmes de recherche et technologie (R&T) ayant des applications potentielles duales (sécurité et défense, observation de la terre et navigation, recherche et technologie spatiale). Les projets financés par le programme 191 sont suivis sur le plan technico-opérationnel par l'équipe Défense au CNES (DGA-EMA-CNES), et sur le plan budgétaire par le département des tutelles de la DGA, dans le cadre du protocole signé entre les deux organismes début 2008. Ils sont pluriannuels et identifiés dans les documents de programmation budgétaire du CNES : projets Pléiades (observation optique), actions préparatoires post-Hélios et MUSIS (MULTinational Spacebased Imaging System), CERES (renseignement d'origine électromagnétique), ATHENA (télécommunications haut débit, qui a fait l'objet d'un accord avec l'Italie), ALTIKA (océanographie altimétrique), actions de R&T sécurité et défense.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 3

Attributs/ Catégories de coûts	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche duale : Aérospatial	165,00			165,00	165,00			165,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2009

Engagements	Reste à payer fin 2007*	Total
Action 3	0	0

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 3	0					0

Engagements	Engagements 2008	Total
Action 3	165,00	165,00

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 3	165,00					165,00

AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Engagements	2009
Action 3	165,00

Paiements associés	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 3	165,00				165,00

ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		12 000 000	12 000 000
Crédits de paiement		12 000 000	12 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	12 000 000	12 000 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (CATÉGORIE 32)

Catégories de coûts LPM - Thématique	Prévisions de crédits 2009	
	AE	CP
Recherche duale – autres R&D duaux	12 000 000	12 000 000
Total	12 000 000	12 000 000

La subvention pour charges de service public versée au CEA dans le cadre de cette action permet d'assurer les recherches liées aux thématiques suivantes : capteurs de détection (assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés), nouvelles sources d'énergie (énergies embarquées), techniques laser innovantes et modélisation-simulation.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 4

Attributs/ Catégories de coûts	AE (M€)				CP (M€)			
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Recherche duale : autres R&D duaux	12,00			12,00	12,00			12,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS

AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS A 2009

Engagements	Reste à payer fin 2007*	Total
Action 4	0	0

* Engagements – paiements effectués au 31/12/2006

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 4	0					0

Engagements	Engagements 2008	Total
Action 4	12,00	12,00

Paiements associés	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 4	12,00					12,00

AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Engagements	2009
Action 4	12,00

Paiements associés	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Action 4	12,00				12,00

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)			
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>			
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>			

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE DANS UN AUTRE PROGRAMME POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Information : Le tableau ci-dessous présente les emplois des opérateurs rattachés au présent programme et à un ou plusieurs autres programmes et dont les emplois sont comptabilisés dans l'un de ces autres programmes (programme chef de file) au titre du plafond d'emplois des opérateurs.

Intitulé de l'opérateur programme chef de file	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le présent programme 191	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 191	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)			Rémunérés par le présent programme 191	Rémunérés par les opérateurs (selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file)		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
CEA - Commissariat à l'énergie atomique 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		10 974				11 674	1 027	12 701		11 652	1 027	12 679
CNES - Centre national d'études spatiales 193 Recherche spatiale		2 485				2 417	285	2 702		2 417	285	2 702
Totaux		13 459				14 091	1 312	15 403		14 069	1 312	15 381

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

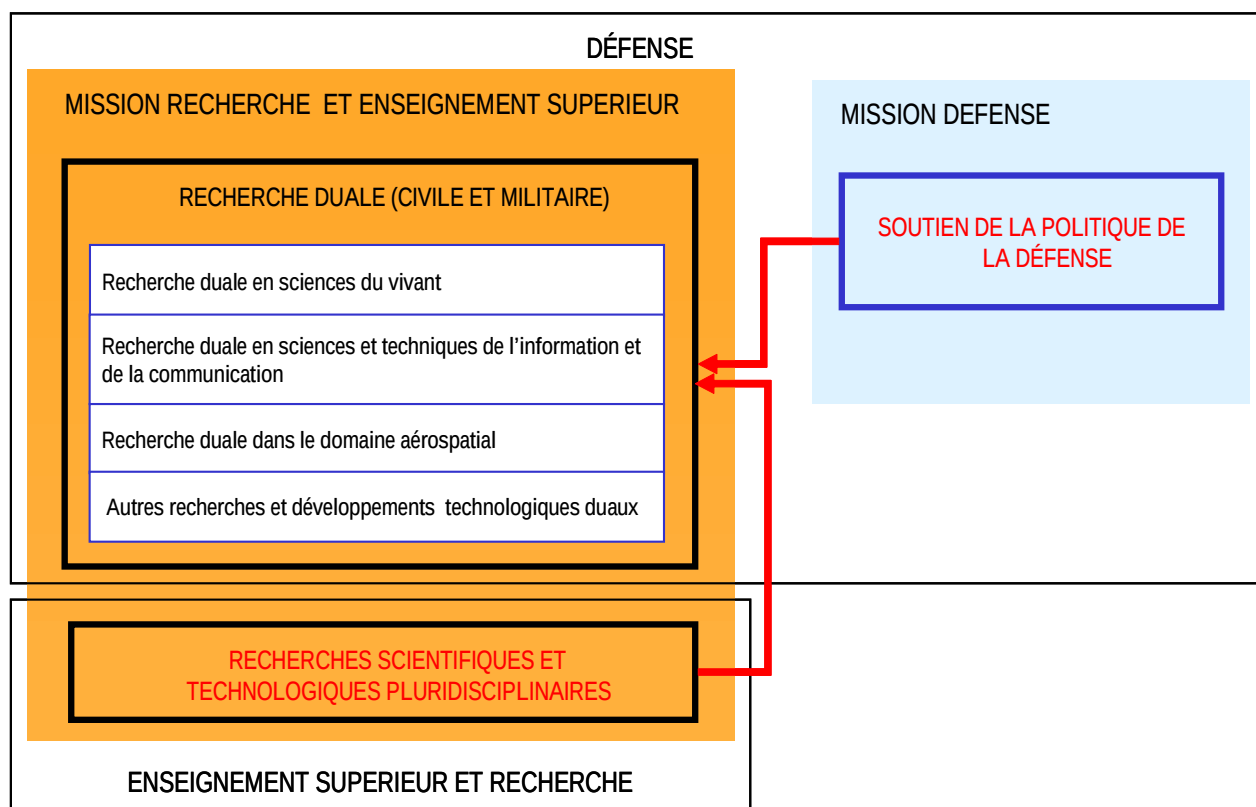
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche duale en sciences du vivant	19 000 000	0	+159 453	+19 159 453	+20 604 136
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	4 000 000	0	+33 569	+4 033 569	+4 337 712
Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	0	+1 384 724	+166 384 724	+178 930 660
Autres recherches et développements technologiques duaux	12 000 000	0	+100 707	+12 100 707	+13 013 138
Totaux	200 000 000	0	+1 678 453	201 678 453	216 885 646

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 678 453
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-1 435 298
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-243 155

OBSERVATIONS

En application d'une recommandation du comité interministériel d'audit des programmes, le programme « Recherche duale (civile et militaire) » fait l'objet d'un déversement depuis le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Les modalités sont explicitées dans le projet annuel de performances de ce programme.

En l'espèce, ce déversement (représentant 8,9 % en 2008 et 0,7 % en 2009 des crédits initiaux du programme) porte sur des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche (ANR), désormais imputés au budget général. Cette baisse de déversement par rapport à la LFI 2008 provient de nouvelles modalités de ventilation des crédits de l'ANR.

PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE ALBANEL, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	626
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	628
Présentation du programme et des actions	631
Objectifs et indicateurs de performance	636
Justification au premier euro	641
Opérateurs	651
Analyse des coûts du programme et des actions	658

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-François CHAINTREAU

Délégué adjoint au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme Recherche culturelle et culture scientifique vise d'une part à promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir l'ensemble des actions de recherche appliquée à la culture et en particulier, celles concernant la connaissance, la conservation, et la valorisation du patrimoine culturel national, ainsi que celle concernant la création, en lien avec l'enseignement supérieur Culture (LMD), afin de conforter la position d'excellence de la France en la matière, dans l'espace européen et international.

Ce programme, qui relève de la politique transversale de la Recherche (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), repose sur deux grands axes d'actions, l'un portant sur la politique de recherche dans le domaine de la culture et l'autre sur la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public.

Premier axe : la politique de recherche au ministère de la culture et de la communication

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions. Par l'enrichissement des connaissances, elle produit des outils d'aide à la décision indispensables à leur réalisation.

Elle vise à :

- contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, musicologie, architecture, création artistique, sociologie, ethnologie et économie de la culture ;
- développer les recherches appliquées concernant la conservation et la valorisation du patrimoine culturel national ;
- favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et de la musique ;
- contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales.

Dans le cadre de ce programme, le ministère poursuit l'intégration des recherches aux programmes européens et internationaux, l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats, l'intégration de la recherche dans les établissements d'enseignement Culture (architecture, arts plastiques...), en lien avec le LMD, et le développement de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences de l'Homme et de la société qui constituent le socle des recherches menées au ministère. Ce développement s'appuie également sur les sciences exactes (physique, chimie, géologie, environnement, etc.) et les sciences et technologies de l'information et de la communication, indispensables à la progression des connaissances et à leur mise en réseau.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. L'accord-cadre avec le CNRS, qui couvre les années 2004-2008, et bénéficie d'un avenant annuel, est au cœur du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des programmes de recherche ministériels ou interministériels, des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenariats publics et privés autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère. Dans ce cadre le ministère de la culture et de la communication s'est également fixé pour objectif depuis 2005 le renforcement de la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et travaille en collaboration avec l'ANR et avec l'AERES pour l'intégration de la recherche culturelle dans les dispositifs nationaux de soutien et d'évaluation.

Trois actions du programme correspondent à cette politique : actions 1, 2 et 4, pilotées par la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI).

L'action 4 sur les recherches transversales, qui permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique, concerne des acteurs communs aux actions 1 et 2 relatives respectivement aux recherches en faveur des patrimoines et de la création tels les unités mixtes de recherche (UMR) et les réseaux de partenaires.

Deuxième axe : la politique de diffusion de la culture scientifique et technique

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la Recherche, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action, au sein du ministère, est conduite par de grandes institutions nationales de diffusion de la culture scientifique et technique : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte. Suite aux décisions prises par le Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, la CSI et le Palais de la découverte seront regroupés en un opérateur unique. Ce regroupement permettra de créer un opérateur de référence en matière de culture scientifique et technique. A travers cet opérateur, le programme a pour ambition de répondre à l'intérêt, aux questions et aux enjeux que soulèvent les sciences et leur évolution de plus en plus rapide, en donnant aux citoyens des informations et des repères largement accessibles, sous des formes diversifiées. Le programme a également pour ambition d'insuffler à travers l'action de ces opérateurs une politique nationale de diffusion de la culture scientifique et technique, touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des relais d'action de la culture scientifique et technique.

Cette partie du programme correspond à l'action 3 " opérateurs de la culture scientifique et technique ", pilotée par la DDAI, et regroupe les budgets et les personnels de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication traduisent ces axes d'action principaux :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

Afin d'atteindre ses objectifs, le ministère de la culture et de la communication s'appuie sur une forte sélectivité, un ciblage fin des aides accordées selon l'évaluation des projets, mais aussi sur le développement de partenariats. Les indicateurs choisis pour illustrer les objectifs ont été déterminés en rapport avec ces leviers d'action.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création
OBJECTIF 2	Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique
INDICATEUR 2.1	Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère
INDICATEUR 2.2	Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels des opérateurs de la culture scientifique et technique
INDICATEUR 2.3	Taux de satisfaction des visiteurs de la CSI
OBJECTIF 3	Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres
INDICATEUR 3.1	Part de ressources propres des opérateurs de la culture scientifique et technique

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	25 000
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		113 662 985			113 662 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	35 694 889	672 846		2 111 222	38 478 957	
Totaux		35 694 889	118 993 470	771 067	5 698 448	161 157 874	25 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	25 000
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		111 112 985			111 112 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	35 694 889	672 846		2 111 222	38 478 957	
Totaux		35 694 889	116 443 470	771 067	5 698 448	158 607 874	25 000

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		111 486 985			111 486 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	672 846		2 111 222	39 241 809	
Totaux		36 457 741	116 817 470	771 067	5 698 448	159 744 726	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		108 936 985			108 936 985	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	672 846		2 111 222	39 241 809	
Totaux		36 457 741	114 267 470	771 067	5 698 448	157 194 726	

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

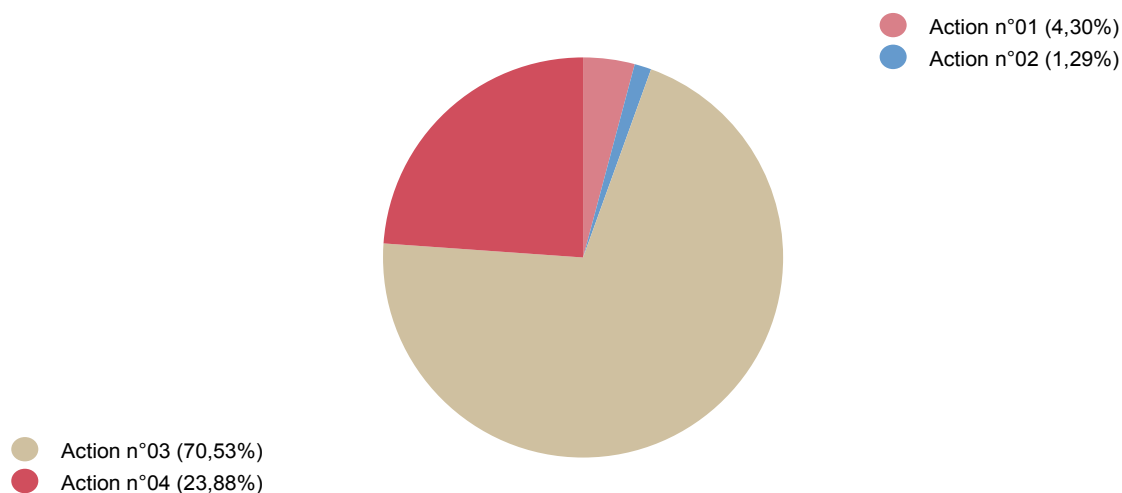
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		36 457 741	35 694 889		36 457 741	35 694 889
Rémunérations d'activité		22 559 803	21 648 157		22 559 803	21 648 157
Cotisations et contributions sociales		13 621 267	13 867 238		13 621 267	13 867 238
Prestations sociales et allocations diverses		276 671	179 494		276 671	179 494
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		116 817 470	118 993 470		114 267 470	116 443 470
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 497 058	2 497 058		2 497 058	2 497 058
Subventions pour charges de service public		114 320 412	116 496 412		111 770 412	113 946 412
Titre 5. Dépenses d'investissement		771 067	771 067		771 067	771 067
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		771 067	771 067		771 067	771 067
Titre 6. Dépenses d'intervention		5 698 448	5 698 448		5 698 448	5 698 448
Transferts aux collectivités territoriales		3 003 300	3 003 300		3 003 300	3 003 300
Transferts aux autres collectivités		2 695 148	2 695 148		2 695 148	2 695 148
Totaux hors FDC et ADP prévus		159 744 726	161 157 874		157 194 726	158 607 874
FDC et ADP prévus			25 000			25 000
Totaux y.c. FDC et ADP		159 744 726	161 182 874		157 194 726	158 632 874

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 937 105	6 937 105
02	Recherche en faveur de la création	2 078 827	2 078 827
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	113 662 985	111 112 985
04	Recherches transversales et pilotage du programme	38 478 957	38 478 957
Totaux		161 157 874	158 607 874

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La réalisation du programme Recherche culturelle et culture scientifique nécessite une coordination transversale forte de l'action du ministère, tant dans ses services centraux et déconcentrés, que dans les établissements publics et les institutions qui en relèvent. Ce programme regroupe en effet des moyens budgétaires de l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), de la plupart des directions sectorielles du ministère, et de la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI). Le programme intervient en cohérence avec les moyens affectés aux trois programmes de la mission Culture : Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Les opérateurs du programme sont constitués de la Cité des Sciences et de l'Industrie ainsi que du Palais de la découverte.

La Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI), créée en 2004, est, entre autres, chargée de la coordination des programmes de recherche notamment à travers l'action de la mission de la recherche et de la technologie (MRT), la DDAI pilote les 4 actions du programme.

Le Délégué au développement et aux affaires internationales assume la fonction de responsable du programme.

Chaque DRAC dispose d'un BOP relatif à ce programme Recherche culturelle et culture scientifique. Les directions centrales qui participent à la mise en œuvre du programme 186, à savoir la DDAI, la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), la Direction du livre et de la lecture (DLL), la Délégation aux arts plastiques (DAP), la Direction de la musique de la danse du théâtre et des spectacles (DMDTS) et la Direction des musées de France (DMF), sont, quant à elles, unités opérationnelles d'un BOP central unique.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines
- ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création
- ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique
- ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01
Recherche en faveur des patrimoines

4,3 %



L'action de recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, ainsi que des recherches en conservation et restauration. Elle touche également le domaine des outils de la recherche et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Ces recherches s'effectuent dans des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle (Bibliothèque nationale de France, musée du Louvre) ou co-tutelle (Institut national d'histoire de l'art, Institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires. Elles s'effectuent également dans le cadre de réseaux européens, constitués grâce aux financements mis en place par la commission européenne (programme cadre européen de recherche et développement), et dans lesquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

ACTION n° 02
Recherche en faveur de la création

1,3 %



La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, et s'appuie sur les relations avec les organismes de recherche (universités, CNRS, etc) qui se développent dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur l'impact des œuvres dans la transformation du cadre de vie, sur les modes d'apprentissage et d'appropriation de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des processus de création et des pratiques musicales (cf. par exemple les recherches menées à l'IRCAM, Institut de recherche et de coordination acoustique / musique).

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.) et des méthodes spécifiques, comme par exemple pour la danse. Le développement de nouveaux outils technologiques favorise le développement de nouvelles formes d'écriture, de production et de diffusion (évolution de l'espace scénique avec l'introduction du virtuel et du numérique, formes pluridisciplinaires, etc).

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un corpus de connaissances sur le secteur de l'art contemporain, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien, après expertise, de projets de recherche annuels.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif des coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

ACTION n° 03**Opérateurs de la culture scientifique et technique****70,5 %**

Cette action présente le rôle des opérateurs de l'État en matière de soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique : Cité des Sciences et de l'Industrie et Palais de la découverte.

La Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI) est un établissement national à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche. Il a pour mission de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que les enjeux de société liés à leur évolution ; il participe à leur diffusion en France et à l'étranger.

L'établissement met notamment en œuvre le plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique élaboré par le gouvernement en 2004, dont il est l'un des principaux relais.

La Cité des sciences et de l'industrie développe une offre large, en accès gratuit ou payant : expositions permanentes et temporaires pour tous les publics y compris les plus jeunes (Cité des enfants), conférences et débats scientifiques, mise à disposition de ressources documentaires via notamment la médiathèque de culture scientifique et le site www.cite-sciences.fr, organisation de spectacles et d'événements comme la fête de la science par exemple. Toutes les activités de la Cité s'accompagnent d'une médiation scientifique et culturelle afin de multiplier les chemins d'accès vers la science et de toucher les publics les plus larges.

Ses choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permet de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes sont suivies et étudiées par un observatoire des publics. L'attention portée aux enjeux et aux débats de société soulevés par les sciences et les techniques lui permet de répondre aux préoccupations des citoyens et de fournir des repères dans un monde de plus en plus structuré par l'évolution rapide des sciences et des techniques.

La Cité développe une action régionale afin de diffuser sur tout le territoire des contenus de culture scientifique et technique, en partenariat avec des partenaires locaux.

Un plan de rénovation de son offre, de son accueil et de son bâtiment est en cours de mise en œuvre. Il permet de préparer l'avenir de cette institution nationale, après 20 ans d'ouverture au public et près de 60 millions de visiteurs. Il doit permettre de conforter le dynamisme retrouvé de sa fréquentation depuis quelques années, tout en préservant et en valorisant le patrimoine de l'État.

Le Palais de la Découverte est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche, et dont l'activité principale vise à dispenser la connaissance de l'environnement par l'expérimentation des grandes lois qui régissent la science : électrostatique, radioactivité, chimie, astronomie, biologie, mathématiques, physique, sciences de la Terre, etc. Il présente de façon dynamique, notamment à l'attention des jeunes publics, la science fondamentale et contemporaine sous forme d'expériences interactives.

Les deux institutions coordonnent leur action entre elles afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État en ce domaine et seront regroupés au sein d'un même établissement public dans le cadre de la modernisation des politiques publiques (décision du CMPP du 12 décembre 2007)

ACTION n° 04**Recherches transversales et pilotage du programme****23,9 %**

Cette action regroupe les recherches transversales interdisciplinaires dans les domaines de compétence du ministère ainsi que des opérations de valorisation des résultats, en particulier dans le champ des sciences sociales appliquées à la culture et aux industries culturelles, des technologies de l'information et de la communication et de la conservation du patrimoine.

Ces recherches sont menées principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais également dans celui des sciences exactes et des sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec la communauté scientifique nationale, universités et grands organismes de recherche : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Museum d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut national des études démographiques (INED) notamment.

La structuration de réseaux de partenaires s'appuie également sur la participation à des projets interministériels et à des programmes nationaux (ANR) et européens (PCRD).

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national ainsi qu'à la mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) apparaît notamment dans l'accord cadre CNRS/MCC coordonné par la DDAI/MRT.

Les recherches menées dans le cadre de cette action transversale contribuent fortement à la formation des politiques publiques et à l'aide à la décision. C'est le cas en particulier dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture. Dans ces domaines, elles participent à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes culturels. Les recherches transversales permettent aussi de dégager et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques..., ou de mettre en place des méthodes adaptées : pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc. Des institutions nationales (INSEE...), européennes (EUROSTAT...) et internationales (UNESCO, OEI, OCDE...) contribuent aussi à l'avancée des connaissances.

Il en est de même dans le champ de l'anthropologie sociale qui porte aussi sur les politiques publiques culturelles et leur relation avec la cohésion sociale et le dialogue interculturel. Ces recherches transversales visent également à éclairer au plus près les collectivités locales qui les ont en charge en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer favorablement sur l'indicateur déterminé en accord avec les autres programmes de la mission recherche et enseignement supérieur.

Il est à noter que le ratio est variable car le nombre de publications par an dépend de différents critères tels que l'achèvement de programmes de recherche (souvent sur 3 ans), le rythme des colloques et congrès spécialisés, ou le rythme des chantiers et des études scientifiques.

INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH)	Nombre	1,04	1,3	> 1	> 1	> 1	1,2

Précisions méthodologiques : On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2006, le LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques a ainsi réalisé 18 publications, une quarantaine pour la Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archéti), le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), le Centre national de la préhistoire (CNP) et le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) et 36 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France) et 3 pour le CRCDG (Centre de recherche et de conservation des documents graphiques).

Sources des données :

La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

Mode de calcul :

Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (voire conservateurs généraux et conservateurs) des services ayant été en mesure de renseigner ces données.

OBJECTIF n° 2 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui sont aujourd'hui indissociables de l'utilisation de supports multimédia et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large public. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne. Il s'avère ici que, bien que la fréquentation de ces sites soit non seulement importante, mais également en hausse, elle s'approche sans atteindre tout à fait le taux d'augmentation cible. Cela s'explique notamment par le fait que les sites du ministère correspondant à des usages culturels de l'internet ne peuvent pas se comparer aux usages des sites internet généralistes tels que Google, MSN/Windows Live, Orange, Free, Yahoo, les PagesJaunes, Microsoft ou e-Bay. Il est donc raisonnable de revoir les cibles de fréquentation des bases de données du ministère à la baisse.

Les opérateurs de la culture scientifique et technique, au premier rang desquels la Cité des Sciences et de l'industrie (CSI), mais également le Palais de la découverte participent également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites Internet de diffusion de la culture scientifique et du site de la Cité des sciences où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que la fréquentation physique des opérateurs. Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes, et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Le ministère constate aujourd'hui une forte augmentation de la fréquentation de ces sites, notamment du fait de l'enrichissement des contenus disponibles d'une attractivité plus grande en raison de la multiplication des images numérisées et du développement des outils d'accès (lancement du guichet unique Collections sur culture.fr en 2007).

La fréquentation des opérateurs, physique ou virtuelle (connexions aux sites) est elle aussi très satisfaisante et dépend fortement de la programmation des opérateurs, ainsi l'exposition Star Wars (2006), mais surtout Crad'expo (2005) de la CSI ont généré une fréquentation exceptionnelle à la Cité des sciences. En ce qui concerne la visite virtuelle, la CSI a dépassé ses objectifs de 9%. Cette évolution est le résultat du succès grandissant d'un site riche en contenu et bien conçu. Ce site a en effet fait l'objet d'un effort de référencement et d'une organisation des pages permettant aux visiteurs d'accéder rapidement aux pages les intéressant. Le nombre de pages vues n'est donc plus un indicateur pertinent et a donc été retiré du volet performance dès le PAP 2008. Cette donnée continue d'être suivie en interne. Il est important de préciser par ailleurs que, sur les visites de plus d'une page, il ressort des études, une ouverture moyenne de 10 pages, ce qui démontre que la richesse du site répond bien aux attentes de certains visiteurs.

Les prévisions d'évolution de la fréquentation du site de la CSI se fondent sur une étude menée par l'établissement. En revanche, pour les autres sites et bases de données en ligne du ministère, comme pour le site du Palais de la découverte, l'évolution de la fréquentation virtuelle a fait l'objet d'une homogénéisation par rapport à l'évolution de la fréquentation générale d'Internet constatée ces 2 dernières années.

Enfin la Cité a connu en 2006 un niveau exceptionnel de satisfaction, qui provient des visiteurs spécialement venus pour voir une exposition sur Explora et en particulier pour Star Wars. Cette augmentation de la satisfaction s'accompagne d'une diminution des attentes d'améliorations de la part des visiteurs de l'établissement, telles qu'elles sont exprimées dans les réponses aux questions posées lors de la réalisation de cette enquête. Ainsi, le taux de satisfaction cible doit être conforme au contrat de performance, soit 73%. Lors de l'EPRD 2007 l'objectif de 73% a été réinscrit dans le document budgétaire de l'établissement. Cette cible a été également retenue par l'accord d'intéressement 2008-2010 de la Cité des sciences et de l'industrie signé le 10 juin 2008.

Au PLF 2007, il avait été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, le Palais de la découverte, tant que la tutelle de cet établissement relevait du seul ministère chargé de la Recherche. Au PLF 2008, le Palais de la découverte a été ajouté à cet indicateur. Ainsi, pour information, en 2007 la fréquentation physique du Palais de la découverte s'élève à 487 000 visiteurs environ et 744 000 visites sur le site internet (pour 5,78millions de pages vues). En matière de visites virtuelles, le Palais a changé l'hébergement de son site Web en 2007 et de ce fait a changé d'outil statistique. Le nouvel outil statistique comptabilise à part les visites des robots des sites de recherche, ce qui n'était pas spécifié par l'ancien outil. Un écart significatif apparaît donc rendant la comparaison impossible avec les chiffres 2006.

Pour ce qui concerne la fréquentation physique du Palais de la découverte, la cible en matière de fréquentation est de 600 000 visiteurs au regard de la capacité d'accueil. En 2007, la fréquentation de 486 831 visiteurs a été inférieure aux prévisions établies à 530 000 visiteurs. Cette baisse est notamment due aux travaux de ravalement qui ont fortement perturbé l'accueil. Par ailleurs, l'exposition Dinosaur a connu une fréquentation record en 2005 et 2006 y compris pour le site internet. Pour les années à venir, compte tenu de l'opération de translation géographique au sein du Grand Palais nécessitant la fermeture d'une partie des espaces d'exposition et des travaux importants, l'estimation de la fréquentation est en légère hausse. Par ailleurs, les conclusions de la RGPP en la matière auront sans doute vocation à faire évoluer les prévisions.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Nombre de visites des sites du ministère	nombre en millions	18,80	19,2	22,5	20,1	21,2	23,3
Taux d'évolution du nombre de visites des sites du ministère (pour info)	%	+10	+6,1	+9,3	+5	+5	+5

Précisions méthodologiques :

Ont été prises en compte les bases suivantes : pour le patrimoine, base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2007 : 157.324) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2007 : 3.082.786) ; célébrations nationales (nb de visites en 2007 : 1.300.000); Archidoc (nb de visites en 2007 : 107.839); Mérimée (nb de visites en 2007 : 5.085.452); Mémoire (nb de visites en 2007 : 2.205.778); Palissy (nb de visites en 2007 : 2.238.639) Joconde (nb de visites en 2007 : 5.019.803);

Sources des données : les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et httpanalyse. Les données sont collectées par le DSI en collaboration avec les directions sectorielles concernées et consolidées par la DDAI/MRT.

Source du taux d'évolution : Médiamétrie février 2007 (chiffres repris dans le journal du Net et dans le site gouvernemental), le taux d'évolution de la fréquentation d'Internet (par les internautes de plus de 11 ans sur l'ensemble des sites) a été de +9,3% entre 2004 et 2005 et également de +9,3% entre 2005 et 2006.

NB : conformément aux échanges lors de la précédente conférence de performance, les taux d'évolution ne sont affichés que pour information et ne font donc pas l'objet de prévisions.

Il est à noter que ces chiffres prennent en compte des sites tels que Google, MSN/Windows Live, Orange, Free, Yahoo, les PagesJaunes, Microsoft ou e-Bay. Autant de sites dont les usages et la fréquentation ne peuvent pas se comparer à ceux des bases de données et des sites du ministère.

INDICATEUR 2.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels des opérateurs de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
CSI : nombre de visites virtuelles	nombre en millions	6,757	7,200	7,200	7,200	> 7,200	> 7,200
CSI : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%	+9	+2,4	-			-
CSI : fréquentation physique	nombre en millions	3,055	3,100	3,100	3,100	3,200	3,200
CSI : taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%	-4,1	+6,5	-			-
Palais de la Découverte : nombre de visites virtuelles	nombre en millions	1,303	0,744	1,557	1,557	en hausse	en hausse
Palais de la Découverte : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%	+3,7	-42,9	-			-
Palais de la Découverte : fréquentation physique	nombre en millions	0,625	0,487	en hausse	0,5	0,5	0,5
Palais de la Découverte : taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%	+1	-22,1	-			-

Précisions méthodologiques :

En 2007, les sous-indicateurs, désormais exprimés en millions, étaient exprimés en milliers.

La fréquentation physique 2006 de la CSI prend en compte la fermeture du planétarium pendant environ les 8 premiers mois de l'année, la valeur cible 2008, quant à elle, intègre la réouverture du planétarium ainsi qu'une augmentation de la jauge de la Cité des Enfants. La ré-évaluation des données 2004 a été faite à partir des bases fiabilisées des entrées de cette année. NB, il est nécessaire de prendre en compte la jauge de la Cité qui ne permet pas d'accueillir un nombre illimité de visiteurs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, les taux d'évolution ne sont affichés que pour information et ne font donc pas l'objet de prévisions.

Sources des données : direction des publics de la CSI et Palais de la découverte pour lequel les 1ers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées

INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction des visiteurs de la CSI

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite	%	77	73	> 75	73	73	> 75

Précisions méthodologiques :

On calcule la part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.

Sources des données : CSI : direction des publics.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats pour la CSI via la fondation Villette, les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du Centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

On constate en 2007 un bon niveau de recettes de billetterie qui s'élèvent à de 8,4 M€ et correspondent à une fréquentation d'environ 1,6 millions de visiteurs payants.

Les recettes relatives à la location des espaces du Centre des congrès et aux concessions atteignent un très bon niveau, à 4,8 M€. Enfin, les recettes de partenariat et de mécénat liées à une politique active dans ce domaine s'élèvent à 2,4 MEUR, dont 1,5 MEUR en investissement.

La cible fixée pour le CSI est une fourchette entre 19 et 22% en conformité avec la cible du contrat de performance.

Certains points viennent étayer les cibles ainsi déterminées : seules une partie des activités de la Cité sont en accès payant ; la part de gratuité (touchant 1,5 million de visiteurs) pèse dans le budget global et ne génère que peu de ressources propres (ce sont corrélativement des activités difficiles à mécéner et non commerciales par définition).

Le ratio est calculé sur les ressources totales y compris investissement. Celui-ci pèse lourd dans le budget de la CSI notamment du fait des réhabilitations techniques en cours.

25% des dépenses de fonctionnement concernent l'entretien et l'exploitation du bâtiment : ces dépenses par définition ne génèrent aucune ressource propre, lesquelles sont liées à l'accueil des publics, aux mécénats, aux activités commerciales.

Au cours de dernières années, qui ont enregistré un record historique de billetterie et un très bon niveau d'expositions soutenues par le mécénat, le pourcentage n'a atteint que 22,6% en 2006 et un peu moins de 21% en 2005. L'élasticité est donc faible malgré de très bons résultats.

25% de ressources propres pour la Cité signifie en 2006 une augmentation de 3,5M€ de ses ressources propres par rapport à ce qui a été constaté, et qui est le plus haut niveau depuis 2003.

Il a été fait l'hypothèse pour 2010 d'une cible plus ambitieuse comprise entre 20,5 % et 22 %, conforme à l'accord d'intéressement signé en juin 2008 à la Cité des sciences et de l'industrie, qui prend toutefois en compte certaines contraintes : la 4ème travée rénovée n'ouvrira qu'en 2011, l'élasticité des tarifs est contrainte (maintien de prix accessibles), les produits diffusés au niveau régional doivent également garder des tarifs très faibles.

Au PLF 2007, il avait été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, le Palais de la découverte, tant que la tutelle de cet établissement relevait du seul ministère chargé de la Recherche.

Au PLF 2008, le Palais de la découverte a été ajouté à cet indicateur et ainsi maintenu au PLF 2009. Le niveau de ressources propres du Palais de la découverte est légèrement inférieur à la cible fixée, cela étant notamment dû à la fréquentation du site : du fait des travaux de ravalement qui ont fortement perturbé l'accueil. Par ailleurs, l'exposition Dinosaur avait connu une fréquentation record en 2005 et 2006, qui ne peut pas être reproduite chaque année. La cible a donc été réajustée en fonction de la capacité réelle du Palais de la découverte en matière de ressources propres.

Enfin, les conclusions de la Révision générale des politiques publiques concernant le rapprochement de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte devront être prises en compte.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.1 : Part de ressources propres des opérateurs de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2010 Cible
CSI	%	22,5	20,05	> 20	entre 19 et 22	entre 19 et 22	entre 20,5 et 22
Palais de la Découverte	%	20,5	18	22,8	en hausse	en hausse	> ou = 20

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

Sources des données : Direction financière de la CSI. Pour le Palais de la découverte, il s'agit d'une estimation sur la base de la DM2 de décembre 2007.

Le calcul correspond à la formule suivante :

(produits et prestations de services, marchandises + autres produits de gestion courante + produits financiers + produits exceptionnels) / total des ressources

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Recherche en faveur des patrimoines		6 937 105	6 937 105		6 937 105	6 937 105
02	Recherche en faveur de la création		2 078 827	2 078 827		2 078 827	2 078 827
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		113 662 985	113 662 985		111 112 985	111 112 985
04	Recherches transversales et pilotage du programme	35 694 889	2 784 068	38 478 957	35 694 889	2 784 068	38 478 957
Totaux		35 694 889	125 462 985	161 157 874	35 694 889	122 912 985	158 607 874

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
Filière administrative		30	30	0	2 051 430
Filière scientifique		579	492	-87	33 643 459
Totaux		609	522	-87	35 694 889

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	21 648 157
Cotisations et contributions sociales	13 867 238
dont contributions au CAS Pensions	10 098 195
Prestations sociales et allocations diverses	179 494

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le plafond d'emplois du programme s'établit en 2009 à 522 ETPT dont 30 de la filière administrative, 492 de la filière scientifique.

Le plafond d'emplois du programme connaît en 2009 une diminution de 87 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé en 2008. Cette évolution s'explique par :

- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2008 à hauteur de – 3 ETPT pour le programme.

- la correction apportée à la répartition des transferts des personnels de l'Inventaire et des Monuments historiques aux collectivités locales pour l'année 2008 : - 77 ETPT. Ces transferts concernant 135 ETPT ont été portés entièrement par le programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture alors que la moitié des personnels relevaient du programme Recherche culturelle et culture scientifique. Il est donc procédé à un rééquilibrage entre les deux programmes mentionnés.

- les suppressions à mi année au titre du schéma d'emploi 2009: - 3,5 ETPT.
- les transferts sortant de l'Inventaire et des Monuments historiques aux collectivités locales : - 3 ETPT.

Coûts annuels par filière d'emploi (en euros) :

Les coûts moyens comprennent les éléments suivants :

- la rémunération indiciaire
- les primes et indemnités
- les charges sociales, hors contributions au CAS pensions

Filières	Entrants	Sortants	Moyens
Filière administrative	48 653	45 522	48 653
Filière scientifique	31 425	54 102	42 898

NB : La structuration des effectifs par filière d'emploi agrège des catégories statutaires très différentes (A+, A, B et contractuels). Les coûts moyens sont en réalité des coûts composites.

Hypothèses de flux (en ETP) :

Les données qui suivent doivent être prises avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce type de prévisions, compte tenu du faible niveau des effectifs du programme.

Le rapprochement entre les coûts entrants, sortants et coûts moyens doit donc être fait avec prudence.

En effet, le périmètre restreint des effectifs concernés et l'absence d'homogénéité de la répartition par corps au sein des flux permettent d'expliquer une évolution atypique des coûts d'emploi d'une année sur l'autre, et, pour certaines filières, que des coûts entrants soient supérieurs aux coûts moyens ou sortants.

Hypothèses de sorties

2 départs sont prévus pour la filière administrative, dont 1 départ à la retraite, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen du sortant est de 45 522 €.

23 départs sont prévus pour la filière scientifique, dont 13 départs définitifs (10 au titre des départs à la retraite et 3 pour d'autres motifs) à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen des sortants est de 54 102 €.

Hypothèses d'entrées

1 entrée par recrutement externe est prévue pour la filière administrative, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen de l'entrant est de 48 653 €.

18 entrées sont prévues pour la filière scientifique, dont 8 recrutements externes (concours, contractuels recrutés sur la base de l'article 4 de la loi de 1984, accueils en détachement) et 10 autres entrées (réintégrations de détachement, de disponibilité ou de congé de longue durée), à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen des entrants est de 31 425€.

Autres effets de structure

Le GVT positif est estimé à 1,68% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,3 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,65% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une réduction de la masse salariale de - 0,1 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

La moyenne d'âge des personnels relevant du programme Recherche culturelle et culture scientifique s'établit à 48.2 ans, ce qui est supérieur à la moyenne ministérielle (47.6 ans). Cette moyenne est nettement plus élevée que la moyenne d'âge interministérielle des agents de l'Etat (41,8 ans au 31/12/2006).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
04	Recherches transversales et pilotage du programme	522
Total		522

Tous les agents du ministère de la culture et de la communication appartenant à des corps de recherche, ainsi que les contractuels « recherche », sont rattachés au programme, indépendamment de leurs fonctions.

Par convention et compte tenu du faible niveau des effectifs, tous les emplois du programme ont été regroupés sur l'action 04 « Recherches transversales et pilotage du programme ».

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois du ministère	Effectifs gérants (1)	Effectifs gérés (2)	Ratio
Effectifs intégralement gérés	169	6 768	2,49%
Effectifs gérés partiellement	248	5 584	4,44%

Du fait de la taille relativement réduite du ministère de la culture et de la faiblesse des effectifs des corps gérés, la gestion des ressources humaines reste largement centralisée pour les actes individuels. Elle l'est nécessairement pour les actes collectifs conduisant à une appréciation des mérites respectifs des agents.

Compte tenu de cette gestion mutualisée, il a été choisi de ne pas distinguer ces indicateurs en fonction des programmes.

La comptabilisation des effectifs a été effectuée en personnes physiques.

Il faut noter que les ratios présentés ci-dessus ne recouvrent pas l'intégralité des effectifs gérés puisqu'il existe des effectifs hors plafond : environ 140 agents sont gérés pour d'autres ministères (défense, justice, affaires étrangères et éducation nationale) et environ 410 agents sont en congés de longue durée, en congés de fin d'activité, etc. Par ailleurs, les personnels titulaires, dont les emplois ont été transférés sur les budgets du Louvre et de la Bibliothèque nationale de France et sont désormais hors plafond d'emplois ministériel, sont rémunérés par ces établissements mais relèvent toujours du ministère pour leur gestion statutaire.

(1) Effectifs gérants

La première ligne recouvre la fonction RH exercée au sein du service du personnel et de l'action sociale (SPAS). Celle-ci déborde largement les effectifs intégralement gérés, puisqu'elle vaut également pour tous les actes collectifs ainsi que plus largement pour toutes les questions de gestion des ressources humaines intéressant le périmètre du ministère et de ses opérateurs.

La seconde ligne recouvre les agents traitant des fonctions RH dans les autres administrations centrales ainsi que dans les DRAC et les EPA, et doivent être pris avec précaution, ces agents pouvant assumer d'autres fonctions administratives.

(2) Effectifs gérés

- sont considérés comme intégralement gérés les agents (y compris les agents vacataires) dont l'ensemble de la gestion administrative et la paye sont réalisés au niveau central ;
- sont considérés comme partiellement gérés les agents rémunérés par d'autres points de paye (DRAC, certains établissements publics), ainsi que les agents du ministère de l'équipement en fonction au ministère de la culture (310 agents).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Mesures générales :

Le PLF 2009 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique au 1er janvier 2009 de 54,8475 €, résultat de la revalorisation de 0,5 % intervenue au 1er mars 2008 et de l'augmentation de 0,3 % prévue au 1er octobre 2008. L'impact de ces deux mesures sur l'exercice 2009, au titre de leur extension en année pleine, est de 0,05 M€ hors CAS pensions.

Les crédits inscrits permettront de financer la mise en œuvre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et le rachat des jours de compte épargne temps (CET).

Le PLF 2009 intègre en outre les évolutions de la valeur du point d'indice prévues en 2009 au 1er juillet (+ 0,5 %) et au 1er octobre (+ 0,3 %). Leur incidence sur la masse salariale du programme en 2009 est chiffrée à 0,06 M€ hors CAS pensions.

Principales mesures catégorielles :

Une enveloppe de 0,24 M€ hors CAS pensions est prévue au titre des mesures catégorielles.

Les mesures de revalorisation indemnitaire initiées en 2007 en faveur des 4 corps de la filière recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) seront poursuivies en 2008.

Elle comprend également, pour 2009, une enveloppe non reconductible de 0,10 M€ pour financer des mesures d'accompagnement des mobilités décidées dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP)

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1 % sous plafond sécurité sociale et 0,2 % sans plafond) est 0,09 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 10,1 M€ , dont 10,04 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 60,77%) et 0,06 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,32%).

Un montant de 0,18 M€ est prévu au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité.

	Réalisation 2007 (en M€)	Prévision 2008 (en M€)	Prévision 2009 (en M€)
Contribution employeur au CAS pensions	8,80	10,06	10,10
dont civils (y.c. ATI)	8,80	10,06	10,10
dont militaires	0	0	0
dont ouvriers d'Etat (FSPOEIE)	0	0	0
Contribution employeur au FNAL	0,06	0,09	0,09

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 160 499 760		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 157 692 589			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
148 184 614	161 157 874	1 993 000	156 614 874	158 607 874	7 965 582
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 2 000 000
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 4 500 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 1 465 582

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		6 937 105	6 937 105
Crédits de paiement		6 937 105	6 937 105

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 024	1 850 024
Subventions pour charges de service public	1 105 298	1 105 298

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel :

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens des services centraux (directions des archives, de l'architecture et du patrimoine et des musées de France), des services déconcentrés et des services à compétence nationale qui en dépendent : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche des musées de France (C2RMF), département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM).

	AE	CP
LRMH - Laboratoire de recherche des Monuments historiques - études et recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration	0,65	0,65
C2RMF - centre de recherche des musées de France - analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration	0,48	0,48
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,47	0,47
Crédits de fonctionnement des services déconcentrés dans le domaine du patrimoine	0,15	0,15
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,02	0,02
DAF : archives - programmes de recherche concernant les outils numériques pour la mise à disposition des fonds	0,05	0,05
Crédits de fonctionnement du service central des archives	0,03	0,03
TOTAL	1,85	1,85

Les subventions pour charges de service public :

	AE	CP
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche : actions collectives de recherche (31 projets), projets collectifs de recherche (60) et participation aux UMR.	0,53	0,53
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	0,12	0,12
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	0,36	0,36
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	0,10	0,10
TOTAL	1,11	1,11

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	771 067	771 067

Les opérations d'investissement se répartissent entre l'achat d'équipement (matériel d'analyse et de datation des matériaux culturels) et le financement d'études pour les services des directions sectorielles menant des recherches dans les domaines du patrimoine archéologique, du patrimoine muséographique, du patrimoine archivistique et de la conservation-restauration : directions de l'architecture et du patrimoine (DAPA) et la direction des musées de France (DMF).

	AE	CP
DAPA - DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,06	0,06
DAPA - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,40	0,40
DAPA - LRMH - Laboratoire de recherche des Monuments historiques : développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine - achat d'un système automatisé d'absorption-désorption	0,17	0,17
DMF - C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine	0,15	0,15
TOTAL crédits d'investissement	0,78	0,78

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	3 003 300	3 003 300
Transferts aux autres collectivités	207 416	207 416

Les crédits d'interventions participent aux recherches des services de la direction de l'architecture et du patrimoine : services centraux et déconcentrés dans les domaines de l'inventaire et de l'ethnologie. Ils soutiennent également les actions menées pour la préservation et l'étude des sites archéologiques menacés ainsi que le développement des fouilles programmées.

Transferts aux collectivités locales :

	AE	CP
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,46	0,46
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,48	0,48
Archéologie en DRAC : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités...). Le coût moyen de ces opérations va de 2.000 à 20.000 €; le nombre moyen d'opérations menées annuellement est, selon la taille de la DRAC, de 15, 25 ou 55.	2,06	2,06
TOTAL	3,00	3,00

Transferts aux autres collectivités :

	AE	CP
CICRP - Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (Marseille) - Soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du centre	0,21	0,21
TOTAL	0,21	0,21

ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		2 078 827	2 078 827
Crédits de paiement		2 078 827	2 078 827

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 702 317	1 702 317

	AE	CP
DAPA - Ecoles nationales supérieures d'architecture : soutien aux programmes des unités de recherche des 20 établissements, en lien avec la politique doctorale mise en place par le décret LMD : financement des appels à projets des programmes de recherche	0,96	0,96
DAP - Ecoles d'art	0,02	0,02
IRCAM : Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique	0,72	0,72
TOTAL	1,7	1,7

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	376 510	376 510

	AE	CP
DAP : appels à projets annuels dans le domaine de l'art contemporain	0,1	0,1
DMDTS : soutien aux laboratoires de recherche sur la création musicale (Institut national polytechnique de Grenoble, laboratoire SCRIME) et sur le spectacle	0,15	0,15
DAPA : valorisation et publication de la recherche	0,13	0,13
TOTAL	0,38	0,38

ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		113 662 985	113 662 985
Crédits de paiement		111 112 985	111 112 985

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	113 662 985	111 112 985

Deux opérateurs sont concernés par cette action : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

Cité des sciences et de l'industrie :

	AE	CP
Fonctionnement	83 921 000	83 921 000
Investissement	10 481 036	7 931 036
Total	94 402 036	91 852 036

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs ».

Palais de la découverte :

	AE	CP
Fonctionnement	14 760 949	14 760 949
Investissement	4 500 000	4 500 000
Total	19 260 949	19 260 949

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs ».

ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	35 694 889	2 784 068	38 478 957
Crédits de paiement	35 694 889	2 784 068	38 478 957

EFFECTIFS

Numéro et intitulé de l'action	ETPT	Filière administrative	Filière technique et enseignement	Filière surveillance	Filière scientifique
04 Recherches transversales et pilotage du programme	522	30			492
Part sur les effectifs du programme / de la filière	100,0%	100,0%			100,0%

Ces effectifs recouvrent les personnels des 4 corps de recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) et les contractuels « recherche ». Ils sont affectés pour un tiers dans les directions d'administration centrale et leurs services à compétence nationale (principalement à la direction des musées de France, à la direction de l'architecture et du patrimoine et à la délégation au développement et aux affaires internationales). Les deux tiers des effectifs servent dans les services déconcentrés, principalement au sein des conservations régionales des monuments historiques, et de façon croissante dans les écoles du ministère.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	647 034	647 034
Subventions pour charges de service public	25 812	25 812

Les subventions pour charges de service public :

	AE	CP
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	0,03	0,03

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel :

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 sont dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloques, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des collections numérisées (Patrimoine numérique).

	AE	CP
DDAI : réalisation et valorisation de recherches sur la socio-économie de la culture et les industries culturelles. Publications papier et sur support électronique des résultats de la recherche. Valorisation en ligne de la recherche (sites professionnels et grands publics)	0,65	0,65

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	2 111 222	2 111 222

Les crédits d'intervention de l'action 4 sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la culture et de la communication (recherches sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherches sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre des programmes de recherche propre aux besoins de la recherche culturelle à moyen termes (4 ans) ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens. Des crédits seront aussi consacrés aux investissements du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) à hauteur de 105 823 € en AE=CP.

	AE	CP
Accord cadre CNRS/MCC : l'accord a été renouvelé en mai 2008 pour une période de 4 ans. En 2008, il permet de soutenir 35 unités mixtes de recherche et 32 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	1,00	1,00
Autres structures de recherche : établissements publics, universités, grandes écoles... Projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine...	1,11	1,11
TOTAL	2,11	2,11

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			114 320 412	111 770 412	116 496 412	113 946 412
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			114 320 412	111 770 412	116 496 412	113 946 412

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1^{er} janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		609	522
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	48	35	14
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 120		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		1 187	1 207
dont sous plafond d'emplois opérateurs		1 187	1 207
dont hors plafond d'emplois opérateurs			

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP (2)			Rémunérés par le programme ETPT (1)	Rémunérés par les opérateurs ETP		
		ETPT	ETP	Effectifs		"sous plafond"	"hors plafond"	Total		"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
CSI - Cité des sciences et de l'industrie	48	920			35	963		963	14	984		984
Palais de la découverte		200				224		224		223		223
Totaux	48	1 120			35	1 187		1 187	14	1 207		1 207

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CSI - CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Missions

Les missions fondamentales de la Cité des sciences et de l'industrie s'articulent autour de deux axes :

- **la diffusion scientifique** : la Cité entreprend de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions. Elle développe une offre diversifiée d'expositions permanentes et temporaires pour tous les publics, des conférences et des débats scientifiques, la mise à disposition de ressources documentaires, notamment à travers la médiathèque et la Cité des métiers, une programmation cinéma 3D et grand écran (à la Géode, dont elle est l'actionnaire majoritaire) et l'organisation de spectacles et d'événements culturels nationaux, tels que la fête de la science. La Cité participe activement, à travers son Plan d'action régionale, à la diffusion sur l'ensemble du territoire national d'une offre étendue de produits muséologiques de qualité. La Cité est aussi active à l'international (édition scientifique, partenariat avec TV5, soutien à la francophonie, vente ou prêt d'expositions à l'étranger, etc).
- **la médiation scientifique** : toutes ces activités sont accompagnées par des animations confiées à des médiateurs scientifiques dans les espaces, et complétées par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou d'accompagnement à la visite. La Cité contribue également à la diffusion de la culture scientifique et technique par son activité de co-édition d'ouvrages de vulgarisation.

Action de rattachement

La Cité des sciences est rattachée à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRE). A ce titre elle concourt à l'objectif n°3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique. Par ailleurs la Cité des sciences participe également à l'objectif de développement d'un accès équitable à la culture à travers l'action 4 « action en faveur des publics spécifiques » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission Culture.

Etat de la contractualisation

Etablissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère de la culture et de la communication (DDAI) et du ministère en charge de la recherche, la Cité des Sciences a signé le 1er novembre 2006 un contrat de performance pour les années 2006-2008 qui s'articule autour de trois grands axes stratégiques :

- 1- Rester à la pointe de l'offre de culture scientifique et technique en travaillant d'une part sur la qualité de l'offre en l'enrichissant de médiation et d'animation et d'autre part sur son renouvellement en actualisant les surfaces d'exposition
- 2- Accueillir un public plus large et plus nombreux en développant l'attractivité de son offre et son accessibilité à tous les publics et notamment les plus éloignés de la culture et des sciences.
- 3- Rechercher la performance économique et sociale en augmentant la part de ressources propres et la compétence de ses salariés.

Un nouveau contrat sera établi une fois que le rapprochement avec le Palais de la découverte sera effectif, courant 2009.

Présentation budgétaire et justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 48,5 % du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 940 ETPT. Les crédits de fonctionnement sont concentrés sur l'entretien et l'exploitation du bâtiment (35%), sur les offres culturelles (19,1%), l'accueil du public et la communication (14,7%), alors que la masse salariale est principalement affectée à l'offre culturelle (40,6%). En matière d'investissement, 91,3% du budget sont consacrés à l'offre culturelle (expositions en particulier) l'accueil du public et à l'entretien du bâtiment.

Hors subventions, les ressources de la CSI représentent 19,1 M€, soit 18 % du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 8,77 M€ soit 45,9% des ressources propres de la CSI. Les locations d'espaces et les autres services apportent 6 M€ soit 31,4% des ressources propres, le reste de ressources propres soit 4,33 M€ provient des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	BP 2008
Part des charges de personnel/dépenses du compte de résultat	48,46 %
Part de la subvention de l'État dans les charges du compte de résultat	80,31 %
Coût d'un jour de fonctionnement	280 K€
Part de l'investissement pris en charge par l'État	50,44 %

Perspectives 2009

En 2007, la Cité a franchi pour la troisième année consécutive le seuil de 3 millions de visiteurs et se place parmi les musées les plus fréquentés (4^{ème} derrière le Louvre, le centre Pompidou et le château de Versailles). Cette performance s'explique par l'attractivité de ses expositions temporaires mais aussi par le regain de vitalité des espaces rénovés. La rénovation, débutée en 2005, s'est poursuivie en 2008 et continuera en 2009 avec notamment la médiathèque et la deuxième tranche de rénovation de la Cité des enfants.

Le démarrage des travaux de rénovation de l'accueil débiteront également en 2009 avec la tranche Nord du chantier. Les études de définition architecturale préalables ont été menées depuis 2007. Ces travaux permettront d'accroître l'attractivité dans les années à venir et de répondre aux exigences des visiteurs.

Le plan de rénovation technique du bâtiment, présenté aux tutelles en 2002, se poursuivra avec notamment la rénovation des ascenseurs les travaux de peinture et la remise aux normes de sécurité incendie.

Enfin, les travaux relatifs à la convention d'occupation temporaire de la 4^{ème} travée du bâtiment avec l'opérateur privé « Apsys », qui devrait être signée au 4^{ème} trimestre 2008, débiteront en 2009 pour une exploitation en 2011. Cet espace, resté inoccupé depuis l'inauguration du site, accueillera un pôle de commerces et de loisirs culturels grand public sur le thème de la convergence numérique et du cinéma.

L'année 2009 sera également celle du regroupement entre la Cité et le Palais de la découverte en un seul opérateur national présent sur deux sites. Ce regroupement a été préconisé par le conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 (voir détail des objectifs de la fusion dans la fiche Palais de la découverte).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique	86 999	88 957	93 740	92 780	94 402	91 852
Subventions pour charges de service public	86 999	88 957	93 740	92 780	94 402	91 852
Totaux	86 999	88 957	93 740	92 780	94 402	91 852

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	50 121	51 467	Ressources de l'État	84 025	84 745
Fonctionnement	67 793	54 399	- subventions de l'État	84 025	84 745
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	614	2 340
			Ressources propres et autres	38 872	19 106
Total des dépenses	117 914	105 866	Total des recettes	123 511	106 191
Résultat : bénéfice	5 597	325	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	123 511	106 191	Total équilibre du CR	123 511	106 191

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	12 431	5 604
Investissements	14 688	15 929	Ressources de l'État	4 759	8 035
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	1 551	2 290
Total des emplois	14 688	15 929	Total des ressources	18 741	15 929
Apport au fonds de roulement	4 053		Prélèvement sur le fonds de roulement		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	920		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		963	984
dont emplois sous plafond opérateurs		963	984
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	48	35	14
dont emplois rémunérés par l'État par le programme	48	35	14

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

En 2008, le plafond d'emplois de la CSI voté lors du budget prévisionnel (940 ETPT) a été augmenté en cours de gestion de 7,5 ETPT (soit 22 ETP) correspondant à la transformation de mises à disposition par l'Education nationale en détachements. Une seconde vague de transformations (21 ETP) est prévue en 2009 à hauteur de 22 ETPT, y compris l'effet report des transformations de 2008. En parallèle, le plafond de l'établissement est diminué de 6 ETPT en 2009 dans le cadre de la participation de la CSI à l'effort de maîtrise des emplois publics (non remplacement des départs à la retraite). Le plafond d'emplois 2009 est donc porté à 963 ETPT (984 ETP).

Concernant les emplois rémunérés par l'Etat, il s'agit d'emplois rémunérés par le ministère de l'Education Nationale dans le cadre de conventions de mises à disposition (ces emplois sont décomptés dans le plafond d'emplois du ministère de l'Education nationale).

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Missions

La mission fondamentale du Palais de la découverte est de participer à la formation culturelle de toutes les catégories de la population dans le domaine des sciences et de leurs applications. Son activité se décline en quatre axes :

- **la diffusion** de la culture scientifique, par une approche singulière mettant le public en contact avec les sciences fondamentales, grâce à de véritables expériences scientifiques et des phénomènes réels mis en scène par une médiation humaine ;
- **la production** d'événements à vocation scientifique tels que la fête de la science qui se décline sur tout le territoire national ;
- **l'édition** scientifique, à travers la revue « découverte » qui constitue un important support d'information et de vulgarisation scientifique ainsi que par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou accompagnement à la visite ;
- **la formation** scientifique initiale et continue, par l'organisation d'exposés à destination des groupes scolaires et par la formation d'enseignants.

Action de rattachement

Le Palais de la découverte est rattachée à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs). A ce titre, il concourt à l'objectif n°3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique.

Nature des liens avec l'opérateur / orientations stratégiques

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), placé sous la tutelle du ministère en charge de la recherche, le Palais de la découverte présente aujourd'hui la particularité d'être positionné dans un programme budgétaire dont la responsabilité est confiée à un acteur distinct de son ministère de tutelle. L'établissement ne s'est donc pas encore engagé dans une démarche de contractualisation.

Cette particularité, qui impliquait des difficultés dans le pilotage de l'établissement, sera supprimée dans le cadre de la fusion entre le Palais de la découverte et la Cité des sciences, effective courant 2009, portant création d'un nouvel établissement public qui restera placé sous une double tutelle.

Présentation du budget/ Justification au 1er euro

La masse salariale représente 50,39% du budget.

Hors subventions et reprises sur provisions, les ressources du Palais représentent 3,05 M€, soit 16,16% du total des produits déduit des reprises. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 2,45 M€ soit 80,85 % des ressources propres du Palais. Le reste des ressources propres soit 0,58 M€ provient des recettes de location d'espace et des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	BP 2008
Part des charges de personnel/dépenses du compte de résultat	50,39 %
Part de la subvention de l'État dans les charges du compte de résultat	71,75 %
Coût d'un jour de fonctionnement	57 636 €
Part de l'investissement pris en charge par l'État	86,1 %

Perspectives 2009

L'année 2009 sera marquée principalement par le regroupement du Palais avec la Cité des Sciences et de l'Industrie décidé lors du Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007. La fusion des deux établissements devrait être effective en 2009.

Comme le précise la lettre des ministres de la culture et de la recherche du 29 mai 2008 adressée aux président et directeur de chaque établissement, l'objectif de ce regroupement est de renforcer la qualité et la complémentarité des offres culturelles, grâce aux économies d'échelle et aux synergies possibles entre les deux établissements. Le projet scientifique et culturel sera établi conjointement par les deux établissements afin de se nourrir de leurs cultures complémentaires.

Le nouvel établissement sera implanté sur deux sites conformément aux arbitrages rendus, au Grand Palais et au Parc de la Villette.

L'année 2009 sera également marquée par une subvention exceptionnelle de 4,5 M€ en CP et en AE de façon à permettre le financement de la « petite translation » et de la poursuite du plan de mise en sécurité du Palais débuté au second semestre 2008. La « petite translation », approuvée par le décret du 19 septembre 2007, correspond à une modification des surfaces actuellement affectées au Palais de la découverte, destinée à libérer le Salon d'Honneur à la demande de l'Etablissement public du grand palais des Champs Elysées. Les surfaces attribuées au Palais de la découverte en compensation du Salon d'honneur sont d'une surface équivalente, soit environ 1.800 m2 dans lesquels seront créés 1.000 m2 d'expositions sur un seul grand espace où sera implanté le nouveau plateau « Matières ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique	15 945	15 945	17 850	16 260	19 260	19 260
Subventions pour charges de service public	15 945	15 945	17 850	16 260	19 260	19 260
Totaux	15 945	15 945	17 850	16 260	19 260	19 260

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	10 189	10 737	Ressources de l'État	16 359	15 484
Fonctionnement	9 311	10 572	- subventions de l'État	16 359	15 484
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	849	25
			Ressources propres et autres	3 184	4 630
Total des dépenses	19 500	21 309	Total des recettes	20 392	20 139
Résultat : bénéfice	892		Résultat : perte		1 170
Total équilibre du CR	20 392	21 309	Total équilibre du CR	20 392	21 309

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement		1 846	Capacité d'autofinancement	2 981	
Investissements	874	339	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	874	2 185	Total des ressources	2 981	
Apport au fonds de roulement	2 107		Prélèvement sur le fonds de roulement		2 185

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	200		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		224	223
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>		224	223

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Exprimé en ETPT, le plafond d'emplois du Palais de la découverte s'élève à 224 en prévision 2008 et 223 en prévision 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

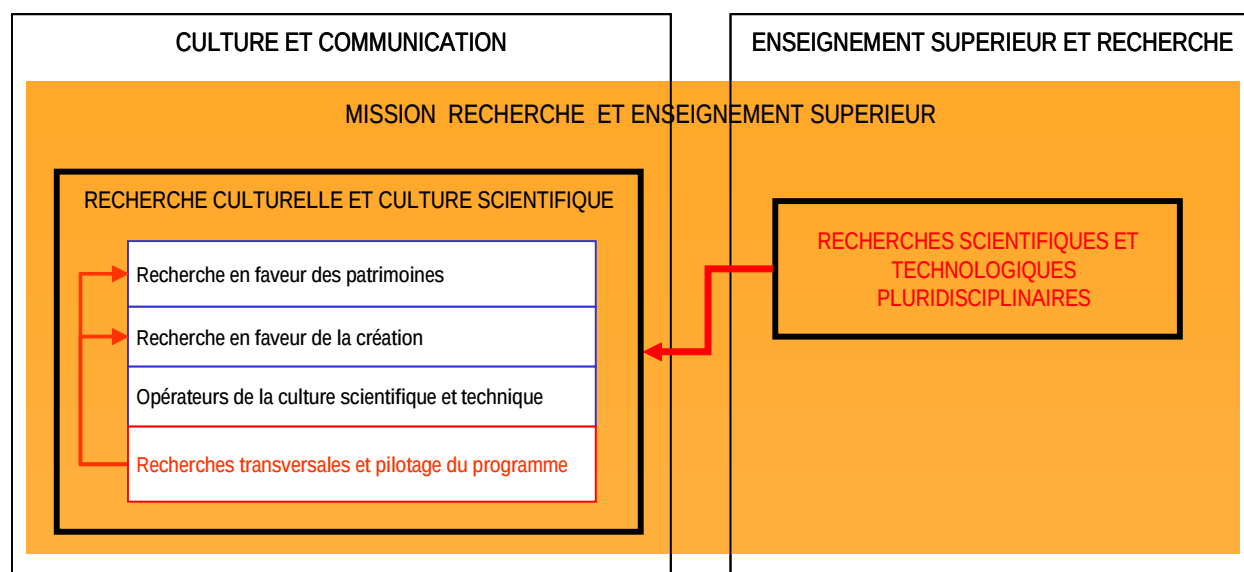
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche en faveur des patrimoines	6 962 105	+29 606 763		+36 568 868	+40 221 670
Recherche en faveur de la création	2 078 827	+8 872 194		+10 951 021	+12 053 139
Opérateurs de la culture scientifique et technique	111 112 985		+5 203 000	+116 315 985	+123 370 375
Recherches transversales et pilotage du programme	38 478 957	-38 478 957		0	0
Totaux	158 632 874	0	+5 203 000	163 835 874	175 645 184

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-5 203 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-5 203 000

OBSERVATIONS**DÉVERSEMENTS INTERNES :****Justification du déversement :**

L'action n°4 « Recherches transversales et pilotage du programme » est une action transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création. Elle comprend en effet :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles,
- des crédits de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire,
- des crédits de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville »,
- des crédits de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ,
- des crédits pour la valorisation des travaux de la recherche.

A ce titre et afin de mieux évaluer l'effort de recherche du ministère dans les domaines du patrimoine et de la création, cette action est donc déversée a posteriori sur l'action 1 « recherche en faveur des patrimoines » et sur l'action 2 « recherche en faveur de la création ».

Nature des crédits déversés :

Les crédits de l'action 4 du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » se répartissent comme suit :

1 – Personnel (Titre 2) : il s'agit des crédits des services déconcentrés chargés de la recherche et ceux des services centraux dont l'activité est exclusivement liée au pilotage du programme 186 et aux recherches transversales.

2- Fonctionnement (Titre 3) : il s'agit des crédits dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloque, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des fonds numérisés.

3 – Intervention (Titre 6) : ces crédits sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère (recherche sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherche sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens.

Modalités de déversement :

L'action n°4 « Recherches transversales et pilotage du programme » a été répartie entre les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et n°2 « Recherche en faveur de la création » au prorata du coût direct de ces actions l'une par rapport à l'autre.

DÉVERSEMENTS EXTERNES :**Justification du déversement :**

Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés par le ministère chargé de la recherche vers l'action 3 du programme 186 : action en faveur des opérateurs de la culture scientifique et technique compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Nature des crédits déversés :

Les crédits relatifs aux actions de diffusion de la culture scientifique et technique regroupées dans l'action 4 du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », de la mission « recherche et enseignement supérieur » se répartissent comme suit :

Les crédits de fonctionnement (Titre 3) sont dédiés à des études, des manifestations et événements favorisant les contacts entre les scientifiques, ainsi qu'un budget spécifique pour l'organisation de la fête de la science.

Les crédits d'intervention (Titre 6) portent sur le financement des centres de culture scientifique, technique et industrielle, les aides aux manifestations et événements en régions, les actions relatives à la culture scientifique et technique en milieu scolaire.

Modalités de déversement :

Le ministère de la recherche a déterminé, en accord avec le ministère, la ventilation des crédits de l'action « pilotage et animation » du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » vers l'action « opérateurs de la culture scientifique et technique » du Programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique ».

Il est à noter qu'aucun opérateur du programme « recherche culturelle et culture scientifique » n'ayant été repertorié parmi les bénéficiaires des appels d'offres de l'ANR en 2007, aucun déversement en provenance de l'action ANR n'est à signaler.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

La ventilation externe des crédits issus du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » conduit à une augmentation de 3,3% des crédits du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».

Le poste principal du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. L'action n°3 « Opérateurs de la culture scientifique du programme » représente en effet environ 70,1% des crédits du programme en crédits directs et 71% des crédits du programme en crédits complets, et ce, avant comme après re-ventilations.

Pour les crédits ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, après re-ventilation, l'action n°1 « Recherche en faveur des patrimoines », pèse 22,3% des crédits du programme, contre 4,4% avant re-ventilations au sein du programme. Les crédits relatifs à la création restent, quant à eux, minoritaires passant de 1,3% à 6,7% du programme.

L'action n°4 relative aux recherches transversales et pilotage du programme qui représente 24,3% des crédits directs du programme est entièrement déversée vers les actions relatives à la recherche en faveur des patrimoines et de la création.

PROGRAMME 142

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

MINISTRE CONCERNÉ : MICHEL BARNIER, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	664
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	666
Présentation du programme et des actions	670
Objectifs et indicateurs de performance	675
Justification au premier euro	677
Opérateurs	691
Analyse des coûts du programme et des actions	702

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le pilotage du programme 142 s'articule autour de trois objectifs principaux. Deux portent spécifiquement sur l'enseignement supérieur agricole et consistent, d'une part, à assurer l'excellence scientifique des formations et l'adaptation aux attentes des secteurs professionnels, ces aspects se traduisant par un haut niveau d'insertion professionnelle et, d'autre part, à optimiser les coûts.

Le troisième objectif s'intéresse au domaine de la recherche et vise à orienter une partie de cette activité de sorte qu'elle vienne en appui aux politiques publiques conduites par les décideurs du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP). En pratique, ces travaux peuvent s'inscrire aussi bien dans les grandes priorités politiques établies au niveau national que dans le cadre d'orientations locales, conduites par les services déconcentrés, pour la mise en œuvre des missions du MAP, en particulier dans les domaines sanitaire, environnemental et de l'aménagement.

Les leviers d'action identifiés à cette fin s'appuient principalement sur un important programme de réorganisation et de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles, initié en 2005. Dans un premier temps, la démarche a consisté à créer 7 pôles de compétences, ou, pour deux établissements, l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) et l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB), à s'engager dans une « politique locale de site ». Ces opérations rassemblent au plan local les structures de recherche et d'enseignement supérieur agricoles pour développer les synergies entre recherche et formation, assurer l'excellence scientifique, renforcer les capacités d'innovation et accroître la visibilité internationale de l'enseignement et de la recherche agricole.

Les premiers travaux ont consisté à identifier et définir les thématiques emblématiques sur lesquelles se positionne chaque pôle, de sorte à pouvoir ensuite renforcer les synergies entre les partenaires du pôle sur ces sujets. Parallèlement, les établissements d'enseignement se regroupent, toujours en suivant ces objectifs d'excellence et de visibilité, pour constituer des « grands établissements ». Au 1er janvier 2007, ont ainsi été créés Agro Paris Tech et Montpellier Sup Agro et, au 1er juillet 2008, Agrocampus Ouest autour d'Angers et de Rennes. Les travaux se poursuivent sur Dijon (rapprochement entre l'École nationale d'enseignement supérieur agronomique -ENESAD- et l'École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation -ENSBANA-, une école de l'Université de Dijon), Nantes (entre l'école vétérinaire et l'École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires -ENITIAA-), ainsi qu'entre l'école nationale vétérinaire de Lyon et l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC).

De plus, en 2008, une nouvelle vague de contractualisation avec certaines écoles permet de décliner plus finement les leviers d'actions du programme au niveau du contrat d'objectifs de chaque école. Le dispositif comprendra des outils de suivi permettant de connaître l'évolution dans le temps des critères qui concourent à la réalisation des objectifs du programme.

En matière de recherche et de développement en appui aux politiques publiques, le pilotage du programme s'exerce à travers des dispositifs de conventionnement. La mise en œuvre est ensuite orientée et suivie par des comités techniques ou de pilotage. Cette organisation permet de définir les thématiques de recherche et de développement à retenir pour l'appui aux politiques publiques. L'objectif est également que cette activité spécifique de recherche et de développement s'exerce de manière suffisante pour répondre aux besoins des décideurs publics. Mais il s'agit également de maintenir l'équilibre entre la recherche dédiée aux acteurs économiques et celle venant en appui des politiques publiques. L'indicateur retenu a précisément vocation à suivre cet objectif.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international
INDICATEUR 1.1	Taux d'insertion des diplômés
OBJECTIF 2	Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service
INDICATEUR 2.1	Dépense moyenne de formation par catégorie de formés
OBJECTIF 3	Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques et au développement
INDICATEUR 3.1	Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques et au développement

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Enseignement supérieur	162 953 508	49 926 736	37 954 000	250 834 244	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	3 743 994	27 934 505	11 900 000	43 578 499	
Totaux		166 697 502	77 861 241	49 854 000	294 412 743	

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	FDC et ADP attendus en 2009
01	Enseignement supérieur	162 953 508	53 366 737	37 954 000	254 274 245	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	3 743 994	27 934 505	11 900 000	43 578 499	
Totaux		166 697 502	81 301 242	49 854 000	297 852 744	

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Enseignement supérieur	157 078 469	46 948 837	31 600 000	235 627 306	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	2 557 539	27 413 373	12 932 526	42 903 438	
Totaux		159 636 008	74 362 210	44 532 526	278 530 744	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	Prévisions FDC et ADP 2008
01	Enseignement supérieur	157 078 469	48 548 031	31 600 000	237 226 500	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	2 557 539	27 413 373	14 773 332	44 744 244	
Totaux		159 636 008	75 961 404	46 373 332	281 970 744	

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007	Ouvertes en LFI pour 2008	Demandées pour 2009	Consommés en 2007	Ouverts en LFI pour 2008	Demandés pour 2009
Titre 2. Dépenses de personnel		159 636 008	166 697 502		159 636 008	166 697 502
Rémunérations d'activité		96 137 482	100 135 090		96 137 482	100 135 090
Cotisations et contributions sociales		62 068 267	65 586 533		62 068 267	65 586 533
Prestations sociales et allocations diverses		1 430 259	975 879		1 430 259	975 879
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		74 362 210	77 861 241		75 961 404	81 301 242
Subventions pour charges de service public		74 362 210	77 861 241		75 961 404	81 301 242
Titre 6. Dépenses d'intervention		44 532 526	49 854 000		46 373 332	49 854 000
Transferts aux ménages		8 600 370	10 400 000		8 600 370	10 400 000
Transferts aux entreprises		546 294	500 000		546 294	500 000
Transferts aux autres collectivités		35 385 862	38 954 000		37 226 668	38 954 000
Totaux		278 530 744	294 412 743		281 970 744	297 852 744

DÉPENSES FISCALES¹⁴

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2009 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2009. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2009 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
300201	Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2002 - CGI : 206-5</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales¹⁵		0	0	0

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre pour 2007	Chiffre pour 2008	Chiffre pour 2009
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Impôt sur le revenu <i>Objectif : Développer l'enseignement supérieur</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 1 041 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater F</i>	170	175	180
Coût total des dépenses fiscales		170	175	180

¹⁴ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

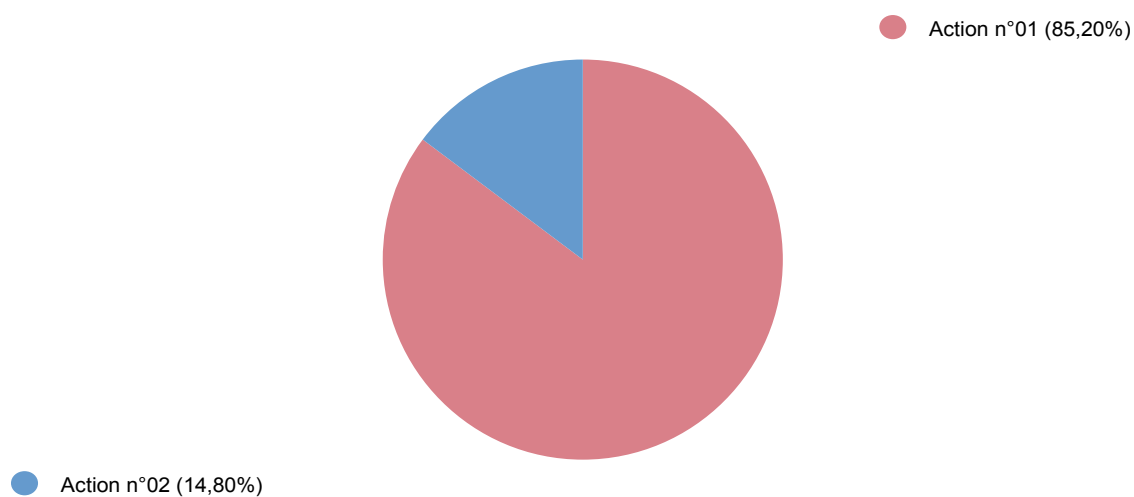
¹⁵ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Enseignement supérieur	250 834 244	254 274 245
02	Recherche, développement et transfert de technologie	43 578 499	43 578 499
Totaux		294 412 743	297 852 744

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

L'action 1 du programme (« Enseignement supérieur ») est décomposée en quatre sous-actions : enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, enseignement supérieur privé, aides aux étudiants (public et privé).

L'enseignement supérieur long agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage est constitué, au 1er janvier 2008, par un réseau de 22 établissements (15 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 13.000 étudiants. Ils sont répartis en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation d'enseignants). Ils forment des docteurs vétérinaires et des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire, de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Leur activité de recherche est reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et, au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Les établissements sont aujourd'hui organisés autour de 7 pôles de compétence, identifiés en 2005 et 2006. Sur une même zone géographique, un pôle regroupe les compétences en formation, en recherche et développement et en sciences et technologies du vivant.

En s'appuyant sur cette organisation territoriale, le MAP poursuit une politique définie selon 4 axes pour l'enseignement supérieur agricole :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole public.

Dans le cadre de l'action 2 du programme (« Recherche, développement, et transfert de technologie »), les interventions du MAP portent sur :

1) la recherche finalisée en appui aux politiques publiques, pour laquelle le MAP assure :

- le financement d'organismes sous cotutelle : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) pour des missions d'appui scientifique et technique ;
- l'attribution de soutiens de programmes aux unités propres des établissements d'enseignement supérieur et aux unités mixtes avec les organismes de recherche et les universités.

2) Le développement agricole, avec :

- l'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA - Association de coordination technique agricole) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA - Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire), en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;
- le financement d'actions de recherche en matière de sélection végétale et dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments (notamment les actions inscrites dans les Contrats de projets Etat-Régions) ;
- la mise en place de réseaux thématiques qui favorisent les partenariats entre l'enseignement technique, la recherche, l'enseignement supérieur et les professionnels, notamment dans le cadre des licences professionnelles.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Enseignement supérieur
- ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 **85,2 %**
Enseignement supérieur

Les effectifs de l'enseignement supérieur agricole long relevant du MAP sont passés de 10 692 étudiants en 1997-98 à 13 034 étudiants en 2007-2008, ce qui représente pour cette période une hausse de 22 %.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs en 1997-1998 et en 2007-2008 par type de formation :

Famille de formations	1997-1998	2007-2008
I. Enseignement public	7 255	8 242
Écoles d'ingénieurs agronomes (ENSA)	2 562	3 015
Écoles d'ingénieurs des travaux (ENIT et assimilées)	2 024	2 666
Écoles vétérinaires (ENV)	2 244	2 207
Formation de paysagistes	178	214
Formation d'enseignants	247	140
II. Enseignement privé	3 437	4 792
Écoles d'ingénieurs en agriculture	3 437	4 792
Total I et II	10 692	13 034

Les principaux financements mobilisés par l'État en faveur de l'enseignement supérieur agricole sont attribués selon les modalités décrites ci-dessous.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

La dotation est établie sous forme d'une contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur. Le contrat, établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. Une première vague de contrats est renouvelée en 2008, sur la base d'un document d'orientation stratégique diffusé aux établissements en 2007.

La DGER a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires... Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômés de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

Formation initiale des agents de l'État

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Enseignement supérieur privé

Le financement de l'enseignement supérieur agricole privé résulte des dispositions du décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003 relatif aux contrats entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur privé. Cependant, le dispositif juridique en vigueur, fixé par les articles R. 813-63 à R. 813-70 du code rural, ayant démontré ses limites dans le contexte budgétaire actuel, il est envisagé de fixer un nouveau cadre de contractualisation. Le nouveau dispositif réglementaire qui sera mis en place intégrera un volet contractuel financé en partie sur des objectifs étayés par des indicateurs de performance. Le contrat comprendra

une part fixe, dont l'objet est de financer tout ou partie des filières de formation, et une part variable correspondant au soutien des équipes de recherche, qui prendra effet dès 2009.

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le Code de l'Éducation et le Code Rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Une stricte parité est observée avec les étudiants relevant des ministères de l'éducation nationale, d'une part, et de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

ACTION n° 02

Recherche, développement et transfert de technologie

14,8 %



Cette action se partage entre l'appui à la recherche, d'une part, et les aides au transfert de technologie et au développement agricole, d'autre part.

Appui à la recherche :

Outre les crédits de rémunération des personnels mis à disposition du CEMAGREF (missions d'appui scientifique et technique au MAP), les moyens mobilisés concernent les subventions aux établissements publics de recherche et les aides à la formation par la recherche.

Le MAP assure la cotutelle d'organismes exerçant des missions de recherche : l'INRA et le CEMAGREF.

Le Ministère participe à la définition de la politique de recherche de l'INRA et du CEMAGREF, notamment par le biais des contrats quadriennaux, pour qu'une réponse optimale soit apportée à des problèmes scientifiques et techniques, mais aussi qu'un appui aux politiques publiques soit réalisé.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, un peu moins de 10 % des étudiants sont amenés à suivre une formation par la recherche pour compléter leur formation initiale. Le plus souvent, cette formation par la recherche est dispensée au sein d'unités labellisées, bénéficiant d'un soutien de programme, soit relevant en propre des établissements d'enseignement supérieur, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des UMR.

Transfert de technologie et développement agricole :

Les financements concernent principalement les instituts et centres techniques agricoles et de l'industrie agroalimentaire.

A ce titre, le MAP mène une politique incitative en attribuant des crédits à l'ACTA et à l'ACTIA. En contrepartie, ces têtes de réseaux élaborent des plans d'orientation stratégique.

Conformément aux recommandations du Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) dans son rapport 2004 au chapitre « recherche agronomique », ces crédits sont essentiellement destinés à renforcer le rôle d'interface des instituts et centres techniques entre la recherche finalisée et les professionnels. Ils permettent de soutenir et de conforter les structures qui, après évaluation, auront démontré la qualité de leurs programmes et de leurs résultats. Ceci inclut leur implication dans les diverses formes de partenariat que promeut le MAP pour améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (pôles de compétence, unités mixtes technologiques, projets transversaux à plusieurs filières de production...).

Ces crédits financent également des opérations dans les domaines de la sélection végétale et de la qualité et de la sécurité des aliments.

Le caractère appliqué des travaux de recherche financés est particulièrement souhaité. Enfin, ces crédits contribuent aux transferts de technologie effectués par les Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), regroupant la formation scolaire en lycée, la formation pour adulte, la formation par apprentissage, une exploitation agricole, et parfois, un atelier technologique, notamment dans le cadre de la mission d'animation des territoires ruraux que leur confie la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

L'efficacité socio-économique de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire est appréciée, notamment, par le taux d'insertion professionnelle. Ce taux est mesuré par une enquête 3 mois après la sortie du cursus.

Une insertion aussi rapide suppose une embauche quasiment immédiate après l'obtention du diplôme. C'est donc un indicateur contraignant qui se justifie par le fait qu'il s'agit de formations de haut niveau et adaptées aux besoins des employeurs.

Pour compléter cet indicateur, la DGER réalise, tous les quatre à cinq ans, une enquête complémentaire d'insertion 4 ans après l'obtention du diplôme.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Taux d'insertion des diplômés à 3 mois	%	74,7	75,1	66,5	75,2	75,3	75,5

Précisions méthodologiques :

Sources des données : données transmises à la DGER après l'enquête annuelle effectuée par les écoles auprès des étudiants diplômés.

Explications sur la construction de l'indicateur : le taux d'insertion est mesuré par une enquête 3 mois après la sortie du cursus de formation. L'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi 3 mois après la sortie et la population totale des diplômés de la même année qui ont recherché un emploi ; il s'agit donc d'un taux d'activité net, hors poursuite d'études et volontariat international.

Le chiffre de la prévision 2008 avait été établi à partir de données 2006 provisoires, qui s'établissaient alors à 65 %. En effet, une nouvelle méthodologie d'enquête a été mise en place à partir des réalisations 2006. Au vu des résultats définitifs des réalisations 2006 et 2007, il est possible d'actualiser la prévision 2008. Il convient toutefois d'observer que ces enquêtes d'insertion courtes présentent par nature une forte variabilité car elles sont, par construction, réalisées sur une période où l'insertion, pour une partie significative des diplômés, est encore peu stabilisée.

OBJECTIF n° 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

Les formations concernées sont celles des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes. Chaque école est traitée séparément. Ensuite, est calculée une moyenne, pondérée par les effectifs des écoles, pour chaque catégorie.

L'objectif est d'optimiser la dépense unitaire de formation en veillant à mieux définir l'allocation des moyens. Ainsi, sous l'effet de plusieurs facteurs (évolution du point d'indice de la fonction publique et du GVT, revalorisation du taux de cotisation au CAS pensions), l'indicateur s'inscrit dans une tendance haussière. Néanmoins, celle-ci peut être en partie contenue, pour les ingénieurs par les regroupements d'établissements intervenus depuis 2007, pour les vétérinaires par la poursuite de l'augmentation de l'effectif des étudiants et la perspective des regroupements d'établissements. La dépense devrait se stabiliser pour les paysagistes compte tenu de la hausse du nombre d'étudiants.

INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Ingénieurs	€	13 265	13 688	13 700	14 000	14 250	14 800
Vétérinaires	€	15 288	16 159	15 600	16 500	16 800	17 450
Paysagistes	€	18 998	17 330	19 000	17 300	17 300	17 300

Précisions méthodologiques :

Sources des données : ces dépenses sont calculées à partir de la grille CERES d'attribution des subventions de fonctionnement et des emplois à chaque école.

Explications sur la construction de l'indicateur : l'indicateur donne la dépense de fonctionnement pour l'Etat des différentes catégories de formés, par année de formation. Il s'agit de la dépense de formation au sens strict : les dépenses de l'Etat pour la recherche, réalisée par les enseignants-chercheurs qui sont en poste dans ces écoles de formation, ne sont pas prises en compte.

Pour les ingénieurs, le calcul des coûts, à partir de l'année 2007, tient compte des regroupements entrés en vigueur au 1er janvier 2007 : les 3 écoles de l'INA PG, l'ENSIA de Massy et l'ENGREF sont devenues Agro Paris Tech ; de même, l'ENSA Montpellier, le CNEARC et le CEP de Florac ont constitué Montpellier Sup Agro.

Les charges salariales sont évaluées en utilisant les coûts standards par catégorie d'agents.

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques et au développement

L'objectif consistant à mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques du MAP porte sur l'action 2 du programme 142. Dans un contexte général tendant à orienter l'emploi des chercheurs vers la recherche académique, l'objectif du MAP est de maintenir l'effet de levier des crédits du programme 142 en faveur de l'appui aux politiques publiques. Cela concerne plusieurs catégories d'opérateurs et de thématiques :

- l'INRA, attributaire de missions d'intérêt général déléguées par l'État et concernant notamment la cartographie des sols, la sélection animale et la sélection végétale ;
- le CEMAGREF, qui effectue par convention des travaux concernant la gestion durable de l'agriculture, des espaces ruraux et de la forêt, le développement des territoires ruraux, les services publics locaux, l'eau, l'agriculture et l'hydraulique de l'espace rural, la qualité des milieux aquatiques, l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants, la santé et la sécurité des opérateurs agricoles, la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments, les systèmes d'information et la traçabilité, la gestion des compétences, la diffusion et le transfert ;
- les établissements d'enseignement supérieur agricole concernant la formation par la recherche ;
- les organismes de développement concernant les interfaces entre la recherche et l'agriculture ainsi qu'entre la recherche et les industries agroalimentaires. Les opérateurs sont les instituts et les centres techniques de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

L'indicateur, qui mesure l'activité consacrée à ce domaine par rapport à l'activité d'ensemble, doit donc s'inscrire dans une perspective de stabilité, plutôt que dans une tendance haussière. En effet, une augmentation durable et significative se ferait au détriment de la recherche académique. Les cibles indiquées permettent de rester dans l'ordre de grandeur des réalisations 2006.

INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques et au développement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Part des chercheurs (en ETP) dont les travaux sont consacrés à l'appui aux politiques publiques	%	24,8	25,9	25	25	25	25
Part des publications consacrées au développement	%	28	24,8	28	25	26	28

Précisions méthodologiques :

Sources des données : rapport annuel des opérateurs par thématiques.

Explications sur la construction de l'indicateur : l'indicateur comprend deux sous-indicateurs :

- l'appui aux politiques publiques, mesuré par la part des ETP de chercheurs dont les travaux sont consacrés à cet appui, rapportée au total des ETP de chercheurs titulaires ;
- l'appui au développement, mesuré par le nombre de publications consacrées à ce thème, rapporté au nombre total de publications.

Commentaires : l'indicateur ne porte pour l'instant que sur les données du CEMAGREF, lequel représente plus de 50 % des crédits de l'action 2 du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Enseignement supérieur	162 953 508	87 880 736	250 834 244	162 953 508	91 320 737	254 274 245
02	Recherche, développement et transfert de technologie	3 743 994	39 834 505	43 578 499	3 743 994	39 834 505	43 578 499
Totaux		166 697 502	127 715 241	294 412 743	166 697 502	131 155 242	297 852 744

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2007	Plafond autorisé pour 2008	Demandés pour 2009	Variation 2009 / 2008	Demandés pour 2009 (y.c. charges sociales)
A administratifs		85	77	-8	6 583 017
A techniques		383	451	+68	32 513 998
B et C administratifs		318	306	-12	13 558 996
B et C techniques		801	782	-19	31 922 615
Enseignants		1 104	1 063	-41	82 118 876
Totaux		2 691	2 679	-12	166 697 502

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	100 135 090
Cotisations et contributions sociales	65 586 533
<i>dont contributions au CAS Pensions</i>	49 196 374
Prestations sociales et allocations diverses	975 879

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

L'évolution du plafond d'emplois entre la LFI 2008 et le PLF 2009 s'explique par :

- le non-remplacement de 10 départs à la retraite de titulaires, avec un impact de – 5 ETPT sur le plafond d'emplois 2009 ;
- le transfert de personnel vers des opérateurs (transfert de 5 ETPT à l'ONF pour la prise en charge de l'arboretum des barres et transfert du poste de directeur au CEMAGREF) : - 6 ETPT.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Le nombre prévu de départs à la retraite est de 70. Les autres mouvements correspondent à des départs en détachement, en disponibilité, à des décès, ...

Ces sorties définitives se font à la date prévisionnelle moyenne du 1^{er} août.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Départs	Date moyenne de sortie (mois)	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	4	8	54 821 €
A techniques	22	8	60 057 €
B-C administratifs	15	8	28 034 €
B-C techniques	38	8	32 255 €
Enseignants	52	8	36 050 €
TOTAL	132		

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les hypothèses de recrutements externes ont été déterminées a minima afin de permettre au ministère de réaliser les suppressions d'emplois prévues en 2009.

Ces entrées se font à la date prévisionnelle moyenne du 1^{er} juillet.

	Arrivées	Date moyenne d'entrée (mois)	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	3	7	43 329 €
A techniques	19	7	42 118 €
B-C administratifs	13	7	24 184 €
B-C techniques	34	7	23 147 €
Enseignants	52	7	23 111 €
TOTAL	122		

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT solde est estimé à 0,55% en 2009, dont +1,93 % de GVT positif et -1,38 % de GVT négatif.

Coûts moyens estimés pour 2009, par catégorie d'emplois, charges comprises hors cotisations au CAS pension, hors prestations sociales (en €)

A administratifs	60 482
A techniques	51 796
B-C administratifs	30 635
B-C techniques	27 882
Enseignants	54 058

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Enseignement supérieur	2 626
02	Recherche, développement et transfert de technologie	53
Total		2 679

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

L'action 01 regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

L'action 02 regroupe les personnels de la recherche.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GENERALES

Le PLF 2009 a été construit avec une hypothèse de valeur moyenne du point fonction publique de 55,0259 €, intégrant une hausse de 0,63%.

L'impact en 2009 de la hausse du point fonction publique est de 4 M€ (ensemble du ministère).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES (MONTANTS HORS CAS) AE = 0,72 M€ CP = 0,72 M€

Les mesures catégorielles mises en œuvre par le MAP ont deux objectifs principaux :

- la reconnaissance de l'engagement des agents et de l'augmentation de leur niveau de qualification et des responsabilités qu'ils exercent dans le cadre de l'effort de réduction d'effectifs mené depuis plusieurs années par le MAP est poursuivie sur la période 2009-2011.

Des plans de requalification pluriannuels contribuent notamment à cet objectif :

1) Plan en faveur des B administratifs : amélioration de l'accès au corps des attachés pour le corps des secrétaires administratifs.

2) Plan de requalification de la filière administrative en catégorie C : amélioration des ratios de promotion au sein de la catégorie C. Commencé en 2004, ce plan a pour objectif de ramener le pied de filière de la catégorie C administrative à 5%.

D'autres mesures en relèvent aussi, telles que la requalification de la filière formation recherche : il est prévu de mettre en œuvre un plan de requalification des adjoints techniques en techniciens de formation et de recherche.

- la levée des freins à la mobilité qui rendent difficiles l'optimisation de l'allocation des moyens humains nécessaires pour soutenir l'effort de réduction et mettre en œuvre les réformes de structure décidées dans le cadre de la RGPP passe en particulier par la poursuite de l'harmonisation indemnitaire notamment entre les secteurs et filières d'emploi du ministère.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du retour aux agents de la moitié des économies liées au non-remplacement de départs, calcul effectué sur la base des ETPT supprimés en 2009 et de l'extension en année pleine de 2008.

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

LES CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 49,2 M€ au titre des personnels civils.

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,39 M€ en 2009.

	Réalisation 2007	LFI 2008	Prévision 2009
Contribution employeur au CAS pensions	38.903.000	46.121.762	49.196.374
<i>dont civils</i>	38.903.000	46.121.762	49.196.374
<i>dont militaires</i>	0	0	0
<i>dont ouvriers d'Etat</i>	0	0	0
Contribution employeur au FNAL	227.728	389.318	385.650

LES PRESTATIONS SOCIALES AE = 975 879 € CP = 975 879 €

Il s'agit de financer les dépenses effectuées au titre des congés de fin d'activité et des congés de longue durée.

L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE AE = 52 500 € CP = 52 500 €**Aides à la famille**

Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant : son montant est de 20,29 € par jour et par enfant ; aucune condition de ressources n'est exigée pour cette allocation.

Séjours d'enfants

Le montant des allocations suivantes est variable en fonction du montant des ressources :

- séjours en centre de vacances avec hébergement,
- séjours en centre de loisirs sans hébergement,
- séjours en maison familiale de vacances et gîte de France,
- séjours dans le cadre éducatif,
- séjours linguistiques.

Enfance Handicapée

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans : son montant est de 143,84 € par mois et par enfant ;
- Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : son montant est de 113,36 € par mois et par enfant ;
- Séjours en centre de vacances spécialisés : l'allocation est de 18,82 € par jour et par enfant.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS**CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)****Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006 :**

Action	CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
01 Enseignement supérieur	2 484 737	0
02 Recherche, développement et transfert de technologie	0	0
Totaux	2 484 737	0

Génération CPER 2007-2013 :

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2008	CP réalisés au 31/12/2008	AE demandés pour 2009	CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
01 Enseignement supérieur	23 210 000	5 440 000	4 370 000	2 994 736	3 170 000	894 736
02 Recherche, développement et transfert de technologie	10 290 000	1 410 000	1 410 000	1 400 000	1 400 000	0
Totaux	33 500 000	6 850 000	5 780 000	4 394 736	4 570 000	894 736

Totaux des crédits de paiement pour ce programme :

CP demandés pour 2009	CP sur engagements à couvrir après 2009
7 054 737	894 736

Action 01 « Enseignement supérieur »

Les crédits sont consacrés aux opérations d'investissements financées au titre des CPER (rénovation et construction de bâtiments) et correspondent à la programmation linéaire des engagements de l'Etat retenue par le MAP.

Pour 2009, la demande vise à :

- solder le maximum d'opérations en cours et ne pas faire peser sur les établissements des risques financiers liés à l'insuffisance de CP,
- adapter les AE à 2,99 M€ correspondant aux engagements de l'Etat dans le cadre des mandats conclus au titre des CPER 2007-2013.

Action 02 « Recherche et transfert de technologie »

Les crédits demandés (1,4 M€ en AE et CP) permettront, d'une part, le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole, en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires.

Le montant de ces bourses sera en principe majoré à hauteur de 50 %, le cofinancement étant apporté par les collectivités régionales.

D'autre part, il s'agira de soutenir l'innovation dans la filière agroalimentaire, grâce au cofinancement avec les collectivités territoriales, de projets de recherche et de développement dans le cadre des CPER.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (1) 278 533 354		CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 (2) 283 246 787			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE demandées pour 2009	CP demandés sur AE antérieures à 2009 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2009	Total des CP demandés pour 2009	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
8 236 153	294 412 743	7 234 737	290 618 007	297 852 744	20 975 124
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (9) 7 334 737
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 (10) 6 184 737
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** (11) = (8) - (9) - (10) 7 455 650

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le montant des engagements non couverts prévisionnel à fin 2009 se décompose en :

- 13 214 210 € d'AE non couvertes en CP sur des dispositifs pluriannuels (subventions aux établissements supérieurs publics HCPER et CPER, conventions de recherche) ;
- 6 M€ de reports de charges prévisibles fin 2009 vis-à-vis des établissements supérieurs privés ;
- 1,76 M€ de reports de charges prévisibles fin 2009 sur les bourses sur critères sociaux (ce report de charges devrait pouvoir être résorbé de 500 000 € chaque année sur la période 2009-2011).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	162 953 508	87 880 736	250 834 244
Crédits de paiement	162 953 508	91 320 737	254 274 245

EFFECTIFS

L'action 01 comprend 2 626 ETPT. Elle regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

Pour cette action, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à 162 953 509 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	49 926 736	53 366 737

Les crédits de l'action 1 sont versés aux 14 établissements publics et aux 7 établissements privés de l'enseignement supérieur agricole pour la réalisation des missions décrites (pour les seuls établissements publics) dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performance du programme. Des éléments de justification complémentaires figurent également dans cette partie.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS : AE : 49 926 736 € CP : 53 366 737€

Fonctionnement des établissements : AE : 20 725 570 € CP : 20 725 570 €

Le MAP a élaboré un système de calcul et de répartition des dotations de fonctionnement finançant la formation initiale et continue diplômante. Le CERES (Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur) repose sur des critères objectifs et quantitatifs.

Les paramètres intervenant dans le calcul sont :

- 8 145 étudiants pris en compte dans le calcul (correspondant à environ 9 000 étudiants accueillis en établissements),
- 335 862 heures de formation nécessaires,
- 223 860 heures assurées par les enseignants-chercheurs et enseignants des établissements publics,
- 561 948 m² de bâtiments d'enseignement et de recherche, dont près d'un quart (127 617 m²) est consacré à la recherche.

Moyens de la contractualisation avec l'État : AE : 12 844 930 € CP : 12 844 930 €

A la différence de la subvention de fonctionnement de base, qui s'appuie sur des critères identiques pour tous les établissements, les paramètres pris en compte dans la contractualisation sont propres à chaque contrat et aux actions définies avec les établissements. Les actions le plus souvent retenues relèvent de la pédagogie, de la vie étudiante, de

la formation continue, de l'international, de la politique scientifique ou de la prise en compte de missions spécifiques confiées à certains établissements (Potager du Roi à l'ENSP, missions d'appui au système éducatif).

Pôles et structures :

AE : 671 000 €

CP : 671 000 €

Certaines structures bénéficient d'un financement en application d'engagements contractuels dans le cadre du soutien à la mise en place des 7 pôles de compétences afin de soutenir la dynamique de leurs développements : 4 d'entre eux regroupent plus de 7 partenaires, 2 plus de 5 et 1 plus de 4 partenaires.

Les actions soutenues visent à développer la visibilité internationale de l'enseignement supérieur agricole sous des thématiques communes "Sciences et techniques du vivant et de l'environnement".

Gestion des étudiants :

AE : 720 000 €

CP : 720 000 €

Les établissements organisateurs des concours étudiants reçoivent une subvention qui s'établit à 80 € par étudiant, soit 720 000 € en 2009 pour 9 000 étudiants.

Gestion des élèves fonctionnaires :

AE : 726 000 €

CP : 726 000 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (ENGREF, ENGEES, ENITA et ENFA) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité et des frais de déplacement en stage.

Missions spécifiques des établissements :

AE : 552 000 €

CP : 552 000 €

Les concours de recrutement des personnels des établissements et la formation continue des enseignants chercheurs font l'objet d'un financement spécifique.

Prévention et santé des étudiants :

AE : 250 000 €

CP : 250 000 €

L'absence de médecine préventive et d'aide sociale dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite qu'un dispositif soit mis en œuvre.

Cette politique de prévention répond à une directive gouvernementale de protection de la jeunesse, les comportements à risque se développant de manière significative dans la population étudiante.

La somme a été calculée sur la base de : 8 300 étudiants et 30 € par étudiant.

Investissements hors CPER :

AE : 7 042 500 €

CP : 7 822 500 €

Les crédits de paiement permettent avant tout le financement de travaux de sécurité (notamment suite à l'intervention des commissions de sécurité), de maintenance des bâtiments ainsi que la mise en œuvre des directives sur leur accessibilité en tant qu'établissements recevant du public.

En 2009, 32 opérations seront financées pour un montant de 7,8 M€.

Projet immobilier « ENVA » :

AE : 3 000 000 €

CP : 3 000 000 €

Il s'agit de remettre à niveau l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, au regard des normes actuelles de sécurité et de recherche.

Pour ce faire, 15 M€ (en AE=CP) sont prévus sur 3 ans pour :

- assurer la remise à niveau de la sécurité pour 3 M€ ;
- reconstruire le laboratoire de nécropsie pour 12 M€.

Sur ces 15 M€, 9 M€ font l'objet d'une dotation supplémentaire en 2009, 2010 et 2011 sur le programme 142, et 6 M€ sont financés par redéploiement entre établissements et par des arbitrages entre les programmes d'investissements prévus.

Investissements CPER :

AE : 2 994 736 €

CP : 5 654 737 €

Les opérations financées dans le cadre des CPER (2^{ème} tranche de la campagne 2007-2013) portent principalement sur la mise aux normes internationales des écoles par la rénovation ou la construction de bâtiments. Le nombre d'opérations engagées devrait être de 8 en 2009.

La dotation en crédits de paiement en 2008 a été destinée à financer en partie les 10 opérations déjà engagées. Les crédits de paiements 2009 permettront d'achever le financement des opérations engagées avant 2008.

Les crédits 2009 seront à la fois réservés au financement des premières tranches d'opérations engagées en 2008 et au lancement des travaux d'études concernant les nouvelles opérations à ouvrir en 2009.

CAS pensions des emplois gagés des établissements du supérieur :

AE : 400 000 €

CP : 400 000 €

Les crédits du programme 142 concernant les "emplois gagés" rémunérés au sein des établissements d'enseignement supérieur sont délégués directement à ces établissements.

Le MAP s'est engagé à résorber par transfert au budget de l'Etat les postes « gagés » de l'enseignement supérieur. Ce plan permet :

- d'apurer une situation juridique complexe et socialement sensible ;
- aux établissements de rétablir leur fonds de roulement (atténuation de charges).

Ce plan prévoit la résorption progressive des 124 emplois par tranche de 20 emplois par an. La dotation 2009 entre dans le cadre de ce plan.

Par ailleurs, en 2009 est transférée sur le programme 149 « Forêt » la subvention allouée à l'Arboretum des Barres, soit 68 000 €, qui était jusqu'à présent versée à partir du programme 142.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	10 000 000	10 000 000
Transferts aux autres collectivités	27 954 000	27 954 000

TRANSFERTS AUX MENAGES

AE : 10 000 000 € CP : 10 000 000 €

Aides aux étudiants :

AE : 10 000 000 € CP : 10 000 000 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de **2 catégories de bourses** :

Les **bourses sur critères sociaux (BCS)** sont attribuées à près de 2 801 étudiants, dont 521 bénéficient de l'exonération des droits de scolarité (échelon 0) et 2 280 se répartissent entre les 6 échelons de bourse.

Les étudiants boursiers se situent majoritairement à l'échelon le plus élevé (échelon 5).

Sur la base d'un taux moyen de 3 106 €, les BCS représentent une dépense de 8 183 400 € pour 2009 (incluant 1,8 M€ au titre de l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale ainsi que 0,17 M€ d'aides d'urgence), auxquels il convient de rajouter 516 600 € au titre de bourses de mérite, soit un montant total **8 700 000 €**.

Les **bourses de coopération internationale (BCI)** bénéficient à environ 2 000 étudiants, soit le quart des inscrits en formation initiale (en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste).

Le montant unitaire moyen de la bourse à l'étranger est fixé à 400 € soit **800 000 €** consacrés aux BCI.

Effectif boursiers enseignement supérieur long par échelon et taux

Effectifs	Éch 0	1er éch	2ème éch	3ème éch	4ème éch	5ème éch	6ème éch	TOTAL
TOTAL 07/08	511	662	302	280	226	667	Créé en 2009	2 648
TOTAL 08/09 + 2% (en évolution)	521	675	308	286	231	680	100	2 801
Valeur échelon 2008 (base calcul pour 2009)	0 €	1 424 €	2 145 €	2 750 €	3 351 €	3 847 €	4 019 €	
Total 2009	0 €	961 542 €	660 746 €	785 400 €	772 473 €	2 617 268 €	401 900 €	6 199 328 €
Exonération droits d'inscription et Sécurité sociale								1 811 000 €
Bourses au mérite 1 800 € x 287 étudiants								516 600 €
Aides d'urgence 2 % du budget global ("Mesures PECRESSE")								173 072 €
TOTAL 2009								8 700 000 €

La dotation 2009 prend en compte le financement des mesures annoncées par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'amélioration des conditions de la vie étudiante.

En 2009, **500 000 €** seront, par ailleurs, consacrés à la résorption partielle des reports de charges que cette action supporte.

La dotation globale pour 2009 s'élève donc à 10 M€, soit une augmentation très significative par rapport à 2008.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE : 27 954 000 € CP : 27 954 000 €

Enseignement supérieur privé :

AE : 24 400 000 € CP : 24 400 000 €

Le financement des établissements privés d'enseignement supérieur agricole sous contrat avec l'État est défini par le décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. Ce dernier prend en compte les paramètres suivants dans le calcul de la subvention :

- obligations annuelles horaires des enseignants (192 heures en 2009),
- volume horaire nécessaire à l'enseignement,
- effectifs des travaux dirigés et des travaux pratiques,
- coût théorique d'un enseignant (Indice majoré 716 * 1,55 * valeur du point = 61 068 €).

La dotation 2009 permet de prendre en compte 3 746 étudiants, soit un volume de 76 800 heures qui entraîne la prise en charge financière de 400 enseignants.

Compte tenu du coût moyen d'un enseignant, le besoin pour 2009 s'établit à 24 400 000 € (AE = CP).

Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) :

AE : 3 554 000 € CP : 3 554 000 €

Le CIHEAM est un organisme multi gouvernemental, avec des centres implantés dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen. En France, l'Institut agronomique méditerranéen (IAM), établi à Montpellier et qui fait partie d'Agropolis, appartient au CIHEAM. Les centres du CIHEAM ont une mission de formation supérieure (niveau Master of Sciences), de recherche et de développement.

Dans le cadre de la RGPP, il a été décidé que les attributions techniques et opérationnelles du MAE (DGCID) seraient transférées aux ministères techniques compétents dans le cadre de leur action à l'international.

Par traité international, la France s'est engagée à doter annuellement le secrétariat général du CIHEAM d'une somme de 477 600 € par an.

En outre, la France doit financer le centre du CIHEAM établi en France, soit l'IAM de Montpellier. La subvention de base de l'IAM est négociée chaque année. Elle est estimée pour 2009 à 3,076 M€.

ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	3 743 994	39 834 505	43 578 499
Crédits de paiement	3 743 994	39 834 505	43 578 499

EFFECTIFS

L'action 02 comprend 53 ETPT. Elle regroupe les personnels de la recherche mis à disposition.

Pour cette action les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à : 3 743 994 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	27 934 505	27 934 505

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLIC

AE : 27 934 505 € CP : 27 934 505 €

CEMAGREF

AE : 23 484 505 € CP : 23 484 505 €

Les moyens demandés serviront au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du MAP et au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement techniques et supérieurs agricoles :

- rémunérations d'emplois de personnel technique et administratif et de personnels mis à disposition ;
- subvention pour le soutien de base aux activités de recherche et d'appui aux politiques publiques.

A. Mesures d'emplois

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le CEMAGREF et l'État, signé le 10 février 2005.

B. Financement du fonctionnement et des activités scientifiques et techniques**1) Fonctionnement**

La subvention doit permettre le financement des actions de formation continue et d'action sociale des agents.

2) Financement des activités scientifiques et techniques

Le contrat quadriennal prévoit que l'État accompagnera les dotations de soutien de base « en tenant compte de l'ensemble des effectifs permanents, quelle que soit leur origine ».

Pour 2009, l'impact de la revalorisation du taux de contribution aux charges de pension civile (de 50 à 60 % au 1^{er} janvier 2009, soit un coût estimé à 900 000 €) est pris en compte sur le programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la MIREs.

INRA**AE : 2 950 000 € CP : 2 950 000 €**

Ces crédits sont destinés à couvrir la rémunération de 84 agents qui assurent pour le compte du MAP des missions régaliennes déléguées à l'institut :

- données relatives aux semences destinées à être inscrites au catalogue des variétés végétales,
- système d'information support des schémas de sélection animale,
- inventaire et cartographie des sols.

Pour 2009, l'impact de la revalorisation du taux de contribution aux charges de pension civile (de 50 à 60 % au 1^{er} janvier 2009, soit un coût estimé à 100 000 €) est pris en compte sur le programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la MIREs.

Organismes de développement (têtes de réseaux)**AE : 1 500 000 € CP : 1 500 000 €**

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et à l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) d'un montant de 1 500 000 € en AE et CP. Cette subvention permet à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	400 000	400 000
Transferts aux entreprises	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités	11 000 000	11 000 000

TRANSFERTS AUX MENAGES**AE : 400 000 €****CP : 400 000 €****Equipements scientifiques et bourses de thèses :**

La dotation proposée en PLF 2009 permettra le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires, notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES**AE : 500 000 €****CP : 500 000 €****Recherche appliquée à la sélection végétale**

Le MAP soutient financièrement des projets de recherche, sélectionnés à la suite d'appels d'offres, concernant les semences et les organes de multiplication végétative. Ces projets doivent permettre en particulier d'obtenir des données pour adapter les techniques de production aux besoins de qualité et de quantité exprimés par cette filière. Ces travaux peuvent aussi permettre à l'agriculture conventionnelle de progresser dans des techniques de production de semences et de plants plus respectueuses de l'environnement.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

AE : 11 000 000 €

CP : 11 000 000 €

Formation par la recherche

AE : 4 000 000 €

CP : 4 000 000 €

Les moyens alloués se répartissent en des dotations de soutien à des unités qualifiées, des financements de projets de recherche et développement sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres et des bourses de thèse et de « post-doc ».

Quelques indicateurs peuvent être fournis pour démontrer la forte implication des établissements dans cette démarche :

- 32 masters co-habilités avec l'Université,
- 5 écoles habilitées à délivrer le doctorat,
- 750 étudiants inscrits en formation par la recherche,
- 163 unités de recherche labellisées,
- 350 projets de recherche financés depuis 1998,
- plus de 160 bourses financées depuis 1998,
- plus de 720 cadres scientifiques.

Il doit de plus être signalé que de nombreux chercheurs d'établissements publics, principalement à l'INRA, sont présents dans les écoles.

Le MAP a engagé une réorganisation de son enseignement supérieur. Sept pôles de compétences ont été constitués pour favoriser les collaborations entre les établissements du ministère, les universités, les organismes de recherche et les structures de développement.

Les actions de recherche concernent :

1) les soutiens de programme aux unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole attribués à chaque équipe en fonction du nombre de cadres scientifiques ; le nombre total de cadres scientifiques s'élevant à 814 (dans des établissements tant publics que privés), chacun bénéficiera d'un montant moyen théorique de 3 500 € par an, soit une dépense de **2,849 M€**.

2) le soutien de l'activité des unités de recherche labellisées privées : **0,098 M€** (28 cadres scientifiques x 3 500 €).

3) le financement de la part recherche des contrats quadriennaux d'établissement (aide au développement de l'encadrement doctoral). En 2009, la totalité des établissements ayant signé leur contrat, cette dépense s'élèvera à **1,053 M€**.

Organismes de développement

AE : 4 000 000 € CP : 4 000 000 €

Afin de renforcer le développement d'innovations, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAP établit une procédure de qualification (ou labellisation), associant le ministère chargé de la recherche et des instituts et centres techniques qui s'impliqueront de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

A ce titre, la dotation demandée pour 2009 permettra :

- le financement des différents dispositifs en lien avec la qualification des structures du développement (UMT et RMT pour 1,7 M€ en AE = CP) ;
- la qualification des Instituts agro-industriels (pour 1 M€ en AE=CP).

Sont également demandés 1,3 M€ en AE=CP au titre du rôle d'initiation, d'animation et de coordination joué par l'ACTA et l'ACTIA dans le développement de cette politique qui est un axe stratégique majeur du MAP.

Le rôle des structures "têtes de réseau" (ACTA et ACTIA) pour le soutien des filières agricole et agroalimentaire est ainsi confirmé.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA)**AE : 2 000 000 €****CP : 2 000 000 €**

Une convention a été signée en 2007 entre le MAP et OSEO afin de financer le développement d'un fonds spécifique pour compléter et élargir les actions en faveur des Industries agro-alimentaires (IAA). Ces crédits visent également à soutenir des projets partenariaux de recherche et de développement, sources d'innovation au bénéfice des IAA, qui sont déterminants pour le maintien de la compétitivité des entreprises et qui se concrétisent par le doublement de la dotation en 2009.

Recherche appliquée au domaine agroalimentaire**AE : 1 000 000 €****CP : 1 000 000 €**

L'objectif est de produire des connaissances nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques alimentaires dans un contexte de collaboration entre les scientifiques, les professionnels et les pouvoirs publics. Les actions financées dans le cadre d'appels à projets permettent de développer des partenariats solides entre la recherche publique et la recherche privée et de renforcer le maillage du territoire national par des acteurs locaux de recherche et développement.

Près de 500 000 € d'AE ouvertes au titre des années antérieures doivent être honorées en 2009.

Les AE, non couvertes en CP, sont destinées à initier de nouvelles opérations en 2009 qui se dérouleront sur plusieurs exercices.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			74 362 210	75 961 404	77 861 241	81 301 242
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			22 712 526	24 553 332	24 603 000	23 203 000
Totaux			97 074 736	100 514 736	102 464 241	104 504 242

L'évolution des transferts entre 2008 et 2009 s'explique par le fait que les crédits alloués à la recherche (formation par la recherche HCPER et CPER, organismes de développement) ont été mis en cohérence avec le rythme et les capacités de dépenses des opérateurs.

En revanche, les crédits alloués aux bourses sont en progression, ainsi que ceux en provenance du CAS DAR (programme 776 « nouveau périmètre»), reflétant ainsi la volonté de développer la recherche au travers des appels à projets.

Ces transferts se décomposent en la formation par la recherche (4 M€), les actions dans le cadre de l'ACTA et l'ACTIA (4 M€), les bourses (10 M€), le PNDIAA (2 M€), l'apport du CAS DAR (3M€) et les transferts en provenance du programme 143 (1 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		2 691	2 679
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	2 561	2 691	2 679
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	37		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		872	872
dont sous plafond d'emplois opérateurs		829	829
dont hors plafond d'emplois opérateurs		43	43

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS PRIS EN COMPTE POUR LE PLAFOND D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Prévision 2009			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT	ETP	Effectifs	ETPT (1)	"sous plafond"	"hors plafond"	Total	ETPT (1)	"sous plafond" (3)	"hors plafond" (4)	Total
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	0	37			1	0	43	43	1	0	43	43
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 561				2 690	829	0	829	2 678	829	0	829
Totaux	2 561	37			2 691	829	43	872	2 679	829	43	872

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

(3) Emplois (ETP) sous plafond d'emplois des opérateurs.

(4) Emplois (ETP) hors plafond d'emplois des opérateurs.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

L'ACTA et l'ACTIA, associations loi 1901, sont les structures de coordination des réseaux d'instituts et de centres techniques, agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique d'amont et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le MAP souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies ».

Cette action permet la mise en œuvre d'opérations qui viennent en appui aux politiques publiques du MAP (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques) et vise à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Le Conseil d'administration de l'ACTA comprend un contrôleur d'Etat (MEIE) et un commissaire du Gouvernement (MAP). Les ministères chargés de l'agriculture, de la recherche et de l'environnement sont représentés dans le comité d'orientation scientifique et technique qui définit, dans le cadre du plan d'orientation scientifique et technique quinquennal, les thèmes et orientations prioritaires.

La représentation des pouvoirs publics au conseil d'administration de l'ACTIA est assurée par le contrôleur financier et par les ministères de l'agriculture et de la recherche. Ces ministères sont également représentés au sein du conseil scientifique et technique qui définit le plan d'orientation scientifique et technique quinquennal.

Le MAP souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation.

Deux contrats d'objectifs (un pour chacune des deux associations) ont été signés en 2008.

Le MAP souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation. A cet effet, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAP a élaboré une procédure de qualification des instituts et centres techniques et promeut de nouvelles formes de partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur (UMT et RMT). L'Etat soutiendra financièrement les structures s'engageant dans ces démarches.

Concernant le domaine agroalimentaire, ces crédits s'inscrivent dans le cadre du PNDIAA qui vise à soutenir la filière.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	7 699	6 897	7 451	7 900	7 500	7 500
Subventions pour charges de service public	1 432	1 432	1 450	1 450	1 500	1 500
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	6 267	5 465	6 001	6 450	6 000	6 000

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux pour ce programme	7 699	6 897	7 451	7 900	7 500	7 500
Programme 775 : Développement et transfert en agriculture	4 905	3 235	3 633	2 176	0	0
Subventions pour charges de service public	0	0	0		0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	4 905	3 235	3 633	2 176	0	0
Programme 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture	0	0	0	0	3 700	2 200
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	0	0	0	0	3 700	2 200
Totaux	12 604	10 132	11 084	10 076	11 200	9 700

En ce qui concerne les transferts, les 6 M€ indiqués sur le programme incluent les crédits du PNDIAA.

Au PLF 2009, suite au « partage » du CAS DAR entre deux directions du MAP (programme 775 sous la responsabilité de la DGPAAT, programme 776 sous la responsabilité de la DGER), les transferts au titre du CAS DAR sont portés intégralement sur le programme 776.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	2 840	2 900	Ressources de l'État	10 076	9 700
Fonctionnement	2 090	2 600	- subventions de l'État	10 076	9 700
Intervention	8 700	8 626	- ressources fiscales	0	0
			Autres subventions	3 167	2 476
			Ressources propres et autres	2 550	2 300
Total des dépenses	13 630	14 126	Total des recettes	15 793	14 476
Résultat : bénéfice	2 163	350	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	15 793	14 476	Total équilibre du CR	15 793	14 476

L'évolution des lignes en dépenses et en recettes n'appellent pas de commentaire particulier, hormis les dépenses de fonctionnement qui augmentent sensiblement dans le BP 2008.

Il semble que cela soit dû à l'inscription à tort de crédits liés à des investissements sur cette ligne.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	2 900	2 000
Investissements	140	150	Ressources de l'État	0	0
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	0	0
Total des emplois	140	150	Total des ressources	2 900	2 000
Apport au fonds de roulement	2 760	1 850	Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	2 900	2 300	8 626	150	13 976

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur	37		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		43	43
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>		43	43
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	0	2	2
<i>dont emplois rémunérés par l'État par le programme</i>	0	1	1
<i>dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	1	1

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

L'augmentation des effectifs entre 2007 et 2008 n'est qu'apparente : elle résulte d'une erreur dans le décompte des agents en 2007.

Ces agents sont rémunérés sur la base de conventions de recherche annuelles ou pluriannuelles.

En tendancier, les effectifs sont stabilisés.

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

Présentation des écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

Sont regroupés 14 établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

- le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (MONTPELLIER SUP AGRO), institué par le décret n°2006-1593 du 13 décembre 2006, issu du regroupement de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM) et du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC).
- l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFAT), instituée par le décret du 26 mars 1964,
- l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD), instituée par le décret n°93-739 du 29 mars 1993,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), instituée par le décret n°73-1038 du 9 novembre 1973,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB), instituée par le décret n°63-637 du 28 juin 1963,
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF), instituée par le décret n°84-882 du 4 octobre 1984,
- l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), instituée par le décret n°66-260 du 25 avril 1966 (créant l'ENITRTS, dénomination changée en ENGEES par l'arrêté du 23 novembre 1992),
- l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP), instituée par le décret n°94-1225 du 30 décembre 1994 modifié par le décret n°2001-335 du 10 avril 2001,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,

- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN), instituée par le décret du 4 juillet 1979,
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), instituée par ordonnance royale du 6 juillet 1825 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest), institué par le décret n°2008-616 du 27 juin 2008, issu du regroupement de l'Institut national de l'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS) et de l'Institut national d'horticulture (INH),
- l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AGRO PARIS TECH), institué par le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006, issu du regroupement de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA P-G), de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et alimentaires (ENSIA).

Ces établissements peuvent être classés en 4 grandes catégories :

- les écoles d'ingénieurs,
- les écoles vétérinaires,
- l'école de paysagistes,
- les écoles de formation de fonctionnaires.

Ils sont tous constitués sous la forme d'établissement public administratif (EPA) à l'exception de l'ENESAD, d'AGRO PARIS TECH, de MONTPELLIER SUP AGRO et de AGRO CAMPUS OUEST qui sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et qui ont le statut, en ce qui concerne Agro Paris Tech, Montpellier Sup Agro et Agro campus Ouest, de grand établissement.

Placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche), ils forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Domaine d'intervention :

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Missions :

Au titre de leur mission, ces établissements publics :

- dispensent les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participent à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- conduisent des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuent à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participent à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourent à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Évolution en 2009:

Cette configuration va profondément évoluer pour deux raisons :

- des regroupements d'établissements vont se poursuivre, en 2009, avec la fusion entre l'ENESAD et l'ENSBANA ainsi que les projets de rapprochement à Nantes entre l'ENVN et l'ENITIAA et, à Clermont-Ferrand et Lyon, entre l'ENVL et l'ENITAC ;
- le rapprochement entre la recherche agronomique et les écoles : une mission de réflexion, demandée par les ministres de tutelle, rendra ses conclusions à l'automne 2008 pour une mise en œuvre en 2009, selon des formes juridiques à définir.

AXES POLITIQUES DES ÉTABLISSEMENTS :

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche a défini les quatre axes suivants pour la politique que les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole mettront en œuvre :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle avec l'État.

MISE EN PLACE DE PÔLES DE COMPÉTENCES :

En vue de l'application de cette politique, le Ministre a présenté le 17 mai 2004, un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de pôles de compétences. Ceux-ci regroupent sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en formation, recherche et développement en sciences et technologies du vivant. Ces pôles sont au nombre de sept :

- quatre dans lesquels les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture représentent, seuls, la dimension « formation » : les pôles francilien, montpelliérain, ouest et Clermont-Lyon ;
- trois dans lesquels sont présents les établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur : les pôles toulousain, dijonnais et lorrain.

Ces pôles de compétence sont dotés d'une structure juridique sous forme de GIS (groupement d'intérêt scientifique), leur conférant ainsi une existence concrète pour engager une contractualisation avec le MAP sur des actions identifiables.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT :

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont financés principalement par l'action 01 « enseignement supérieur » du programme.

Ces financements se décomposent en 3 sous-actions (établissements d'enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, aide aux étudiants, enseignement supérieur privé) dont les modalités d'attribution sont présentées ci-après.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi organique sur les lois de finances, de nouvelles modalités de détermination des moyens attribués aux établissements sont entrées en vigueur en 2004. Cette fixation combine une dotation globale de fonctionnement destinée à permettre la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission de formation, déterminée à partir de critères objectifs en justifiant les besoins au premier euro, et une partie contractualisée correspondant à des actions constitutives du projet de chaque établissement et sélectionnées au regard des orientations nationales.

La totalité des établissements se sont engagés dans une démarche de projet d'établissement et l'ensemble des écoles ont depuis validé leur projet. Les contrats, dont les premiers ont été signés en 2004 avec l'ENITA de Clermont-Ferrand, l'ENITA de Bordeaux et l'ENITIAA, ont tous été conclus à la fin de l'année 2007 (sauf pour l'ENGREF et l'ENSIA, établissements qui ont fusionné en 2007).

La prochaine campagne débutera en 2008, marquée par un contexte législatif sensiblement différent de celui de 2002. La généralisation du LMD, la mise en œuvre de la LOLF, devenue effective au premier janvier 2006, l'intervention de la loi programme sur la recherche du 18 avril 2006 et la structuration effective des pôles de compétences créent un contexte favorable pour renforcer et rénover le rôle du contrat, instrument de pilotage et de dialogue entre le MAP et ses établissements d'enseignement supérieur agricole (ESA). La politique contractuelle de la DGER vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager doit permettre de conforter le pilotage par objectifs.

Les contrats des établissements, basés sur les projets d'établissement et articulés avec les actions des pôles de compétences, en cohérence avec celles des PRES et des pôles de compétitivité, doivent préciser ces objectifs et définir des indicateurs de performance mesurables. Ils doivent définir les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs.

Des dotations particulières sont attribuées dans ce cadre contractuel.

Le MAP a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires,....

Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômes de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

De plus, la DGER verse aux établissements des subventions d'investissement destinées principalement aux travaux de sécurité et de maintenance des bâtiments, compte tenu des préconisations en la matière, et aux rénovations et constructions, essentiellement dans le cadre des Contrats de Projets Etat-Région (CPER).

Formation initiale des agents de l'État

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, ingénieurs de travaux, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

Soutien à la recherche

Enfin, il convient d'indiquer que les établissements bénéficient de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche. Ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR). Ces subventions, d'un faible montant relativement à l'ensemble du programme, sont inscrites sur l'action « recherche, développement et transfert de technologie ».

Autres subventions et ressources propres

Outre les subventions de l'État, les établissements de l'enseignement supérieur bénéficient de subventions de la part des collectivités publiques (16 % du total des subventions versées aux établissements en 2007, dont 6 % par les régions essentiellement dans le cadre des CPER), de la taxe d'apprentissage (4%), du versement des bourses (6 %) et de diverses autres subventions d'exploitation (en provenance d'organismes internationaux notamment – 7%).

Enfin, la catégorie des ressources propres et autres regroupe les recettes liées aux inscriptions, à l'organisation des concours, aux produits des exploitations (agricoles ou viticoles), aux prestations de service (hébergement, restauration, formations, cliniques dans les écoles vétérinaires) et aux amortissements. La part relative de ces recettes dans les budgets totaux, sera mieux identifiée au niveau national dès lors que le contrôle de gestion, actuellement en phase d'élaboration, sera mis en place dans tous les établissements.

D'autre part, le groupement d'intérêt public « École nationale des services vétérinaires » (GIP ENSV) a été constitué en 2007 pour contribuer aux missions de l'enseignement supérieur agricole en tant qu'école d'application du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire.

Il assure l'année d'approfondissement en santé publique vétérinaire et le certificat d'études approfondies vétérinaire en santé publique vétérinaire pour le compte des écoles nationales vétérinaires. Il peut accueillir des agents des fonctions publiques et leur délivrer des formations dans les domaines de la santé publique vétérinaire.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		PLF 2009	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Enseignement supérieur	53 382	55 780	55 908	57 299	59 927	63 367
Subventions pour charges de service public	46 229	48 627	47 708	49 099	49 927	53 367
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	7 153	7 153	8 200	8 200	10 000	10 000
Action n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie	5 105	5 105	4 499	4 619	4 400	4 400
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	5 105	5 105	4 499	4 619	4 400	4 400
Totaux pour ce programme	58 487	60 885	60 407	61 918	64 327	67 767
Programme 143 : Enseignement technique agricole	2 048	2 048	1 055	1 055	1 003	603
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Transferts	2 048	2 048	1 055	1 055	1 003	603
Totaux	60 535	62 933	61 462	62 973	65 330	68 370

Commentaires :

1/ Action 01

- subventions pour charges de service public :

La très nette progression enregistrée au PLF 2009 (après une stabilisation en 2008) s'explique par la volonté du MAP de doter les établissements publics du supérieur de moyens de fonctionnement cohérents avec les besoins affichés par ces opérateurs lors des entretiens de gestion préparatoires au PLF 2009.

Cela se traduit en particulier par une consolidation de la part dédiée au fonctionnement de ces établissements.

- transferts (relevant du titre 6) :

L'effort porte sur les bourses sur critères sociaux (+1,80 M€ en 2009) et s'inscrit dans la continuité de la politique entamée dès 2008.

La dotation demandée pour 2009 permet d'envisager de servir les parts de bourses mais également de permettre la mise en œuvre de bourses au mérite plus nombreuses.

2/ Action 02 : transferts (relevant du titre 6) :

Il s'agit des crédits dédiés à l'appui à la recherche des établissements supérieurs publics.

Ils assurent le fonctionnement courant des unités de recherche et permettent également le développement de partenariats structurés (avec les équipes des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER notamment) et des universités.

Par ailleurs, les crédits CPER sur cette ligne budgétaire permettent le financement de bourses de thèses au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole.

Les objectifs principaux sont de contribuer au développement et au maintien d'une recherche finalisée forte et ouverte, de déployer des synergies entre la recherche finalisée et les innovateurs et plus particulièrement d'attirer les jeunes étudiants vers la recherche dans des domaines porteurs.

3/ Programme 143 : transferts (relevant du titre 6) :

Dans un contexte en pleine évolution, les établissements publics nationaux d'appui (en l'occurrence l'ENESAD) ont pour mission d'accompagner l'adaptation du système d'enseignement.

En particulier, ils accompagnent l'actualisation des savoirs enseignés, l'adaptation des certifications, l'évolution des métiers et des compétences des personnels, ainsi que l'évolution des établissements d'enseignement, de leur organisation et de leur management.

Les crédits (inscrits sur la sous-action 17 « Actions pédagogiques et appareil de formation ») sont stabilisés à partir de 2008 et sur le tendanciel 2009-2011. Le déséquilibre entre AE et CP en 2009 se résorbe à la fin de cette période. La somme totale prévue (AE=CP) est de 2,959 M€.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008 DE L'OPÉRATEUR**Compte de résultat**

(En milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Recettes	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Personnel	37 730	38 200	Ressources de l'État	69 463	64 933
Fonctionnement	86 562	85 200	- subventions de l'État	62 933	62 973
Intervention	7 128	8 200	- ressources fiscales	6 530	1 960
			Autres subventions	12 100	16 450
			Ressources propres et autres	80 320	80 000
Total des dépenses	131 420	131 600	Total des recettes	161 883	161 383
Résultat : bénéfice	30 463	29 783	Résultat : perte		
Total équilibre du CR	161 883	161 383	Total équilibre du CR	161 883	161 383

Les points remarquables sur l'évolution entre 2007 et 2008 sont :

- des subventions pour charges de services publics qui progressent de 0,4 M€ du fait de la prise en compte de la cotisation au CAS pensions pour les emplois gagés (progression du taux de cotisation en 2008) ;
- des recettes fiscales, nettement revues à la baisse (-4,5 M€) par mesure de prudence au vu l'exercice 2008 ;
- une ligne « autres subventions » en progression de + 4,3 M€ (engagements régionaux importants) ;
- des ressources propres et autres stables.

Au global, les recettes prévisionnelles 2008 se stabilisent à 161 M€.

NB : la partie « Fonctionnement » 2007 a été retraitée, les crédits d'intervention (bourses sur critères sociaux et à l'étranger), soit 7,128 M€, ayant été, à tort, intégrés dans cette rubrique.

Tableau de financement abrégé

(En milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008	Ressources	Exécution 2007	Budget prévisionnel 2008
Insuffisance d'autofinancement	12 497	43 800	Capacité d'autofinancement	0	0
Investissements	16 920	19 600	Ressources de l'État	48 627	47 900
			Autres subv. d'investissement et dotations	12 100	9 500
			Autres ressources	26 887	26 527
Total des emplois	29 417	63 400	Total des ressources	87 614	83 927
Apport au fonds de roulement	58 197	20 527	Prélèvement sur le fonds de roulement		

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PRÉSENTÉES PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

Dépenses 2008 de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	38 200	80 200	8 200	42 600	169 200

L'évolution des dépenses en 2008 indiquent :

- une stabilisation des dépenses de personnel (+0,47 M€), prenant en compte la seule évolution salariale « mécanique » ;
- un recul important des dépenses de fonctionnement (-1,362 M€) qui s'explique en grande partie par la politique de regroupement des établissements ;
- un ralentissement des investissements (-4,3 M€), un important effort ayant été accompli en 2007. Toutefois, ce poste a vocation à croître en 2009 et les années suivantes du fait des opérations immobilières qui seront menées à l'ENVA (restructuration du site, rénovation) et à Agro Paris Tech (déménagement sur le site de Saclay).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007	Budget prévisionnel 2008 *	Prévision 2009
Emplois rémunérés par l'opérateur			
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		829	829
dont emplois sous plafond opérateurs		829	829
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	3 095	3 217	3 202
dont emplois rémunérés par l'État par le programme	2 561	2 690	2 678
dont emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	534	527	524

* Les emplois rémunérés par les opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour 2009.

Le nombre de départs à la retraite prévisionnel, s'agissant des emplois rémunérés par l'état, est de 51 en 2009 et de 54 en 2010 et en 2011.

Concernant les emplois rémunérés par les opérateurs hors plafond, les prévisions de départ à la retraite sont de 16 par année.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

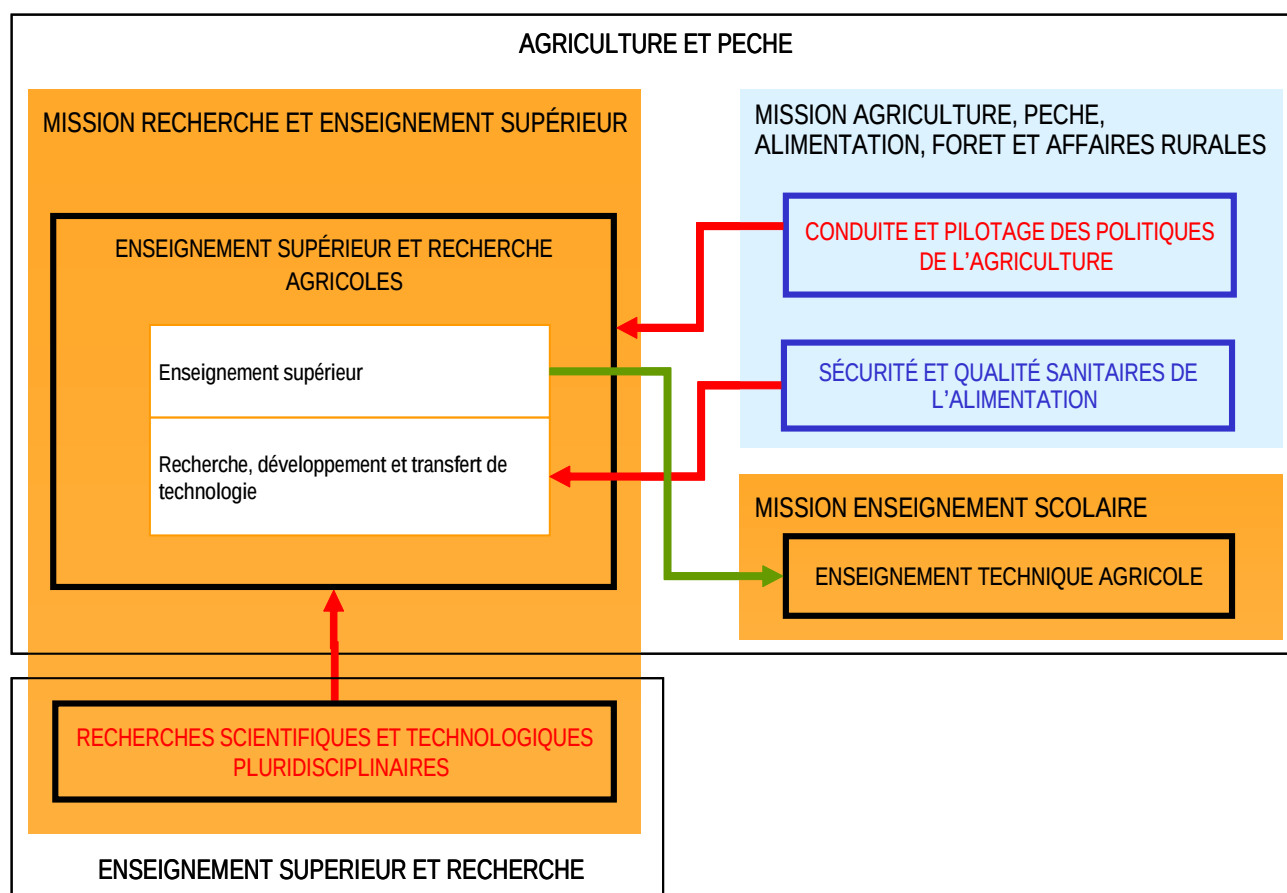
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2009 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Enseignement supérieur	254 274 245	0	-4 988 635	+249 285 610	+249 347 857
Recherche, développement et transfert de technologie	43 578 499	0	+5 644 079	+49 222 578	+51 590 596
Totaux	297 852 744	0	+655 444	298 508 188	300 938 453

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-655 444
Enseignement technique agricole (Mission « Enseignement scolaire »)	+14 371 295
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-4 273 465
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-1 259 535
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »)	-9 493 739

OBSERVATIONS

Les actions de ce programme intègrent l'ensemble des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement liées à la gestion et à la mise en œuvre du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agricoles.

Le programme comprend notamment les crédits des établissements d'appui à l'enseignement technique agricole rattachés à des écoles supérieures : le CNPR rattaché à l'ENESAD, Florac rattaché à Montpellier et Fournies rattaché à Agrocampus de Rennes. Les moyens de ces établissements, inscrits sur l'action « enseignement supérieur », sont déversés vers le programme « Enseignement technique agricole ».

Le programme bénéficie de sa quote-part des crédits en provenance des actions « moyens de l'administration centrale » et « moyens communs » du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ». Cette quote-part est estimée à 1 % de l'ensemble des ventilations opérées depuis le programme soutien pour 2009.

Un déversement est également opéré depuis le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentaire » vers l'action « recherche, développement et transfert de technologie ». Il reflète les prestations de recherche de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), correspondant aux conventions passées et à la masse salariale du laboratoire équin de Dozulé.

Le programme reçoit aussi une partie des moyens de l'action « Agence nationale de la recherche » du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Ce déversement intègre une partie des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'ANR. Pour le PLF 2009, les montants déversés ont été établis selon une nouvelle méthodologie, annoncée dans le PAP 2008 et conforme à la recommandation initiale du Comité Interministériel d'Audit des Programmes (CIAP). La nouvelle méthode est construite à partir de la dernière programmation exécutée par l'Agence, en l'occurrence celle de 2007 ; les crédits 2009 de l'ANR ont été déversés au prorata des AE allouées en 2007 par l'ANR aux opérateurs de recherche qui exécutent ce programme. A l'intérieur du programme, ils sont ensuite répartis en fonction du poids budgétaire de chaque action.

Les crédits directs du PLF 2009 s'élèvent à 297,9 M€. Les ventilations majorent ces crédits de 0,7 M€, malgré le déversement opéré vers le programme « Enseignement technique agricole ». Le programme bénéficie en premier lieu, à hauteur de 63 %, des moyens du programme soutien.